CANADA

Province de Québec

Gité du Cap-de-la-Madeleine

Service de la gestion des documents et archives – VTR

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le ll janvier 1971 à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption procès verbal Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue 71 - 1 le 21 décembre 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE
Séance du 21 décembre 1970

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

et l'ingénieur, M. Roland Desaulniers

Location sous-sol bibliothèque

lo Les membres du Conseil recommandent à l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, de faire exécuter les réparations nécessaires au sous-sol de la bibliothèque, considérant la location au Service Social de la Mauricie.

M. Ovila Naud, responsable 20 Les membres du Conseil nomment M. Ovila Naud, Inspecteur au service des incendies de la Cité, responsable du matériel et de l'équipement de la Protection Civile, prêtés à la municipalité.

sion de rue refusée

30 Les membres du Conseil n'acceptent pas la proposition de Mile Rose Courteau concernant une cession de rue sur partie des lots 414 et 415, considérant que les conditions demandées sont inacceptables.

Déblaiement rue du Les membres du Conseil recommandent le déblaiement du trottoir sur la rue Du Sanctuaire, au nord de Ste-Madeleine, de la façon suivante:

Sanctuaire

Déblaiement du côté Ouest: entre Ste-Madeleine et Thomas-Wark; Déblaiement du côté EST : entre Thomas-Wark et Latreille.

Soumissiens Nos. 19-20-21-22 et 23. sions RE: SOUMISSIONNAIRES PRIX Centre Electrique Mauricien Inc. \$ 4,877.00 Travaux d'électrici- J.-R. Saulnier \$ 6,950.00 té aux Charles Levesque Enrg. \$ 4,993.00 puits Les Entreprises Moly Inc. \$ 4,695.00 Par la résolution No. 70-360, les membres du Conseil ont artésiens accepté la soumission de "Les Entreprises Moly Inc." Jean Beaudin (Signé) Greffier de la Gité Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE Adoption Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE rapport comité ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 71 - 2 21 décembre 1970, soit et est adopté. ADOPTE Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE Adoption Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE listes des ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros comptes 278-C comportant des dépenses de \$ 402,699.65 71 - 3279-C comportant des dépenses de 8,971.78 280-C comportant des dépenses de 49,350.75 281-C comportant des dépenses de 2,400<u>.36</u> 463,422.54 Le tout formant un grand total de soient et sont adoptées pour paiement ADOPTE CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE: a) Avis de responsabilité de Mme H.-Louis Coulombe par son procureur Me Yvan Godin; RE: chûte sur glace. b) Lettre du Ministère de la Santé RE: étude régionale sur la cueillette des déchets; c) Lettre de la Régie des Alcools RE: Marché Métropole Côté, transfert de Gérard Boisvert. Sympathies ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du 71 - 4Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de: M. J.-A. Mongrain, député, Prop. et appuyé à l'unanimité; M. Narcisse Boissonneault, Prop. partle cons. Rodrigue Lepage; M. Edmond Lessard, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne; M. Antoni Loranger, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire; Mme Louis Pétroff, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage; Mme Wilfrid Michaud, Prop. par le cons. Martin Bergeron; Mme Joseph Morin, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage; Mme Lucien Tessier, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire; Mme Rabbé Laroche, Prop. par le cons. Martin Bergeron; Mme Arthur Héon, Prop. par le cons. Martin Bergeron; Donat Beaumier, Prop. par le cons Sylvio Hénaire. ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

50 Soumissions pour les travaux d'électricité aux puits arté-

Homologation

Rôle

71 - 5

Proposé par M: le conseiller: SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

1971.

ET RESOLU: Que le rôle d'évaluation pour l'année 1971, devant servir de base à l'imposition de la taxe, soit et est homologué tel que préparé par l'estimateur permanent de la Cité, et revisé

par le bureau d'audition, avec les valeurs suivantes:

Valeurs imposables..... \$ 77,715,850.00

Valeurs de la taxe d'entrêtien pour les pro-

priétés non imposables \$ 1,563,420.00 Taxe d'entretien au pied linéaire: 450,117.7 pieds linéaires.

ADOPTE

Avis de

motion

71 - 6

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT ABROGEANT L'ARTICLE 2 DU REGLEMENT No. 368."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce ll ième jour du mois de janvier 1971.

(Signé)

LIONEL RHEAULT Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ETSON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

Le Maire

CANADA:

Province de Québec Gité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 18 janvier 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers : Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption procès

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

verbal

71 - 7

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 18 janvier 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 11 janvier 1970

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Brigadier

lo Les membres du Conseil portent à l'étude la demande d'un brigadier, coin Gilles et Latreille.

Journées d'étude

Québec

à

Les membres du Conseil autorisent le Directeur de Police, Monsieur Guy Blanchet ainsi que le Lieutenant Bruno Paquin et le Capitaine Julien Lacroix, à se rendre à des journées d'étude, à Québec, les 20 et 21 janvier 1971.

Les frais de repas et d'un coucher seront payés.

Achat feuilles

30 Soumissions pour l'achat de feuilles blanches $8\frac{1}{2}$ " x 11" et $8\frac{1}{2}$ " x 14" pour la machine à photocopier.

feuilles blanches

SOUMISSIONNAIRES PRIX 8 2x11 PRIX 82x14

8½ x 11" &

3.44/1000 4.30/1000 \$ 7.74

TOTAL

8½ x 14"

Imprimerie Vallières Enr. 3.50/1000 4.40/1000 \$ 7.90

Imprimerie Art Graphique 3.39/1000 4.33/1000 \$ 7.72 Les membres du Conseil acceptent la soumission de la com-

pagnie "Art Graphique Inc".

Xerox Co. Ltd.

Achat 40	Soumissions pour l'achat de 24 paletots 3/4, en nylon, à			
24	l'épreuve de l'eau et de toutes les intempéries.			
paletots 3/4	SOUMISSIONNAIRES PRIX REMARQUES			
en nylon	Maranda Inc. \$1,260.00 (non conforme)			
à	Mercerie de Luxe Inc. \$ 1,320.00 (conforme)			
l*épreuve	Publicité Gilles Enr. Nil (N'a pas soumissionné)			
de toutes	Ben Berke Ltd. \$ 2,070.00 (conforme)			
les	William Scully Ltd. \$ 1,188.00 (non conforme)			
intempéries	J.R. Gaunt & Son \$ 1,176.00 (non conforme)			
	Poulin Distribution \$1,368.00 (2 jours en retard)			
	Les membres du Conseil acceptent la soumission de la maison "Mercerie de Luxe Inc."			
Rôle 50	Decture du rapport présenté par le bureau d'audition des			
d'évaluation	plaintes pour le rôle d'évaluation de l'année 1971.			
Lettre de: 6	Les membres du Conseil recommandent au gérant, Monsieur Ro-			
De L'Orme	land Desaulniers, de prendre les informations nécessaires con-			
Construction	cernant la lettre de De L'Orme Construction Ltée., en date			
Ltée	du 11 janvier 1971.			
и	(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité			
Adoption	Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS			
rapport	Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON			
comité	ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le			
71-8	ll janvier 1971, soit et est adopté. ADOPTE			
Adoption				
Adoption listes	Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS			
de				
comptes	ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros 282-C comportant des dépenses de \$ 22,730.09			
71 - 9	283-C comportant des dépenses de \$ 3,406.17			
(± -)				
•	Le tout formant un grand total de \$ 26,136.26 soient et sont adoptées pour paiement. ADOPTE			
Sympathies	ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire			
JRéal Desrosiers et Messieurs les conseillers de l				
71 - 10	du Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de:			

M. Moise Tellier,

Mme Ernest Moreau,

M. Henry Lamothe,

M. Hercule Brousseau,

ADOPTE

Prop. par le cons. J.-P. Lavergne;

Prop. par le cons. Lionel Rheault;

Prop. par le cons. Lionel Rheault;

Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;

Mme Jean-Louis Rousseau, Prop. par le cons. J.-P. Lavergne.

offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent

plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

-840

Rembour-

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

sements ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent le Gérant Ministères municipal à faire les remboursements des montants dûs aux

Santé Ministères de la Santé et de la Famille, et ce, sur une périoet de ll ans, conformément à la suggestion de l'honorable Minis-

Famille tre des Affaires Sociales, Monsieur Claude Castonguay, dans une

lettre en date du 13 novembre 1970.

71 - 11 Montant dû au Ministère de la Santé : \$ 22,038.86 Montant dû au Ministère de la Famille: \$ 197,759.37

Total •

Total: \$ 219,798.23

Versement annuel pendant 10 ans : \$ 20,000.00 Wersement pour la onzième année : \$ 19,798.23

ADOPTE

Budget Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE année Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

1971 ET RESOLU: Que le budget pour l'année 1971, comportant des déadopté penses et des revenus équilibrés pour une somme de TROIS MIL-

71 - 12 LIONS QUATRE CENT MILLE DOLLARS (\$ 3,400,000.00) devant servir pour l'administration municipale, soit et est adopté.

ADOPTE

Règlement Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

No. 508 Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

adopté ET RESOLU: Que le règlement No. 508, autorisant le Conseil

71 - 13 de la Cité à prélever les fonds nécessaires à l'administration pour l'année 1971, soit et est adopté.

ADOPTE

Règlement Proposé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT No. 368-D Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

adopté ET RESOLU: Que le règlement No. 368-D concernant la vente

71 - 14 de spiritueux et de liqueurs alcooliques dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit et est adopté.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

e Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le ler février 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J .- Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

> Sylvio Hénaire Jean-Paul Lavergne Martin Bergeron Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption procès

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

verbal

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 18 janvier 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

71 - 15

RAPPORT DE COMITE Séance du 18 janvier 1971

PRESENTS:

honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault Sylvio Hénaire Jean-Paul Lavergne Martin Bergeron Rodrigue Lepage Marcel Gervais

ainsi que M. Roland Desaulniers le gérant, l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

De L'Orme Construction Ltée: Remboursement lo Les membres du Conseil autorisent le remboursement de 50% de la retenue de 10% du contrat passé avec De L'Orme Construction Ltée, pour des travaux effectués sur les rues Guilbert, de la Fabrique, Frontenac et 546-193.

Le chèque devra être fait conjointement avec la Banque Royale.

- Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police ce qui suit:
 - a) Défendre complètément le stationnement du côté Nord de la rue Notre-Dame, entre les rues Brunelle et St-Laurent;
 - b) Défendre complètement le stationnement sur la rue St-Pierre, entre Notre-Dame et St-Jean-Baptiste et ce, sur deux côtés de la rue;
 - c) Faire installer un 30 minutes de "stationnement permis" sur les rues Ste-Madeleine et Vivier, en face et sur le côté de la Banque Canadienne Nationale;

Stationnement défendu

et

Stationnement

permis: 30 minutes d) Faire installer un 30 minutes de "stationnement permis" sur la rue St-Henri, voisin de la Caisse Populaire Ste-Famille.

Le tout devant être exécuté immédiatement où il existe des poteaux et, au printemps, pour les endroits où le creusage sera nécessaire.

30

SOUMISSIONS (DIVERSES)

PIERRE CONCASSEE

SOUMISSIONNAIRES: Pous-1 1/2" 0-3/4" 0.M.S 1/4" 1/2" 3/4" 7 11 1 1/4" sière Carrière St-Mau-1.10 1.35 1.15 1.15 1.05 1.15 1.15 1.05 0.85 rice Carrière St-Louis 1.10 1.25 1.25 0.95 1.25 1.05 1.05 1.05 1.05

Les membres du Conseil acceptent la plus basse soumission sur chacun des item et, sur les prix identiques, de répartir l'achat 50% - 50%.

BETON PREPARE

SOUMISSIONNAIRES: Lbs Lbs Lbs CIMENT Lbs Lbs Lbs Lbs 2000 4000 4500 2500 3000 GROUT CHAUFFE 3500 5000 Laurentide Ready-13.00 13.75 14.50 15.25 16.00 16.75 17.50 18.00 Plus 1.00 Mix & Equip. Trois-Rivières

Ready-Mix 13.00 13.75 14.50 15.25 16.00 16.75 17.50 18.00 Plus 1.00

A.B. Ready-Mix 13.00 13.75 14.50 15.25 16.00 16.75 17.50 18.00 Plus 1.00

Béton Dynamique 12.25 12.60 13.00 13.35 13.90 14.65 15.50 15.00 Plus 0.80¢

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la compagnie "Béton Dynamique Ltée".

GRAVIER

SOUMISSIONNAIRES: NON TAMISE TAMISE A BETON CONCASSE CAILLOUX CAILLOUX lit. 1点が44か Gravier Mont-•30¢ •45¢ •65¢ •50¢ •35¢ Carmel Enr. Gravier Tamisé .25 •35 Nil •3⁵ •35 Valmont Inc.

> Les membres du Conseil acceptent la plus basse soumission en tenant compte du coût pour le transport.

ASPHALTE BITUMINEUX

SOUMISSIONNAIRES PRIX A LA TONNE
Les Pavages de Nicolet Inc. \$ 6.50

Régional Asphalt Ltée \$ 6.20

Massicotte & Fils Itée N'a pas soumissionné

Les membres du Conseil acceptent la soumission de Régional Asphalt Ltée.

DEGEL ENTREE EAU

SOUMISSIONNAIRES

PRIX A L'HEURE

Armand Roy

\$ 20.00 - 15.00

Aurel Ouellet \$ 12.00 - 10.00

Les membres du Conseil acceptent la soumission de M. Aurel Ouellet.

(Signé) Jean Beaudin

Greffier de la Cité

```
Adoption
rapport
```

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

comité

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 18 jan-

71 - 16 vier 1971, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption listes

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

de Comptes

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

284-C comportant des dépenses de \$ 108,348.23

71-17 285-C comportant des dépenses de 17,632.47

comportant des dépenses de 286-C . 17,128.58

de \$ 143,109.28 Le tout formant un grand total

soient et sont adoptées pour paiement, en rayant les comptes Nos. 22 et 23. ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de Me Yvan Godin, procureur de M. Jacques Hardy -vs- Cité du Cap-de-la-Madeleine;
- b) Avis de responsabilité de M. Marcel Tessier RE: dommages à la _ propriété sise au No. 84 boulevard Duplessis, Cité;
- Réclamation de \$ 1,273.38 de la Cité de Trois-Rivières par leur c) chef du Contentieux, Me Jean Méthot, RE: accident angle Père Daniel et Boulevard Royal, auto de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;
- d) Avis de responsabilité de M. Jean Tousignant du 169-A, rue Lorette, Cité:
- e) Requête des résidents de la rue St-Alphonse, côté Ouest et Sud de la rue Fusey, RE: Déblaiement du trottoir.

Sympathies ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Made-71 - 18 leine ont appris les décès de:

> M. Rosaire Normandin, M. Bruno Adam,

Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;

Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;

Mme Stanislas Thiffeault, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage; Mme J.-Baptiste Jacques, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage;

Mlle Berthe St-Pierre,

Prop. par le cons. Lionel Rheault;

M. Antonio Jacob,

Prop. et appuyé à l'unanimité;

M. Frédéric Brière,

Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;

M. Sixte Boudreau,

Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;

M. François Sauvageau,

Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;

M. David Foley,

Prop. par le cons. Marcel Gervais.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Contrat Conven-

tion

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent son honneur le

Travail

71 - 19

Maire et le Greffier à signer, au nom de la Municipalité du Cap-de-la-Madeleine, le contrat de la convention de travail entre la Cité du Cap-de-la-Madeleine -vs-L'Association Internationale des Machinistes et des Travailleurs de l'Aéroastronautique, Local 2220, pour les années comprises du ler janvier 1971 au 30 juin 1973 inclusivement.

Le tout tel que soumis aux Membres du Conseil.

ADOPTE

Emprunt au fonds

fonds roulement

71 - 20

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine demandent à la Commission Municipale de Québec l'autorisation d'emprunter au fonds de roulement municipal, un montant de \$6,048.00 pour l'achat d'un Tracteur (pour déblaiement trottoirs), lequel montant sera remboursé sur une période de cinq (5) ans, à compter de l'année 1972.

ADOPTE

Félicitations à M. Roger Boulet · Proposé, Appuyé et Résolu à l'Unanimité

QUE son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sont heureux d'offrir leurs plus sincères félicitations à Monsieur Roger Boulet, industriel de la région, pour avoir été choisi le "CANADIEN FRANCAIS" de l'année 1970.

71- 21

L'honneur qui vous échoit est une reconnaissance méritée, par le travail accompli au bénéfice de notre collectivité canadienne française.

ADOPTE

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 8 février 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption procès

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE
Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

verbal

71 - 22

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le ler février 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du ler février 1971

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Requête RE: rue lo Les membres du Conseil réfèrent à l'ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, la requête des résidents de la rue St-Alphonse, côté Ouest au Sud de la rue Fusey.

Demande permis de "Bingos" Les membres du Conseil prennent connaissance d'un rapport de M. Fernand St-Germain, directeur du Centre Récréatif, au sujet d'une demande auprès de la Société d'Exploitation des Loteries, d'un permis pour l'organisation de "Bingos" au Centre Récréatif, durant la période de l'été et gymnase municipal, durant la période de l'hiver.

Brigadiers scolaires RE: Tempêtes &

scolaire

30 Les membres du Conseil recommandent de payer aux brigadiers scolaires, lors de tempêtes ou d'épidémie de grippe entraînant la fermeture des écoles, la première journée de ladite tempête et/ou de la déclaration de l'épidémie.

Epidémie Le tout, rétroactif au ler janvier 1971.

Brigadier 40 Les membres du Conseil rec

40 Les membres du Conseil recommandent un brigadier scolaire à l'intersection des rues Gilles et Latreille.

Achat
Caisse
enregistreuse
"Anker"

50 Après discussion sur l'achat d'une caisse enregistreuse pour le restaurant du Centre Récréatif, Messieurs les ^Gonseillers Lionel Rheault, Jean-Paul Lavergne, Martin Bergeron et Marcel Gervais recommandent l'achat de la caisse de marque "Anker".

Messieurs les Conseillers Sylvio Hénaire et Rodrigue Lepage recommandent plutôt de considérer l'offre de vente du magasin "Chez Sam".

Ces derniers aussi nous offrant d'en faire l'essai durant une quinzaine de jours.

> (Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

71 - 23

Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le ler février 1971, soit et est adopté.

En amendement, il est:

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

de porter à l'étude l'article 5 dudit rapport.

Pas de secondeur à l'amendement.

Motion principale ADOPTEE

Adoption
de la
liste
de
comptes
71 - 24

Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que la liste de compte portant le numéro 287 - C comportant des dépenses de \$ 29,924.42

Le tout formant un grand total de \$ 29,924.42

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Réclamation de M. Camille Rivard RE: Camion à neige accidenté;
- b) Demande d'un permis d'une taverne à la Régie des Alcools du Québec, RE: M. Réginald Migneault
- c) Approbation du plan de M. Edouard Lair, a.g., No. D-2734, RE: Lots 548 et 549.

Sympathies

71 - 25

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Capde-la-Madeleine ont appris les décès de:

Mme Henri Gauthier, Prop. par le cons. Marcel Gervais; Mme Antonio Comeau, Prop. par le cons. J.-P. Lavergne; M. Raymond Ducharme, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire; M. Alfred Veillet, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Plan Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS
D-2734 Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

E. Lair, ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots a.g. 548 et 549, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Capaccepté de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

71-26

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 8 février
1971 et portant le numéro D-2734.

ADOPTE

Plans Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS RE: Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Services ET RESOLU: Que Messieurs les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-munici- la-Madeleine, autorisent l'Ingénieur municipal, Monsieur Ronald Mar-paux coux, à soumettre à la Régie des Eaux du Québec, pour approbation,

71-27 les plans Nos.: E-557, E-558, E-559, E-560, E-561 et A-564.

Ces plans montrant les services municipaux à être installés sur les rues Barkoff, Pie XII, Frontenac et St-Maurice.

ADOPTE

Comité Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON d'étu- Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

de ET RESOLU: Que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers soit nommé le RE: représentant de la municipalité du Cap-de-la-Madeleine, pour siéger sur le comité inter-municipal, concernant une étude sur la disposition des ordures ménagères.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Demande Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

permis ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madetemporaileine autorisent Monsieur Fernand St-Germain, Directeur du Centre Rére créatif, à faire la demande à la Régie des Alcools du Québec d'un
Régie permis temporaire pour la vente de boissons alcooliques et ce, audit
des Centre Récréatif pour la journée du 21 mars 1971, lors de la présenAlcools.

71-29 Ce permis est demandé par le Service des Loisirs et aussi toutes recettes et profits seront versés audit Service municipal des Loisirs. ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 22 février 1971, à 8 heures, p.m., et à laquelle étaient présents:

le maire J.-Réal Desrosiers Son honneur Messieurs les conseillers Lionel Rheault

> Sylvio Hénaire Jean-Paul Lavergne Martin Bergeron Ródrigue Lepage Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption procès

verbal

71 - 30

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller; MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 8 février 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 8 février 1971

PRESENTS:

maire J.-Réal Desrosiers Son honneur le Messieurs les conseillers: Lionel Rheault Sylvio Hénaire Jean-Paul Lavergne Martin Bergeron Marcel Gervais

ainsi que le gérant, ...M. Roland Desaulniers et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Rapport mensuel RE: Chefs département 1. Les membres du Conseil recommandent à tous les chefs de département de faire un rapport mensuel des opérations de leur département et sur l'état des revenus et dépenses concernant leur budget annuel, si applicable.

Campagne Croix Rouge

2. Les membres du Conseil ne recommandent pas le tiers(1/3) de page d'annonce dans le journal "Le Journal du Cap" pour la campagne de la Croix Rouge, considérant que la municipalité participe déjà à la campagne dite du "Maire"

souvenir

3. Les membres du Conseil ne recommandent pas le paiement d'une annonce dans le programme souvenir du club de "baseball" les Aigles de Trois- Rivières.

Camions à neige

Surveillance 4. Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police de faire surveiller les camions utilisés au transport de la neige qui circulent à une vitesse excessive et brûlent les feux rouges.

> (Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

comité

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 8 février
71-31 1971, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption listes

Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

de comptes

71-32

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

288-C comportant des dépenses de \$ 92,207.39

289-C comportant des dépenses de 37,363.24

Le tout formant un grand total de \$ 129,570.63

soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de la compagnie Bell Canada RE: câble endommagé par chasse-neige, rue St-Alphonse, Cité;
- b) Avis de responsabilité de l'Agence Jalbert Distribution du 788 rue Hertel, Trois-Rivières, RE: Accident à son auto;
- c) Avis de responsabilité de Jacques Limoges, du 1158 rue Thibeau, Cité, RE: Néon brisé par chasse-neige;
- d) Avis de responsabilité de M. Fernand Lemay, du 501-A, rue Notre-Dame, Cité, RE: Wéhicule accidenté;
- e) Lettre de M. et Mme Camil De Grandmont demandant services d'eau et égout sur rue Montplaisir, à partir de la rue St-Maurice, allant vers le no. 114.
- f) Demande d'approbation du plan no. 18024 par M. Roger Gélinas, a. g. RE: subdivision de partie du lot 548, Cité.

Sympathies

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Made-leine ont appris les décès de:

71-33

Prop. par le cons. Lionel Rheault; Mme Dhorimène Lavigne, Proposé et Appuyé à l'unanimité; J.-Emile Lepage, Prop. par le cons. Martin Bergeron; Mme Edouard Côté, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire; M_{ullet} Roméo Emond, M. Albert Dauphin, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne; Mme Arthur Rousseau Proposé et Appuyé à l'unanimité; Mme J.-Baptiste Lasanté, Prop. par le cons. Lionel Rheault; Prop. par le cons. Sylvio Hénaire; Mme Pierre Loranger, Mme Philippe Chaîné, Prop. par le cons. Martin Bergeron; Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne. Arthur Bonneau, Μ.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité:

ADOPTE .

Rodrigue Lepage: Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

Maire-Suppléant ET RESOLU: Que M. le conseiller Rodrigue Lepage soit et est nommé "Maire-Suppléant" pour le prochain terme de 4 mois.

71-34 La présente résolution prendra effet à compter du ler mars 1971 ADOPTE

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

Bill 70 :

ET QU'il soit résolu ce qui suit:

Accès

"LOI FAVORISANT L'ACCES A LA JUSTICE - BILL 70"

"LOI DES COURS MUNICIPALES - BILL 71" à la

Justice.

a) QUE le Conseil municipal du Cap-de-la-Madeleine approuve le principe des projets de loi 70 et 71 intitulés: "Loi

Bill 71: Cours

favorisant l'accès à la Justice" et "Loi des cours municipales";

Municipales.

71 - 35

- b) QUE le Gouvernement du Québec, par son ministère de la Justice, assume seul l'administration de la justice dans la province, y compris la constitution, le coût et l'organisation des tribunaux provinciaux, régionaux ou municipaux, de la juridiction tant civile que criminelle, ainsi que les procédures en matières civiles devant ces tribunaux;
- c) QUE les cours municipales ou régionales aient juridiction pour entendre les causes provenant des législations municipales;
- d) QUE les cours municipales ou régionales soient établies et localisées à l'endroit le plus accessible d'une communauté municipale et qu'elles puissent même être itinérantes pour atteindre l'objectif de favoriser l'accès à la justice dans le droit et l'équité;
- e) QUE les municipalités ne conservent que les amendes prévues par leurs règlements municipaux qui auront été payées à la municipalité avant sommation par la cour municipale ou régionale. Ces amendes ne couvrent, en fait, qu'une pârtie des dépenses occasionnées pour la mise en application des législations municipales par le service de la police, le service d'urbanisme et de zonage, le service des permis et de la construction, etc.;
- f) QUE les juges soient nommés à temps plein;
- g) QU' une copie de ladite résolution soit et est envoyée à l'honorable ministre de la Justice, à l'honorable ministre des Affaires Municipales, à l'honorable Ministre de l'Agriculture et député de Champlain, ainsi qu'à l'Union des Municipalités de la Province de Québec.

ADOPTE

Plan 18024 Roger Gélinas, a.g.

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot no. 548, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

71-36

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 22 février 1971, et portant le numéro 18024.

ADOPTE

Félicita-

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

tions

Appuyé à l'unanimité

à M.

ET RESOLU: Que Messieurs les membres du Conseil de la Cité du Cap-

Phil. Cossette

de-la-Madeleine, offrent leurs plus sincères félicitations à Monsieur Phil. Cossette, nouvellement réélu président régional du Ralliement

Créditiste pour la Mauricie.

71-37

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers lui souhaitent beaucoup de succès dans sa nouvelle fonction.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Gité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le ler mars 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

verbal

71-38

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 22 février 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 22 février 1971

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Soumissions RE: 1. Ouvertures de soumissions pour l'achat de 258 chemises pour les officiers et constables de la municipalité.

Achat

SOUMISSIONNAIRES

PRIX

Tooke Bros. Ltd.

\$ 1,536.51

Lampron Shirt Ltd.

\$ 1,495.12

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la compagnie Tooke Bros. Ltd.

Autorisation à rayer comptes 2. Suite à une recommandation des vérificateurs de la municipalité, les membres du Conseil autorisent le Trésorier à rayer des livres comptables les comptes à recevoir pour un montant de \$ 2,143.94, tel qu'il appert sur une liste en date du 12 février 1971.

Ajustement RE: Taxes

3. Les membres du Conseil autorisent une écriture d'ajustement à la taxe foncière 1970 pour un montant de \$ 74.38 et à la taxe d'eau, pour un montant de \$ 4.97

J.-Guy Roberge: Comité Retraite 4. Les membres du Conseil prennent connaissance du procès verbal de la dernière assemblée des trois (3) Unions de la municipalité et dans lequel monsieur Jean-Guy Roberge est choisi pour siéger sur le comité de retraite afin de remplacer le poste occupé par M. Jules Richard.

re Patinoires

Fermetu- 5. Les membres du Conseil acceptent la proposition du Directeur des Loisirs concernant la fermeture des patinoires extérieures en date du 24 février 1971.

Récupération taxes 6. Les membres du Conseil recommandent au Gérant municipal, M. Roland Desaulniers, de demander un ayis légal à Me Guy Lebrun, concernant la récupération des taxes municipales.

Jeux d'hiver 1971

7. Les membres du Conseil ne recommandent pas à la Commission municipale des Loisirs de participer aux jeux d'hiver 1971 qui seront tenus à Ville de Laval.

Engagement commis: Rôle d'évaluation

- 8. Les membres du Conseil recommandent l'engagement de monsieur Denis Durand au poste de commis au rôle d'évaluation.
 - Le tout conformément aux spécifications de la convention collective.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

Adoption

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 22 février 1971, soit et est adopté.

rapport comité

M. le conseiller Jean-Paul Lavergne demande le vote sur l'article (8)

71-39

POUR l'adoption de l'article 8: MM. les conseillers Lionel Rheault, Sylvio Hénaire, Rodrigue Lepage et Marcel Gervais;

CONTRE l'adoption de l'article 8: MM. les conseillers Jean-Paul Lavergne et Martin Bergeron.

> (Article 8) ADOPTE sur division

Adoption

Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

listes de comptes

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros 290**-**C comportant des dépenses de \$ 76,073.08 291-C comportant des dépenses de 23,023.74 292-C comportant des dépenses đе 36,065.56

71-40

Le tout formant un grand total de \$ 135,162.38

soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de réclamation de M. J.-Guy Dupuis, du 280 boulevard Ste-Madeleine, Cité;
- b) Lettre de remerciements pour sympathies de Madame Eugène St-Pierre et de sa famille RE: décès de Mlle Berthe St-Pierre.

Sympathies 71-41

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Capde-la-Madeleine ont appris les décès de:

M. Robert Dupuis, Prop. par le cons. Lionel Rheault;
M. Alfred Bolduc, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne;

M. Albert Pitre, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Rég**ie** des Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

Alcools: Permis temporaire

71 - 42

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine, autorisent Monsieur Fernand St-Germain, Directeur du Centre Récréatif, à faire la demande à la Régie des Alcools du Québec d'un permis temporaire pour la vente de boissons alcooliques et ce, audit Centre Récréatif pour la journée du 8 mars 1971, lors de la présentation d'un combat de boxe (Clay-Frazier) en circuit fermé.

Ce permis est demandé par le Service des Loisirs et aussi toutes recettes et profits seront versés audit Service municipal des Loisirs.

Convention Proposé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT Collective Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

de Travail

71 - 43

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent son honneur le Maire et Monsieur le Greffier à signer pour et au nom de la municipalité la convention collective de travail avec l'Association des Policiers et Pompiers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, suivant les conditions présentées à Messieurs les

ADOPTE

ADOPTE

Prolonger feu vert:

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

Membres du Conseil, ce ler mars 1971.

ruetDe
Grandmont.

71-44

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine, autorisent le Directeur de Police, M. Guy Blanchet, à faire prolonger le cycle de la lumière verte sur la rue DeGrandmont (coin St-Laurent).

ADOPTE

CONSIDERANT qu'il est d'une urgente nécessité pour assurer la reprise et la survie économique de la Mauricie, que le gouvernement du Québec, par son ministère de la voirie, procède sans délai à la construction de l'autoroute du Nord qui reliera ladité région à la Métropole, ainsi que la transquébécoise qui reliera la transcanadienne;

CONSIDERANT que ces projets qui ont fait l'objet de nombreuses promesses électorales depuis 1960, ont été interrompus

à cause de la tenue de l'Exposition mondiale de 1967 et des priorités routières qu'elle commandait, mais qui depuis sont demeurés en plan;

AUTOROUTE

du

Nord

71 - 45

IL EST PROPOSE, SECONDE et UNANIMEMENT RESOLU

que ce Conseil approuve et seconde les efforts et les démarches solidaires entreprises par nos députés, par le Conseil
Economique Régional, par les conseils municipaux et l'action
concertée des maires de la région ainsi que par les Chambres
de Commerce et les autres groupements régionaux, en vue de
convaincre les autorités gouvernementales, de l'urgence de
nos besoins dans le domaine routier et prie instamment l'honorable Ministre de la Voirie de donner suite à ces requêtes,
sans délai.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier Alleronier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Gité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 15 mars 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire Jean-Paul Lavergne Martin Bergeron Rodrigue Lepage Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès verbal

71-46

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le ler mars 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du ler mars 1971

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant, et l'ingénieur, M. Roland Desaulniers

M. Ronald Marcoux

Revue municipale 1. Les membres du Conseil recommandent de payer trois (3) abonnements à la revue municipale et ce, pour trois ans, au nom du Maire, du Gérant et du Greffier.

Installation lampes 4000 lumens 2. Les membres du Conseil n'acceptent pas la recommandation de l'Hydro-Québec concernant l'installation de nouvelles lampes de rues de 10,000 lumens à la place de lampes de 4000 lumens, mais suggèrent plutôt d'attendre ces dernières même s'il y a période de 4 à 6 mois pour la livraison.

Hydro-Québec RE: 3. Les membres du Conseil autorisent la compagnie Hydro-Québec à faire l'installation de nouvelles lampes de rues de la façon suivante:

lampe de 20,000 lumens (rue St-Laurent) Nouvelles lampes lampes de 4,000 lumens 26 'dont: sur 1 lampe, rue des Oblats; lampes, rue St-Pierre; 2 rues lampe, St-Jean-Baptiste; 3 lampes, rue Ste-Julienne; mentionnées 1 lampe, rue De Grandmont; 1 lampe, rue St-Valère; lampes, rue Dumas; l lampe, rue Gélinas; 4 lampes, rue Thuney; lampe, rue Guillet; 1 1 lampe, rue Turmel; lampe, rue D'Argenson; .] 2 lampes, rue Montplaisir; lampes, rue Brunelle; l lampe, rue LeBoulanger; 1 lampe, rue St-Laurent; lampe, coin Turmel et Thibeau. 1

Le tout tel que montré sur les plans préparés par le bureau de l'ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux et conjointement avec l'Hydro-Québec.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

71-47

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le ler mars 1971, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption des listes de comptes

71-48

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros 293-C comportant des dégenses de \$ 165,033.90 38,685.21 comportant des dépenses 294-C de . <u>38,816.72</u> 295-C comportant des dépenses de Le tout formant un grand total 242,535.83 de \$ soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de réclamation de M. Fernand Montambeault RE: dommages à son véhicule, 44-A rue Alice, Cité;
- b) Avis de réclamation RE: Taxi Godin Enr.: dommages à un de ses véhicules, 46, rue Fusey, Cité;
- c) Avis de réclamation de Alex MacRae Company Ltd. RE: dommages à son véhicule, 186 rue De Grandmont, Cité;
- d) Avis de responsabilité de M. Denis Dufresne RE: poubelle endommagée, M. Denis Dufresne, 285 rue Montplaisir, Cité;
- e) Avis de responsabilité de Les Filles de Jésus par Soeur Marie-Berthe Doucet, f.de J., RE: fracture poignet droit, Val-Marie, 88 Chemin du Passage, Cité.

Lettre de M. Fortin de Québec, RE: "Les Maisons de Vacances Laurentides Inc." demandant la permission d'obtenir un permis pour la vente de chalets et de maisons préfabriqués, coin rues Thibeau & Gooke, Cité.

AFFAIRES NOUVELLES:

Sympathies 71-49

ET RESOLU Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-

Madeleine ont appris les décès de:

Mme Arthur Beaumier, Prop. par le cons. Lionel Rheault;

Fabien Vallerand, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire; M_{ullet}

Napoléon Dumont, Prop. et appuyé à l'unanimité; Μ.

Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne Μ. Réal LaHaye,

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Demande d'emprunt

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

fonds de

roulement

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine demandent à la Commission Municipale de Québec l'autorisation d'emprunter au fonds de Roulement un montant estimé à \$ 85,000.00 pour ce qui suit:

71-50

au

Echange d'un (1) camion PVB, 25,000 lbs;

20- Echange de deux (2) tracteurs, pelle articulée;

30- Echange d'un (1) fourgon, 4,500 lbs;

40- Echange d'un (1) Rétro Excavateur "Back Digger",

pour un total estimé à \$ 85,000.00 lequel montant sera remboursé sur une période de cinq (5) ans à compter de l'année 1972.

ADOPTE

Plan No.

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

D-2735 E. Lair,

a.g.

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer le Plan et le Livre de Renvoi montrant le lot de subdivision No. 161 du cadastre 547, tel que préparé par Monsieur Edouard Lair, a.g., en date du 2 mars 1971 et portant 71-51 le numéro D-2735.

accepté

Aussi les Membres du Conseil acceptent le plan ci-haut mentionné.

ADOPTE

Achat lot

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

161-547 par

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine acquièrent de la succession Roger Guilbert lot de subdivision 161 du cadastre 547 et ce, pour le prix

71-52.

Cité

de \$ 1.00

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tel contrat et le notaire François St-Arnaud , autorisé à le préparer. Félicitations au Club hockey "Les Barons"

71-53

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé à l'unanimité

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations aux dirigeants et joueurs du Club de hockey "Les Barons" du Capde-la-Madeleine, de la Ligue Junior "B" Provinciale.

Son honneur le Maire, J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers souhaitent à cette équipe les meilleurs succès possibles lors de la grande finale.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Gité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 22 mars 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès

verbal

71-54

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 15 mars 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madèleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 15 mars 1971

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Octroi RE: Fête St-Jean Baptiste 1. Les membres du Conseil recommandent de verser un octroi de \$ 300.00 au Comité de la Fête nationale (Société St-Jean-Baptiste), ainsi que de leur prêter gratuitement le Centre Récréatif pour la journée du 23 juin 1971, date des festivités qui seront tenues en la municipalité du Cap-de-la-Madeleine.

Permis temporaire refusé

- 2. Les membres du Conseil n'autorisent pas l'émission d'un permis temporaire demandé par M. Claude Fortin de "Les Maisons de Vacances Laurentide Inc." afin de lui permettre d'exposer les chalets ou maisons préfabriqués sur le lot No. de cadastre 562-21, rue Thibeau.
- Rapport d'ouvertures de soumissions pour l'achat d'uniformes, casquettes, cravates pour le département de la Police.

		SOUMISSIONNAIRES	PRI	K (GLOBAL)
Soumissions	•	Mercerie de Luxe	\$:	3,947.15
RE:		Sainthill-Lévine	\$:	3,932,26
Achat		Maurice Lévesque	\$:	3,582.65

Les maisons Geo. Barakett, Publicité Gilles, L. Pelletier Enr., Ben Berke, Goulombe & Cie., Garneau & Fils et Poulin Distribution n'ont pas répondu à la demande.

Les membres du Conseil recommandent l'achat des uniformes de la maison Maurice Levesque, au prix soumis et ce, incluant tous ·les ajustements nécessaires.

Aussi les mesures devront être prises au poste de police ou au domicile du policier, mais aucun temps supplémentaire ne devra être payé pour cette prise de mesures et/ou essayage.

Le Directeur des achats devra inscrire sur le bon de commande: "Qu'après réception des uniformes, une analyse sera faite du matériel et que, si elle s'avère non conforme aux spécifications, le tout sera retourné au fournisseur, à ses frais et dépens et aussi, que les ajustements seront aux frais du soumissionnaire.

Rapport d'ouvertures de soumissions pour l'achat de 1200 sacs Soumissions 4. de calcium (100 sacs à la fois)

> SOUMISSIONNAIRES PRIX L'UNITE Ben Vanasse Inc. \$ 3.50 Morin & Frères Inc. \$ 3.58 Loranger & Molesworth Inc. \$ 3.60 P.-A. Gouin Ltée \$ 3.85 Ferronnerie J. Comeau \$ 3,490

P.H. Poliquin Ltée n'a pas soumissionné

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la Maison Morin & Frères Inc.

Soumissions 5. Rapport d'ouvertures de soumissions pour l'achat de 500 sacs de ciment (50 sacs à la fois)

SOUMISSIONNAIRES	MARQUE.	PRIX	L'UNITE
Ben Vanasse Inc.	Ciment Indépendant (Portland)	\$	1.05
Morin & Frères Inc.	Portland	\$	1.18
Loranger & Molesworth	Portland .	\$	1.09
P.A. Gouin Ltée	Portland	\$	1.10

Ferronnerie J. Comeau et P.H. Poliquin Ltée n'ont pas soumissionné.

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la Maison Ben Vanasse Inc.

Rapport d'ouvertures de soumissions pour l'achat de peinture

pour achat

uniformes,

cravates

pour

de la

Police

casquettes,

Département

de 1200 sacs de

calcium

pour achat de 500

sacs de ciment

862				
0 0 29	SOUMISSIONNAIRES	MARQUE	PRIX 120 Gall. blanche	PRIX 120 Gall. jaune
Soumissions	Marcel Perreault	Glidden	\$ 6,08	\$ 7.12
\mathtt{pour}	Hébert & Fils Enr.	Nationale	\$ 3.45.	\$ 3.80
achat	P.H. Poliquin	В.Н.	\$ 3.80	\$ 4.80

2.03 2,82 2.65 Loranger & Moles-Sico \$ 2,80 3.20 1.53 worth Morin & Frères Laurentide \$ 2,80 3.12 1.25 Ferronnerie Comeau \$ 3.75 4.75 2,50 Ben Vanasse Inc. C. Diamond \$ 3.62 \$ 4.27 1.89

PRIX Diluant

1.95

Léon Héon n'a pas soumissionné.

M. Royal

Marché Vivier

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la Mairon Morin & Frères mais autorisent le Directeur des Achats à inscrire sur le bon de commande: "Qu'une analyse de la peinture sera faite lors de la réception de la marchandise et que, si elle s'avère non conforme aux spécifications demandées, la marchandise sera retournée.

\$ 3.20

3.70

Déneigement trottoirs

de

à

peinture

trafic

- 7. Les membres du Conseil recommandent à l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, de faire déneiger les trottoirs en bordure des rues de gravier afin de faciliter, sur ces rues, la circulation pour les piétons.
- Rapport annuel (1970): Ingénieur
- 8. M. Ronald Marcoux, Ingénieur municipal, présente aux membres du Conseil son rapport annuel (1970) sur les activités de son département et aussi, informe les membres sur la situation budgétaire concernant l'enlèvement de la neige et sur certaines études en cours, soit hydrogéologiques, traitement des eaux usées et pollution de l'air.
- 9. Item non adopté, reporté à l'étude (Voir résolution 71-55)
- Emondage des arbres
- 10. Les membres du Conseil ne recommandent pas l'émondage des arbres de la municipalité par la Maison Yvon Fournier Ltée, mais recommandent plutôt cedit émondage par la Compagnie Hydro-Québec, considérant que cette dernière le fait à titre gratuit.
- Deux ll. Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police, détectives M. Guy Blanchet, de porter à deux (2) au lieu de trois (3) en le nombre de détectives en probation au département de la probation Sûreté et aussi, d'éviter si possible le temps supplémentaire.
- *12. Les membres du Conseil autorisent la demande de soumissions Echange pour l'échange des trois (3) autos-patrouille 1970, mais autos- recommandent d'attendre les nouvelles normes du Bureau de patrouille Normalisation de Québec.

La demande de soumissions devra être faite chez tous les mêmes garagistes que l'an dernier.

Octroi: 13. Les membres du Conseil recommandent de verser un octroi de Annonce \$ 100.00 pour une annonce dans le programme souvenir de l'Association des Directeurs de Police de la Province.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité Adoption rapport

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

comité

71-55

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 15 mars 1971, soit et est adopté.

En amendement il est:

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

que l'item No. 9 du rapport de comité soit reporté à l'étude. A l'unanimité les membres reportent à l'étude l'item No. 9.

Motion principale ADOPTEE

Adoption listes de

comptes

71-56

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVATS

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

296**-**0 comportant des dépenses de 393,321.61

297-C comportant des dépenses de 7,310,99

400,632.60 Le tout formant un grand total de \$ soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de respônsabilité de M. Gaston Lanouette, 760 rue Ste-Ursule, Trois-Rivières, RE: dommages à son automobile;
- b) Lettre de M. Jean-Claude Soulard, professeur-responsable de la concentration Histoire du CEGEP RE: participation pécuniaire pour un journal sur problèmes de la Mauricie durant la crise 1929-37.

AFFAIRES NOUVELLES:

Sympathies ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Made-71-57 leine ont appris les décès de:

> Maurice Lemire, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire М.

> Almanzor Lemire, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire M_{\bullet}

> Mme Cyriac Lesieur, Prop. par le cons. Marcel Gervais

Adrien Laliberté, Prop. par le cons. Lionel Rheault

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité. ADOPTE

CONSIDERANT QUE le plan préparé par monsieur Edouard Lair, arpenteurgéomètre, en date du 21ème jour de mars 1971, montre UNE (1) rue de moins de soixante-six (661) pieds de largeur;

CONSIDERANT QUE ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue;

CONSIDERANT QUE la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante (50') pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT QUE le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'elle n'apparaît pas comme une artère principale et elle est le prolongement d'une rue de cinquante (50†) pieds déjà existante.;

IL EST:

Ouverture de rue de

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

moins de 50 pieds

QUE, POUR CES MOTIFS, il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 179, S.R.Q. 1964, d'accorder à la corporation municipale du Cap-de-la-Madeleine la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir, sur une largeur de cinquante (501) pieds, mesure anglaise, indiquée au plan de monsieur Edouard Lair, arpenteur-géomètre, en date du 2 mars 1971 et décrite comme suite audit plan: cadas-

71-58

ADOPTE à la séance du 22 mars 1971

tre 547 subdivision 161.

Enumération abrégée des numéros cadastraux

Proposé par M. le conseiller JEAN_PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

demandée.

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela#Madeleine demandent à la Commission municipale de Québec, l'autorisation de faire une énumération abrégée des numéros cadastraux d'immeubles vendus pour non paiement de taxes et ce, pour les taxes dûes de l'année 1968.

71-59

ADOPTE

Voeux à M. Paul Gauchery, Maire Châteaudun Proposé, Appuyé Résolu à l'unanimité et

QUE les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à Monsieur Paul Gauchery pour sa réélection au poste de Maire de la Ville de Châteaudun, France.

71-60

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers souhaitent à Monsieur Gauchery leurs meilleurs voeux de bonne santé et un règne des plus fructueux.

ADOPTE

Avis de motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

71-61

"REGLEMENT CONCERNANT LA CONSOLIDATION DES DEFICITS DE LA MUNICIPALITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 22ième jour du mois de mars 1971.

(Signé)

SYLVIO HENAIRE

Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Avis de

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voumotion

lus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

71-62

"REGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPECIALE POUR PAYER LES DEFICITS DE LA MUNICIPALITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 22ième jour du mois de mars 1971.

(Signé)

SYLVIO HENAIRE

Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Avis de motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumet-trai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

71-63

REGLEMENT POUR PORTER LA VOTATION A DEUX JOURS ET DE NEUF HEURES A 21 HEURES POUR LE PROCHAIN RÉFERENDUM CONCERNANT LE REGLEMENT DE CONSOLIDATION.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 22ième jour du mois de mars 1971.

(Signé)

SYLVIO HENAIRE

Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Avis de motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

71 - 64

REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 22ième jour du mois de mars 1971.

(Signé)

MARCEL GERVAIS

Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

The Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 29 mars 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire Jean-Paul Lavergne Martin Bergeron

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès

verbal

71-65

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 22 mars 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 22 mars 1971

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Avis: chiens errants Les membres du Conseil recommandent au gérant municipal,
 M. Roland Desaulniers, de faire paraître dans le journal un avis concernant les chiens errants.

Rencontre avec Mme Dussault

2. Les membres du Conseil autorisent l'ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, accompagné de M. le conseiller Martin Bergeron, à rencontrer Madame Madeleine Dussault, concernant le sujet de sa lettre du 16 mars 1971.

Vérifier enseignes "ARRET" 3. Les membres du Conseil recommandent au préposé à la signalisation de vérifier les enseignes "d'arrêt" au coin des rues Loranger et Dorval, lesquelles enseignes auraient été dérangées.

Octroi Histoire CEGEP 4. Les membres du Conseil ne recommandent pas de verser un octroi à la concentration HISTOIRE DU CEGEP de Trois-Rivières, considérant que rien n'est prévu au budget à cet effet.

(Signé) JEAN BEAUDIN, Greffier Cité

Adoption rapport

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

comité

71-66

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 22 mars

1971, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption listes

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

de comptes Que les listes de comptes portant les numéros

comportant des dépenses de \$ 10,183.70 298-C comportant des dépenses de 299-C

46,088.24

71-67

\$ 56,271.94 de Le tout formant un grand total

soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Requête des résidents du Secteur Beaudry RE: demande d'étendre le circuit d'autobus au nord de la rue DeGrandmont;

Lette de M. Raynald Massicotte du 85 rue Des Jésuites, Cité, RE: demande de prolongement des services d'égouts et d'aqueduc.

AFFAIRES NOUVELLES:

Sympathies

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de:

71-68

Prop. par le cons. Sylvio Hénaire; Edmond Lessard, M_{\bullet}

Lionel Rheault; Prop. par le cons. Mme Joseph Duguay,

Martin Bergeron; Joseph L'Heureux, Prop. par le cons. M.

Marcel Gervais. Prop. par le cons. M. Médard Duguay,

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Demande autorisation de renouveler emprunt temporaire

71-69

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que Messieurs les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec l'autorisation de renouveler l'emprunt temporaire à la Banque Canadienne Nationale, telle que demandée en date du 17 août 1970 et approuvé par la Commission Municipale en date du 21 août 1970 au montant de \$ 800,000. dollars, remboursable l'adoption du règlement de consolidation pour un montant de \$ 500,000. dollars et le dolde de \$ 300,000. dollars lors de la perception des taxes de 1971.

Si l'emprunt est approuvé, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer des billets jusqu'à concurrence de \$ 800,000. dollars. ADOPTE

Requête résidents secteur Beaudry RE: Etendre circuit

autobus

71-70

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine appuient la requête présentée au Conseil municipal concernant une demande d'étendre le circuit d'autobus pour desservir le nord de la rue De Grandmont, l'école polyvalente et le Centre d'Apprentissage, ainsi que le secteur Beaudry.

Copie de la présente soit présentée à la Compagnie des Transports St-Maurice afin de faire une étude sur ce sujet.

ADOPTE

Règlement d'emprunt No. 509 Proposé par M. le conseiller SYLVIC HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement No. 509, intitulé:

71-71 "REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE \$ 515,000.00 DOLLARS
POUR CONSOLIDER LES DEFICITS DES ANNEES 1969-1970",
soit et est adopté.

ADOPTE

Règlement de consolidation Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement No. 510, intitulé:

No. 510

71**–**72:

"REGLEMENT PORTANT A DEUX (2) JOURS, de 9 HEURES A 21 HEURES, LA VOTATION AU PROCHAIN REFERENDUM SUR LE RE-GLEMENT DE CONSOLIDATION",

soit et est adopté.

ADOPTE.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

un Beaudin

/Le Maire

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 13 avril 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Sylvio Hénaire

> Jean-Paul Lavergne Martin Bergeron Rodrigue Lepage Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE : au fauteuil.

Adoption procès verbal

71-73

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 29 mars 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 29 mars 1971

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault Sylvio Hénaire Jean-Paul Lavergne Martin Bergeron Marcel Gervais ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Soumissions RE: Cristallite sur 5 puits artésiens

Présentation par l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux, de soumissions pour le recouvrement en cristallite des cinq (5) nouveaux puits artésiens.

SOUMISSIONNAIRES

PRIX TOTAL pour 5 puits 1,125.00

Jacques Garceau Gaston Héon

1,300.00

Les membres du Conseil acceptent la soumission de Jacques Garceau, celle-ci étant la plus basse.

Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police de faire parvenir au Gérant municipal, M. Roland Desaulniers, toutes requêtes ou lettres concernant la régie interne de son département.

que le Directeur soit informé que le Conseil maintient sa décision sur la Résolution No. 71-55-11.

Les membres du Conseil recommandent le paiement des honorai-3⊶ res pour l'année au vérificateur de la municipalité, tels que présentés au Gérant, M. Roland Desaulniers.

Requêtes et Lettres

au Gérant municipal

Honoraires RE: Vérificateur Greffier Cour municipale RE: Journée d'etudes

- 4. Les membres du Conseil autorisent le Greffier de la Cour municipale à se rendre à une journée d'étude qui sera tenue dans la municipalité de Boucherville, le ler avril 1971.
 - Le Gérant, M. Roland Desaulniers, est autorisé à lui payer ses frais sur réception de factures.
- Octroi à Corporation Officiers Municipaux Agréés
- Les membres du Conseil acceptent de verser un montant de \$ 100.00 à la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec, le tout faisant suite à une demande formulée dans une lettre de M. Daniel Leclerc et pour la raison invoquée dans sa dite lettre.
- Plans à Régie des Eaux
- 6. Les membres du Conseil autorisent l'Ingénieur municipal, M. Rohald Marcoux, à présenter à la Régie des Eaux du Québec, pour approbation, les plans suivants: E-550, rue St-Paul; A-565, rue Normand; E-523, rue Vaillancourt; E-562, rue Mgr. Comtois.

Etude RE: Nouveaux services publics

7. Les membres du Conseil font une étude sur la possibilité de charger tous les nouveaux services publics de construction d'égout, d'aqueduc, de mise en forme et d'asphaltage de rues, aux propriétaires riverains et ce, à 75% du coût de construction.

> (Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité 71-74

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 29 mars 1971, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption listes des comptes

71-75

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros 300-C comportant des dépenses dе \$ 19,423.55 301-C comportant des dépenses de 5,820.42 Le tout formant un grand total 25,243.97 de soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Demande de M. Prosper Gervais, du 402-3ième rue, demandant un amendement au zonage;
- b) Remerciements de la famille Laliberté pour condoléances RE: décès de M. Adrien Laliberté;
- c) Projet de résolution de Me François St-Arnaud, Notaire, RE: Commission Formation Professionnelle de la Maind'Oeuvre de la Région de Trois-Rivières -vs-Cap-de-la-Madeleine:
- d) Demande d'un permis d'auto-taxi par M. Marcel Vaillancourt du 122 rue St-Emile, Cité;
- M. Clément Beaulieu s'est adressé à la Régie des Alcools e:) du Québec pour obtenir un permis d'exploiter un commerce "Restaurant Epicerie Chez Clem" au 57 Ste-Madeleine, Cité;

- f) Lettre de M. André Breton, co-propriétaire de Cap Caravane Enr. demandant un permis pour vendre chalets;
- g) Lettre de la Régie des Eaux du Québec autorisant l'exécution des travaux de Prolongements des services d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'égout combiné tels que décrits aux plans et devis de l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux.

Sympathies

AFFAIRES NOUVELLES:

71-76

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de:

- M. Erny Lafontaine, Prop. par le cons. Martin Bergeron;
- M. Gérard Blanchette, Prop. par le cons. Martin Bergeron;
- M. André Milette, Prop. par le cons. Marcel Gervais;
- M. Kenneth O'Connor, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Vente
de
terrain
aux
fins
Construction

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que lo- La Cité se déclare satisfaite des conditions exigées dans l'acte de vente consenti à la Commission d'apprentissage de l'industrie de la construction de la Région de Trois-Rivières, lesdites conditions étant les suivantes:

Ecole
apprentise
sage.

- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins de la construction d'une école d'apprentissage;
- b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu' un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie, à moins d'une permission écrite de la cité;

c) Que l'acquéreur construise, dans un délai d'une année des présentes, une bâtisse pour les fins qu'il poursuit, soit la construction d'une école d'apprentissage. Advenant la non exécution de ladite obligation, l'acquéreur devra rétrocéder l'immeuble au vendeur, lequel devra rembourser la somme principale de vingt-cinq mille dollars (\$25,000.00) qu'il a reçue comme considération de ladite vente, sans intérêt. Et le vendeur aura le droit de demander, dans telle éventualité, la résolution en justice de ladite vente, aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

20- La cité accorde mainlevée de tous droits et en particulier de la clause résolutoire existant en vertu des conditions de l'acte ci-dessus, enregistré sous le numér1 210,425 et affectant le lot 423-92.

30- Que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes, autorisés à signer ladite mainlevée.

ADOPTE

71-77

Vente à l'enchère

pour taxes

71-78

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ordonnent au Greffier municipal de vendre à l'enchère publique les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées depuis trois (3) ans.

ADOPTE

Avis de motion

71-79

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE SERVICES D'EGOUT ET D'AQUEDUC, DE PAVAGE, DE FONDATION ET DE MISE EN FORME DE RUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce l3ième jour du mois d'avril 1971.

> (Signé) MARCEL GERVAIS Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

Le Maire-Suppléant

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 26 -avril 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers:

Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT, Rodrigue

Adoption

procès

verbal

71-80

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 13 avril 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 13 avril 1971

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

·Soumissions

1.

Rapport d'ouverture de diverses soumissions. RE: Ouverture faite par le Greffier ce mardi, 13 avril 1971, à 16 heures, dans la salle du Conseil, en présence de son Honneur le Achat de Maire, J.-Réal Desrosiers, de Messieurs les conseillers Sylvio Hénaire et Jean-Paul Lavergne, de l'Ingénieur municipal et de son assistant ainsi qu'en présence de plusieurs représentants

Camion

1971

a) Pour l'achat d'un camion 1971 (27,500 lbs P.V.B.)

des compagnies ou maisons d'affaires concernées.

SOUMISSIONNAIRES

PRIX

Matte Auto

\$ 6,975.00

Trois-Rivières Chrysler

\$ 6,182.39

Charest & Frères

\$ 6,350.00

Fourgon 1971

b) Pour l'achat d'un fourgon 1971 (4,500 lbs P.V.B.) PRIX

SOUMISSIONNAIRES

Matte Auto

\$ 3,000.00

Trois-Rivières Chrysler

\$ 2,819.35

Charest & Frères

(N'a pas soumissionné)

-					
Retro-	c)	Pour l'achat d'un Rétro- SOUMISSIONNAIRES	Excavateu r et (Ch	argeur PRIX NET
Excavateur		Arthur Grandchamp, Louis	evālle (N	t a	pas soumissionné)
et		Delta Equipement, Québec			18,995.00
Chargeur		Federal Equipement, Mont			16,734.00
		Laurion Equipement, Mont	•	\$	20,472.00
		Automotive Product, Québ			pas soumissionné)
		Garage Clément, St-Mauri			pas soumissionné)
		Just Equipement (Alis Ch (Al. 81	alm)		16,281.00
		M.C. Equipement, Cap (J.		\$	18,480.00
		Ludger Malboeuf, Louisev	•		•
			se 680-c)	\$	16,200.00
Tracteur-	d)	Pour l'achat d'un tracte	ur - Pelle art:	icı	ılée - 1 3/4 ver. cuhes.
Pelle	•	SOUMISSIONNAIRES			PRIX NET
articulée		Arthur Grandchamp, Louis	eville (N	1 _a	pas soumissionné)
		Hewitt Equipement, Montr	•		
		(Cat.		\$	34,856.00
		Blackwood Hodge, Montréal	1 (H-60-B)	\$	40,665.00
		Delta Equipement, Québec	(M.F. 44)	\$	44,000.00
		Federal Equipement, Mont	réal (Mic. 55)	\$	53,990.00
		Automotive Product, Québe	ec (Troj.700)	\$	55,000.00
		Garage Clément, St-Mauri	ce (N	¹a	pas soumissionné)
		Just Equipement, (Alis Cl	halm) (N	t _a	pas soumissionné)
		M.C. Equipement, Cap. (J.	.D. 544-A)	\$	37,000.00
		Mussens Limitée (TL 545)		\$	46,350.00
		Ludger Malboeuf, Louisev	ille (N	¹a	pas soumissionné)
Soumissions RE:	2.	Ouverture de soumissions	en Comité, ce	13	3 avril 1971.
Achat	a)	Achat de tuyau de cuivre	pour entrées d	de	services 1971.
de		SOUMISSIONNAIRES			PRIX
tuyau		Morin & Frères Inc.		\$	2,291.12
en		Plomberie P.H. Poliquin 1	Ltée	\$	2,229.00
cuivre		Fred Poliquin Ltée		\$	2,123.08
CULVIC		Saillant Inc.		\$	•
		Francis Hankin & Co. Ltd.	•	\$	
		FX. Drolet Inc.		\$	•
•		J.U. Houle Ltée		\$	• •
	٦	Albert Viau Ltée		\$	2,101.75
	r	Les membres du Conseil ac	ceptent la sou	ımi	ssion de la mai-
		son Fred Poliquin Ltée.			
Matériel	b)	Achat de matériel pour en	itrées de servi	്ര	s 19 71
pour		SOUMISSIONNAIRES	MARQUE		PRIX
entrées		Morin & Frères Inc.	-	\$	_
de		Plomberie P.H. Poliquin		\$	·
services		Ltée	_		•
	q	Fred Poliquin Ltée Saillant Inc.		\$ ^	2,411.00
	2			\$	2,453.23
		Francis Hankin & Co.Ltd. FX. Drolet Inc.		\$ •	3,413.86
		J.U. Houle Ltée		\$ \$	2,704.47 2,798.54
		Albert Vian Itée		Ψ ሔ	2 105 86

\$ 2,425.76

Mueller

Albert Viau Ltée

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la maison Fred. Poliquin Ltée.

Flèche 3.
clignotante
rue Thibeau
coin
Berlinguet

Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police, M. Guy Blanchet, d'étudier la possibilité d'installer une flèche clignotante sur Thibeau coin Berlinguet, pour la circulation venant du Nord de la Ville, afin de permettre aux automobiles de tourner à gauche sur la rue Berlinguet et de faire rapport au Conseil sur ce sujet.

Trafic 4
lourd:
stationnement
défendu

Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police de faire observer le règlement de circulation concernant le stationnement défendu pour le trafic lourd et tout particulièrement sur la rue Thibeau.

Amendement au zonage

5. Les membres du Conseil recommandent de transmettre à la Commission Municipale d'Urbanisme la lettre de M. Prosper Gervais concernant une demande d'amendement au zonage.

Etude sur industrie du taxi 6. Les membres du Conseil ne recommandent pas l'émission d'un permis d'auto-taxi à M. Marcel Vaillancourt telle que formulée dans une lettre en date du 30 mars 1971, considérant que le Gouvernement de Québec fait une étude sur l'industrie du taxi et qu'il a demandé à la municipalité de ne plus émettre de permis jusqu'à nouvel ordre.

Permis accordé à Cap Caravane Enr.

7. Les membres du Conseil acceptent la demande de M. André Breton de "Cap Caravane Enr." de faire la vente de chalets sur le même site où il fait la vente de roulottes, à la condition que l'of-fice du garage serve pour les fins de transaction et que les services sanitaires de ce garage soit à la disposition des vendeurs et aussi, qu'il n'ait jamais plus d'un chalet en montre.

Congrès Technique de l'Eau 8. Les membres du Conseil autorisent le conseiller Jean-Paul Lavergne et l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, à se rendre au Congrès de la Technique de l'Eau, lequel sera tenu à Québec les 18,19,20 et 21 avril prochain.

Suspension: 3 jours sans paie 9. Les membres du Conseil acceptent la recommandation du Directeur de Police, M. Guy Blanchet, à l'effet de suspendre pour 3 jours sans paie le constable Pierre Duguay pour les raisons édictées dans une lettre du Directeur, en date du 13 avril 1971.

Cours refusé 10. Les membres du Conseil n'acceptent pas la recommandation du Directeur de Police, M. Guy Blanchet, en date du 30 mars 1971, à l'effet de faire suivre un cours d'investigation au détective Jean-Paul Ringuet.

Dôme: Centre Culturel Les membres du Conseil recommandent au gérant municipal, M. Roland Desaulniers, d'envoyer un avis de 48 heures aux Constructeurs et Architecte du Centre Culturel concernant les réparations au dôme de cette bâtisse.

Congrès de la C.S.Q.

12. Les membres du Conseil autorisent M. Guy Métivier, directeur du Service des Loisirs, à se rendre au Congrès de la C.S.Q. les 14 et 15 mai prochain et ce, dans la ville de Sherbrooke.

Journées d'étude à Drummondville

13. Les membres du Conseil autorisent le gérant municipal, M. Roland Desaulniers, et l'estimateur, M. Jacques Bettez, à assister aux journées d'étude, à Drummondville, les 29 et 30 avril et ler mai 1971.

(Signé)

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Adoption rapport

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

comité

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le

71-81

13 avril 1971, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption des listes de comptes

71-82

Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

302-C comportant des dépenses de

\$ 324,229.36 16,204.31

303-C comportant des dépenses de

52,689.18

304-C comportant des dépenses de 305-C comportant des dépenses de

45,476.39

306-C comportant des dépenses de

2,529.51

Le tout formant un grand total de

\$ 441,128.75

soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Réclamation de M. Louis Pothier du 950 de la rue Montcalm, Trois-Rivières, RE: vol à l'Arena;
- b) Acceptation d'un plan de M. Roger Gélinas, a.g.;
- c) Acceptation d'un plan de M. Edouard Lair, a.g.
- d) Demande d'un permis d'auto-taxi par M. J.-J. Lacroix, propriétaire de "TAXI IDEAL", Cité.
- e) Rapport de la votation les 19 et 20 avril 1971 sur le règlement No. 509.

Sympathies

AFFAIRES NOUVELLES:

71-83

ET RESOLU: Que c'est avec regret que le Maire-Suppléant, M. Rodrigue Lepage et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de:

Mme Vve Arthur Bonneau
M. Jean Daviault,
M. Edouard Roy,
Mme Denis Beaumier,
M. Alcide Dargis,
M. Omer Mongrain,
M. Sinai Dessureault,
Mme Arthur Plante,
M. Joseph Charette,
M. Jean St-Arnaud,

Mme Vve Emilien Allard,

Mme Alexandre Beaudoin,

James Beggs Sr.,

М.

Mme Vve Arthur Bonneau, Prop. par le cons. Martin Bergeron;

Prop. par le cons. Martin Bergeron;

Prop. par le cons. Martin Bergeron;

Prop. par le cons. Sylvio Hénaire; Prop. par le cons. Martin Bergeron;

Prop. par le cons. Marcel Gervais;

Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne;

Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne;

Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;

Prop. par le cons. Lionel Rheault;

Prop. par le cons. Sylvio Hénaire; Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;

Prop. par le cons. Martin Bergeron.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Plan 18193 Proposé par M. le conseiller: MARCEL TERVAIS Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

Roger Gélinas, a.g.,

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision des lots 544-77 à 544-90, 544-94 à 544-101, 545-216 à 545-232, 545-251 à 545-253, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enrégistrement de Champlain, soit et est accepté.

71-84

accepté

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 21 avril 1971 et portant le numéro 18193.

ADOPTE

Plan

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

D-2750

Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

Edouard

Lair

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 551, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du

a.g.,

Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit

accepté et est accepté.

71-85

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 13 avril 1971, et portant le numéro D-2750.

ADOPTE

Certificat: Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller: Greffier

MARCEL GERVAIS

RE: Référendum

71-86

Et RESOLU: Que le certificat du Greffier en date du 21 avril 1971 concernant le résultat du référendum tenu les 19 et 20 avril 1971

sur le règlement No. 509, soit et est accepté.

ADOPTE

Achat 12 pneus Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

noirs

71-87

ET RESOLU: Que la soumission du Garage Charles Turcotte & Fils en date du 26 avril 1971, pour l'achat de 12 pneus noirs, grandeur G-78 x 15, 4 plis, nylon, au montant de \$ 18.60 chacun, soit et

est acceptée.

ADOPTE

Achat d'un Camion et d†un fourgon

71-88

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, acceptent la plus basse soumission, soit celle du Garage Trois-Rivières Chrysler Ltée pour l'achat de l camion 1971, 27,500 lbs P.V.B., au prix de \$ 6,182.39; et l'achat de l fourgon 1971, 4,500 lbs P.V.B., au prix de \$ 2,819.35.

Le tout conformément à leurs soumissions en date du 13 avril 1971. ADOPTE

Asphaltage
payable
à 75%
du
coût
des
travaux
à
l'avenir

71-89

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Qu'à compter de ce jour, toutes nouvelles ouvertures de rues, et/ou prolongement incluant toutes les rues qui sont prévues à des règlements d'emprunt d'égout et d'aqueduc déjà adoptés mais dont l'ouverture et la mise en forme de rues n'ont pas été faites à ce jour, paieront à l'avenir le coût de l'asphaltage à 75% du coût des travaux.

Le vote est demandé par M. le conseiller Lionel Rheault.

POUR : Messieurs les conseillers Sylvio Hénaire, Jean-Paul Lavergne, Martin Bergeron et Marcel Gervais.

CONTRE: Monsieur le conseiller: Lionel Rheault.

ADOPTE sur division

Demande de soumissions publiques

71-90

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à faire la demande de soumissions publiques pour l'exécution de travaux d'égout et d'aqueduc sur certaines rues prévues au règlement No. 507.

ADOPTE

Adoption règlement d'emprunt No. 511

71-91

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE ET RESOLU: Que le règlement No. 511 intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE \$ 67,000.00 POUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET DE CHAINES DE RUES",

soit et est adopté.

ADOPTE

Gonvocation assemblée publique RE: Règlement No. 511 Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles sur les rues concernées au règlement No. 511, pour mercredi, le 5 mai 1971, entre 7.00 et 9.00 heures p.m.

Le tout conformément à la Loi.

ADOPTE

Avis de Motion

71-93

71-92

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 26ième jour du mois d'avril 1971.

(Signé) MARTIN BERGERON
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

ET LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Le ^Greffier

Le Maire

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 3 mai 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption procès verbal Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, 71-94 tenue le 26 avril 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 26 avril 1971

PRESENTS:

Messieurs les conseillers: Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Soumissions
pour
achat
de
12 pneus
noirs

1. Rapport d'ouverture de soumissions pour l'achat de 12 pneus noirs, G x 78 x 15 x 4 plis, nylon.

SOUMISSIONNAIRES GROSS VEHICULE MARQUE PRIX

SOUMISSIONNAIRES	GROSS VEHIC WEIGHT	JU Liža	MARQUE	KTY
Fortin Bandag Ltée	1620	Fi	restone \$	24.50
Magasin Firestone	1620	Fi	restone \$	21.06
Magasin Service Good year	1020	Go	odyear \$	15.71
Centre du Pneu Trott	ier 1620	Κe	elly \$	24.90
Vanasse Inc.	1830	Go	oodyear \$	24.50
Sirois Automobiles I	ltée 1770	B.F. Go	odrich \$	18.60
Charles Turcotte & F	Fils 1820	B.F. Go	odrich \$	18.60
Trois-Rivières Chevr	olet 1490	Ur	ni Royal \$	20.84

Les membres du Conseil ont accepté la soumission du Garage Charles Turcotte & Fils Ltée par la résolution No. 71-87

Soumissions pour

Rapport d'ouverture de soumissions pour l'achat de 30 douzaines de balles de baseball, 12 casques protecteurs,
 2 sets complets de buts, le tout de marque Spalding.

	SOUMISSIONNAIRES	3	PRIX TOTAL
divers	Le Palais des Sports	\$	1,281.60
articles	Maison Goudreau Sport	\$	1,251.20
de	Québec Sportif	\$	1,173.50
sport	Yvon Roy	\$	1,996.00
	PA. Gouin	\$	1,211.70
	Ferronnerie Goméau	\$	1,305.42
	Morin & Frères Inc.	\$	1,299.30

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la Maison Québec Sportif.

Information RE:
Etude sur
industrie
du taxi

3. Les membres du Conseil n'acceptent pas la demande de M. J.-Jacques Lacroix pour un nouveau permis d'auto-taxi considérant les directives du Gouvernement du Québec, mais autorisent le Greffier à s'informer à qui de droit au Gouvernement du Québec, au sujet de l'étude sur l'industrie du taxi.

Congrès des O.M.A. 4. Les membres du Conseil autorisent le Gérant, le Trésorier ainsi que le Greffier à assister au congrès des Officiers Municipaux Agréés les 19,20 et 21 mai prochain.

Nettoyage des puisards 5. Les membres du Conseil recommandent à l'ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, de faire procéder au nettoyage des puisards et que le tout soit exécuté par M. E. Roux, au prix de \$ 1.20 l'unité, soit le même tarif que l'an passé.

Engagement
Mlle
Thérèse
Pépin

6. Les membres du Conseil recommandent l'engagement de Mile Thérèse Pépin, tel que recommandé par M. Ronald Marcoux, au poste de secrétaire au bureau de l'Ingénieur municipal et ce, aux conditions de la Convention Collective de Travail des Employés de Bureau.

Trottoir: 7. Les membres du Conseil recommandent de porter à cinq (5) pieds 5' larg. La largeur du trottoir du côté sud de la rue Fusey.

Campagne nettoyage 8. Les membres du Conseil autorisent une campagne de nettoyage aux mêmes conditions que l'an dernier.

Lettre:
Directeur
Police
&

9. Les membres du Conseil prennent connaissance d'une lettre de félicitations adressée au Directeur de Police, M. Guy Blanchet, par M. Denis Guérin.

Dôme Aussi le Gérant, M. Roland Desaulniers, informe les membres du Centre Conseil que le dossier concernant le dôme du Centre Culturel a été transmis à Me Guy Lebrun.

Bureaux 10. Les membres du Conseil acceptent la demande du Président d'élec-Hôtel de tion, M. Louis Pinsonneault, concernant l'utilisation de l'Hôtel Ville RE: de Ville pour le bureau de revision et les bureaux provisoires Votation de votation.

Achat
béton

11. Les membres du Conseil maintiennent leur décision concernant

1 achat du béton pour l'année 1971, soit de la compagnie "Béton

Dynamique".

Etude RE: 12. Les membres du Conseil portent à l'étude la demande de M. Bruno poubelle Dubois à l'effet d'installer une poubelle en face de son commerrue Vivier ce, et ce sur la rue Vivier.

Le mot
"Incorpore;"
sera
ajouté

- 13. Suite à une demande de l'Association des Policiers, les membres du Conseil ne s'objectent aucunement à ce qu'il soit ajouté le mot "INCORPORE" au nom de l'Association des Policiers et Pompiers du Cap-de-la-Madeleine.
- Items
 l à 4
 acceptés
- 14. Les membres du Conseil acceptent les items l à 4 inclusivement du procès verbal de la Commission d'Urbanisme tenue le 19 avril 1971.

Stationnement: 60 minutes 15. Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police, M. Guy Blanchet, de faire installer une affiche "Stationnement permis 60 minutes", devant le 359 de la rue St-Laurent.

(Signé)

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

71-95

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 26 avril 1971, soit et est adopté.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Requête de MM. Raynald Massicotte et Cyrice Dubé contre Garage Dumas Auto Body, rue St-Paul RE: Cimetière de vieilles automobiles;
- b) Demande d'acceptation du plan de M. Edouard Lair, a.g. No. D-2746;
- c) Lettre de Lamer & Côté 1970 Ltée demandant une enquête RE: enseigne commerciale arrachée au No. 52 rue St-Irenée, Cité;
- d) Demande d'un permis à la Régie des Alcools du Québec par M. Réginald Migneault, pour taverne coin Thibeau & Bilodeau, Cité.

AFFAIRES NOUVELLES:

Sympathies

71-96

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de:

M. Edward Frost, Prop. par le cons. Martin Bergeron

M. Georges-Etienne Héroux, par le cons. Rodrigue Lepage

Mme Arthur Fournier, Prop. par le cons. Martin Bergeron

Mme Henri-Paul Parenteau, ". par le cons. Marcel Gervais

M. Donat Normandin, Prop. par le cons. Martin Bergeron

M. Prudent Dessureault, Prop. par le cons. Marcel Gervais

Mme Wilfrid Auger, Prop. par le cons. Marcel Gervais

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Plan D-2746 Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Edouard Lair,a.g. accepté ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 126-351 cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

71-97

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 13 avril 1971, et portant le numéro D-2746.

ADOPTE

Achat RetroProposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Excavateur et chargeur

71-98

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent la soumission du garage Ludger Malbeuf pour l'achat d'un Retro-Excavateur et chargeur suivant les spécifications T-71-1; et ce, au prix soumis, soit \$16,200.00 tel que leur soumission en date du 13 avril 1971.

ADOPTE

Achat deux Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

tracteurs pelles articulées ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent la soumission de la compagnie M.C. Equipment Inc. pour l'achat de deux (2) tracteurs - pelles articulées de marque Johnn Deer, l 3/4 verges cubes, suivant spécifications T-71-2 et ce, au prix net soumis, soit \$ 37,000.00 tel que leur soumission en date du l3 avril 1971.

ADOPTE

Adoption Règlement

71-100

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

371-13

71-99

ET RESOLU: Que le règlement No. 371-13, intitulé règlement concernant le zonage dans les limites de la municipalité, soit et est adopté.

ADOPTE

Assemblée publique mardi,

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

mardi, ll mai. ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs pour MARDI, le 11 mai 1971, entre 7.00 et 8.00 heures P.M., relativement à l'adoption du règlement No.

71-101 371-13 concernant le zonage dans la municipalité.

ADOPTE

Règlement No. 512

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

adopté

71-102

ET RESOLU: Que le règlement No. 512, intitulé règlement autorisant un emprunt de \$ 88,000.00 pour travaux d'égout, d'ouverture et de mise en forme et d'asphaltage de rues, soit et est adopté.

ADOPTE

Assemblée publique

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

vendredi

14 mai

ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposa-

71-103

bles, des rues concernées au règlement No. 512, pour vendredi, le 14ième jour de mai 1971, entre 7.00 et 9.00 haures P.M., re-lativement à l'adoption du règlement No. 512.

Le tout conformément à la Loi.

ADOPTE

Règlement

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

No. 513

Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

adopté

ET RESOLU: Que le règlement No. 513, intitulé règlement autorisant un emprunt de \$ 27,000.00 pour travaux de construction de conduites d'aqueduc, soit et est adopté.

71-104

ADOPTE

Assemblée

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENATRE

publique vendredi, Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

vendredi 14 mai

71-105

ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité pour vendredi, le 14ième jour de mai 1971, entre 7.00 et 9.00 heures P.M., relativement à l'adoption du règlement

No. 513.

Le tout conformément à la Loi.

ADOPTE

Avis de Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance; un règlement intitu-

71-106

Motion

lé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE CON-DUITES D'AQUEDUC".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 3ième jour du mois de mai 1971

(Signé)

MARCEL GERVAIS

Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

Avis de

Motion

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

71-107

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE SER-VICES D'EGOUT, D'OUVERTURE ET DE MISE EN FORME ET D'ASPHAL-TAGE DE RUES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 3ième jour du mois de mai 1971

(Signé)

MARCEL GERVAIS

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

thallferrones

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue MER-CREDI, le 5 mai 1971, entre sept (7) et neuf (9) heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "Le Journal du Cap", en date du 28 avril 1971 et ce, en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, relativement au règlement No. 511, au montant de SOIXANTE-SEPT MILLE (\$67,000.00) DOLLARS pour travaux de construction de trottoirs et de chaînes de rues.

Présidée par Monsieur le conseiller Sylvio Hénaire, l'assemblée fut déclarée ouverte à sept (7) heures p.m. précises.

Outre Monsieur le conseiller Sylvio Hénaire qui présidait, étaient aussi présents:

Monsieur le conseiller Marcel Gervais et le Greffier de la municipalité ainsi que deux contribuables propriétaires.

Lecture par le Greffier de la Cité agissant comme secrétaire de l'assemblée, de l'article 593, de la Loi des Cités et Villes et du règlement concerné.

A neuf (9) heures précises, p.m., soit exactement deux heures après l'ouverture de l'assemblée, personne n'ayant demandé que ledit règlement soit soumis aux électeurs pour approbation, le président de l'assemblée, en l'occurrence Monsieur le conseiller Sylvio Hénaire, déclare donc que ledit règlement est réputé être approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 6ième jour de mai 1971

JEAN BEAUDIN

Greffier de la Cité

SYLVIO HEMATRE

Président de l'Assemblée Gonseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 10 mai 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers : Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption proces verbal 71-108

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 3 mai 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 5 mai 1971

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Chalet à démolir 1. Les membres du Conseil recommandent à l'Ingénieur municipal de faire démolir le chalet situé au Parc du Moulin.

Achat
d'une
souffleuse
Snowblast

2. Les membres du Conseil autorisent l'achat de la compagnie Blackwood Hodge d'une souffleuse à neige de marque "Snowblast", modèle R-1000, avec toutes les spécifications mentionnées dans leur soumission en date du 17 mars 1971, installation comprise et ce, au prix de \$ 15,500.00, devant être chargé au fonds de roulement.

Plantation
de vingt
sorbiers
d'Europe

3. Les membres du Conseil ne recommandent pas l'arrosage des Ormes de la rue Rochefort mais autorisent plutôt la plantation de vingt (20) sorbiers d'Europe et ce, au prix soumis par la Maison Fournier Ltée, soit \$ 20.00 l'unité, avec garantie.

- Le tout devant être effectué suivant les directives de l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux.
- Rencontre A. Matteau et Me G. Lebrun
- Les membres du Conseil autorisent son honneur le Maire, J .-4. Réal Desrosiers, à rencontrer Monsieur Arthur Matteau et Me Guy Lebrum, afin de discuter certains points de la Convention Collective des Policiers et Pompiers.
- R. Massi- 5. cotte -vs-Dumas Auto Body
- Les membres du Conseil recommandent au Greffier de transmettre à l'Inspecteur en Bâtiment copie de la lettre de M. Raynald Massicotte concernant le cas de Dumas Auto Body.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité 71-109

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 3 mai 1971, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption procès verbal assemblée publique

71-110

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 5 mai 1971, concernant l'adoption du Règlement No. 511 (RE:Trottoirs), soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption listes de comptes

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros comportant des dépenses 307-C de 78,821.38

308-C comportant des dépenses 309**-**0 comportant des dépenses de

37,046.96 16,085.40

Le tout formant un grand total \$ 131,953.74 de soient et sont adoptées pour paiement.

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de la Régie des Alcools du Québec RE: Elphège Deshaies "Le Sapin Bleu Enrg". pour permis cabaret et salle à manger additionnels, 217 rue Thibeau, Cité;
- b) Lettre de réclamation de M. Roger Pratte du 44 rue St-Pierre, Cité, RE: accident moto cause pavé défectueux;
- c) Lettre de réclamation de M. Rosario Prince, du 99 Des Jésuites, Cité, RE: dommages à fournaise par inondation mais non la responsabilité de la Ville;
- d) Requête par un groupe de propriétaires de Ste-Madeleine, Cité, demandant d'ériger une clôture pour séparer leurs terrains du Parc St-Gabriel.

71-111

Sympathies

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

71-112

Mme Joseph-Léon Loranger, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire.

ET, profondément touchés par ce deuil cruels, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Achat

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

de 3

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

autos-

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-

patrouille

71-113

Madeleine acceptent la soumission du garage Trois-Rivières Chrysler Ltée, en date du 10 mai 1971, au montant de \$ 6,457.05, pour l'achat de 3 nouvelles autos-patrouille 1971, de marque Plymouth Sedan 4 portes, en échange de 3 autos-patrouille Chevrolet 1970 appartenant à la Cité.

Les nouvelles autos-patrouille devront être conformes aux normes du Bureau de Normalisation du Québec.

ADOPTE

Marcel

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Gervais

Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

nommé délégué

71-114

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine nomment Monsieur le conseiller Marcel Gervais, délégué à la conférence provinciale-municipale, laquelle sera tenue à

Québec, les 27 et 28 mai 1971.

ADOPTE

Avis de motion

71-115

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumet-trai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

lé

"REGLEMENT CONCERNANT LE PAVAGE ET LA REFECTION DE PAVAGE DE CERTAINES RUES DE LA MUNICIPALITE ET AUTRES TRAVAUX PUBLICS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce l0ième jour du mois de mai 1971

(Signé)

MARCEL GERVAIS

Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

12 Mdm Le Greffier

Le Maire

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles des zones concernées de la Cité, tenue mercredi, le llième jour du mois de mai 1971, entre 7.00 et 8.00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "Le Journal du Cap", en date du 5 mai 1971, en vue de l'adoption du règlement numéro 371-13, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Présidée par Monsieur le conseiller Sylvio Hénaire, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7.00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents:

Monsieur Jacques Bettez, inspecteur en pâtiment et le Greffier agissant comme secrétaire de l'assemblée.

Lecture par le secrétaire, en l'occurrence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A huit (8.00) heures p.m. précises, soit exactement une (1) heure après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 371-13 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 371-13 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce l2ième jour du mois de mai 1971.

JEAN BEAUDIN

Greffier de la Cité

CVIVIO HENATOR

Président de l'assemblée Conseiller de la Cité

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue vendredi, cler14 mai 1971, entre sept (7,00) et neuf (9.00) heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "Le Nouvelliste", en date du 6 mai 1971 et ce, en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, relativement au règlement No. 512, au montant de QUATRE-VINGT-HUIT MILLE (\$ 88,000.00) DOLLARS pour travaux d'égout, d'ouverture et de mise en forme et d'asphaltage de rues.

Présidée par Monsieur le conseiller Marcel Gervais, l'assemblée fut déclarée ouverte à sept (7.00) heures p.m. précises.

Outre Monsieur le conseiller Marcel Gervais qui présidait, étaient aussi présents:

Monsieur le Greffier de la municipalité ainsi que un contribuable propriétaire.

Lecture par le Greffier de la Cité agissant comme secrétaire de l'assemblée, de l'article 593, de la Loi des Cités et Villes et du règlement concerné.

A neuf (9.00) heures précises, p.m., soit exactement deux heures après l'ouverture de l'assemblée, personne n'ayant demandé que ledit règlement soit soumis aux électeurs pour approbation, le président de l'assemblée, en l'occurrence Monsieur le conseiller Marcel Gervais, déclare donc que ledit règlement est réputé être approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,

ce 17ième jour de mai

BEAUDIN

Greffier de la Cité

MARCEL-GERVAIS

Président de l'Assemblée Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine.

CANADA Province de Québec Gité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue vendredi, le 14 mai 1971, entre sept (7.00) et neuf (9.00) heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "Le Nouvelliste", en date du 6 mai 1971 et ce, en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, relativement au règlement No. 513, au montant de WINGT-SEPT MILLE (\$27,000.00) DOLLARS pour travaux de construction de conduites d'aqueduc.

Présidée par Monsieur le conseiller Marcel Gervais, l'assemblée fut déclarée ouverte à sept (7.00) heures p.m. précises.

Outre Monsieur le conseiller Marcel Gervais qui présidait, étaient aussi présents:

Monsieur le Greffier de la municipalité ainsi que un contribuable propriétaire.

Lecture par le Greffier de la Cité agissant comme secrétaire de l'assemblée, de l'article 593, de la Loi des Cités et Villes et du règlement concerné.

A neuf (9.00) heures précises, p.m., soit exactement deux heures après l'ouverture de l'assemblée, personne n'ayant demandé que ledit règlement soit soumis aux électeurs pour approbation, le président de l'assemblée, en l'occurrence Monsieur le conseiller Marcel Gervais, déclare donc que ledit règlement est réputé être approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour de mai 1971.

JEAN BEAUDIN

Greffier de la Cité

MARCEL GERVAIS

Président de l'Assemblée Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Province de Québec Gité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 17 mai 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption procès verbal

71-116

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 10 mai 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 10 mai 1971

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Plantation de fleurs dans parcs: H. Boillet 1. M. Ronald Marcoux fait rapport aux membres du Conseil des prix soumis pour les plantations de fleurs dans les parcs municipaux:

M. Henri Boillet \$ 1,050.00

M. Cormier \$ 1,200.00

Les membres du Conseil recommandent que la plantation de fleurs dans les parcs soit faite par M. Boillet et ce, au prix soumis.

Avis RE: Terrains malpropres 2. Les membres du Conseil recommandent à l'Inspecteur en Bâtiment, M. Jacques Bettez, d'aviser les propriétaires de terrains malpropres et tout spécialement certains terrains situés sur la rue Montplaisir, entre l'école St-Gabriel et la rue St-Laurent.

- Rôle spécial d'évaluation
- 3. Les membres du Conseil recommandent à l'estimateur permanent la confection, à date fixe, d'un rôle spécial d'évaluation tous les trois (3) mois.
- Règlement:
 Arbres et
 branches

4.

- Les membres du Conseil recommandent à l'Inspecteur en Bâtiment d'étudier la possibilité d'adopter un règlement concernant l'abattage des arbres, le ramassage des branches et aussi la combustion de ces dites branches.
- J.-P. Roof
 délégué
 au Congrès
 des
 Acheteurs
- Les membres du Conseil ne s'objectent aucunement à ce que M. Pierre Roof, Directeur des Achats, assiste au Congrès les 30 et 31 mai et ler juin, à Toronto, mais lui suggèrent d'attendre à cet automne lors du Congrès de l'Union des Municipalités; une exposition très intéressante pour les acheteurs sera tenue à Montréal.

Ce dernier devra choisir entre ces deux alternatives.

- Lettre
 M. Bornais
 à J. Bettez
- 6. Les membres du Conseil recommandent de transmettre à M. Jacques Bettez, Inspecteur en Bâtiment, la lettre de M. Michel Bornais, du 103 de la rue St-Arnaud.
- 🤲 M. Jacques Bettez devra faire rapport sur ce sujet.

Salaires RE: Employés bureau

- 7. Après étude d'une proposition de salaire pour les employés de bureau, Local 265, le Gérant, M. Roland Desaulniers est autorisé de transmettre la liste au Président de l'Union, telle que soumise aux membres du Conseil, à la séance du 10 mai 1971.
- Soumissions
 pour
 construction
 clôtures
- Les membres du Conseil recommandent à M. Ronald Marcoux, Ingénieur, de faire la demande de soumissions pour savoir le coût de construction de clôtures devant être érigées en bordure des parcs municipaux et la ligne de propriété privée.

 Aussi d'informer les signataires d'une requête que la municipa-

lité devra, avant de construire une telle clôture, en réglemen-

ter le coût représentant 50% total.

Information
RE: 50%
du coût
de clôture

9. Les membres du Conseil recommandent au Gérant municipal de vérifier s'il y a obligation pour la municipalité de payer 50% du coût de construction d'une clôture et, si nécessaire, de prendre information sur ce sujet de notre Conseiller Juridique, Me Guy Lebrun.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité 71-117

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 10 mai 1971, soit et est adopté.

ADOPTE.

Adoption règlement 371-13 RE: Zonage

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-

71-118

Madeleine, tenue le 11 mai 1971, concernant l'adoption du Règlement No. 371-13 autorisant le zonage dans les limites de la municipalité, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption règlement Proposé par M. be conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

512 RE: Emprunt

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des

71-119

électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur; propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 14 mai 1971, concernant l'adoption du Règlement No. 512, autorisant un emprunt de \$ 88,000.00 pour travaux d'égout, d'ouverture et de mise en forme et d'asphaltage de rues, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption règlement Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

513 RE: Emprunt

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 14 mai 1971, concernant l'adoption du Règlement No. 513, autorisant un emprunt de \$ 27,000.00 pour travaux de construction de conduites d'aqueduc, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

71-120

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de réclamation de M. Claude Demers du 30, rue St-Maurice, Cité, RE: dommages à clôture;
- b) Bref d'Assignation de l'étude légale Lacoursière, Godin & Lacoursière, procureurs de Yvan Turcotte de Champlain, RE: Accident automobile;
- c) Avis de responsabilité de Bell Canada RE: Dommages à installation téléphonique.

Sympathies

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de:

71-121

- M_{\bullet} Pierre Larouche, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne;
- M_{\bullet} Roland Toupin, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne;
- Μ. Frank Pâquette, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage;
- Paul-Emile Roof, Prop. par le cons. Lionel Rheault. Μ.

ET, profondément trouchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Rue No. 553-5 et Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

554-22

baptisée: ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre 553-5 et "De 554-22 portera, à compter de ce jour, le nom de rue "De CALLIERES", Callières" en l'honneur d'un ancien gouverneur français du Canada durant les 71-122 années 1698-1703.

Adoption Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS règlement Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

No. 514 ET RESOLU: Que le règlement No. 514 intitulé:

71-123 D'EGOUT, D'OUVERTURE ET DE MISE EN FORME ET D'ASPHALTAGE DE RUES",

""REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE \$ 82,000.00 POUR TRAVAUX

soit et est adopté.

ADOPTE

ADOPTE

Assemblée Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS publique Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

RE: ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une Règlement assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables, des rues concernées au règlement No. 514, pour mercredi, le 71-124 26 mai 1971, entre 7.00 et 9.00 heures P.M., relativement à l'adoption du règlement No. 514.

ADOPTE

Adoption Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE règlement Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS No. 515 ET RESOLU: Que le règlement No. 515 intitulé:

7/1-125 "REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE \$ 52,500.00 POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITES D'AQUEDUC"

soit et est adopté.

ADOPTE

Assemblée Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE publique Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

RE:

Règlement

No. 515

ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité pour mercredi, le 26 mai 1971, entre 7.00 et 9.00 heures P.M., relativement à l'adoption du règlement No. 515.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue mercredi, le 26 mai 1971, entre sept (7,00) et neuf (9.00) heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "Le Nouvelliste", en date du 20 mai 1971 et ce, en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, relativement au règlement No. 514, au montant de QUATRE-VINGT-DEUX MILLE (\$ 82,000.00) DOLLARS pour travaux d'égout, d'ouverture et de mise en forme et d'asphaltage de rues.

Présidée par Monsieur le conseiller Marcel Gervais, l'assemblée fut déclarée ouverte à sept (7.00) heures p.m. précises.

Outre M. le conseiller Marcel Gervais qui présidait, était aussi présent:

Monsieur le Greffier de la municipalité.

Lecture par le Greffier de la Cité agissant comme secrétaire de l'assemblée, de l'article 593, de la Loi des Cités et Villes et du règlement concerné.

A neuf (9.00) heures précises, p.m., soit exactement deux heures après l'ouverture de l'assemblée, personne n'ayant demandé que ledit règlement soit soumis aux électeurs pour approbation, le président de l'assemblée, en l'occurrence Monsieur le conseiller Marcel Gervais, déclare donc que ledit règlement est réputé être approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour de mai 1971.

JEAN BEAUDIN

Greffier de la Cité

MARCEL GERVAIS

Président de l'Assemblée Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue mercredi le 26 mai 1971, entre sept (7.00) et neuf (9.00) heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "Le Nouvelliste", en date du 20 mai 1971 et ce, en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, relativement au règlement No. 515, au montant de CINQUANTE-DEUX.
MILLE CINQ CENTS (\$ 52,500.00) DOLLARS pour travaux de construction de conduites d'aqueduc.

Présidée par Monsieur le conseiller Marcel Gervais, l'assemblée fut déclarée ouverte à sept (7.00) heures p.m. précises.

Outre Monsieur le conseiller Marcel Gervais qui présidait, était aussi présent:

Monsieur le Greffier de la municipalité.

Lecture par le Greffier de la Cité agissant comme secrétaire de l'assemblée, de l'article 593, de la Loi des Cités et Villes et du règlement concerné.

A neuf (9.00) heures précises, p.m., soit exactement deux heures après l'ouverture de l'assemblée, personne n'ayant demandé que ledit règlement soit soumis aux électeurs pour approbation, le président de l'assemblée, en l'occurrence Monsieur le conseiller Marcel Gervais, déclare donc que ledit règlement est réputé être approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour de mai 1971.

JEAN BEAUD**I**N

Greffier de la Cité

MARCEASERVAIS

Président de l'Assemblée Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 31 mai 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault . Sylvio Hénaire Martin Bergeron Rodrigue Lepage Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption procès

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

verbal 71-127

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 17 mai 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adoption Règlement No. 514

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

71-128

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-dela-Madeleine, tenue le 26 mai 1971, concernant l'adoption du Règlement No. 514, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption Règlement Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENATRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

71-129

No. 515

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-dela-Madeleine, tenue le 26 mai 1971, concernant l'adoption du Règlement No. 515, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption listes de

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT par M. le conseiller MARTIN BERGERON

comptes

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros comportant des dépenses 310-C

88,107.98 de

71-130

311-C comportant des dépenses de comportant des dépenses

7,614.72 21,596.09

312**-**0

dе

Le tout formant un grand total de 117,318.79

soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de Lacoursière, Godin & Lacoursière, procureurs de Robert Fournier, du 2006 de la rue Notre-Dame, Trois-Rivières, RE: chute dans escalier Poste de Police;
- b) Lettre de réclamation de M. Euclide Déziel, du 742 de la rue Kéroack, Cité, RE: Accident automobile;
- c) Lettre de réclamation de M. Maurice Savard, du 226 Des Erables, Cité, RE: blessures à sa fille Sonia;
- d) Lettre de réclamation de Mme Gaétane Frigon, du 590-A, rue Forget, Cité, RE: Dégâts par égout:

Sympathies

71-131

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de:

Monsieur René Dupont, Prop. par le cons. J.-Paul Lavergne;
Monsieur Robert Bourassa, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;
Madame David Pratte, Prop. par le cons. J.-Paul Lavergne;
Monsieur Fernando Thiffeault, Prop. par le cons. Lionel Rheault.
ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

D-2774 Edouard

Lair,

a.g.

Plan

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 551-177 à 551-181 et 551-184 à 551-188, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

accepté

71-132

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 4 mai 1971 et portant le numéro D-2774.

ADOPTE

Plan D-2793 Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Edouard Lair,

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 545-207 à 215 et 546-205 et 206, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enre-

a.g. accepté

gistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 26 mai

ADOPTE

71–133

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Soumissions Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

1971 et portant le numéro D-2793.

Soumissions Massicotte

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-

& Fils Ltée Acceptées

Madeleine acceptent:

lo la soumission de la compagnie Massicotte & Fils Ltée, en date

du 25 mai 1971 en montant de \$ 28 9/5 en noum des traveurs die

71-134

du 25 mai 1971, au montant de \$ 28,945.00 pour des travaux d'égout et d'aqueduc sur la rue Gouin (de l'existant à des Prairies ainsi que: 20 la soumission de la compagnie Massicotte & Fils Ltée, en date du 25 mai 1971, au montant de \$ 34,240.60 pour des travaux d'égout et d'aqueduc sur la rue Parent (de Gouin à Gouin).

Les travaux devant être exécutés conformément aux devis et cahiers des charges préparés par l'Ingénieur de la municipalité.

ADOPTE

Rôle spécial Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE , Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Evaluation homologué, imposé

ET RESOLU: Que le rôle spécial d'évaluation des immeubles de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et déposé en date du 24 mai 1971, et ce, pour un montant de \$ 963,500.00, soit et est homologué et imposé tant qu'à la taxe foncière pour les sept (7) derniers mois de l'année 1971.

ADOPTE

Félicitations à

71-135

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé à l'unanimité

M. Paul Blier nommé sousministre adjoint

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à M. Paul Blier, pour sa nouvelle nomination au poste de sousministre adjoint au Ministère des Affaires Municipales.

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers lui souhaitent beaucoup de succès dans cette nouvelle fonction.

ADOPTE

Achat:

71-136

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Terre
diatomée,
chlore
granulée
et liquide,
peinture
et
diluant

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent ce qui suit: lo La soumission de la maison Morin & Frères Inc, au montant de \$ 296.60, pour l'achat de 1,000 lbs. de terre diatomée et de 100 lbs. de chlore granulée 70%;

20 La soumission de la maison Ben Vanasse Inc. au montant de \$ 600.00 pour l'achat de 1,500 gallons de chlore liquide 12%;

71-137

30 La soumission de la maison Centre de Décoration pour l'achat de 90 gallons de peinture pour la piscine et ce, au prix de \$ 7.70 le gallon et l'achat de diluant nécessaire au prix de \$ 1.95 le gallon.

ADOPTE

Nom de rue St-Paul annulé et remplacé par PROVENCHER

71-138

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le nom de la rue St-Paul située entre le boulevard Ste-Madeleine et le Ruisseau Faverell est annu-lé et portera à compter de ce jour le nom de PROVENCHER, en l'honneur d'un des premiers pionniers nommé SEBASTIEN PROVENCHER, arrivé au Cap-de-la-Madeleine entre 1655 et 1661.

Ce nom est donné à la rue portant les numéros de cadastre 126-354, 126-P-351 et 126-347.

ADOPTE

Félicitations au Président Cap-Estival

71-139

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé à l'unanimité

ET RESOLU: Que les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations au Président et à tous les organisateurs de Cap-Estival 1971, pour le succès des festivités tenues durant la semaine du 22 au 30 mai 1971.

ADOPTE:

DECLARATION lue par son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers à la séance du 31 mai 1971:

Référence: Article de Suzon Tremblay

Déclaration: GOLDBLOOM

Cet article ne comporte aucun élément d'intérêt particulier pour nous, sauf le danger d'induire la population en erreur, parce que le traitement des ordures ménagères est une responsabilité municipale.

Lorsqu'il sera à propos de prendre des décisions à ce sujet, il appartiendra au Conseil de ville de le faire, et non à Monsieur Goldbloom, et encore moins à des promoteurs du domaine privé.

(Signé) J.-Réal Desrosiers

Cap-de-la-Madeleine le ler juin 1971

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

Le Maire

Province de Québec Gité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue auxlieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 7 juin 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption procès verbal

71-140

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 31 mai 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

TOUS PRESENTS

RAPPORT DE COMITE Séance du 31 mai 1971

Octroi: Age D'Or 1. Les membres du Conseil ne recommandent pas l'augmentation de l'octroi distribué aux Associations de l'Age D'Or paroissiales, tel que demandé par la secrétaire de l'Association de St-Odilon.

Systèmes d'alarme RE: Régie

Alcools

2. Les membres du Conseil acceptent la demande de la Maison J.-A. Provost Inc. concernant la permission de relier les systèmes d'alarme des deux (2) magasins de la Régie des Alcools au Poste de Police de la Municipalité, à la condition que cela n'implique aucune dépense quelconque à la Municipalité.

Rencontre
G. Métivier
avec M. R.
Desaulniers

3. Les membres du Conseil recommandent à M. Guy Métivier, du Centre des Loisirs, de rencontrer le gérant municipal, M. Roland Desaulniers, afin de discuter sur le personnel devant être engagé à la Piscine Municipale.

Aide au ménage Les membres du Conseil ne recommandent pas l'engagement pour le moment, d'une aide à la femme de ménage.

Requête RE: Arrêt d'autobus

- 5. Les membres du Conseil recommandent de transmettre à la compagnie de Transport St-Maurice la requête concernant le déplacement d'un arrêt d'autobus présenté au Conseil par M. J.-H. Bruneau.
- 6. Les membres du Conseil recommandent la construction d'une

Construction
d'une
clôture
6' hauteur

clôture d'une hauteur de six (6') pieds entre les propriétés privées et les propriétés de la Municipalité, le tout devant être payé 50% par chacune des parties et que les propriétaires devront, avant l'exécution des travaux, déposer ladite somme représentant la moitié du coût de construction de la clôture.

Divers -

7. Les membres du Conseil prennent connaissance:

rapports soumis au

Conseil

- a) d'un rapport de M. Jean-Pierre Roof concernant une analyse de peinture;
- b) d'un avis légal de Me Guy Lebrun concernant la construction de clôture;
- c) du résultat d'un cours en Droit Pénal suivi par M. André Chartrand;
- d) d'une lettre de M. Alfred Bossé, député de Dorion RE: Etude sur l'Industrie du Taxi et dans ce dernier cas, autorise le Greffier à faire parvenir la lettre dudit Député à Messieurs Jean-Jacques Lacroix et Marcel Vaillancourt.

Avis
RE:
Roulotte

- 8. Les membres du Conseil recommandent à M. Jacques Bettez, Inspecteur en Bâtiment, d'aviser Messieurs Poliquin et Marchand d'enlever la roulotte leur appartenant et sise sur la propriété de la municipalité.
- Soumissions 9. Rapport d'ouverture de soumissions pour l'achat de 1,000 lbs. de RE: terre diatomée et de 600 lbs. de chlore granulée 70%:

Terre
diatomée
&
Chlore
granulée
70%

a) SOUMISSIONNAIRES PRIX LIVRAISON Loranger & Molesworth \$ 316.80 22 juin 1971 \$ 293.00 Ben Vanasse Inc. Immédiate · Bélisle & Associés \$ 364.00 Immédiate Morin & Frères Inc. \$ 296.60 4 à 5 jours \$ 418.00 Laboratoires Choisy Immédiate Gérard Sévigny Enr. N'a pas soumissionné

Par la résolution Ni. 71-137, les membres du Conseil acceptent la soumission de Morin & Frères Inc.

RE:

b) Pour l'achat de 1,500 gallons de chlore liquide 12%:

Chlore liquide 12%

SOUMISSIONNAIRES PRIX
Ben Vanasse Inc. \$600.00
Eoranger & Molesworth \$731.25
Bélisle & Associés \$900.48

Morin & Frères Inc. -- N'a pas soumissionné Gérard Sévigny Enr. -- N'a pas soumissionné

Par la résolution No. 71-137, les membres du Conseil acceptent la soumission de Ben Wanasse Inc.

RE:

c) Pour l'achat de 90 gallons de peinture pour la piscine:

	SOUMISSIONNAIRES	PEINTURE	DILUANT	
Peinture	•	PEINTURE Prix le gallon	Prix le gallon	
pour	Centre de Décoration	\$ 7.70	\$ 1.95	
la ·	Ferronnerie J. Comeau	\$ 8.95	\$ 2.95	
Piscine	Jeannot Vivier	\$ 8.90	\$ 1.65	
	Henri-Paul Thibeault	\$ 8.95	\$ 3.50	

Par la résolution No. 71-137, les membres du Conseil acceptent la soumission de Centre de Décoration.

904	
	10. Rapport d'ouverture de soumissions pour la construction .
Soumissions	d'égout et d'aqueduc sur les rues Gouin et Parent, RE:
d [‡] egout	Règlement No. 507:
et	SOUMISSIONNAIRES PROJET PROJET Rue GOUIN Rue PARENT
d'aqueduc RE: Rues Gouin et	Dollard Construction Ltée \$ 32,428.75 \$ 38,375.47 Massicotte & Fils Ltée \$ 28,945.00 \$ 34,240.60 Gaston Bourassa Ltée \$ 41,644.40 \$ 47,831.76 J.P. Doyon Ltée \$ 37,984.10 \$ 47,957.48
Parent	De L'Orme Construction N'a pas soumissionné.
	Par la résolution No. 71-134, les membres du Conseil ac- ceptent les soumissions de Massicotte & Fils Ltée.
	(Signé) Jean Beaudin
	Greffier de la Cité
Adoption rapport comité	Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE
•	ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le
71-141	31 mai 1971, soit et est adopté. ADOPTE
Adoption	Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
listes	ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros
de	313-C comportant des dépenses de \$ 103,778.69
comptes	314-C comportant des dépenses de \$ 34,503.70
71-142	315-C comportant des dépenses de \$ 3,935.90
	Le tout formant un grand total de \$ 142,218.29

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

soient et sont adoptées pour paiement.

a) Avis de réclamation de M. Guy Veillet, 218 rue Des Erables, Cité, RE: Dommages à automobile;

ADOPTE

- b) Avis de réclamation de M. Georges Doucet (Charbonnerie Champlain Ltée), 124 rue Rochefort, Cité, RE: Dommages à pompe à l'huile Diezel;
- c) Lettre de la Régie des Alcools du Québec RE: Permis pour épicerie à Clément Beaulieu, 57 rue Ste-Madeleine, Cité;
- d) Lettre de T.V. Supervision RE: Renseignements divers sur la Cité du Cap;
- e) Lettre de protestation de Mme Emile Lacroix, 3155 rue Lajoie, Trois- Rivières, RE: Amende pour infraction Circulation;
- f) Réponse de la Cie de Transport St-Maurice RE: Requête J.H. Bruneau, 51 Des Oblats, Cité, pour déplacer arrêt d'autobus;
- g) Demande de J.A. Provost Inc, de Montréal, RE: Systèmes d'alarme reliés au Poste de Police du Cap.

Sympathies

71-143

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de: Monsieur Wellie Bineau, prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne.

ET, profondément touchés par ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Règlement No. 511 Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

modifié

71-144

ET RESOLU: Que l'article onze (11) du Règlement No. 511 soit modifié, en ajoutant à la dernière ligne, après les mots "ont été exécutés", les mots " en raison de l'étendue en front desdits immeubles."

ADOPTE

Félicita-

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

tions au

Appuyé à l'unanimité

nouveau député fédéral

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à M. Claude G. Lajoie nouvellement élu député fédéral du comté de Trois-Rivières.

71-145

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers lui souhaitent beaucoup de succès et un terme des plus fructueux.

ADOPTE

Avis de motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

71-146

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE SERVI-CES D'EGOUT, D'OUVERTURE ET DE MISE EN FORME ET D'ASPHALTAGE DE RUES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de juin 1971.

(Signé)

MARCEL GERVAIS

Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Avis de motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumet-trai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

71-147

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE CON-DUITES D'AQUEDUC". Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de juin 1971

(Signé)

MARCEL GERVAIS

Gonseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

Le Maire

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue auxlieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 21 juin 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

> Sylvio Hénaire Jean-Paul Lavergne Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption procès verbal

71-148

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 7 juin 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 7 juin 1971

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Lettre:Cie Transport St-Maurice Les membres du Conseil recommandent de faire parvenir copie de la lettre de la compagnie de Transport St-Maurice à M. J.-H. Bruneau, lequel avait présenté une requête au Conseil concernant le déplacement d'un arrêt d'autobus.

Lettre:
J. Limoges

2. Les membres du Conseil recommandent de transmettre à M. Jacques Bettez, secrétaire de la Commission d'Urbanisme la lettre de M. Jacques Limoges.

Répartition de travail RE:

- A. Loranger
- 3. Les membres du Conseil recommandent que M. Arthur Loranger soit au service de la trésorerie trois (3) jours par semaine et au service de l'inspecteur en bâtiment deux (2) jours par semaine, les journées devant être déterminées par le gérant municipal, M. Roland Desaulniers, après que ce dernier aura rencontré les chefs de départements concernés.

Avis à M. Bornais 4. Les membres du Conseil recommandent à l'inspecteur en bâtiment d'aviser M. Bornais que le terrain mentionné dans sa lettre n'appartient pas à la municipalité.

908

Avis à Trottier Tire Service Inc.

5. Les membres du Conseil recommandent à l'inspecteur en bâtiment d'obliger le propriétaire de Trottier Tire Service Inc. à nettoyer son terrain et de clôturer si le règlement l'oblige, et si nécessaire prendre des procédures devant la Cour Municipale.

Congrès Commission Municipale Urbanisme

Les membres du Conseil autorisent Messieurs Lionel Rheault, Marcel Gervais, Jacques Bettez et Jean Thiffeault, ce dernier étant membre de la Commission Municipale d'Urbanisme, à assister au congrès qui sera tenu à Québec les 10,11 et 12 juin 1971.

Transfert Poste de

Les membres du Conseil ne s'objectent aucunement au trans-7• fert du poste de taxi situé au coin des rues Boucher et Thibeau, sur l'emplacement du restaurant "Trois XXX", en autant que cedit transfert rencontre l'approbation du Directeur de Police, M. Guy Blanchet et de l'inspecteur bâtiment, M. Jacques Bettez.

Vente à l'encan

taxi

8. Les membres du Conseil autorisent une vente à l'encan des articles trouvés et remisés au Poste de Police, à l'exception cependant des motocyclettes et d'un camion appartenant à la Cité et pour lesquels il devra y avoir une demande de soumissions.

Usage gymnase et autres salles

Les membres du Conseil recommandent que seuls, les policiers et officiers de Police pourront, à l'avenir, se servir du gymnase et/ou de toutes salles à l'intérieur du Poste de Police pour la pratique de tous sports comme le tir au révolver, l'escrime, etc. ...

Urbanisme acceptés

Items Comm. 10. Les membres du Conseil acceptent tous les items du procès verbal de la Commission d'Urbanisme lors de la réunion tenue le ler juin 1971.

Avis RE: Annonce

ll. Les membres du Conseil recommandent à l'inspecteur en bâtiment d'aviser le propriétaire du Garage Texaco, coin Fusey et Notre-Dame, concernant une annonce sise sur le terrain de la municipalité.

Deux montées de trottoir 12. Les membres du Conseil recommandent, pour les entreprises commerciales et/ou stationnement d'affaires, qu'il soit fait deux montées de trottoir de vingt (201) pieds seulement chacune, soit une pour l'entrée et l'autre pour sortie.

Demande soumissions publiques

13. Les membres du Conseil autorisent le Greffier de la municipalité à faire la demande de soumissions publiques pour des travaux d'égout et d'aqueduc pour les rues prévues aux règlements Nos.: 512-513-514 et 515.

> (Signé) Jean Beaudin Greffier de la Gité

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Adoption rapport

comité 71-149

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 7 juin 1971, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption listes de comptes

71-150

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

316-C comportant des dépenses de \$ 193,201.91 317-C comportant des dépenses de 14,624.46 3318-C comportant des dépenses de 33,615.71 319**-**0 comportant des dépenses 46,464.77 de 287,906.85 Le tout formant un grand total de \$

soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) demande d'approbation des plans Nos.: 71-120, 71-124 et 71-132 de MM. Gariépy & Michaud, arpenteurs-géomètres;
- b) requête de Mme Angéline Houle du 58-B, rue Fusey, Cité, RE: "Propreté dans notre Cité";
- c) avis de responsabilité de Jean-Guy Rousseau, du 29 Rochefort. Cité, RE: Accident à son fils, Robert;
- d) résolution de la Ligue des Citoyens du Cap-de-la-Madeleine Inc. par son président, Jules Julien, RE: opposition à tout projet de jumelage;
- e) bref d'assignation de Lacoursière, Godin & Lacoursière, procureurs de Mme Alphonsine Allard -vs- Cité du Cap-de-la-Madeleine;
- f) requête RE: demande d'incorporation du "CLUB DE NATATION DU CAP-DE-LA=MADELEINE INC." par Me Jérôme Loranger, notaire et procureur des requérants.
- g) lettre de remerciements du Frère Jean-Paul Provencher, s.c., RE: document Sébastien Provencher et descendants.

AFFAIRES NOUVELLES:

Sympathies

71-151

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Capde-la-Madeleine ont appris les décès de:

Mons. Clermont Lamothe, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage; Mons. Siméon Guévin, Prop. par le cons. Lionel Rheault,

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs amilles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Plan 71-120 Georges Gariépy, a.g., accepté

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 143-37, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

910

Plan fait et préparé par M. Georges Gariépy, a.g., et por-71-152 tant le numéro 71-120.

ADOPTE

Plans 71-124 Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

et

71-132:

Gariépy &

Michaud

a.g., acceptés 71-153

ET RESOLU: Que les plans montrant les subdivisions d'une partie du lot 548, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement Champlain, soient et sont acceptés.

Plans faits et préparés par MM. Gariépy & Michaud, arpenteursgéomètres, en date du 14 juin 1971, et portant les numéros respectifs de 71-124 et 71-132.

ADOPTE

Plan D-2750

Edouard

a.g.,

Lair,

accepté

71-154

CONSIDERANT QUE le plan préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 13ième jour d'avril 1971, montre une rue de moins de soixante-six (66) pieds de largeur;

CONSIDERANT QUE ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue;

CONSIDERANT QUE la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante (50) pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT QUE le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que c'est une rue secondaire; il est

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

POUR CES MOTIFS, qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7, chapître 179, S.R.Q. 1964, d'accorder à la Corporation municipale du Cap-de-la-Madeleine, la permission d'ouvrir et de maintenir la rue sur une largeur de cinquante (50) pieds, mesure anglaise, indiquée au plan de monsieur Edouard Lair, arpenteur-géomètre, en date du 13 avril 1971, et décrite audit plan numéro D-2750, comme étant la rue portant les numéros de cadastre 551-238 551-250. ADOPTE

Achat lots

547-164

547-170

par Cité

71-155

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine acquièrent de la succession Roger Guilbert et ce, pour le prix de \$1.00 dollar les lots numéros suivants:

Cadastre

Subdivision

547

164

547 170

Le Notaire François St-Arnaud est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer pour et au nom de la municipalité.

ACIIGO	inobose bar W. Te conserrater warrown degraath
de	Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
lots	ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-
par	la-Madeleine acquièrent de "Les Plateaux de la Ferté Inc". et
la	ce, pour le prix de \$ 1.00 dollar les lots numéros suivants:
Cité	
	Daddsore Subdivision
71-156	551 231
velo an	Cadastre Subdivision 551 231 232 7/- , ed 551 250 551 250 551 251 251 251 251 251 251 251 251 251
11-120	7/- 1, 186 551
", intel	551 250
1600 92	2 1 197 551
1020	556 10 557 79
1 12	79 557
du !!	\sim , \sim 81
aje	5. 1. 1. 557 81 92
	Le Notaire Robert Carrier est autorisé à préparer le contrat
ji.	et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer pour et
	au nom de la municipalité
	ADOPTE
Achat	Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE
du	Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
lot	ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-
546-181	Madeleine acquièrent de M. Benoît Gagnon et ce, pour le prix de
par	\$ 1.00 dollar le lot numéro suivant:
la	Cadastre Subdivision
Cité "	546
71-157	Le Notaire Réjean Giroux est autorisé à préparer le contrat et
	le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer pour et au
	nom de la municipalité.
	ADOPTE
Place	Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
\mathtt{Mgr}_{ullet}	Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE
$^{\mathtt{C}}_{\mathtt{omtois}}$	ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre 551-238.
71 ~1 58	ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre 551-238, 250 et 251, portera à compter de ce jour le nom de PLACE MGR.
,	COMTOIS".
	ADOPTE
Marcel	Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE
Gervais:	Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Maire-	
_ Suppléant	ET RESOLU: Que M. le conseiller Marcel Gervais soit et est nom-
	mé "Maire-Suppléant" pour le prochain terme de 4 mois.
71–159	La présente résolution prendra effet à compter du ler juillet
_	1971. ADOPTE

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Achat

IncorporaProposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

tion de Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Club ET RESOLU: Que ce Conseil accorde aux soussignés d'une requête

en date du ll juin 1971, l'autorisation en vertu du Chapître 298,

des Statuts refondus de Québec, 1964, de se constituer en association et de s'incorporer sous le nom de:

"CLUB DE NATATION DU CAP-DE-LA-MADELEINE INC."

et dont le siège social sera situé au numéro 563, 5ième rue, Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Achat Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE tuyau par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé

amiante ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-511 la-Madeleine acceptent la soumission de J.U. Houle Ltée, au

montant de \$ 1,120.00, concernant l'achat de 2,000 pieds 71-161 lin. de tuyau d'amiante, type domestique 5t, avec bagues.

ADOPTE

Règlement Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS No. 516 Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

adopté ET RESOLU: Que le règlement No. 516, intitulé:

71-162 "REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE \$ 13,500.00 DOLLARS POUR TRAVAUX D'EGOUT, D'OUVERTURE ET DE MISE EN FORME ET D'ASPHAL-TAGE DE RUES", soit et est adopté.

ADOPTE

Assemblée Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS publique Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

RE: Règle-ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer ment 516 une assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables, de la rue concernée au règlement No. 516, 71-163

pour MARDI, le 29ième jour de juin 1971, entre 7.00 et 9.00 heures P.M., relativement à l'adoption du règlement No. 516.

ADOPTE

Règlement Proposé par M. le conseiller MARCHL GERVAIS No. 517 Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE adopté.

ET RESOLU:

Que le règlement No. 517 intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE \$ 12,000.00 DOLLARS POUR 71-164 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITES D'AQUEDUC", soit et est adopté. ADOPTE

Assemblée Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS publique Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

RE: Règle-Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer ET RESOLU: ment 517 une assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité pour MARDI, le 29ième jour 71-165 juin 1971, entre 7.00 et 9.00 heures P.M., relativement

l'adoption du règlement No. 517. ADOPTE

Avis soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleiđе donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voumotion lus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règle-71-166 ment intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 21ième jour du mois de juin 1971

(Signé)

MARCEL GERVAIS

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

71-167

"REGLEMENT AUTORISANT LA CONSTRUCTION DE PUITS ARTESIENS ET DE RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 21ième jour du mois de Juin 1971.

(Signé)

JEAN-PAUL LAVERGNE Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

Le Maire

Province de Québec. Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée spéciale des Conseillers de la ^Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires, à l'Hôtel de Ville, vendredi, le 25 juin 1971, à 4.30 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

> > Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

> > > Sylvio Hénaire Jean-Paul Lavergne Martin Bergeron Rodrigue Lepage Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Nous, soussignés, Conseillers de la municipalité, renonçons par la présente à l'avis de convocation de cette séance spéciale de ce jour.

cons. quartier No. I (Signé) Lionel Rheault M. Lionel Rheault,

M. Sylvio Hénaire, cons. quartier No. 2 (Signé)Sylvio Hénaire

M. Jean-Paul Lavergne, cons. quartier No. 3 (Signé) J.-P. Lavergne

M. Martin Bergeron, cons. quartier No. 4 (Signé)M. Bergeron

M. Rodrigue Lepage, cons. quartier No. 5 (Signé) Rod. Lepage

cons. quartier No. 6 (Signé) M. Gervais M. Marcel Gervais,

Signé devant moi à Cap-de-la-Madeleine ce 25ième jour de juin 1971.

(Signé)

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Résolution ET RESOLU: Que ce Conseil accepte le projet d'assurance collec-No. 71-168 tive pour les employés des services extérieurs de la "LA PREVOY-ANCE COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE", présenté par M. Guy Guindon, en date du 20 mai 1971. Le tableau des bénéfices est accepté tel que soumis. L'épouse de l'assuré devra être couverte dès la mise en vigueur de cette police. La compagnie devra s'engager à fournir, chaque mois, un compte détaillé tel que soumis lors de sa cotation sur les itemps suivants:

- Assurance-vie;
- Mutilation ou mort accidentelle;

Indemnité hebdomadaire;

Hospitalisation;

- Frais majeurs, médicaux, séparément pour les employés et les dépendants.

La police devra prendre effet le ler juillet 1971, à minuit et une minute.

QUE M. Philippe Larivière, administrateur des Assurances de la Cité, soit autorisé à signer le contrat.

SON HONNEUR LΕ MAIRE LA

Maire

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue mardi, le 29 juin 1971, entre sept (7.00) et neuf (9.00) heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE JOURNAL DU CAP", en date du 23 juin 1971, et ce, en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, relativement au règlement No. 516, au montant de TREIZE MILLE CINQ CENTS (\$ 13,500.00) DOLLARS pour des travaux d'égout, d'ouverture et de mise en forme et d'asphaltage de rue sur le boulevard Pie XII, de Des Ormeaux au lot 556-9 inclusivement.

Présidée par Monsieur le conseiller Sylvio Hénaire, l'assemblée fut déclarée ouverte à sept (7.00) heures p.m. précises.

Outre Monsieur le conseiller Sylvio Hénaire qui présidait, était aussi présent:

Monsieur le Greffier de la municipalité.

Lecture par le Greffier de la Cité agissant comme secrétaire de l'assemblée, de l'article 593, de la Loi des Cités et Villes et du règlement concerné.

A neuf (9.00) heures précises, p.m., soit exactement deux heures après l'ouverture de l'assemblée, personne n'ayant demandé que ledit règlement soit soumis aux électeurs pour approbation, le président de l'assemblée, en l'occurrence Monsieur le conseiller Sylvio Hénaire, déclare donc que ledit règlement est réputé être approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour de juin 1971.

MICHARRAGE.

Greffier de la Cité

SXLVIO HENAIRE

Président de l'Assemblée Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine.

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue mardi, le 29 juin 1971, entre sept (7.00) et neuf (9.00) heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE JOURNAL DU CAP", en date du 23 juin 1971 et ce, en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, relativement au règlement No. 517, au montant de ON.—ZE MILLE (\$11,000.00) BOLLARS pour la construction de conduites d'aqueduc.

Présidée par Monsieur le conseiller Sylvio Hénaire, l'assemblée fut déclarée ouverte à sept (7.00) heures p.m. précises.

Outre M. le conseiller Sylvio Hénaire qui présidait, était aussi présent:

Monsieur le Greffier de la municipalité.

Lecture par le Greffier de la Cité agissant comme secrétaire de l'assemblée, de l'article 593, de la Loi des Cités et Villes et du règlement concerné.

A neuf (9.00) heures précises, p.m., soit exactement deux heures après l'ouverture de l'assemblée, personne n'ayant demandé que ledit règlement soit soumis aux électeurs pour approbation, le président de l'assemblée, en l'occurrence Monsieur le conseiller Sylvio Hénaire, déclare donc que ledit règlement est réputé être approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour de juin 1971.

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

SYLVIO HENAIRE

Président de l'Assemblée Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 12 juillet 3 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

> Sylvio Hénaire Jean-Paul Lavergne Martin Bergeron Rodrigue Lepage Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

verbaux

71-169

ET RESOLU: Que les procès verbaux de l'assemblée du Conseil et de la séance spéciale tenues respectivement les 21 et 25 juin 1971, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adoption règlement Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

516 No.

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des 71-170 électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 29 juin 1971, concernant l'adoption du Règlement

No. 516, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption règlement

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

No. 517

71-171

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 29 juin 1971, concernant l'adoption du Règlement No. 517, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 21 juin 1971

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers; Lionel Rheault Sylvio Hénaire Jean-Paul Lavergne Rodrigue Lepage Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Achat		
tuyau		
d'amiante		
5 m		
avec		
bagues		

1. Rapport d'ouverture de soumissions pour l'achat de 2,000 pieds linéaires de tuyau d'amiante, type domestique, 5", avec bagues.

SOUMISSIONNAIRES	PRIX TOTAL NET	LIVRAISON
Morin & Frères Inc. Cap-de-la-Madeleine	\$ 1,255.00	l semaine
FX. Drolet Inc. Québec	\$ 1,153.20	1 semaine
J.U. Houle Ltée Victoriaville	\$ 1,120.00	Immédiate
P. A. Gouin Ltée Trois-Rivières	\$ 1,167.70	Immédiate
Saillant Inc. Trois-Rivières	\$ 1,170.60	l semaine

Par la résolution No. 71-161, les membres du Conseil ont accepté la plus basse soumission.

Demande de soumissions

2. Les membres du Conseil autorisent l'ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, à faire une demande de soumissions aux contracteurs suivants: Massicotte & Fils Ltée, J.-P. Morin Ltée et la Cie de Construction Dollard Ltée pour établir le coût de reconstruction des installations diverses en place au Parc St-Odilon et appartenant à la municipalité.

Heures de travail

3. Les membres du Conseil ne recommandent pas de changement dans les heures de travail des employés de bureau durant la saison estivale, tel que demandé par l'Union des Employés et les Officiers de la municipalité.

Rotation RE: Usage des Parcs

4. Les membres du Conseil acceptent la demande, en date du 16 juin dernier, du Directeur Général du Pavillon Dagenais, à la condition qu'il se fasse une rotation dans l'utilisation de nos parcs, après entente avec le Directeur des Loisirs.

Aussi le Directeur Général devra être avisé que la municipalité se dégage de toute responsabilité.

Surveillance par Patrouilleurs

5. Les membres du Conseil recommandent qu'il soit faite la même surveillance dans les parcs municipaux que l'an dernier, par le même corps de patrouilleurs, soit 3 hommes à 3 heures chacun.

Répartition de la subvention

6. Les membres du Conseil recommandent que la subvention de \$ 2,112.00 dollars reçue du Département de la Citoyenneté via le Gomité de Jumelage de l'Union des Municipalités soit affectée au jumelage Cap-de-la-Made-leine - Châteaudum, à raison de \$ 300.00 dollars pour chacun des membres du Conseil participant et que la balance de \$ 612.00 dollars serve à couvrir les autres frais inhérents.

(Signé) Jean Beaudin, Greffier

Adoption rapport comité

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 21 juin 1971, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption des listes de comptes

71-173

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

320-C comportant des dépenses de 53,545.60 321-C comportant des dépenses de 2,808.29 322-C comportant des dépenses de 127,712.60 323-C comportant des dépenses de 53,597.59 324-C comportant des dépenses 16,933.82 de Le tout formant un grand total de 254,597.90 soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de Me Gérald Grégoire, procureur de M. Denis Caron, père de Stéphane Caron RE: Chute sur trottoir;
- b) Lettre de M.Réal Lemay, président du Comité Touristique de la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine, Inc. demandant la permission d'installer un panneau sur le toit du Bureau Touristique;
- c) Demande de la Ligue des Citoyens du Cap-de-la-Madeleine Inc. d'une copie du procès verbal de chacune des réunions du Conseil municipal;
- d) Demande d'approbation de deux (2) plans par M. Edouard Lair, a. g., plans Nos.: D-2779 et D-2796;
- e) Demande d'un permis pour ouvrir un garage de peinture et de débossage par M. Paul Siacca, demeurant au 8-A, rue Rochefort.
- f) Demande pour l'achat d'un terrain sur la rue Dessureault, (site industriel) par M. Germain Dupont de Shawinigan-Sud;
- g) Lettre de félicitations de la Ligue des Citoyens du Cap-de-la-Madeleine Inc. à l'endroit de M. Rodrigue Lepage, conseiller du Quartier No. 5;
- h) Lettre de M. Denis Guérin se plaignant d'une suie opaque et désagréable qui tombe chez lui;
- i) Lettre de M. Paul Gagnon, 406 rue Père Castonguay, Sujet: l'entrée d'eau pour un montant de \$ 300.00;
- j) Lettre de M. Jean-Paul Roy concernant une plainte des égouts de la rue Notre-Dame;
- k) Demande d'approbation d'un plan par M. Roger Gélinas, a.g.;
- 1) Demande d'approbation d'un plan par M. Georges Gariépy, a.g.;
- m) Offre de cession de rue et demande de services municipaux, lettre du 21 juin 1971 de M. Jean-Paul Desaulniers;
- n) Requête des résidents de la rue Vachon RE: Animaux en liberté.

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal

71-174

Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-dela-Madeleine ont appris les décès de:

Mons. Jocelyn St-Hilaire, Prop. par cons. Marcel Gervais; Mme Albert Trudel. Lionel Rheault; Prop. par cons. Mons. Augustin Després, Prop. par cons. Lionel Rheault; J.L. Ivanhoe Pronovost, Prop. par cons. Martin Bergeron; Mme Aline Massicotte, Sylvio Hénaire; Mme Prop. par cons. Mme W.J. Huggins, Prop. par cons. Sylvio Hénaire; Mlle Elma Martin Bergeron; Trahan, Prop. par cons. M. l'Abbé Alb. Dessureault, Prop. par cons. Marcel Gervais; Mons. Lucien Montplaisir, Prop. par cons. Martin Bergeron; Mons. Alcide Béchard, Prop. par cons. J.-Paul Lavergne.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Cité l. Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE vend Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

terrain ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de venrue dre à M. Germain Dupont, domicilié au 4370-12e Ave, ShawiniganDessureault Sud et ce, pour le prix de dix (\$ 0.10) cents le pied carré, un
à terrain ou emplacement situé sur la rue Dessureault en la Cité,
Germain de forme rectangulaire, mesurant, mesures anglaises, environ
Dupont cent (100') pieds de front par environ trois cent trente-trois
pieds et cinquante centièmes (333.50'), connu et désigné comme fai71-175 sant partie des lots suivants:

- a) Une partie du lot numéro quatre cent vingt-trois (P-423) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Capde-la-Madeleine, comté de Champlain, borné comme suit: en front vers le SUD-EST sur une largeur de cent (100†) pieds par la rue Dessureault, en profondeur vers le NORD-OUEST par une partie du lot 422-C tel que désigné ci-après à l'article (b); du côté NORD-EST sur une profondeur d'environ trente-et-un pieds et vingt-et-un centièmes (31.21†), par le lot portant le numéro de cadastre 423-101 appartenant à Trudel & Pellerin, et de l'autre côté, vers le SUD-OUEST, sur une profondeur d'environ vingt-neuf pieds et cinquante-huit centièmes (29.58†) par le lot de cadastre 423 subdivision 95, appartenant à Gaston Béliveau.
- b) Une partie du lot numéro quatre cent vingt-deux C (422-C) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, borné comme suit: en front, vers le SUD-EST par une partie du lot numéro quatre cent vingt-trois (P-423) tel que désigné ci-haut à l'article (a), à la profondeur vers le NORD-OUEST sur une largeur d'environ cent (100') pieds par le lot 422-C-9 appartenant à la Cité, d'un côté vers le NORD-EST sur une profondeur d'environ trois cent deux pieds et vingt-neuf centièmes (302.29') par le lot 422-C-19 appartenant à

Trudel & Pellerin, et du côté SUD-OUEST sur une profondeur d'environ trois cent trois pieds et quatre-vingt-douze centièmes (303.921) par le lot 422-C-16, appartenant à Gaston Béliveau.

Le tout formant une superficie d'environ 33,350 pieds carrés.

- 2. Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
 - QUE le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins a) industrielles seulement;
 - QUE ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-àb) dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité;
 - DE condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

DE PLUS, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur.

- 3. La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificats de recherches.
- Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le con-4. trat de vente, à recevoir le prixet à donner quittance.

ADOPTE

Plan D-2796

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

Edouard Lair, a.g.

accepté.

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 122, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

71-176

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 8 juin 1971 et portant le numéro D-2796.

ADOPTE

Plan D-2779 Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Edoua rd

71-177

Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot Lair, a.g. 415-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-dela-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 21 juin 1971 et portant le numéro D-2779.

ADOPTE

Plan

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE 18314

922

Roger Gélinas a.g., accepté ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 544 et 545, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

71-178

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., et portant le numéro 18314.

Plan D-71-138 Gariépy, Michaud & Ass. Proposé par M. le conseiller MARCEL ŒRVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 546 et 547, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

71-179

accepté

Plan fait et préparé par MM. Gariépy, Michaud & Associés, a.g. en date du 7 juillet 1971 et portant le numéro D-71-138.

ADOPTE

Cité donne mainlevée à Martin Magny

71-180

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU QUE LA CITE:

- 1- DONNE MAINLEVEE à Monsieur MARTIN MAGNY, entrepreneur en construction du Cap-de-la-Madeleine, de la "CLAUSE RESO-LUTOIRE" incluse dans un acte de vente par la Cité, passée devant Me Albéric Roy, notaire, le 28 avril 1967 et enregistrée le 2 mai 1967 sous le numéro 207596, par laquelle la Cité se réservait le droit de demander la résolution de la vente en justice, moyennant remboursement du prix payé de \$ 2,008.00, advenant que ledit Martin Magny ne construise pas dans un délai de une (1) année de la date de la vente un bâtiment sur le terrain vendu dans le susdit acte de vente pour les fins industrielles poursuivies par l'acquéreur;
- 2- APPROUVE le projet d'acte de mainlevée préparé par Me Albéric Roy, notaire;
- 3- SIGNE ledit acte de mainlevée par l'intermédiaire de Son Honneur le Maire, Monsieur J.-Réal Desrosiers, et par le Greffier de la Cité.

ADOPTE

- ATTENDU QUE notre région a une population de 425,000 habitants (région administrative no. 4);
- ATTENDU QUE nous voulons que notre région soit desservie par notre Société d'Etat comme toutes les régions canadiennes de même importance;
- ATTENDU QUE ce service est un élément important pour la promotion industrielle;
- CONSIDERANT QUE notre région a droit à ce qu'un minimum de services aériens soient maintenus; il est

Aéroport

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

de

Appuyé à l'unanimité

Trois-

Rivières

71-181

ET RESOLU: Que ce Conseil demande à la Société Air Canada de garder ouvert l'aéroport de Trois- Rivières et de prendre les dispositions nécessaires pour maintenir les services actuels en opération jusqu'à ce qu'une entente intervienne avec un successeur éventuel. ADOPTE

Proposé et Unanimement Résolu ce qui suit:

JUMELAGE VILLES CHATEAUDUN et CAP-DE-LA-MADELEINE

Jumelage Châteaudun, France et Cap-de-la-Madeleine,

CONSIDERANT QUE les pionniers et fondateurs de la Ville du Cap-dela-Madeleine étaient originaires de Châteaudun, France;

CONSIDERANT QUE chacune de ces deux villes sont fières du pays de leurs ancêtres, de leur langue, de leur histoire, de leurs exploits et de leurs traditions;

CONSIDERANT QUE il est du devoir de tout citoyen Canadien de faire Québec. un effort réel pour comprendre et accepter les coutumes et les traditions d'origine des citoyens des autres nations de la terre;

> CONSIDERANT QUE il est désirable et souhaitable qu'une compréhension mutuelle naisse et croisse dans le coeur de tous les terriens sans distinction de race ou de religion;

CONSIDERANT QUE le jumelage des villes dont les us et coutumes sont différents, est un excellent moyen d'extérioriser ses sentiments d'expression pour faire connaître ses cultures et ses traditions:

CONSIDERANT QUE son honneur le Maire Paul Gauchery de Châteaudun, France, et son Honneur le Maire J .- Réal Desrosiers de Cap-de-la-Madeleine, Canada, ont entretenu des pourparlers en vue de jumeler les Villes de Châteaudun et de Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT QUE il existe déjà des liens solides d'amitiés et d'excellentes relations sociales entre plusieurs citoyens des deux villes et qu'un jumelage favoriserait et faciliterait grandement les échanges et visites intervilles, afin de faire connaître outre-mer les aspirations des canadiens français et à nos compatriotes, les richesses d'une véritable culture française;

CONSIDERANT QUE ce Conseil juge qu'il est d'intérêt général de jumeler la Ville de Cap-de-la-Madeleine à la Ville de Châteaudun, France;

IL EST RESOLU QUE ce Conseil décrète, par la présente résolution, le jumelage de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, Québec, Canada, à la Ville de Châteaudun, France.

Ce Conseil prie tous les hôteliers, moteliers, restaurateurs, marchands, ainsi que tous les citoyens de la Ville du Cap-de-la-Madeleine, d'accueillir, d'une façon tout à fait particulière les touristes, les voyageurs ou visiteurs qui viendront de la Ville de Châteaudun, France, qui séjourneront ou passeront dans notre Ville et de faire en sorte que leur séjour ou leur passage chez-nous, soit des plus agréable.

71-182

Ce Conseil désire aussi prier toutes les associations de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, de jumeler leur organisme à leur association analogue de la Ville de Châteaudun, France, de sorte que le jumelage des deux cités ne se fasse non seulement au niveau politique, mais qu'il se généralise parmi toute la population.

Le Conseil municipal de la Cité du Cap-de-la-Madeleine désire offrir au MAIRE, aux CONSEILLERS, aux ASSOCIATIONS et à tous les RESIDENTS de la Ville de Châteaudun, France, l'expression de sa très haute considération et l'assurance d'une collaboration indéfectible.

ADOPTE

M. Paul Gauchery, Maire CONSIDERANT QUE le sous-mentionné est reconnu pour son esprit international éclairé, ce qui a permis le jumelage de la Ville de Châteaudun, France et la Ville de Cap-de-la-Madeleine, Canada;

France nommé CITOYEN

đе

CONSIDERANT QUE le jumelage de nos deux Villes permettra des échanges sociaux et culturels qui bénéficieront aux populations concernées:

HONORAIRE de la

Cité

CONSIDERANT QUE les échanges de vue permettent une plus grande compréhension entre les nations du globe;

POUR CES RAISONS et pour beaucoup d'autres non mentionnées aux présentes; il est

71-183

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

ET RESOLU QUE Son Honneur le Maire Paul Gauchery de la Ville de Châteaudun, France, soit et est nommé:

CITOYEN HONORAIRE

de la Ville de

CAP-DE-LA-MADELEINE, Québec, Canada.

ADOPTE

Achat cadres,

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

grilles, trappes

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de la Fonderie La Perle Ltée pour l'achat de 150 cadres, 150 grilles et 138 trappes de fonte et ce, aux prix

71-184

soumis, soit:

\$ 14.85 l'unité pour les cadres;

\$ 13.75 l'unité pour les grilles;

\$ 6.50 l'unité pour les trappes.

ADOPTE

Egout & Aqueduc rues

Barkoff

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de la compagnie Construction Dollard Ltée en date du et De 9 juillet 1971, au montant de \$ 51,399.05 pour des travaux d'égout Callières. et d'aqueduc sur les rues Barkoff et De Callières.

71-185 Les travaux devant être exécutés conformément aux devis et cahiers des charges tels que préparés par l'ingénieur de la municipalité.

ADOPTE

Résolution

"71-156"

amendé**e**

71-186

par

Cité

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que la résolution portant le numéro 71-156 adoptée à la séance du 21 juin 1971, soit et est amendée afin d'y ajouter le lot de cadastre 415 subdivision 1-12, à la liste des lots à acquérir de la compagnie "Les Plateaux de la Ferté Inc."

ADOPTE

Achat Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS lots Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

657-1

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Made658-7

leine acquièrent de M. Jean-Paul Desaulniers faisant affaires au

leine acquièrent de M. Jean-Paul Desaulniers faisant affaires au 1679 rue Royale, Trois-Rivières et ce, pour le prix de \$ 1.00 les

lots numéros suivants:

71-187 CADASTRE SUBDIVISION RESUBDIVISION
418 657 1
418 658 7

Le Notaire Réjean Giroux est autorisé à préparer le contrat. Le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer pour et au nom de la municipalité.

ADOPTE

"HALIN"

nom de

la rue

418-656-7

657-1

et 659

71-188

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre 418-656-7, 657-1 et 659 portera, à compter de ce jour, le nom de rue "HALIN" en l'honneur de M. Emile Halin, ancien propriétaire de cesdits lots.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

lot

Achat

116-120

pa**r** Cité ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acquièrent de M. et Mme C.N. de Grandmont et ce, pour le prix de \$1.00 le lot numéro suivant:

CADASTRE

SUBDIVISION

116

120

71-189 Que le Notaire Robert Carrier soit autorisé à préparer le contrat. Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTE

Subvention au Club

Les Barons

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-

Jr. "B"

71-190

Madeleine acceptent de verser une subvention de \$ 1,000.00 aux dirigeants du club Les Barons Jr. "B" du Cap-de-la-Made-leine, afin de les aider à combler leur déficit pour l'année 1970-1971.

ADOPTE

Règlement

No. 518

adopté

71-191

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le règlement No. 518, intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE \$ 250,000.00 DOLLARS POUR TRAVAUX DE PAVAGE DE RUES, CANALISATION D'UN RUIS-SEAU ET AMENAGEMENT D'UN PARC", soit et est adopté.

Le vote est demandé par M. le conseiller Martin Bergeron.

POUR : MM. les conseillers Lionel Rheault, Sylvio Hénaire, Jean-Paul Lavergne, Rodrigue Lepage et Marcel Gervais.

CONTRE: M. le conseiller Martin Bergeron.

ADOPTE sur division.

ICI: DEPART de M. le CONSEILLER MARTIN BERGERON.

Assemblée Publique Proposé par M. le conseiller LIONEL RHÉAULT Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

RE: Règlement 518.

71-192

ET RESOLU: Que le Greffier de la municipalité soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs contribuables pour MERCREDI, le 21 juillet 1971, entre 7.00 et 9.00 heures P.M., relativement à l'adoption du règlement No. 518, décrétant un emprunt de \$ 250,000.00

Le tout conformément à la LOI.

ADOPTE

Avis de Motion

71-193

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE SERVICES D'EGOUT, D'OUVERTURE ET DE MISE EN FORME ET D'AS-PHALTAGE DE RUES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce l2ième jour du mois de juillet 1971

(Signé)

MARCEL GERVAIS Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Avis de Motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règle71-194

ment intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT.UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE CONDUITES D'AQUEDUC".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce l2ième jour du mois de juillet 1971.

(Signé)

MARCEL GERVAIS Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Avis de Motion Je soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

71-195

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE SERVICES D'EGOUT"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce l2ième jour du mois de juillet 1971.

(Signé)

MARCEL GERVAIS Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Avis de Motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

71-196

"REGLEMENT CONCERNANT L'ORGANISATION ET L'ADMINISTRATION DU SERVICE DE PROTECTION PUBLIQUE DE POLICE ET INCENDIE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce l2ième jour du mois de juillet 1971.

(Signé)

LIONEL RHEAULT Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine Avis de Motion

71-197

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE".

Fait et signé au Cap-d e-la-Madeleine, ce l2ième jour du mois de juillet 1971.

(Signé)

MARCEL GERVAIS Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

Le Maire

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue mercredi, le 21 juillet 1971, entre sept (7.00) et neuf (9.00) heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "Le Nouvelliste", en date du 15 juillet 1971 et ce, en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, relativement au règlement No. 518, au montant de DEUX CENT CINQUANTE MILLE (\$ 250,000.00) DOLLARS pour travaux de pavage de rues, canalisation d'un ruisseau et aménagement d'un parc.

Présidée par Monsieur le Maire-Suppléant Marcel Gervais, l'assemblée fut déclarée ouverte à sept (7.00) heures p.m. précises.

Outre Monsieur le conseiller Marcel Gervais qui présidait, étaient aussi présents:

Monsieur le conseiller Lionel Rheault, Monsieur Roland Desaulniers, gérant de la Cité, Monsieur Ronald Marcoux, ingénieur de la Cité, ainsi que Monsieur Jean Beaudin, greffier de la Cité et une centaines de contribuables propriétaires.

Lecture par le Greffier de la Cité agissant comme secrétaire de l'assemblée, de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes et du règlement concerné.

A huit heures et trente minutes précises (8.30) p.m., soit 1 heure et trente minutes après l'ouverture de l'assemblée, 43 personnes propriétaires d'immeubles imposables, ayant demandé que ledit règlement soit soumis aux électeurs pour approbation, le président de l'assemblée, en l'occurrence Monsieur le conseiller Marcel Gervais, déclare que ledit règlement 518 sera soumis aux électeurs propriétaires pour approbation, mercredi, le 18 août 1971.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 23ième jour de juillet 1971.

JEAN BEAUDIN

Greffier de la Cité

MARCEL GERVAIS

Président de l'Assemblée Maire-Suppléant et Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 2 août 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire Jean-Paul Lavergne Martin Bergeron Rodrigue Lepage Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

verbal

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 12 juillet 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

71-198

RAPPORT DE COMITE

Séance du 12 juillet 1971

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Rodrigue Lepage

Martin Bergeron

Ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Permis
refusé RE:
Etablissement
garage
public

1. Les membres du Conseil ne recommandent pas l'émission d'un permis à M. Paul Sciacca pour l'établissement d'un atelier de débossage au coin des rues St-Laurent et Montplaisir, considérant que l'inspecteur en bâtiments aurait refusé d'émettre cette autorisation, le règlement de zonage défend l'établissement d'un garage public à cet endroit.

Demande Tousignant Automobile 2. Les membres du Conseil recommandent à l'inspecteur en bâtiments, M. J. Bettez, de faire respecter le règlement dans le cas de la demande de Tousignant Automobile, c'est-à-dire de lui accorder le permis demandé que, s'il y a droit.

Copie de lettre à M.J. Bettez 3. Les membres du Conseil recommandent de remettre à l'inspecteur en bâtiments, M. J. Bettez, copie de la lettre de la Chambre de Commerce concernant l'installation d'un panneau sur le toit du bureau touristique. Modification de cadastre acceptée

Les membres du Conseil acceptent la modification du cadastre à l'intersection des rues Frontenac et Des Prairies telle que montrée sur un plan soumis par l'ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux.

Suggestion RE: rue Barkoff

5. Les membres du Conseil acceptent la suggestion de l'ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, concernant la rue Barkoff, soit de construire du côté Nord de cette rue un trottoir, une bande et une chaîne de rues.

Classique de Canots

Les membres du Conseil recommandent de procéder de la même façon que l'an dernier concernant la classique de canots La Tuque -Trois-Rivières.

Projets RE: Loisirs

7. Les membres du Conseil recommandent au directeur des Loisirs, M. Guy Métivier, de soumettre ses projets pour approbation au Gérant municipal.

Approbation 8. toute publication

Les membres du Conseil recommandent d'aviser les media d'information que la municipalité ne pourra payer les comptes sur toute publication qui n'aura pas été approuvée par son Honneur le Maire ou le Gérant municipal.

Application 9. règlements et surveillance accrue

Les membres du Conseil recommandent au Gérant municipal, M. Roland Desaulniers, de faire parvenir une information à tous les policiers afin qu'ils pourvoient à l'application de tous les règlements municipaux, qu'ils exercent une surveillance accrue sur l'excès de vitesse sur la rue Vachon surtout, suite à de nombreuses plaintes reques.

soumis à Régie des Eaux'

Plan E-563 10. Les membres du Conseil autorisent l'ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, à soumettre à la Régie des Eaux, pour approbation, le plan numéro E-563, montrant les services d'égout projetés sur le boulevard Des Prairies, de Frontenac vers l'Est.

Flèche coin St-Laurent 11. Les membres du Conseil recommandent l'installation d'une flèche durant la lumière rouge, sur la rue St-Laurent, afin de permettre de tourner à droite sur la rue De Grandmont.

DeGrandmont

De plus, qu'une étude soit faite concernant le trafic à l'intersection des rues Des Erables et De Grandmont.

(Signé)

Jean Beaudin

Greffier de la Cité Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

comité 71-199

Adoption

rapport

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 12 juillet 1971, soit et est adopté. ADOPTE

Adoption procès verbal assemblée publique

71-200

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 21 juillet 1971, concernant l'adoption du Règlement No. 518, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption des listes de comptes 71-201

325-C

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

comportant des dépenses de

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros \$ 315,467.35

326-C 24,108.93 comportant des dépenses de

14,433.87 327-C comportant des dépenses de

6,250.96 328-C comportant des dépenses de -

\$ 360,261.11 Le tout formant un grand total de

soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de Lacoursière, Godin & Lacoursière, procureurs de M. Jacques Hardy;
- b) Réclamation de M. Jean-Guy St-Hilaire du 287 rue Milot, Cité;
- c) Lettre de remerciements de M. Claude-G. Lajoie, député fédéral;
- d) Demande d'approbation d'un plan par M. Ernest L. Duplessis, a.g.
- e) Demande d'approbation d'un plan par M. Edouard Lair, a.g.;
- f) Réclamation par M. Benoît Therrien et Mme Madeleine Dusseault -vs-Cité Cap-de-la-Madeleine;
- g) Avis responsabilité de Bell Canada RE: dommages à installation téléphonique souterraine:
- h) Lettre de la Régie des Alcools du Québec RE: demande d'un permis de Salle à Manger, Restaurant, au 203 rue St-Laurent, Cité, par M. Nicolas Kalomiris (Restaurant Cap Pizzeria Enr.)

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

71-202

1

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Capde-la-Madeleine ont appris les décès de:

Mons. Joseph Ayotte, Prop. par cons. Marcel Gervais; Mons. Merrill Eaton, Prop. par cons. Marcel Gervais; Prop. par cons. Sylvio Hénaire; Mme Joachim Despins, Prop. par cons. Lionel Rheault; Mons. Ernest Lemay, Emile A. Pothier, Prop. par cons. Lionel Rheault; Mons. Paul-Emile Boucher, Prop. par cons. Marcel Gervais; Mile Carole Marchand, Prop. par cons. Marcel Gervais; Mlle Chantal Côté, Prop. par cons. Marcel Gervais; Mons. Rodrigue A. Hould, Prop. par cons. Marcel Gervais; Mons. Irenée Daviau, Marcel Gervais; Prop. par cons. Prop. et appuyé à l'unanimité; Mme Gérard Savard, Mons. Hector Désilets, Prop. par cons. Martin Bergeron.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. ADOPTE

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Plan ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des Ernest L. lots 549-6, 549-28 et 549-29, cadastre officiel de la Paroisse Duplessis, a.g (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistre-accepté ment de Champlain, soit et est accepté.

71-203 Plan fait et préparé par M. Ernest L. Duplessis, a.g., en date du 15 juillet 1971.

ADOPTE

Plan Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Edouard Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Lair,a.g. ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des No.D-2837 lots 422-C et 423, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 19 juillet 1971, et portant le numéro D-2837.

ADOPTE

Plan Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

No 71-74 Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Paul ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du Michaud, lot P-547, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du a.g., Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit accepté et est accepté.

71-205 Plan fait et préparé par M. Paul Michaud, a.g., en date du 17 mai 1971 et portant le numéro 71-74.

ADOPTE

CONSIDERANT QUE le plan préparé par GARIEPY, MICHAUD & ASS., a.g., en date du 7ième jour de juillet 1971, montre deux rues de moins de soixante-six (66) pieds de largeur;

CONSIDERANT QUE ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de ces rues; CONSIDERANT QUE la largeur desdites rues apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante (50) pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT QUE le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ce sont des rues secondaires; il est

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

POUR CES MOTIFS, qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 7, chapître 179, S.R.Q. 1964, d'accorder à la Corporation municipale du Cap-de-la-Madeleine, la permission d'ouvrir et de maintenir les rues sur une largeur de cinquante (50) pieds, mesure anglaise, indiquées au plan de Gariépy, Michaud & Ass., arpenteurs-géomètres, en date du 7 juillet 1971, et décrites audit plan numéro D-71-138 comme étant les rues portant les numéros de cadastre 547-172 et 546-207.

permission Ouvrir & Maintenir

Demande

2 rues: largeur

71-206

ADOPTE

CONSIDERANT QUE le plan préparé par Monsieur Paul Michaud, a.g., en date du 17ième jour de mai 1971, montre deux rues de moins de soixante-six (66) pieds de largeur;

CONSIDERANT QUE ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de c es rues;

CONSIDERANT QUE la largeur desdites rues apparaissant sur ce plan in est que de cinquante (50) pieds, mesure anglaise; CONSIDERANT QUE le Conseil est diavis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ce sont des rues secondaires; il est

Demande

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS permission: Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Ouvrir & Maint enir

POUR CES MOTIFS, qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 7, chapître 179, S.R.Q. 1964, d'accorder à la Corporation municipale du Cap-de-la-Madeleine, la permission d'ouvrir et de maintenir les rues sur une largeur de cinquante (50) pieds, mesure anglaise, indiquées au plan de monsieur Paul Michaud, arpenteur-géomè-

largeur 50 t

71-207

2 rues,

tre, en date du 17 mai 1971, et décrites audit plan numéro 71-74 comme étant les rues portant les numéros de cadastre 547-164 et

547-170.

ADOPTE

Demande si

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

possibilité arrêt autobus à 430, rue St-Laurent

ET RESOLU: Que demande soit faite à la compagnie de Transport St-Maurice de bien vouloir étudier la possibilité de placer un arrêt d'autobus vis-à-vis la bâtisse sise au numéro 430 de la rue St-Laurent, Cap-de-la-Madeleine, afin de permettre aux employés de cet édifice de prendre l'autobus sans pour cela être obligés de se rendre au coin des rues Dessureault et St-Laurent.

ADOPTE

Adoption

71-208

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

règlement No. 519:

Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

emprunt.

ET RESOLU: Que le règlement No. 519, intitulé:

\$41,000.00

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE \$ 41,000.00 POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET DE CHAINES DE RUES",

71-209

soit et est adopté.

ADOPTE

publique RE:

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Règlement

ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des propriétaires d'immeuNo.519

bles imposables des rues concernées au Règlement No. 519, pour MERCREDI, le 11 août 1971, entre 7:00 et 9:00 heures P.M., relativement à l'adoption dudit Règlement No. 519.

71-210

Le tout conformément à la LOI.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

Le Maire

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue mercredi, le ll août 1971, entre sept (7:00) et neuf (9:00) heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "Le Nouvelliste", en date du 5 août 1971 et ce, en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, relativement au règlement No. 519, au montant de QUARANTE-ET-UN MILLE (\$ 41,000.00) DOLLARS pour travaux de construction de trottoirs et chaînes de rues.

Présidée par Monsieur le conseiller SYLVIO HENAIRE, l'assemblée fut déclarée ouverte à sept (7:00) heures p.m. précises.

Outre Monsieur le conseiller Sylvio Hénaire qui présidait, étaient aussi présents:

Messieurs les conseillers Rodrigue Lepage et Marcel Gervais, ainsi que le Greffier de la Cité.

Lecture par le Greffier de la Cité agissant comme secrétaire de l'assemblée, de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes et du règlement concerné.

A neuf heures précises (9:00) p.m., soit exactement deux heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun propriétaire d'immeubles imposables, ayant demandé que ledit règlement soit soumis aux électeurs pour approbation, le président de l'assemblée, en l'occurrence Monsieur le conseiller Sylvio Hénaire, déclare que ledit règlement 519 est réputé être approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce l2ième jour d'août 1971.

(Signé)/

JEAN BEAUDIN

Greffier de la Cité

(Signé)

SYLVIO HENAIRE

Président de l'Assemblée Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

ADOPTE

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 16 août 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault Sylvio Hénaire Jean_Paul Lavergne

> Martin Bergeron Rodrigue Lepage Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

verbal

71-211

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 2 août 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adoption: procès verbal assemblée publique

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 11 août 1971, concernant l'adoption du Règlement No. 519, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Demande d'approbation d'un plan par M. Edouard Lair, a.g., RE: Lot 547;
- Demande d'approbation d'un plan par M. Roger Gélinas, a.g., b) RE: Lots 544 et 545;
- c) Deux lettres de M. Léo Montambeault, du 218 rue St-Philippe Cité;
- Lettre de réclamation de M. André Régis demeurant au No. d) 148 de la rue Dorion, Cité;
- Lettre de réclamation de Mme Mathias Dupuis, demeurant au No e) 25 de la rue Thibeau, Cité;
- Projet de Résolution de la Cie "Aviation B.M.P. Inc". RE: demande de Me Bertrand Lamothe pour obtenir un permis commercial de transport aérien;
- Requête d'un groupe de résidents des rues Latreille, Nadeau g) et Massicotte, demandant un brigadier scolaire coin: Latreille et Massicotte.

71-212

ម្លង់ស

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

Et RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de:

71-213

Monsieur Antonio Désilets, Prop. par cons. Jean-P. Lavergne; Monsieur Louis Carignan, Prop. par cons. Marcel Gervais; M. Chas.-Borromée Bourgeois, Prop. par cons. Jean-P. Lavergne; Madame Edmond Bergeron, Prop. par cons. Lionel Rheault; Madame Albani Caron, Prop. par cons. Sylvio Hénaire; Madame Viateur Piquette, Prop. par cons. Sylvio Hénaire.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. ADOPTE

Plan.

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS No. 18314-A Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Roger Gélinas,a.g.

accepté

71-214

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 544 et 545, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., et portant le

ADOPTE

Plan D-2829 Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

numéro 18314-A.

E. Lair, a.g., ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie accepté du lot No. 547, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant 71-215 Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

> Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 23 juillet 1971 et portant le numéro D-2829.

ADOPTE

Soumission gazoline de

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

"Les Pétroles Irving Inc."

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de la compagnie "Les Pétroles Irving Inc." en date du 23 juillet 1971, pour un contrat de deux ans, pour l'achat de gazoline jaune et rouge, et ce, aux prix de \$0.405¢ pour la gazoline rouge et \$0.355¢ pour la gazoline jaune. conformément à leur soumission. ADOPTE

71-216

acceptée

RESOLUTION RE: "AVIATION B.M.P. INC."

Demande de permis

ATTENDU QUE la région du Trois-Rivières Métropolitain ne bénéficie pas actuellement d'un service amphibie de transport aérien;

pour opérer

ATTENDU QUE la population de cet arrondissement s'élève audelà de 120,000 personnes;

transport aéri**e**n ATTENDU QUE le service amphibie de transport aérien le plus près de Trois-Rivières est situé à plusieurs milles de cette dernière cité;

ATTENDU QUE la ville des Trois-Rivières est entourée d'une nappe d'eau se prêtant admirablement bien au service amphibie d'un transport aérien;

ATTENDU QUE la Compagnie "AVIATION B.M.P. INC." est en posture de fournir adéquatement un service amphibie de transport aérien;

ATTENDU QU' il serait de l'avantage de la population en général qu' un tel service existe;

Résolution

Il est PROPOSE par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE SECONDE par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

No. 71-217

ET ADOPTE à l'unanimité

QUE le conseil municipal appuie ce projet et recommande aux autorités intéressées d'émettre les permis nécessaires à cette fin.

ADOPTE

Services des Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Secondé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Ingénieurs Conseils Lemay, Perron & Associés

ET RESOLU: Que les services des Ingénieurs-Conseils Lemay, Ferron & Associés soient retenus pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance complète des travaux de la construction de la conduite d'eau brute devant desservir les industries de la Cité.

71-218

retenus.

Le mandat des Ingénieurs-Conseils consistera également à recueillir les données des Industries afin de s'assurer de l'acceptation de la qualité et de la quantité d'eau devant leur être livrée de même que les acceptations par les organismes gouvernementaux concernés et la Compagnie C.P.R., des emplacements des conduites et structures.

Les honoraires professionnels pour ces travaux seront conformes au tarif minimum d'honoraires de la Corporation des Ingénieurs du Québec au moment de l'acceptation des plans.

ADOPTE

Achat 30 pneus noirs Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Goodyear

71-219

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission du magasin de Service Goodyear, en date du 16 août 1971, pour l'achat de 30 pneus noirs de marque Goodyear et ce, au prix de \$ 19.50 chacun, tel que leur soumission.

ADOPTE

Contrat signé avec Cie P.D.C. Inc.

71-220

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que son honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer le contrat de location avec la compagnie P.D.C. Inc. ou représentants. Le notaire Robert Carrier est autorisé à préparer le contrat aux frais de la compagnie P.D.C. Inc.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Maire

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 30 août 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

procès verbal Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

71-221

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 16 août 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 16 août 1971

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Soumissionl. Ouverture de soumissions pour l'achat de gazoline.

	•	•	~	
gazoline de "Les Pétròles Irving Inc." acceptée	SOUMISSIONNAIRES	PRIX Jaune	PRIX Rouge	
	Texaco Canada Ltd.	\$ 0.3675¢	\$ 0.4175¢ (2	ans)
	Gulf Oil Canada Ltd.	\$ 0.3602¢	\$ 0.4102¢ (2	ans)
	Les Pétroles Irving Inc.	\$ 0.355 ¢	\$ 0.405 ¢ (2	ans)
	Shell Canada Ltd.	\$ 0.4310¢	\$ 0.4810¢ (1	an)
	Imperial Oil Ltd. (Esso)	\$ 0.386 ¢	\$ 0.436 ¢ (2	ans)
	Pétrofina Canada Ltd.	\$ 0.3829¢	\$ 0.4329¢ (2	ans)
	Par la résolution No. 71-216	, les Membres	du Conseil on	t ac-
	cepté la soumission de la Con	mpagnie "Les l	Pétroles Irvin	g Inc.

Soumission 2. Soumissions pour l'achat de trente (30) pneus noirs G-78-15.

pneus noirs

SOUMISSIONNAIRES

GROSS VEHI-CULE WEIGHT

MARQUE

PRIX LIVRAI-SON

de "La Maison

Garage Chas. Turcotte & Fils Ltée 1,620.32 B.F.Goodrich \$ 20.88 Immédiate

					•		
Service Goodyear Ltée", acceptée	Sirois Automobiles Ltée	1,620.32	B.F.Goodrich	\$ 22.30	Immédiate		
	Vanasse Auto Tire Inc.	1,620.32	All-Can	\$ 26.19	Immédiate		
	Centre du Pneu Trot- tier Enr.	1,620.32	Kelly	\$ 23.41	Immédiate		
		Magasin de Service Goodyear	1,620.32	Goodyear	\$ 19.50	2 jours	
	Magasin Firestone	1,620.32	Firestone	\$ 28.83	16 au 30 incl	. •	
	Gervais & Toupin Inc.	1,620.32	B.F.Goodrich	\$ 24.50	Immédiate		
		Cap Texaco Service	1,620.32	Firestone	\$ 28.80	Immédiate	
		Les Garages Trois-R:		vrolet (1969)	Ltée et Fo	rtin Bandag	

Ltée n'ont pas soumissionné.

Par la résolution No. 71-219, les Membres du Conseil ont accepté la soumission du Magasin de Service Goodyear.

Instal- 3. Les membres du Conseil acceptent la demande de la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges, concernant l'installation de buts poude vant servir à la fois au football et au soccer et ce, sur le terrain buts appartenant à la Cité, voisin du terrain de baseball.

pour

et

football

soccer

Lesdits buts serviront pour la Ligue Interscolaire de football et aussi pourront servir aux Loisirs municipaux.

Les membres du Conseil osent espérer que la Régionale des Vieilles Forges pourra elle aussi, dans l'avenir, mettre au service des Loisirs municipaux certains locaux ou emplacement leur appartenant.

Les dits buts pourront demeurer en place tant et aussi longtemps que la municipalité n'avisera pas la Régionale des Vieilles Forges.

Brigadier 4. Les membres du Conseil recommandent de transmettre au Sergent Guy scolaire Bettez copie de la requête concernant la demande d'un brigadier scodemandé laire au coin des rues Latreille et Massicotte.

Panneaux 5. Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police, M. Guy d'arrêt Blanchet, de faire installer des panneaux d'arrêt (stop) sur les quademandés tre coins des rues Loranger et St-Laurent.

Lettres 6. Les membres du Conseil recommandent de transmettre à la Commission de L. Mon- Municipale d'Urbanisme copie des lettres de M. Léo Montambeault. tambeault

7. Les membres du Conseil recommandent d'exiger un dépôt de \$ 400.00 par chèque visé, de la compagnie "Les Entreprises Marchand Inc." avant de d'accepter le changement de cadastre proposé.

\$ 400.00 Cette somme d'argent servira à payer le coût de déplacement des enexigé trées d'eau et d'égout, ces dernières ayant déjà été faites conformément au premier plan déposé.

Aussi une offre de cession des parcs 545-275 et 545-276 devra accompagner la demande d'approbation de cedit plan.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE rapport Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

942

comité

71-222

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 16 août 1971, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption listes de

comptes

71-223

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros 329-0 comportant des dépenses de 682,783.36

25,192.93 comportant des dépenses de 330**-**0

Le tout formant un grand total 707,976.29 de soient et sont adoptées pour paiement. ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lecture du Certificat du rapport de la Votation sur le Règlement No. 518;
- b) Lettre de la Régie des Alcools, demande d'un changement de permis Au Cap Rouge Inc.;
- c) Réclamation de Soeur Marie-Berthe Doucet par ses procureurs Lacoursière, Godin & Lacoursière, ainsi que d'un Bref d'Assignation:
- d) Demande d'approbation de deux plans soumis par M. Edouard Lair, a.g. et d'un plan soumis par M. Roger Gélinas, a.g.;
- e) Lettre de remerciements de M. Arthur Savignac RE: Tirage Loto-Québec au Centre Récréatif du Cap-de-la-Madeleine.

Sympathies

71-224

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de:

Mons. Gérard Chevarie, Prop. par cons. Marcel Gervais; Mons. Achille Cloutier, Prop. par cons. Rodrigue Lepage; Mme Dominique Cormier, Prop. par cons. Marcel Gervais; Mons. Jean-Noel Mongrain, Prop. par cons. Lionel Rheault.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. ADOPTE

Certificat rapport Votation accepté 71-225

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le certificat du rapport de la Votation sur le règlement No. 518, tenue le 18 août 1971. ADOPTE

Plan 18438 Roger

MARCEL GERVAIS Proposé par M. le conseiller Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 547-140, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Gélinas, Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Chama.g. plain, soit et est accepté. accepté

71-226

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 13 août 1971, et portant le numéro 18438.

ADOPTE

Plan

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

D-2845

Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

E. Lair

a.g.,

accepté

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 550, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-dela-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

71-227

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 26 août 1971 et portant le numéro D-2845.

ADOPTE

Plan

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

D-2846 E. Lair Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

a.g., accepté ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 545, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accep-

71-228

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 16 août 1971, et portant le numéro D-2846.

ADOPTE.

ACHAT

de

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

lots par la Cité

Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité acquièrent de M.

de Claude Claude Lajoie, le lot de cadastre 547, subdivision 103.

Aussi, acquièrent de Claude G. Lajoie Ltée les lots numéros suivants

545 250

Lajoie

545 275

71-229 545

té.

276

545

CADASTRE

104

544

SUBDISIVION

544

76

93 91

544

Cette acquisition est faite pour la somme de \$ 1.00 Le vendeur acquittera les taxes dues à date sur cesdits lots.

Le notaire François St-Arnaud est autorisé à préparer le contrat, le Maire et le Greffier autorisés à le signer.

ADOPTE

Vente camion Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

International 1952 à Hamel Auto Parts.

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de "HAMEL AUTO PARTS" (Gilles Hamel) en date du 18 août 1971 et ce, au prix de \$ 380.00 pour la vente d'un camion de marque International, année 1952.

71-230

L'acquéreur devra payer argent comptant ou par chèque visé. Aussi le transfert d'enregistrement devra être fait.

ADOPTE

Vente de 2 Motocyclettes 1964 et 1965, Harley Davidson à Gilles Alarie

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Gilles Alarie, en date du 22 août 1971 et ce, aux prix de \$ 551.00 et \$ 451.00 pour la vente d'une motocyclette 1965 et d'une motocyclette 1964, Harley Davidson, et (incluant calèches) telles que vues.

L'acquéreur devra payer ledit achat argent comptant ou par chèque visé.

Aussi le transfert d'enregistrement devra être fait.

ADOPTE

Avis de Motion

71-232

71-231

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour du mois d'août 1971.

> JEAN_PAUL LAVERGNE (Signé) Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

Lundi, le 13 septembre 1971, a 8,30 heures p.m., considérant qu'il n'y a pas quorum pour l'assemblee regulrare du Conseil de la Municipalité du Cap-de-la-Madeleine, MM. les Conseillers Marcel Gervais et Sylvio Hénaire ajournent la présente assemblée à mardi, le 14 septembre 1971, 8:00 heures p.m.

Conseiller

MARCEL GERVAIS Maire-Suppléant

Conseiller

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 14 septembre 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Sylvio Hénaire

> Jean-Paul Lavergne Martin Bergeron Rodrigue Lepage Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption procès

RODRIGUE LEPAGE Proposé par M. le conseiller JEAN_PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller

verbal

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 30 août 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

71-233

RAPPORT DE COMITE

Séance du 30 août 1971

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Sylvio Hénaire Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron Rodrigue Lepage Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

item: Commission Municipale d'Urbanisme

Approbation 1. Les membres du Conseil acceptent les item 1,2,4,5,6,8 et l'item 7 en y ajoutant après le mot secteur, les mots "Les Plateaux de la Ferté", du rapport de la Commission Municipale d'Urbanisme de la séance du 17 août 1971.

> L'item No. 3 devra être réétudié par la Commission considérant que M. Jacques Bettez devra leur fournir un plan montrant le stationnement pouvant être utilisé.

Panneaux de bois prêtés à l'arena de Shawinigan 2. Les membres du Conseil acceptent de prêter à la ville de Shawinigan les panneaux de bois servant à recouvrir la surface glacée à l'arena et ce, pour le 23 novembre prochain, à la condition que le directeur, M. Fernand St-Germain puisse en disposer à cette date.

Aussi les panneaux devront nous revenir dans le même état et qu'une réclamation devra être faite pour les panneaux manquant ou détériorés.

946

į

Journal Le Métropolitain

- 3. Les membres du Conseil ne recommandent pas de payer une page de souhaits dans le nouveau journal "Le Métropolitain" considérant qu'aucun argent n'est prévu au budget pour cette demande.
- Offre du Gouvernement accepté: RE: Expropriations près futur pont sur St-Maurice
- 4. Les membres du Conseil acceptent l'offre du Gouvernement (Ministère de la Voirie) au montant de \$ 38,002.00, en date du 26 août 1971, dossiers 184-71-1759 et 184-71-1760, pour l'achat de terrain, bâtisses et améliorations étant expropriés pour le prolongement de la route conduisant au futur pont sur le St-Maurice.

La Municipalité conservera aussi les bâtisses et accessoires ci-haut mentionnés.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité.

Octroi: \$ 100.00 RE: Courses Canots

Installation

Hydro-Québec

nouvelles

lampes

de

de

rues

par

- 5. Les membres du Conseil acceptent de verser à l'Association Récréative Canipco, la somme de \$ 100.00 devant servir au comité de réception de la Classique de Canots La Tuque -Trois-Rivières.
- 6. Les membres du Conseil recommandent l'installation par la compagnie Hydro-Québec de nouvelles lampes de rues réparties de la façon suivante:

LAMPES

- Turmel (nord) entre Beauchemin et St-Valère; 1 nouvelle,
- 1 nouvelle, St-Irenée, nord de Montplaisir;
- l à déplacer, St-Irenée, nord de Montplaisir;
- 1 nouvelle, Provencher;
- 1 nouvelle, St-Léon;
- l nouvelle, Chenevert;
- l nouvelle, Boulevard Pie XII;
- 8 nouvelles, Parent;
- 9 nouvelles, Gouin.

Le tout suivant les spécifications de l'Ingénieur municipal.

Ligue des

- 7. Les membres du Conseil recommandent de se conformer à la Loi dans le cas de la demande de la Ligue des Citoyens d'une copie des procès verbaux des séances du Conseil.
- 8. Les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acquièrent de M. Victor Dupuis ce qui suit:
 - a) "Un morceau de terrain situé dans les limites de la paroisse de St-Odilon du Cap-de-la-Madeleine, du côté nord-est d'une rue projetée, contenant cent (100) pieds de largeur par deux cents (200) pieds de profondeur, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro QUATRE CENT VINGT-SIX-B (426-B) du cadastre officiel du comté de Champlain, pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et correspondant au lot non officiel numéro 426-B-l".
 - b) "Un autre morceau de terre situé du côté sud-ouest de ladite rue projetée, au même endroit, étant de forme rectangulaire, contenant cent (100) pieds dans sa ligne nord-est, cent dix (110) pieds dans sa ligne sud-

Citoyens

Achat de terrains par la Cité Victor

Dupuis

est, et cent soixante-deux (162) pieds dans sa ligne nordouest, mesure anglaise; connu et désigné comme faisant partie dudit lot numéro QUATRE CENT VINGT -SIX-B (426-B) du susdit cadastre et correspondant au lot non officiel numéro 426-B-5".

La Municipalité entend acquérir tout ce que le vendeur actuel a acquis de Télesphore Pâquette, en date du 18 août 1949 devant Me Roger Paquin, notaire, contrat enregistré le 30 août 1949, sous le numéro 134999, Vol. 176.

Cette acquisition est faite pour la somme de \$ 1,400.00 dollars. Le notaire Réjean Giroux est autorisé à préparer le contrat. Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

(Signé)

JEAN BEAUDIN

Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 30 août 1971, soit et est adopté. ADOPTE

de

de

de

71-234

listes

de

comptes

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Adoption des -

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

331-C comportant des dépenses 332**-**0 comportant des dépenses 115,669.19

comportant des dépenses

7,925.84

333**-**0

3,612.62 de

334-C

6,842.55

Le tout formant un grand total de 134,050.20

soient et sont adoptées pour paiement.

comportant des dépenses

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Rôle spécial d'Evaluation No. 2, déposé le 24 août 1971, homologuée le 14 septembre 1971, au montant de \$ 637,360.00;
- b) Lettre de la Ligue des Citoyens du Cap-de-la-Madeleine Inc. faisant part d'une résolution de l'assemblée générale de ses membres et suggérant que les deux échevins actuellement sur le comité d'urbanisme soient remplacés par deux membres sans attache à l'administration municipale;
- c) Réclamation de M. Larry Lamothe, 73, rue Crevier, Cap-de-la-Madeleine concernant le bris de la vitre avant de son automobile par une balle provenant du terrain de baseball du parc Rochefort. Son auto était stationné sur la rue Latreille, direction EST:
- d) Requête présentée par Me Jean-Paul Cossette, avocat, se lisant comme suit:
 - " Nous, soussignés, résidents de la rue Gélinas et autres rues connexes, faisons une pétition pour que ne soit pas accordé un permis pour l'érection de maisons à appartements au coin de la rue Patry et Gélinas.

Nous désirons de plus qu'il y ait un amendement au règlement déjà existant décrétant que la zone soit changée en zone uni-

71-23**5**

- familiale et ce, pour toute la rue Gélinas jusqu'à Patry, soit du sud-est au nord-ouest.
- Cette requête comprend 25 noms, soit une proportion de 95% des propriétaires de la rue Gélinas;
- e) Réclamation de M. Paul A. Gilbert, 470 rue Notre-Dame, Cité, RE: accident sur la rue Massicotte, le 8 septembre 1971, après le gros orage: la rue céda sous le poids du véhicule, écrasant la jante (rim) de la roue arrière gauche et occasionnant le bris du tuyau d'échappement près du silencieux (muffler);
- f) Mise-en-demeure de Me Raymond Boulet, avocat, procureur de M. Normand Baillargeon, domicilié à St-Tite, -vs- la Cité du Cap-de-la-Madeleine: RE: accident le ou vers le 7 septembre 1971, rue Massicotte, direction nord-sud, lorsque son véhicule s'endommagea. dans un gros trou dangereux et aucunement indiqué, au centre de la moitié droite de la rue Massicotte entre Toupin et Loranger;
- g) Demande d'approbation de quatre (4) plans Nos.: D-2409, D-2864, D-2866 et D-2877 par M. Edouard Lair, a.g.;
- h) Lettre de M. Marcel-M. Thérien, E.A., 1035 rue DesRuisseaux, Trois-Rivières, mandaté par la Société Immobilière
 Irving Ltée., propriétaire du lot No. 549-88 qui a front
 sur la rue Thibeau, demandant l'émission d'un permis pour
 l'érection d'un poste d'essence qui seraconstruit à l'angle de la rue Thibeau et de la voie de service aménagée
 à la suite des travaux de voirie et étant aussi donné que
 la Société Gulf Oil Canada Ltd. n'est plus propriétaire
 du terrain situé à quelque distance de notre propriété,
 au sud-ouest, sur la rue Thibeau, cette dernière compagnie a été expropriée par le Gouvernement Provincial.
 Inclus plan de terrain et plan de construction du poste
 d'essence;
- i) Lettre de M. Léon Cadieux, C.A., 340 rue Desbiens, Cité, demandant d'acheter un terrain de 25,000 pieds carrés à \$0.10 cents le pied carré, dans le parc industriel de la Cité, situé sur rue de l'Aviation et voisin du Poste de Classifications Mauriciennes Inc., en vue de construire un garage-entrepôt qui permettra l'établissement d'une nouvelle entreprise de location de camions;
- j) Lettre de remerciements de M. Richard Carbonneau, président du Conseil du Travail de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et District, désirant exprimer sa vive gratitude pour la précieuse collaboration du Conseil de la Cité, en mettant à leur disposition le Centre Culturel du Cap-de-la-Madeleine, en cette journée de la Fête des Travailleurs, soit le 6 septembre 1971.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuéé à l'unanimité

71-236 Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Mademoiselle Grazella Dupuis, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Roméo-Jules Michelin, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M.le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Rosaire Périgny, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès du Révérend Père Joseph Edmond Leboeuf, religieux de la Fraternité Sacerdotale et supérieur de la maison Ste-Pétronille, Ile d'Orléans, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à M. Antoine Leboeuf de notre cité, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Arthur Vachon, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé et Appuyé à l'Unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Walter Plante, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condo-léances.

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur J.-Guillaume Bourget, et profondément tou-

chés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Aimé Dubois, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller Lionel Rheault Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Vve Armand Beaudoin, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Vve Edouard Dallaire, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Charles-Emile Marchand, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Paul Lafleur, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Gaston Lanouette, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et

et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Soumission:

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

"Produits

Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Ciment

St-Maurice

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de "Les Produits de Ciment St-Maurice Ltée" en date du 26 août 1971, au

Ltée#

montant de \$ 2,628.00 dollars pour l'achat de 800 feuilles de tuyau de béton de 6 pouces de diamètre, type à cloche (feuille de 4 pieds

de longueur), 150 coudes de béton de 6 pouces de diamètre et de 150

71-237

acceptée

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

sellettes de béton de 6 pouces de diamètre.

Soumission: Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

"Massicotte &

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Made-

Fils

acceptée.

leine acceptent la soumission de la compagnie Massicotte & Fils Ltée en date du 10 septembre 1971, au montant de \$ 192,400.00 pour des

Ltée"

travaux de fondation, mise en forme et pavage de diverses rues, pré-

vus aux règlements Nos. 512,514,516 et 518.

71-238

L'approbation dudit règlement No. 518 devra nous être parvenu avant l'exécution des travaux prévus à ce règlement.

Le tout devant être exécuté conformément aux cahiers des charges pré-

parés par l'Ingénieur de la Cité.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat pour et au

nom de la municipalité.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Soumission: Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

"Massicot-

te &

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Made-

Fils Ltée

leine acceptent la soumission de la compagnie Massicotte & Fils Ltée en date du 10 septembre 1971, au montant de \$ 26,180.00 pour l'exécu-

acceptée tion de travaux de fondation, mise en forme et pavage de la rue St-

Maurice (entre De Grandmont et la voie ferrée C.P.R.)

71-239

Le tout devant être exécuté conformément aux cahiers des charges préparés par l'Ingénieur de la Cité.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTE

ADOPTE

Rôle spécial Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

évalua-

Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

tion déposé ET RESOLU: Que le rôle spécial d'évaluation des immeubles de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et déposé en date du 24 août 1971 et ce, pour

un montant de \$ 637,360.00 dollars, soit et est homologué et imposé tant qu'à la taxe foncière pour les quatre (4) derniers mois de l'an-

71-240

née 1971.

Plan

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE D-2409

- D**-**2866:

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie Edouard des lots 548 et 549, cadastre officiel de la Paroisse (main-Lair, a.g., tenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement accepté. de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 6 71-241 août 1971 et portant le numéro D-2409.

ADOPTE

Plan Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS D-2864: Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Edouard ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie Lair,a.g., des lots 549 et 550, cadastre officiel de la paroisse (mainaccepté tenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistre-

71-242 ment de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 7 septembre 1971 et portant le numéro D-2864.

ADOPTE

Plan Proposé par M. le conseiller MARCELŒRVAIS

Edouard ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie Lair,a.g., des lots 416-126 à 416-129, cadastre officiel de la paroisse accepté (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregis-trement de Champlain, soit et est accepté.

Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 9 septembre 1971 et portant le numéro D-2866.

ADOPTE

Plan Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS D-2877: Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Edouard ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie Lair,a.g., du lot 557, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ciaccepté té) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 8 septembre 1971 et portant le numéro D-2877.

ADOPTE

CONSIDERANT QUE le plan préparé par Monsieur Edouard Lair, a.g., en date du 6ième jour d'août 1971, montre une rue de moins de soixante-six (66) pieds de largeur;

CONSIDERANT QUE ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur. de cette rue;

CONSIDERANT QUE la largeur de cette dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante (50) pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT QUE le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que c'est une rue secondaire; il est

Permission Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS d'ouvrir Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

et
maintenir
rue sur
largeur
50 pieds

POUR CES MOTIFS, qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7, chapître 179, S.R.Q. 1964, d'accorder à la Corporation municipale du Cap-de-la-Madeleine, la permission d'ouvrir et de maintenir la rue sur une largeur de cinquante (50) pieds, mesure anglaise, indiquée au plan de Monsieur Edouard Lair, arpenteur-géomètre, en date du 6 août 1971, et décrite audit plan numéro D-2409 comme étant la rue portant le numéro de cadastre 548-172.

71-245

ADOPTE

Vente

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

par la Cité à Léon Cadieux, C.A.: ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de vendre à M. Léon Cadieux du Cap-de-la-Madeleine et ce, pour le prix de dix (\$0.10) cents le pied carré un terrain ou emplacement situé en front de la rue De l'Aviation, en la Cité, de forme rectangulaire, mesurant mesure anglaise, cent (100) pieds de front par environ deux cent cinquante (250) pieds de profondeur; connu et désigné comme faisant partie du lot numéro suivant:

Terrain
sur
site
industriel.

1) Une partie du lot numéro quatre cent vingt-deux-C (422-C) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comté Champlain, et borné comme suit:

71-246

- En front, vers le sud-ouest, sur une largeur de cent (100) pieds par le lot de cadastre quatre cent vingt-deux (422), subdivision C-7, étant la rue de l'Aviation;
- En profondeur, vers le nord-est, sur la même largeur par la balance du terrain portant le numéro partie quatre cent vingtdeux-C (422-C), appartenant à la Cité;
- D'un côté, vers le nord-ouest, par une partie du lot quatre cent vingt-deux-C (422-C) appartenant à la Cité, et de l'autre côté, vers le sud-est, par le lot quatre cent vingt-deux-C-22 (422-C-22) appartenant à Poste de Classification Inc.

Le tout formant une superficie d'environ 25,000 pieds carrés.

- 2) Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
 - QUE le terrain vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
 - QUE ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'està-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu, en partie, à moins d'une permission écrite de la Cité;
 - c) DE condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité, en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice, aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

3) Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Règlement Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE zonage Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE accepté

TRESOLU: Que le règlement No. 371-14, concernant le sonage dans les limites de la Municipalité, soit et est

adopté.

ADOPTE

Assemblée Proposé par M. le conseiller JEAN_PAUL LAVERGNE publique Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

RE: Règlement

371-14

ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs
propriétaires d'immeubles imposables des zones concernées
au règlement No. 371-14 pour vendredi, le 24 septembre
71-248

1971, entre 7:00 et 8:00 heures P.M., relativement à

l'adoption dudit règlement No. 371-14.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

Le Maire

CANADA .

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 20 septembre 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption procès

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

verbal

Appuye par M. 1e conseiller JEAN-FAUL LAVERGNE

71-249

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée d'ajournement du Conseil, tenue le 14 septembre 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 14 septembre 1971

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

1. Rapport d'ouverture de soumissions pour travaux de fondation, mise en forme et pavage de diverses rues. Présents à l'ouverture: MM. les conseillers Sylvio Hénaire et Jean-Paul Lavergne; L'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux; Son assistant, M. Gérald Binette; ainsi que Le Greffier de la Cité, M. Jean Beaudin.

Soumission Massicotte & Fils Ltée,

acceptée

a) Travaux RE: Règlements Nos. 512, 514, 516 et 518;

SOUMISSIONNAIRES

PRIX

Les Pavages de Nicolet Inc.

- \$ 192,600.00
- Régional Asphalte Limitée
- \$ 193,950.00
- Massicotte & Fils Limitée
- \$ 192,400.00

Les membres du Conseil acceptent la soumission de Massicotte & Fils Ltée par la résolution No. 71-238.

Soumission

b) Travaux RE: Rue St-Maurice:

de

SOUMISSIONNAIRES

PRIX

Massicotte & Fils Ltée, acceptée Les Pavages de Nicolet Inc. Régional Asphalte Limitée Massicotte & Fils Limitée

\$ 26,515.00

\$ 26,875.00 \$ 26,180.00

Incomplète.

Les membres du Conseil acceptent la soumission de Massicotte & Fils Ltée par la résolution No. 71-239.

2. Rapport d'ouverture de soumissions pour l'achat de 800 feuilSoumission les de tuyau, 150 coudes et 150 sellettes, en béton, 6 pouces
"Les Pro- de diamètre:

duits
St-Maurice
Ltée, "
acceptée

REMARQUES PRIX TOTAL PRIX LE QUANTITE **SOUMISSIONNAIRES** PIED SOUMISE Industries For-\$ 0.63¢ -\$ 2,487.00 2400 pi. Prix F.O.B. tier Ltée Chantier Produits de Ci-\$ 2,628.00 \$ 0.54¢ 3200 pi. Prix F.O.B. plus transport Usine ment St-Maurice Tuyaux Vibrés \$ 3,066.00 \$ 0.74¢ 2400 pi. Inc. Pas de coude. Permacon Inc. \$ 2,507.00 \$ 0.74¢ 2800 pi.

Les membres du Conseil acceptent la soumission de "Les Produits de Ciment St-Maurice Ltée par la résolution No. 71-237.

Commission
Scolaire
RE:
Escalier

3. Suite à une rencontre avec les autoristés scolaires, les membres du Conseil ne désirent aucunement recevoir l'escalier de la rue De Grandmont et ne s'objectent pas à la démolition de cedit escalier appartenant à la Commission Scolaire.

Permis:
Poste
d'essence

4. Les membres du Conseil recommandent de faire parvenir à Me Guy Lebrun copie de chacune des lettres des compagnies "Société Immobilière Irving Ltée" et "Gulf Oil Canada Ltd." afin d'avoir une opinion légale sur l'émission d'un permis de poste d'essence.

Programme des Loisirs accepté & publié 5. Les membres du Conseil acceptent le programme présenté par M. Guy Métivier pour les activités du ler septembre au 31 décembre 1971 et autorisent sa demande de publication dudit programme telle que formulée dans sa lettre du 30 août 1971.

Installation
enseigne
lumineuse
"MiniPutt
Inc."

6. Les membres du Conseil recommandent à la compagnie "MiniPutt Inc." d'installer leur enseigne lumineuse à quarante
(40) pieds de la rue Fusey et environ deux (2) pieds de
la rue Des Chenaux; le tout à condition que cette enseigne
soit enlevée à la fin de chaque année d'opération.

Aussi qu'il leur soit chargé un montant de \$ 15.00 dollars pour la durée des activités pour payer le coût de l'électricité consommée par l'enseigne lumineuse.

7. Ouverture de soumissions pour l'achat de bas et gilets de gouret (hockey):

Soumission
"Québec
Sportif'
Ltée",
acceptée

P.A. Gouin Ltée \$ 69

Morin & Frères Inc. \$ 71

Québec Sportif Ltée \$ 66

plus tr

PRIX TOTAL LIVRAISON

\$ 691.40 --\$ 716.00 3 semaines
\$ 660.18 3 semaines
plus transport

Les membres du Conseil acceptent la soumission de "Québec Sportif Ltée" à la condition que le Directeur des Loisirs ait les argents appropriés à son budget pour l'achat de ces articles.

Camion pompe

8. Les membres du Conseil recommandent au gérant, M. Roland Desaulniers, de communiquer avec la compagnie Canadair Ltd. concernant leur demande d'un camion pompe.

Requête:
Rue
Gélinas
Dôme
Centre
Culturel

- 9. Les membres du Conseil recommandent de transmettre à la Commission d'Urbanisme la requête des propriétaires de la rue Gélinas.
- 10. Les membres du Conseil autorisent l'ingénieur, M. Ronald Marcoux, à faire une demande de prix pour la réparation dôme intérieur du Centre Culturel.

Location gymnase municipal

11. Suite à une demande de M. Beaulieu de la Régionale des Vieilles Forges, les membres du Conseil acceptent de louer le gymnase municipal au prix de \$ 10.00 par jour, pour payer l'entretien et aussi leur charger le coût de consommation de l'électricité.

Achat: deux charrues 12. Les membres du Conseil autorisent l'achat de deux (2) charrues pour tracteur pelle articulée de la maison Lessard Machineries et ce, pour le prix de \$ 645.00 chacune.

13. Les membres du Conseil autorisent l'ingénieur, M. Ronald Marcoux, Plans à soumettre à la Régie des Eaux du Québec, pour approbation, les soumis plans numéros:

pour approbation

E-565, (rue Halin);

E-564, (rue Père Richard);

E-566, (rues 546-207, et 547-172);

E-567, (rue Notre-Dame).

Gaétan Richard, Urbaniste

14. Les membres du Conseil autorisent l'ingénieur, M. Ronald Marcoux, à rencontrer M. Gaétan Richard, Urbaniste de Drummondville, en vue de la préparation d'un contrat afin de retenir ses services professionnels.

Congrès l Ingénieurs Municipaux

15. Les membres du Conseil acceptent de verser un montant de \$ 100.00 urs dollars à l'Association des Ingénieurs Municipaux, considérant que leur Congrès Provincial sera tenu dans notre région, plus précisément à Trois-Rivières, les 21 et 22 octobre 1971.

Achat de terrains 16. Les membres du Conseil acceptent d'acquérir pour le montant de \$ 1.00 dollar chacun, les terrains suivants:

a) Terrain de M. Jacques Patterson: Cadastre P-545, superficie 720 pieds carrés;

par la Cité

- b) Terrain de M. Eric Cormier: Cadastre P-545, superficie 800 pieds carrés;
- c) Terrain de M. Maurice Langevin: Cadastre 545-292-1, 545-291-1, 545-290-1 et 544-105-1; superficie totale: 1,856 pieds carrés.

Tous ces terrains sont montrés sur 3 plans préparés par l'ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, en date du 23 juillet 1971 et font partie des présentes.

d

La Corporation acquérante s'oblige de construire, à ses frais, le trottoir en bordure du boulevard Des Prairies, sur le frontage de ces lots.

Le notaire Normand Houde est autorisé à préparer le contrat. Le Maire et le Greffier à le signer.

Analyse de l'asphalte

17. Les membres du Conseil retiennent les services du Laboratoire de la Construction Enr. pour l'analyse de l'asphalte dont la pose est prévue aux règlements Nos. 512, 514, 516 et 518, et sur la rue St-Maurice.

Services
égout &
aqueduc
collectés
temporaire~
ment

18. Les membres du Conseil autorisent le propriétaire de la maison qui sera construite sur le lot No. 545-291-2, à collecter temporairement ses services d'égout et d'aqueduc à la maison sise au numéro 854 Des Prairies et appartenant à M. Maurice Langevin.

Le tout tel qu'accepté par ledit Maurice Langevin, dans une lettre en date du 3 août 1971.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

71-250

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 14 septembre 1971, soit et est adopté.

de

ADOPTE

Adoption listes de comptes

71-251

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros:

335-C comportant des dépenses de 336-C comportant des dépenses de

\$ 144,274,73

337-C comportant des dépenses de

60,866.70 2,077.28

Le tout formant un grand total

207,218.71

soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

· CORRESPONDANCE lue à cette séance:

- a) Avis de responsabilité de Mme Rosario Roy, du 1070 de la rue Thibeau, Cité, RE: dommages causés par l'orage du 7 septembre 1971, du fait que les égouts n'ont pas suffi. Etat de compte pour dommages: \$ 330.42;
- b) Demande d'approbation de UN plan préparé par M. Ernest L. Duplessis, a.g., du 128 rue Radisson, Trois-Rivières;
- c) Demande d'approbation de TROIS plans préparés par M. Edouard Lair, a.g., du 56 rue Fusey, Cité.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé à l'unanimité

71-252 Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Des-

rosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Arcade Goulet, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé à l'unanimité

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Maurice Blanchette, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Joseph Raymond, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Plan: Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Ernest L. Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Duplessis, ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du accepté lot No. 562, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit 71-253 et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Ernest L. Duplessis, a.g., en date du ler septembre 1971.

ADOPTE

Plan Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS D-2869 Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

71-254

E. Lair, ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot a.g. No. 551, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Capaccepté de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 3 septembre 1971, et portant le numéro D- 2869.

ADOPTE

Plan Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS D-2865 Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

E. Lair, ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot a.g. No. 550-122, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du accepté Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 28 août 1971 et portant le numéro D-2865.

ADOPTE 960

Plan

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

D-2878

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du E.Lair,

a.g.

lot No. 551, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain,

accepté soit et est accepté.

71-256

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 9 septembre 1971 et portant le numéro D-2878.

ADOPTE.

Proposé, Appuyé et Résolu à l'Unanimité

Félicitations à

M. J.-E.

Biron, trésorier

RE: 40 ans de

service

71-257

QUE les membres du Conseil offrent à M. J.-Edouard Biron, trésorier de la Cité, ses plus chaleureuses félicitations et le remercient bien sincèrement des 40 années de l'oyaux services rendus à la Municipalité.

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers profitent de la circonstance pour souhaiter à M. Biron succès, santé et bonheur pour le futur et désirent lui exprimer

leur satisfaction à la pensée de le savoir présent à l'Hôtel de Ville pour les prochaines années.

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

Félicitations Appuyé et Résolu à l'Unanimité

à M.Guy QUE les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine of-

Champoux frent leurs plus sincères félicitations à M. Guy Champoux, réci-

(natation) piendaire d'une médaille d'argent (compétition en natation)

aux derniers jeux d'été tenus dans la ville de Rivière-du-Loup.

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Con-71-258

seillers lui souhaitent beaucoup de succès pour les années à venir et lui expriment toute leur satisfaction pour l'honneur

qu'il fait rejaillir sur notre Cité.

ADOPTE

ADOPTE

Félicitations Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

à Mlle

Appuyé et Résolu à l'Unanimité

Diane Blanchette QUE les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à Mlle Diane Blanchette pour sa victoire remportée lors de l'élection à la pré-

(Clubs 4-H)

sidence provinciale des Clubs 4-H. 71~259 Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers lui souhaitent beaucoup de succès dans cette nouvelle fonction et sont fiers de l'honneur qui rejaillit sur no-

tre Municipalité.

ADOPTE

ETSON HONNEUR LE LEVE MAIRE LA

CANADA

Province de Québec: Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles des zones concernées de la Cité, tenue vendredi, le 24ième jour du mois de septembre 1971, entre 7:00 et 8:00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "Le Nouvelliste", en date du 18 septembre 1971, en vue de l'adoption du règlement numéro 371-14, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Présidée par Monsieur le maire-suppléant, Marcel Gervais, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7:00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents:

Monsieur Jacques Bettez, inspecteur en bâtiment et le Greffier, M. Jean Beaudin, agissant comme secrétaire de l'assemblée.

Lecture par le secrétaire, en l'occurrence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A huit heures p.m.(8) précises, soit exactement une (1) heure après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 371-14 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 371-14 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois de septembre 1971.

JEAN BEAUDIN

Greffier de la Cité

MARCEL GERVAIS

Maire-Suppléant

Président de l'Assemblée Conseiller de la Cité CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 4 octobre 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le J.-Réal Desrosiers mai re Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

-Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption

procès

verbal

71-260

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 20 septembre 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 20 septembre 1971

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Achat Antigel: Soumission Jacques Auto Accessoires Enr.

acceptée

1. Rapport d'ouverture de soumissions pour l'achat d'antigel: SOUMISSIONNAIRES MARQUE PRIX au PRIX au REMARQUES

GALLON BARIL Acklands (Quebec) Prestone \$ 2.24 \$ 1.99 "Eveready" Ltée

Cap Auto Electri- "Zero Flow" \$ 1.99 que Inc.

Notre cotation est pour 200 gall. livrés d'un seul coup, en gallon marque Zero Flow et une seule facture à \$1.99 gall. Total: \$ 398.00

\$ 1.95 Laurentide P.A. Gouin Ltée \$ 1.75

Trois-Rivières

Auto Accessoires Inc.

\$ 1.90 Laurentide

Aurons succursale au \$ 1.75 Cap-de-la-Madeleine, rue Provencher, dès octobre 1971.

Jacques Auto Ac-\$ 1.98 Laurentide \$ 1.68 cessoires Enr.

Les membres du Conseil acceptent la soumission de Jacques Auto Accessoires Enr.

2. Rapport d'ouverture de soumissions pour l'achat de 114 douzaines Achat de gourets pour le département des Loisirs: gourets:

 ${\tt S}_{ t oumission}$ Morin & Frères Inc. acceptée

SOUMISSIONNAIRES MARQUE QUANTITE PRIX TOTAL LIVRAISON Sur deman-P.Y. Bourassa & Ass. Champion \$ 2,212.20 114 doz. Québec Sportif Ltée. Sherwood 114 doz. \$ 2,509.40 Immédiate Maison Goudreau Sports. Champion 6 jours 114 doz. \$ 2,121.00 P.A. Gouin Ltée Hockeys du 114 doz. Stock \$ 3,023.00 Québec

Victoriaville 114 doz. Morin & Frères Inc. \$ 1,959.75 l semaine Les membres du Conseil acceptent la soumission de Morin & Frères Ind

3. Rapport d'ouverture de soumissions pour l'achat de foulards, gants et mitaines pour le département de la Police:

SOUMISSIONNAIRES GANTS MITAINES FOULARDS PRIX LIVRAISON REMARQUES 41 pro 41 paires.41:100% L. : TOTAL 30 jours Pas sou-Claude Croteau \$ 246.00 \$ 246.00 Nil après com- mission-Inc. mande né pour foulards J.R.Gaunt & Son \$ 229.60 \$ 256.25 87.74 \$ 573.59 4 sem. Foulards (Canada) Co. Ltd. "Cashmere" Maranda Inc. \$ 202.95 \$ 276.75 \$ 129.15 \$ 608.85 15 jrs. Transport non inclus. Scully William 3 à 4 \$ 325**.**95 \$ 284.95 \$ 143.50 \$ 754.40 Ltd. sem.

> Les membres du Conseil acceptent la soumission de J.R. Gaunt & Son (Canada) Co. Ltd. pour les foulards en "Cashmere"; la soumission de Maranda Inc. pour les gants et la soumission de Claude Croteau Inc. pour les mitaines.

4. Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police, M. Guy Stationnement Blanchet, de défendre le stationnement sur les deux (2) côtés de la défendu rue Thibeau et ce, entre le viaduc actuel et les limites Nord de la municipalité.

Feu 8 1660 21 71-301:4. clignotant No

Ougule 35. Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police, M. Guy Blanchet, qu'il soit installé un feu clignotant suspendu, au coin des rues Des Erables et De Grandmont, le feu clignotant devra être jaune sur le côté de la côte des Erables et rouge avec les mots "Stop" sur les trois (3) autres côtés.

Arrêts, 6. Les membres du Conseil recommandent que des arrêts (Stop) soient installés. installés sur les quatre (4) coins des rues St-Laurent et Dessu-(STOP) reault avec la pose d'un feu clignotant suspendu, avec lumière rouinscrite des mots "STOP" sur les quatre (4) faces. W.H.D.

Ste-Marthe: 7. Les membres du Conseil ne recommandent pas d'accéder à la demande de la municipalité de Ste-Marthe, telle que formulée dans leur ré-Résolution solution No. 969, concernant les joutes de hockey mineur au Centre no. 969, Récréatif, considérant que ledit Centre ne suffit pas pour accommorefusée der la jeunesse de notre municipalité.

Annonce dans "Le

8. Les membres du Conseil recommandent la publication d'un quart (1/4) de page d'annonce dans le journal "Le Nouvelliste", à l'occasion d'un reportage qui sera fait sur la Nouvelliste municipalité du Cap-de-la-Madeleine.

> Un résumé du programme des Loisirs pourra être inséré dans cette dite annonce.

Demande d tune conduite d'eau brute 9. Les membres du Conseil autorisent l'ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, à faire des démarches auprès de l'Office de Planification du Québec pour faire inscrire au programme 1971-72, les travaux de construction d'une conduite d'eau brute au lieu d'un réservoir.

(Signé)

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Adoption rapport comité 71-261

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 20 septembre 1971, soit et est adopté. ADOPTE

Adoption procès verbal: Assemblée Publique

71-262

Proposé par M, le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 24 septembre 1971, concernant l'adoption du Règlement No. 371-14, concernant le zonage dans les limites de la municipalité, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption listes des comptes 71-263

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

338**-**0 comportant des dépenses \$ 76,378,60 de 339**-**C comportant des dépenses 25,193.15 de

340-C comportant des dépenses de 73,563.59 341-C 13,269,76 comportant des dépenses de

342-C comportant des dépenses 10,746.60 đе

Le tout formant un grand total de 199,151.70

soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Avis de responsabilité de M. Roland Auclair, du 54 rue Célina, Cité, RE: dommages causés à son automobile le 20 septembre 1971, prétextant que cesdits dommages sont dûs à une mauvaise localisation d'un puisard sur côté Nord de rue Montplaisir, face à école l'Assomption;
- b) Avis de responsabilité de M. Raymond Saulnier, propriétaire du Motel Boulevard (1968) RE: dégats causés par

inondation lors des fortes pluies du 7 septembre 1971;

- c) Bref d'assignation de Me Gérald Grégoire, procureur de Raymond Pépin -vs- Corporation du Cap-de-la-Madeleine RE: soi-disant dommages causés au terrain de Pépin par des travaux de forage de puits artésien;
- d) Lettre de la Régie des Alcools du Québec RE: demande d'un permis par M. Paul-Emile Lacoursière pour Salle à Manger, Bar. au restaurant "Salle à Manger La Madeleine Enr." situé au 510 boul. Ste-Madeleine, Cité;
- e) Lettre de M. Jeannot Paquin, secrétaire-trésorier de l'Association des résidents de Châteaudun demandant au Conseil de Ville de confirmer ou réfuter officiellement la "rumeur" voulant que:"la construction d'une résidence sur le site du parc Desbiens, dans les Domaines du Parc" soit permise.
- f) Demande d'approbation d'un plan par M. Pierre Lessard, arpenteur-Géomètre, de Case Postale 182, Shawinigan.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

Proposé par M. le conseiller Martin Bergeron Appuyé à l'unanimité

71-265

QUE c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Benoit Brunelle, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller Lionel Rheault Appuyé à l'unanimité

QUE c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Henri Loranger, et profondément touchés de ce deuil curel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Plan D-1265 Pierre Lessard, a.g.,

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 550, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accep-Λ té.

71-264

accepté

Plan fait et préparé par M. Pierre Lessard, a.g., en date du 28 septembre 1971 et portant le numéro D-1265.

Emprunt temporaire jusqu'à

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement d'une institution bancaire, au besoin et par tranches, les monconcurrentants suivants:

ce

de: \$ 580,000.co

1) \$ 63,000.00 en vertu du règlement No. 511 (\$ 67,000.00) approuvé par les Affaires et la Commission municipales en date du 10 juin 1971;

RE:

à

Règlements Nos. 511

519

2) \$ 84,000.co en vertu du règlement No. 512 (\$ 88,000.co) approuvé par les Affaires et la Commission municipales en date du 10 juin 1971;

inclusivement.

3) \$ 25,000.00 en vertu du règlement No. 513 (\$ 27,000.00) approuvé par les Affaires et la Commission municipales en date du 10 juin 1971;

71-266

- 4) \$ 77,000.00 en vertu du règlement No. 514 (\$ 82,000.00) approuvé par les Affaires et la Commission municipales en date du 7 juillet 1971;
- 5) \$ 47,000.00 en vertu du règlement No. 515 (\$ 52,500.00) approuvé par les Affaires et la Commission municipales en date du 7 juillet 1971;
- 6) \$ 12,000.co en vertu du règlement No. 516 (\$ 13,500.co) approuvé par les Affaires et la Commission municipales en date du 4 août 1971;
- 7) \$ 9,000.00 en vertu du règlement No. 517 (\$ 11,000.00) approuvé par les Affaires et la Commission municipales en date du 4 août 1971;
- 8) \$ 225,000.00 en vertu du règlement No. 518 (\$ 250,000.00) approuvé par les Affaires et la Commission municipales en date du 14 septembre 1971;
- 9) \$ 38,000.00 en vertu du règlement No. 519 (\$ 41,000.00) approuvé par les Affaires et la Commission municipales en date du 2 septembre 1971.

SI approuvé, que le Maire et le Trésorier soient et sont, par les présentes, autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLE (\$ 580,000.00) dollars.

ADOPTE à la séance du 4 octobre 1971.

Demande à Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Banque Canadienne Nationale: Emprunt temporaire \$580,000.00

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la- Madeleine demandent à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir consentir à la Cité du Cap-de-la-Madeleine un emprunt temporaire de \$ 580,000.00 dollars, lequel emprunt sera remboursé lors d'une prochaine émission d'obligations.

71-267

Cet emprunt sera effectué par tranches selon les besoins de la municipalité, jusqu'à concurrence du montant de \$ 580,000.00 dollars.

Que le Maire et le Trésorier soient et sont, par les présentes, autorisés à signer les documents requis.

ADOPTE

Avis de Motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumet-trai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitu-lé:

71-268

"REGLEMENT AMENDANT" LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 4ième jour du mois d'octobre 1971.

(Signé)

MARCEL GERVAIS Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

Avis de Motion

71-269

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE SERVICE DE LA POLICE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 4ième jour du mois d'octobre 1971.

(Signé)

LIONEL RHEAULT Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, le 25 octobre 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

procès

Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

verbal

71-270

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 4 octobre 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 4 octobre 1971

PRESENTS: Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Clubs Midget et Juvénile

1. Les membres du Conseil acceptent qu'un club de calibre Midget et un Juvénile représentent la municipalité dans une ligue Inter-Cité; ces deux clubs étant formés de joueurs locaux.

Projet règlement No. 371-15

- 2. Les membres du Conseil prennent connaissance d'un projet de règlement portant le numéro 371-15, présenté par l'inspecteur en bâtiment, M. Jacques Bettez.
- 3. Rapport d'ouverture de soumissions pour l'achat de: Bunker, fuel diezel, huile à chauffage, gaz propane et gros sel de voirie. PRIX LE

Item 1: Bunker

no. 4

Charbonnerie Cham-

SOUMISSIONNAIRES

\$ 0.139 ¢

GALLON (1 an)

REMARQUES

plain Ltée

Charbonnerie St-Laurent Inc.

N'a pas soumissionné

	Les membres du Conseil acceptent la soumission de la Charbonnerie		
•	Champlain Ltée.		
Item 2:	SOUMISSIONNAIRES	PRIX LE GALLON (1 an)	REMARQUES
Fuel Diezel No. 2	Charbonnerie St- Laurent Inc.	-	N'a pas soumissionné
	Charbonnerie Cham- plain Ltée	\$ 0.159 ¢ plus taxe .25¢	
	Les Pétroles Ir- ving Inc.	\$ 0.175 ¢ plus taxe .25¢	
	(British American Oil) Gulf Oil Canada Ltée	\$ 0.1790¢ plus taxe .25¢	that they they
	M. Robert Custeau	•	Ne pouvons remplir conditions requises.
	M. Jules Milette	A retourner:	Soumission présentée en retard.
	Les membres du Conseil acceptent la soumission de Charbonnerie		
	Champlain Ltée.		
	"	PRIX LE	REMARQUES
Item 3:	SOUMISSIONNAIRES	GALLON (1 an)	Hammidobo
Huile à Chauffage	Les Pétroles Irving Inc.	\$ 0.154 ¢	dere date date
No. 2	La Charbonnerie St- Laurent Inc.		N'a pas soumissionné
	La Charbonnerie Cham- plain Ltée	\$ 0.149 \$	can the state
	M. Benoit Hélie	••	N'a pas soumissionné
	M. Jules Milette	A retourner	Soumission présentée en retard
	M. Arthur Thomas	\$ 0.165 ¢	600 (FM (FM
	Les membres du Conseil Champlain Ltée.	l acceptent la sou	mission de la Charbonnerie
Item 4:	S OUMISSIONNAIRES	PRIX LE GALLION	REMARQUES
Gaz Propane	Superior Propane Ltd.	\$ 0.17 \(\frac{2}{4}\psi\) (1 ar \(\frac{2}{4}\psi\) (2 ar	
	City Gas Propane	\$ 0.175 ¢ (1 ar	
	010, 110, 110, 110, 110, 110, 110, 110, 110,	\$ 0.17 ¢ (2 ar	
	Les membres du Consei	l acceptent la sou	umission de City Gas Propa-
	ne, pour un contrat de deux (2) ans.		
Item 5:	SOUMISSIONNAIRES	PRIX LA	REMARQUES
Gros Sel	The Canadian Salt	TONNE.	
de Votatio	Co. Ltd.	\$ 14.45	enn enn enn
Voirie :	Le Sel Iroquois Ltée		474
(En vrac)	Domtar Chemicals Ltd.	\$ 13.80	guy dan gan
	Les membres du Consei "Le Sel Iroquois Ltée	_	umission de la compagnie
Man -			s'en tenir à la décision
Même 4 décision			ec les dirigeants de la Com-

mission Scolaire, en ce qui concerne l'escalier de la rue De

RE:

Escalier

Grandmont.

Octroi: Club 5. Les membres du Conseil autorisent l'octroi de \$ 25.00 au Club Richelieu, le tout tel que prévu au budget 1971.

Richelieu

6: Les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine reInstallation:
31 lampes de rue, 20,000 lumens et ce, sur la rue Barkoff.

rue Barkoff. Le tout tel que montré sur un plan de l'ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux.

- Démolition 7. Les membres du Conseil recommandent la démolition du Kioskiosque que situé au Parc Du Moulin.
- Demande 8. Les membres du Conseil autorisent le Greffier à faire la de demande de soumissions pour travaux publics devant être soumissions exécutés sur les rues Mgr. Comtois, St-Maurice et Montplaisir.
- Projet: 9. Les membres du Conseil acceptent le projet du Directeur

 Patinoires des Loisirs concernant les patinoires extérieures, en ajouextérieures tant cependant la même chose que l'an dernier pour la paroisse Ste-Madeleine.

Octroi: Chambre Commerce 10. Les membres du Conseil recommandent de verser à la Chambre de Commerce du Cap Inc. l'octroi prévu au budget 1971.

Tir au révolver et

escrime

11. Les membres du Conseil autorisent les policiers fédéraux et provinciaux à pratiquer le tir au révolver au Poste de Police local, à la condition qu'ils fournissent leurs propres munitions.

Concernant l'escrime, les membres du Conseil maintiennent leurs premières décisions.

(signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

ADOPTE

Adoption rapport comité 71-271

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 4 octobre 1971, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption listes de comptes

71-272

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros 343-C comportant des dépenses \$ 202,291.48 de 344-C comportant des dépenses 48,462.14 de comportant des dépenses 345-C 8,558.74 de 346-C comportant des dépenses de 32,597.45 347-C comportant des dépenses de 1,609.99

Le tout formant un grand total de \$ 293,519.80

soient et sont adoptées pour paiement.

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Demande de dédommagements suite à un accident de motocyclette survenu le ler octobre 1971, vers ll heures du soir sur le boulevard Ste-Madeleine, par M. Alain Perreault du 1056 de la rue Thibeau, Cité;

- b) Lettre de réclamation de M. Robert Rocheleau, du 782 de la rue Berlinguet, Cité, RE: vol du manteau de velours imperméable de Madame Robert Rocheleau au Centre Culturel, rue Fusey, le 5 octobre 1971, entre 8.30 et 10.30 hres p.m.;
- c) Avis de responsabilité de G. & R. Distribution Enr. par Gilles Milette, RE: dommages à son camion G-M-C 1970 Modèle CE259341Z58612, Licence L18685-71) par un puisard défectueux sur la rue Latreille, le 16 octobre 1971;
- d) Lettre de réclamation de Mme Gaétan Magny, 85 boul. Industriel, No. 8, Repentigny, RE: dommages à sa voiture sur le boulevard Ste-Made-leine, Cité, causés par un trou dans la chaussée, le 21 mars 1971;
- e) Demande d'approbation d'un plan par M. Paul Michaud, a.g., RE: lot P-547 appartenant à M. Gérard Lamy.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

SYMPATHIES

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

71-273 Appuyé à l'unanimité

QUE C'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Adelard Vallée, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur René Dargis, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à M. et Mme Donat Dargis, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Roland Gélinas et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Raoul Beauchesne, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Ernest Toupin, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à M. Adelard Toupin, secrétaire de la Municipalité de Ste-Marthe, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Alexandre Thiffeault, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son époux, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Mle Lucie Rousseau, et profondément touchés de ce deuil œuel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à M. et Madame Ludovic Rousseau, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Henri St-Germain, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Paul Loranger, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Eugène Racine, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Roger Lachance, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances. ADOPTE

Plan

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

71-338

Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Paul Michaud

Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot No. 547, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Capde-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

accepté

a.g.,

71-274 Plan fait et préparé par M. Paul Michaud, a.g., en date du 19 octobre 1971 et portant le numéro 71-338.

ADOPTE

M. Lionel

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Rheault.

Maire-

Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENATRE

Suppléant

ET RESOLU: Que les membres du Conseil nomment, par la présente, M. Lionel Rheault "Maire-Suppléant" pour le prochain terme de 4 mois et ce, à compter du ler nowembre 1971 jusqu'au 29 février 1972 inclusive-

71-275

ment.

ADOPTE

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Clément Ricard acceptée

Soumission ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent la soumission de M. Clément Ricard, du 3325 rue Girard, Trois-Rivières - Ouest, présentée en date du 22 octobre 1971, au montant de \$ 27,397.15, pour des travaux d'égouts et d'aqueduc devant être faits sur la rue Mgr. Comtois (de Barkoff à St-André).

71-276

Les travaux devant être exécutés conformément aux devis et cahier des charges préparés par l'Ingénieur de la municipalité, M. Ronald Marcoux. Le Maire et le Greffier sont, par la présente, autorisés à signer le contrat.

Décès

Proposé par M. le conseiller JEAN_PAUL LAVERGNE

Appuyé à l'unanimité Léo

Lalande

71-277

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Léo Lalande, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléan ces. ADOPTE

CONSIDERANT QUE les autorités municipales et scolaires desservent en majeure partie la même clientèle au niveau de la récréation, des sports et du loisir en général, il est

Cité

C.S.R.

71-278

Marcoux,

Ing. mun.

et

des

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Appui & Appuyé à l'unanimité

Accord de

Principe

Principe

principe à des ententes à intervenir entre la Ville du Capentre

de-la-Madeleine et la Commission Scolaire Régionale des Vieil-

les Forges concernant l'implantation, la mise en commun et l'opération des équipements de loisir, lorsqu'il sera jugé

l'operation des equipements de loisir, lorsqu'il sera juge

opportun par les deux parties en cause.

Vieilles

QUE CE CONSEIL désigne Messieurs Roland Desaulniers, Ronald

Forges

Marcoux et son honneur le maire J.-Réal Desrosiers, pour fai-

re partie du Comité de consultation, d'étude et de planifica-

tion des divers projets.

ADOPTE

Proposé, Appuyé et Résolu à l'unanimité

Félicitations à QUE les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

M. Ronald Sont heureux d'offrir leurs plus sincères félicitations à M.

Ronald Marcoux, pour sa récente nomination au titre de l'In-

génieur municipal de l'année.

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Con-71-279 seillers se réjouissent de cette nomination bien méritée, hon-

neur qui rejaillit sur sa famille et notre municipalité.

ADOPTE

Règlement Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

No. 371-15 Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

adopté ET RESOLU: Que le règlement No. 371-15 concernant le zonage

71-280 dans les limites de la municipalité, soit et est adopté.

ADOPTE

Assemblée Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

publique Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

RE: Règlement 371-15

The ment 371-15

doption dudit reglement No. 371-15.

ADOPTE

Avis
de
donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par
la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:
"REGLEMENT AMENDANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce 25ième jour du mois d'octobre 1971.

(Signé)

MARCEL GERVAIS Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ET) SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

Le Maire

Province de Québec Gité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le ler novembre 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption

procès

verbal

71-283

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 25 octobre 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 25 octobre 1971

PRESENTS: Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Ouverture de soumissions en présence de son honneur le maire J.-Réal Desrosiers, M. Gérald Binette, assistant de l'Ingénieur, trois soumissionnaires concernés et le Greffier de la Cité. EGOUTS ET AQUEDUC, rue Mgr. COMTOIS

Travaux égouts & aqueduc,

> rue Mgr.

Comtois

Règlements Nos. 512-513

SOUMISSIONNAIRES PRIX Dollard Construction Ltée 29,208.55

Massicotte & Fils Ltée

31,739.10

De L'Orme Construction

28,149.20

Clément Ricard

27,397.15

Gaston Bourassa

31,022.25

Par la résolution No. 71-276, les membres du Conseil acceptent la soumission de M. Clément Ricard.

Sondages

Les membres du Conseil autorisent la firme Lemay, Perron & Ass. 2.

976

RE: Eau brute

à faire procéder à des sondages nécessaires concernant le projet de conduites d'eau brute.

Commission
d'Urbanisme

3. Les membres du Conseil acceptent les item 1 à 6 inclusivement du procès verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme tenue le 28 septembre 1971, ainsi que l'item 3 du procès verbal du 19 octobre 1971.

Les autres item sont portés à l'étude.

Transfert brigadier scolaire 4. Les membres du Conseil recommandent le transfert du brigadier scolaire travaillant au coin des rues Dorval et Ste-Madeleine, à l'intersection des rues Massicotte et Latreille.

Voeux des fêtes 5. Les membres du Conseil ne recommandent pas la publication dans les journaux des voeux à l'occasion de Noel et du Nouvel An.

Arpenteurs Géomètres RE: Plans acceptés

Avis:

6. Les membres du Conseil recommandent à l'inspecteur en bâtiments, M. Jacques Bettez, d'aviser par lettre recommandée
les arpenteurs géomètres travaillant dans nos limites, de
bien vouloir se conformer au règlement municipal concernant
l'acceptation de leurs plans avant de les déposer au Ministère des Terres & Forêts, sinon des sanctions seront prises
contre eux.

Escrime
au
Poste de
Police

7. Les membres du Conseil recommandent de s'en tenir aux policiers municipaux, provinciaux et fédéraux concernant la pratique de l'escrime au Poste de Police. Aussi, ils devront défrayer eux-mêmes le coût de leurs équipements et tous les frais impliquant la pratique de cedit sport.

Gourets & 8. Les membres du Conseil autorisent l'achat d'équipement et Equipement de gourets pour le service des Loisirs, tel que l'acceptation des soumissions présentées antérieurement.

Module 9. Les membres du Conseil ne recommandent pas au Directeur des récréologie Loisirs de faire partie d'un module de récréologie.

Activités RE: Loisirs

- 10. Les membres du Conseil recommandent au Directeur des Loisirs de s'en tenir à la publication de rapports des activités de son service concernant sa chronique dans le journal "Le Métropolitain".
- Congrès II. Les membres du Conseil autorisent Monsieur Jacques Bettez Estimateurs à se rendre au congrès des Estimateurs Municipaux les 29, municipaux 30 et 31 octobre 1971.

(Signé)

Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

71-284

Proposé par M. le conseiller JEAN_PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 25 octobre 1971, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption listes

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

comptes

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

71-285

348-C comportant des dépenses de \$ 96,045.92

349-C comportant des dépenses de 16,568.40 comportant des dépenses de 5,314.85

Le tout formant un grand total de \$ 117,929.17

soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Demande d'approbation de deux (2) plans par M. Edouard Lair, a.g., plans Nos. D-2887 et D-2936.;
- b) Demande d'approbation de deux (2) plans par M. Roger Gélinas, a.g., RE: Lots 548-149, 549-88. et 122. Dossiers 18475 et 18513.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Sympathies Appuyé la l'unanimité

71-286

Que c'est avecregret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Norbert Veillette, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Philibert Bourgeois, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Alphonse Cyr, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Plan Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS D-2936 Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

E. Lair, ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot No. a.g., 556, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-accepté Madeleine, division d'enregistrement de Champlain; soit et est accepté.

71-287 Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 15 octobre 1971 et portant le numéro D-2936.

ADOPTE

978

a.g.,

a.g.,

accepté.

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Plan D-2887

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

E. Lair,

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot No. 561, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant

Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de

Champlain, soit et est accepté.

71-288 Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 18 octobre 1971 et portant le numéro D-2887.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Plan

JEAN_PAUL LAVERGNE 18475 Appuyé par M. le conseiller

Roger ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie °Gélinas, des lots Nos. 548 et 549, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregis-

trement de Champlain, soit et est accepté. accepté

71-289 Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 23 août 1971 et portant le numéro 18475. ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Plan

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE 18513

Roger ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot No. 122, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Gélinas, Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement a.g.,

Champlain, soit et est accepté. accepté

71-290 Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 13 septembre 1971 et portant le numéro 18513.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Contrat Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE C.P.R. re:

Traverses ET RESOLU: Que son honneur le Maire et le Greffier de la musouterraines nicipalité soient et sont autorisés à signer le contrat avec signé. la compagnie "Canadian Pacific Railway" concernant les tra-

71-291 verses souterraines d'un tuyau d'aqueduc et conduite d'eau

brute, longeant la voie ferrée du point miliaire 0.98 1.70 Wayagamack Spur. ADOPTE

Achat(offre) Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS terrain

à \$1.00 ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-

par la-Madeleine offrent à la Commission Scolaire locale, la som-Cité me de UN (\$1.00) DOLLAR pour l'achat du terrain portant les numéros de cadastre 134, subdivisions 396-397-398 et 399, avec

bâtisse dessus construite et connue sous le nom de école Père 🐇 **71–**292. Richard. Cedit immeuble sera utilisé pour fins municipales.

> Si acceptée, le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat. ADOPTE

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON "OUIMET"& ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre 547-170, 547"CHAUVEAU" 164 et 548-172, portera à compter de ce jour le nom de rue OUIMET, en deux l'honneur de l'honorable Gédéon Ouimet, ex-premier ministre de la pronouvelles vince de Québec. (1873-1874).

Aussi que la rue portant les numéros de cadastre 546-207 et 547-177, portera à compter de ce jour, le nom de rue CHAUVEAU, en l'honneur de l'honorable P.J.O. Chauveau, ex-premier ministre de la province de Québec. (1867-1873)

ADOPTE

371-16: Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Zonage Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

71-294 ET RESOLU: Que le règlement No. 371-16 concernant le zonage, soit et est adopté.

ADOPTE

Assemblée Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS publique Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

RE: zonage ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une 71-295 assemblée publique pour MERCREDI, le 10 novembre 1971, relativement à l'adoption du règlement No. 371-16 concernant le zonage.

Avis
de
Motion
71-296

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITE D'AQUEDUC".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce ler jour du mois de novembre 1971.

(Signé)

MARCEL GERVAIS Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Avis de motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

71-297

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CON-DUITE D'EGOUTS ET DE PAVAGE DE RUES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce ler jour du mois de novembre 1971

(Signé)

MARCEL GERVAIS Gonseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine Avis de motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

71-298

*REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE CONSTRUCTION No. 326".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce ler jour du mois de novembre 1971.

(Signé) SYLVIO HENAIRE

Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

71-299

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce ler jour de novembre 1971.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

Siculdin

Le Maire

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles de la zone concernée de la Cité, tenue jeudi, le 4 novembre 1971 entre 7:00 et 8:00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "Le Nouvelliste", en date du 28 octobre 1971, en vue de l'adoption du règlement numéro 371-15, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Présidée par Monsieur le conseiller SYLVIO HENAIRE, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7:00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents:

Monsieur Jacques Bettez, inspecteur en bâtiment et le Greffier de la Cité, M. Jean Beaudin, agissant comme secrétaire de l'assemblée.

Lecture par le secrétaire, en l'occurrence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A huit (8) heures p.m. précises, soit exactement une (1) heure après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 371-15 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 371-15 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour du mois de novembre 1971.

JEAN BEAUDIN

Greffier de la Cité

SYLVIO HENAIRE

Président de l'Assemblée Gonseiller de la Cité

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 8 novembre 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption procès

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON .
Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

verbal

71-300

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le ler novembre 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du ler novembre 1971

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Taxe
d'eau
RE:
Expropriation

1. Les membres du Conseil ne recommandent pas une remise de la taxe d'eau dans les cas d'expropriation des immeubles sis sur le prolongement de la route conduisant au deuxième pont sur le St-Maurice, considérant que le Ministère de la Voirie Provinciale aurait tenu compte de ces montants lors du règlement final avec les expropriés concernés.

Droits
de
servitude
RE:
Ruisseau

Faverell

2. Les membres du Conseil retiennent les services de Me François St-Arnaud, notaire, pour la préparation des droits de servitude concernant le Ruisseau Faverell. Le notaire devra aviser par lettre les intéressés qu'il serait préférable pour eux de faire cadastrer leur terrain.

Une copie de chacune de ces lettres devra parvenir à la municipalité.

Rue Marie Le Galo

- 3. Les membres du Conseil retiennent les services de M. Geo. Gariépy, a.g., afin de procéder au cadastre de la rue Marie Le Galo.
- Décisions annulées & nouveaux projets
- 4. Les membres du Conseil annulent les décisions prises à la séance de Comité du 20 septembre 1971, article 5 et 6, concernant les intersections des Erables et De Grandmont et St-Laurent-Dessureault.

recommandés

Les membres recommandent d'accepter plutôt les nouveaux projets tels que présentés par l'Ingénieur municipal et devant être exécutés au printemps de 1972.

Vitre installée 5. Les membres du Conseil recommandent l'installation d'une vitre au bureau de la téléphoniste, à l'Hôtel de Ville.

(Signé)

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Adoption rapport

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

comité

71-301

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le ler novembre 1971, soit et est adopté.

ADOPTE

ADOPTE

Adoption procès

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

verbal RE: Assemblée publique

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 4 novembre 1971, relativement à l'adoption du Règlement No. 371-15 concernant le zonage dans les limites de la municipalité, soit et

71-302

Plan

est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS RODRIGUE LEPAGE

No. 18565 Roger

Gélinas,

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 547-104, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

a.g., accepté

71-303 Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 2 novembre 1971, et portant le numéro 18565. ADOPTE

GORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

Appuyé par M. le conseiller

- a) Demande d'approbation d'un plan par M. Roger Gélinas, .a.g., plan numéro 18565, RE: P-lot 547-104;
- b) Lettre de M. Marc Bilodeau, o.m.i., recteur du Sanctuaire Notre-Dame du Cap, cancellant le bail passé entre les Missionnaires Oblats -vs- la Cité du Cap-de-la-Madeleine, cause "terrain mis en vente".

CONSIDERANT QUE, en date du 5 novembre 1971, nous prenons avis que le bail passé .

entre

Les Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée

Bail:

La Cité du Cap-de-la-Madeleine

(Bail passé le 6 avril 1967 devant Me Réjean Giroux, notaire et

Pères enregistré sous le numéro 207365) ne sera pas renouvelé à l'ex-Oblats piration de son terme; & CONSIDERANT QUE nous comprenons les motifs de votre décision, il Cité, est expiré. Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Entente Et unanimement résolu "Bona QU: une entente "Bona Fide" se prolongera après l'expiration du Fide" présent bail et que, sur un avis de trente (30) jours, la Ville 71-304 du Cap-de-la-Madeleine s'engage à enlever dudit terrain la bâtisse dont elle est propriétaire.

ADOPTE

Emprunt Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE \$ 400,000. Appuyé par M. le conseiller JEAN_PAUL LAVERGNE d'ici

d'ici ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-laau 31 Madeleine demandent à la Banque Canadienne Nationale de bien voudécembre loir consentir à la Municipalité un prêt de \$ 400,000.00 pour 1971 l'administration de la Municipalité d'ici au 31 décembre 1971.

71-305 Cet emprunt sera effectué par tranches suivant les besoins de la Municipalité.

Que le Maire et le Trésorier soient et sont, par les présentes, autorisés à signer les documents requis.

ADOPTE

Demande Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE emprunt Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

temporaire ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-laà Madeleine demandent bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec l'autorisation d'emprunter temporairement d'une
institution bancaire un montant n'excédant pas \$ 400,000.00 pour
71-306 rencontrer les échéances d'intérêts et d'obligations d'ici la

71-306 rencontrer les échéances d'intérêts et d'obligations d'ici la fin de l'année ainsi que toutes autres dépenses d'administration budgétaire.

Cet emprunt sera effectué par tranches suivant les besoins de la Municipalité.

ADOPTE

Emprunt Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE \$750,000. Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ministration.

Remboursement

Madeleine demandent. à la Banque Canadienne Nationale de bien
vouloir consentir à la Municipalité un prêt de \$ 750,000.00

71-307

Pour rembourser les billets déjà dûs à la Banque pour fins d'ad-

Que le Maire et le Trésorier soient et sont autorisés, par les présentes, à signer les documents requis.

ADOPTE

ADOPTE

Demande à

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Municipale d'emprunter

temporai-

Commission ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec l'autorisation d'emprunter temporairement d'une institution:bancaire un montant de \$ 750,000.00 devant servir à rembourser les billets dûs à la Banque Canadienne Nationale; le remboursement de cet emprunt devant se faire de la manière suivante: \$ 300,000.00 lors de la vente prochaine des obligations qui seront émises en vertu du règlement No. 509 et le solde avec la perception

rement

71-308

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Demande Appuyé unanimement service

des taxes.

autobus jusqu'au "Galeries du Cap"

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent à la compagnie de Transport St-Maurice de bien vouloir étudier la possibilité de desservir par autobus le nouveau centre d'achat "Les Galeries du Cap".

Les membres du Conseil souhaitent que le tout se réalisera pour 71-309 l'ouverture prévue pour le 24 novembre 1971. ADOPTE

Félici-

Proposé, Appuyé à l'Unanimité

tations aux Maires

et

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine félicitent chaleureusement son honneur le Maire:

Gaston Fleury, élu maire de Louiseville;

Docteur Roger Veilleux, élu maire de la Ville de Nicolet;

Roland Cossette, élu maire de Mont-Carmel;

Maurice Paquin, élu maire de St-Louis-de-France;

J.-Daniel Thibeault, réélu maire de Ste-Anne-de-la-Pérade; Roger Guilbeault, réélu maire de Sainte-Marthe du Cap;

71-310

élus et

réélus.

Conseillers

Clément Beaudry, élu maire de Pointe-du-Lac,

ainsi que tous les conseillers nouvellement élus ou réélus de votre municipalité.

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et les Conseillers de la Cité vous souhaitent un terme des plus fructueux.

ADOPTE

Règlement No. 520 adopté

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le Règlement No. 520 intitulé:

71-311

"Règlement autorisant un emprunt de \$ 34,500.00 pour travaux d'égout, d'ouverture et de mise en forme et de pavage de rues", soit et est adopté.

ADOPTE

Assemblée publique RE: Règl. Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller

No. 520

ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables des RUES CONCERNEES au règlement No. 520, pour MERCREDI,

71-312

le 17ième jour de novembre 1971, entre 7:00 et 9:00 heures p.m., relativement à l'adoption dudit Règlement No. 520.

ADOPTE

Règlement Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE
No. 521 Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
adopté. ET RESOLU: Que le règlement No. 521 intitulé:

71-313 "Règlement autorisant un emprunt de \$ 21,000.00 pour la construction de conduites d'aqueduc sur les rues Ouimet, Père Richard et Normand", soit et est adopté.

ADOPTE

Assemblée Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE publique Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

RE: ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité pour les travaux concernés au Règlement No. 521, pour MERCREDI, le 17ième jour de novembre

71-314 1971, entre 7:00 et 9:00 heures p.m., relativement à l'adoption dudit Règlement No. 521.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

Le Maire

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles de la zone concernée de la Cité, tenue mercredi, le 10 novembre 1971 entre 7:00 et 8:00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 4 novembre 1971, en vue de l'adoption du règlement numéro 371-16, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Présidée par Monsieur le conseiller SYLVIO HENAIRE, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7:00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents:

Monsieur Jacques Bettez, inspecteur en bâtiment et le Greffier de la Cité, M. Jean Beaudin, agissant comme secrétaire de l'assemblée.

Lecture par le secrétaire, en l'occurrence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A huit (8) heures p.m. précises, soit exactement une (1) heure après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 371-16 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 371-16 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce llième jour du mois de novembre 1971.

JEAN BEAUDIN

Greffier de la Cité

SYLVIO HENAIRE

Président de l'Assemblée

Conseiller de la Cité

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 15 novembre 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Martin Bergeron

Jean-Paul Lavergne

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption procès

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

verbal

71-316

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le ler novembre 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 8 novembre 1971

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Panneaux d'Arrêt 1. Les membres du Conseil recommandent à l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, d'étudier la possibilité d'installer certains panneaux d'ARRET à la traverse à niveau du Marais des Plaines.

Liste des salaires ratifiée 2. Les membres du Conseil ratifient la liste des salaires 1971-1972, concernant les employés non-syndiqués et officiers, telle qu'étudiée et revisée aux séances du 20 septembre et du 8 novembre 1971.

Liste
allocations
et frais

ratifiée

3. Les membres du Conseil ratifient la liste des allocations d'auto et de frais de représentation 1971-1972, telle qu'étudiée et revisée aux séances du 20 septembre et du 8 novembre 1971. Coordonnateur 4. Les membres du Conseil nomment le Gérant, M. Roland Desaulniers, coordonnateur municipal de la Protection Civile. municipal

(Signé)

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

SYLVIO HENAIRE Proposé par M. le conseiller JEAN_PAUL LAVERGNE par M. le conseiller Appuyé

71-316

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 8 novembre 1971, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption procès verbal: Assemblée publique

71-317

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 10 novembre 1971, relativement à l'adoption du Règlement No. 371-16 concernant le zonage dans les limites de la municipalité, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption listes de

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON LIONEL RHEAULT par M. le conseiller Appuyé

comportant des dépenses

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

351-C comportant des dépenses de comportant des dépenses de

50,045.23

352-C

6,997.02

353**-**C

50,190.77

354~C comportant des dépenses de 13,840.77

Le tout formant un grand total de 121,073.79

soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de M. Louis Coupal, du 301-C, rue Loranger, Cité, RE: numérotage civique de la rue Notre-Dame, Cité;

de

- b) Lettre d'application du Dr. André Trahan, md., du 1381 rue Notre-Dame, Saint-Maurice, RE: achat d'un terrain sur site industriel du Cap-de-la-Madeleine;
- c) Demande d'approbation d'un plan par E. Lair, a.g., Cité;
- d) Demande d'approbation d'un plan par Ernest L. Duplessis, a.g., Trois-Rivières;
- e) Résolution No. 71-465 de la Commission Scolaire Locale RE: Préparation d'un projet d'entente simultanée de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et de la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges sur l'organisation des Loisirs;
- f) Lettre-réponse de la Cie de Transport St-Maurice, du 503 rue St-Maurice, Trois- Rivières sur la refonte de leurs circuits d'auto-RE: Résolution No. 71-309, ouverture "Les Galeries du Cap".

<u>c</u>omptes

71-318

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé à l'unanimité

71-319

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Emile Doucet, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Adrius Carpentier, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Aimé Beaumier, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son époux, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Josephat Lacroix, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller Sylvio Hénaire Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Edouard Boissonneault, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Plan D-2948 Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

E. Lair, a.g., accepté

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdisivion d'une partie du lot No. 548, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant

71-320

Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 12 novembre 1971, et portant le numéro D-2948.

ADOPTE

Plan 387-- Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé

238**9**)

Ernest L. Duplessis a.g.,

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot No. 387-2380, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

accepté. 71-321

Plan fait et préparé par M. Ernest L. Duplessis, a.g., en date du 12 octobre 1971. ADOPTE

Plan

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Urgence

Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

accepté

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le plan d'Urgence

71-322

de la Protection Civile du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Casques

Proposé par M. le conseiller JEAN_PAUL LAVERGNE

d'hiver:

Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

policiers 71-323

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de WILLIAM SCULLY LTD., au prix total de: \$ 370.00, pour l'achat de

40 casques d'hiver pour les policiers.

ADOPTE

Voeux à M. Guy

LIONEL RHEAULT Proposé par M. le conseiller Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

Blanchet

et son département

71-324

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine félicitent chaleureusement M. le directeur de Police, Guy Blanchet, ainsi que tous les membres de son département, pour le bon travail de surveillance des rues, ce qui a pour effet de diminuer façon constante le nombre d'accidents aux piétons.

ADOPTE

Confection du rôle

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

d'évalua-

tion 1973,

retardé

ET RESOLU: Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales: l'autorisation de retarder la confection du rôle d'évaluation prévu pour 1973, jusqu'à ce que la nouvelle LOI sur l'évaluation soit en force, considérant que le Gouvernement projette l'adoption d'une nouvelle législation et qu'une dépense estimée à \$ 30,000.00 dollars serait faite inutilement. ADOPTE

71-325

Sens unique: Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

rue

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine décrètent qu'à compter du ler décembre 1971, la rue Notre-Dame, entre les rues Montplaisir et Rocheleau, sera considérée comme étant une rue à sens unique avec circulation "allant de l'Ouest vers l'Est".

Notre-Dame

71-326

M. le conseiller Jean-Paul Lavergne demande le vote sur l'adoption de cette proposition.

POUR : MM. les conseillers Lionel Rheault, Sylvyo Hénaire et Rodrigue Lepage;

CONTRE: MM. les conseillers Jean-Paul Lavergne, Martin Bergeron et Marcel Gervais.

Son honneur le MAIRE ne votant pas, la proposition est considérée comme négative.

ADOPTE

P.S.- M. le conseiller Martin Bergeron quitte l'assemblée.

Achat de lots

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

par Cité

de:

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent d'acquérir et ce, au prix de DIX (\$0.10¢) le pied carré, de Monsieur J.-Odilon St-Laurent les lots numéros sui-

J.-Odilon St-Laurent

71-327

ent vants:

CADASTRE SUBDIVISION
399 2

Le tout formant une superficie totale de 88,455 pieds carrés. Le notaire Robert Carrier est autorisé à préparer le contrat. Le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Escalier rues

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

394

Thuney & de Grand-mont.

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine acceptent de la Commission Scolaire Locale l'escalier des rues Thuney et de Grandmont, le tout après qu'il aura été réparé à la satisfaction de l'Ingénieur municipal.

71-328

aura été réparé à la satisfaction de l'Ingénieur municipal.

ADOPTE

Avis de motion

71-329

JE, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

**REGLEMENT DE VIREMENT DE FONDS ET DE CONSOLIDATION D'EXCE-DENT DE COUT DE CERTAINS REGLEMENTS.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour du mois de novembre 1971.

(Signé)

SYLVIO HENAIRE Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles des RUES CONCERNEES, tenue mercredi, le 17 novembre 1971, entre 7:00 et 9:00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal l' "HEBDO DU CAP", en date du 10 novembre 1971, en vue de l'adoption du règlement numéro 520, concernant un emprunt au montant de \$ 34,500.00 dollars pour travaux d'égout, d'ouverture et de mise en forme et d'asphaltage de rues, dans la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Présidée par Monsieur le conseiller MARCEL GERVAIS, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7:00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents:

Monsieur le Greffier, Jean Beaudin, agissant comme secrétaire de l'assemblée, ainsi que quatre (4) contribuables propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité.

Lecture par le secrétaire, en l'occurrence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A neuf (9) heures p.m. précises, soit exactement deux (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 520 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare que ledit règlement numéro 520 est approuvé par les électeurs contribuables. suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,

ce 18ième jour du mois de novembre 1971.

JEAN BEAUDIN

Greffier de la Cité

MARCEL GERVAIS

Président de l'Assemblée Conseiller de la Cité

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles de la Cité, tenue mercredi, le 17 novembre 1971, entre 7:00 et 9:00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal l' "HEBDO DU CAP", en date du 10 novembre 1971, en vue de l'adoption du règlement numéro 521, concernant un emprunt de \$ 21,000.00 dollars pour travaux de construction de conduites d'aqueduc.

Présidée par Monsieur le conseiller MARCEL GERVAIS, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7:00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents:

Monsieur le Greffier, Jean Beaudin, agissant comme secrétaire de l'assemblée, ainsi que quatre (4) contribuables propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité.

Lecture par le secrétaire, en l'occurrence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A neuf (9) heures p.m. précises, soit exactement deux (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 521 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 521 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce 18ième jour du mois de novembre 1971.

JEAN BEAUDIN

Greffier de la Cité

-MARGEL GERVAIS

Président de l'Assemblée

Conseiller de la Cité

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et placeordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 22 novembre à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers : Lionel Rheault Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption

SYLVIO HENAIRE Proposé par M. le conseiller

procès

par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé

verbal

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 15 novembre 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

71-330

RAPPORT DE COMITE.

Séance du 15 novembre 1971

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Lionel Rheault Messieurs les conseillers:

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le Gérant,

M. Roland Desaulniers

et l' Ingénieur, M. Ronald Marcoux

Nouveaux parcours autobus

1. Suite à une demande de M. Carrier de la Compagnie de Transport St-Maurice, les membres du Conseil nomment Messieurs Ronald Marcoux, Ingénieur municipal et Guy Bettez, Sergent de Police, pour siéger sur le comité inter-municipal concernant l'étude des nouveaux parcours d'autobus.

Numérotage civique

2. Les membres du Conseil ne recommandent pas, pour le moment, le renumérotage civique des maisons de la rue Notre-Dame. Jean Beaudin, Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

(Signé) Proposé par M. le conseiller JEAN_PAUL LAVERGNE

par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 15 no-71-331 vembre 1971, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption

Proposé par M, le conseiller SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller JEAN_PAUL LAVERGNE procès

verbal

assemblé**e**

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires 996

publique RE: Règl. no. 520

71-332

d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 17 novembre 1971, relativement à l'adoption du Règlement No. 520 concernant un emprunt de \$ 34,500.00 pour travaux d'égout, d'ouverture et de mise en forme et d'asphaltage de rues, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès verbal assemblée publique RE: Règl. no. 521

71-333

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN_PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 17 novembre 1971, relativement à l'adoption du Règlement No. 521 concernant un emprunt de \$ 21,000.00 pour travaux de construction de conduites d'aqueduc, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de M. Charles-Henri Bordeleau, du 1360 Rang Sud, Hérouxville RE: accident à sa Pontiac, le 11 novembre 1971;
- b) Lettre de Me Pierre Langlois, vice-président de l'Association des Consommateurs du Canada, Chapître de Trois-Rivières demandant à la Cité d'utiliser les mécanismes déjà en place en ce qui concerne l'inspection des viandes afin de protéger les marchands honnêtes;
- c) Trois lettres de la Régie des Alcools du Québec pour demande de permis:
 - 1- M. Réginald Léo Migneault, "Brasserie Châteaudun"
 Permis de Brasserie coin Bilodeau & Thibeau, Cité;
 - 2- M. Paul Vigneault, "Epicerie Edmond Savary" Permis pour Epicerie à 73 Notre-Dame, Cité;
 - 3- M. Jean-Gabriel Tourigny "Restaurant-Epicerie" Permis pour Epicerie à 144, rue Vivier, Cité.;
- d) Demande d'approbation d'un plan par M. Paul Michaud, a.g. au 844 rue Des Ursulines, Trois-Rivières.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé à l'unanimité

71-334 Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Oscar Verville, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

JEAN_PAUL LAVERGNE Proposé par M. le conseiller App**uy**é à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Irenée Toupin, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS à l'unanimité Appuyé

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Denis Murray, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son époux, l'expression de leurs plus sincères condoléances. ADOPTE

Plan 71-362 Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

Paul Michaud a.g.

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot no. 551-193, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

accepté

Plan fait et préparé par M. Paul Michaud, a.g., en date du 10 novem-71-335 bre 1971, et portant le numéro 71-362.

ADOPTE

Voeux

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

au Père

Appuyé à l'unanimité

Jacques Rinfret

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs sincères félicitations à M. le curé Jacques Rinfret, O.M.I., pour son vingt-cinquième anniversaire de vie sacerdotale.

O.M.I. 71-336

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers lui souhaitent leurs meilleurs voeux de santé et de longue vie.

ADOPTE

ADOPTE

Félicita+

LIONEL RHEAULT Proposé par M. le conseiller

tions au

à l'unanimité Appuyé

Constable Philippe Canning

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations au constable Philippe Canning pour son acte de bravoure survenu lors du sauvetage d'une personne, des Eaux du St-Laurent, au Quai du Cap-de-la-Madeleine et ce, en date du 13 novembre 1971.

bravoure.

RE: acte

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers désirent souligner le sens du devoir et de la responsabilité qui honorent ledit Constable Philippe Canning.

71-337

SON, HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 29 novembre 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès verbal

71-338

Proposé par M. le conseiller JEAN_PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 22 novembre 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 22 novembre 1971

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Propreté terrains: Règl. 326-J. 1. Les membres du Conseil recommandent à l'inspecteur en bâtiment de trouver une autre formule que celle édictée au règlement 326-J. concernant le bon état de propreté des terrains.

Approbation
Ministère
Education

2. Les membres du Conseil recommandent d'attendre l'approbation du Ministère de l'Education avant de procéder à l'achat pour \$ 1.00 de l'excalier et de l'école appartenant à la Commission Scolaire Locale.

Location arena

3. Les membres du Conseil acceptent de louer l'arena au Conseil du Travail et ce, au prix de \$ 400.00 dollars.

Perception des taxes d'affaires

4. Les membres du Conseil recommandent au Trésorier municipal, M. J.-Edouard Biron, de faire parvenir à notre Conseiller Juridique la liste des comptes à percevoir concernant la taxe d'affaires afin qu'il puisse prendre les procédures nécessaires.

- Machine à 5. Les membres du Conseil autorisent l'achat d'une machine à additionadditionner ner (calculatrice portative) pour le bureau de l'estimateur permaportative nent, telle que sa réquisition.
- Loi- 6. Les membres du Conseil autorisent le paiement du coût de l'inscrip-Cadre tion aux journées d'études sur la Loi-Cadre de l'Urbanisme, tenues d'Urbanisme à Trois-Rivières les 8, 9 et 10 décembre 1971 et ce, pour les membres de la Commission d'Urbanisme qui désirent y assister.
- Permis 7. Les membres du Conseil recommandent à l'Inspecteur en bâtiment d'émettre un permis de station de service à la compagnie "SOCIETE IRVING LTEE". considérant que ce fut la première compagnie à formuler telle demande.
 - Journée 8. Les membres du Conseil autorisent le gérant, M. Roland Desaulniers, maladie à faire payer la journée de maladie prise par le constable Philippe payée à Canning, suite à une grippe contractée lors du sauvetage d'une per-P. Canning sonne des eaux du St-Laurent, en considération de ce fait héroique.
- Entente 9. Les membres du Conseil ratifient l'entente intervenue entre le Diratifiée recteur de Police et le président du Club Les Barons du Cap au par le sujet du Caporal André Boisvert et ce, aux conditions y mention-Conseil nées.
- 10. Les membres du Conseil recommandent l'installation par la compagnie Nouvelles Hydro-Québec de nouvelles lampes de la façon suivante:

l nouvelle lampe sur rue Des Vétérans;

2 nouvelles lampes sur rue Lauzon;

lampes

de

rues

Adoption

3 nouvelles lampes sur rue Parent;

11 nouvelles lampes sur rue Mgr. Comtois;

Il nouvelle lampe sur rue Des Prairies.

Le tout tel que montré sur les plans préparés par le bureau de l'Ingénieur municipal.

- Devis 11. Les membres du Conseil acceptent l'exécution du devis No. 2, tel que préparé par l'Urbaniste Conseil, M. Gaétan Richard, concernant accepté le schéma de développement et le concept d'aménagement du secteur Barkoff.
- Travaux 12. Les membres du Conseil autorisent l'ingénieur municipal, M. Ronald égout & Marcoux, à faire exécuter les travaux d'égout et d'aqueduc sur la aqueduc rue Montplaisir, à l'Est de la rue St-Maurice, tels que proposés par lui-même à la séance de Comité du 22 novembre 1971.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE .

rapport Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

comité ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 22 no
71-339 vembre 1971, soit et est adopté.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

listes ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

des	355-C	comportant des	dépenses	de	\$	83,492.86
comptes	356 - C	comportant des	dépenses	de		24,851.39
-	357 - C	comportant des	dépenses	đe		26,924.32
71-340	358 - C	comportant des	dépenses	de		1,729.40
	Le tout formant un grand total			de	\$	136,997.97
,	soient et sont adoptées pour paiement.					
		,				ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de M. Germain Ross, président de l'Ecole des Petits Chanteurs de Trois-Rivières RE: vente d'un long jeu afin de ramasser des fonds nécessaires à leur organisation;
- b) Lettre de Claude G. Lajoie Ltée par Paul-E. Piché demandant de créer une zone uni-familiale sur la rue Ouimet en vue de la construction de 24 maisons type "futura".

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé à l'unanimité

Que c'est avecregret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Alfred Morin, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Marquis Beaumier, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son époux, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGÉ Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de Madame Armand Audy, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller JEAN_PAUL LAVERGNE Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de Monsieur Jean-Louis Beauchesne, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Réjean Brûlé, et profondément touchés de ce deuil cruel désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condo-léances.

Proposé par M. le conseiller Martin Bergeron Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur François Roberge, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condo-léances.

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de Madame Vve J.-Emile Lepage, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille l'expression de leurs sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Arthur Lefebvre, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Vve Arthur Paquin, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Arthur Hébert, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille et tout spécialement à son époux, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ATTENDU que la Cité du Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, Québec, n'aura pas besoin d'emprunter les argents représentés par le(s) solde(s) sur les procédures d'emprunt, autorisées et approuvées (dont le détail apparaît ci-bas dans la présente résolution), et ce pour la raison suivante: considérant que ces travaux sont terminés et ont coûté moins cher que prévu,

IL EST PAR CONSEQUENT

Chaque PROPOSE PAR: SYLVIO HENAIRE, conseiller solde APPUYE PAR: RODRIGUE LEPAGE, conseiller

inscrit ET RESOLU UNANIMEMENT:

dans

QUE chaque solde apparaissant à la colonne "Solde", dans le bloc

ci-dessous, représentant la partie non-empruntée sur chaque pro
cédure d'emprunt indiquée ci-bas, n'a pas besoin d'être emprunté

dessous

et que, par conséquent, le montant de chaque tel solde ainsi ins
annulé

crit dans le bloc ci-dessous soit et est par les présentes annulé:

par Emprunt total approuvé Solde Résolution par la Com. mun. de Qué. Montant Partie de l'emprunt No. 71-342 Date de l' Montant déjà présentement approbation approuvé emprunté · non-empruntée Rég: 406 162,191.64 Renonciation _30,397.21 219,000 192,588.85 26,411.15 Rég: 410 100,000 84,295.54 Renonciation 15,698.51 99,994.05 5.95 Rég: 421 263,500 165,120.16 Renonciation 11,540.05 176,660.21 86,839.79 Rég: 469 565,000 564,800.00 200.00

> QU' une copie certifiée de la présente résolution soit immédiatement transmise à la Commission municipale de Québec.

ADOPTEE à la séance du 29 novembre 1971.

Achat Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
par Appuyé par M. le conseiller JEAN_PAUL LAVERGNE

Cité ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent de Claude G. Lajoie lot de

Itée le lot numéro suivant:

G.Lajoie Subdivision
Ltée Subdivision

Cette acquisition est faite pour la somme de UN (\$1.00) dollar.
71-343

Le notaire Réjean Giroux est autorisé à préparer le contrat.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

ADOPTE

Adoption Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE règlement Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le règlement No. 522, soit et est adopté.

71-344 ADOPTE

Assemblée publique RE: Règlement no. 522.

71-345

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, pour jeudi, le 9 décembre 1971, entre 7:00 et 9:00 heures p.m., relativement à l'adoption du règlement No. 522.

ADOPTE

Ajdurnement séance au 30 novembre.

71-346.

Proposé par M. le conseiller JEAN_PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que la présente séance soit et est ajournée à mardi, le 30 ième jour de novembre 1971, à 8:00 heures p.m., sur toutes choses inachevées.

ADOPTE

MAIRE LEVE LA ET SON LE

Le Greffier

Le Maire

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 30 novembre 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Emission d'obligaProposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE
Appuyé par M. le conseiller JEAN_PAUL LAVERGNE

tions acceptée ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent la soumission la plus avantageuse, soumise en date du 30 novembre 1971, concernant l'émission d'obligations au montant de \$ 646,000.oo dollars.

71-347

Le tout devant être soumis au Ministère des Affaires Municipales.

Avis de Motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

71-348

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 296 CONCERNANT LES CHIENS"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour du mois de novembre 1971.

(Signé)

JEAN_PAUL LAVERGNE Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Avis de Motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

71-349

"REGLEMENT CONCERNANT LINSPECTION ET LA VENTE DES VIANDES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour du mois de novembre 1971.

(Signé)

SYLVIO HENAIRE Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

Le Maire

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 6 décembre 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès verbal et assemblée ajournement 71-350 Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 29 novembre 1971 et que l'assemblée d'ajournement tenue le 30 novembre 1971, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 29 novembre 1971

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Rodrigue Lepage Marcel Gervais

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

Soumissions RE:

Achat de licences

1972

1. Soumissions pour achat de licences pour l'année 1972, soit 3,300 de bicycles, 50 de commerces, 40 de camions, 50 de taxis et 900 licences de chiens.

SOUMISSIONNAIRES

PRIX

REMARQUES

Markrite of Canada

\$ 418.00

Prix F.O.B. Cap-Madeleine

Larex Stamp

\$ 416.00

Prix F.O.B. Montréal

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la Maison Markrite of Canada, considérant que c'est la plus basse soumission avec le prix F.O.B. Cap-de-la-Madeleine.

Taxes
RE:
M. J.-O.
St-Laurent

2. Les membres du Conseil ne recommandent pas une remise de taxes à M. J.-O. St-Laurent, telle que demandée dans sa lettre du 22 novembre 1971, considérant que la taxe réclamée a été payée à la Commission Scolaire et qu'il devrait plutôt adresser sa demande à cette dernière.

1006

Demande RE: C. G. Lajoie

- 3. Les membres du Conseil autorisent le Greffier à référer la demande de Claude G. Lajoie à la Commission municipale d'Urbanisme.
- Réclamation RE: Mme Mad. Dussault
- 4. Les membres du Conseil autorisent un remboursement de \$ 175.00 à Madame Madeleine Dussault, en paiement final de sa réclamation datée du 15 juillet 1971. Cette dernière devra signer une quittance à la municipalité.

Budget

5. Etude du budget (1972)

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 1971

(même présence que le 29)

Soumission S.O. Riverin en retard 2. Les membres du Conseil ne peuvent considérer la soumission de la Maison S.O. Riverin (1969) Ltée, concernant les licences 1972, considérant qu'elle nous est parvenue passé le délai.

Budget

3. Suite: Etude du budger (1972).

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption des deux rapports comité

71-351

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les rapports des séances de comité tenues les 29 et 30 novembre 1971, soient et sont adoptés, en bif-fant l'article 1. de la séance du 30 novembre 1971.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de la Régie des Alcools du Québec RE: demande par Mme Simone Deslongchamps "Bistro du Cap Enrg" pour deux (2) permis: Salle à Manger et Bars, 1170 rue Thibeau;
- b) Lettre de la Régie des Alcools du Québec RE: demande par M. André Beauregard "Club aux Chevaliers Inc." pour permis: Salle à Manger, Bar et Cabarat, 109, rue Brunelle;
- c) Requête de M. Michel Bornais, du 103 rue St-Arnaud, Cité, RE: "Bon état de propreté des terrains" (Règlement 326-J);
- d) Réclamation de M. Hector Bourbeau, du 130 rue Notre-Dame, Cité, RE: Escalier en fer ornemental arraché par souffleuse à neige;
- e) Avis de responsabilité de M. André Genest RE: Dommages à son véhicule, rue Pierre Boucher, Cité.

RESOLUTION DE SYMPATHIES:

Sympathies

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé à l'unanimité

71-352 Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desro-

siers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de Madame Wilfrid Martel, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son époux, l'expression de leurs plus sincères condoléances. ADOPTE

ATTENDU QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant total de \$ 646,000.00 en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro	Pour un montant de
509	\$ _ 305,000.
511	. 67,000.
512	88,000.
513	27,000.
514	82,000.
515	52,500.
516	13,500.
517	11,000.

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises; il est par conséquent

SYLVIO HENAIRE Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller

ET RESOLU UNANIMEMENT:

Emission tions

QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui d'Obliga- est stipulé ci-bas et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements et compris dans l'émission de \$ 646,000.:

71-353

- 1.- Les obligations seront datées du 15 décembre 1971;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales dans la Province de Québec de la Banque Canadienne Nationale, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario;
- Un intérêt à un taux n'excédant pas 7½% l'an sera payé semiannuellement le 15 juin et le 15 décembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation. à la séance du 6 décembre 1971.

Il est proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Il est appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE pour l'emprunt par obligations au montant total de \$ 646,000.00

Autorisation
demandée
pour
émettre
obligations
à termes
plus
courts
71-354

fait en vertu des règlements numéros 509, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de dix ans, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années ll et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par chacun desdits règlements, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

ADOPTE à la séance du 6 décembre 1971

Règlement

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

326-J adopté ET RESOLU: Que le règlement No. 326-J concernant la construction dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit et est adopté.

71-355 et est adopté.

ADOPTE

Règlement 371-17 Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

adopté ET RESOLU: Que le règlement No. 371-17 concernant le zonage 71-356 dans les limites de la Cité, soit et est adopté.

ADOPTE

Assemblée publique Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

(zonage)
RE: Règl.
371-17

ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles, des zones concernées au règlement No. 371-17, pour jeudi, le 16 décembre 1971, entre 7:00 et 8:00 heures P.M., relativement à l'adoption dudit règlement No. 371-17.

ADOPTE

71-357

Lecture fut faite de la liste des soumissionnaires pour l'émission d'obligations au montant de \$ 646,000.oo dollars. Les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont pris connaissance de cette liste à la séance du 6 décembre 1971.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE,

Le Greffier

/Le Maire

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue jeudi, le 9 décembre 1971, entre 7:00 et 9:00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du ler décembre 1971, en vue de l'adoption du règlement numéro 522, autorisant un virement de fonds de \$ 77,596.05 et un emprunt de \$ 260,000.00 pour payer les excédents de coûts des règlements numéros 406, 410, 421, 432, 443, 453, 455, 456, 457, 469, 476, 484, 486, 490 et 493.

Présidée par Monsieur le conseiller MARCEL GERVAIS, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7:00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents:

Messieurs les conseillers Sylvio Hénaire et Rodrigue Lepage; le gérant, M. Roland Desaulniers; le trésorier, M. J.-Edouard Biron; le vérificateur de la ^Cité, M. Jules Tessier et le greffier M. Jean Beaudin.

Lecture par le secrétaire, en l'occurrence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A neuf (9) heures p.m. précises, soit exactement deux (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 522 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 522 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce 9ième jour de décembre 1971

JEAN BEAUDIN

Greffier de la Cité

MARCEL GERVAIS

Président de l'Assemblée Conseiller de la Cité

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 13 décembre 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron .

Rodrigue Lepage

. Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

verbal

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 6 décembre 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

71-358

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

procès verbal Assemblée Publique

71-359

Adoption

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 9 décembre 1971, concernant l'adoption du Règlement No. 522, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 6 décembre 1971

TOUS PRESENTS

Commission Urbanisme 1. Les membres du Conseil acceptent les item 1 à 7 inclusivement du procès verbal de la Commission d'Urbanisme tenue le 30 novembre 1971.

Ecole
Petits
Chanteurs
RE: disques

2. Les membres du Conseil autorisent l'Ecole des Petits Chanteurs de Trois-Rivières d'offrir aux résidents de la Cité leurs disques, tel que formulé dans une lettre du 29 novembre 1971 et ce, pour leur campagne se terminant le ler février 1972.

Réclamation: 3.

M. Raymond

Pépin

3. Les membres du Conseil acceptent la proposition de Me Guy Lebrun concernant la réclamation de M. Raymond Pépin, soit de lui verser la somme de \$ 125.00 en capital, plus \$ 40.00 de frais de Me Gérald Grégoire, son procureur.

Enseignes d'"ARRET" 4. Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police, M. Guy Blanchet, de faire étudier la possibilité d'installer quatre enseignes d'ARRET au coin des rues Barkoff et Mgr. Comtois ou Barkoff et Vaillancourt.

- Lumières de rues: temporaires
- 5. Les membres du Conseil recommandent à l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, de s'informer auprès du Ministère de la Voirie sur la possibilité de faire installer, par eux, des lumières de rues temporaires sur Pierre Boucher et ce, de la rue Thibeau allant aux lumières existantes.
- Réception par Cité
- 6. Les membres du Conseil acceptent de recevoir les membres du Conseil de l'Est de l'Union Internationale des Employés Professionnels et de Bureau, soit vendredi le 10 mars 1972.

Dîner des Autorités

7. Les membres du Conseil recommandent que seuls le Maire, les Conseillers, le Gérant, le Greffier, l'Ingénieur et le Trésorier pourront assister au dîner des Autorités, jeudi, le 30 décembre 1971.

Budget

8. Etude du budget (1972)

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

Appuyé par M. le conseiller SYLVIO MENAIRE

71-360

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 6 décembre 1971, soit et est adopté en ajoutant à l'item No. 7 les mots Gérant, Greffier, Ingénieur et Trésorier après le mot "Conseillers".

ADOPTE

Adoption liste de comptes Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 359-C comportant des dépenses de \$ 422,073.09

71-361

Le tout formant un grand total de \$ 422,073.09

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de M. Fernand Brunelle, du 831 rue Thibeau, Cité, RE: accident à son automobile Chevrolet survenu le 30 novembre 1971;
- b) Lettre de Me Bertrand Lamothe, procureur de M. Paul-Emile Champagne du 39 rue Jacques-Cartier, Cité, RE: dommages occasionnés par défectuosité dans le système d'aqueduc;
- c) Lettre des Avocats Lacoursière, Godin & Lacoursière, procureurs de M. Eugène Montplaisir, du 95 rue St-Maurice, Cité, RE: dommages causés par neige jetée sur la haie de sa propriété;
- d) Lettre-requête de Mme J. Frost, du 145 Cardinal Villeneuve, Cité, demandant un brigadier scolaire coin des rues Barkoff et Cardinal Villeneuve;
- e) Lettre de M. Paul Michaud, a.g., demandant l'adoption d'un plan numéro 71-338 RE:P-lots 547, 547-34 et 547-35;
- f) Lettre de M. Roger Gélinas, a.g., demandant l'adoption d'un plan numéro 18633 RE: P-lot 422-C.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé à l'unanimité

Sympathies

71-362

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Aurélien Rousseau et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Arthur Brûlé, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé et appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Jean-Baptiste Poliquin et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Demande autorisaProposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN_PAUL LAVERGNE

tion:
Emprunter
temporalrement
\$1,000,000.

71-363

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale et ce, à même les revenus de l'année 1972, un montant de UN MILLION (\$1,000,000.00) de dollars, montant devant servir au financement du service de la dette des premiers mois de l'année 1972 et des dépenses les plus urgentes.

Cet emprunt sera remboursé lors de la perception des taxes de l'année 1972.

Si l'emprunt est approuvé, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer des billets jusqu'à concurrence du montant de UN MILLION (\$ 1,000,000.00) de dollars.

ADOPTE

Demande à la Banque Can. Nat. RE: Emprunt

71-364

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN_PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent à la Banque Canadienne Nationale d'avancer la somme de UN MILLION (\$1,000,000.00) de dollars, montant devant servir au financement du service de la dette des premiers mois de l'année 1972 et des dépenses les plus urgentes.

Cet emprunt sera remboursé lors de la perception des taxes de l'année 1972.

Si l'emprunt est approuvé, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer des billets jusqu'à concurrence du montant ci-haut mentionné. ADOPTE

Demande faite. par le Conseil CONSIDERANT QUE le Gouvernement de la Province de Québec (Ministère de la Voirie) a annoncé plusieurs travaux devant être exécutés dans la région du coeur du Québec et ce, pour un montant de \$ 19,635,000. dollars;

de la Cité àu

CONSIDERANT QUE la municipalité du Cap-de-la-Madeleine a un urgent besoin de la route conduisant au deuxième pont sur le St-Maurice et que rien ne semble prévu dans le montant ci-haut mentionné et devant être dépensé pour l'exécution de ces travaux, il est:

Normand Toupin

Ministre

SYLVIO HENAIRE Proposé par M. le conseiller Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

71-365

ET RESOLU: Qu'une demande par Messieurs les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit faite à l'Honorable Ministre de l'Agriculture et Député du comté de Champlain, M. Normand Toupin, à savoir quand les travaux de la route dans les limites de la municipalité, et conduisant au deuxième pont sur le St-Maurice seront exécutés et ce, dans l'intérêt des contribuables de ladite municipalité.

ADOPTE

Plan 71-338 Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller

Paul Michaud, a.g.; accepté

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 547, 547-34 et 547-35, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

71-366

Plan fait et préparé par M. Paul Michaud, a.g., en date du 13 décembre 1971 et portant le numéro 71-338. ADOPTE

Plan 18633 Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Roger Gélinas, a.g., accepté

Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 422-C, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

71-367

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 23 septembre 1971 et portant le numéro 18633. ADOPTE

acnat deProposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

terrains par Cité

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acquièrent de M. Claude Lajoie les lots numéros suivants:

CADASTRE

547

SUBDIVISION 1-1

, **71-**368

547547145547146

Cette acquisition est faite pour la somme de UN (\$ 1.00) dollar.

Le notaire Normand Houde est autorisé à préparer le contrat. Le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

ADOPTE

Félicitations à Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé à l'Unanimité

M. Roger Noreau, nommé Journaliste de

l'année

71-369

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine félicitent chaleureusement Monsieur Roger Noreau, journaliste au journal LE NOUVELLISTE et chroniqueur municipal de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour sa récente nomination au titre de "Journaliste de l'année".

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et messieurs les conseillers sont heureux de cet honneur qui lui échoit et lui souhaitent beaucoup de succès dans l'avenir.

Avis de Motion

71-370

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochâine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT FIXANT LA COMPENSATION DE LA TAXE D'EAU"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce l3ième jour du mois de décembre 1971.

> (Signé) JEAN_PAUL LAVERGNE Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

/Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables des zones concernées de la Cité, tenue jeudi, le 16 décembre 1971, entre 7:00 et 8:00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 9 décembre 1971, en vue de l'adoption du règlement numéro 371-17 concernant le zonage dans les limites de la municipalité. Modifiant la zone A, Secteur 9 pour créer une zone C-B, Secteur 18; corrigeant la zone R-C, Secteur 21 afin de créer la zone R-B, Secteur 29; abrogeant la zone R-C, Secteur 16 et remplacé par R-B, Secteur 30 et corrigeant les zones A, Secteur 9 et R-B, Secteur 11 afin de créer une zone R-C, Secteur 22.

Présidée par Monsieur le conseiller MARCEL GERVAIS, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7:00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents:

Le Greffier de la Cité, l'Inspecteur en Bâtiment et deux personnes dans la salle.

Lecture par le secrétaire, en l'occurrence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A huit (8) heures p.m. précises, soit exactement UNE (1) heure après l'ouverture de l'assemblée, un électeur contribuable seulement (représentant une compagnie) ayant exigé qu'une partie du règlement numéro 371-17 soit soumise pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables du secteur concerné de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 371-17 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce l6ième jour de décembre 1971.

JEAN BEAUDIN

Greffier de la Cité

MARCEL CERVAIS

Président de l'Assemblée Conseiller de la Cité CANADA.

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lun-di, le 20 décembre 1971, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hěnaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

71-371

verbal

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 13 décembre 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adoption procès

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

verbal Assemblée Publique

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 16 décembre 1971, concernant l'adoption du Règlement No. 371-17, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

71-372

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 13 décembre 1971

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Annonce programme-

1. Les membres du Conseil ne recommandent pas de payer une annonce dans le programme-souvenir de l'Association des

souvenir

Voyageurs de Commerce, considérant que rien n'est prévu au budget.

Enseignes ARRET 2. Les membres du Conseil recommandent l'installation de quatre (4) enseignes d'ARRET (Stop) au coin des rues Barkoff et Cardinal-Villeneuve.

Bureau __fermé 3. Les membres du Conseil recommandent la fermeture des bureaux, à midi et ce, la veille de Noel et du Jour de l'An.

Nouvel organigramme

4. Les membres du Conseil acceptent, en principe, le nouvel organigramme suggéré pour le Service municipal de la Récréation.

Contrat
entre
Cité &
Voirie
Provinciale

5. Les membres du Conseil autorisent le Maire et le Greffier à signer le contrat 432-0115-1 avec le Ministère de la Voirie provinciale concernant l'entretien d'hiver 1971-72, déneigement et déglaçage de la rue conduisant au deuxième pont sur le St-Maurice et ce, de la rue Thibeau au boulevard des Estacades. Le Ministère de la Voirie versera à la municipalité un montant de \$ 3,313.47

Honoraires: Vérificateur

6. Les membres du Conseil recommandent le paiement de \$ 589.60 à M. Jules Tessier, vérificateur de la municipalité, pour travail spécial exécuté.

Conseiller
Juridique:
Centre
Culturel &
Arena

7. Les membres du Conseil recommandent au Conseiller Juridique de la municipalité, Me Guy Lebrun, de continuer la poursuite dans la cause du Centre Culturel et aussi, le Gérant est autorisé à transmettre au Conseiller Juridique, pour les mêmes fins, le cas du cadran indicateur de l'Arena.

Budget

8. Etude du budget (1972)

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

comité 71-373

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 13 décembre 1971, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption liste de comptes Proposé par M. le conseiller JEAN_PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

-71**-**374 ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 360-C, comportant des dépenses pour un montant total de \$ 114,761.28, soit et est adoptée pour paiement, en ajoutant une avance de \$ 5,000. sur futur règlement de conduite d'eau brute et payable à Lemay, Perron & Associés.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lecture d'une lettre de M. Edouard Barkoff datée du 20 décembre 1971, par son honneur le maire J.-Réal Desrosiers, concernant l'adoption du règlement No. 371-17;
- b) Lecture par le Greffier Jean Beaudin, d'un avis légal de Me Guy Lebrun concernant l'adoption du règlement No. 371-17;

- c) Lettre de la Régie des Alcools du Québec concernant la demande de permis de modification suivante: Cabaret au lieu de Salle à manger, par M. Maurice Nassif Pavillon Mauricien Inc. au 525 boulevard St-Laurent, Cité;
- d) Lettre de M. Marcel Gervais, conseiller du quartier No.
 6, motivant son absence des séances du Conseil des 20 décembre 1971 et 17 janvier 1972;
- leur secrétaire, Jeannot Paquin, concernant certaines remarques sur le déneigement, les piétons surtout les enfants, la circulation depuis le deuxième pont sur le St-Maurice et des félicitations à l'endroit de Messieurs Guy Blanchet, Ronald Marcoux et Jos. Desaulniers pour travail accompli à l'égard de la protection des piétons.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé à l'unanimité

71-375

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conséillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Philippe Charest, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Mademoiselle Laura Rheault, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Plan 71-392 Paul Michaud, a.g. Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

a.g. accepté ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 549-1 et 549-2, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

71-376

Plan fait et préparé par M. Paul Michaud, a.g., en date du 14 décembre 1971, et portant le numéro 71-392.

ADOPTE

ADOPTE

Plan 71-394 Paul Michaud a.g.

accepté

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 387-2341, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

71-377

Plan fait et préparé par MM. Gariépy & Michaud, a.g., en date du 15 décembre 1971 et portant le numéro 71-394 ADOPTE

Budget = 1972

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

adopté sur Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE
ET RESOLU: Que le budget pour l'année 1972 comptant des dépenses

division

et des revenus équilibrés pour une somme de TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE_SIX MILLE (\$ 3,636,000.00) dollars devant servir pour l'administration municipale, soit et est adopté.

71-378

LE CONSEIL STATUE ET DECRETE, PAR LA PRESENTE RESOLUTION, CE QUI SUIT POUR L'ANNEE 1972:

- 1) Une taxe de UN dollar et SOIXANTE cents (\$ 1.60) par cent dollars (\$100.00) d'évaluation est imposée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité;
- 2) Une taxe spéciale de QUINZE cents (\$ 0.15) par cent dollars (\$ 100.00) d'évaluation est imposée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité, devant servir à payer l'évaluation du déficit d'enlèvement de la neige de l'année 1971;
- 3) Une taxe de DEUX dollars et SOIXANTE cents (\$ 2.60) par cent dollars (\$ 100.00) d'évaluation est imposée sur les terrains seulement, portés au rôle d'évaluation comme non imposables, mais tenus en vertu de l'article 520 de la Loi des Cités et Villes, paragraphe 3, aux frais des travaux d'entretien sur les rues situées en face de ces biens;
- 4) Une taxe spéciale de UN dollar (\$,1.00) le pied linéaire est imposée sur tous les terrains portés au rôle d'évaluation comme imposables et situés en front d'une rue, pour les frais d'entretien des rues et de la voie publique et ce, en vertu de l'article 522 de la Loi des Cités et Villes.

Cependant, les lots situés sur une intersection de rues seront exempts du paiement de cette taxe sur une distance égale à soixante-quinze (75) pieds.

Le règlement de la taxe d'eau sera amendé afin de combler les revenus prévus à ce poste budgétaire.

M. le conseiller Lionel Rheault demande le vote sur cette résolution:

POUR : Messieurs les conseillers Sylvio Hénaire, Jean-Paul La-

vergne, Martin Bergeron et Rodrigue Lepage; GONTRE: M. le conseiller Lionel Rheault.

ADOPTE sur division.

Règlement 423-D adopté sur

division

Proposé par M. le conseiller JEAN_PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le règlement numéro 423-D intitulé:

"REGLEMENT FIXANT LA COMPENSATION POUR LA TAXE D'EAU DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE"

71-379 soit et est adopté.

M. le conseiller Lionel Rheault demande le vote sur ce règlement.

POUR : Messieurs les conseillers Sylvio Hénaire, Jean-Paul Lavergne, Martin Bergeron et Rodrigue Lepage.

CONTRE: Monsieur le conseiller Lionel Rheault.

ADOPTE sur division.

ET, SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Wille, lundi, le 10 janvier 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Rodrigue Lepage

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

verbal

72-1

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 20 décembre 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adoption liste comptes Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que la liste des comptes portant le numéro 361-C, comportant des dépenses totalisant \$ 73,399.33, soit et est adoptée pour paiement

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de Mile Diane Thiffeault, du 122 St. Philippe, Cité, tenant la ville responsable d'un accident survenu entre sa voiture et un véhicule de la Cité, Plaque No. 911-384 1971, conduit par M. Denis Marchand; estimé \$ 297.35;
- b) Lettre de M. André Desaulniers, du 4248 Delorimier, Montréal, réclamant les dommages causés à sa voiture par le Ford Pick-Up rouge, G-12151 1971 conduit par M. Joseph Desaulniers du 233 Milot, Cité, le 28 décembre 1971; Estimé \$ 139.98;
- c) Lettre de la Régie des Alcools du Québec RE: permis pour Epicerie Jean-Paul Proulx, 154, rue St-Georges, Cité, demandé par M. Philippe Auchair, Cité;
- d) Lettre de La Ligue des Citoyens du Cap-de-la-Madeleine Inc. suggérant qu'un membre de leur Association soit nommé par eux pour siéger su Comité d'Urbanisme de la Cité;
- e) Lettre de la Ligue des Citoyens du Cap-de-la-Madeleine Inc. par laquelle ces mêmes Citoyens expriment leurs voeux de Bonne Année au Conseil Municipal de la Cité;
- f) Lettre de réclamation par M. Léon Pagé, du 44 boulevard Pie XII, Cité, pour dommages causés à son véhicule par un camion de la Cité;

72**-**2

- g) Lettre de Bell Canada pour dommages aux cables téléphoniques, face au 43 Ste-Madeleine, Cité, le 28 décembre 1971, en déblayant les trottoirs;
- h) Lettre de l'Hydro Québec avisant la Cité qu'à partir du ler mars 1972, l'arrêté en conseil numéro 4008 se chargera d'uniformiser les conditions de service et les tarifs d'éclairage public présentement en vigueur dans la Cité;
- i) Lettre du notaire Jérôme Loranger concernant une requête des membres du Club de Balle Molle, demandant l'autorisation de se constituter en "Club de Balle Molle".

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

Proposé, secondé et unanimement résolu

72-3

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Léon Méthot, épouse du sénateur Méthot, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille et tout spécialement à son époux, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé, appuyé et unanimement résolu

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Omer Lemire, père de M. Constant Lemire, employé de la Cité, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Généré Champagne, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de Monsieur Henri Sévigny, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desro-

siers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Charles-Edouard Vallières, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Herménégilde Rodrigue, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son époux, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Marcel Rouette, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Edouard Landry, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé à l'unanimité

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Léopold Paquin, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son époux, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le Conseil approuve le présent rapport fait par le Greffier relativement à des dépenses pour travaux exécutés aux chemins municipaux et se montant à \$ 35,000.00

Que le Conseil a pris connaissance des conditions imposées par le département de la Woirie lorsque la subvention a été accordée.

72-4

rapport

dépenses

Approbation

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN PAUL LAVERGNE Incorporation Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Club de Balle Molle du

Cap

ET RESOLU: Que ce Conseil accorde aux soussignés d'une requête en date du 15 décembre 1971, l'autorisation en vertu du Chapître 298, des Statuts refondus de Québec, 1964, de se constituer en association et de s'incorporer sous le nom de:

"CLUB FEMININ DE BALLE MOLLE DU CAP-DE-LA-MADELEINE"

72-5

et dont le siège social sera situé au numéro 74 de la rue Rocheleau, au Cap-de-la-Madeleine. ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Puits Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

à faible débit

72-6

ET RESOLU: Que l'Ingénieur de la municipalité, M. Ronald Marcoux, soit et est autorisé à solliciter l'approbation de la Régie des Eaux du Québec pour la construction de puits à faible débit et ce, sur le site de l'Usine de Pompage de la Cité, tel que localisé sur le Plan A - 567.

ADOPTE

ADOPTE

Expert : Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE G.Demontigny, Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Rôle évaluation

ET RESOLU: Que, conformément à la Charte de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, les membres du Conseil nomment M. Gilles Demontigny, Ingénieur, comme expert nommé par le Conseil pour siéger sur le bues reau d'audition des plaintes au rôle d'évaluation de l'année 1972.

72-7

Vente

pour

1972

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Taxes 1969 et antérieurement

ET RESOLU: Que le Trésorier et le Greffier de la Cité soient et sont, par les présentes, autorisés à commencer les procédures en vue de la vente pour taxes dues des immeubles, pour les propriétaires qui doivent des taxes de l'année 1969 et antérieurement; de plus, que la date limite pour le paiement des dites taxes foncières et taxes d'eau de 1969 et des années antérieures, soit et est , par les présentes, fixée au 31 janvier 1972. ADOPTE

Wente &

inspection

72-8

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

viande

72-9

ET RESOLU: Que le règlement No. 523 concernant la vente et l'inspection de la viande dans les limites de la municipalité, soit et est adopté.

Avis de Motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPA-LITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce l0ième jour de janvier 1972.

> (Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

He Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 17 janvier 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption procès

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

verbal

Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, ET RESOLU: 72-10 tenue le 10 janvier 1972, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

> RAPPORT DE COMITE Séance du 10 janvier 1972

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Sylvio Hénaire

Jean=Paul Lavergne

Rodrigue Lepage

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

> et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Soumissions RE:

lo Rapport de soumissions pour l'achat Asphalte bitumineux pour l'année 1972:

Achat

1972

a) SOUMISSIONNAIRES

PRIX LA TONNE

asphalte bitumineux

Massicotte & Fils Ltée

7.00

Les Pavages de Nicolet Inc. Régional Asphalte Ltée

6.50

6.20

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la compagnie Régional Asphalte Ltée.

Dégel

b) Dégel entrée eau pour l'année 1972:

entrée

SOUMISSIONNAIRES

PRIX A L'HEURE

eau

Aurel Ouellet Fer Ornemental

12.00

1972:

(Minimum: \$ 15.00 par sortie)

Armand Roy & Fils Ltée

\$ 20.00 première heure

(Heure additionnelle: \$ 15.00)

(Minimum: \$ 20.00)

Les membres du Conseil acceptent la soumission de Aurel Ouellet Fer Ornemental.

Achat c) Achat de pierre concassée pour l'année 1972:

pierre concassée Carrià

1972

SOUMISSIONNAIRES

Carrière St-Louis Carrière St-Maurice Inc.

Prix Pierre Prix \$ 1,15 Poussière: la Tonne 1.15 1/4" \$ 1.25 1.35 \$ 1.25 1/2" 1.25 \$ 1.25 3/4" 1.25 \$ 1.10 1. oo* 1.10 \$ 1.10 1 1/4" 1.15 \$ 1.15 $1 \frac{1}{2^n}$ 1.15 \$ 1.15 0.3/4" 1.15

Les membres du Conseil recommandent l'achat de la pierre concassée divisé à part égale avec les deux soumissionnaires.

Achat feuilles Xerox 1972 d) Achat feuilles papier Xerox pour l'année 1972:

SOUMISSIONNAIRES	GRANDEUR	PRIX AU	TAXE
Xerox of Canada	8 1/2 x 11" 8 1/2 x 14"	MILLE \$ 3.44 \$ 4.30	FEDERALE Incluse Incluse
Imprimerie Vallië-	8 1/2 x 11"	\$ 3.60	Plus 12%
res Enr.	8 1/2 x 14"	\$ 4.55	Plus 12%
Imprimerie Art	8 1/2 x 11"	\$ 3.75	Plus 12%
Graphique Inc.	2e Qualité	\$ 3.15	Plus 12%
•	8 1/2 x 14"	\$ 4.77	Plus 12%
	2e Qualité	\$ 4.00	Plus 12%

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la compagnie Xerox of Canada Ltd.

Neige 2
soufflée
sur
trottoirs *

Suite à certaines explications de l'Ingénieur municipal, les membres du Conseil lui recommandent de continuer le système actuel, soit de faire souffler la neige sur les trottoirs, tel que plan proposé lors d'une séance antérieure.

Réunion d'information Les membres du Conseil autorisent l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, à convoquer les propriétaires concernés et riverains du ruisseau Faverell à une réunion d'information.

Répara 40 tion souffleuse à neige Les membres du Conseil recommandent à l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, de faire faire la réparation qui s'impose à la souffleuse à neige de marque "Snowblast", telle que le prix soumis par G.D. White Equipement Inc., en date du 6 janvier 1972.

Ligue des Citoyens et Commission d'Urbanisme 50 Suite à une lettre de la Ligue des Citoyens, en date du 18 décembre 1971, les membres du Conseil leur recommandent de nous fournir une liste de 5 à 6 noms parmi lesquels les membres du Conseil chosiront possiblement un futur membre de la Commission municipale d'Urbanisme et ce, si une vacance vient à se créer au sein de la Commission actuelle.

Décision de Me Guy Lebrun acceptée

60 Les membres du Conseil acceptent la recommandation de Me Guy Lebrun, en date du 4 janvier 1972, concernant la réclamation devant être payée à M. J.P. Perras, savoir: lui payer la somme de \$ 700.00 plus \$ 200.00 pour les frais de son avocat.

Prime Assurance Auto:

\$ 544.00

Les membres du Conseil recommandent au gérant, M. Roland Desaulniers, de faire payer la prime d'assurance d'auto de M. le Directeur de Police et ce, au montant de \$ 544.00 dollars, à la condition que ce dernier accepte de recevoir, pour l'année 1972, le même salaire qu'il recevait en 1971.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité 72-11

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 10 janvier 1972, soit et est adopté. ADOPTE

Adoption liste des comptes

72-12

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que la liste des comptes portant le numéro 362-C comportant des dépenses se totalisant à: \$ 1,007,601.05 soit et est adoptée pour paiement. ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de M. Léo Francoeur, du 92 Duplessis, Cité, tenant la ville responsable des dommages causés à son entrée d'eau par le tracteur qui déblayait les trottoirs; estimé \$ 14.07;
- b) Lettre de M. J.-Paul Lacroix, du 63 St-Valère, Cité, tenant la ville responsable des dommages causés à son automobile estimé \$ 402.68; le 30 décembre 19**71**;
- c) Lettre de M. Rolland Parent du 405 Outremont, Cité, tenant la ville responsable des dommages à sa voiture le 3 janvier 1972, à l'entrée du pont Duplessis; estimé \$ 117.45;
- d) Lettre de Mme Brigitte Morissette du 208 rue Rochefort, Cité, exprimant ses griefs contre l'établissement de certains commerces, l'augmentation des taxes, les vidangeurs RE: poubelle mais cette lettre fut transmise à M. Jacques Bettez, secrétaire de la Commission d'Urbanisme afin que celui-ci puisse faire rapport au Conseil après enquête;
- e) Avis de responsabilité de Me Gérald Grégoire, procureur de Jean-Pierre Richard, du 930 de Mésy, Apt. 2, Cité,-vs-Cité Cap-de-la-Madeleine, pour dommages à son automobile le 31 décembre 1971.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Ci-72-13 té du Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de:

M. Albert Dubois, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage;
M. Roland Boissonneault, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne;
Mlle Réjeanne Trottier, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage;
M. Michel Corbin, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage;
Mme Aimé Leblanc, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que son honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer un acte de servitude en faveur de l'Hydro-Québec pour le passage d'une ligne de transmission sur les lots 550 subdivision 108 et partie de 550.

Le tout à la condition que le plan d'implantation des structures soit soumis pour approbation avant l'exécution des travaux à l'ingénieur municipal.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine acquière de son Greffier les lots de

- A) Cadastre 549, subdivision 34 et 43;
- B) Un emplacement situé en la cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné comme étant partie du lot numéro CINQ CENT CINQUANTE (P. 550) du cadastre officiel de la cité du Cap-de-la-Madeleine, mesurant cinquante pieds (50') dans ses lignes Nord et Sud, cent trois pieds et cinquante-trois centièmes (103'.53) dans sa ligne Ouest, et quatre-vingt-dix pieds (90') dans sa ligne Est, et borné comme suit:

Au Nord par la rue St-Arnaud (550-213); Au Sud et à l'Est par le lot P. 550; Et à l'Ouest par le lot 550-220, sans bâtisse.

Un emplacement situé en la cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné comme étant partie du lot numéro CINQ CENT CINQUANTE (P. 550) du cadastre officiel de la cité du Cap-de-la-Madeleine, mesurant cinquante pieds (50°) dans ses lignes Nord et Sud, cent vingt-et-un pieds et soixante-dix-neuf centièmes (121:.79) dans ses lignes Est et Ouest et borné comme suit:

Au Nord et à l'Est par le lot P. 550; Au Sud par la rue St-Arnaud (550-213); Et à l'Ouest par le lot 550-212, sans bâtisse.

C) Un morceau de terrain non subdivisé, situé en la paroisse de St-Odilon du Cap-de-la-Madeleine, du côté Sud-Ouest de la route nationale numéro 19, Trois-Rivières - Shawinigan Falls, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro CINQ CENT CINQUANTE (550) du cadastre officiel du comté de Champlain, pour la

Acte
de
servitude
avec
HydroQuébec

72-14

Achat de lots

par la Cité

72-15

cité du Cap-de-la-Madeleine et comprenant tout le terrain renfermé dans les bornes suivantes, savoir:

Vers le Nord-Est par les lots numéros 10,11,12,45,46 et 47 de la subdivision officielle du lot numéro 550 du susdit cadastre;

Vers le Sud-Est par Fernand Vaillancourt ou représentants; Vers le Sud-Ouest par une partie du lot numéro 551 du susdit cadastre, et de l'autre côté,

Vers le Nord-Ouest par la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine.

A DISTRAIRE:

- a) Les lots de subdivisions numéros DEUX CENT CINQ (205) à DEUX CENT VINGT (220) de la subdivision du lot numéro CINQ CENT CINQUANTE (Nos. 550-205 à 220) inclusivement, du cadastre du Cap-de-la-Madeleine;
- b) La partie vendue à dame Marie-Jeanne St-Arnaud, épouse de Alphonse Laliberté, aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 178097;
- c) La partie vendue à Fernand Dufresne, aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 144549, Vol. 208;
- d) La partie non subdivisée vendue à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 205183, Vol. 410;
- e) Les parties vendues à Réal Poirier, suivant actes enregistrés sous les numéros 207595 et 208489, Vols. 418 et 421;
- f) Les parties non subdivisées vendues à Alphonse Normandin, suivant acte enregistré sous le numéro 207314, Vol. 417.

Lesquels lots ont été adjugés à la Cité du Cap-de-la-Madeleine par suite d'une vente pour adjudication et depuis, n'ont pas été retraits par les propriétaires respectifs, laquelle vente a été faite en date du 14 avril 1970.

QUE cette acquisition soit faite en considération de la somme totale des taxes municipales et scolaires dues lors de l'adjudication.

QUE le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat; le Maire et le Gérant autorisés à le signer. ADOPTE

Avis de Motion

72-16

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT (423-D) FIXANT LA COMPENSA-

TION DE LA TAXE D'EAU".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour de janvier 1972.

(Signé)

JEAN-PAUL LAVERGNE Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 31 janvier 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption procès

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

verbal

72-17

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 17 janvier 1972, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 17 janvier 1972

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers : Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Arrêts rue Barkoff 1. Les membres du Conseil recommandent l'installation des Arrêts (Stop) sur la rue Barkoff, coin Cardinal Villeneuve, à la même distance du coin de la rue que les enseignes installées ailleurs.

Règlement No. 523 2. Les membres du Conseil recommandent de faire parvenir à tous les vendeurs de viande, dans les limites de la municipalité, copie du Règlement No. 523.

Inspection de la viande

3. Les membres du Conseil nomment M. Arthur Loranger "Inspecteur" chargé de l'application du règlement No. 523, concernant l'inspection de la viande.

> (Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS rapport Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

comite 72-18

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 17 janvier 1972, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption liste comptes

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

72-19

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 363-C comportant des dépenses se totalisant à \$ 66,254.55 soit et est adoptée pour paiement

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de la Régie des Alcools du Québec RE: demande par M. Fabien St-Arnaud, "Marché Sanpri Inc." pour un (1) permis : Epicerie: 180 rue De Grandmont, Cap-de-la-Madeleine;
- b) Lettre de la Régie des Alcools du Québec RE: demande par M. Yvon Vermette, "Taverne Chez Noé" pour un (1) permis: Taverne: 600 rue Thibeau, Cap-de-la-Madeleine;
- c) Avis de responsabilité de M. Michel Couture du 1805 boul. Des Forges, Trois-Rivières, RE: dommages causés à son automobile stationné devant le 23 boulevard St-Laurent, Cité, par votre camion épandeur de calcium et de pierres, le 17 janvier 1972; Estimé: \$ 77.00;
- d) Lettre de réclamation de Mme Carmen Bourget du 705 rue Guilbert, Cité, RE: gilet endommagé par l'eau rouillée lors du lavage. Estimé: \$ 16.95;
- e) Avis de responsabilité de Me Henri Biron, procureur de M. André Chabot, du 205 rue Gouin, Cité, RE: dommages à son automobile qui a heurté un couvercle d'égout sur la rue Thibeau, le 20 janvier 1972. Estimé \$ 214.68;
- f) Demande d'approbation de quatre (4) plans par M. Edouard Lair, a.g.; 56, rue Fusey, Cité;
- g) Demande d'approbation de un (1) plan par M. Roger Gélinas, a.g., 3240 rue De Courval, Trois-Rivières;
- h) Lettre de remerciements de M. Lionel Rheault, conseiller de la Cité RE: décès de son frère, M. Charles-Edouard Rheault, de Montréal.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

72-20

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de:

- M. Charles-Edouard Rheault, Proposé et Appuyé à l'unanimité;
- M. David Pratte, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne;
- M. Arthur Brière, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne;

Mme Wellie Gauthier, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage;

Mile Simone Toupin, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

Plan Proposé par D-2972 Appuyé par

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

E. Lair,

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot No. 415-1, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

72-21 .

accepté

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 25 janvier 1972, et portant le numéro D-2972.

ADOPTE

Plan D-2779 Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

E. Lair, a.g.,

accepté

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 415-1, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

72-22

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 25 janvier 1972 et portant le numéro D-2779.

ADOPTE

Plan D-2804-3 Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

E. Lair, a.g.,

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 547-1, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

72-23

accepté

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 18 janvier 1972, et portant le numéro D-2804-3.

ADOPTE

Plan 18695 Roger Gélinas, Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Roger

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 562, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Ciades)

a.g.,

té) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Chamaccepté

plain, soit et est accepté.

72-24

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 24 janvier 1972 et portant le numéro 18695.

ADOPTE

CONSIDERANT QUE le plan préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 25ième jour de janvier 1972, montre une rue de moins de soixante-six (661) pieds de largeur;

CONSIDERANT QUE ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue;

CONSIDERANT QUE la largeur de cette dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante (50') pieds, mesure anglaise;

Permission ouvrir & maintenir rue 50 largeur.

CONSIDERANT QUE le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que c'est une rue secondaire; il est

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

n-2972 E.Lair, a.g.

72-25

POUR CES MOTIFS, Qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7, chapître 179, S.R.Q. 1964, d'accorder à la Corporation municipale du Cap-de-la-Madeleine, la permission d'ouvrir et de maintenir la rue sur une largeur de cinquante (50') pieds, mesure anglaise, indiquée au plan de Monsieur Edouard Lair, arpenteur-géomètre, en date du 25 jan-vier 1972 et décrite audit plan numéro D-2972 comme étant la rue portant le numéro de cadastre 415-1-16.

ADOPTE

Rôle d'évaluation Proposé par M. le conseiller SYLVIO-HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

tion 1972.

ET RESOLU: Que le rôle d'évaluation pour l'année 1972, devant servir de base à l'imposition de la taxe, soit et est homologué tel que préparé par l'estimateur permanent de la Cité, et revisé par le bureau d'audition, avec les valeurs suivantes:

72-26

Valeurs de la taxe d'entretien pour les propriétés non imposables

\$ 1,572,040.00

464,104.7 pieds

ADOPTE

Règlement 423-E adopté Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

72-27

ET RESOLU: Que le règlement No. 423-E, amendant le règlement 423-D concernant le service de l'aqueduc et fixant la compensation pour la taxe d'eau, soit et est adopté.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 14 février 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Sylvio Hénaire

> Jean-Paul Lavergne Rodrigue Lepage Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption procès verbal Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 31 janvier 1972, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

> RAPPORT DE COMITE Séance du 31 janvier 1972

PRESÈNTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais
ainsi que l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Commission d'Urbanisme

1. Les membres du Conseil acceptent les item 1 à 6 inclusivement du procès verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme, tenue le 11 janvier 1972.

Rôle évaluation 1972 2. Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport du bureau d'audition des plaintes concernant le rôle d'évaluation de l'année 1972.

Frais consultations personnelles 3. Les membres du Conseil recommandent au secrétaire de la Commission d'Urbanisme d'aviser M. Gaétan Richard, Urbaniste Conseil, que les consultations personnelles demandées par M. Edouard Barkoff ou tout autre promoteur, devront être faites aux frais de ces personnes concernées et non aux frais de la municipalité

Recteur Sanctuaire 4. Rencontre avec le recteur du Sanctuaire National de Notre-Dame du Cap, le révérend père Marc Bilodeau.

(Signé) JEAN BEAUDIN Greffier de la Cité Adoption Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

rapport Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

comité ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 31 jan
72-29 vier 1972, soit et est adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 7 février 1972

PRESENTS: Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

Achat peinture

- 1. Rapport d'ouverture de soumissions pour l'achat de peinture à
- a) trafic, année 1972, suivant le Code Provincial No. M.V.Q. 6-B.

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

_	•				
COLMITTO O TON	Marque Prix Prix 125 Gall.120 Gall. Blanche Jaune	Prix 30 Gall. Diluant même marque	Livraison	Total	Termes ou Remarques
SOUMISSION- NAIRES:					Net:
Hébert & Fils	Sherwinn 351.25 \$ 426.00 K.P.	\$ 43.20	7 jrs. \$	820.45	30 jrs.
Quancail- lerie PH Poliquin	Sherwinn William \$ 350.00 \$ 426.00 K.P.	\$ 43.50	Tel que désiré	819.50	Net: 30 jrs.
Loranger & Molesworth	Denald \$ 361.25 \$ 398.40	\$ 44.70	Sur \$	804•35	2% à 30 jrs.
Morin & Frères Inc.	Lauren-\$ 372.50 \$ 404.40 tide	\$ 44.70	Sur de- mande: \$ jrs avis	821.60	Net: 30 jrs.
Ben Vanasse Inc.	Crown \$ 481.25 \$ 552.00	\$ 63.00	l sem. \$	1,096.25	2% à 30 jrs.
Ben Vanasse Inc.	Denald \$ 443.75 \$ 468.00	\$ 30.00	l sem. \$	941.75	2% à 30 jrs.
Marché Vivier	Mont \$ 368.75 \$ 456.00	\$ 42.00	15 jrs. \$	866.75	Net: 30 jrs.

Le magasin Marcel Perreault et la Ferronnerie J. Comeau n'ont pas soumissionné.

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la Quincaillerie P.H. Poliquin Ltée concernant l'achat de la peinture blanche et du diluant, et acceptent la soumission de la Quincaillerie Morin & Frères Inc. concernant l'achat de la peinture jaune.

Achat béton préparé b) Rapport d'ouverture de soumissions pour l'achat de Béton préparé pour l'année 1972.

4,000 lbs. au pouce carré

SOUMISSION	Prix Unité	Escompte	Montant Net	Termes
Trois-Riviè- res Ready- Mixed	\$ 17.90	\$ 1.00	\$ 16.90	Escompte alloué si payé le 15 du mois suivant. Net: 30 jours.
A.B. Ready- Mix Equipment Inc.	\$ 17.90	\$ 1.10	\$ 16.80	Escompte alloué si payé le 15 du mois suivant. Net: 30 jours.
Laurentide Ready Mix & Equipment	\$ 17.90	\$ 1.25	\$ 16.65	Le 15 du mois suivant. Net: 30 jours.
Béton Dyna- mique Ltée	\$ 17.90 v.c.	\$ 1.50 v.c.	\$ 16.40 v.c.	15ième jour mois suivant livraison. Net: 30 jours.

Plus: \$ 1.00 la ver. car. pour Ciment chauffé.

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la compagnie Béton Dynamique Ltée concernant l'achat du béton préparé pour l'année 1972, à la condition mentionnée dans leur lettre du 7 février 1972 concernant les frais d'administration et de financement, et aussi à la condition que cette dite compagnie ne fasse aucune charge semblable pour les achats qui seraient effectués durant l'année 1972.

Taxe affaires: 1970-1971

- 2. Les membres du Conseil recommandent au Conseiller Juridique de poursuivre dans les cas non réglés concernant la taxe d'affaires des années 1970-1971.
- 3. Les membres du Conseil ratifient la décision du Directeur du Service des Loisirs prise en date du 10 janvier 1972 et exMarcel pliquée dans une lettre en date du 28 janvier de la même anLebel née, concernant le cas de M. Marcel Lebel. Son honneur le
 Maire enregistre sa dissidence sur cet item.

Article 2.7 RE: Manuel "Système d'Achat"

- 4. Les membres du Conseil autorisent le paiement des comptess dus à Clément Photo et Canadian Westinghouse et, par la présente, avisent tous les officiers et chefs de département qu'ils devront, à l'avenir, se conformer à l'article 2.7 du manuel intitulé "Système d'Achat", sinon des sanctions seront prises contre les contrevenants.
- Soumissions
 RE:
 Uniformes
 policiers
 municipaux
- 5. Les membres du Conseil recommandent au Directeur des Achats de demander des soumissions pour les uniformes des policiers municipaux conformément aux nouvelles normes établies par le bureau de normalisation du Québec, à l'exception cependant des insignes brodés; et aussi, de demander des soumissions à un plus grand nombre de soumissionnaires.

Buvette

- 6. Les membres du Conseil ne recommandent pas l'installation d'une buvette à l'intérieur du garage du Poste de Police.
- Clôture: Parc Hôtel de Ville
- 7. Les membres du Conseil recommandent à l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, à faire procéder à la construction d'une clôture devant être érigée au Parc de l'Hôtel de Ville.

8. Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance suivante:

Lecture de -

la

- a) Rapports financiers, des Cercles "Age D'Or" des paroisses St-Lazare et St-Odilon;
- b) Lettre de l'honorable Normand Toupin, Ministre;

correspondance.

- c) Rapport de M. Jacques Bettez RE: Cas de Mme Brigitte Morissette;
- d) Rapport du Comité des Transports;
- e) Rapport de M. Guy Métivier RE: Activités de janvier;
- f) Lettre de M. Guy Métivier RE: Tournoi Pee-Wee "Kiwanis";
- g) Lettre de la Régie des Alcools RE: Brasserie Rég. Migneault;
- h) Demande de l'Association des Policiers RE: copie de procès verbal;
- i) Etude d'un projet de règlement concernant les chiens errants;
- j) Etude du rapport de la Commission de Police de Québec.

Adoption rapport comité

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 7 février 1972, soit et est adopté.

72-30

Son honneur le Maire enregistre sa dissidence sur l'itém 3 dudit rapport de comité. ADOPTE

Adoption

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 364-C, comportant des dépenses se totalisant à \$ 303,388.31 , soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de réclamation de M. Léo Héroux, du 20 Lévis, Cité RE: lessive endommagée par l'eau couleur rouille après que les employés de la Voirie ont avoué avoir vidé des puits;
- b) Lettre de M. Jean-Guy Guilbeault, du 455-A, 4ième Rue, Cité RE: dommages causés à son automobile par un camion de la Cité qui épandait du gravier sur la chaussée glissante, le 25 janvier 1972; estimé: \$ 66.96;
- c) Lettre de Mile Monic Lambert, du 113 Vivier, Cité RE: dommages à son automobile par un camion de déneigement de la Cité, le 7 février 1972; estimé: \$ 202.64;
- d) Lettre du Directeur général de la Société St-Jean-Baptiste de la Région de Trois-Rivières concernant la LOI 63 sur la langue française;
- e) Avis de responsabilité des Avocats Lacoursière, Godin & Lacoursière, procureurs de M. J.-Paul Lacroix, 63 rue St-Valère, Cité, RE: dommages causés à son automobile heurté par un camion de la Cité; estimé \$ 403.68 plus frais de lettre \$ 8.00;
- f) Lettre de la Régie des Alcools du Québec RE: Maurice Nassif du Pavillon Mauricien Inc, 525, boul. St-Laurent, Cité, concernant la modification de 2 salles à manger et 2-bars à cabaret;
- g) Lettre de la Régie des Alcools du Québec RE: Yvon Vermette, de

liste comptes

72-31

Taverne Chez Noé, 600 rue Thibeau, Cité, pour demande de permis de taverne.

h) Lettres de M. Edouard Lair, a.g., du 56 rue Fusey, Cité RE: demandes d'acceptation de 2 plans.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

72-32

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de:

Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne; Mme Robert Demers, Liguori Tremblay, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage; Tancrède Morin, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne; Μ. Mme Maurice Grondines, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage; M. Napoléon Lahaie, Prop. par le cons. Lionel Rheault; M. Frédéric Gariépy. Prop. par le cons. Sylvio Hénaire; Μ. Wellie Cartier, Prop. par le cons. Lionel Rheault; M_{ullet} Benoit St-Arnaud, Prop. par le cons. Marcel Gervais.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Sylvio Hénaire: Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Maire-Suppléant

ET RESOLU: Que M. Sylvio Hénaire, conseiller du Quartier No. 2, soit et est nommé Maire-Suppléant pour le prochain terme de quatre (4) mois, et ce, à compter du ler mars 1972.

72–33

ADOPTE

Achat terrain Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

par Cité

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine acquière de la compagnie "Les Plateaux de la Ferté" et ce, pour la somme de \$ 1.00 dollar, le lot de cadastre numéro 415-1-16.

72-34

Le notaire François St-Armaud est autorisé à préparer le contrat. Le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

ADOPTE

Rue baptisée Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

"MORIN"

72-35

ET RESOLU: Que la rue portant le numéro de cadastre 415-1-16, portera à compter de ce jour le nom de "MORIN" en l'honneur de feu J.-Philias Morin, ex-conseiller municipal durant les années 1929-1933, et ex-député provincial du Comté de Champlain durant les années 1939-1944.

ADOPTE

Plan Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE D-3038 Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

E. Lair, ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du a.g., lot No. 387-2380, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant accepté Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de

Champlain, soit et est accepté.

72-36 Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 8 février 1972 et portant le numéro D-3038.

ADOPTE

Plan Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE D-3034 Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

E. Lair, ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des a.g., lots 420-114-115-116-128-129-130 et 131, cadastre officiel de la accepté Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'en-

72-37 registrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 14 février 1972 et portant le numéro D-3034.

ADOPTE

Règlement Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE 524 Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

adopté

72-38

ET RESOLU: Que le règlement no. 524 concernant les chiens, soit et est adopté.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 28 février 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil 72-39 tenue le 14 février 1972, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 14 février 1972

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

1. Rapport d'ouverture de soumissions pour l'achat de:

a) SACS DE PATATES "CHIPS"

Patates "Chips"

Soumissionnaires Sacs se Sacs se vendant .10¢ vendant .05¢ Yum Yum .81¢ la doz. .4275 la doz. * Humpty Dumpty .81¢ la doz. .432 la doz. Frito Lay .81¢ la doz. .432 la doz. .4275 la doz.

Dulac Inc. .81¢ la doz. Denis Dist.(Sheriff) .8009¢ la doz.

.42275 la doz.

Remarque:

* La Cie Humpty Dumpty donne une (1) caisse gratuite après l'achat de 15 caisses de patates "Chips".

Pains à

b) PAINS A "HOT DOG" - (Environ 50 doz. par semaine)

"Hot

Soumissionnaires

La Douzaine

Dogn

Boulangerie Lemire & Frère

\$ 0.34¢

Boulangerie Denis Guérin

· \$ 0.34¢

* Boulangerie Breton

. \$ 0.36¢

Remarque:

* La Boulangerie Breton nous signale qu'elle paie à l'Arena une annonce au montant de \$ 150.00 par année.

c) DIVERSES SORTES DE CREME GLACEE

Crème: glacée Soumissionnaires Fudge Fudge Big Ten Sandwich à .05¢ crème glacée

* Crèmerie de Trois- .95¢ Doz. .48¢ Doz. .95¢ Doz. .95¢ Doz.

Sealtest -.95¢ Doz. .48¢ Doz. .95¢ Doz. .95¢ Doz.

Remarque:

* La Crèmerie de Trois-Rivières donne un escompte de 5% si les réfrigérateurs nous appartiennent.

Les membres du Conseil recommandent au Directeur de l'Arena de faire une rotation des divers représentants ci-haut mentionnés pour l'achat des patates "Chips", pains à "Hot Dog" et crème glacée.

Amendement au zonage

2. Les membres du Conseil recommandent de transmettre à la Commission Municipale d'Urbanisme la demande d'amendement au zonage formulée par M. Roger Dessureault.

Achat dactylographe

3. Les membres du Conseil autorisent l'achat d'un dactylographe électrique de marque I.B.M. pour le bureau du Greffier et ce, au prix soumis de \$ 657.00 dollars.

Enseigne

4. Les membres du Conseil ne recommandent pas de changement concernant l'enseigne vis-à-vis le numéro 301 de la rue Notre-Dame.

Rapport: Cadran Chronométreur 5. Les membres du Conseil acceptent l'offre de M. J. Bruneau de la compagnie National Typewriter Inc. (division Simplex) faite à la municipalité et détaillée dans un rapport du 27 janvier 1972 de M. Fernand St-Germain et ce, concernant le cadran-chronométreur du Centre Récréatif.

Supplément: Cap-de-la-Madeleine

6. Les membres du Conseil autorisent l'achat de 500 copies du "Supplément" sur le Cap-de-la-Madeleine publié par le journal "Metropolitain" et ce, au prix de \$ 0.15¢ la copie.

Correspondance

- 7. Les membres du Conseil ont pris connaissance des lettres suivantes:
 - à) Société St-Jean-Baptiste de la Région des Trois-Rivières;
 - b) Conrad Lafrance & Fils Inc.;
 - c) Madame Madeleine Létourneau, 301 rue Notre-Dame, Cité.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

72-40

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 14 février 1972, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption liste comptes

72-41

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 365-C comportant des dépenses se totalisant à \$ 115,361.50 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANÇE LUE A CEȚTE SEANCE:

- a) Lettre de remerciements de M. Clément Morin, du 406 rue Montplaisir, Cité, concernant la rue baptisée "Morin" en l'honneur de son père, J.-Philias Morin;
- b) Avis de M1le Andrée Bourque du 252, rue Loranger RE: Fracture du genou gauche subi par sa mère lors d'une chute sur la glace sur la rue St-Laurent, face au cimetière Ste-Famille;
- c) Lettre de la Ligue des Citoyens du Cap-de-la-Madeleine fournissant liste de noms pouvant oeuvrer sur la Commission Municipale d'Urbanisme;
- d) Réclamation de M. Gilles Fortin, Cité, RE: Accident à son véhicule causé par trou sur la rue Pierre Boucher; Estimé: \$ 102.33;
- e) Réclamation de M. Lucien Moreau, du 54 Bellerive, Cité, RE: accident à son véhicule, le 22 février 1972, rue Des Erables, avec auto Plymouth Ford 1966, appartenant à la Police; Estimé: \$ 407.63;
- f) Réclamation M. Maurice Cloutier, 131 Thibeau, Cité, RE: Accident à son véhicule le 22 février 1972 par Auto Chevronlet No. 7, Police; Estimé: \$ 174.31;
- g) Réclamation M. Robert Beaulieu, 455 rue Beaudry, app.4, Cité, RE: fracture à un bars subi par son fils Jacques, 4 ans, en tombant d'un banc de neige formé par la machinerie de la Cité.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

72-42

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de:

M. Albani Caron, Prop. par M. le cons. Sylvio Hénaire;

Mme Bertrand Thibault, Prop. par M. le cons. Marcel Gervais;

M. Georges Barrette, Prop. par M. le cons. Sylvio Hénaire;

M. Joseph Bernard, Prop. par M. le cons. Martin Bergeron;

M. Adolphe Balleux, Prop. par M. le cons. Marcel Gervais;

M. Jules Pagé, Prop. par M. le cons. Lionel Rheault;

M. Octavien Gervais, Prop. par M. le cons. Rodrigue Lepage;

M. J.-H. Rosaire Béliveau, Prop. M. le cons. Marcel Gervais;

Mme Omer-D. Gélinas, Prop. par M. le cons. Rodrigue Lepage;

M. Nicolas Vivier, Prop. par M. le cons. Sylvio Hénaire;

Mme Albert Blais, Prop. par M. le cons. J.-Paul Lavergne;

Mme Vve Evariste Lacroix, Prop. par M. le cons. Lionel Rheault;

Mme Fortunat Giroux, Prop. par M. le cons. Marcel Gervais;

M. Victor Baillargeon, Prop. par M. le cons. Lionel Rheault;

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE:

CONSIDERANT Qu'un agrandissement de l'Hôpital Cloutier avait déjà été approuvé par les autorités gouvernementales;

CONSIDERANT QUE l'Hôpital Cloutier du Cap-de-la-Madeleine a rendu de grands services à la population de la municipalité et du comté Champlain depuis sa fondation. il est

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Avenir Hôpital Cloutier

72-43

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent à l'honorable Ministre des Affaires Sociales, M. Claude Castonguay, de bien vouloir conserver 'à l'Hôpital Cloutier du Cap-de-la-Madeleine, le statut actuel, soit celui de Centre Local de Santé avec tous les services appropriés.

QUE copie de la présente soit envoyée à l'honorable Premier Ministre de la Province, M. Robert Bourassa, et aux honorables Ministres Claude Castonguay et Normand Toupin.

ADOPTE

De L'Orme

Construc-

tion,

Soumission Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de la compagnie "De L'Orme Construction Ltée", en date du 25 février acceptée 1972, au montant de \$ 38,319.73 pour des travaux d'égouts et d'aqueduc sur les rues Ouimet, Chauveau, Père Richard et Normand.

Les travaux devant être exécutés conformément aux devis et cahier 72-44 des charges tels que préparés par l'Ingénieur de la Municipalité.

ADOPTE

ETSON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

Maire Le

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Wille, lundi, le 13 mars 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence de MAIRE au fauteuil

Adoption

procès

verbal

72-45

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 28 février 1972, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Made-leine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 28 février 1972

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Marcel Gervais

ainsi que l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

 Cuverture de soumissions RE: Travaux d'égouts et d'aqueduc sur les rues Ouimet, Chauveau, Père Richard et Normand. Règlements 488 - 520 et 521.

SOUMISSIONNAIRES

Soumission
De L'Orme
Construction
Ltée:

Dollard Construction Ltée

\$ 43,879.23

Laurentide Ready Mix

\$ 39,085.46

De L'Orme Construction Ltée

\$ 38,319.73

Gaston Bourassa Ltée

\$ 43,376.05

acceptée

Massicotte & Fils Ltée

ores du Consoil ont

Par la résolution No. 72-44, les membres du Conseil ont accepté la soumission de la compagnie De L'Orme Construction Ltée.

Entrées de service

2. Ouverture de soumissions RE: Achat de matériel pour entrées de service - Année 1972.

SOUMISSIONNA IRES	MARQUE Canadian	MONTANT	TERMES ou REMARQUES	LIVRAISON
Fred Poliquin Ltée	Brass	\$ 2,463.46	2% - 15 du mois suivant	Complète - 10 jours
Saillant Inc.	Mueller	\$ 2,412.87	2% - 30 jrs.	2 à 3 jours
Françis Hankin & Co. Ltd.	Mueller	\$ 2,787.97	Net - 30 jrs.	7 jours
FX. Drolet Inc.	Mueller	\$ 2,978.01	Net - 30 jrs.	A déterminer
JU. Houle Ltée	Mueller	\$ 2,500.72	Net - 30 jrs.	l à 2 semaines
Albert Viau Ltée	Mueller	\$ 2,429.88	Net - 30 jrs.	l semaine à 10 jours

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la maison Saillant Inc.

Tuyau de 3. Ouverture de soumissions RE: Achat de tuyau de cuivre pour cuivre entrées de service - Année 1972.

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT .	TERMES ou REMARQUES	LIVRAISON
Morin & Frères Inc.	\$ 2,742.26	Net: 30 jours	Environ: 10 jours
P.H. Poliquin Ltée	\$ 2,742.23	2% - 15 mois suivant	3 jours
Fred Poliquin Ltée	\$ 2,599.00	2% - 15 mois suivant	3 jours
Saillant Inc.	\$ 2,678.28	2% - 30 jours	Im médiatemen t
Francis Hankin & Co. Ltd.	\$ 2,830.07	net. 50 Jours se	ur être livré en une ule expédition. S.T. Additionel 8%
FX. Drolet Inc.	\$ 2,835.81	Net: 30 jours	Stock
J.U. Houle Ltée	\$ 2,803.08	Net: 30 jours	Immédiate
Albert Viau Ltée	\$ 2,671.68	Net: 30 jours	Immédiate

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la maison Fred. Poliquin Ltée.

Tuyau 3-a) Ouverture de soumissions RE: Achat tuyau amiante type dod'amiante mestique 5" pcs., avec bagues - Année 1972.

QUANTITE: 2.000 pieds lin.

		QUANTITE: 2,000 pieds lin.	
SOUMISSIONNAIRES	MONT ANT	TERMES ou REMARQUES	LIVRAISON
Morin & Frères Inc.	\$ 1,579.00	Net: 30 jours	Environ: 15 jours
PH. Poliquin Ltée	\$ 1,584.00	Net: 30 jours	Tel que désiré
Saillant Inc.	\$ 1,309.99	2% - 30 jours	3 à 4 jours
Francis Hankin & Co. Ltd.	\$ 1,380.00	Net: 30 jours	En magasin
FX. Drolet Inc.	\$ 1,271.60	Net: 30 jours	En magasin
J.U. Houle Etée	\$ 1,177.40	Net: 30 jours	Immédiate
Albert Viau Ltée	\$ 1,320.00	Net: 30 jours	3 à 4 jours
Fred. Poliquin Ltée	_	sible de soumissionner sur ce	
. •	Lee membres /	du Concoil pagentent la servic	andom de la madees

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la maison J.U. Houle Ltée.

Casques
d'hiver RE:
Policiers

Echange: `

Autos

- 4. Les membres du Conseil recommandent au Directeur des Achats d'attendre la livraison de la maison William Sculley concernant les casques d'hiver pour les policiers.
- 5. Les membres du Conseil recommandent de faire la demande de soumissions pour la fin de mars 1972 concernant l'échange des quatre (4) autos patrouilles, avec livraison au plus

1048

patrouilles. tard, à la fin de mai de la même année.

Vente à l'encan

- 6. Les membres du Conseil autorisent une vente à l'encan des quatre (4) autos remisés au garage municipal, en autant que le tout est conforme à la Loi. Aussi de profiter de l'occasion si d'autres articles saisis sont sujets à être vendus.
- 7. Correspondance lue:

Correspon-dance.

- a) Direction Générale de la Prévention des Incendies;
- b) M. Rump du Comité des Transports;
- c) Me Jacques Lacoursière.

(Signé)

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Adoption rapport comité Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le

72-46 28 février 1972, soit et est adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 6 mars 1972

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

Hockey: parties hors concours 1. Les membres du Conseil ne recommandent pas d'octroi spécial pour un échange de jeunes joueurs de hockey devant disputer des parties hors concours avec des jeunes de Wocester Mass, mais recommandent au Directeur de l'Arena de leur faciliter l'utilisation de la glace pour les 15 et 16 avril prochain, si possible.

Annonce publici-taire

2. Les membres du Conseil ne recommandent pas de payer une page publicitaire dans le bottin qui sera publié par le Club du Moulin, considérant qu'aucun argent n'est prévu à ce sujet au budget 1972.

Congrès: Techniques de l'Eau 3. Les membres du Conseil autorisent Messieurs les Conseillers. Sylvio Hénaire et Rodrigue Lepage à se rendre au congrès de l'Association Québecoise des Techniques de l'Eau, lequel sera tenu à Montréal du 30 avril au 3 mai 1972.

Boîtes d'alarme 4. Les membres du Conseil recommandent une étude concernant la recommandation du Directeur de Police sur les boîtes d'alarme.

Achat de calcium

- 5. Ouverture de soumissions pour l'achat d'environ 1,500 sacs de calcium (100 lbs). Achat de 100 sacs à la fois.
- a) SOUMISSIONNAIRES PRIX L'UNITE P.-A. Gouin Ltée \$ 3.95

Morin & Frères Inc.	\$ 4.15
Ben Vanasse Inc.	\$ 3,•80

Achat de ciment

b) Soumissions pour l'achat d'environ 500 sacs de ciment (80 lbs). Achat de 50 sacs à la fois.

SOUMISSIONNAIRES	PRIX L'UNITE
PA. Gouin Ltée	\$ 1.20
Morin & Frères Inc.	\$ 1.19
Ben Vanasse Inc.	\$ 1.10 ·

La soumission de la maison Loranger & Molesworth est arrivée avec 2 jours de retard.

Les membres du Conseil acceptent les soumissions de la maison Ben Vanasse Inc. concernant les sacs de calcium et de ciment.

Correspon- 6.

- 6. Les membres du Conseil ont pris connaissance de;
 - a) Une lettre de Me Michel Richard (Girouard & Associés);
 - b) Une lettre de Mes Simard, Vanasse et Brodeur.

Règl. 522. 7. Approbation du Règlement No. 522.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

72-47

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 6 mars 1972, soit et est adopté.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de M. Justin Tessier, Président de la Plaza Fusey Inc. demandant que le stationnement soit limité à une (1) heure pour tout le monde sur la Plaza Fusey;
- b) Lettre de M. Justin Tessier, Président de la Plaza Fusey Inc. se déclarant, ainsi que les marchands membres de la Plaza Fusey en faveur de l'implantation d'un complexe commercial coin Fusey et Notre-Dame, ce qui serait très profitable aux magasins déjà existants;
- c) Lettre de réclamation de M. J.-B. Landry, du 245 rue St-Laurent, Cité: RE: arbre lilas brisé par tracteur à neige pour trottoirs;
- d) Réclamation par Hydro-Québec RE: dommages causés à leur équipement électrique situé rue St-Joseph, Cité, par charrue à neige conduite par M. Paul Bergeron, le 29 février 1972;
- e) Réclamation par M. Gabriel Turcotte, du 38 rue St-Antoine, Cité, RE: dommages à son automobile par véhicule de la Cité No. G-9867, année 1972, le ou vers le 29 février 1972: Estimé: \$ 143.29;
- f) Réclamation de M. Paul Gendron, 451 DeGrandmont, Cité, RE: dommages à son automobile par véhicule de la Cité No. G-12159, le 23 février 1972, à 4.15 hres p.m. Estimé: \$ 102.14;
- g) Réclamation de M. Gaston Laveault, 2 Des Erables, Cité, RE: dommages à son automobile par camion de la Cité, le 2 mars 1972. Estimé: \$ 419.93;
- h) Réclamation de M. François Caron, 8-A, rue St-Henri, Cité, RE: dommages à son automobile, le 10 mars 1972, à une (1) heure du matin,

au Club

Kiwanis

Tournoi

PEE-WEE

72-49

RE:

par glace accumulée sur rue Fusey et sans avertissement. Estimé: \$ 418.07;

i) Lettre du Premier Ministre de Québec accusant réception de la lettre et de la résolution que les Membres du Conseil de la Cité ont adoptée le 28 février 1972, demandant que soit conservé à l'Hôpital Cloutier du Cap-de-la-Madeleine le statut de Centre Local de Santé, avec tous les services appropriés.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies ET RESOLU Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.
Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de:

Mme Jacques Dupont, Prop. par M. le cons. Sylvio Hénaire;
M. Henri Simard, Prop. par M. le cons. Jean-Paul Lavergne;
Mme Alexandrine Dorval, Prop. par M. le cons. Lionel Rheault;
M. Wilfrid Sr Lebel, Prop. par M. le cons. Rodrigue Lepage;
Mme Marie-Louise Pelland, Prop. par M. le cons. J.-Paul Lavergne;
M. J.-Marcel Caron, Prop. par M. le cons. Lionel Rheault;
Mme Charles-Edouard Gravel, Prop. par M. le cons. Rodrigue Lepage;
M. Hormidas Duhaime, Prop. par M. le cons. Marcel Gervais;

M. Jean-Baptiste Courteau, Prop. par M. le cons. Lionel Rheault;

M. Maurice Peterson, Prop. par M. le cons. Sylvio Hénaire;

M. Paul-Emile Simard, Prop.et appuyé à l'unanimité.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

Félicita- Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON tions Appuyé à l'unanimité

ET RESOLU: Que les membres du Conseil offrent leurs plus sincères félicitations au Club Kiwanis du Cap-de-la-Madeleine, et tout particulièrement au Président du Club, Me Réjean Giroux, au Président du tournoi, M. Vic. Desormeaux, ainsi qu'à toute son équipe pour le succès remporté lors du premier tournoi régional de calibre "PEE-WEE", tenu au Centre Récréatif local, du 19 au 27 février dernier.

ADOPTE

Vente Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE pour Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-72-50 la-Madeleine ordonnent au Greffier municipal de vendre à l'enchère publique les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées depuis trois (3) ans.

ADOPTE

Démarches: Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Nouveau Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

Magasin ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-Régie la-Madeleine demandent à l'honorable Ministre de l'Agriculture Alcools

72-51

et député du Comté de Champlain, M. Normand Toupin, de faire les démarches nécessaires afin qu'ils s'établissent un nouveau magasin de la Régie des Alcools dans les limites de la municipalité, soit plus précisément au nord du viaduc de la rue Thibeau, afin de desservir la population de ce secteur et de préférence, si possible, aux Galeries du Cap.

ADOPTE

Avis de Motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

72-52

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR TRAVAUX DE REFECTION DE LA CON-DUITE D'EGOUT ET D'AQUEDUC, AINSI QUE LA REFECTION DE PAVAGE ET DE TROTTO IRS. TRAVAUX DEVANT ETRE EXECUTES SUR LA RUE NOTRE-DAME".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 13ième jour de mars 1972.

(Signé)

JEAN-PAUL LAVERGNE Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Avisde Motion 72-53

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

*REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE DEUXIE-ME GLACE ARTIFICIELLE INTERIEURE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce l3ième jour du mois de mars 1972.

(Signé)

MARTIN BERGERON Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

MAIRE LEVE LA SEANCE. ETSON HONNEUR LE

Le Greffier Je Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 20 mars 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J,-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal 72-54

Proposé par M. le conseiller JEAN PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE
ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil
tenue le 13 mars 1972, soit et est adopté tel que rédigé
dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 13 mars 1972

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage

ainsi que l'ingénieur

M. Ronald Marcoux

Marcel Gervais

Achat
machine
électronique
à calculer

Soumission pour l'achat d'une machine électronique à calculer pour le bureau de l'Ingénieur municipal.
 SOUMISSIONNAIRES MARQUE PRIX
Librairie Morin Inc. Victor 800 \$ 900.00
Jean Banville Inc. Olivetti 270 \$ 1,075.50
Les membres du Conseil acceptent la soumission de la Librairie Morin Inc.

Conduite souterraine par Bell Canada 2.Les membres du Conseil autorisent la compagnie Bell Canada à faire l'installation d'une conduite souterraine sur la rue Latreille, entre les rues Tellier et St-Maurice, à la condition qu'elle défraie le coût des travaux de réfection de la rue et du trottoir, travaux devant être exécutés par la Voirie municipale.

Permis demandé par Caisse Populaire 3. Les membres du Conseil autorisent l'Inspecteur en Bâtiment d'émettre le permis demandé par la Caisse Populaire St-Odilon, à la condition qu'il présente un
nouveau plan d'implantation sur lequel la bâtisse n'apparaît pas comme devant être construite sur la conduite

St-Odilon d'égout et d'aqueduc, ou bien de s'engager à payer les frais de déplacement de cette dite conduite et, en autant que le tout est conforme au règlement de zonage.

4. Soumissions pour l'achat d'uniformes, képis, cravates et chemises Achat uniformes, pour la force constabulaire du Cap-de-la-Madeleine.

Képis

SOUMISSIONNAIRES

et

(Uniformes, Képis, Cravates)

Mercerie de Luxe

Robert Héroux

SainthillaLévine

\$ 4,684.25

\$ 4,734.25

\$ 4,690.45

chemises et cravates Les membres du Conseil acceptent la soumission du magasin Mercerie de Luxe au montant de \$ 4,684.25. Aussi, les membres du Conseil acceptent la soumission de Empire Shirt au montant de \$ 4.95 l'unité pour l'achat de 246 chemises, les maisons Tooke et B.V.D. n'ayant pas répondu à la demande de soumissions.

5.Les membres du Conseil recommandent l'installation d'une affiche Affiche Stationne- indiquant "Stationnement 60 minutes maximum" et ce, sur la rue Toupin, du côté sud, entre les rues Brunelle et Dorval. ment 60 minutes

6. Suite à une lettre du président de la Plaza Fusey Inc., M. Justin Station-Tessier, les membres du Conseil acceptent leur recommandation, soit nement celle d'uniformiser à "60 minutes" les affiches de stationnement sur rue Fusey

la rue Fusey.

Estimé

Can. Pac.

Ltée

7.Les membres du Conseil recommandent d'attendre avant d'accepter l'estimation de Canadien Pacifique Ltée concernant le passage à niveau au Point Milliaire 84,24 et demander une autre étude sur le projet de voies étagées.

Approbation Plans & Devis

- 8.Les membres du Conseil autorisent l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, à présenter à la Régie des Eaux du Québec, pour approbation, les plans et devis montrant les conduites d'égout et d'aqeduc devant être installées sur la rue projetée à l'intérieur du quadrilatère des rues Beaudry, Outremont, Patry et DeGrandmont.
- 9.L'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, informe les membres du Informa-Conseil sur la centralisation du système d'alarme "Anti-Vol", sur le tions système de télévision en circuit fermé et de l'agrandissement du posdiverses te de communication, le tout pour le Poste de Police.

Pression d'eau

Aussi sur la situation de la pression d'eau pour le magasin Woolco et d'un communiqué de l'office de Planification du Québec.

(Signé)

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

rapport comité

72-55

Adoption Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

> ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 13 mars 1972, soit et est adopté, en ajoutant au paragraphe 3 les mots "et en autant que le tout est conforme au règlement de zonage".

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Demande d'approbation d'un plan par M. Geo. Gariépy, a.g., 844 Des Ursulines, Trois-Rivières;

1054

- b) Avis de responsabilité de l'Hydro-Québec pour poteau endommagé au 24 rue Alice, Cité, par véhicule de la Cité conduit par M. Benoit Désaulniers;
- c) Réclamation de M. Conrad Vaillancourt, du 371 boulevard Ste-Madeleine RE: accident à sa voiture par un camion de la Cité en épandant du matériel granulaire. Estimé:\$85.00;
- d) Lettre de M. Michel Bornais du 103 rue St-Arnaud, Cité, concernant les deux requêtes du 14 octobre et 28 novembre 1971 au sujet des 1ots 550-83, 550-84 et l'application des règlements 326 et 326-J (Construction et normes);
- e) Réclamation de Mme Paul Lamothe du 20 Alice, Cité, RE: dommages à la toiture de sa propriété par un poteau téléphonique cassé par un tracteur déneigeant les trottoirs;
- f) Avis de responsabilité de M. Jean-Marie Dubois du 80 Jeanne-Mance, de St-Félicien de Roberval, RE: Auto Mustang 1970 endommagé. Estimé: \$ 91.55;
- g) Avis de responsabilité de Bell Canada RE: dommages à un poteau téléphonique en face du 24 Alice, Cité, par tracteur de déneigement;
- h) Demande d'approbation d'un plan par M. Roger Gélinas, a.g., 3240 rue De Courval, Trois-Rivières Ouest.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies 72-56

ET RESOLU Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de:

Mme Amanda Pitre, Proposé et appuyé à l'unanimité; Mme Vve Napoléon Gingras, Prop. par le cons. Marcel Gervais.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

Plan 72-51 Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

Geo. Gariépy ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 563, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité)

a.g., accepté

soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Geo. Gariépy, a.g., en date du

du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain,

ADOPTE

72-57

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

17 mars 1972 et portant le numéro 72-51.

18799

Plan

Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

Roger Gélinas a.g.,

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision du lot 550-160, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

accepté

72-58

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 15 mars 1972 et portant le numéro 18799.

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Etude

sur coût construc-

Que les membres du Conseil de la Cité, autorisent son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers, l'Ingénieur municipal et le Directeur du Centre Récréatif, à faire une étude sur le coût de construction d'une deuxième glace artificielle, adjacente à la première, afin de procéder à la préparation d'un règlement d'emprunt

d'une

tion

En amendement, il est

en conséquence.

deuxième

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

glace

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

artificiel- Que la présente résolution soit mise à l'étude pour une semaine.

le

Vote pour l'amendement:

POUR : MM. les conseillers Lionel Rheault et Jean-Paul Lavergne;

72-59

CONTRE: MM. les conseillers Sylvio Hénaire et Martin Bergeron.

Son honneur le Maire vote pour l'amendement.

Amendement ADOPTE sur division

Règlement

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

371-18:

Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

zonage

ET RESOLU: Que le règlement no. 371-18 concernant le zonage dans

72-60

les limites de la municipalité soit et est adopté.

ADOPTE

Ass**e**mblée publique

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

RE: règl.

371-18

ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé convoquer une assemblée publique des électeurs propriétaires d'im-

zonage

meubles imposables des zones concernées au règlement 371-18, pour

mercredi, le 29 mars 1972, entre 7 et 8 heures P.M., relativement 72-61

LOCALES".

à l'adoption dudit règlement No. 371-18.

ADOPTE

Avis de

Motion

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la lpi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce

Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

72-62

" REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EAU BRUTE DEVANT DESSERVIR LES INDUSTRIES

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 20ième jour de mars

> (Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

Avis de Motion

72-63

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

" REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, 20ième jour de mars 1972.

(Signé)

SYLVIO HENAIRE Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 27 mars 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal

72-64

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 20 mars 1972, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 20 mars 1972

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Ronald Marcoux

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M.

Commission d'Urbanisme

1. Les membres du Conseil acceptent les item Un (1) à Onze (11) du procès verbal de la Commission d'Urbanisme, séance tenue le 14 mars 1972.

Congrès:
Corporation
Ingénieurs

2. Les membres du Conseil autorisent M. Ronald Marcoux et M. René Lafontaine, Ingénieurs de la municipalité, à assister au Congrès de la Corporation des Ingénieurs, lequel sera tenu à Trois-Rivières, les 6,7 et 8 avril prochain.

Corporation des Jeux du Québec 3. Les membres du Conseil recommandent de verser la somme de \$ 35.00 à la Corporation des Jeux du Québec, à l'occasion des finales provinciales qui seront tenues à Chicoutimi en août 1972.

Lettre
M. M. Bornais

4. Les membres du Conseil recommandent de transmettre à l'Inspecteur en Bâtiment copie de la lettre de M. Michel Bornais et de faire rapport au Conseil sur ce sujet.

1058

Objet:
Propriété
sise à
107 Du Parc

5. Les membres du Conseil autorisent le Greffier à suspendre la vente pour taxes, considérant la proposition de M. Ludovic Rousseau pour sa propriété sise au numéro 107 Du Parc, et formulée dans une lettre du Trésorier municipal, en date du 20 mars 1972.

Signé:

Jean Beaudin Greffier de la Cité

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le

20 mars 1972, soit et est adopté, en biffant l'article six (6).

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Adoption

rapport comité

72-65

72-66

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 366-C comportant des dépenses se totalisant à \$ 442,780.49 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Réclamation de M. Hector Landry, 148 rue Gilles, Cité, RE: Chûte sur pavé glacé recouvert d'eau, bris de lunetet de montre;
- b) Réclamation de M. Oliva Martel, 24 Vachon, Cité, RE: dommages causés à sa propriété par le feu cause faute et négligence des employés et préposés de la Corporation et ce, le 9 mars 1972;
- c) Réclamation de M. Robert F. Moreau, 96 boul. Pie XII, Cité, RE: dommages causés à sa remorque dû à la mauvaise condition de la chaussée rue St-Maurice entre des Vétérans et voie ferrée, le 19 mars 1972, vers 17 heures; estimé: \$ 30.00;
- d) Réclamation de Emmanuel Griffin Inc., 1225 rue St-Maurice, Trois-Rivières, RE: dommages à son camion par un camion Ford G9851 conduit par M. Bernard Tremblay. Estimé: \$ 212.40;
- e) Réclamation de M. Réal Pagé, 800 boul. Ste-Marguerite, St-Louis de France RE:camion endommagé par trou sur rue Crevier, le 17 mars 1972, vers 8.30 hres p.m.; estimé \$ 120.75;
- f) Réclamation de M. Alain St-Jean de Chomedy par ses procureurs Flamand, Moisan, Boisclair, Gosselin & Laberge RE: dommages causés à son automobile par un tracteur "CASE" propriété de la Cité et conduit par Normand Guy, préposé. Estimé: \$ 547.83;
- g) Réclamation de Jacques Gill, Cité, RE: dommages à son véhicule lorsque celui-ci a durement frappé un trou très profond, rempli d'eau, rue Pierre-Boucher, le 16 mars 1972;
- h) Lettre de M. Réal Poirier, du 95 St-Arnaud, Cité, concernant le respect des normes et règlements municipaux de la construction RE: Règlements 326 et 326-J;
- i) Lettre de M. Paul Dubois désirant obtenir un permis de la Cité pour déménager la propriété nos.: 575 et 575-C;

- j) Demande d'approbation d'un plan par M. Roger Gélinas, a.g., du 3240 De Courval, Trois-Rivières RE: Lots 549 et 549-86;
- k) Deux résolutions adoptées par les Membres du Club Olympique du Cap-de-la-Madeleine Inc. concernant le Eprojet d'une deuxième glace artificielle adjacente à l'Arena, d'une piscine intérieure et de léclairage du Parc de Baseball.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de:

Sympathies

72-67

M. Raymond Fafard, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire; Mme Vve Donat Mailhot, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;

Mlle Julie Levasseur, Prop. par le cons. Marcel Gervais

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Félicitations & remerciements aux Présidents Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé à l'unanimité

commission d'Urbanisme.

72-68

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations au nouveau président de la Commission d'Urbanisme, M. Pierre Berlinguet, ainsiqu'à toute l'équipe de direction pour le magnifique travail bénévole accompli au service de la municipalité.

Les membres du Conseil profitent de l'occasion pour remercier le président sortant, M. Maurice Loranger, lequel continuera à servir au sein de cette dite Commission, pour le plus grand bien de la collectivité.

ADOPTE

Achat de lots

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

par la Cité, Ecole ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent d'acquérir de la Commission Scolaire du Cap-dela-Madeleine et ce, pour le prix de UN (\$1.00) dollar

Père-Richard et

a) les lots de cadastre suivants:

Escalier

CADASTRE	SUBDIVISION				
134	396				
134	397				
134	398				
134	399				

72-69

avec bâtisse dessus construite et connue sous le nom de Ecole Père-Richard.

b) Aussi les membres du Conseil acceptent l'escalier des rues Thuney et de Grandmont, en autant que l'Hydro-Québec accepte de transférer à la municipalité le droit de passage accordé à la Commission Scolaire.

Le notaire Robert Carrier est autorisé à préparer le contrat, le Maire et le Greffier à le signer.

ADOPTE

Etude RE: coût

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

construction 2ième

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité autorisent son honneur le maire J.-Réal Desrosiers, l'Ingénieur municipal et le Directeur du Centre Récréatif à faire une étude sur le coût de construction d'une deuxième glace artificielle et autres équipements de loisirs dans les limites de la Cité.

72-70

cielle

glace

artifi-

ADOPTE

Plan 188224, R.Gélinas a.g., Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M, le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 549 et 549-86, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

72-71

accepté

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 24 mars 1972 et portant le numéro 188224.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le/Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables des zones concernées de la Cité, tenue mercredi, le 29 mars 1972, entre 7:00 et 8:00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 23 mars 1972, en vue de l'adoption du règlement numéro 371-18 concernant le zonage dans les limites de la municipalité, modifiant les zones commerciales et amendant la zone R-C, secteur 14 afin de créer la zone I-A, secteur 11.

Présidée par le Maire-Suppléant, Monsieur Sylvio Hénaire, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7:00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: Le Greffier de la Cité et l 'Inspecteur en Bâtiment.

Lecture par le secrétaire, en l'occurrence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A huit (8) heures p.m. précises, soit exactement UNE (1) heure après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable ayant exigé que ledit règlement numéro 371-18 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables des secteurs concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 371-18 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce 30 ième jour de mars 1972.

JEAN BEAUDIN

Greffier de la Cité

SYLVIO HENAIRE

Maire-Suppléant

Président de l'Assemblée Conseiller de la Cité 1062

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine.

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 17 avril 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

verbal

72-72

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 27 mars 1972, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Adoption procès verbal Assemblée publique:

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-dela-Madeleine, tenue le 29 mars 1972, des zones concernées au Règlement no. 371-18, en rapport avec le zonage dans les Regl. 371-18. limites de la municipalité, modifiant les zones commerciales et amendant la zone R-C, secteur 14 afin de créer la zone I-A, secteur 11, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 27 mars 1972

PRESENTS:

72-73

le maire J.-Réal Desrosiers Son honneur Messieurs les conseillers: Lionel Rheault Sylvio Hénaire Jean-Paul Lavergne Martin Bergeron

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Délégués: Conseil Economique Régional Mauricie

1. Les membres du Conseil nomment, comme délégués officiels à l'assemblée générale du Conseil Economique Régional de la Mauricie, son honneur le maire J.-Réal Desrosiers messieurs les conseillers Sylvio Hénaire et Marcel Gervais; aussi, par la présente, son honneur le maire J.-

Marcel Gervais

Réal Desrosiers est nommé déléqué au Conseil d'Administration de cet organisme.

Permis déménagement propriété

2. Les membres du Conseil recommandent de soumettre à l'Inspecteur en Bâtiments la demande de M. Paul Dubois concernant le déménagement d'une propriété et de faire rapport au Conseil sur ce sujet.

L. Sinotte: Au Service

3. Les membres du Conseil acceptent la demande de M. Jean-Louis Sinotte, à l'effet d'être muté au Service des Parcs, telle que formulée dans une lettre en date du 27 mars 1972. des Parcs

riat

Secréta- 4. Les membres du Conseil ne recommandent pas le transfert du secrétariat des Loisirs au Centre Culturel.

Frais de voyage

5. Les membres du Conseil ne recommandent pas de payer les frais de représentation au Directeur du Service des Loisirs pour un voyage projeté à Worcester Mass.

Sujets divers

- 6. Les membres du Conseil prennent connaissance de:
 - a) d'un rapport du Gérant RE: Notes de certains employés;
 - b) bref d'assignation RE: Règlement no. 371-17;
 - c) rapport de Guy Métivier RE: Priorité aux Loisirs.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 27 mars 1972, soit et est adopté. ADOPTE

72-74

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Adoption liste comptes

72-75

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 367-C comportant des dépenses se totalisant à \$ 108,164.66 soit et est adoptée pour paiement. ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de M. Raymond Rheault, 16 Duguay, Cité, RE: dommages au parterre par neige avec calcium déversée par Voirie municipale;
- b) Réclamation par M. Joseph Vaugeois du 169 Fusey, Cité, RE: accià son Chevrolet 1961, rue Beauchemin par souffleur de la Cité, le 25 mars 1972, al0.15 hres A.M.. Estimé: \$ 30.00;
- c) Réclamation par M. Marcel Bélanger, 72-A, rue St-Pierre, Cité, RE: accident à sa voiture Mercury 1963 par l'auto-patrouille la nuit du 23 mars 1972; estimé: \$ 67.00;
- d) Réclamation de M. Léandre Chouinard, 70 rue Normand, Cité, RE: arbre entouré de 3 piquets emporté par la pelle du tracteur en enlevant la neige, le 22 mars 1972, vers 3 hres P.M.;
- e) Réclamation de M. Laurent Fiset, "Café Au Caroussel" 88-a, rue Fusey, Cité, RE: Enseigne extérieure lumineuse brisée par les préposés à l'enlèvement de la neige, dans la nuit du 24 mars 1972. Estimé: \$ 415.00;
- f) Avis responsabilité de la Cie de Transport St-Maurice, Trois-Rivières, RE: Accident à autobus no. 120 par un véhicule de la

- Cité conduit par M. Robert Bergeron, le 27 mars vers 4:00 hres P.M.;
- g) Avis de responsabilité de M. Robert Massicotte, 926 rue Thibeau, Cité, RE: dommages à sa voiture Pinto 1971, avec véhicule John Deere 1969, licence G-9900 conduit par M. Raynald Hould, préposé aux travaux de la municipalité. Estimé: \$ 345.60;
- h) Réclamation de Mme Mireille Audet, 128 rue Toupin, Cité, neige jetée sur parterre et arbuste par les préposés de l'enlèvement de la neige;
- i) Avis de responsabilité de M. Claude Guillemette, 159-A, rue Rocheleau, Cité, RE: véhicule Plymouth FuryI-1967, sérieusement endommagé par un énorme trou dans la chaussée, le 29 mars 1972, vers 8:00 hres P.M. Estimé: \$57.68;
- j) Réclamation par Me Bertrand Lamothe, produreur de M. Normand Leblanc, 65 rue St-Philippe, Cité, RE: accident à Ford 1967 par un John Deer de la Cité, le 24 mars 1972, vers minuit et 15 minutes. Estimé: \$ 248.76 plus frais de lettre du procureur, soit \$ 6.00;
- k) Avis responsabilité de Taxi Godin Enr., 46 Fusey, Cité, RE: accident à Chevy par Tracteur de la Cité, rue Dessureault, le 5 avril 1972. Estimé: \$ 67.00;
- 1) Avis de responsabilité de Cie de Construction Dollard Ltée RE: Clôture et manteau endommagés par tracteur à neige, sur lère Rue. Estimé clôture: \$ 205.00;
- m) Réclamation de M. Louis-Georges Gélinas, 518 rue St-Laurent, Cité, RE: haie endommagée par tracteur à neige;
- n) Information de M. Jean-M. Pépin, 251 rue Des Erables, Cité, RE: son épouse a fait une chute sur trottoir glacé, rue Montplaisir près Des Erables et fut hospitalisée: le 20 mars 1972, vers 22. hres et 45 minutes p.m.;
- o) Réclamation de M. Serge Ouellet, 1180, rue Sherbrooke, Magog, RE: Accident à Toyota 1971, (voir rapport Police), le 31 mars 1972. Estimé: \$ 24.94;
- p) Avis responsabilité de M. Roland St-Pierre, 280 boulevazd Ste-Madeleine, Cité, RE: Accident à Renault 1968, rue St-Maurice (voir rapport Police), le 29 mars 1972, à 10 hres P.M. Estimé: \$ 167.36;
- q) Avis de responsabilité de Me Henri Biron, procureur de Patrick Plourde, 1151 boulevard des Prairies, Cité, RE: dommages à son véhicule, rue Pierre-Boucher, près du nouveau pont. Estimé: \$ 131.47. Cet avis fut retourné à Me Henri Biron, vu que la rue Pierre-Boucher et ses alentours sont la propriété du Gouvernement Provincial;
- r) Requête de M. Roland Boivin, 213 rue Du Sanctuaire, Cité, RE: Eau du parc refoule à la fonte des neiges et est un danger pour les sous-sols;
- s) Demande de M. Michel Bourque, vétérinaire de St-Hyacinthe, demandant abrogation ou amendement au règlement no. 524, article 11, concernant la garde de plus de deux chiens;

- t) Lettre et résolution no. 72-54 de la municipalité de Ste-Marthe du Cap, demandant et appuyant l'installation d'une 21ème glace dans le comté de Champlain;
- u) Résolution du Club Olympique du Cap-de-la-Madeleine Inc., concernant le baseball mineur et senior la prochaine saison;
- v) Demande d'approbation d'un plan par M. Edouard Lair, arpenteurgéomètre RE: Lot 143-33, plan fait et préparé le 12 avril 1972.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Capde-la-Madeleine ont appris les décès de:

72-76

- a) Mme Alphonse Charest, Proposé et Appuyé à l'unanimité;
- b) Mme Hector Morand, Prop. par le eons. Martin Bergeron;
- c) M. René Blackburn, Prop. par le cons. Marcel Gervais;
- d) M. Léon Toupin, Prop. par le cons. Marcel Gervais;
- e) M. Harry Pelletier, Prop. par le cons. Lionel Rheault;
- f) M. Jean Martel, Prop. par le cons. Marcel Gervais.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Echange
trois
voitures:
Département
Police

72-78

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que la soumission du garage "Bouchard Automobiles Enr". de Mont-Joli, en date du 7 avril 1972, pour laéchange de trois (3) voitures du département de la Police, de marque Plymouth 1971, contre trois (3) voitures Ford Custom 1972; soit acceptée au prix total de \$ 6,000.oo plus taxe provinciale et selon les spécifications données dans la formule de soumission.

Que le Gérant soit autorisé à signer un contrat de cinq (5) ans aux prix et conditions spécifiés dans ladite soumission.

ADOPTE

Félicitations au
nouveau
Juge
Jacques
Lacoursiè-

Proposé et Appuyé à l'Unanimité

ET RESOLU: Que Monsieur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à Me Jacques Lacoursière, pour sa nomination comme Juge à la Cour Supérieure du District de Trois-Rivières.

72±77

re.

Les Membres du Conseil lui offrent leurs meilleurs voeux de santé et longue vie tout au long de sa carrière, laquelle nous lui souhaitons des plus fructueuse.

ADOPTE

Achat Balles révolver

72-79

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que la soumission en date du 23 mars 1972 du magasin Morin & Frères Inc., soit et est acceptée pour l'achat de 25,000 balles calibre 22, 1,000 de calibre 38, 300 de calibre 357 Magnum, 100 de calibre 12 et ce, au prix soumis l'unité dans sa soumission. ADOPTE

Achat 30 pneus noirs,

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

été

72-80

ET RESOLU: Que la soumission du Magasin Service Good Year, en date du 22 mars 1972, au montant total de \$ 471.30, pour l'achat de 30 pneus noirs, d'été, grandeur G-78 x 15 x 4 plis, tubeless, nylon première qualité et de marque Good Year, soit et est acceptée.

ADOPTE

Vente par la Cité à Service Photos N.B.C. Ltée.:

Terrain

Dessureault

rue

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de vendre à "Service de Photos N.B.C. Ltée", (Réginald Sauvageau, président) du 185 rue Dessureault, Cap-de-la-Madeleine, Qué. et ce, pour le prix de dix cents (\$0.10¢) le pied carré, un terrain ou emplacement situé en front de la rue Dessureault en la Cité, de forme carré, mesurant mesure anglaise, environ cent (100) pieds de front par environ cent (100) pieds de profondeur, connu et désigné comme faisant partie des lots suivants:

72-81

- Une partie du lot numéro quatre cent vingt-trois (P-423) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, borné comme estat. suit: en front vers le sud-est sur une largeur d'environ cent (100) pieds par la rue Dessureault, en profondeur vers le nord-ouest par une partie du lot 422-C tel que désigné ci-après à l'article (b), du côté nord-est par le lot 423 subdivision 91 et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par le lot 423 subdivision 84.
 - b) Une partie du lot numéro quatre cent vingt-deux C (P-422-C) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, borné comme suit:

En front vers le sud-est sur une largeur d'environ cent (100) pieds par une partie du lot 423, tel que désigné ci-haut à l'article (a), à la profondeur vers le nordouest sur une largeur d'environ cent (100) pieds par une partie du lot 422-C appartenant à la Cité, d'un côté vers le nord-est par une partie du lot 422-C-13, et de l'autre côté vers le sud-ouest par le lot 422-C-6.

Le tout formant une superficie d'environ 10,000 pieds carrés.

- Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, 2le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
 - Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
 - b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout.

avec le terrain déjà acquis, soit le 422-C-6 et 423-84, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité;

- De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur.
- 3---La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificats de recherches.
- 4--Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Permis temporaire: Exposition Industrielle & Commerciale, Juin 1972.

72-82

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent à la Société des Alcools du Québec, d'émettre un permis de boisson temporaire de vente de boisson et de bière au Centre Récréatif Municipal, lors de l'Exposition Industrielle et Commerciale tenue en juin 1972 et organisée par les Chevaliers de Colomb (quatrième degré) Assemblée Générale Laviolette.

Le permis est demandé pour les dates suivantes, soit les 14-15-16-17 et 18 juin 1972.

ADOPTE

CONSIDERANT QUE le plan préparé par Monsieur Edouard Lair, a.g., en date du 4ième jour d'avril 1972, montre deux rues de moins de soixante-six (66') pieds de largeur;

CONSIDERANT QUE ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue;

CONSIDERANT QUE la largeur de cette dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante (50') pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT QUE le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que c'est une rue secondaire; il est

Permission ouvrir et maintenír

> RUES pieds de

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

POUR CES MOTIFS, qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7, chapitre 179, S.R.Q. 1964, d'accorder à la Corporation municipale du Cap-dela-Madeleine, la permission d'ouvrir et de maintenir la rue sur une largeur de cinquante (50') pieds, mesure anglaise, indiquée au plan de Monsieur Edouard Lair, arpenteur-géomètre, en date du 4 avril 1972, et décrite audit plan numéro D-3041 comme étant les rues portant les numéros de cadastre suivants:

CADASTRE SUBDIVISION CADASTRE SUBDIVISION 134 409-5 125 22-1 21-1 125 124 7-2

à 50 largeur

72-83

125	22-1	124	8-2
124	7-1	124	9-2
124	8-1	124	10-2
124	9-1	124	11-2
124	10-1	123	5-2
124	11-1	123	6-2
123	5-1	123	7-2
123	6-1	122	162-2
123	7-1		
122	162-1		
			ADOPTE

ADOPTE

Rue baptisée "FALAISE"

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre suivants:

CADASTRE	SUBDIVISION
124	7-2
125	22-1
124	8-2
124	9-2
124	10-2
124	11-2
123	5-2
123	6-2
123	7-2
122	162∺2

portera à compter de ce jour, le nom de rue "FALAISE" l'honneur d'une ville de France de ce même nom et détruite par un bombardement en juillet 1944, lors de la dernière guerre mondiale.

ants:

	Rue	QUE	la	rue	portant	les	numéros	đe	cadastre	suiva
	baptisée				CADASTRE		SUBDIVISION			
	"DIEPPE"				125				21-3	L
					125				22-2	2
					124				7-3	L
					124				8-1	L
	72-84				124				9-1	L
					124				10-1	L
					124				11-1	L
					123				5-1	_
					123				6-1	L
					123				7-1	L
					122				162-1	L

portera à compter de ce jour, le nom de rue "DIEPPE" l'honneur d'une ville de France de ce même nom et commémorant l'essai de débarquement militaire en 1942.

Ces deux nouvelles rues seront ouvertes sur des lots appartenant à des Vétérans de la dernière guerre mondiale.

ADOPTE

Plan D-3080 E. Lair, a.-g.

accepté

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 143-33, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Capde-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

72-85

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 12 avril 1972 et portant le numéro D-3080.

ADOPTE

Service Alimentation

CONSIDERANT QU' avis fut donné à Société d'Aluminum Reynolds en date du 13 mai 1971 relativement à l'utilisation d'eau du réseau de distribution de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour fins industrielles;

d'eau industrielle

CONSIDERANT QU' aucune des deux alternatives proposées dans cet avertissement du 13 mai 1971 ne fut retenue par la Société d'Aluminum Reynolds à ce jour, il est

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE 72-86 Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

> ET RESOLU: Que le service d'alimentation d'eau industrielle soit discontinué à partir du ler juin 1972. Dans l'intervalle, la Cité du Cap-de-la-Madeleine est disposée à considérer toute proposition concernant l'installation aux frais de la Société d'Aluminum Reynolds d'une valve télécommandée du Poste de Police pour assurer une protection additionnelle en cas d'incendie.

> > ADOPTE

Léon Bourbeau, membre Commission Urbanisme

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine nomment comme membre de la Commission Municipale d'Urbanisme Municipale Monsieur Léon Bourbeau, du 486 rue Rochefort, Cap-de-la-Madeleine.

> Monsieur Bourbeau remplacera à ce poste M. Wilfrid Michaud, démissionnaire.

> > ADOPTE

Avis đе Motion

72-87

Je soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

72-88

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR TRAVAUX DE CONDUITES D'EGOUTS ET DE PAVAGE DE RUES SUR LES 61ème et 71ème RUES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour d'avril 1972.

> (Signé) RODRIGUE LEPAGE Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Avis de Motion

72~89

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR TRAVAUX DE CONDUI-TES D'AQUEDUC SUR LES 61ème et 71ème RUES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour d'avril 1972.

(Signé) RODRIGUE LEPAGE
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

Avis de Motion

72-90

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour d'avril 1972.

(Signé) MARCEL GERVAIS

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR TRAVAUX DE CONDUITES D'EGOUTS ET DE PAVAGE DE RUE. SUR LA RUE "DIEPPE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour d'avril 1972.

(Signé)

RODRIGUE LEPAGE Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine.

Avis de Motion

72-91

Avis de Motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

72-92

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR TRAVAUX DE CONS-TRUCTION DE CONDUITES D'AQUEDUC SUR LA RUE "DIEPPE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce l7ième jour d'avril 1972.

(Signé) RODRIGUE LEPAGE

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine.

Avis de Motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

72-93

"REGLEMENT CONCERNANT LA CESSION DES ESPACES VERTS DANS LES PROJETS DE LOTISSEMENT".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce 17ième jour d'avril 1972.

(Signé) MARCEL GERVAIS

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 24 avril 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne Martin Bergeron Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces werbal

72-94

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 17 avril 1972, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 17 avril 1972

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur

M. Ronald Marcoux

Item 1 à 7 acceptés

1. Les membres du Conseil acceptent les item 1 à 7 du rapport de la Commission Municipale d'Urbanisme de la réunion du 5 avril 1972.

Plans d'ingénieur demandés 2. Les membres du Conseil recommandent à la compagnie Thomas Bellemare & Fils de produire les plans d'ingénieur, montrant l'installation projetée concernant son projet d'une bétonnerie sur le site industriel, aussi qu'un minimum de 300,000 pieds carrés de terrain lui soit offert.

Rue Rochefort 3. Les membres du Conseil recommandent l'engagement de négociation concernant le cas de la rue Rochefort.

Octroi: \$ 25.00 4. Les membres du Conseil autorisent de verser la somme de \$ 25.00 à la Société Canadienne du Cancer, tel que prévu au budget 1972. Payer aux fournisseurs

5. Les membres du Conseil recommandent de payer directement les fournisseurs pour l'achat des matériaux concernant le contrat avec De L'Orme Construction Ltée.

Société St-Jean-Baptiste 6. Les membres du Conseil nomment M. le conseiller Marcel Gervais pour représenter la municipalité au sein de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Location Centre Récréatif 7. Les membres du Conseil recommandent au Directeur de 1!Arena de charger le tarif habituel concernant la location du Centre Récréatif à la Garde Paroissiale du Cap-de-la-Madeleine Inc., pour les 8 et 9 juillet prochain.

Clinique d'animaux

8. Les membres du Conseil ne recommandent pas d'abroger le règlement numéro 524, Article 11, concernant une demande d'établissement d'une clinique d'animaux.

Système
"Anti-vol"
de
Bell Canada

9. Suite à deux soumissions des compagnies Bell Canada et Amplitrol Ltée, pour l'installation d'un système anti-vol indépendant, relié à une Centrale au Poste de Police, les membres du Conseil acceptent la soumission de Bell Canada, en date du 10 avril 1972, de M. Paul Dutil.

"L'article ci-haut (9) est porté à l'étude".

Deux unités de Télévision 10. Les membres du Conseil recommandent qu'une demande de prix soit faite pour l'achat et l'installation de deux unités de télévision pour les cellules du Poste de Police. La dépense devant être chargée au fonds de roulement.

Achat:
l tracteur
 et
l balai

rotatif

11. Les membres du Conseil recommandent l'achat d'un tracteur de marque John Deere, modèle 140, au prix de \$ 1,710.00 et l'achat d'un balai rotatif de marque "Sweepster", modèle C-48, s'adaptant à ce tracteur et ce, au prix de \$ 396.00. Le tout tel que formulé dans une soumission de la compagnie M.C. Equipment Inc., en date du ll avril 1972.
La dépense devant être chargée au fonds de roulement.

Poubelles publiques circulaires

12. Les membres du Conseil recommandent d'offrir des poubelles publiques circulaires, au prix de \$ 15.00 l'unité, à tous les commerçants qui en possédaient une l'an passé et, à l'avenir, de ne plus fournir aucune de ces poubelles.

Services d'égouts et d'aqueduc 13. Les membres du Conseil autorisent l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, à présenter à la Régie des Eaux du Québec, pour approbation, les plans et devis pour l'installation des services d'égouts et d'aqueduc sur les rues Falaise, Dieppe, Patry, Morin, 6ième Rue, 7ième Rue et le raccordement de l'aqueduc Duplessis et Thibeau.

Nettoyage des puisards

14. Les membres du Conseil acceptent la soumission de M. Emile Roux pour le nettoyage des puisards, soit au prix de \$ 1.20 l'unité.

Démarches RE: Déplacement viaduc 15. Les membres du Conseil autorisent M. Gaétan Richard, Urbaniste, à poursuivre les démarches auprès du Ministère de la Voirie, concernant le déplacement du viaduc (marais des Plaines), en autant qu'il n'y ait aucun retard dans l'exécution des travaux de l'autoroute.

6 nouvelles lampes sur rue Ouimet

16. Les membres du Conseil autorisent l'installation par L'Hydro-Québec de six (6) nouvelles lampes de rues et ce, sur la rue Ouimet. Le tout conformément au plan préparé par le bureau de

l'Ingénieur municipal.

Le Droit d'Ancienneté

17. Les membres du Conseil autorisent son honneur le Maire, le Greffier et le Gérant à signer un amendement (Avenant No. 1) à la convention collective des employés extérieurs (1971-30 juin 1973) concernant la clause 10.00: "Le Droit d'Ancienneté".

Officiers Municipaux

Congrès (1972)18. Les membres du Conseil autorisent le Gérant, le Trésorier et le Greffier à assister au congrès (1972) des Officiers Municipaux.

Frais RE: Congrès à l'extérieur province Québec

19. Les membres du Conseil ne recommandent pas de payer le coût du congrès demandé par le Directeur des Achats, lequel congrès sera tenu à Vancouver et, par la présente, les membres autorisent le Gérant à aviser tous les officiers et chefs de département concernés, qu'aucun frais de congrès ne sera payé à l'extérieur de la Province de Québec.

Procédures nécessaires autorisées

20. Les membres du Conseil autorisent l'Inspecteur en Bâtiment, M. Jacques Bettez, à prendre les procédures nécessaires contre M. Léo Bastien si, au 30 avril 1972, il ne s'est pas conformé à nos règlements.

Compte de l'Urbaniste

- 21. Les membres du Conseil recommandent de répartir sur certains règlements futurs le compte de l'Urbaniste, Gaétan Richard, considérant que son travail accompli serviza à de futurs développements.
- 22. Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance suivante:

Correspondance: Sujets divers

- a) Lettre de la direction du Club Senior de baseball "Les Ambassadeurs";
- b) Lettre du secrétaire du Ministre de l'Agriculture RE: Magasin Société des Alcools;
- c) Lettre du secrétaire du Ministre des Affaires Sociales RE: Hôpital Cloutier;
- d) Requête pour mandamus;
- e) Opinion légale de Me Guy Lebrun, avocat;
- f) Demande d'achat d'un terrain, site industriel, par Messieurs Daniel et Maurice Drolet;
- q) Rapports du Trésorier.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport Comité

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 72-95

17 avril 1972, soit et est adopté en portant à l'étude l'article neuf (9).

ADOPTE

Adoption liste

comptes

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

72-96

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 368-C comportant des dépenses se totalisant à \$ 335,071.95 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de M. Yves Racette, du 220 rue Tétreault, Cité, RE: dommages par l'eau dans la cave de sa maison et au parterre lorsque les employés de la Voirie ont débouché les égouts;
- b) Réclamation par Mme Florence Paul, 341 rue St-Laurent, Cité, RE: dommages à la haie lors du déneigement par tracteurs;
- c) Réclamation de M. Pierre Flageole, 5-A, rue Cardinal-Léger, La Tuque, RE: réparations et remorquage de son automobile accidentée en face Cap Bowling. Estimé: \$ 16.00;
- d) Réclamation de M. Marcel Tessier, 84 boulevard Duplessis, Cité, RE: Tapis extérieur brisé par tracteur à déneigement;
- e) Réclamation de Mme Omer Boivin, 43 rue Rochefort, Cité, RE: Clôture fer forgé endommagéepar tracteur à neige;
- f) Réclamation de M. Roland Hénault, 821 rue Thibeau, Cité, RE: Haie d'épinettes endommagée sur une longueur d'environ 15 pieds par tracteur à déneigement;
- g) Avis de responsabilité de Mes Godin & Lacoursière, procureurs de M. Bruno Montplaisir, 221 rue Tétreault, Cité, RE: dommages causés par l'eau dans le sous-sol de sa demeure;
- h) Lettre de Mme Jeannine Larouche, "Salon de Coiffure Maryse" 430 rue Beaudry, Cité, demandant de limiter à un ce genre de commerce pour un certain temps.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

72-97

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Capde-la-Madeleine ont appris les décès de:

- a) Madame Joseph Godon, Prop. par le cons. Martin Bergeron
 - b) Madame Alexandre Dumont, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de vendre à la compagnie TELECON (TROIS-RIVIERES) INC., de la Cité de Trois-Rivières et ce, pour de prix de dix (\$0.10¢) sous le pied carré, un terrain ou emplacement situé en front de la rue Dessureault, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, mesurant mesure anglaise envi-

Vente
par la
Cité
à TELECON
(TROIS-RIVIERES) INC.:

Terrain

en front de la rue Dessureault

72-98

ron deux cent cinq (205') pieds de front et environ cent quatre-vingt-quinze (195') pieds à la profondeur, par environ trois cents (300') pieds de profondeur, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro suivant:

- 1) Une partie du lot numéro quatre cent vingt-quatre-A (P-424-A) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comté Champlain, et borné comme suit:
 - En front, vers le Nord-Ouest sur une largeur d'environ deux cent cinq (205') pieds par le lot de cadastre quatre cent vingt-quatre-A-1, (P-424-A-1), étant la rue Dessureault;
 - En profondeur, vers le Sud-Est, sur une largeur d'environ cent quatre-vingt-quinze (195') pieds par la balance du terrain portant le numéro partie quatre cent vingt-quatre-A (P-424-A) appartenant à la Cité;
 - D'un côté, vers le Nord-Est, sur une profondeur d'environ trois cents (300') pieds, par la ligne de lot séparant le 424-A et 425-A et de l'autre côté, vers le Sud-Ouest, par le lot de cadastre portant le numéro quatre cent vingt-quatre (424) subdivision A-4.

Le tout formant une superficie d'environ 60,000 pieds carrés.

- 2) Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
 - a) Que le terrain vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
 - b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu, en partie, à moins d'une permission écrite de la Cité;
 - c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité, en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice, aux frais de l'acquéreur si nécessaire;
 - d) La venderesse déclare être propriétaire du susdit immeuble, et ne fournira pas copies de ses titres, non plus que de certificat de recherches.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage ou de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur. 3) Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente et à en recevoir le prix.

ADOPTE

Vente Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE par la Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

- Cité 1)

 à

 MM.

 Daniel

 et

 Maurice

 Drolet:
 - 1) ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de vendre à Messieurs Daniel et Maurice Drolet, du Cap-de-la-Madeleine et ce, pour le prix de dix (\$0.10¢) cents le pied carré, un terrain ou emplacement situé en front de la rue Dessureault, en la Cité, de forme rectangulaire, mesurant mesure anglaise, environ cent vingt-cinq (125') pieds de front par environ deux cent trente-cinq (235') pieds, connu et désigné comme faisant partie des lots numéros suivants:

en front

Terrain

a) Une partie du lot numéro quatre cent vingt-trois (P-423) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, borné comme suit:

rue Dessureault

- En front, vers le Sud-Est, sur une largeur de cent wingtcinq (125') pieds par la rue Dessureault;

72-99

- En profondeur, vers le Nord-Ouest, par une partie du lot quatre cent vingt-deux-C (P-422-C) tel que désigné ci-après à l'article (b);
- Du côté Nord-Est, par une partie du lot quatre cent vingt- trois (P-423) appartenant à la Cité;
- Et de l'autre côté, vers le Sud-Ouest, par une partie du lot quatre cent vingt-trois (P-423) appartenant à Vaillancourt Inc.
- b) Une partie du lot numéro quatre cent vingt-deux-C (P-422-C) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, borné comme suit:
 - En front, vers le Sud-Est, par une partie du lot numéro quatre cent vingt-trois (P-423) tel que désigné ci-haut à l'article (a);
 - A la profondeur, vers le Nord-Ouest, sur une largeur d'environ cent vingt-cinq (125') pieds par une partie du lot quatre cent vingt-deux-C (P-422-C) appartenant à la Cité et par une partie du lot quatre cent vingt-deux-C-22 (P-422-C-22);
 - D'un côté, vers le Nord-Est par une partie du lot quatre cent vingt-deux-C (P-422-C) appartenant à la Cité;
 - Et du côté Sud-Ouest, par une partie du lot quatre cent vingtdeux-C (P-422-C) appartenant à Vaillancourt Inc. et par une partie du lot quatre cent vingt-deux-C-21 (P-422-C-21).

Le tout formant une superficie d'environ 29,375 pieds carrés.

- 2) Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
 - a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;

- b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité;
- c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il apayé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur.

- 3) La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.
- 4) Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Plan Ernest L. Duplessis, accepté 72-100 Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 113-111, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Ernest L. Duplessis, a.g., en date du 28 mars 1972.

ADOPTE

Plan D-3041 Edouard Lair,a.g., accepté

72-101

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 122-162, 122-163, 123-5, 123-6, 123-7, 124-7, 124-8, 124-9, 124-10, 124-11, 125-21 et 125-22, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 4 avril 1972 et portant le numéro D-3041.

ADOPTE

Avis de Motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, 72-102 je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE REDRESSE-MENT DE LA RUE ST-LAURENT A LA 51ême RUE, CORRECTION A LA RUE DESSUREAULT, CORRECTION DE L'INTERSECTION DES ERABLES ET DE GRANDMONT ET INSTALLATION D'UN SYSTEME DE LUMIERES A SIGNA-LISATION, COIN ST-LAURENT ET DESSUREAULT."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 24ième jour d'avril 1972.

(Signé) RODRIGUE LEPAGE
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 8 mai 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Marcel Gervais

Adoption proces verbal

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 24 avril 1972, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 24 avril 1972

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Sablière Ste-Marthe Inc. Les membres du Conseil recommandent de transmettre à la Commission Municipale d'Urbanisme la demande de la Sablière Sainte-Marthe Inc., concernant un amendement au règlement de zonage.

Boisclair & Frères Inc. RE: Terrain

2. Suite à une lettre de Boisclair & Frères Inc., les membres du Conseil recommandent à l'Inspecteur en Bâtiment d'aviser: M. Jean-Louis Boisclair avant de vendre le terrain situé du côté Sud-Est de leur propriété actuelle.

Limitation salon coiffure

3. Les membres du Conseil ne recommandent pas d'amender le règlement tel que formulé dans une lettre de Mme Jeannine Larouche afin de limiter le nombre de salon de coiffure dans ce secteur.

Bureau trésorerie

Comptable: 4. Les membres du Conseil recommandent la nomination de M. Réjean Giguère au poste de comptable au bureau de la trésorerie, afin de remplacer M. Léopold Brochu, lequel doit prendre sa retraite.

Bell Canada:

Art. 9

5. Les membres du Conseil ratifient la décision prise à la séance de comité du 17 avril, Article 9, concernant la compagnie Bell Canada.

Soirée des Mérites 6. Les membres du Conseil autorisent les organisateurs de la soirée des Mérites à procéder, à la condition que le tout s'auto-finance. Aussi les membres du Conseil recommandent la formation de liques pour le baseball, mineur.

d'Arrêt.

Enseignes 7. Les membres du Conseil recommandent l'installation de quatre (4) enseignes d'Arrêt aux coins des rues Mgr. Comtois et Barkoff. (Signé) Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Adoption

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

rapport comité

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 24 avril 72-104 1972 soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption liste

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que la liste des comptes portant le numéro comportant des dépenses se totalisant à \$ 120,051.79 soit et est adoptée pour paiement ...

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Réclamation de Mme Gisèle Trudel, 101 rue St-André, Cité, RE: manteau complètement avarié suite à un accident avec un employé du garage municipal, le 29 mars 1972. Estimé: Manteau \$ 64.80, nettoyage: \$ 6.00, total: \$ 70.80;
- b) Réclamation de M. Fernand Lambert du 487 boulevard Ste-Madeleine RE: haie brisée par tracteur à trottoir; au cours de l'hi-
- c) Lettre de M. G.J. de Bané avisant la Cité de prendre la décision qui s'impose, considérant l'ouverture d'une rue déjà cadastrée;
- d) Lettre de M. Jacques Lachapelle, du 4250 Louis-Pinard, appt. 317, Trois-Rivières, demandant le remboursement des montants payés en trop de mai à décembre 1972 pour la taxe foncière et le service d'eau et les trottoirs payés jusquen 1977 inclusivements à la suite de l'expropriation de sa maison au Cap;
- e) Réclamation de M. Claude Paquin, 150 rue St-Jules, Donnacona, RE: bris de sa voiture en voulant entrér dans la cour de la Polyvalente du Cap, vers 8 heures et 25 minutes A.M., rue Dessureault; Estimé: \$ 32.01;
- f) Réclamation de Houle, Hurtubise & April, Avocats procureurs de Bell Canada -vs- Cité du Cap-de-la-Madeleine, RE: Accident 28

comptes 72-105 décembre 1971: deux câbles téléphoniques endommagés face au 43 Ste-Madeleine. Estimé: \$ 293.34; Frais de lettre: \$ 6.00; Total: \$ 299.34;

- g) Lettre et proposition-contrat de M. Florent Damphousse, du 630 Sixième Rue, Cité, RE: demande d'un permis de ramonage de toutes les cheminées des bâtisses de la Cité et ce, pour 5 ans;
- h) Lettre de M. Paul Dubois, 529 boul. Ste-Madeleine, Cité, demandant un permis pour déménager la propriété Nos. 575 et 575-C;
- i) Lettre de M. Gilles Poirier, 299 rue DeGrandmont, Cité, RE: amender le règlement de zonage sur rue DeGrandmont, partir rue Des Erables allant vers l'Ouest;
- j) Lettre du Frère Venant Sévigny, s.c., du 970 rue de Mézy, app. 3, Cité, au nom du Conseil d'Administration de l'Atelier d'Expression du Cap, pour remercier les Membres du Conseil de Ville de l'autorisation d'utiliser les locaux de l'Ecole Père-Richerd jusqu'en juin 1972
- k) Demande d'approbation de deux plans par M. Edouard Lair, a.g. du 56, rue Fusey, Cité;
- Demande d'approbation de UN plan par M. Geo. Gariépy, a.g. du 844 rue Des Ursulines, Trois-Rivières;
- m) Demande d'approbation de UN plan par M. Ernest L. Duplessis, a.g., du 128 rue Radisson, Trois-Rivières.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies 72-106

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Capde-la-Madeleine ont appris les décès de:

M. Pierre Légaré, Prop. par le cons. Marcel Gervais;

M. Jean-Paul Lavergne, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;

M. Gilles Chevalier, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne;

Mme Vve Gérard Turcotte, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;

M. Maurice Chauvette, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage;

M. Julien Lottinville, Prop. par le cons. Marcel Gervais;

M. G.-André Minguy, Prop. par le cons. Marcel Gervais; Mme Aladin Giguère, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage;

M. Maurice Paquin, Prop. par le cons. Lionel Rheault.

ET; profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Plan 72-84 Geo. Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Gariépy,

du lot 143-35-4, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant a.g.,

accepté

Champlain, soit et est accepté.

72-107 Plan fait et préparé par M. Geo. Gariépy, a.g. en date du 28

avril 1972 et portant le numéro 72-84.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Plan de

Appuyé par M. le conseiller MARCEL

Ernest

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 424-A, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-

Buplessis, a,g.,

72-108

de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

accepté

Plan fait et préparé par M. Ernest L. Duplessis, a.g., en date du 25 avril 1972.

ADOPTE

Plan

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

D-3096

Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

Edouard

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des

Lair, a.g.,

lots 422-C et 423, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Cham-

accepté

plain, soit et est accepté.

72-109

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 4 mai 1972 et portant le numéro D-3096.

Que le plan montrant la subdivision d'une partie du

ADOPTE

Plan

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

D = 3095

Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Edouard

Lair,

a.g., accepté

ET RESOLU:

est accepté. Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 5 mai

72-110

1972 et portant le numéro D-3095.

lot 544, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-

de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et

ADOPTE

Félicitations aux Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

Animateurs

et

Instructeur

de hockey

72-111

Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE ET RESOLU: Que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations aux dirigeants et joueurs des Barons du Cap Jr. "B" et tout spécialement à l'instructeur André Boisvert, choisi l'instructeur de l'année dans la Ligue Richelieu Jr. "B", pour leurs succès respectifs remportés durant l'année 1971-1972 et aussi pendant les éliminatoires.

ADOPTE

tions à

Félicita- Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

N. Vivier et V. Paré RE:Succès hockey

72-112

ET RESOLU: Que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à Messieurs Normand Vivier, Viateur Paré, ainsi qu'à toute l'équipe de bénévoles qui les secondait pour lè magnifique succès remporté lors de l'échange de joute de hockey entre les villes de Worcester et Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

CONSIDERANT que le règlement no. 47 concernant la Police n'a jamais établi de structures pour répondre au souci d'efficacité que doit rencontrer un corps de Police;

CONSIDERANT qu'une étude a été faite par la Commission de Police du Québec en regard du Corps de Police de la municipalité et que cette étude révèle, notamment, que les structures actuelles sont inadéquates;

CONSIDERANT qu'il ressort des recommandations de la Commission que les structures devraient être modifiées pour répondre à des normes véritables d'efficacité;

CONSIDERANT que les nominations à des postes ont été faites jusqu'à date sans les examens requis pour déterminer les véritables compétences;

CONSIDERANT que par une sentence arbitrale prononcée le 13 novembre 1970 par M. Camille Beaulieu, on a maintenu le bien-fondé de griefs et ordonné la reprise d'examen pour respecter l'objectivité et l'impartialité;

CONSIDERANT que la Cité du Cap-de-la-Madeleine entend respecter les droits acquis, mais également en vue du bien commun, adopte des structures conformes aux besoins de protection de la population;

CONSIDERANT, en outre, qu'à l'égard du Service de la Prévention des Incendies, une consultation entre la Commission de Police du Québec et le Service de la Prévention des Incendies du Ministère des Affaires municipales doit se faire en vue de procéder à une étude pour que ce service rencontre le souci d'efficacité recherché par les administrateurs municipaux;

CONSIDERANT que la Cité du Cap-de-la-Madeleine entend faire suite immédiatement à certaines recommandations de la Commission de Police du Québec et à ces fins, il est:

Proposé par M, le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE et résolu que:

- 10- Tous les postes et toutes les fonctions d'officiers dans le service de la Police et des Incendies, à l'exception de la fonction de Directeur, sont abolis par la Cité sous réserve de la protection du traitement accordé au titulaire actuel des postes;
- 20- Les structures d'organisation du Service de la Police, telles que proposées par la Commission de Police de la Province de Québec, seront celles établies à l'organigramme: annexé à la présente résolution comme pièce R-l pour fins d'information et de référence;
- 30- En conséquence, les postes et les fonctions établis par la Cité en regard des structures établies par l'organi- gramme, sont les suivants et dans l'ordre ci-après:
 - a) l poste de Capitaine;

Service de la Police

Réformes de Structures 1972

72-113

- b) l poste de Lieutenant-Détective;
- c) l poste de Lieutenant de la Gendarmerie;
- d) l poste de Lieutenant des Services Auxiliaires;
- e) 4 postes de Sergent;
- f) 3 postes de Détective.
- 40- En vue de remplir les postes ci-haut mentionnés, la procédure d'examen sera appliquée conformément à l'annexe "B" de la convention collective de travail en vigueur entre la Cité et l'Association des Policiers et Pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc. Une procédure identique d'examen sera suivie pour les fonctions de Capitaine et de Lieutenant;
- 50- Afin de palier aux difficultés pouvant résulter de la candidature d'un membre du Corps de Police à plus d'une fonction, l'attribution des postes s'effectuera selon l'ordre suivant:
 - a) Le poste de Capitaine;
 - b) Le poste de Lieutenant-Détective;
 - c) Le poste de Lieutenant de la Gendarmerie;
 - d) Le poste de Lieutenant des Services Auxiliaires;
 - e) Les postes de Sergent;
 - f) Les postes de Détective.
- 60- Tout titulaire d'un poste actuel analogue à un poste établi par la présente résolution qui se qualifie aux examens en conservant les 2/3 des points, serait désigné à ce nouveau poste en raison de son expérience acquise;
- 70- Les personnes nommées ou promues à des postes ou fonctions prévus au Service de la Police devront les occuper comme tel à moins d'incapacité d'agir et à moins qu'elles ne soient en absence autorisée;
- 80- Advenant une absence du Sergent au sein d'une équipe, soit par maladie, vacances, congé hebdomadaire ou autre, le Sergent alors absent sera automatiquement remplacé par un agent constable de son équipe qui sera payé au taux du salaire de Sergent;
- 90- Les structures actuelles sont maintenues jusqu'à nomination des titulaires aux postes et fonctions déterminés plus haut par la présente résolution. Dès que les résultats définitifs des examens seront connus, le Conseil procédera aux nominations des titulaires dans les quinze jours qui suivent.

EN AMENDEMENT, il est

PREMIER AMENDEMENT

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

QUE des examens soient tenus pour se conformer à la sentence arbitrale de l'honorable juge Camille Beaulieu, en date du 13 novembre 1970, pour occuper les postes vacants tel que formulé par la convention collective, laquelle nous lie à l'Association des Policiers.

Pas de secondeur

Amendement rejeté

STRUCTURES PROPOSEES EXHIBIT R-1 DIRECTEUR CAPITAINE (0. C.)INCENDIES SERVICES GENDARMERIE ENQUETES AUXILIAIRES Риброзб аим Lieutenant Lieutenant Lieutenant incendies (1) (1)(1) Sergent Budget Détéctive (1) Secrétariat Archives Sergent (1) Sergent (1) Sergent (1) Personnel' Services techniques Equipoment Détectives (3) Communications Identité judiciaire Próposó aux mandats (1) Les Les agents-constables Les age

/ suite de la page 1085.

DEUXIEME AMENDEMENT

Il est:

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

- 1) ET RESOLU: Que les recommandations de la Commission de Police du Québec, en date du 17 janvier 1972, proposent un organigramme relatif au Service de la Police du Cap-de-la-Madeleine et de ce fait, certains postes doivent être comblés pour se conformer à cedit organigramme;
- Qu'actuellement en place, nous avons déjà deux sergents de police qui pourraient être promus en poste de Lieutenants, tel qu'il est inscrit à l'article 43, page 28, dudit rapport et aussi que l'organigramme précise que les postes de caporaux se doivent d'exister;
- 3) a- Pour tous ces motifs, qu'il soit demandées des applications à l'intérieur du Service de la Police et seulement parmi les "Gradés actuels" afin de remplir les postes présentement inoccupés, soit ceux de:
 - l Capitaine et
 - 2 Lieutenants
 - b- Aussi qu'il soit demandées des applications parmi les Policiers et Détectives actuels pour remplir les postes de:
 - 1 Sergent Détective
 - 1 Sergent de Police
 - 3 Détectives

et autres grades rendus vacants par les promotions de l'article 3-a;

c- Ces examens devront être tenus conformément à l'annex "B" de la Convention Collective de Travail en vigueur entre la Cité du Cap-de-la-Madeleine et l'Association des Policiers & Pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc.

LE VOTE SUR LE 21ême AMENDEMENT

POUR : MM. les conseillers Lionel Rheault, Jean-Paul Lavergne et Marcel Gervais;

CONTRE: MM. les conseillers Sylvio Hénaire, Martin Bergeron et Rodrigue Lepage.

Son honneur le MAIRE vote CONTRE l'amendement.

L'amendement est rejeté

La motion principale est ADOPTEE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

Le Maire

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 15 mai 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

> Jean-Paul Lavergne Martin Bergeron Rodrigue Lepage Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

ADOPTION

procès

ve**£**bal

72-114

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil. tenue le 8 mai 1972, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 8 mai 1972

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault Sylvio Hénaire Jean-Paul Lavergne Martin Bergeron Rodrigue Lepage

Marcel Gervais ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

> et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Installation nouvelles

lampes

đe rue

- 1. Les membres du Conseil recommandent l'installation de nouvelles lampes de rue, telle qu'il suit:
 - l lampe rue Beaudry
 - 1 lampe rue Père-Richard
 - 4 lampes rue Montplaisir (De Du Sanctuaire à limi-(te "EST")
 - 2 lampes rue Crevier

Le tout devant être installé par la compagnie Hydro-Québec et conformément aux plans préparés par le bureau de l'Ingénieur.

Soumissions RE: Ruisseau Faverell 2. Les membres du Conseil autorisent le Greffier à faire la demande de soumissions pour des travaux de canalisation du ruisseau Faverell, conformément aux plan et devis préparés par l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux.

Zonage: M. Gilles

3. Les membres du Conseil recommandent de transmettre à la Commission Municipale d'Urbanisme la lettre de M. Poirier

Gilles Poirier concernant une demande d'amendement au zonage.

Contrat: Ramonage cheminées 4. Les membres du Conseil ne recommandent pas la signature d'un contrat de cinq (5) ans pour le ramonage des cheminées, tel que demande formulée dans une lettre de M. Florent Damphousse, en date du ler mai 1972.

Fr.V. Sévigny
RE:Bâtisse
rue PèreRichard

5. Suite à la lettre de M. Venant Sévigny, les membres du Conseil ne peuvent lui accorder l'assurance que la bâtisse sise sur la rue Père-Richard sera à sa disposition à compter de septembre 1972, considérant la nouvelle réforme actuellement àl'étude sur les loisirs et équipement de loisirs de la municipalité.

Fleuriste
H. Boillet
pour parcs
Cité

6. Les membres du Conseil acceptent la soumission de M. Henri Boillet au prix de \$1,050.00 dollars, sans autre considération, pour la plantation d'arrangements floraux dans les parcs de la municipalité; le prix soumis est le même que l'an passé.

Demandes:
1-Abri-auto
2-Vente tertrain
3-Servitude

7. Suite à une demande de M. Raymond Veillette concernant une permission de construire son abri d'auto en empiétant sur une partie du terrain de la municipalité, les membres du Conseil recommandent plutôt que le terrain mesurant environ 20 pieds de largeur par la profondeur de son emplacement lui soit vendu et que M. Veillette cède à la municipalité une servitude concernant les conduites d'égouts et d'aqueduc.

Congrès: Gérants Municipaux 8. Les membres du Conseil autorisent le gérant, M. Roland Desaulniers, à assister au congrès des Gérants Municipaux, lequel sera tenu à Trois-Rivières en mai 1972.

Protection addtionnelle Centre Récréatif Municipal 9. Les membres du Conseil recommandent de payer le compte au montant de \$ 494.30 à M. Charles Levesque pour des travaux d'installation d'une protection additionnelle en cas de condensation sur les luminaires à vapeur de mercure et ce, au Centre Récréatif Municipal, telle que formulée dans une recommandation des Ingénieurs Conseils Provencher & Desjardins, en date du 23 septembre 1970.

Congrès: Officiers Municipaux 10. Les membres du Conseil autorisent le conseiller Lionel Rheault à assister au congrès des Officiers Municipaux, lequel sera tenu à St-Adèle, à la fin du mois de mai 1972.

Correspon-

11. Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance suivante:

Sujets divers

- a) Lettre de Me Guy Lebrun, RE: Plateaux de la Ferté -vs- Cité;
- b) Lettre de M. C.W. Rump (Commission des Transports);
- c) Lettre de M. Paul Everell (Trust Royal);
- d) Rapports du Trésorier: SUJETS: Conciliation de Caisse;

Rapport mensuel; Rapport du budget.

(Signé)

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Adoption rapport

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller MARGIN BERGERON

comité 72-115 ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 8 mai 1972, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption liste comptes

72-116

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste des comptes portant le numéro 370-C comportant des dépenses se totalisant à \$ 107,619.66 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre et résolution no. 24,298 adoptée le 6 mars 1972, de la Cité Sainte-Foy, concernant le contrôle des salaires suivant l'indice des prix aux consommateurs et du produit national brut;
- b) Lettre de la Garde Paroissiale du Cap-de-la-Madeleine Inc. RE: Rencontre du comité du Ralliement 72, de la Fédération des Gardes Paroissiales du Canada avec les Membres du Conseil de Ville;
- c) Lettre du Ministère de l'Agriculture, division Société des Alcools du Québec qui, après étude des données socio-économiques du Cap-de-la-Madeleine, ne justifie pas l'établissement d'un nouveau magasin de la Société des Alcools dans les limites du Cap-de-la-Madeleine;
- d) Lettre de Mme Brigitte Morissette, du 208 rue Rochefort, se plaignant de la malpropreté des terrains avoisinants;
- e) Lettre de M. Elphège Germain, du 340 rue St-Laurent, Cité, demandant une réduction de ses taxes, vu qu'il a démoli une petite maison dans sa cour;
- f) Lettre de M. Réal Poirier, 95 rue St-Arnaud, Cité, se plaignant de la malpropreté sur les lots 550-81 et 550-82;
- g) Demande d'approbation de trois (3) plans par M. Edouard Lair, a.g., du 56 rue Fusey, Cité.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

72-117

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Capde-la-Madeleine ont appris les décès de:

M. Gérard Jacques, Proposé et unanimement résolu;

M. Paul Milette, Proposé par le cons. Rodrigue Lepage;

M. Raoul Tremblay, Proposé par le cons. Jean-Paul Lavergne;

M. Lucien Rousseau, Proposé par le cons. Marcel Gervais;

M. Omer Marcotte, Proposé par le cons. Sylvio Hénaire;

Mme Gilles Genest, Proposé par le cons. Jean-Paul Lavergne;

Mme Henri Boillet, Proposé par le cons. Lionel Rheault;

M. David Levasseur, Proposé par le cons. Rodrigue Lepage.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Plan D-3107 Edouard Lair,a.g., accepté

72-118

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 143-37 et 143-38, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 11 mai 1972 et portant le numéro D-3107.

ADOPTE

Rue Père-Richard: Bien de la Cité

72-119

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, le plan et livre de renvoi des lots 143-37-9 et 143-38-1, montrant la rue Père-Richard et appartenant à la municipalité.

ADOPTE

CONSIDERANT QUE le plan préparé par Monsieur Edouard Lair, a.g., en date du llième jour de mai 1972, montre une rue de moins de soixante-six (66')pieds de largeur;

CONSIDERANT QUE ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue;

CONSIDERANT QUE la largeur de cette dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante (50') pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT QUE le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que c'est une rue secondaire et le prolongement d'une rue existante (134-403); il est

Demande permission: Ouvrir & Maintenir

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

Mainteni l rue de 50'

largeur

des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7, chapitre 179, S.R.Q. 1964, d'accorder à la Corporation municipale du Cap-de-la-

POUR CES MOTIFS, qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre

72-120

Madeleine, la permission d'ouvrir et de maintenir la rue sur une largeur de cinquante (50') pieds, mesure anglaise, indiquée au plan de Monsieur Edouard Lair, arpenteur-géomètre, en date du 11 mai 1972, et décrite audit plan numéro D-3107 comme étant la rue portant les

numéros de cadastre 143-37-9 et 143-38-1.

ADOPTE

Avis de Motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

72-121

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITES D'AQUEDUC SUR LES RUES D'ARGENSON, De La BARRE, De COURCELLES, D'IBERVILLE ET BOISVERT".

Fait et singé au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour du mois de mai 1972.

(Signé)

MARCEL GERVAIS Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine.

Avis de Motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

72-122

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR TRAVAUX DE CONS-TRUCTION DE CONDUITES D'EGOUTS ET DE PAVAGE DE RUES SUR LES RUES D'ARGENSON, De La BARRE, De COURCELLES, D'IBERVILLE ET BOISVERT".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour du mois de mai 1972.

(Signé) MARCEL GERVAIS

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine.

Avis de Motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaiene séance, un règlement intitulé:

72-123

"REGLEMENT AUTORISANT LA CONSTRUCTION DE PUITS ARTESIENS ET DE RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour du mois de mai 1972.

> (Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

n buudin
Le Greffier

Le Maire

Province de Québec Cité du Cap-de la la Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 23 mai 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption

procès

verbal

72-124

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 15 mai 1972, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 15 mai 1972

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

> et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Commission d'Urbanisme 1. Les membres du Conseil acceptent les item 1 à 5 inclusivement du procès verbal de la Commission d'Urbanisme, séance tenue le ler mai 1972.

Arrêt-balles au parc Rochefort

2. Les membres du Conseil recommandent à l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, de faire modifier l'arrêt-balles au parc Rochefort, afin d'éviter que les balles soient frappées chez les propriétaires de la rue St-Laurent qui sont adjacents à ce parc.

Machines à additionner

3. Les membres du Conseil recommandent qu'il soit demandées des soumissions pour l'achat de machines à additionner pour le bureau des achats et de la trésorerie.

Aide temporaire

4. Les membres du Conseil recommandent l'engagement d'une aide (temporaire) à la Bibliothèque municipale, et si possible, une étudiante en bibliothéconomie.

Achat bâtons de 5. Les membres du Conseil recommandent le paiement de la facture d'achat de onze (11) bâtons de crosse au montant total de \$ 61.00 crosse montant dû au révérend Père Gaétan Loiselle, du Sanctuaire Notre-Dame du Cap.

foncières du Conseil ne recommandent pas le remboursefoncières ment des taxes foncières et de service pour l'année 1972,
et de à M. Jacques Lachapelle, considérant que dans tous les auservice foncières et de service pour l'année 1972,
et de payées au complet par les expropriés.

Service 7. Les membres du Conseil acceptent l'organigramme présenté
Municipal concernant le Service Municipal des Loisirs et nomment au
Loisirs poste de Directeur de la Récréation, Monsieur Fernand StGermain.

Congrès 8. Les membres du Conseil recommandent de verser la somme de Garde \$ 100.00 à la Garde Paroissiale du Cap-de-la-Madeleine Inc.

Paroissia- pour la tenue de leur Congrès Provincial les 7, 8 et 9 juille du Cap let prochain dans les limites de la municipalité, mais ils devront défrayer le coût de la location du Centre Récréatif.

Restau9. Les membres du Conseil recommandent que, pour l'année 1972, rant du la concession du restaurant du Parc Rochefort soit cédée à M. Paul Lacoursière, et aussi qu'un montant de \$ 30.00 par semaine lui soit versé par la municipalité.

Cette concession et ce montant devront être en considération que ledit Paul Lacoursière devra pourvoir à l'entretien dudit terrain.

Deux 10.Les membres du Conseil recommandent qu'il soit installées enseignes deux enseignes d'Arrêt sur la rue Barkoff, coin St-André et ce, sans enlever les affiches installées sur ladite rue St-André.

Copies 11.Les membres du Conseil recommandent de transmettre à M. Jacde ques Bettez copies des lettres suivantes:

lettres a) Lettre de M. Réal Poirier RE: demande d'amendement au zoà M.J. nage;

Bettez b) Lettre de Mme Brigitte Morissette concernant la malpropreté d'un terrain vacant;

c) Lettre de M. Elphège Germain concernant une démolition d'une bâtisse.

Sujets 12. a) Rencontre avec le comité de griefs des Policiers;
divers b) Rapport de M. Marcoux sur les futurs règlements qui devront être adoptés;

c) Rapport sur l'Inspection des viandes.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE rapport Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

comité
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 15
mai 1972, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption Proposé par M. le conseillet LIONEL RHEAULT

liste comptes

72-126

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 371-C comportant des dépenses se totalisant à \$ 57,204.25 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Réclamations pour différentes écoles de la Cité par la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine pour réparations de clôtures endommagées lors du déblaiement de la neige; estimé total pour 5 écoles: \$ 6,064.40;
- b) Avis de Me Henri Biron, procureur de M. Dosithée Bourassa, 200 Chemin du Passage, Cité, pour dommages à sa propriété: \$1,150.00 et dépréciation \$ 300.00 pour un estimé total de: \$ 1,450.00;
- c) Réclamation de M. Louis-Georges Gélinas, 518 St-Laurent, Cité, RE: dommages à la haie sur sa propriété. Perte d'arbustes: \$140.; dommages à la haie: \$ 15.00; estimé total: \$ 155.00;
- d) Lettre de la Société d'Aluminium Reynolds (Canada) Limitée en réponse à la résolution du 18 avril 1972 et dans laquelle lettre la Société rappelle sa coopération passée et assure le Conseil de Ville de son entière collaboration dans la recherche d'une solution au problème de l'eau dans notre Cité;
- e) Lettre de la Caisse Populaire Ste-Famille du Cap demandant une rencontre de son Conseil d'Administration avec le Conseil de la Cité, RE: Centre Communautaire;
- f) Demande d'approbation de deux plans par M. Geo. Gariépy, a.g., de Trois-Rivières RE: Lots 143-35-4 et 171-355.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

72-127

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de:

Mme Lorenzo Leclerc, Proposé par M. le cons. Martin Bergeron; Μ. André Goulet, Proposé et appuyé à l'unanimité;

Μ. Alide Hardy, Proposé par M. le cons. Jean-Paul Lavergne.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Plan 72-84 Geo. Gariépy, ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 143-35-4, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Capde-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

a.g., accepté

72-128

Plan fait et préparé par M. Georges Gariépy, a.g., en date du 28 avril 1972 et portant le numéro 72-84.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Plan Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Geo.

1096

Gariépy, a.g., accepté ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 171-355, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

72-129

Plan fait et préparé par M. Georges Gariépy, a.g., en date du 15 mai 1972. ADOPTE

Acte de Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

servitude avec Hydro-

ET RESOLU: Que ce Conseil négocie un acte de servitude avec l'Hydro-Québec pour le forage de puits artésiens, l'installation de conduites d'aqueduc et de conduits électriques souterrains et l'accès à ces équipements sur les lots: 107, 108,109, 110, 111, 112 et 113.

72-130

Québec

Ladite servitude devant être consentie en faveur de la Cité pour la somme nominale de UN (\$1.00) dollar.

Son honneur le Maire et le Greffier sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTE

Voeux de Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé à l'unanimité

Succès à Me Yvon Monfette, RE: son transfert

ET RESOLU: Que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs meilleurs voeux de succès à Me. Yvon Monfette et lui souhaitent bonne chance dans sa nouvelles situation à la suite de son transfert dans la Métropole.

à Montréal

72-131

C'est à regret que Messieurs les Membres du Conseil constatent son départ, considérant son travail et les efforts déployés pour les Loisirs Municipaux et Régionaux, lesquels ont bénéficié à notre jeunesse.

ADOPTE

Règlement no. 525 Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE ET RESOLU: Que le règlement No. 525 intitulé:

72-132

adopté

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE \$ 80,000.00 DOLLARS POUR TRAVAUX DE FORAGE DE 9 PUITS A FAIBLE DEBIT, D'ACHAT ET D'INSTALLATION DE POMPES ET DE RACCORDEMENTS MECANIQUES ET ELECTRIQUES",

soit et est adopté.

ADOPTE

Assemblée publique

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

RE: règl. no. 525 Forage 9 puits

72-133

ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité pour les travaux concernés au Règlement No: 525, pour JEUDI, le ler juin 1972, entre 7:00 et 9:00 heures p.m., relativement à l'adoption dudit règlement no. 525.

ADOPTE

Règlement no. 526 Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

adopte

ET RESOLU: Que le règlement No. 526 intitulé:

72-134

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE \$ 100,000.00 DOLLARS POUR TRAVAUX D'EGOUTS, D'OUVERTURE ET DE MISE EN FORME ET D'ASPHAL-TAGE DE RUES",

soit et est adopté.

ADOPTE

Assemblée publique

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

RE: regl. no. 526 Egouts, etc. ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité pour les travaux concernés au Règlement No. 526, pour JEUDI, le ler juin 1972, entre 7:00 et 9:00 heures p.m., relativement à l'adoption dudit règlement no. 526.

ADOPTE

72-135

Règlement

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

no. 527 Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

adopté

ET RESOLU: Que le règlement No. 527 intitulé:

72-136

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE \$ 42,000.00 DOLLARS POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITES D'AQUEDUC", soit et est adopté.

ADOPTE

Assem-

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

publique RE: règl. no. 527

Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une

Aqueduc

assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité pour les travaux concernés au Règlement No. 527, pour JEUDI, le ler juin 1972, entre 7:00 et 9:00 heures p.m.,

72-137

relativement à l'adoption dudit règlement no. 527.

ADOPTE

Règlement no. 528 Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

adopte

ET RESOLU: Que le règlement No. 528 intitulé:

72-138

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE \$ 66,000.00 DOLLARS POUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET DE CHAINES DE RUES SUR DI-VERSES RUES",

soit et est adopté.

ADOPTE

Assem-

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

publique RE: regl. no. 528 Trottoirs

ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité pour les travaux concernés au Règlement No. 528, pour JEUDI, le ler juin 1972, entre 7:00 et 9:00 heures p.m., relativement à l'adoption dudit règlement no. 528.

72-139

ADOPTE

1098

Règlement no. 371-19 Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

adopté

ET RESOLU: Que le règlement No. 371-19 intitulé:

72-140

"REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE",

soit et est adopté.

ADOPTE

Assemblée publique

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

RE: règl. no. 371-19

Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer ET RESOLU:

Zonage .

72-141

une assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité de la zone concernée Règlement de zonage No. 371-19, pour JEUDI, le ler juin 1972, entre 7:00 et 8:00 heures p.m., relativement à l'adoption du-

dit règlement no. 371-19.

ADOPTE

Avis đe Motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

72-142

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE CONSTRUCTION CONCER-NANT LE DEBOISEMENT DES TERRAINS AVANT LA CONSTRUCTION".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 23ieme jour du mois de mai 1972.

(Signé)

LIONEL RHEAULT Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SON HONNEUR LE ET LEVE MAIRE LA SEANCE

Le Greffier

Le Maire

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la zone concernée au règlement 371-19 de la Cité, tenue JEUDI, le ler juin 1972, entre 7:00 et 8:00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOU-VELLISTE", en date du 25 mai 1972, en vue de l'adoption du règlement numéro 371-19 concernant le zonage dans les limites de la municipalité, corrigeant la zone I-B-secteur 5, afin d'agrandir la zone C-A- secteur 4.

Présidée par M. le conseiller Rodrigue Lepage, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7:00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents:

Le Greffier de la Cité et l'Inspecteur en Bâtiment, ainsi que deux (2) contribuables non concernés par cet amendement.

Lecture par le secrétaire, en l'occurrence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A huit (8) heures p.m. précises, soit exactement UNE (1) heure après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable ayant exigé que ledit règlement numéro 371-19 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables du secteur concerné de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 371-19 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

wedin for

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 2ième jour de juin 1972.

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Rodrigue Lepage/

Président de l'Assemblée

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles de la Cité, tenue JEUDI, le ler juin 1972, entre 7:00 et 9:00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 25 mai 1972, en vue de l'adoption du règlement numéro 525, concernant un emprunt de \$ 80,000.00 dollars pour travaux de forage de 9 puits à faible débit, d'achat et d'installation de pompes et de raccordements mécaniques et électriques.

Présidée par M. le conseiller Rodrigue Lepage, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7:00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: Le Greffier de la municipalité, Jean Beaudin, agissant comme secrétaire de l'assemblée, ainsi que deux (2) contribuables propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité et l'Inspecteur en Bâtiment de la municipalité.

Lecture par le secrétaire, en l'occurrence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A huit heures et 15 minutes (8,15), arrivée de M. le conseiller Marcel Gervais.

A neuf (9) heures p.m. précises, soit exactement deux (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 525 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, le président de l'assemblée déclare que ledit règlement numéro 525 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,

Sunder

ce 21ème jour de juin 1972.

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Rodrigue Lepage

Président de l'Assemblée

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles des RUES CONCERNEES au règlement 526, tenue JEUDI, le ler juin 1972, entre 7:00 et 9:00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 25 mai 1972, en vue de l'adoption du règlement numéro 526, concernant un emprunt au montant de \$ 100,000.00 dollars pour travaux d'égouts, d'ouverture et de mise en forme et d'asphaltage de rues, sur les rues De Courcelles, De La Barre, D'Iberville, D'Argenson et Boisvert.

Présidée par M. le conseiller Rodrigue Lepage, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7:00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: Le Greffier de la municipalité, Jean Beaudin, agissant comme secrétaire de l'assemblée, ainsi que deux (2) contribuables propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité et l'Inspecteur en Bâtiment de la municipalité.

Lecture par le secrétaire, en l'occurrence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A huit heures et 15 minutes (8.15), arrivée de M. le conseiller Marcel Gervais.

A neuf (9) heures p.m. précises, soit exactement deux (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 526 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables des rues concernées audit règlement, le président de l'assemblée déclare que ledit règlement numéro 526 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 2ième jour de juin 1972.

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Rodrigue Lepage

Président de l'Assemblée

CANADA
Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles de la Cité, tenue JEUDI, le ler juin 1972, entre 7:00 et 9:00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 25 mai 1972, en vue de l'adoption du règlement numéro 527, concernant un emprunt de \$ 42,000.00 dollars pour travaux de construction de conduites d'aqueduc sur les rues De Courcelles, De La Barre, D'Iberville, D'Argenson et Boisvert.

Présidée par M. le conseiller Rodrigue Lepage, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7:00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents:

Le Greffier de la municipalité, Jean Beaudin, agissant comme secrétaire de l'assemblée, ainsi que deux (2) contribuables propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité et l'Inspecteur en Bâtiment de la municipalité. Lecture par le secrétaire, en l'occurrence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A huit heures et 15 minutes (8.15), arrivée de M. le conseiller Marcel Gervais.

A neuf (9) heures p.m. précises, soit exactement deux (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 527 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 527 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 2ième jour de juin 1972.

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Rodrigue Lepage

Président de l'Assemblée

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles des RUES CONCERNEES au règlement 528, tenue le ler juin 1972, entre 7:00 et 9:00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 25 mai 1972, en vue de l'adoption du règlement numéro 528 concernant un emprunt au montant de \$ 66,000.00 dollars pour travaux de construction de trottoirs sur les rues De Courcelles, De La Barre, D'Iberville, D'Argenson, Père-Richard, Berlinguet, 6ième Rue, 7ième Rue, Houssard, Dieppe et Ouimet.

Présidée par M. le conseiller Rodrigue Lepage, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7:00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents:

Le Greffier de la municipalité, Jean Beaudin, agissant comme secrétaire de l'assemblée, ainsi que deux (2) contribuables propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité et l'Inspecteur en Bâtiment de la municipalité.

Lecture par le secrétaire, en l'occurrence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A huit heures et 15 minutes (8.15), arrivée de M. le conseiller Marcel Gervais.

A neuf (9) heures p.m. précises, soit exactement deux (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 528 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables des rues concernées audit règlement, le président de l'assemblée déclare que ledit règlement numéro 528 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 2ième jour de juin 1972.

un beweldin Rockio

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Rodrigue Lepage

Président de l'Assemblée

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lun-di, le 5 juin 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

72-143

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil. tenue le 23 mai 1972, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 23 mai 1972

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Marcel Gervais

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Caisse Populaire Ste-Famille

- 1. Les membres du Conseil acceptent de rencontrer les dirigeants de la Caisse Populaire Ste-Famille, telle que formulée dans une demande en date du 15 mai 1972.
- 2. Rapport d'ouverture de soumissions pour léachat de 36 sacs
- a) de terre diatomée (50 lbs par sac).

Soumissions: Terre idatomée

SOUMISSIONNAIRES	PRIX TOTAL	REMARQUES
Morin & Frères Inc.	\$ 178.20	
Laboratoires Choisy	\$ 270.00	
Ben Vanasse Inc.	\$ 216.00	-
Laboratoires Orléans	\$ 178.20	

Les membres du Conseil acceptent la soumission de Morin & Frères Inc.

b) Rapport d'ouverture de soumissions pour l'achat de 1000

gallons de Chlore Liquide 12% en récipient de 4 gallons.

Soumissions:	SOUMISSIONNAIRES	PRIX TOTAL	REMARQUES
Chlore	Wilmar Inc.	\$ 2.40/4 gal.	
liquide	Laboratoires Orléans	\$ 2.40/4 gal.	
12%	Laboratoires Choisy	\$ 4.00/4 gal.	
	Ben Vanasse Inc.	\$ 2.40/4 gal.	
	Morin & Frères Inc.		Impossible

Les membres du Conseil acceptent la soumission de Wilmar Inc.

- c) Concernant les soumissions pour l'équipement de baseball et au-Equipements tres articles pour les Loisirs, les membres du Conseil recom-Loisirs: mandent de faire parvenir à M. J.-René Giguère photocopies desauto-financés dites soumissions, considérant que l'achat d'équipement doit s'auto-financer avec les montants d'inscription.
- Société 3. Les membres du Conseil recommandent à l'Ingénieur municipal,
 Aluminium M. Ronald Marcoux, de préparer un dossier concernant une renReynolds contre future avec les dirigeants de la Société d'Aluminium
 Reynolds au sujet de l'eau fournie à cette usine.
- M. Jacques 4. Les membres du Conseil recommandent de transmettre à notre Con-Lachapelle seiller Juridique la demande de M. Jacques Lachapelle.
- Club 5. Les membres du Conseil recommandent de verser au Club Richelieu, Richelieu Cap-de-la-Madeleine, l'octroi prévu au budget 1972.
- Michel 6. Les membres du Conseil recommandent l'engagement temporaire de Pelletier, Michel Pelletier, étudiant, comme "aide" à la bibliothèque, étudiant considérant que ce dernier doit y faire un stage de 5 semaines sans solde.
- Rapport 7. Les membres du Conseil prennent connaissance d'un rapport d'acaccident cident d'automobile des détectives et autorisent la réparation en conséquence, et aussi font remarquer au Directeur de Police, M. Guy Blanchet, que le responsable devrait être sévèrement réprimandé.
- Feux 8. Les membres du Conseil autorisent l'installation de feux rourouges ges clignotants sur le toit de l'auto-patrouille de marque clignotants Pontiac 1968.
- 9. Les membres du Conseil recommandent de porter à l'étude l'achat de bâtons et casques protecteurs pour les policiers et aussi, achats à recommandent d'attendre concernant l'achat de nouveaux "Sam l'étude Brown", considérant l'étude faite actuellement par la Commission de Police sur les uniformes des Policiers.
- Règle 11. Les membres du Conseil recommandent à l'Inspecteur en Bâtiment ment RE: de préparer un règlement concernant le code de construction code afin d'obliger les propriétaires de terrains vacants, de faire construction le déboisement nécessaires de leur terrain avant d'émettre un permis de construction.
- Gymnase 10. Les membres du Conseil ne recommandent pas de prêter gratuitemunicipal ment la salle du Gymnase municipal aux militants de l'église de Jésus-Christ.

1106

Congrès
Association
Canadienne
Urbanisme

12. Les membres du Conseil autorisent l'Inspecteur en Bâtiment, M. Jacques Bettez, l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, et le conseiller Marcel Gervais à se rendre au congrès de l'Association Canadienne de l'Urbanisme tenu à Sherbrooke, les 7, 8 et 9 juin prochain.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption proces

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

verbal

72-144

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 23 mai 1972, soit et est adopté en y ajoutant l'article 12.

ADOPTE

Adoption

règlement

371-19 Zonage

72-145

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de la zone concernée au règlement 371-19, en vue de l'adoption dudit règlement, tenue le ler juin 1972, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et tel que lu par le Greffier.

ADOPTE

Adoption règlement

525

9 puits

72-146

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le ler juin 1972, concernant l'adoption du règlement no. 525, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et tel que lu par le Greffier.

ADOPTE

Adoption règlement

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

526 égouts & rues

72-147

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, des rues concernées au règlement 526, tenue le ler juin 1972, en vue de l'adoption dudit règlement, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et tel que lu par le Greffier.

ADOPTE

Adoption règlement

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

527 aqueduc

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le ler juin 1972, concernant l'adoption du

72-148

règlement 527, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et tel que lu par Greffier.

ADOPTE

Adoption règlement 528 trottoirs

72-149

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, des rues concernées au règlement 528, tenue le ler juin 1972, en vue de l'adoption dudit règlement, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et tel que lu par le Greffier.

ADOPTE

Adoption liste comptes

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 372-C comportant des dépenses se totalisant à 97,802.07 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Demande de M.C. Equipment Inc., 1215 rue Thibeau, Cité, par M. Marcel Tessier, président, s'il y avait possibilité d'agrandir la zone 1-A secteur 4 en zone industrielle;
- b) Réclamation RE: dommages au trottoir d'entrée privée de M. Robert Beaulieu, 455 rue Beaudry, Cité, le 15 mai 1972;
- c) Réclamation de M. Alphonse Lavigne, 316 rue Loranger, Cité, RE: dommages au gazon, fleurs et à un sapin bleu lors du déblaiement de la neige, le 23 mars 1972; Estimé suivra;
- d) Avis responsabilité de M. Roger Casault, 454-3ième Rue, Cité, RE: dommages à sa voiture par trottoir trop haut. Estimé: \$112.77;
- e) Lettre de Me Jean-Paul Cossette, Avocat, 452 rue Gélinas, Cité, RE: demande de partager le coût de construction de clôture sur lot contigu 35pieds x 90 pieds, rue Gélinas; hauteur de la clôture: 5 pieds. Estimé: environ \$3.50 du pied;
- f) Demande d'approbation d'un plan par M. Ernest L. Duplessis, a.g. 128, rue Radisson, Trois-Rivières;
- g) Demande d'approbation de trois (3) plans par M. Edouard Lair, a. g., 56 rue Fusey, Cité;
- h) Demande d'approbation d'un plan par M. Roger Gélinas, a.g., du 3240 De Courval, Trois-Rivières - Ouest;
- i) Lettre de remerciements par M. le conseiller Martin Bergeron, 223 rue Des Chenaux, Cité, pour les fleurs et messages de sympathies à son égard et envers sa famille lors du décès de sa mère, Mme Alfred Bergeron;
- j) Lettre de la Régie des Eaux du Québec au sujet de l'installation de services d'égouts et d'aqueduc RE: Dossier 1270-AE-51;
- k) Lettre de Me Jérôme Loranger, notaire, RE: Projet de dation en paiement par les Produits Textile Mur-Ren Ltée en faveur de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

72-150

1) Lettre de Marathon Realty Company Ltd., suite 1930 Place du Canada, Montréal, RE: Canadien Pacifique Ltée: Trottoirs, Pavage et Egouts - Avenue du Parc.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

72-151

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de:

Mme Alfred Bergeron, Prop. par le cons. Lionel Rheault;
M. Robert Boucher, Prop. par le cons. J.-P. Lavergne;
Mme Vve Alphonse Veillette, Prop. par le cons. Lionel Rheault;
M. Gilles Bruneau, Prop. par le cons. Lionel Rheault;
Mme Alma Bailly Prop. par le cons. Lionel Rheault.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Rétrocession
par la
Cité:
Terrain
rue
Beauchemin
à:Gabriel

72-152

J. De Bané

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent de rétrocéder à M. Gabriel J. De Bané, un certain terrain situé sur la rue Beauchemin, en la Cité, et connu comme étant une partie de la subdivision officielle numéro sept cent soixante-dix du lot originaire trois cent quatre-vingt-sept (387-P-770), mesurant mesure anglaise cinquante (50') pieds à son front sur la rue Beauchemin, ledit cinquante (50') pieds devant être calculé partant de la subdivision numéro sept cent quatorze (714) du lôt originaire trois cent quatre-vingt-sept (387) par cent quatre-vingts (180') pieds de profondeur, borné comme suit:

- En front, au Sud-Ouest: par la rue Beauchemin;
- D'un côté, vers le Nord-Ouest: par les lots 387-2047, 387-2048, 387-2049, 387-2050, 387-2051 et 387-2052;
- Au Nord-Est: par le lot 387-P-770 et
- Au Sud-Est: par les lots 387-714, 387-715 et 387-741.

La Cité entend rétrocéder tout ce qu'elle avait acquis dudit Gabriel J. De Bané, en date du 17 décembre 1963 et enregistré sous le numéro 194563.

Cette rétrocession est faite pour la somme de UN (\$1.00) dollar.

Le Maire et le Greffier sont, par la présente, autorisés à signer le contrat.

ADOPTE

Plan
Ernest L.
Duplessis,
accepté

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 149-361, cadastre officiel de la Paroisse (main-

72-153

tenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Ernest L. Duplessis, a.g., en date du 16 mai 1972.

ADOPTE

Plan D-3113

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Edouard Lair, a.g., accepté

Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 548-163 - 164 - 165, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

72-154

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 2 juin 1972 et portant le numéro D-3113.

ADOPTE

Plan

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Edouard Lair, a.g.,

D - 3114

Que le plan montrant la subdivision d'une partie du ET RESOLU: lot 113-112, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

accepté

72-155

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du ler juin 1972 et portant le numéro D-3114.

ADOPTE

Plan

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Edouard Lair, a.g.,

D-3125

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 552 et 553, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

accepté

72-156

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du ler juin 1972 et portant le numéro D-3125.

ADOPTE

Plan

18960

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Roger Gélinas, a.g., accepté

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 149-311, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

72-157

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 9 mai 1972 et portant le numéro 18960.

ADOPTE

Félicitations à

Proposé et Appuyé à l'unanimité

Me Guy Lebrun, nommé

ET RESOLU: Que Monsieur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à Me Guy Lebrun, Avocat et Conseiller Juridique de la municipalité, pour sa récente nomination

Juge

comme Juge de la Cour Supérieure du District de Trois-Rivières.

72-158

Les Membres du Conseil lui offrent leurs meilleurs voeux de santé et de succès tout au long de sa carrière, laquelle nous lui souhaitons des plus fructueuse.

ADOPTE

Félicitations à M. J.-Edouard Biron,

Proposé et Appuyé à l'unanimité

ET RESOLU: Que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers offrent leurs plus sincères félicitations à M. J.-Edouard Biron, trésorier de la municipalité, pour son élection au poste de Directeur de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec.

nommé Directeur C.O.M.A.

72-159

Les Membres du Conseil lui souhaitent beaucoup de succès

et un terme des plus fructueux.

ADOPTE

Avis đe Motion Jë, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

72-160

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NO. 371 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour de juin 1972.

(Signé)

MARCEL GERVAIS Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ΕŢ SON HONNEUR LEVE \mathbf{LE} MAIRE LA SEANCE.

Le Maire

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 12 juin 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces

verbal

72-161

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 5 juin 1972, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

> RAPPORT DE COMITE Séance du 5 juin 1972

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Télévision: Circuit fermé 1. Les membres du Conseil portent à l'étude le projet d'installation d'un système de télévision à circuit fermé pour les cellules du Poste de Police.

Soumi**ssio**ns publiques

2. Les membres du Conseil autorisent le Greffier à faire la demande de soumissions publiques pour travaux d'aqueduc et d'égouts devant être exécutés en vertu des règlements 526 et 527.

M. Conrad Brûlé, plombier

3. Les membres du Conseil autorisent l'engagement de M. Conrad Brûlé, plombier, au poste de chef de groupe et ce, aux conditions de la convention collective de travail avec les services extérieurs.

Remise de taxes 4. Suite à une opinion de notre Conseiller Juridique, les membres du Conseil n'autorisent pas la remise de taxes demandée par M. Jacques Lachapelle.

- Achat 4 tondeuses neuves
- 5. Les membres du Conseil autorisent l'achat chez Béliveau & Fils Inc. de quatre (4) tondeuses à gazon et ce, au prix soumis, soit \$ 130.00 chacune, sans échange. Aussi les membres du Conseil acceptent l'offre de M. Yvon Goyette, soit la somme de \$ 60.00 pour la vente de quatre (4) tondeuses usagées.
- Réclamation de \$ 67.00 RE: clôture
- Les membres du Conseil ne recommandent pas le paiement 6. de la somme de \$ 67.00 réclamée par M. Jacques Bédard, du 25 rue D'Ailleboust, Cité, pour la construction d'une clôture supposément faite en bordure de lots appartenant à la municipalité.
- Barres jaunes
- Les membres du Conseil recommandent le peinturage de barres jaunes sur les coins Nord-Est et Sud-Est des rues Notre-Dame et Duchesne.
- Affiches "Non-Stationnement"
- Les membres du Conseil autorisent l'installation d'affiches indiquant lè "NON STATIONNEMENT DU TRAFIC LOURD" et ce, sur le boulevard Ste-Madeleine, entre les rues Montcalm et St-Antoine, du côté Nord dudit Boulevard.
- Zone de stationnement
- 9. a) Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police, M. Guy Blanchet, de rencontrer le propriétaire de la quincaillerie Nazaire Tremblay, lequel aurait fait une demande de déterminer une certaine zone de stationnement défendu face à son commerce et ce, sur la rue Thibeau.
- Camions commerciaux
- b) Aussi, suite à certaines plaintes reçues, les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police de vérifier sur la rue Dussault, à l'effet que plusieurs camions commerciaux sont stationnés en permanence tous les soirs et le dimanche inclus.
- Rapport
- Les membres du Conseil désirent un rapport sur ces deux item.
- Lumières clignotan-
- 10. Les membres du Conseil recommandent l'achat de lumières clignotantes sur l'auto-patrouille de marque Pontiac, de tes qualité identique aux lumières installées sur les autres autos-patrouilles.
- Gymnase municipal
 - 11. Les membres du Conseil recommandent la location à L'Age D'Or St-Odilon d'une salle du gymnase municipal et ce, au prix de \$ 20.00 par mois.
- Centre Récréatif
- 12. Les membres du Conseil acceptent de prêter gratuitement pour la journée du 23 juin 1972, le Centre Récréatif aux organisateurs de la Fête Nationale (St-Jean-Baptiste).
- bénéfice:
- Cocktail- 13. Les membres du Conseil ne recommandent pas d'accepter la participation de la Cité à un cocktail-bénéfice offert Chicoutimi par la Cité de Chicoutimi, au profit des prochains jeux du Québec.
- Urnes avec
- 14. Les membres du Conseil autorisent l'installation de deux (2) urnes avec arrangement de fleurs et ce, sur la façade

fleurs

sujets

de l'Hôtel de Ville, sur le parterre voisin des portes d'entrée.

Correspondance: divers

- 15. Les membres du Conseil ont pris connaissance de ce qui suit:
 - a) Jugement cause Cité -vs- Les Plateaux de La Ferté;
 - b) Mandamus gestion Jamar -vs- Cité;
 - c) Rapport de l'Estimateur de la municipalité;
 - d) Rapport de la Cour municipale;
 - e) Rapport sur les activités de la lutte;
 - f) Lettre des dirigeants de la Consolidated Bathurst;
 - g) Lettre de M. J-Henri Garneau, Thanatologue;
 - h) Avis légal RE: cas Jacques Lachapelle;
 - i) Les membres du Conseil ont rencontré les dirigeants de la Caisse Populaire Ste-Famille au sujet d'un projet de construction d'un Centre communautaire;
 - j) Aussi les membres du Conseil ont rencontré M. J.-J. Tremblay de la firme "Service Technique en Eau Souterraine Inc". au sujet de la présentation du Bilan Hydrologique de la région du Cap-de-la-Madeleine.

(Signé)

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

72-162

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 5 juin 1972, soit et est adopté en corrigeant l'item 8 dudit rapport.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de Mme Nicole Bernier, 120 rue Mère Gamelin, Cité, se plaignant de la malpropreté d'un terrain aux abords de l'escalier rue Mère Gamelin;
- b) Lettre de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec RE: Formation du Conseil d'Administration de la Corporation pour l'année 1972-73;
- c) Lettre de remerciements de M. le conseiller Sylvio Hénaire et de Mme Sylvio Hénaire pour les sympathies que les Membres du Conseil leur ont témoignées lors du décès de M. Gérard Jacques;
- d) Demande d'approbation du plan No. D-3126 RE: lot 549, par M. Edouard Lair, a.g., du 56 rue Fusey, Cité;

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

72-163

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Capde-la-Madeleine ont appris les décès de:

M. J. St-Laurent, Proposé par le cons. Sylvio Hénaire; Mme Vve Edmond Hubert, Proposé par le cons. Martin Bergeron;

M. Richard Veillet, Proposé par le cons. Sylvio Hénaire;

Mme Gustave Catellier, Proposé par le cons. Sylvio Hénaire.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Dation

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

en paiement par

Mur-Ren

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et le Greffier à signer pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la dation en paiement par les Produits Textile Mur-Ren Ltée en faveur de la municipalité.

72-164

Ltée

Le tout tel que préparé par Me Jérôme Loranger, notaire.

La municipalité n'entend pas assumer la créance due à Esso Impérial au montant de \$ 1,700.00 dollars sur le système de chauffage.

ADOPTE

Plan **D-3126** Edouard Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 549, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain,

72-165

accepté

Lair, a.g.,

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 8 juin 1972, et portant le numéro D-3126.

ADOPTE

Achat 20 pneus Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

noirs, d'été

72-166

ET RESOLU: Que la soumission du Garage Charles Turcotte & Fils Ltée, en date du 2 juin 1972, pour l'achat de 20 pneus noirs, d'été, de marque B.F. Goodrich et ce au prix de \$20.16 chacun, soit et est acceptée.

ADOPTE

RESOLUTIONS DE FELICITATIONS aux Commissaires d'Ecoles:

Félicitations aux Commissaires

ET RESOLU: Que'son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à:

d'Ecoles

Mme Madeleine Lamothe, élue. Prop. par le cons.Lionel Rheault; M. Jean-Guy Lahaye, acclamation. Prop. par cons. Lionel Rheault;

Paul St-Pierre, Μ.

élu. Prop. par le cons. Lionel Rheault;

Μ. André Laperrière,

soit et est accepté.

Prop. par le cons. Sylvio Hénaire; élu,

Μ.

Michel Hébert, élu. Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;

М.

Richard Rochefort, réélu. Proposé ... par le cons. Jean-Paul Lavergne;

Mme Géraldine Lemay, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire; élue. M. Henri Rocheleau, réélu. Prop. par le cons. Martin Bergeron; réélue. Prop. par le cons. Martin Bergeron; Mme Rita Fournier, Mme Carmen Leblanc, élue. Prop. par le cons. Rodrigue Lepage; Mme Thérèse Sévigny, élue. Prop. par le cons. Rodrigue Lepage; M. Robert Rocheleau, réélu. Prop. par le cons. Rodrique Lepage; M. Jean-Paul Gélinas, Prop. par le cons. Marcel Gervais; élu. M. Roger Dubois, élu. Prop. par le cons. Marcel Gervais;

72-167

- M. Jean Rivard, élu. Prop. par le cons. Marcel Gervais;
- M. Jean-Louis Guillot, acclamation. Prop. par le cons. Marcel Gervais;
- M. Serge Dumont, élu. Prop. par le cons. Marcel Gervais;
- M. Claude Lemire, élu. Prop. par le cons. Marcel Gervais;
- M. Jean-Louis Levasseur, réélu. Prop. par le cons. Marcel Gervais.

pour leur élection, réélection et acclamation au poste de Commissaire d'Ecole à la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine.

Les Membres du Conseil vous souhaitent un règne des plus fructueux, sachant que votre élection, ou réélection, ou acclamation à ce poste bénéficiera à la population du Cap-de-la-Madeleine et tout particulièrement aux étudiants.

ADOPTE

Avis de Motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumet-trai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitu-lé:

72-168

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 371 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 12ième jour de juin 1972.

(Signé)

MARTIN BERGERON Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 27 juin 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

procès verbal Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

72-169

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 12 juin 1972, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

> RAPPORT DE COMITE Séance du 12 juin 1972

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Rapport
Commission
d'Urbanisme

 Suite à la lecture par le secrétaire, M. Jacques Bettez, du procès verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme tenue le 5 juin 1972, les membres du Conseil acceptent les item UN (1) à NEUF (9) inclusivement.

Plainte RE: chien aboyant 2. Suite à une plainte reçue de M. Guy Champagne, à l'effet qu'un chien aboie fréquemment au 224 rue Thibeau, les membres du Conseil recommandent au département des Détectives de s'occuper de cette dite plainte et de prendre les procédures nécessaires conformément au règlement no. 524.

3. Ouverture de soumissions pour le terrassement du Parc en ar-

Terrassement

arrière

Parc en

SOUMISSIONNAIRES

PRIX

La Pépinière des Laurentides Inc.

rière de l'Hôtel de Ville:

\$ 2,469.75

Hôtel de Ville

Rolland Gélinas Duvernay Terrassement Inc. \$ 2,770.00 \$ 4,023.75

Gaston Fournier

\$ 2,815.00

Dominique Bégin

\$ 3,475.00

Les membres du Conseil acceptent la soumission de La Pépinière des Laurentides Inc. et recommandent que les travaux débutent le plus tôt possible.

Plans soumis au Conseil

- 4. Suite à un projet soumis par M. Arnold Lipes à l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, les membres du Conseil acceptent, en principe, ledit projet mais recommandent, avant tout, que des plans soient soumis au Conseil.
- 5. Les membres du Conseil autorisent l'Inspecteur en Bâtiment, M. Jacques Bettez, à prendre les procédures nécessaires contre tout con-Procédures nécessaires trevenant au règlement régissant la malpropreté des terrains cants.
- Offre de 6. Suite à une lettre de la compagnie Massicotte & Fils Ltée, en date du 13 juin 1972, concernant l'ordonnance No. 13 du Ministère des 50% des Transports, les membres du Conseil autorisent l'Ingénieur municimontants réclamés pal, M. Ronald Marcoux, d'offrir à ladite compagnie 50% des montants réclamés pour les travaux devant être exécutés en vertu du règlement no. 518.
- Services firme spécialisée
- 7. Les membres du Conseil autorisent l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, à retenir les services d'une firme spécialisée pour faire inspecter la conduite d'égouts passant sur le terrain de M. C.-N. De Grandmont.
- 8. Les membres du Conseil autorisent le Gérant, M. Roland Desaulniers, à signer le contrat d'un an avec la compagnie Motorola Electronics Contrat à pour la réparation des radios des autos-patrouilles et ce, au prix Motorola soumis en date du 2 mai 1972. Electronics

(Signé)

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Adoption rapport

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

comité

Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 12 juin 72-170 1972, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption liste Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

comptes

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro

373 - C comportant des dépenses se totalisant à 72-171 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre du Club des 4-H féminin St-Odilon (Cap) par Diane Blanchette, responsable, demandant une subvention financière pour dépenses de congrès provinciaux et camps;

- b) Lettre de l'Age D'Or de la paroisse Ste-Bernadette du Cap demandant des secours financiers pour organiser ledit cercle;
- c) Lettre de l'Association des Parents des Foyers Nourriciers par M. Rolland Gosselin, président, 45, rue Dorval, Cité, demandant l'autorisation de s'incorporer suivant les dispositions du chapitre 298 des statuts refondus de Québec sous le nom de:

"L'ASSOCIATION DES PARENTS DES FOYERS NOURRICIERS".

- d) Lettre de M. André Richard, de Richard Automobiles Enrg. 94 rue Fusey, Cité, demandant un permis pour opérer un atelier de débossage;
- e) Lettre de M. Edouard Lair, a.g., 56 fue Fusey, Cité, demandant l'approbation du plan no. D-3142, subdivision P-lot 562;
- f) Lettre de Me J.-Paul Cossette, Avocat, 618 rue Thibeau, Cité, offrant \$ 300.00 pour l'achat d'un terrain de la Cité;
- g) Avis de responsabilité de M. Alphonse Dubé, 85 rue St-Georges, Cité pour dommages causés à sa propriété par le refoulement d'égout le ou vers le 4 juin 1972;
- h) Lettre de réclamation de M. André Neault, 828, rue Ste-Cécile, Trois-Rivières, pour dommages causés à sa voiture par le mauvais état de la rue Vachon, le ou vers le 13 juin 1972;
- Lettre de réclamation de Mme Marcel Naud, 10 rue St-Philippe, Cité, pour bourse avariée par peinture fraîchement posée et non indiquée, sur un poteau "Arrêt-Stop", le 22 juin 1972;
- j) Bref d'Assignation de Me Annette April, procureur de Bell Canada -vs- Cité du Cap-de-la-Madeleine RE: dommages à câbles téléphoniques et protecteur d'acier lors du déblaiement de la neige sur trottoirs:

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

72-172

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Capde-la-Madeleine ont appris les décès de:

M. Joachim Bélanger, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;

M. Claude Pépin, Prop. par le cons. Martin Bergeron;

M. André Cinq-Mars, Prop. par le cons. Marcel Gervais;

Mme Anselme Sauvageau, Prop. par le cons. J.-Paul Lavergne;

Mme Timothy O'Grady, Prop. par le cons. J.-Paul Lavergne;

Mme Vve Onil Forest, Prop. par le cons. J.-Paul Lavergne;

M. Fortunat Cadieux, Prop. par le cons. Marcel Gervais;

M. Leude Prince, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;

Mme Vve Charles-Henri Savard, Prop. par cons. Sylvio Hénaire.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Plan D-3142 Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

E.Lair, a.g., accepté

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 562, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-dela-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est ac-

cepté.

72-173

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 13 juin 1972 et portant le numéro D-3142.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Félici- Appuyé à l'unanimité

tations ET RESOLU: Que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus à M.J. Bettez sincères félicitations à M. Jacques Bettez pour sa réélection au pos-

te de Directeur de l'Association Canadienne d'Urbanisme.

72-174

Les Membres du Conseil lui souhaitent beaucoup de succès et un terme des plus fructueux.

ADOPTE

tion des Parents des Foyers Nourriciers

Associa-

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accordent aux soussignés d'une requête en date du 25 mai 1972, l'autorisation en vertu du Chapître 298 des Statuts Refondus de Québec, 1964, de se constituer en association et de s'incorporer sous le nom de:

72-175

" L'ASSOCIATION DES PARENTS DES FOYERS NOURRICIERS " et dont le siège social sera situé au 45 de la rue Dorval, au Cap-dela-Madeleine.

ADOPTE

Soumission à Gaston Paillé: Egouts &

Aqueduc

72-176

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent la soumission de Gaston Paillé, du 8725 boulevard Des Forges, Trois-Rivières, en date du 16 juin 1972, au montant de \$ 58,907.07, pour des travaux d'égouts et d'aqueduc sur lès rues de Courcelles (Plan E-508), De La Barre et D'Iberville (Plan E-510), D'Argenson (Plan E-511), et Boisvert (Plan E-541).

Les travaux devront être exécutés conformément aux devis et cahier des charges tels que préparés par l'Ingénieur de la Municipalité.

Cette dite résolution entrera en vigueur le jour de l'approbation des règlements 526 et 527 par le Ministère des Affaires Municipales.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Comptes a.rayer au 31 décembre 1970

72-177

ET RESOLU: Que, sur recommandation du Vérificateur, le trésorier de la Municipalité soit autorisé à rayer des comptes recevables officiels aux états financiers du 31 décembre 1970, ce qui suit:

a) TAXES D'AFFAIRES - Comptes à rayer: 1966 Salon de Quilles Fleur de Lys (Quilles) Faillite 400.00 1966 Normandin & Frères Enr. (Entrepreneurs) Faillite 52.50

	1966 Léo Vachon (Entrepreneur-peintre) Insolvable	\$	35.00
	1966 Buanderie Economie (Buanderie) Incapable de		
	faire preuve		60.00
	1966 Buanderie Equipement (Commerce) Faillite		75.00
	1967 Rénovation Générale (Entrepreneur) Faillite		75.00
	1967 Murage d'Aluminium du Québec,		
	(Entrepreneur) Personne insolvable		112.50
	1967 Piscine Trojan Canada Ltée, (Entrepreneur-		
	Piscines) Compagnie dissoute		52.50
	1967 Charles Marchand (Boutique) Faillite		25.00
	1967 Studio Lumière (Studio de photographies) Balance		5.00
	1967 Weldto Enr. (Boutique) Faillite. Imposer illé-		25.00
	galement		23.00
		\$	917.50
b)	LICENCES DE CHIENS - Comptes à rayer:		
	1969 Gérard Bouillé Toutes ces	\$	5.00
	1969 Fernand Dufour licences de chiéns		5.00
	1969 Claude Paquin ont été mises en		5.00
	1969 Fernand Robert perception		10.00
	1969 Marcel Sévigny sans		10.00
	1969 Marcel Boisvert succès		10.00
		\$	45.00
c)	DIVERS COMPTES A RECEVOIR - Comptes à rayer:		
	1969 Maurice Baril Faillite	\$	52.00
	1970 St. Régis (Salaire du Gérant)		500.00
	1970 Doucet & Frère Faillite		30.00
	1969 Robert Lalonde (Pas collectable: Me Guy Lebrun)		50.00
	1970 Rodrigue Gauthier (Me Guy Lebrun: lettre, plus		20
	(dispendieux en frais)	<u>.</u>	38.00
		\$	670.00
	•		
	ADOPTE GRAND TOTAL:	\$ 1 =	,632.50
	Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE		
ıt:	Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON		

Maire- Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Suppléant: Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Jean-Paul

Jean-Paul ET RESOLU: Que Monsieur le conseiller Jean-Paul Lavergne soit Lavergne et est nommé "Maire-Suppléant" pour le prochain terme de 4 mois.

72-178 La présente résolution prendra effet à compter du ler juillet 1972.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Vente Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE
d'Immeubles
ET UNANIMEMENT RESOLU:

par la

1- QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine

vende, cède et transporte avec garantie de droits franc et

quitte de tous privilèges, charges ou hypothèques quelconques

au Ministère de la Voirie de la Province de Québec les immeu
bles suivants, savoir:-

DESIGNATIONS

72-179

1- Un immeuble situé en la Cité du Cap-

de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement pour la Paroisse (Maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine comme étant la subdivision officielle numéro SEPT CENT VINGT-ET-UN du lot originaire numéro QUATRE CENT SEIZE (416-721). Sans bâtisse.

Cet immeuble a une superficie totale de quatorze mille quatre cent cinquante pieds carrés, mesures anglaises.

2- Un immeuble situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement pour la Paroisse (Maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine comme étant la subdivision officielle numéro CINQ CENT CINQUANTE-NEUF du lot originaire numéro QUATRE CENT SEIZE (416-559).

Cet immeuble a une superficie totale de cent six mille sept cent soixante-dix-sept pieds carrés, mesures anglaises, dont six mille six cents pieds carrés anglais sont soumis à une servitude en faveur de l'Hydro-Québec.

Madeleine, de figure irrégulière, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement pour la Paroisse (Maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine comme faisant partie de la subdivision officielle numéro UN du lot originaire numéro QUATRE CENT QUINZE (P.415-1), borné comme suit, savoir:- au Nord-Ouest par une partie du lot no. 415-1-5 (rue Boucher), au Nord-Est, au Sud-Est et au Sud-Ouest par d'autres parties du lot no. 415-1, mesurant trente-huit (38) pieds de largeur, respectivement cinquante-cinq point sept (55.7) et cinquante-sept pieds (57) de profondeur dans ses lignes Sud-Ouest et Nord-Est, équivalant en superficie, à deux mille cent quarante-et-un (2,141) pieds carrés, mesures anglaises.

4- Un immeuble situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de forme de parallélogramme, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement pour la Paroisse (Maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine comme étant le lot numéro CINQ de la subdivision officielle numéro UN du lot originaire numéro QUATRE CENT QUINZE (415-1-5) borné comme suit, savoir: au Nord-Ouest par une partie du lot no. 415-1, au Nord-Est par le lot no. 412-3, au Sud-Est par le lot no. 415-1-4 et le lot no. 415-1-6 (rue) et d'autres parties du lot no. 415-1, dont le Marais des Plaines, à l'Ouest par une partie du lot no. 552, mesurant soixante-six (66) pieds de largeur par mille quarante-trois point deux (1,043.2) pieds de longueur, équivalant en superficie, à soixante-huit mille huit cent cinquante-et-un (68,851) pieds carrés, mesures anglaises.

5- Un immeuble situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de figure irrégulière, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement pour la Paroisse (Maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine comme faisant partie du lot numéro SIX de la subdivision officielle numéro UN du lot originaire numéro QUATRE CENT QUIN-ZE (415-1-P.6), dont les coins Nord-Est et Nord-Ouest sont des arcs de cercles de vingt (20) pieds de rayon, mesurant cent six (106) pieds dans sa ligne qui le divise au Nord-Ouest d'une partie du lot no. 415-1-5 (rue Boucher), soixante-six (66) pieds dans sa ligne Sud-

Est qui le divise du résidu du lot no. 415-1-6, par soixantesept (67) pieds de profondeur, équivalant en superficie, à quatre mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (4,594) pieds carrés, mesures anglaises.

de-la-Madeleine, en forme de trapèze, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement pour la Paroisse (Maintenant
Cité) du Cap-de-la-Madeleine comme étant la subdivision officielle numéro TROIS du lot originaire numéro QUATRE CENT DOUZE
(412-3), mesurant deux cent trente-huit point soïxante-sept
(238.67) pieds dans sa ligne qui la divise au Nord-Ouest d'une
partie du lot No. 412, trois cent quinze point trente-trois
(315.33) pieds dans sa ligne qui le divise au Sud-Est d'une autre
partie du lot No. 412, par soixante-six (66) pieds de largeur,
équivalant en superficie à dix-huit mille deux cent quatre-vingthuit (18,288) pieds carrés, mesures anglaises.

7- Un immeuble situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, en forme de trapèze, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement pour la Paroisse (Maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine comme faisant partie du lot originaire numéro QUATRE CENT SEIZE (P.416), mesurant cinquante-et-un point quinze (51.15) pieds dans sa ligne Nord-Ouest, qui le divise d'une partie du lot No. 416-557 (rue Boucher), cinquante point vingt-sept (50.27) pieds dans sa ligne Sud-Est qui la divise du résidu du lot No. 416 et respectivement soixante-sept (67) pieds dans sa ligne Nord-Est qui la divise du lot No. 416-731, équivalant en superficie, à trois mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (3,397) pieds carrés, dont deux mille cinq cent quarante-six (2,546) pieds carrés sous-servitude en faveur de l'Hydro-Québec, le tout à mesures anglaises.

Tous ces immeubles ont une superficie totale de deux cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit pieds carrés (218,498).

2- QUE cette vente soit consentie pour et en considération de la somme de UN dollar (\$1.00), somme qui devra être payée comptant lors de la signature du contrat de vente à intervenir devant Me REJEAN GIROUX, notaire à Cap-de-la-Made-leine.

3- QUE le maire, Monsieur J.-Réal Desrosiers et le greffier, Monsieur Jean Beaudin, soient autorisés à signer tel contrat pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

4- QUE lesdits J.-Réal Desrosiers et Jean Beaudin, soient autorisés à donner quittance dans le contrat de vente à intervenir pour le prix de vente de UN dollar (\$1.00) à être payé comptant.

5- QUE le contrat de vente à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre,

y compris toutes les clauses exigées par le Ministère de la Voirie de la Province de Québec.

6- QUE par les présentes, la Cité du Cap-de-la-Madeleine ratifie et s'engage à ratifier tout ce que lesdits J.- Réal Desrosiers et Jean Beaudin pourront faire et signer en exécution de la présente résolution.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-laMadeleine acceptent d'acquérir de Mme Médard Duguay et ce, pour
la somme de UN (\$1.00) dollar, une partie du lot numéro 1, du
cadastre 549 et aussi partie du cadastre 548, étant la rue Du
Parc située dans les limites de la Municipalité, partant de la
rue Thibeau jusqu'au lot 547 et ce, sur une largeur de 50 pieds.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat et le notaire Réjean Giroux, à le préparer.

ADOPTE

Services de Me Guy

Pinsonnault,

Achat

partie

du lot

72-181

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine retiennent les services de Me Guy Pinsonnault, de l'étude Pinsonnault, Pothier, Bégin, Delisle, Veilleux et Sauvageau, Avocats, pour une inscription d'une demande de cassation de jugement, par la Cour d'Appel dans la cause Les Plateaux de la Ferté Inc. -vs- La Cité du Cap-de-la-Madeleine. C.S.T. No. 34957.

ADOPTE

Règlement 371-20

72-182

adopté

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 371-20 concernant le zonage dans les limites de la municipalité soit et est adopté.

ADOPTE

Assemblée publique RE: Règl. 371-20

72-183

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour JEUDI, le 6 juillet 1972, entre 7:00 et 8:00 heures P.M., relativement à l'adoption dudit règlement 371-20, concernant le zonage dans les limites de la Municipalité.

ADOPTE

Enseignes
"ArrêtStop"

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que des enseignes inscrites des mots "ARRET-STOP", soient installées aux coins des rues Des Vétérans et des Erables, aux coins des rues Gélinas et Patry et Julien et Patry.

72-184 Copie de la présente à Monsieur Guy Blanchet, Directeur de Police, pour les fins recommandées.

ADOPTE

Etude sur

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

la

circulation

ET RESOLU: Que messieurs les conseillers de la Cité recommandent qu'il soit faite une étude sur la circulation aux coins des rues Fusey, Baillargeon et St-Laurent et Fusey.

72-185

Que copie de la présente soit envoyée au Directeur de Police, M. Guy Blanchet, pour fin de cette étude.

ADOPTE

Avis de Motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

72-186

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 371, CONCERNANT LE ZO-NAGE DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois de juin 1972.

(Signé) MARTIN BERGERON

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

£e Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables des zones concernées au règlement 371-20 de la Cité, tenue JEUDI, le 6 juillet 1972, entre 7:00 et 8:00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 30 juin 1972, en vue de l'adoption du règlement numéro 371-20 concernant le zonage dans les limites de la municipalité afin de permettre l'établissement de salons de coiffure dans les zones R.B.

Présidée par M. le conseiller Sylvio Hénaire, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7:00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée étaient aussi présents: M. le conseiller Lionel Rheault, le Greffier de la Cité et l'Inspecteur en Bâtiment, ainsi que deux (2) contribuables, dont un était propriétaire.

Lecture par le secrétaire, en l'occurrence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A huit (8) heures p.m. précises, soit exactement UNE (1) heure après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable ayant exigé que ledit règlement numéro 371-20 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables des secteurs concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 371-20 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour de juillet 1972.

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Sylvio Hénaire

Président de l'Assemblée

Conseiller de la Cité

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lun-di, le 10 juillet 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

ADOPTION

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

procès Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

verbal

72-187

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 27 juin 1972, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 27 juin 1972

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Soumission
de M. Gaston
Paillé, RE:
Egouts &
Aqueduc,
acceptée

 Rapport des soumissions concernant les règlements numéros 526 et 527 pour travaux d'égouts et d'aqueduc sur les rues De Courcelles, De La Barre, D'Argenson, D'Iberville et Boisvert.

SOUMISSIONNAIRES	COUT DU PROJET	REMARQUES
Clément Ricard	\$ 70,948.41	Nil
Dollard Construction Ltée	\$ 63,286.90	Nil
Anatole Proulx	\$ 61,732.25	Nil
De L'Orme Construction	\$ 60,996.46	Nil
Massicotte & Fils Ltée	\$ 71,941.60	Nil
Gaston Paillé	\$ 58,907.07	Nil
JP. Doyon Ltée	\$ 74,705.50	Nil
Gaston Bourassa	Nil	N'a pas soumissionné

Par la résolution numéro 72-126, les membres du Conseil ont accepté la soumission de la firme Gaston Paillé.

- Ouverture
 rue Du Parc
 non
 poursuivie
- 2. Suite à une rencontre avec MM. Lamarre et Frenette de la compagnie "Marathon Realty Ltd." représentant les intérêts du Canadien Pacifique Ltée., les membres du Conseil autorisent le Greffier à leur écrire qu'il n'est pas dans les intentions du Conseil municipal de faire poursuivre l'ouverture de la rue Du Parcactuelle le long de leur voie ferrée, c'est-à-dire jusqu'aux limites de la municipalité.

Octroi: Club 4-H

- 3. Les membres du Conseil ne recommandent pas l'octroi d'une subvention au Club 4-H, considérant que cela créérait un précédent.
- Lot
 vendu à
 Me J.-Paul
 Cossette
- 4. Les membres du Conseil acceptent de vendre à Me Jean-Paul Cossette, de la rue Gélinas, Cap-de-la-Madeleine, le lot de cadastre numéro 387, subdivision numéro 2436. Le prix sera de \$300. dollars payé comptant.

Son honneur le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat.

- Age D'Or Ste-Bernadette
- 5. Les membres du Conseil recommandent d'aviser l'Age D'Or de Ste-Bernadette que rien n'est prévu au budget 1972 concernant une subvention à leur cercle mais que, s'il y a lieu, elle sera prévue au budget 1973.

Dépenses et Subventions Age D'Or 1972

6. Le Trésorier est autorisé à verser les subventions prévues au budget 1972 aux Cercles Age D'Or concernés sur réception, par le Greffier, de l'état des dépenses effectuées par cesdits Cercles Age D'Or; aussi les membres du Conseil maintiennent la décision prise au sujet du coût de la location d'un local à l'Age D'Or St-Odilon.

Richard Auto 7. Les membres du Conseil recommandent de transmettre à la Commission Municipale d'Urbanisme la lettre de Richard Auto.

Contrôleur: Service Récréation

8. Les membres du Conseil recommandent l'engagement de M. JeanMarc Côté comme contrôleur du budget àu Service de la Récréation et ce, au salaire de \$ 125.00 dollars par semaine plus (+)
\$ 25.00 dollars par semaine pour frais de déplacement.

Salaire: M.Fernand St-Germain 9. Les membres du Conseil recommandent que le salaire de M. Fernand St-Germain, Directeur de la Récréation, soit porté à \$ 175.00 dollars pas semaine, rétroactif à sa nomination. Les frais de déplacement demeurent les mêmes.

No. 524: Chiens 10. Les membres du Conseil recommandent que le règlement numéro 524 concernant les chiens errants, soit amendé de façon à ce que le corps des Policiers s'occupent des plaintes et aussi, que le montant de l'amende soit augmenté.

Bâtisse Mur-Ren Textile: vendue 11. Les membres du Conseil acceptent de vendre la bâtisse ayant appartenu à Mur-Ren Textile Ltée à M. Gaston Filteau. Qu'un contrat soit préparé en conséquence aux conditions soumises au Gérant et que son honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tel contrat.

1128

Congrès Policiers: Sept-Iles 12. Les membres du Conseil autorisent le Directeur de Police, M. Guy Blanchet, à se rendre au congrès tenu à Sept-Iles, les 2,3,4,5 et 6 juillet 1972 et ce, aux conditions mentionnées à la résolution concernant les congrès pour les officiers.

Achat radio portatif 13. Les membres du Conseil recommandent l'achat d'un radio portatif et ce, au poste de Police, au prix de \$ 1,000. dollars environ, de la compagnie canadienne Motorola. Le tout devant être chargé au fonds de roulement.

Changements nécessaires au budget 1972 14. Les membres du Conseil autorisent le Gérant municipal, M. Roland Desaulniers, à faire les changements nécessaires au budget 1972, tels que formulés dans sa lettre du 23 juin 1972 et ce, sans changer le montant total dudit budget.

Arbre
symbolique
du
jumelage
Cap-de-laMadeleine
et
Châteaudun,
France

- 15. Les membres du Conseil autorisent la plantation d'un arbre symbolisant le jumelage de la Ville de Cap-de-la-Madeleine avec la Ville de Châteaudun, France et ce, au prix de \$ 75,00 dollars de la firme Yvon Fournier Ltée. Ledit arbre devant être planté dans le parc "Est" de l'Hôtel de Ville.
 - M. le conseiller Martin Bergeron favorise la plantation de cedit arbre dans le parc Des Chenaux. Le vote est demandé:
 - MM. les conseillers Lionel Rheault, Sylvio Hénaire, Jean-Paul Lavergne, Rodrigue Lepage et Marcel Gervais votent en faveur de la plantation dudit arbre dans le parc de l'Hôtel de Ville.
 - M. le conseiller Martin Bergeron est contre.
- 16. Correspondance lue à ce Comité:

Correspondan- `ce:

a) Lettre du Ministère des Affaires Municipales RE: Règlements numéros 526 et 527;

ce: Divers

sujets

- b) Lettre de Me Gérard Dufresne, notaire, RE: Télécon;
- c) Rapport de l'Age D'Or Ste-Madeleine;
- d) Lettre de Me Moreau RE: Plateaux de la Ferté -vs-Cité;
- e) Rapport du Gérant RE: Soirée des Mérites;
- f) Rapport de M. J. Bettez RE: Fibre de Verre St-Laurent;
- g) Conciliation de Caisse & Banque (Mai 1972).

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

72-188

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 27 juin 1972, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption procès

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

verbal `assemblée publique RE: Règl. 371-20: zonage 72-189

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables des zones concernées de la Cité du Capde-la-Madeleine, tenue le 6 juillet 1972, pour l'adoption du règlement numéro 371-20, concernant le zonage dans les limites de la municipalité afin de permettre l'établissement de salons de coiffure dans les zones R.B., soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption liste comptes

72-190

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 374-C comportant des dépenses se totalisant à \$\frac{123,745.44}{200} soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de M. Michel Bornais, 103 rue St-Arnaud, Cité et requête concernant la propreté des terrains;
- b) Réclamation de M. Maurice Campbell, du 384 rue Notre-Dame, Cité, RE: bris de clôture en déblayant le trottoir vers la fin de mars 1972;
- c) Demande d'approbation d'un plan par M. Edouard Lair, a.g., du 56 rue Fusey, Cité, RE: P-lot 171-355-1;
- d) Lettre de M. Jules Milette, 280 Massicotte, Cité, intéressé à l'achat d'un terrain sur le Site Industriel;
- e) Avis de Me Henri Biron, procureur de M. Jean-Guy Labonté, 251 rue Désirée, Ste-Marthe du Cap, -vs- Cité RE: Dommages-intérêts subis par sa fille Linda, sur terrain loué à l'Organisation du Salon du Commerce Inc.;
- f) Sommation de Me Bertrand Lamothe, procureur général de Aubin & Pélissier Inc, 205 Godin, Trois-Rivières, -vs- Cité RE: Système frigorifique du Centre Récréatif, rue De Grandmont, Cité;
- g) Avis de Me Henri Biron, procureur de M. Pierre Poirier, 804 rue Ste-Cécile, Trois-Rivières -vs- Cité RE: dommages-intérêts à son véhicule, le 22 juin 1972, par trou dans la chaussée. Estimé: \$ 297.78.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

72-191

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de:

- M. Hormidas Béliveau, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;
- M. Pierre Déchaine, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage;
- M. Victor Alarie, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne;
- M. Robert Biron, Prop. par le cons. Marcel Gervais;
- Mlle Louisella Maurier, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage;
- Mme Vve Adélard Boutet, Prop. par le cons. Lionel Rheault;
- M. Joseph Châteauneuf, Prop. par le cons. Lionel Rheault.
- ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

Plan D-3153 E. Lair, a.g., accepté

72-192

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 171-355, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté. Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 22 juin 1972 et portant le numéro D-3153.

ADOPTE

Vente
par la
cité:
Terrain
à
Noel
St-Louis
Inc.

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de vendre à NOEL ST-LOUIS INC., du Cap-de-la-Madeleine et ce, pour le prix de dix (\$0.10¢) cents le pied carré, un terrain ou emplacement situé en front de la rue de l'Aviation, en la Cité, de forme rectangulaire, mesurant mesure anglaise, cent (100) pieds de front par environ deux cent cinquante (250) pieds de profondeur, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro suivant:

72-193

- 1) Une partie du lot numéro quatre cent vingt-deux-C (422-C) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comté Champlain, et borné comme suit:
 - En front, vers le sud-ouest, sur une largeur de cent (100) pieds par le lot de cadastre quatre cent vingt-deux (422), que subdivision C-7, étant la rue de l'Aviation;
 - En profondeur, vers le nord-est, sur la même largeur par la balance du terrain portant le numéro partie quatre cent vingt-deux-C (422-C), appartenant à la Cité;
 - D'un côté, vers le nord-ouest, par une partie du lot quatre cent vingt-deux-C (422-C) appartenant à la Cité, et de l'autre côté, vers le sud-est, par le lot quatre cent vingt-deux-C-24 (422-C-24) appartenant à Monsieur Léon Cadieux.

Le tout formant une superficie d'environ 25,000 pieds carrés.

- 2) Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
 - a) QUE le terrain vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
 - b) QUE ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu, en partie, à moins d'une permission écrite de la Cité;
 - c) DE condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construitait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit ter-

rain à la Cité, en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice, aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage ou de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur.

3) Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Cause résolutoire 4-C, radiée.

RE: Télécon

72-194

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent que soit radiée purement et simplement la clause résolutoire 4-C contenue à l'acte de vente en faveur de la compagnie Télécon (Trois-Rivières) Inc., enregistrée sous le numéro 228652. La Ville déclarant et reconnaissant que la compagnie a rempli toutes les obligations mentionnées à cette dite clause.

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et le Greffier sont, par les présentes, autorisés à signer l'acte pour et au nom de la municipalité.

ADOPTE

Paul

Proposé, appuyé et unanimement

Bourguet: Citoyen Honoraire RESOLU QUE: considérant l'intérêt et le dévouement portés au jumelage des Villes de Châteaudun, France et Cap-de-la-Madeleine, Canada, les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine nomment "Citoyen Honoraire de la Municipalité" Monsieur Paul Bourguet. Cette nomination est effective à compter du ler juillet 1972.

72-195

ADOPTE

Couche d'asphalte RE: chemin Cie C.P.R. Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Cie C.P.R. 72-196 ET RESOLU: Qu'une demande soit faite à la compagnie Canadien Pacifique de bien vouloir étendre une couche d'asphalte sur le chemin appartenant à la compagnie portant le numéro de cadastre 113, subdivision 117, entre les rues Ste-Madeleine et Notre-Dame, le long de la voie ferrée.

Copie de la présente à Messieurs J.-N. Chabot et Gerry Benoit.

ADOPTE

Félicitations à M. Rodrigue Lepage 72-197

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé à l'unanimité

ET RESOLU: Que les membres du Conseil offrent leurs plus sincères félicitations à Monsieur le conseiller Rodrigue Lepage, pour son dévouement et le magnifique travail accompli afin de recevoir les étudiants de la province de la Saskatchewan.

ADOPTE

Félicitations à Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé à l'unanimité

Alfred Lafrenière

72-198

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à M. Alfred Lafrenière et à toute son équipe pour le succès remporté lors du ralliement des Gardes Paroissiales, tenu au Cap-de-la-Madeleine, à l'occasion du 25ième anniversaire de la Garde du Cap. ADOPTE

Me Bertrand Lamothe, Conseiller Juridique

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

72-199

ET RESOLU: Que les membres du Conseil nomment Me Bertrand Lamothe, Avocat, CONSEILLER JURIDIQUE, pour toutes nouvelles affaires, en remplacement de Me Guy Lebrun, lequel été nommé Juge de la Cour Supérieure.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LIONEL

Servitude par l'Hydro-Ouébec

en faveur de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

72-200

ET RESOLU: Que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et le Greffier de la Cité soient et sont autorisés à signer une servitude par l'Hydro-Québec en faveur de la Cité du Capde-la-Madeleine et ce, aux conditions suivantes:

- Le coût de la préparation de l'acte de servitude, l'enregistrement et la copie pour l'Hydro-Québec seront à la charge de la Cité;
- 2- La convention sera faite pour la somme de \$ 1.00 considération donnée de l'utilité publique y résultant;
- 3- La Cité devra nous fournir, à ses frais, une description technique et un plan d'arpentage du terrain concerné, montrant la localisation dudit projet;
- 4- L'acte de servitude sera préparé et exécuté par le notaire de la Cité et devra nous être envoyé pour approbation par le Contentieux de l'Hydro-Québec;
- La Cité ou ses représentants entrepreneurs seront tenus responsables pour tout dommage causé à l'équipement de l'Hydro-Québec durant l'installation ou l'entretien de son projet;
- La Cité tiendra l'Hydro-Québec indemne de toute réclamation, poursuite ou action en dommage faite ou intentée par qui que ce soit, par suite de l'exercice des droits accordés par les présentes;
- La Cité exonérera entièrement l'Hydro-Québec de tous honoraires de taxes, impôts ou charges quelconques qui pourraient être imposés par quiconque, autorité municipale ou gouvernementale, sur ou en rapport aux droits accordés par ces présentes;
- 8- La Cité ou leurs représentants, entrepreneurs devront prendre toutes les précautions nécessaires lors de l'opération des machines à creuser, à proximité de nos lignes à haute tension. A cet effet, nous vous référons

- à l'arrêté-en-conseil numéro 1250, en date du 4 août 1966, concernant les règlements relatifs à tous travaux qui peuvent être effectués dans le voisinage de nos lignes électriques;
- 9- Lorsque l'installation de votre équipement sera complété, la Cité devra remettre la propriété de l'Hydro-Québec, ainsi que les clôtures s'il y a lieu, autant que possible dans le même état qu'elles étaient avant l'installation;
- 10- Advenant la nécessité d'une relocalisation de l'équipement de l'Hydro-Québec, par suite de la présente convention, la Cité assumera le coût total desdits travaux de relocalisation:
- 11-Hydro-Québec ne sera pas responsable des dommages qui pourraient être causés à vos installations et leurs accessoires par suite de la construction de ses lignes de transport, à moins que ces dommages aient été causés par négligence de la part de l'Hydro-Québec;
- 12- La Cité, ses représentants ou ayants droit devront aviser par lettre M. L. Pronovost, Surintendant, Division Lignes, Secteur Trois-Rivières, Hydro-Québec, quarante-huit (48) heures avant le début des travaux et lui fournir le numéro de réquisition pour couvrir les frais de la surveillance à être faite par les représentants de l'Hydro-Québec;
- 13-Il est entendu qu'il ne devra pas y avoir de dynamitage à proximité de nos lignes de transport,

Le Notaire FRANCOIS ST-ARNAUD est autorisé pa préparer le contrat en conséquence.

ADOPTE

Règlement

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

529: No.

Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

Emprunt

ET RESOLU: Que le règlement numéro 529 intitulé:

\$ 16,000.

"REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT DE \$ 16,000.00 dollars

72-201

POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITES D'AQUEDUC" soit et est adopté tel que lu par le Greffier de la Municipalité.

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ADOPTE

Assemblée

publique

RE: Regl.

529

72-202

ET RESOLU: Que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité pour LUNDI, le 24 juillet 1972, entre 7:00 et 9:00 heures P.M., relativement à l'adoption du règlement numéro 529.

ADOPTE

Règlement

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

No. 530: Appuyé par M. le conseiller LIONEL

Emprunt

ET RESOLU: Que le règlement numéro 530 intitulé:

\$ 31,000.

"REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT DE \$ 31,000.00 dollars

POUR TRAVAUX D'EGOUTS, D'OUVERTURE ET DE MISE EN FORME

72-203

,..í

D'ASPHALTAGE DE RUES"

soit et est adopté tel que lu par le Greffier de la Municipalité.

Assemblée publique RE: Règl. 530

72-204

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables des rues concernées au règlement numéro 530, pour LUNDI, le 24 juillet 1972, entre 7:00 et 9:00 heures P.M., relativement à l'adoption dudit règlement numéro 530.

ADOPTE

Avis de Motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

72-205

"REGLEMENT DECRETANT CERTAINS TRAVAUX PUBLICS D'EGOUTS ET D'AQUEDUC SUR LA RUE NOTRE-DAME, D'OUVERTURE ET D'ASPHALTA-GE DE DIVERSES RUES, D'INSTALLATION DE LUMIERES DE CIRCULATION ET DE REDRESSEMENT D'UNE RUE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 10ième jour de juillet 1972

(Signé)

LIONEL RHEAULT

Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

Avis de Motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

72-206

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 524 CONCERNANT LES CHIENS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 10ième jour de juillet 1972.

(Signé)

MARTIN BERGERON Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles de la Cité, tenue LUNDI, le 24 juillet 1972, entre 7:00 et 9:00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 14 juillet 1972, en vue de l'adoption du règlement numéro 529, concernant un emprunt de \$ 16,000.00 dollars pour travaux de construction de conduites d'aqueduc sur les SIXIEME (6e) et SEPTIEME (7e) Rues.

Présidée par M. le conseiller Rodrigue Lepage, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7:00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: Le Greffier de la municipalité, Jean Beaudin, agissant comme secrétaire de l'assemblée, ainsi que Monsieur le conseiller Sylvio Hénaire.

Lecture par le secrétaire, en l'occurrence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A neuf (9) heures prm. précises, soit exactement deux (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 529 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, le président de l'assemblée déclare que ledit règlement numéro 529 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 25ième jour de juillet 1972.

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Rodrigue Lepage

Président de l'Assemblée

Conseiller de la Cité

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles des RUES CONCERNEES au règlement 530, tenue LUNDI, le 24 juillet 1972, entre 7:00 et 9:00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 24 juillet 1972, en vue de l'adoption du règlement numéro 530, concernant un emprunt au montant de \$ 31,000.00 dollars pour travaux d'égouts, d'ouverture et de mise en forme et d'asphaltage de rues, sur les SIXIEME (6e) et SEPTIEME (7e) Rues.

Présidée par M. le conseiller Rodrigue Lepage, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7:00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: Le Greffier de la municipalité, Jean Beaudin, agissant comme secrétaire de l'assemblée, ainsi que Monsieur le conseiller Sylvio Hénaire.

Lecture par le secrétaire, en l'occurrence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A neuf (9) heures p.m. précises, soit exactement deux (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 530 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables des rues concernées audit règlement, le président de l'assemblée déclare que ledit règlement numéro 530 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,

ce 25ième jour de juillet 1972

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Rodrique Lepage

Président de l'Assemblée

Conseiller de la Cité

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 31 juillet 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

72-207

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 10 juillet 1972, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Marcel Gervais

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 10 juillet 1972

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

ainsi que le gérant M. R et l'ingénieur M. R

M. Roland Desaulniers
M. Ronald Marcoux

Schéma d'entente Les membres du Conseil autorisent l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, à soumettre à la compagnie "Naturaqua Inc." le schéma d'entente, tel que lu à la séance de comité du 10 juillet 1972.

Déplacement de clôture 2. Les membres du Conseil autorisent l'Ingénieur municipal, M.

Ronald Marcoux, à faire exécuter certains travaux concernant

le déplacement de la clôture en bordure de la rue DeGrandmont,

appartenant à la compagnie Norton.

Installation panneaux:
défendue

3. Les membres du Conseil recommandent au Greffier de répondre à la compagnie "Audafi" que nous ne pouvons pas accepter l'installation de panneaux d'appellation "PLANIMETRE", considérant que nos règlements défendent cette dite installation.

Rapport d'enquête 4. Les membres du Conseil recommandent à l'Inspecteur en Bâtiment, M. Jacques Bettez, de faire rapport sur les sujets mentionnés

1138

RE: Requête à la requête de certains résidents des rues St-Arnaud et Mgr. Comtois, et de faire parvenir copie dudit rapport à chaque signataire.

- Autori- 5. Les membres du Conseil autorisent M. Réjean Giguère, compsation table de la municipalité, à signer pour et au nom de la muà signer nicipalité les effets de commerce.
- Me Moreau 6. Les membres du Conseil autorisent Me Gilles Moreau, avocat,
 RE:Cité & à représenter la ville dans la cause concernant le Procureur
 F. St-Ger- Général -vs- Cité du Cap-de-la-Madeleine et Fernand St-Germain main. Me Moreau refuse la cause laquelle est confiée à Me Ivan Godin.
 - 7. Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police,
 Barres
 M. Guy Blanchet, de faire peindre une barre jaune sur le
 jaunes
 et trottoir en bordure de la rue Notre-Dame et ce, sur les coins
 et Sud et Nord de la rue St-Valère; et aussi, de faire respecter le règlement de circulation concernant le stationnement
 sur les coins de rues.
 - Prolon- 8. Les membres du Conseil recommandent que soit étudiée la posgement sibilité de prolonger la rue Des Chenaux jusqu'à la rue Strue Des Irenée et de porter cette dépense au prochain règlement d'as-Chenaux phaltage de rues.
 - 9. Les membres du Conseil recommandent à son honneur le Maire,

 Lettre

 J.-Réal Desrosiers, d'écrire une lettre de remerciements à

 1'honorable Bernard Pinard, suite à sa lettre du 28 juin 1972;

 ciements

 aussi avec copie au député du Comté de Champlain, l'honorable Normand Toupin.
 - 10. Correspondance lue à ce Comité:

Divers

a) lettre de Me Pinsonneault RE: J. Gagnon;

sujets

- b) lettre de la Cité de Charlesbourg;
- c) rapport du Service de l'Evaluation;
- d) rapport du Service de la Police RE: Stationnement;
- e) rapport du mode de taxation RE: Ville de Québec.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE
rapport Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

comité

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le
72-208

10 juillet 1972, soit et est adopté.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Adoption Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE procès verbal ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des assemblée électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme publique propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-RE: Règl. Madeleine, tenue le 24 juillet 1972, pour l'adoption du règle-529 ment numéro 529, concernant l'emprunt d'une somme de \$16,000.00 Aqueduc dollars pour travaux d'aqueduc sur les SIXIEME (6e) et SEPTIEME (7e) Rues, soit et est adopté tel que lu dans le livre des mi-72-209 nutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adoption proces verbal assemblée publique RE: Regl. 530

72-210

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables des RUES CONCERNEES de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 24 juillet 1972, pour l'adoption du règlement numéro 530, concernant l'emprunt d'une somme de \$ 31,000.00 dollars pour l'exécution de travaux d'égouts, d'ouverture, de mise en forme et d'asphaltage de rues, sur les SIXIEME (6e) et SEPTIEME (7e) Rues, soit et est adopté tel que lu dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption liste comptes

Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

72-211

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 375-C comportant des dépenses se totalisant à \$ 603,800.88 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Demande d'acceptation d'un plan par M. Roger Gélinas, a.g., du 3240 rue De Courval, Trois-Rivières;
- b) Lettre de Me Gilles Moreau, Avocat, du 399-A, boulevard Ste-Madeleine, Cité, RE: L'Association du Hockey Mineur du Cap-dela-Madeleine, demandant de se former en Association.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

72-212

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de:

M. Henri-Paul Gélinas, Prop. par le cons. Martin Bergeron;

M. Armand Toupin, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne;

M. Alphonse Jalbert, Prop. par le cons. Martin Bergeron;

M. Yves Vadeboncoeur, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;

M. Odore Laroche, Prop. par le cons. Martin Bergeron;

M. Rosario Roy, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage;

Mme Edouard Frost, Prop. par le cons. Marcel Gervais;

M. Joseph Montplaisir, Prop. par le cons. Martin Bergeron;

M. Arthur Fafard, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage;

Mme Albert Pratte, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage;

Mlle Solange Garceau, Prop. par le cons. Lionel Rheault;

M. Antonio St-Pierre, Prop. par le cons. Marcel Gervais.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

ATTENDU QUE: l'assignation de policiers ou d'officiers municipaux en Cour, occasionne des frais considérables aux municipalités concernées;

ATTENDU QUE: ces frais sont d'autant plus élevés qu'il arrive très souvent que les policiers ou officiers ne sont pas en devoir, et que les municipalités doivent les payer temps double;

ATTENDU QUE: ces frais sont tellement élevés qu'ils ne sauraient être mis à la charge des plaideurs sans augmenter considérablement le coût de la Justice;

ATTENDU QUE: une telle façon de procéder serait d'ailleurs contraire à la politique actuelle du Ministère de la Justice qui tend à réduire certains frais judiciaires;

ATTENDU QUE: le plus souvent, les policiers ou officiers municipaux ne vont en Cour que pour lire ou produire leur rapport;

ATTENDU QUE: ces rapports sont faits par lesdits policiers municipaux le plus souvent objectivement possible, en conformité avec leur serment d'office;

ATTENDU QUE: l'article 294-A du Code de Procédure Civile permet au Tribunal d'accepter la production d'un rapport médical pour tenir lieu de témoignage du médecin qui l'a signé;

ATTENDU QUE: il serait opportun qu'une disposition similaire soit incorporée au Code de Procédure Civile, pour permettre la production des rapports rédigés par les policiers ou officiers municipaux, sans qu'ils soient nécessairement présents;

ATTENDU QUE: l'adoption d'une telle disposition par le Législateur servirait les fins de la Justice;

IL EST:

Résolution no. 72-213

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé à l'unanimité

ET RESOLU: Que pour les raisons mentionnées dans le préambule de la présente résolution, qui en fait partie intégrante, pour valoir comme si, ici au long récité, la Cité du Cap-de-la-Madeleine demande aux autorités compétentes du Gouvernement Provincial, de bien vouloir amender le Code de Procédure Civile, de manière à permettre le dépôt devant une Cour de Justice, à titre de témoignage, du rapport rédigé par un policier ou un officier municipal, pour valoir comme s'il était lui-même entendu;

QUE: copie de la présente résolution soit transmise au Premier Ministre de la Province, M. Robert Bourassa, au Ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, au Ministre de l'Agriculture et Député du Comté de Champlain, M. Normand Toupin, ainsi qu'à L'Union des Municipalités du Québec.

ADOPTE

Vente terrain Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

par la ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de ven-

Cité à M. Jules Milette

72-214

dre à Monsieur Jules Milette, du Cap-de-la-Madeleine et ce, pour le prix de dix (\$0.10¢) cents le pied carré, un terrain ou emplacement situé en front de la rue Dessureault, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, mesurant mesure anglaise cent quatre-vingts (180') pieds de front par trois cents (300') pieds de profondeur, connu et désigné comme étant les lots suivants:

1)	CADASTRE	SUBDIVISION
	425	A-3
	426	A-3

Le tout formant une superficie d'environ 54,000 pieds carrés.

- 2) Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
 - a) Que le terrain vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
 - b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'està-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu, en partie, à moins d'une permission écrite de la Cité;
 - c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le
 cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité, en étant remboursé du
 prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de
 demander la résolution de la vente en justice, aux frais de
 l'acquéreur si nécessaire.
 - d) La venderesse déclare être propriétaire du susdit immeuble et ne <u>fournira</u> pas copies de ses titres, non plus que de certificat de recherches.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage ou de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur.

3) Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente et à en recevoir le prix.

ADOPTE

Plan 19046 Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Roger Sélinas,a.g.

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision deune partie des lots 425-A et 426-A, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

72-215

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 24 juillet 1972 et portant le numéro 19046.

ADOPTE

Hockey Mineur: Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Autorisation ET RESOLU: Que ce Conseil accorde aux soussignés d'une requête

de
s'incorporer
en
Association

en date du 27 juillet 1972, l'autorisation en vertu du Chapitre 298, Des Statuts Refondus de Québec, 1964, de se constituer en association et de s'incorporer sous le nom de:

72-216

"L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

et dont le siège social sera situé au numéro 461-lère

Rue, Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Avis de Motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

72-217

"REGLEMENT CONCERNANT LA VENTE DE JOURNAUX EN DEHORS DES ETABLISSEMENTS LICENCIES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 31ième jour de juillet 1972.

(Signé)

LIONEL RHEAULT Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Lé Greffier

Le/Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 7 août 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

verbal

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 31 juillet 1972, soit et est adopté tel que rédigé dans le li-

72-218

vre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.
ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 31 juillet 1972

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Jeux du Québec à Chicoutimi 1. Les membres du Conseil autorisent Messieurs les Conseillers Lionel Rheault et Martin Bergeron à représenter la ville du Cap-dela-Madeleine aux prochains jeux du Québec, tenus à Chicoutimi, les 4,5 et 6 août 1972.

Rue du Parc: non prolongée 2. Les membres du Conseil recommandent de répondre à la compagnie Marathon Realties "que la rue Du Parc ne sera pas prolongée le long de la voie ferrée du C.P.R.," ce qui leur évitera de payer des taxes d'entretien et de confection de trottoirs.

Convention
entre
municipalité
et
Hydro-Québec

3. Les membres du Conseil autorisent son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et le Greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, une convention avec l'Hydro-Québec, identique à celle signée entre la Shawinigan Water & Power Co. et la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine, le tout concernant le droit de passage pour l'escalier situé entre les rues Thuney et De Grandmont.

Soumissions: Souffleuses 4. Les membres du Conseil autorisent une demande de soumissions pour l'achat de deux (2) souffleuses à neige.

Cadastre
des rues
RE: Parc
Industriel

5. Les membres du Conseil autorisent M. Ernest L. Duplessis, a.g., à faire le cadastre des rues montrées sur un plan préparé par l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, et concernant le Parc Industriel Municipal.

Construction 8 puits à faible débit

6. Les membres du Conseil recommandent l'engagement de la Firme "Services Techniques en Eau Souterraine Inc." pour la surveillance des travaux de construction de huit (8) puits à faible débit.

Opératrice machine comptable 7. Les membres du Conseil recommandent l'engagement temporaire de Madame Claudette Lavallée comme opératrice de machine comptable.

Vente de terrain et bâtisse (Mur-Ren) 8. Les membres du Conseil prennent connaissance d'un contrat de vente de terrain et bâtisse, en faveur de M. Gaston Filteau et préparé par Me Jérôme Loranger. Ledit contrat devra être enregistré après le paiement de la somme de \$ 1,922.27, plus les intérêts du montant dû au 31 décembre 1972.

Octroi autorisé 9. Les membres du Conseil autorisent le versement d'un montant de \$ 1,500.00 dollars au Conseil Economique Régional de la Mauricie; le tout tel que prévu au budget de l'année 1972.

Les Barons 1 du Cap Jr "B"

- 10. Les membres du Conseil recommandent que soient donnés les mêmes avantages que l'an passé à l'équipe de "Les Barons du Cap Jr. "B".
- 11. Correspondance lue à ce Comité:

Sujets divers

- a) Lettres de Me Gilles Moreau, Avocat;
- b) Conciliation de Caisse à Banque;
- c) Rapport mensuel du Trésorier;
- d) Avis concernant l'affichage pour les promotions; Rencontre avec MM. Lionel Larivière

J.-Marie Bonneville
MM. Roger et Marcel Carrier

(Signé)

Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

72-219

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 31 juillet 1972, soit et est adopté.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

Lettre de M. Jean-Marie Lafontaine, Maire de la Ville de Grand'Mère demandant aide financière à la Cité du Cap-de-la-Madeleine afin d'assurer la tenue de la Classique Internationale de Canots 1972, dont il est lui-même le Président.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Capde-la-Madeleine ont appris les décès de:

72-220

Joseph Veillette, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage; Mme Joseph Bilodeau, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne; Alfred Bertrand, Prop. par le cons. Martin Bergeron; Μ. Mme Arthur Watts, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne; Mme William Smith, Prop. per le cons. Sylvio Hénaire;

le Sénateur Léon Méthot, Prop., secondé et unanimement résolu.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

72-188-4

Résolution Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

amendée

ET RESOLU: Que la résolution numéro 72-188-4 adoptée en date du 10 juillet 1972, soit amendée de façon à changer le mot "Me" le mot "Madame" et ce, précédant le nom Jean-Paul Cossette.

72-221

ADOPTE

Achat 24 pneus

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

d'été

ET RESOLU: Que la soumission du Garage Charles Turcotte & Fils Ltée, en date du 2 août 1972, pour l'achat de 24 pneus noirs, G-78 x 15 x 4 plis, au prix total de \$ 483.84 (taxe fédérale incluse), soit et est acceptée. ADOPTE

72-222

Demande à Québec: Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Renouveler

emprunt

temporaire

ET RESOLU: Que Messieurs les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation de renouveler à la Banque Canadienne Nationale,

72-223

un emprunt temporaire au montant de \$ 400,000.00 dollars au taux de 6% l'an, pour fins d'administration budgétaire en attendant la vente des obligations qui seront émises en vertu du règlement numéro 522, approuvé le 28 février 1972, et la perception des arrérages de taxes.

ADOPTE

Demande

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

à B.C.N.: Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

la perception des arrérages de taxes.

emprunt temporai-

Renouveler ET RESOLU: Que Messieurs les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent à la Banque Canadienne Nationale, l'autorisation de renouveler un emprunt temporaire au montant de \$ 400,000.00 dollars pour fins d'administration budgétaire en attendant la vente des obligations qui seront émises en vertu du règlement numéro 522, approuvé le 28 février 1972, et

72-224

ADOPTE

1146

Vente par Cité: Terrains

Terrains & bâtisses à Gouv. du Québec

72-225

C-420:

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent de vendre au Gouvernement du Québec tous les terrains montrés par un liséré rouge sur un plan annexé à la présente, plan fait et préparé par M. Marcel Denicourt, arpenteurgéomètre, en date du 6 avril 1972 et portant le numéro de dossier 184-172-0749, et faisant partie du Cadastre numéro 420, avec bâtisses dessus construites.

Le prix de vente sera de \$ 72,175.00 dollars payable comptant et ce, incluant tout intérêt passé dû. Les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur. Le terrain mentionné forme une superficie totale de 396,656.4 pieds carrés.

Le Maire et le Greffier sont, par la présente, autorisés à signer l'acte de vente.

ADOPTE

Félicita-

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

tions à Appuyé à l'unanimité

M. Fernand Goneau

ET RESOLU: Que Messieurs les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à M. Fernand Goneau pour sa réélection au poste de conseiller de la Ville de Trois-Rivières.

72-226

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers lui souhaitent un terme des plus fructueux considérant que sa vaste expérience bénéficiera à la population de cette dite Ville.

ADOPTE

Félicitations à M. Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

à M. Appuyé à l'unanimité

Richard Rochefort

72-227

ET RESOLU: Que Messieurs les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à M. Richard Rochefort pour sa récente nomination au poste de Président de la Régionale des Vieilles Forges.

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers lui souhaitent beaucoup de succès et un terme des plus fructueux, considérant que sa vaste expérience bénéficiera à toute la population et tout particulièrement à la jeunesse étudiante.

ADOPTE

Motion retirée

SUITE à une discussion sur le problème concernant un tableau d'alarme devant être installé au poste de Police, M. le conseiller Martin Bergeron décide de retirer une motion afin qu'elle soit portée à l'étude.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 21 août 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

verbal

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 7 août 1972, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

72-228

ADOPTE

Roadmaster MK 111

Belted

RAPPORT DE COMITE Séance du 7 août 1972

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant

Imperial Oil Ltd. Atlas

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur M. Ronald Marcoux

Achat: 24 1. Rapport de soumissions pour l'achat de 24 pneus d'été, noirs, pneus d'été grandeur G-78 x 15 x 4 plis; 2 plis Polyester plus 2 plis Polyester plus 2 plis Polyester, première qualité.

SOUMISSIONNA	AIRES	MARQUE	(PRIX CHACUN	PRIX TOTAL	LIVRAISON	REMARQUES
Sirois Auton Lté		B.F.Goodrich	\$	20.13	\$ 483.12	2 jours	Equipement d'ori- gine.
Service de C.T.R.		Firestone	\$	30.72	\$ 737.28	Immédiate	De Luxe Champion, tubeless, polyester et fiberglass.
Magasin Fi	ire- cone	Firestone	\$	28.08	\$ 673.92	l semaine après commande	De Luxe Champion, Sup -R- Belt.
Garage Cha Turcotte &		B.F.Goodrich	\$	20.16	\$ 483.84	Immédiate	Belted O.E. 2 P. Polyester + 2 P. Fiberglass

Vanassa Auto Tire Inc. : Ces quatre (4) firmes n'ont

Centre du Pneu Trottier Inc.: pas répondu à la demande de

Magasin de Service Goodyear : soumissions et n'ont pas sou-

Les Pneus Mauriciens Enr. : missionné.

Par la résolution no. 72-222, les membres du Conseil ont accepté la soumission du Garage Charles Turcotte & Fils Ltée.

2. Les membres du Conseil autorisent l'installation de nouvelles lampes de rues par la compagnie Hydro-Québec, répartie de la façon suivante:

NOMBRE DE LAMPES

RUES

Hydro-Québec

Installation

lampes

par

4000 lumens

6 " D'Argenson & D'Iberville;

Pie XII à l'Ouest de Des Ormeaux;

7 " Des Ormeaux et Des Prairies.

Le tout devant être installé conformément au plan préparé par le bureau de l'Ingénieur municipal.

Piscine: Résolution 70-180-12, annulée 3. Les membres du Conseil annulent à toutes fins que de droit la résolution numéro 70-180-12, adoptée à la séance du 6 juillet 1970, et recommandent que la piscine municipale soit ouverte pour la baignade à la condition que le tout s'autofinance, c'est-à-dire que le nombre d'entrées paient le ou les gardien/s nécessaire/s.

Congrès
Estimateurs
Municipaux

- 4. Les membres du Conseil autorisent l'Estimateur de la municipalité, M. Jacques Bettez, à se rendre au congrès de l'Association des Estimateurs Municipaux, lequel sera tenu à Chicoutimi les 28, 29 et 30 septembre prochain.
- Enfouissement des ordures ménagères
- Les membres du Conseil acceptent la proposition de M. Charles Brindle (Service Spécial de Vidanges Enr.) concernant l'enfouissement sanitaire des ordures ménagères, au prix de \$ 1,500.00 dollars par mois.

Cet engagement se succédera de mois en mois jusqu'à avis contraire de la part de la municipalité.

Octroi Chambre de Commerce 6. Les membres du Conseil autorisent le versement de la somme de \$ 250.00 dollars à la Chambre de Commerce du Cap, montant prévu au budget 1972.

Fédération "Caritas"

- Aussi les membres du Conseil autorisent le versement d'un montant de \$ 25.00 dollars à la Fédération des Oeuvres de Charité.
- 8. Correspondance lue à ce Comité:

Sujets divers

- a) Rapport du Surintendant du Garage municipal;
- b) Rapport du Service des travaux publics;
- c) Rapport sur le fonds de roulement;
- d) Rapport du Trésorier municipal;
- e) Conciliation Caisse & Banque.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

/Sia

Adoption

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

rapport

Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

comité

72-229

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 7 août

1972, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

liste

Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

comptes

72-230

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro

376-C comportant des dépenses se totalisant à \$ 384,030.24

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'Alcool du Québec RE: M. J.-Paul Pérusse "Chez J.P. Enrg." demandant permis de Brasserie (Modification de Taverne) à 206 Thibeau, Cité;
- b) Lettre de M. Roger Gélinas, a.g., du 3240 De Courval, Trois-Rivières Ouest demandant l'approbation d'un plan pour lot 134-407;
- c) Lettre de M. Edouard Lair, a.g., du 56 rue Fusey, Cité, demandant l'approbation d'un plan pour lot 562;
- d) Lettre des Missionnaires Oblats de M.I., Cité, concernant l'assiette de la rue Père Joyal, sur le lot 629, désirant finaliser la cession de ce terrain à la Cité;
- e) Lettre de la Sablière Ste-Marthe Inc. par M. Jules H. Lord, concernant l'achat d'un terrain sur le site industriel;
- Réponse du Premier Ministre Robert Bourassa, de Québec, à la résolution adoptée par la Corporation du Cap-de-la-Madeleine le 31 juillet 1972, à l'effet que certaines modifications soient apportées au Code de procédure civile concernant le dépôt de rapports rédigés à titre de témoignage par un policier ou un officier municipal, devant une Cour de Justice;
- g) Demande d'achat d'un terrain dans "Campus Industriel" de la Cité par M. Jean-Jacques Poulin, du 52 Pie XII, Cité;
- h) Avis de réclamation de Mes Girouard, Beaumier, Huard, Guèvremont & Richard, procureurs de Mlle Thérèse Carrette -vs- Cité du Cap-de-la-Madeleine concernant des blessures à la colonne vertébrale infligées en tombant dans un trou sur le trottoir, rue Brunelle, côté Ouest, près intersection Ste-Madeleine;
- i) Réclamation par M. Clément Buisson, du 401 rue Thibeau, Cité, pour dommages causés à sa propriété par le refoulement d'un égout, vers le 3 août 1972.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de:

72-231 Mlle Suzelle Laliberté, Prop. par le cons. Marcel Gervais;
M. Germain Hamel, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;
Mme Robert Durand, Prop. et appuyé à l'unanimité;

Mme Vve Emile Rousseau, Prop. par le cons. Lionel Rheault;

François Loranger, Prop. par le cons. Lionel Rheault; Μ. Vve Lucien Daneau, Prop. par le cons. Marcel Gervais; Mme Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne; Μ. Alban Bordeleau, Mme Réal Damphousse, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Plan Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS 19062

R. Gélinas a.g., accepté

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 134-407, du cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

72-232 Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 8 août 1972 et portant le numéro 19062.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Plan D-3183 Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

E. Lair

accepté

a.g.,

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 562, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

72-233 Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date 14 août 1972 et portant le numéro D-3183.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Vente par Cité: P-lot 426-A, à NATURAQUA INC. de

Montréal &

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de vendre à la compagnie NATURAQUA INC. de Montréal et ce, pour le prix de douze (\$0.12¢) cents le pied carré, un terrain ou emplacement situé en front de la rue Dessureault, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, mesurant mesures anglaises cent (100') pieds de front par trois cents (300') pieds de profondeur, connu et désigné comme étant le lot suivant:

- Une partie du lot de cadastre 426-A, borné en front par la 1)

rue Dessureault, (426-A-1); En profondeur, du côté SUD-EST par la balance du 426-A

appartenant à la municipalité; D'un côté, vers le SUD-OUEST, par le lot de cadastre 426

subdivision A-3, appartenant à Jules Milette; Et l'autre côté, vers le NORD-EST, par la balance du 426-A,

appartenant à la municipalité.

Le tout formant une superficie d'environ 30,000 pieds carrés.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

72-234

a) Que le terrain vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;

and a second transfer of the second

- Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'està-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu, en partie, à moins d'une permission écrite de la Cité;
- c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai de TROIS (3) MOIS de la date de la vente, une
 bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant
 le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il
 devra rétrocéder ledit terrain à la Cité, en étant remboursé
 du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de
 demander la résolution de la vente en justice, aux frais de
 l'acquéreur si nécessaire;
- d) L'acquéreur s'engage à utiliser l'eau provenant du puits No. 17 à un rythme ne devant jamais dépasser un débit de 50 gallons impériaux par minute, avec un maximum d'extraction journalière de 50,000 gallons impériaux;
- e) L'acquéreur s'engage à ne tenir d'aucune façon la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine responsable de tout bris mécanique pouvant entraîner l'arrêt du puits No. 17 ou de tout changement de la qualité et de la quantité d'eau pouvant provenir de ce puits.
- 3) a) Le vendeur accorde à l'acquéreur un privilège d'achat pour la partie de terrain désignée par la lettre "B" sur un plan préparé par M. Ronald Marcoux, Ingénieur de la municipalité et daté du 5 juillet 1972 et ce, au prix de DOUZE CENTS (\$0.12¢) le pied carré pour une superficie d'environ 28,600 pieds carrés. Ledit privilège d'achat est consenti pour une période de six (6) mois à compter de la signature du contrat;
 - b) Le vendeur permet à l'acquéreur un raccordement d'aqueduc directement à la sortie du puits No. 17 avec compteur d'eau. Ledit raccordement devant être aux frais de "NATURAQUA CORPORATION";
 - c) Le prix pour la fourniture de l'eau sera le suivant pour l'année 1972:
 TRENTE (\$0.30¢) CENTS le mille gallon avec charge minimum mensuelle de \$ 60.00;
 - d) La venderesse déclare être propriétaire du susdit immeuble et ne fournira pas copies de ses titres, non plus que de certificat de recharches.
 - De plus, les frais d'arpentage ou de subdivision cadastrale dudit terrain sont obligatoires et seront à la charge de l'acquéreur ainsi que les frais du notaire.
- 4) Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer les contrats de vente et à en recevoir le prix.

ADOPTE

Vente par Cité: P-lot 426-A à Sablière Ste-Marthe Inc. Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de vendre à la compagnie SABLIERE STE-MARTHE INC. et ce, pour le prix de DIX (\$0.10¢) CENTS le pied carré, un terrain ou emplacement situé en front de la rue Dessureault, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de forme irrégulière, mesurant mesures anglaises deux cent trente (230') pieds de front par environ cent vingt-deux (122') pieds de profondeur moyenne, connu et désigné comme étant le lot suivant.

72-235

- 1) Un terrain connu comme étant une partie du lot de cadastre 426-A, et borné de la façon suivante:
 - En front, vers le SUD-EST, sur une largeur d'environ 230 pieds par la rue Dessureault (426-A-1);
 - D'un côté, vers le SUD-OUEST, sur une profondeur d'environ 210 pieds par une partie du lot 426-A appartenant à la Cité; cette dite ligne devant se terminer à 25 pieds au sud de l'emprise de la Voie Ferrée C.P.R.;
 - De l'autre côté, vers le NORD-EST, par la ligne de l'emprise de la rue St-Maurice;
 - A la prodondeur, du côté NORD, par une ligne imaginaire passant à 25 pieds au sud de l'emprise de la Voie Ferrée C.P.R. et parallèle à icelle et rejoignant la ligne SUD-OUEST et la ligne de l'emprise de la rue St-Maurice.

Le tout formant une superficie d'environ 28398.6 pieds carrés.

- 2) Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
 - a) Que le terrain vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
 - b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu, en partie, à moins d'une permission écrite de la Cité;
 - c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité, en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice, aux frais de l'acquéreur si nécessaire;
 - d) La venderesse déclare être propriétaire du susdit immeuble et ne fournira pas copies de ses titres, non plus que de certificat de recherches.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage ou de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur.

3) Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente et à en recevoir le prix.

ADOPTE

Vente Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS par Cité: Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

P- lots

422-C & Monsieur Jean-Jacques Poulin du Cap-de-la-Madeleine et ce, pour le prix de DIX (\$0.10¢) CENTS le pied carré un terrain ou emplacement J.-Jacques situé en front de la rue de l'Aviation, en la Cité, de forme rectangulaire, mesurant mesures anglaises, soixante-dix (70) pieds de front par environ deux cent cinquante (250) pieds de profondeur, connu et désigné comme faisant partie des lots numéros suivants:

- 1) Une partie du lot numéro quatre cent vingt-deux-C (422-C) et une partie du lot quatre cent vingt-et-un-E (421-E) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, et borné comme suit:
 - En front, vers le SUD-OUEST, sur une largeur de soixante-dix (70) pieds par le lot de cadastre quatre cent vingt-deux (422), subdivision C-7, sur une largeur d'environ trente-cinq (35') pieds et par le lot quatre cent vingt-et-un-E-3 (421-E-3), aussi sur une largeur d'environ trente-cinq (35') pieds, étant la rue de l'Aviation;
 - En profondeur, vers le NORD-EST, sur la même largeur par la balance du terrain portant le numéro quatre cent vingt-deux-C (422-C), sur une largeur d'environ trente-cinq (35')pieds et par le lot partie quatre cent vingt-et-un-E (421-E), aussi sur une largeur d'environ trente-cinq (35') pieds;
 - D'un côté, vers le NORD-OUEST, par une partie du lot quatre cent vingt-et-un-E (421-E) appartenant à la Cité, et de l'autre côté, vers le SUD-EST, par une partie du lot quatre cent vingt-deux-C (422-C), appartenant à Monsieur Noel St-Louis.

Le tout formant une superficie d'environ 17,500 pieds carrés.

- Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
 - a) Que le terrain vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
 - Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'està-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu, en partie, à moins d'une permission écrite de la Cité;
 - c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité, en étant remboursé du

prix qu'il a payé, sans intérêt; et la Cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice, aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage ou de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur.

3) Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat de vente, et à en recevoir le prix.

ADOPTE

Autorisation
à signer
chèques,
documents
bancaires et
autres
effets de
commerce
de la
Cité

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que M. J.-Edouard Biron, trésorier, soit autorisé à signer les chèques et autres effets de commerce de cette Cité conjointement avec le maire J.-Réal Desrosiers;

Qu'à défaut du trésorier, M. Réjean Giguère, comptable, soit également autorisé à signer les chèques et autres effets de cette Cité, et que le maire suppléant soit également autorisé à signer les chèques et autres effets de cette Cité à défaut du maire J.-Réal Desrosiers;

Que le trésorier, M. J.-Edouard Biron ou le comptable, M. Réjean Giguère, est autòrisé seul à retirér les chèques payés et autres documents bancaires, ainsi qu'à signer les transferts entre les différents comptes de banque de la Cité.

ADOPTE

Vente par Cité:

72-237

1- P.416-768

2- P.418-670

3- P.417-A

4- P.417-A

ā

Ministère Voirie

Provinciale

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET UNANIMEMENT RESOLU:

1- QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende, cède et transporte avec garantie de droit, franc et quitte de tous privilèges, charges ou hypothèques quelconques au Ministère de la Voirie de la Province de Québec les immeubles suivants, savoir:-

DESIGNATIONS

72-238

Part 12-204

Part 2-204

1- Un immeuble situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre d'enregistrement pour la Paroisse (Maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine comme faisant partie de la subdivision officielle numéro SEPT CENT SOIXANTE-HUIT du lot originaire numéro QUATRE CENT SEIZE(P.416-768) en forme de trapèze, H-I-J-K-L-H (rue de l'Armée), mesurant trois cent soixante point quarante-cinq (360.45) pieds dans sa ligne H-I-J, qui le divise au Nord-Ouest des lots nos. 416-779, P.416, 416-770, 416-771 et P.416-772; trente (30) pieds de largeur dans sa ligne J-K, qui le divise au Nord-Est du résidu du lot no. 416-768 (rue de l'Armée) trois

cent cinquante-huit point quatre (358.4) pieds dans sa ligne K-L, qui le divise au Sud-Est d'une partie du lot no. 418-670 (rue de l'Armée), borné au Sud-Ouest par l'emprise de la rue Thibeau (Rte 19) équivalant en superficie à dix mille sept cent quatre-vingt-deux point soixante-quinze (10,782.75) pieds carrés, mesures anglaises.

2-Un immeuble situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement pour la Paroisse (Maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine comme faisant partie de la subdivision officielle numéro SIX CENT SOIXANTE-DIX du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-HUIT (P.418-670) (rue de l'Armée) en forme de trapèze, K-L-M-N-K, mesurant trois cent cinquante-huit point quatre (358.4) pieds dans sa ligne K-L, qui le divise au Nord-Ouest d'une partie du lot no. 416-768 (rue de l'Armée); trente (30) pieds de largeur dans sa ligne K-N, qui le divise au Nord-Est du résidu du lot no. 418-670 (rue de l'Armée); trois cent cinquante-six point trente-quatre (356.34) pieds dans sa ligne M-N, qui le divise au Sud-Est des lots nos. 418-648, 418-649, d'une partie du lot no. 418-650, borné au Sud-Ouest par l'emprise de la rue Thibeau (Rte 19), équivalant en superficie à dix mille sept cent vingt-etun point un (10,721.1) pieds carrés, mesures anglaises.

La somme de ces superficies équivaut à vingtet-un mille cinq cent trois point quatre-vingt-cinq (21,503.85) pieds carrés, le tout à mesures anglaises.

Ces immeubles sont plus amplement démontrés sur un plan préparé par Monsieur Ernest L. Duplessis, arpenteur-géomètre, en date du l1 février 1971 et dont copie dudit plan sera annexée au contrat à intervenir entre la Cité du Cap-de-la-Madeleine et le Ministère de la Voirie de la Province de Québec.

Le propriétaire de la partie des lots situés au Nord-Est des lignes "B-E" et "J-K-N" n'aura pas accès le long de ces lignes, ni aux voies d'accès et de sortie, ni aux voies à circulation rapide des approches du pont sur la rivière St-Maurice.

Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement pour la Paroisse (Maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine comme faisant partie du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-SEPT-A (P.417-A) de figure irrégulière, A-B, B-C-E, E-F, F-D-A, mesurant quatre cent quatre-vingt-neuf point huit (489.8) pieds dans sa ligne A-B, qui le divise au Nord-Ouest d'une autre partie du lot no.417-A, respectivement soixante-cinq (65) pieds dans ses lignes B-C et C-E, quatre cent quatre-vingt-six point neuf (486.9) pieds dans sa ligne E-F, quarante-six point quatre (46.4) pieds dans sa ligne F-D, cent trente-sept point huit (137.8) pieds dans sa ligne D-A, équivalant en superficie, à soixante-seize mille cinq cent quarante-six (76,546) pieds carrés, mesures anglaises.

4- Un immeuble situé en la Cité du Cap-de-la-

mad

mule pur

Enine 2 secretary 72.344

Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement pour la Paroisse (Maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine comme faisant partie du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-SEPT-A (P.417-A) en forme triangulaire, G-H-I-G, mesurant cinq point vingt-cinq (5.25) pieds dans sa ligne G-H, six point cinq (6.5) pieds dans sa ligne H-I, huit point trois (8.3) pieds dans sa ligne I-G, équivalant en superficie à dix-sept (17) pieds carrés, mesures anglaises.

La somme de ces superficies équivaut à soixante-seize mille cinq cent soixante-trois (76,563) pieds carrés, le tout à mesures anglaises.

Le propriétaire des parties du lot no. 417-A, situé au Nord-Ouest de la ligne A-B, et au Sud-Est de la ligne E-F, n'aura pas accès le long de ces lignes, ni aux rampes d'accès et de sortie, ni aux voies à circulation rapide des approches du pont sur la rivière St-Maurice.

Ces emplacements sont plus amplement démontrés sur un plan préparé par Monsieur Ernest L. Duplessis, arpenteur-géomètre, en date du 21 avril 1971 et dont copie dudit plan sera annexée au contrat à intervenir entre la Cité du Capde-la-Madeleine et le Ministère de la Voirie de la Province de Québec.

- 2- QUE cette vente soit consentie pour et en considération de la somme de TRENTE-HUIT MILLE UN dollars (\$38,001.00) somme qui devra être payée comptant lors de la signature du contrat de vente à intervenir devant Me REJEAN GIROUX, notaire à Cap-de-la-Madeleine.
- 3- QUE le maire Monsieur J.-Réal Desrosiers et Monsieur Jean Beaudin soient autorisés à donner quittance dans le contrat de vente à intervenir pour le prix de vente de TRENTE-HUIT MILLE UN (\$38,001.00) dollars à être payés comptant.
- 4- QUE le maire, Monsieur J.-Réal Desrosiers et Monsieur Jean Beaudin, le greffier, soient autorisés à signer tel contrat pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.
- 5- QUE le contrat de vente à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre, y compris toutes les clauses exigées par le Ministère de la Voirie de la Province de Québec.
- 6- QUE, par les présentes, la Cité du Cap-de-la-Madeleine ratifie et s'engage à ratifier tout ce que les dits J.-Réal Desrosiers et Jean Beaudin pourront faire et signer en exécution de la présente résolution.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

à l'unanimité

Félicitations aux récipien-

daires RE: Jeux d'été du

Québec

à

timi

72-239

Chicou-

ET RESOLU: Que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations aux récipiendaires des médailles d'or, d'argent ou de bronze remportées aux jeux d'été du Québec, à Chicoutimi,

du 4 au 13 août 1972. MEDAILLES D'OR ET D'ARGENT

SKI NAUTIQUE:

Monsieur Claude Trahan, 180 rue Dorion.

MEDAILLES D'OR

CANOT LONG-PARCOURS:

Monsieur Roger Beaulac, 22 rue Duvernay

PETANQUE:

Appuyé

Monsieur Daniel Boulay, 160 rue Dessureault

BALLE-MOLLE FEMININE:

"Les Obelix du Cap-de-la-Madeleine"

M. Jean-Louis Sinotte, responsable 74 rue Rocheleau

TIR A L'ARC:

Monsieur Raymond Lord, 166 CHâteaudun

Monsieur Daniel Argall, 54 rue Vachon

MEDAILLES D'ARGENT

CANOT LONG-PARCOURS:

TIR A LA CARABINE:

Monsieur Gilles Pelletier,

101-A, rue Patry, Apt. 2

Monsieur Robert Lajoie, 76 rue de l'Armée

Monsieur Claude Corbin, 140 rue Crevier Monsieur Serge Corbin, 174, rue Normand

TENNIS:

Monsieur Gilles Lajoie, 74 rue Toupin

MEDAILLE DE BRONZE

TIR AU PISTOLET:

Monsieur Gerry Fortin, 160 rue Gilles

TIR A LA CARABINE:

Monsieur Jean Robert, 22 rue Tourigny

Monsieur Denis Ouellet, 584, boulevard Des Prairies

Et qu'une copie de cette résolution soit envoyée à chacun des récipiendaires pour les féliciter.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE SEANCE

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 28 août 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne Martin Bergeron Rodrigue Lepage Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Dispense accordée Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

72-240

ET RESOLU: Que, considérant que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 21 août 1972 est parvenu aux membres six (6) heures avant la tenue de la présente assemblée, le Greffier est dispensé d'en faire la lecture.

ADOPTE

Adoption procès

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

72-241

verbal

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 21 août 1972, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 21 août 1972

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault Sylvio Hénaire Jean-Paul Lavergne Martin Bergeron Rodrigue Lepage Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Commission municipale d'Urbanisme 1- Les membres du Conseil acceptent les item Un (1) à onze (11) et 13-14 du procès verbal de la Commission d'Urbanisme de la réunion du 8 août 1972. Concernant l'article douze (12), les membres du Conseil

l'acceptent après nouvelle entente avec le propriétaire.

Nouvelles

Les membres du Conseil autorisent l'installation, par la

lampes de rues compagnie Hydro-Québec, d'une (1) nouvelle lampe de rue, 4000 lumens, sur la rue de l'Armée, et aussi autorisent l'installation de cinq (5) lampes, de 20,000 lumens, sur la rue Du Parc. Le tout conformément aux plans préparés par le bureau de l'Ingénieur municipal.

Clôture réparée 3- Les membres du Conseil autorisent la réparation de la clôture du Parc Des Chenaux.

Séance d'étude spéciale 4- Les membres du Conseil recommandent que soit tenue une séance d'étude sur le fonds de roulement, le budget et sur la façon de taxer les biens non-imposables et ce, conformément au Bill 20 adopté par l'Assemblée Nationale du Québec; cette dite séance sera tenue lundi, le 28 août 1972.

Licence de sollicitation 5- Les membres du Conseil ne recommandent pas une exemption du coût de la licence de sollicitation telle que demandée par l'Association des Handicapés du Québec.

Protection Civile et "Walkies-

Talkies"

6- Considérant qu'en date du 10 mars 1972, M. Babin de la Protection Civile, a demandé les "Walkies-Talkies" au responsable municipal de l'équipement, M. Ovila Nault, et qu'il lui a fait part que cesdits instruments seraient gardés à la Protection Civile, les membres du Conseil avisent, par la présente, ledit M. Babin que la municipalité du Cap-de-la-Madeleine se décharge de toutes responsabilité vis-à-vis ce qui pourrait arriver à cesdits instruments maintenant entre les mains de la Protection Civile.

Piscine ouverte

7- Les membres du Conseil recommandent que la piscine municipale soit ouverte jusqu'à l'entrée des classes, c'est-à-dire jusqu'au 5 septembre 1972 inclusivement.

Engagement Mlle M. Brûlé 8- Les membres du Conseil recommandent l'engagement de Mademoiselle Micheline Brûlé au poste de "opératrice de machine-comptable" et ce, aux conditions de la Convention Collective de Travail en vigueur.

Octrois accordés 9- Les membres du Conseil autorisent le versement d'un octroi de \$ 100.00 à la Classique Internaitonale de Canots de la Mauricie et un octroi de \$ 100.00 à l'Organisation du Club Canipco; ces derniers s'occupant de l'arrivée des Canotiers.

Sujets divers

- 10- Correspondance lue à cette séance:
 - a) Lettre de M. le député Claude G. Lajoie RE: passage à niveau;
 - b) Lettre de Bell Canada (9août 1972) RE: Tableau d'alarme.

(Signé)

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

ADOPTE

Adoption rapport comité

72-242

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 21 août 1972, soit et est adopté.

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de M. Edouard Lair, a.g. du 56 rue Fusey, Cité, RE:

Acceptation du plan numéro D-3166 RE: Lot 387 pour le compte de la Fabrique de Ste-Famille;

- b) Lettre de M. Georges Gariépy, a.g., demandant l'approbation de deux plans, l'un numéro 72-171 RE: P-lot 548 et l'autre, numéro 72-172 RE: P-lot 426-A;
- c) Lettre de M. Jean-Guy St-Hilaire, 287 Milot, Cité, suggérant l'installation d'un grand panneau d'information à être installé aux deux extrémités de la route 2 via Trois-Rivières et via Québec, ainsi qu'à la route 19 via Shawinigan;
- d) Requête de M. Pierre Guillet, 19 rue Toupin, Cité, RE: vente de journaux par les jeunes moins fortunés, le dimanche;
- e) Requête des résidents de Châteaudun, secteurs rue Champlain et boulevard Pie XII RE: inondation de leur sous-sol par le refoulement des eaux de pluie avec tous les inconvénients et dommages qui en résultent et demandant que des mesures correctives soient prises sans délai
- f) Le Greffier informe les Membres du Conseil qu'il a reçu une requête pour ordonnance d'injonction interlocutoire et permanente concernant l'Association des Policiers et Pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc. -vs- La Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de:

72-243

Père Pierre-Paul Pellerin, O.M.I., Prop. par conschionel Rheault; Mme Vve Joseph L'Heureux, Prop. par cons. Martin Bergeron; Μ. Alain Bourassa, Prop. par cons. Martin Bergeron; Μ. David Locas, Prop. par cons. Marcel Gervais; Mme Hervé Bellemare, Prop. par cons. Lionel Rheault; Mme -Jeanne-D'Arc Baril, Prop. et appuyé à l'unanimité; Prop. et appuyé à l'unanimité. Mme Donat Provencher,

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Plan D-3166 E. Lair, a.g., accepté

72-244

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision des lots 387 - 79 à 387 - 82, 387-1207, 387-1210-1, et partie des lots 387-88, 387-1218 et 387-83, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 19 juillet 1972, et portant le numéro D-3166.

ADOPTE

Plan

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

72-171

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Georges

Gariépy,

a.g. accepté ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 548, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

72-245

Plan fait et préparé par M. Georges Gariépy, a.g., en date du 18 août 1972 et portant le numéro 72-171.

ADOPTE

Plan

72-172

Georges

Gariépy, a.g.

accepté

72-246

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Que le plan montrant la subdivision d'une partie du ET RESOLU: lot 426-A, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Georges Gariépy, a.g., en date du 24 août 1972 et portant le numéro 72-172.

ADOPTE

Jeux

d'Eté

du Québec, Année

1975

72-247

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que demande officielle soit faite auprès de la Corporation des Jeux du Québec, à savoir que le Trois-Rivières Métropolitain, comprenant les villes de Trois-Rivières, Trois-Rivières -Ouest et Cap-de-la-Madeleine, soit l'hôte des Jeux d'Eté du bec, pour l'année 1975.

ADOPTE

Soumission

M. Anatole

Proulx,

acceptée

72-248

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que la soumission de M. Anatole Proulx, en date du 28 août 1972, au montant de \$ 16,948.00, pour des travaux de conduites d'aqueduc et d'égouts, et d'ouverture de rues sur les SIXIEME (61ème) et SEPTIEME (71ème) Rues, soit et est acceptée.

Les travaux devant être exécutés conformément aux spécifications préparées par l'Ingénieur municipal.

ADOPTE

Avis đe Motion

72-249

soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE RÉGLEMENT DE ZONAGE numéro 371, DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 28ième jour d'août 1972.

(Signé)

MARCEL GERVAIS Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Avis de Motion

72-250

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE numéro 371, DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 28ième jour d'août 1972.

(Signé)

MARCEL GERVAIS
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le l1 septembre 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès

verbal

72-251

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 28 août 1972, soit et est adoptée tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 28 août 1972

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Soumission
Anatole
Proulx,
acceptée

1- Rapport de soumissions concernant les travaux d'égouts et d'aqueduc sur les SIXIEME (6e) et SEPTIEME (7e) Rues, RE: règlements numéros 529 et 530.

SOUMISSIONNAIRES

SOUMISSIONS

De L'Orme Construction

\$ 17,723.92

Gaston Paillé

\$ 18,911.08

Anatole Proulx

\$ 16,948.00

Dollard Construction

N'a pas soumissionné

Par la résolution numéro 72-248, les membres du Conseil ont accepté la plus basse soumission.

Achat: deux (2) 2- Ouverture de soumissions pour l'achat de deux (2) souffleuses à neige: Metal Inc.

Ligne jaune

retracée

d'autobus

déplacé

Barons "Junior B"

et

Centre

Récréatif

et arrêt

SOUMISSIONNAIRES MARQUE PRIX
souffleuses Richard Piché Inc. Vohl \$59,400.00
à neige Les Industries S.M.I.
Ltée Sicard \$62,046.00

Copie des soumissions sont remises à l'Ingénieur pour étude et rapport au Conseil lors d'une prochaine séance.

Cité 3- Les membres du Conseil acceptent l'échange de terrain suiéchange vant, soit une partie de la SIXIEME (6e) Rue 420-P-304 et terrain le lot 420-333, devant être cédé à Valco Metal Inc. et ce avec dernier cédera à la Cité les lots 420-P-316, 317, P-318, Valco P-327, 328 et P-329.

> Le tout tel que montré sur un plan préparé par l'Ingénieur municipal.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tel échange.

Services 4- Les membres du Conseil retiennent les services de Me Ivan

Me Ivan Godin, Avocat, pour défendre les intérêts de la municipa
lité dans la cause "L'Association des Policiers & Pompiers

du Cap-de-la-Madeleine Inc." -vs- La Cité du Cap-de-la
Madeleine.

Système 5- Les membres du Conseil autorisent le Gérant municipal, M. de clima- Roland Desaulniers, à prendre certaines informations contisation cernant le coût d'installation d'un système de climatisation pour le deuxième étage de l'Hôtel de Ville.

Cartes 6- Les membres du Conseil recommandent au Gérant municipal de s'informer auprès du Directeur de la Récréation conde Hockey cernant les cartes des Joueurs de Hockey des Ligues Mineures.

Vente 7- Les membres du Conseil ne recommandent pas d'abroger l'arjournaux ticle 41 du règlement numéro 47, concernant la vente des journaux sur la rue et place publique.

8- Les membres du Conseil recommandent que la ligne jaune, actuellement tracée sur la rue Toupin, côté "EST" face au numéro 80/82 de cette même rue, soit retracée à partir du coin de la rue Mercier afin de dégager les entrées de la maison ci-haut mentionnées.

Aussi que demande soit faite à la compagnie de Transport St-Maurice afin de déplacer l'arrêt d'autobus sur le coin de la rue Toupin et Mercier.

9- Les membres du Conseil acceptent un montant de SIX MILLE (\$ 6,000.00) dollars comme étant le maximum devant être versé par les "Barons Junior B" du Cap-de-la-Madeleine pour la location du Centre Récréatif et ce, pour la saison 1972-1973, considérant que l'an passé, incluant les éliminatoires, il fut payée à la Municipalité la somme de \$ 5,687.60

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité Adoption rapport comité

72-252

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 28 août 1972, soit et est adopté.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Demande d'approbation d'un plan par M. Georges Gariépy, a.g., 844 Des Ursulines, Trois-Rivières. Lot P-552-6;
- b) Demande d'approbation d'un plan par M. Edouard Lair, a.g., 56 rue Fusey, Cité. Lot 387;
- c) Lettre de réclamation pour dommages causés à automobile de Mme Carmen Champoux, 990, De Mézy, apt. 1. Cité, par mauvais état de la chaussée. Estimé \$ 45.35;
- d) Lettre de réclamation de M. Emile Morin, 94, rue Thuney, Cité, pour dommages causés par refoulement des eaux après orage. Estimé \$ 200.00;
- e) Avis de responsabilité de Me Pierre Langlois, procureur de M. Maurice Gauthier, propriétaire de la Salle de Quilles Châteaudun, pour dommages causés par refoulement des égouts les 27 et 28 août 1972, à 715 rue Thibeau, Cité;
- f) Lettre de réclamation du docteur: Roger Baribeau, dentiste, 192 boulevard Pie XII, Cité, pour dommages au sous-bassement de sa propriété par refoulement des égouts, le 28 août 1972;
- g) Lettre de M. Michel Charland, 215 St-Philippe, Cité, désirant acheter le poste de taxis "TAXI IDEAL" au 360 boulevard Ste-Made-leine, acquérir la licence et les 25 à 26 permis de M. Lacroix, propriétaire de Taxi Ideal; puis obtenir un troisième permis;
- h) Avis de Me Ghislain K.-Laflamme, Avocat et Directeur du Bureau des véhicules automobiles concernant la réglementation du taxi et l'émission des permis;
- Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'Alcool du Québec concernant la demande d'un permis pour épicerie "Marché St-Odilon" 437 rue Thibeau, Cité, exploité par M. Gérard Croteau;
- j) Mises en demeure de Lessard et Normandin, Avocats et Procureurs de Messieurs Ovila Nault, Bruno Paquin, Guy Bettez et Julien Lacroix, tous quatre au Service de la Police Municipale;
- k) Lettre de M. Marcel St-Laurent, président de A & W Operations Limited se plaignant de la vitesse excessive sur la rue Barkoff, face su Restaurant A & W Root-Beer , service à l'auto;
- 1) Requête d'un certain nombre de résidents de la paroisse Ste-Madeleine se plaignant du bruit causé par les camions faisant la livraison du Nouvelliste et opérés par M. Gilles Milette, 144 Du Sanctuaire, Cité;
- m) Ordonnance d'Injonction Interlocutoire RE: "Association des Policiers & Pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc." -vs- La Cité du Capde-la-Madeleine.

Adoption Liste

de

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro

comptes 72-253

377-C, comportant des dépenses se totalisant à \$89,725.36 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

72-254

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de:

Prop. par cons. Lionel Rheault; Mme Patrick Dugré,

Prop. et appuyé à l'unanimité; Rosaire Pépin, Μ.

Prop. par cons. Lionel Rheault; Mme Armand Dumas,

Mlle Suzanne Brousseau, Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne;

Μ. Claude Cossette, Prop. par cons. Rodrigue Lepage;

Justin Veillette, Prop. par cons. ; Lionel Rheault. Μ.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Plan

72-175

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Georges Gariépy, ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 552, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

accepté

72-255

a.g.,

Plan fait et préparé par M. Georges Gariépy, a.g., en date du 29 août 1972 et portant le numéro 72-176.

ADOPTE

Plan

D - 3174

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Edouard

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du Lair, a.g., lot 387, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du accepté Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

72-256

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 5 septembre 1972 et portant le numéro D-3174.

ADOPTE

Félicitations au

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Club

Appuyé man l'unanimité :

Natation Cap-

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-ET RESOLU: la -Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations au Club de Natation du Cap-de-la-Madeleine Inc. pour le succès remporté lors du dernier marathon-nage tenu à la piscine mu-

Madeleine Inc.

nicipale, en août dernier.

72-257

Que copie de la présente résolution soit transmise à Messieurs Jérôme Loranger, notaire et Michel Laferrière.

ADOPTE

Félicitations
aux Canotiers
Classique
Internationale de Canots
de la
Mauricie

72-258

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON
Appuyé à l'unanimité

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à Messieurs Claude Corbin, Jean-Guy Beaumier, Réjean Cinq-Mars, Gilles Pelletier, Robert Lajoie, Serge Sirois, Yvon Cossette, René Lamy, Ralph Caron et Roger Beaulac, pour leur: participation et leur classement lors de la dernière classique Internationale de Canots de la Mauricie.

ADOPTE

Demande d'emprunt

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

à Commission Municipale de Québec

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent à la Commission Municipale de Québec l'autorisation d'emprunter temporairement d'une institution bancaire (Banque Canadienne Nationale) un montant n'excédant pas \$800,000. dollars pour rencontrer les échéances d'intérêts et d'obligations d'ici la fin de l'année ainsi que toutes autres dépenses d'administration budgétaire.

72-259

Cet emprunt sera effectué par tranches suivant les besoins de la Municipalité.

ADOPTE

Demande à
Banque
Can. Nat.
à consentir à
un prêt:

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir consentir à la Municipalité un prêt de \$ 800,000.00 dollars pour l'administration de la Municipalité d'ici au 31 décembre 1972.

72-260

Cet emprunt sera effectué par tranches suivant les besoins de la Municipalité.

Que le Maire et le Trésorier soient et sont, par les présentes, autorisés à signer les documents requis.

ADOPTE

Demande à Québec: Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Autorisation d'emprunter temporairement

ET RESOLU: Que ce Conseil demande à la Commission Municipale de Québec l'autorisation d'emprunter temporairement d'une institution bancaire (Banque Canadienne Nationale), par tranches et suivant les besoins, les montants ci-après mentionnés:

1) \$ 31,000.00 en vertu du règlement No. 520 (\$34,500.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales endate du 23 décembre 1971;

\$351,000.

2) \$ 19,000.00 en vertu du règlement No. 521 (\$21,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 7 décembre 1971;

72-261

3) \$ 72,000.00 en vertu du règlement No. 525 (\$80,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 26 juillet 1972;

- 4) \$ 90,000.00 en vertu du règlement No. 526 (\$100,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 27 juin 1972;
- 5) \$ 38,000.00 en vertu du règlement No. 527 (\$42,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 27 juin 1972;
- 6) \$ 59,000.00 en vertu du règlement No. 528 (\$66,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales rendate du 26 juil-let 1972;
- 7) \$ 14,000.00 en vertu du règlement No. 529 (\$16,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 16 août 1972;
- 8) \$ 28,000.00 en vertu du règlement No. 530 (\$31,000.) approupar les Affaires et la Commission Municipales en date du 16 août 1972.

Que cet emprunt sera remboursé lors d'une prochaine émission d'obligations.

Si approuvé, que le Maire et le Trésorier soient et sont, par les présentes, autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de TROIS CENT CINQUANTE-et-UN MILLE (\$ 351,000.00) dollars.

ADOPTE

Emprunt temporaire à Banque

Can. Nat.:

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

\$351,000.00

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent à la Banque Canadienne Nationa-le de bien vouloir consentir à la Cité du Cap-de-la-Made-leine un emprunt temporaire de \$ 351,000.00 dollars, lequel emprunt sera remboursé lors d'une prochaine émission d'obligations.

72-262

Cet emprunt sera effectué par tranches selon les besoins de la municipalité, jusqu'à concurrence du montant de \$ 351,000.00 dollars.

Que le Maire et le Trésorier soient et sont, par les présentes, autorisés à signer les documents requis.

CONCERNANT LA GESTION DU HOCKEY MINEUR DU CAP-DE-LA-MADELEINE:

ADOPTE

Gestion Hockey Mineur

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Cap-de-

au

ET RESOLU: QUE l'Association du Hockey Mineur du Cap-dela-Madeleine soit reconnue par le Service de la Récréation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, comme la seule organisation qui dirigera et organisera les clubs classifiés de catégorie mineure dans la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

la-Madeleine

72-263

- a) Tous les jeunes du Cap-de-la-Madeleine de quatre (4) à dix-huit (18) ans sont classifiés pour évoluer dans le hockey mineur.
- 2) QUE le Service de la Récréation du Cap-de-la-Madeleine four-

nira à l'Association du Hockey Mineur du Cap-de-la-Madeleine les mêmes heures de glace par semaine, pour l'année 1972-1973, que les heures données au Hockey Mineur en 1971-1972, lesquelles seront échelonnées sur une période de trente (30) semaines approximativement, soit du 15 septembre 1972 au 15 avril 1973, sauf pendant le tournoi Pee-Wee Kiwanis, qui aura lieu cette année du 9 au 18 février 1973 ou tout autre événement à la discrétion du Directeur du Service de la Récréation.

- a) Les cédules devront être approuvées par le Directeur du Service de la Récréation du Cap-de-la-Madeleine.
- 3) QUE tous les équipements de hockey, propriété du Service de la Récréation du Cap-de-la-Madeleine sont prêtés à l'Association du Hockey Mineur du Cap-de-la-Madeleine.

 Les équipements qui appartiennent à un ou des commanditaires leur seront rendus, et à compter du 15 septembre 1973, seul les équipements de gardiens de buts seront fournis par le Service de la Récréation du Cap-de-la-Madeleine.
- 4) QUE le Service de la Récréation paiera les arbitres, le chronométreur et le marqueur-statisticien des joutes du Hockey Mineur.
 - b) Les services du Régistraire et des proposés aux équipements seront la responsabilité de l'Association du Hockey Mineur du Capde-la-Madeleine.
- 5)QUE le taux d'abonnement qui aura été déterminé conjointement par le Service de la Récréation et l'Association du Hockey Mineur du Cap-de-la-Madeleine demeureront à l'Association du Hockey Mineur du Cap-de-la-Madeleine pour leur permettre de s'autofinancer.
- 6)QUE les joueurs de Hockey Mineur du Cap-de-la-Madeleine sont et demeureront la propriété de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et seul le Directeur et le Contrôleur du Service de la Récréation sont autorisés à signer une libération.
- 7) QUE l'Association du Hockey Mineur du Cap-de-la-Madeleine devra suivre les règlements de l'Association du Hockey Mineur du Québec, et également les règlements du Service de la Récréation du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption

Règlement 533:

Travaux

publics

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le règlement No. 533 intitulé: Règlement autorisant un emprunt de \$ 240,000.00 dollars pour travaux d'égouts et d'aqueduc, d'asphaltage de diverses rues, d'installation de lumières de circulation et de redressement d'une rue, soit et est adopté tel que LU par le Greffier.

72-264 En amendement, il est proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON de retrancher à ce règlement l'item "C", articles 1 à 4 inclusivement:

Item 1) \$ 36,500.00; item 2) \$ 4,000.00; item 3)\$ 26,000.00;
item 4) \$ 11,000.00 pour un total de \$ \$ 77,500.00 dollars.

Pas de secondeur.

MOTION PRINCIPALE ADOPTEE

Assemblée publique

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

RE: Règlement

533.

Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

72-265

No.

ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité pour le 20 septembre 1972, entre 7:00 et 9:00 heures P.M., relativement à l'adoption du règlement numéro 533, décrétant un emprunt de \$ 240,000.00 dollars. Le tout conformément à la LOI.

ADOPTE

Constable en faction Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

rue Barkoff

ET RESOLU: Qu'un constable soit de faction sur la rue Barkoff les jeudi et vendredi soirs, de 7:00 heures à 9:00 heures P.M., à la sortie du stationnement Woolco et ce, pour une période temporaire considérant les travaux de la route Inter-Cités.

ADOPTE

Avis de Motion

72-266

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

72-267

"REGLEMENT DECRETANT LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA SIXIEME (6ième) RUE ET DE L'OUVERTURE D'UNE RUE ETANT LE PROLONGEMENT DE LA SIXIEME (6ième) RUE EXISTANTE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce llième jour de septembre 1972.

(Signé)

RODRIGUE LEPAGE Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables, inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, concernant le règlement numéro 533, tenue MERCREDI, le 20 septembre 1972, entre 7:00 et 9:00 heures P.M., laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 14 septembre 1972, en vue de l'adoption du règlement numéro 533, concernant un emprunt au montant de \$ 240,000.00 dollars pour l'exécution de travaux d'égouts, d'aqueduc, d'asphaltage de diverses rues, d'installation de lumières de circulation et de redressement d'une rue.

Présidée par M. le conseiller LIONEL RHEAULT, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7:00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents:

Le Greffier de la municipalité, Jean Beaudin, agissant comme secrétaire de l'assemblée, Monsieur Ronald Marcoux, Ingénieur municipal, ainsi que quatre (4) contribuables propriétaires d'immeubles imposables.

Lecture par le secrétaire, en l'occurrence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A neuf (9) heures p.m. précises, soit exactement deux (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 533 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables, le président de l'assemblée déclare que ledit règlement numéro 533 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 2lième jour de septembre 1972.

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Lionel Rheault

Président de l'Assemblée

Conseiller de la Cité

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 25 septembre 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption

procès verbal

72_260

72-268

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le ll septembre 1972, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 11 septembre 1972

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux.

Requête par certains résidents 1- Les membres du Conseil recommandent de transmettre à l'Insteur en Bâtiment, M. Jacques Bettez, copie de la requête de certains résidents de la municipalité se plaignant du commerce opéré par M. Gilles Milette, au 144, du Sanctuaire. Aussi de faire rapport à ce sujet pour la prochaine séance.

Réception civique aux récipiendaires 2- Les membres du Conseil recommandent que soit tenue une réception civique en l'honneur de nos canotiers du Cap-dela-Madeleine qui ont participé à la Classique Internationale 1972 et aussi, à tous ceux qui ont mérité une médaille d'or, d'argent ou de bronze, aux derniers Jeux d'Eté 1972, tenus à Chicoutimi.

Services

3- Les membres du Conseil retiennent les services de M. Ernest

E.L. Duplessis, a.g. retenus L. Duplessis, a.g., pour une description technique de certaines parties de lots, acquises de la Corporation des Biens de la Couronne.

Achat
de deux
souffleuses
a

neige

4- Suite à l'ouverture de soumissions pour l'achat de deux (2) souffleuses à neige, les membres du Conseil recommandent d'achater une souffleuse à neige de marque Sicard de "Les Industries S.M.I. Ltée" et ce, au prix de \$ 31,428.00, incluant vis sans fin ajourées, type ruban, extension de la chute de 15" et feu rotatif sur le toit.

Aussi, d'acheter une deuxième souffleuse à neige, de marque Vohlande Richard Piché Inc! et ce, au prix de \$ 29,700.00

Congrès Ingénieurs Municipaux 5- Les membres du Conseil autorisent l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, à assister au Congrès des Ingénieurs Municipaux, les 27, 28 et 29 septembre prochain et ce, au Lac Beauport.

Hockey Mineur 6- Les membres du Conseil ratifient la lettre en date du 6 septembre 1972, du Directeur du Service de la Récréation, concernant la demande des Municipalités de Ste-Marthe du Cap et de St-Louis de France, au sujet de leur participation à la cédule du Hockey Mineur.

Rapports: Sujets divers

- 7- Les membres du Conseil prennent connaissance des rapports suivants
 - a) Rapport du budget;
 - b) Rapport sur emprunts temporaires;
 - c) Rapport du Trésorier;
 - d) Rapport du Service de l'Evaluation de la Construction;
 - e) Résolutions de la Ville de Villeneuve;
 - f) Injonction RE: Policiers & Pompiers -vs- Cité.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité 72-269

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 11 septembre 1972, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption liste

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ADOPTE

Adoption proces verbal:
Assemblée publique RE:

Règlement

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 20 septembre 1972, en vue de l'adoption du Règlement No. 533, concernant un emprunt au montant de \$ 240,000.00 dollars pour l'exécu-

tion de travaux d'égouts, d'aqueduc, d'asphaltage de diverses 533. rues, d'installation de lumières de circulation et de redressement d'une rue, soit et est adopté tel que LU dans le livre 72-271 minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Demande d'approbation de trois (3) plans par M. Ernest L. Duplessis, a.g., du 128 Radisson, Trois-Rivières;
- b) Demande d'approbation de un (I) plan par M. Roger Gélinas, 3240 De Courval, Trois-Rivières - Ouest;
- c) Demande d'approbation de trois (3) plans par M. Edouard Lair, a.g., 56 rue Fusey, Cité;
- d) Lettre de réclamation de M. Benoit A. Therrien, du 3578 Notre-Dame, Ste-Marthe du Cap, RE: installation puits d'observation no. 115 pour contrôle niveau nappe d'eau. Dommages et loyer: \$ 200.00;
- e) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'Alcool du Québec RE: M. Jean Loiselle "Taverne Tino Enr." pour permis de modification de taverne à: Brasserie, 65, rue Notre-Dame, Cité;
- f) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'Alcool du Québec RE: M. Jean-Marie St-Onge "Brasserie La Québecoise Enr." pour permis de Brasserie à: 16, rue St-Laurent, Cité;
- g) Lettre de remerciement de M. J.-G. Gagnon, Directeur Général de: "Les Obélix de Cablevision Cap-de-la-Madeleine" pour félicitations reçues du Conseil de la Cité;
- h) Second avis de Me Ghislain K. Laflamme, avocat, directeur du Bureau des véhicules automobiles de Québec, à toutes les corporations municipales du Québec concernant le taxi;
- i) Lettre de M. Jean-Paul Roy, gérant de la Caisse Populaire de St-Lazare, Cité, RE: Renseignements sur le zonage rue Notre-Dame, entre Dorval et Brunelle et certains établissements commerciaux;
- j) Lettre des brigadiers scolaires du Cap-de-la-Madeleine, demandant une augmentation de salaire de \$ 5.00 par semaine;
- k) Lettre de réclamation de Bell Canada concernant dommages à leur installation téléphonique souterraine par les employés de Gaston Paillé lors de travaux d'excavation rue Des Prairies près de Des Ormeaux, vers le 8 septembre 1972.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Μ.

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire Sympathies J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité 72-272 du Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de:

> Mme Edmond Querry, Prop. par cons. Martin Bergeron; Prop. par cons. Sylvio Hénaire; Μ. Maurice Beauchamp, Μ. J.-A. Avellin Trempe, Prop. par cons. Marcel Gervais; Prop. par cons. Martin Bergeron; Mme Harry Buckley, Frédéric Boisclair, Prop. par cons.

Sylvio Hénaire;

M. Jean-Laurier Boisvert, Prop. par cons. Lionel Rheault;
Mme Alfred Lownsbrough, Prop. par cons. Sylvio Hénaire;
M. Alfred Côté, Prop. par cons. Martin Bergeron.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Plan Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Ernest L. Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Duplessis, a.g., lots 548, 549-1 et 549-1-2, cadastre officiel de la Paroisse (main-tenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de 72-273 Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Ernest L. Duplessis, a.g., en date du 24 août 1972.

ADOPTE

Plan Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Ernest L. Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Duplessis,

a.g.,

125-2-1-1, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du

accepté

Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

72-274

Plan fait et préparé par M. Ernest L. Duplessis, a.g., en date du
8 septembre 1972.

ADOPTE

Plan Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
D-3206 Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

E. Lair,
a.g.,
421-E et 422-C, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité)
du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit
et est accepté.
72-275

Plan fait et préparé par Monsieur Edouard Lair, a.g., en date du 13 septembre 1972 et portant le numéro D-3206.

ADOPTE

Plan Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE D-3209 Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

E. Lair,

accepté

a.g.,

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 420 et 420 - 304, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

72-276 Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 14 septembre 1972 et portant le numéro D-3209.

Son honneur le Maire est autorisé à signer le plan original et le Livre de Renvoi. Les frais d'arpentage sont entièrement à la charge de Valco Inc. et/ou de M. Gaston Savignac.

ADOPTE

1176

Transfert

permis

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Plan Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE 19135 Roger Que le plan montrant la subdivision d'une partie du Gélinas, lot 422-C, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) a.g., du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, accepté soit et est accepté. 72-277 Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 15 septembre 1972 et portant le numéro 19135. ADOPTE Plan Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Ernest L. Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Duplessis, Que le plan montrant la subdivision d'une partie ET RESOLU: a.g., des lots 421-E, 422-C et 423, cadastre officiel de la Paroisse, accepté (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregis-72-278 trement de Champlain, soit et est accepté. Plan fait et préparé par M. Ernest L. Duplessis, a.g., en date du 18 septembre 1972. Son honneur le Maire est autorisé à signer le plan original et le Livre de Renvoi. ADOPTE Plan Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON D-3220 Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS E. Lair, ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie a.g., des lots 422-C et 423, cadastre officiel de la Paroisse (mainaccepté tenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement 72-279 de Champlain, soit et est accepté. Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 22 septembre 1972 et portant le numéro D-3220. ADOPTE Remercie-Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON ments à Appuyé à l'unanimité compagnie Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-ET RESOLU: Mini-Putt Madeleine expriment leurs remerciements aux dirigeants de la compagnie Mini-Putt, située au Parc Des Chenaux, Cap-de-la-72-280 Madeleine, pour leur collaboration apportée aux Loisirs Municipaux. ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. lè conseiller SYLVIO HENAIRE

autosET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-detaxis
la-Madeleine autorisent le transfert des permis de proprié-

taire d'autos-taxis enregistrés au nom de M. Jean-Jacques La-72-281 croix, en faveur de Monsieur Michel Charland, du 215 rue St-Philippe, Cap-de-la-Madeleine.

Cedit transfert est autorisé considérant que le Directeur de Police ne s'y objecte pas.

ADOPTE

Cité
et
Hôpital
Cloutier
72-282

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que ce Conseil appuie sans réserve les revendications du Comité des Citoyens du Cap-de-la-Madeleine concernant le maintien des services à l'Hôpital Cloutier.

ADOPTE

ATTENDU QU' aux termes d'un acte de vente passé devant Me Albéric Roy, notaire, le 14 septembre 1972 et enregistré sous le numéro 230836, la Cité, conformément à sa résolution no. 72-81, a vendu à Service de Photos N.B.C. Ltée un terrain situé du côté Nord-Ouest de la rue Dessureault en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de forme carré, mesurant, mesures anglaises 100 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur (100' x 100'), connu et désigné comme étant composé de partie du lot QUATRE CENT VINGT-TROIS (Ptie 423) et de partie du lot QUATRE CENT VINGT-DEUX - C (Ptie 422-C) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant cité) du Cap-de-la-Madeleine, le tout plus amplement décrit à la résolution et à l'acte mentionné ci-dessus, et ce, pour le prix de DIX CENTS (\$0.10¢) le pied carré de terrain, soit pour le prix total de MILLE DOLLARS (\$ 1,000.00). ATTENDU QU' il y a eu erreur dans la désignation portée à l'acte

ci-dessus relaté et enregistré sous le numéro 230836, de même que dans le prix mentionné audit acte, vu que la Cité entendait vendre et l'acquéreur acheter un terrain de forme rectangulaire, mesurant, mesures anglaises cent pieds de largeur par cent huit pieds (100' x 108'), faisant partie des mêmes lots et ce, pour le prix de DIX CENTS (\$ 0.10¢) le pied carré de terrain, soit pour un prix total de MILLE QUATRE-VINGTS DOLLARS (\$ 1,080.00).

ATTENDU QU' il y aurait lieu de rectifier l'acte ci-dessus relaté et enregistré sous le numéro 230836.

Résolution No. 72-283

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine:-

Vente à
Service de
Photos
N.B.C. Ltée

1- SIGNE un acte de rectification avec SERVICE DE PHOTOS N.B.C. LTEE rectifiant la désignation portée à l'acte enregistré sous le numéro 230836, de façon à ce que cette désignation se lise à l'avenir comme suit, savoir:

"Un terrain situé du côté Nord-Ouest de la rue Dessureault en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de forme rectangulaire, mesurant, mesures anglaises, cent pieds de largeur par cent huit pieds de profondeur (100' x 108'), connu et désigné comme étant composé:

- a) de cette partie du lot numéro QUATRE CENT VINGT-TROIS (Ptie 423) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain; enfermée dans les BORNES et LIMITES suivantes, savoir:
- En front, vers le Sud-Est, sur une largeur de 100 pieds, par

la rue Dessureault;

- En profondeur, vers le Nord-Ouest, sur ladite largeur de 100 pieds, par partie du lot 422-C ci-après décrite en "b";
- Joignant d'un côté, vers le Sud-Ouest, sur une profondeur de seize pieds et quatre-vingt-quatre centièmes (16.84), le lot numéro 423-84 dudit cadastre;
- Et de l'autre côté, vers le Nord-Est, le lot numéro 423-91 dudit cadastre; et
- b) de cette partie du lot numéro QUATRE CENT VINGT-DEUX -C (Ptie 422-C) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain; enfermée dans les BOR-NES et LIMITES suivantes, savoir:
 - En front, vers le Sud-Est, sur la largeur de 100 pieds, par la partie du lot 423 ci-haut décrite en "a";
 - En prodondeur, vers le Nord-Ouest, sur la même largeur de 100 pieds, par une autre partie dudit lot 422-C, appartenant à la Cité du Cap-de-la-Madeleine;
 - Joignant d'un côté, vers le Sud-Ouest, sur une profondeur de quatre-vingt-onze pieds et seize centièmes (91.16) le lot numéro 422-C-6, appartenant à Service de Photos N.B.C. Ltée:
 - Et de l'autre côté, vers le Nord-Est, partie du lot numéro 422-C-13 dudit cadastre.

Le tout formant une superficie de dix mille huit cents pieds carrés (10,800 p.c.), mesures anglaises."

- 2- QUE l'acte de rectification comportera également la rectification du prix indiqué dans l'acte de vente enregistré sous le numéro 230836, de façon à ce que ce prix soit mentionné comme étant de DIX CENTS (\$ 0.10¢) le pied carré de terrain, soit en considération d'une somme totale de MILLE QUATRE-VINGTS DOLLARS (\$ 1,080.00).
- 3- QUE toutes les autres conditions mentionnées à la résolution no. 72-81, de même qu'à l'acte enregistré sous le numéro 230836, restent inchangées.
- 4- QUE le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat de rectification, à recevoir le solde du prix et à donner quittance.

ADOPTE

Domtar: Sel de voirie, acceptée

72-284

Soumission Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Domtar: Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que la soumission de la compagnie Domtar Chemicals Ltd., en date du 25 septembre 1972, pour l'achat de sel de voirie, en vrac, et ce, au prix de \$ 12.20 la tonne, étant le plus bas prix soumis, soit et est acceptée.

Soumissions Charbonnerie Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Champlain,

Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

acceptées

72-285

ET RESOLU: Que la soumission de la Compagnie Charbonnerie Champlain pour l'achat du Bunker No. 4, au prix de \$ 0.139¢ le gallon, pour l'achat du Fuel Diezel No. 2, au prix de \$ 0.1549¢ le gallon et pour l'achat de l'Huile à Chauffage No. 2, au prix de

\$0.145¢ le gallon, soit et est acceptée.

ADOPTE

Voeux à

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

Mgr. Geor-

Appuyé 1'unanimité à

ges-Léon Pelletier RE: 25 ans de vie

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à Monséigneur Georges-Léon Pelletier à l'occasion de ses 25 années de vie Episcopale comme Evêque du Diocèse de Trois-Rivières.

Episcopale

72-286

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers lui souhaitent des voeux de bonne santé et de longue vie.

ADOPTE

Règlement

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

no. 534:

Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Fermeture 6ième Rue

ET RESOLU: Que le règlement numéro 534, intitulé:

72-2**87**

"REGLEMENT DECRETANT LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA SIXIEME (6ième) RUE, DE LA RUE HOUSSART, SUR UNE PROFONDEUR DE 183 PIEDS ET L'OUVERTURE DE LA RUE PORTANT LE NUMERO DE CADAS-TRE 420 - 620",

soit et est adopté tel que LU par le Greffier.

ADOPTE

Avis de Motion

soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, Je, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

72-288

" REGLEMENT CONCERNANT LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 25ième jour de septembre 1972.

(Signé)

LIONEL RHEAULT Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 2 octobre 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès verbal

72-289

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 25 septembre 1972, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 25 septembre 1972

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Marcel Gervais

ainsi que le gérant,

No. 2 Jules Milette

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

	1. Ouverture de soumiss:	~	,
Soumissions:	huile à chauffage et	gros sel de voirie	e.
Item 1:	SOUMISSIONNAIRES	PRIX le GALLON (l an)	REMARQUES
Bunker No.4	Charbonnerie Cham- plain Ltée	\$ 0.139 ¢	Avec analyse Net: 30 jours
	Charbonnerie St- Laurent Inc.	-	N'a pas soumissionné
	SOUMISSIONNAIRES	PRIX le GALLON (1 an)	REMARQUES
Item 2:	Charbonnerie Cham-	\$ 0.1549¢	Avec analyse
Fuel Diezel	plain Ltée	7 0120277	Net: 30 jours
No. 2	Jules Milette	\$ 0.184 ¢	Avec analyse

\$ 0.184 ¢

Net: 30 jours

	Inc.	\$ 0.175 ¢	Nil
	Robert Custeau	Aucun prix	Fermé en ce moment
	Charbonnerie St- Laurent Inc.	-	N'a pas soumissionné
	Gulf Oil Canada Limitée	-	N'a pas soumissionné
	SOUMISSIONNAIRES	PRIX le GALLON (1 an)	REMARQUES
Item 3: Huile à	Charbonnerie Cham- plain Ltée	\$ 0.145 ¢	Net: 30 jours
chauffage	Jules Milette	\$ 0.174 ¢	Net: 30 jours
No. 2	Benoit Hélie	\$ 0.173 ¢	Net: 30 jours
	Les Pétroles Irving Inc.	\$ 0.159 ¢	Net: 30 jours
	Arthur Thomas "Shell Oil Co. Ltd."	\$ 0.1727¢	Le 10 du mois suivant
	Charbonnerie St- Laurent Inc.	- N.	a pas soumissionné
	Les membres du Consei	l ont accepté, par 1	la résolution no. 72-28
			les de Charbonnerie Cha

Les Pétroles Irving

SOUMISSIONNAIRES

85 plain Ltée pour les trois (3) item.

REMARQUES

PRIX la

		TONNE	
Item 4:	Le Sel Iroquois Ltée	\$ 14.85	Net: 30 jours
Gros sel	Domtar Chemicals Ltd.	\$ 12.20	Net: 30 jours
voirie	The Canadian Salt Co.	\$ 12.25	Net: 30 jours
(en vrac)	Ltd.	¥ 22	nee: 30 Jours

Les membres du Conseil ont accepté, par la résolution no. 72-284 la soumission la plus basse, soit celle de Domtar Chemicals Ltd.

2. Les membres du Conseil recommandent de transmettre à M. Jacques Réponse à N. J.-Paul Bettez, copie de la lettre de M. Jean-Paul Roy et de répondre Roy aux questions demandées dans ladite lettre.

3. Les membres du Conseil consentent à la compagnie Naturaqua et ce, pour un terme de dix (10) ans, le droit de puiser de l'eau Naturaqua dont elle a besoin, sans pour autant engager la compagnie à puisera , Sopérer pour ce terme de dix (10) ans; aussi, si le puits No. 17 l'eau s'asséchait, la compagnie est autorisée à ses frais, à se raccorder au réseau de distribution. au taux

> Concernant le prix de l'eau, il sera chargé au taux régulier prévu au règlement de la Cité pour les autres usagés et, en vigueur chaque année.

4. Les membres du Conseil recommandent d'offrir la somme de 50% du Quittance montant de la réclamation de M. Benoit Therrien. 50%

5. Les membres du Conseil autorisent la publication d'une page de Publicité RE: Hebdo publicité dans le journal Hebdo du Cap et ce, au prix de \$ 180.00 đu Cap dollars, dans le but d'informer le public sur les services donnés par les Loisirs Municipaux.

1182

Cadran de pointage

6. Les membres du Conseil acceptent l'achat d'un deuxième cadran de pointage et ce, à la condition qu'il n'y ait aucun contrat concernant l'entretien.

Liste de règlements 7. Les membres du Conseil autorisent l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, à préparer une liste de règlements dont certains travaux ne seront pas exécutés et auxquels il faudra renoncer.

Etude sur éclairage 8. Les membres du Conseil autorisent l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, à faire l'étude d'une nouvelle façon d'éclairer la bâtisse de l'Hôtel de Ville.

Brigadiers scolaires

9. Les membres du Conseil recommandent de reporter à l'étude du prochain budget, la demande des brigadiers scolaires.

équipement hockey

Entreposage 10.Les membres du Conseil ratifient la décision de M. Fernand St-Germain, Directeur de la Récréation, concernant la demande de l'Association du Hockey Mineur, au sujet de l'entreposage de l'équipement de hockey.

Correspondance:

11.Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance suivante:

Sujets

a) Conciliation Caisse et Banque;

divers

- b) Rapport de la Cour Municipale;
- c) Arbitrage des Policiers.

(Signé)

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

72-290

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 25 septembre 1972, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption liste comptes

72-291

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro comportant des dépenses se totalisant à \$ 70,564.25 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Requête de certains résidents de St-Odilon, Cité, désirant s'incorporer suivant les dispositions du Chapître 298 des Statuts Refondus de Québec, sous le nom de: "Cercle de L'Age D'Or, paroisse St-Odilon";
- b) Lettre de Mme Blanche Landry demandant, au nom de "Cercle de L'Age D'Or, paroisse St-Odilon, composée de 47 membres, l'octroi accordé par la Cité du Cap.;
- c) Réclamation de M. André Rivard, 491 Notre-Dame, Cité, RE: accident au Parc Du Moulin, le 20 septembre 1972. Estimé: \$ 600.00;
- d) Lettre de M. C.N. de Grandmont, 604, rue Notre-Dame, Cité,

demandant la résiliation du règlement des travaux du parc de la rue St-Maurice, 116-108, sur les Nos. 115 et 116 (9 lots). Règlements numéros 512 et 513.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

72-292

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de:

- M. Serge Michaud, Proposé par le conseiller Marcel Gervais;
- M. Napoléon Crête, Proposé par le conseiller J. Paul Lavergne;
- M. Florimond Trahan, Proposé par le conseiller Rodrigue Lepage.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condo-léances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Soumission Samson &

Frères Inc."

acceptée, RE: 11 puits

72-293

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent sur recommandation de la firme "Services en Eau Souterraine Inc.", la soumission de Samson & Frères Inc., en date du 27 septembre 1972, au montant de \$ 17,972.00, incluant le pompage pour le forage et le tubage de onze (ll) puits à faible débit.

Le tout devant être exécuté conformément aux plans et devis préparés par la firme d'Ingénieurs "Services en Eau Souterraine Inc". Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat.

ADOPTE

Soumission "Regional Asphalte"

acceptée

72-294

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent la soumission de la firme "Regional Asphalte - Division Pagé Construction Inc.", datée du 2 octobre 1972, au montant de \$ 30,651.50, pour des travaux d'asphaltage de rues, prévus aux règle-

Le tout devant être exécuté conformément aux plans et devis préparés par l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat.

ADOPTE

.95¢ par \$100.00

Proposé, Appuyé et Résolu UNANIMEMENT

ments 512-518-520.

QUE l'article trois (3) de la résolution numéro 71-378 adoptée à la séance du 20 décembre 1971, soit et est annulé et remplacé par le suivant:

\$100.00
sur
propriété
non
imposables

72-295

ARTICLE 3: Une taxe de quatre-vingt-quinze (\$0.95¢) cents par \$ 100. dollars d'évaluation est imposée sur les propriétés portées au rôle comme non imposables, à l'exception des propriétés des fabriques paroissiales et des propriétés appartenant aux Missionnaires O.M.I. servant au Culte, lesquelles propriétés non imposables seront taxées de

1184

Partie del 36/2 partie del 20/2 partie 20/2

la façon suivante:

PAROISSES

MONTANT A PAYER

Ste-Madeleine

St -Gabriel

St -Lazare

Ste-Famille

St -Eugène

St -Odilon

Ste-Bernadette

.75¢ par paroissien

.75¢ par paroissien

.75¢ par paroissien

.75¢ par paroissien

.75¢ par paroissien .75¢ par paroissien

.75¢ par paroissien

Missionnaires O.M.I... (pour

propriétés non imposables.... : Montant fixe de \$ 25,000.00

Le tout sera calculé sur le nombre de paroissiens apparaissant à la liste fournie par la paroisse concernée et "Au Prorota" de la population de chaque paroisse.

Les immeubles visés à la présente résolution sont assujettis à une compensation pour le service dont ils bénéficient directement, soit: les services d'eau, d'égouts, de sécurité-incendie, de voirie, d'enlèvement des déchets, d'éclairage et d'enlèvement de la neige et ce, sans tenir compte du paiement des échéances annuelles en capital et intérêts des emprunts contractés pour leur établissement, leur emplacement, leurs réparations ou leur entretien.

Le tout tel que spécifié à l'Article 18, Chapître 50 (LOI de l'Evaluation foncière).

ADOPTE

Envoi

Proposé, Appuyé et Résolu UNANIMEMENT

comptes

QUE les membres du Conseil autorisent le Trésorier municipal à provisoifaire parvenir les comptes provisoires suivants:

res. Hôpital Cloutier:

126 lits à \$ 35.00 par lit - \$ 4,410.00

Société Charles N. DeBlois: 12 lits à \$ 35.00 par lit - \$ 420.00

72-296

Foyer Père Frédéric: 115 lits à \$ 20.00 par lit - \$ 2,300.00

Cesdits comptes sont envoyés conformément à la LOI permettant aux Municipalités d'imposer les Centres Hospitaliers et les Centres d'Accueil, LOI sanctionnée le 30 juin 1972.

ADOPTE

Félicita-

Proposé, Appuyé et Résolu UNANIMEMENT

tions à M. Alfred Lafrenière

QUE les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à M. Alfred Lafrenière pour sa nomination au poste de Président de la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine ainsi qu'à tous les nouveaux directeurs élus ou réélus.

72-297

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers leur souhaitent beaucoup de succès dans l'avenir et un terme des plus fructueux. ADOPTE

HONNEUR ZE MAIRE LEVE

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 16 octobre 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire

Martin Bergeron Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

verbal

72-298

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 2 octobre 1972, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 2 octobre 1972

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Article 6, 1.
Rés. 72-263,
abrogé

 Suite à une rencontre avec les dirigeants de l'Association du Hockey Mineur Cap-de-la-Madeleine, les membres du Conseil recommandent d'abroger l'article SIX (6) de la résolution numéro 72-263.

Réparation piano

2. Les membres du Conseil autorisent la réparation nécessaire au piano du Centre Culturel et ce, pour un montant maximum de \$ 100.00 dollars.

Pro-Shop 3. Les membres du Conseil autorisent les modifications nécessaires à la chambre 6, du Centre Récréatif, afin de procéder à l'établissement du Pro-Shop.

Octroi: UN par paroisse 4. Les membres du Conseil ne recommandent pas d'accepter la demande d'Incorporation d'une nouvelle Association "Age D'Or St-Odilon", considérant que la requête ne semble pas conforme, et aussi n'autorisent pas le versement d'un octroi de \$ 300.00 dollars, cedit montant n'étant versé qu'à une organisation par paroisse.

72-300

Porago	5. Ouverture de soumissions pour travaux de forage de ONZE (11) puits à faible débit.		
Forage ll puits à faible débit	a) SOUMISSIONNAIRES PRIX PRIX SANS POMPAGE INCLUANT POMPAGE		
	Samson & Frères Inc. \$ 11,835.00 \$ 17,972.00 Caron & Fils Enr. \$ 11,611.00 \$ 18,167.00 R.J. Levesque Ltée \$ 17,689.83 \$ 21,649.83		
	Les membres du Conseil ont accepté la soumission de Samson & Frères Inc.		
	b) Ouverture de soumissions pour travaux d'asphaltage RE: règlements numéros 512-518-520.		
Travaux	SOUMISSIONNAIRES MONTANT SOUMISSION		
d'asphal- tage	Régional Asphalte \$30,651.50 Les Pavages de Nicolet Inc. N'a pas soumissionné Massicotte & Fils Ltée \$32,672.00		
	Les membres du Conseil ont accepté la plus basse soumission.		
Sujets divers	 6. Les membres du Conseil prennent connaissance: a) d'un rapport de M. Jacques Bettez, RE: Cas de M. Gilles Milette; b) rapport de septembre: Evaluation et Construction. (Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité 		
Adoption	Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE		
rapport	Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le		
comité			
72-299	2 octobre 1972, soit et est adopté. ADOPTE		
Adoption	Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON		
liste	Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE		
comptes	ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro		

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

soit et est adoptée pour paiement.

a) Demande d'approbation de un (1) plan par M. Georges Gariépy, a.g., 844 Des Ursulines, Trois-Rivières;

comportant des dépenses se totalisant à

\$ 247,107.85

ADOPTE

- b) Demande d'approbation de un (1) plan par M. Roger Gélinas,
 a.g., 3240 De Courval, Trois-Rivières Ouest;
- c) Avis de Me Claude Ayotte, procureur de Madeleine Désilets -vs- Cité Cap-de-la-Madeleine, RE: bris de haie et clôture en mars 1972 par les employés de la Cité
- d) Avis de responsabilité de Mme Jean-Marie Rouette, 410 Arcand, Cité, RE: chute sur trottoir défectueux, le 5 octobre 1972, vers 9.30 heures A.M.
- e) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'Alcool du Québec RE: Permis de salle à manger pour le Restaurant "RAOUL BELLAVANCE ENR", 84-A, boulevard Ste-Madeleine, Cité;

- f) Requête RE: Club XM St-Laurent Service Général Radio.
- g) Lettre de la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine concernant:
 - 1) la demande d'un brigadier scolaire temporaire coin Cardinal-Villeneuve et Barkoff;
 - 2) la demande de changer le trajet du circuit d'autobus scolaire en vigueur sur la rue Thibeau.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de:

Sympathies

72-301

Μ. Yves Labrie, Proposé par conseiller Marcel Gervais;

Μ. Guy Moreau, Proposé par conseiller Marcel Gervais;

Μ. Maurice Germain, Proposé par conseiller Marcel Gervais;

Mme Vve Antonio Bisson, Proposé par conseiller Lionel Rheault;

Gaston Gagnon, Μ. Proposé par conseiller Jean-Paul Lavergne.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Plan 72-206 Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Georges Gariépy, Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

a.g., accepté

Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 562, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Georges Gariépy, a.g., en date du 5 oc-72-302 tobre 1972 et portant le numéro 72-206.

ADOPTE

Plan 19187

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Roger Gélinas, ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 410, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-

a.g., accepté

Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accep-Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 5 octo-

72-303

bre 1972 et portant le numéro 19187.

ADOPTE

Résolution

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

72-263: Article Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

leine", les mots suivants:

6 abrogé.

Article

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine abrogent à toutes fins que de droit, l'article six (6) de la résolution adoptée à la séance du 11 septembre 1972 et portant le numero 72-263 et modifient à la même résolution l'article UN (1), en ajoutant après le premier paragraphe, après les mots "Cap-de-la-Made-

1

"et que chaque année, cette entente pourra être renouvelée après présentation des états financiers de l'Association et ce, au plus tard le 30 juin de l'année, au Conseil municipal et au Service de la Ré-

modifié

72-304

Grand'Mère

Radio"

72-310

création.

ADOPTE

Félicita- Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

tions à Appuyé à l'unanimité

M. Jean ET RESOLU: Que les membres du Conseil offrent leurs plus sin-Beaudin cères félicitations au Greffier municipal, Jean Beaudin, pour

sa récente nomination au poste de Président du Comité Ecole

72-305 d'Youville.

Son honneur le Maire et Messieurs les Conseillers lui souhai-

tent beaucoup de succès.

ADOPTE

Maire- Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Suppléant: Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

M. Martin ET RESOLU: Que Monsieur le conseiller Martin Bergeron soit et

Bergeron est nommé "Maire-Suppléant" pour le prochain terme de quatre (4)

72-306 mois. La présente résolution prendra effet à compter du ler no-

vembre 1972.

ADOPTE

"Antigel": Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Jacques Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Auto Acc. ET RESOLU: Que la soumission de Jacques Auto Accessoires pour

72-307 l'achat de l'Antigel, de marque "Laurentide", soit et est ac-

ceptée et ce, au prix de \$ 1.65 le gallon au baril.

ADOPTE

Cadres et Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

Grilles Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

No. 2: ET RESOLU: Que la soumission de Fonderie Grand'Mère Ltée pour Fonderie

l'achat de Cadres et Grilles de puisards No. 2, soit et est ac-

ceptée et ce, au prix total de \$ 1,680.00 dollars.

72-308 ADOPTE

Association Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

autorisée Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

à "Club XM: ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Made-

Service leine accordent aux soussignés d'une requête présentée en date Général

du 16 octobre 1972, l'autorisation en vertu du Chapître 298 des Statuts Refondus de Québec, 1964, de se constituer en Asociation

et de s'incorporer sous le nom de:

72-309 "CLUB XM - ST-LAURENT - SERVICE GENERAL RADIO"

et dont le siège social sera situé au 75, rue Notre-Dame,

Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

ADOPTE

Brigadier Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

scolaire, Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

temporaire ET RESOLU: Que les membres du Conseil recommandent de placer

un brigadier scolaire aux coins des rues Barkoff et Cardinal-

Villeneuve et ce, pour une période temporaire jusqu'à l'ou-

verture de la voie rapide Inter-Ville.

ATTENDU QUE: le gouvernement fédéral par l'entremise de l'Office National de l'Energie et de la Compagnie PANARTIC OIL LIMITED envisage présentement la construction d'un GAZODUC partant des Iles de l'Arctique et qui viendrait alimenter les marchés de l'est;

ATTENDU QUE: deux tracés ont été proposés: 1) l'un passant sur la côte ouest de la Baie d'Hudson, le Manitoba et l'Ontario et se rendant à Hamilton; 2) l'autre passant par la côte est de la Baie d'Hudson, le Nord Ouest du Québec et se rendant à Montréal;

ATTENDU QUE: le Québec est présentement dans une situation de parent pauvre dans le domaine du gaz naturel dû au fait qu'il est au bout de la ligne venant de l'Alberta et que pour cette principale raison le prix du gaz y est trois fois plus élevé que dans l'ouest;

ATTENDU QUE: l'Ontario est déjà saturé de gaz naturel alors que dans le Québec là ou le potentiel est extraordinaire et illimité, il y a grande pénurie;

ATTENDU QUE: le gaz naturel, un important facteur d'industrialisation ne compte que pour 4 pour cent dans le bilan énergitique québécois alors qu'en Ontario, il compte pour 20% et pour 22% dans l'ensemble du Canada;

ATTENDU QUE: le tracé Québec serait plus court de 300 à 400 milles et devrait s'avérer moins coûteux dans son ensemble;

ATTENDU QUE: le Québec doit avoir la priorité sur les Etats de l'est américain lorsque les découvertes de l'Arctique seront mises en exploitations et que de plus le Québec est dans la ligne Est de l'Arctique région des Etats-Unis et une partie du gaz naturel pourra être acheminée jusque dans la région de Boston;

IL EST:

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Appuyé à l'unanimité

ET RESOLU: Que les autorités de la Ville de Cap-de-la-Madeleine supportent sans réserve les efforts du Ministre des Richesses Naturelles, l'Hon. Gilles Massé, aurpès des autorités fédérales compétentes et les autorités de PANARTIC OIL LTD., pour que le tracé "QUEBEC" soit choisi et donne son appui à la campagne menée par les organismes à vocation économique, CRDAT, etc., pour que ce projet soit réalisé en tenant compte des besoins et des développements économiques du Québec.

QUE copie de cette résolution soit transmise à l'Hon. P.-E. Trudeau, premier ministre du Canada - l'Hon. Robert Bourassa, premier
ministre du Québec - l'Hon. Jean Chrétien, ministre du Grand Nord
Canadien, Ottawa - l'Hon. Gilles Massé, ministre des Richesses Naturelles, Québec - Monsieur Hetherington, président, Panartic Oils
Ltd., 703, 6th Avenue Southwest, Calgary 2, Alberta - l'Hon. Jean
Marchand, ministre de l'Expansion Economique, Ottawa - l'Hon. JeanLuc Pépin, ministre de l'Industrie et du Commerce, Ottawa - ainsi
qu'à M. Claude Lajoie, député du comté Trois-Rivières - Métropoli-

"GAZODUC"
alimentant
les
marchés
de
l'Est

Résolution

No. 72-311

tain et à l'Hon. Normand Toupin, ministre de l'Agriculture et député du comté de Champlain.

ADOPTE

Avis de Motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

72-312

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITES D'AQUEDUC SUR LA RUE DIEPPE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 16ième jour d'octobre 1972.

(Signé)

RODRIGUE LEPAGE Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Avis de Motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

72-313

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITES D'EGOUTS ET DE PAVAGE DE RUE, RUE DIEPPE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce l6ième jour d'octobre 1972.

(Signé)

RODRIGUE LEPAGE Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 23 octobre 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Séance ajournée Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

72-314

ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à neuf heures P.M., ce 23 octobre 1972.

ADOPTE

Le Maire

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

Le Greffier

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 23 octobre 1972, à 9 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire Jean-Paul Lavergne Martin Bergeron Rodrigue Lepage

JEAN-PAUL LAVERGNE

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès

Appuyé

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

par M. le conseiller

verbal

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue

72-315

le 16 octobre 1972, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 16 octobre 1972

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

ПРОМРС

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Commission Municipale d'Urbanisme

- 1. Les membres du Conseil acceptent les articles 1 à 8 inclusivement du procès verbal de la Commission d'Urbanisme de la réunion du 3 octobre 1972. Mais concernant l'article 1: "Le projet de règlement de stationnement" audit article 1, il devra faire le sujet d'une étude.
- 2. Rapport de soumissions pour l'achat de 60 cadres et 60 a) grilles de puisards No. 2, P34.

	SOUMISSIONNAIRES	PRIX TOTAL	LIVRAISON	REMARQUES
Achat de cadres et	Fonderie Laperle Ltée	\$ 1,836.00	15 jrs après commande	Net:30 jrs.
grilles de	Fonderie Grand' Mère Ltée	\$ 1,680.00	15 jrs après commande	Net:30 jrs.
puisards	FX. Drolet Inc. Dusseault & Lamou- reux (1970) Inc.	Imposs \$ 2,040.00	sible de soumis 10 jrs après commande	Net:30 jrs.

Les membres du Conseil ont accepté la soumission de la Fonderie Grand'Mère Ltée par la résolution 72-308.

b)	Rapport de soumissions pour l'achat de l'ANTIGEL.			
	SOUMISSIONNAIRES	MARQUE	PRIX au GALLON	PRIX au BARIL
Achat de	Jacques Auto Acces- soires Enrg.	Laurentide	\$ 1.85	\$ 1.65
l'Antigel	Acklands (Québec) Ltée	Laurentide	\$ 1.75	\$ 1.65
	Cap Auto Electri- que Inc.	Zero Flow Chemical	\$ 1.99	\$ 1.99
	Trois-Rivières Auto Accessoires	N'a pas	répondu à 1	a soumission
	PA. Gouin Ltée	Laurentide	\$ 2.15	\$ 1.90
	Les membres du Conseil ont accepté la soumission de Jac-			
ques Auto Accessoires Enrg. par la résolution 72-307			ion 72-307.	

RE: Fête nationale

Les membres du Conseil autorisent le Gérant municipal M. Roland Desaulniers, à répondre aux dirigeants de la fête nationale (St-Jean-Baptiste) qu'aucun octroi n'est prévu au budget et que la décision prise en juin, maintenue.

Nouvelles lampes

4. Les membres du Conseil recommandent l'installation 10 nouvelles lampes de rues par la compagnie Hydro-Québec de

et ce, de la façon suivante:

rues

RUES

LAMPES

Dessureault

6

St-Maurice (entre Dessureault & Patry)

4

Le tout conformément aux spécifications de l'Ingénieur municipal.

Poursuites

5. Les membres du Conseil recommandent de continuer les poursuites dans le cas du dôme du Centre Culturel.

Rang

St-Malo

RE: Dôme

- Cadastre: 6. Les membres du Conseil retiennent les services de M. Ernest L. Duplessis pour le cadastre du rang St-Malo, (partie comprise dans les limites de la Municipalité).
 - 7. Les membres du Conseil prennent connaissance des rapports suivants:

Rapports

divers

- a) Conciliation Caisse et Banque;
- b) Cour Municipale;
- c) Trésorerie;
- d) Budget;
- e) Incendies;
- f) Soirée des Mérites.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

72-316

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 16 octobre 1972, soit et est adopté.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'Alcool du Québec RE: demande de permis par Mme Jeannine Pothier Bisaillon pour "Epicerie Pothier", 82 rue Fusey, Cap-de-la-Madeleine;
- b) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'Alcool du Québec RE: demande de permis par M. Guy Arcand pour "Alimentation du Cap Enrg"., 155, rue Fusey, Cap-de-la-Madeleine;
- c) Demande d'approbation de un (1) plan par M. Roger Gélinas, a.g., 3240 rue De Courval, Trois-Rivières - Ouest. Plan 19186 RE: lot 548-179;
- d) Demande d'approbation de un (1) plan par M. Edouard Lair, a.g., 56, rue Fusey, Cité. Plan D-3234 RE: P-lots 559-45,559-46,560-211;
- e) Lettre du Ministère de l'Expansion Economique Régionale RE: Alimentation en eau potable (puits) au Cap-de-la-Madeleine.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

72-317

Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de:

- Μ. Patrick Garceau, Proposé par le conseiller Jean-Paul Lavergne;
- Georges Beaumier, Proposé par le conseiller Jean-Paul Lavergne;
- M. Gilles Pratte, Proposé par le conseiller Sylvio Hénaire.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

19186
Roger
Gélinas,
a.g.,
accepté

Plan

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 548, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

72-318

Plan

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 6 octobre 1972 et portant le numéro 19186.

ADOPTE

D-3234
E. Lair,
a.g.,
accepté

72-319

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 559-45, 559-46, 560-211, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 18 octobre 1972 et portant le numéro D-3234.

ADOPTE

Achat
par
Cité:
2
lots

72-320

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent de la compagnie "Les Plateaux de la Ferté Inc." et ce, pour le prix de \$ 1.00 les lots de cadastre suivants:

CADASTRE	SUBDIVISION
557	72
556	2

Le Notaire Réjean Giroux est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier, autorisés à le signer.

ADOPTE

Achat
de
lots
par la
Cité

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent de Me Robert Carrier et ce, pour le prix de UN (\$1.00) dollar les lots suivants:

CADASTRE	SUBDIVISION
122	162-1
122	162-2
123	5-1
123	5-2
123	6-1
, 123	6-2
123	7-1
123	7-2
124	7-1
	122 122 123 123 123 123 123

124	7-2
124	8-1
124	8-2
124	9-1
124	9-2
124	10-1
124	10-2
124	11-1
124	11-2
125	21-1
125	22-1
125	22-2

Le Notaire Michel Carrier est autorisé à préparer le contrat, le Maire et le Greffier, autorisés à le signer.

ADOPTE

Travaux d'amélioraProposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

Rang

St-Malo

tion:

Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent l'Ingénieur municipal à faire exécuter les travaux d'amélioration au Rang St-Malo et ce, pour donner suite à une subvention promise par le Ministère de la Voirie du Québec, dans une lettre en date du 28 juin 1972 et signée par M. Claude Rouleau, sous-ministre.

72-322

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Demande

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent à la Commission Municipale de Québec l'autorisation d'emprunter au fonds de roulement un montant de \$ 56,361.00 dollars pour ce qui suit:

d'emprunt au

BUREAU DE LA TRESORERIE:

fonds

Achat d'une machine à additionner \$ 800.00

de roulement

BUREAU DU GREFFIER:
Dactylo électrique

\$ 710.00

72-323

BUREAU DES ACHATS:

l fauteuil pivotant

1 machine à additionner

\$ 1,100.00

SERVICE DE LA RECREATION:

Achat de 1 machine à couper la glace

Achat et installation de vitre protectrice

3,000.00

(patinoire arena)

DEPARTEMENT DE LA VOIRIE (Bureau Ingénieur)

Achat d'un tracteur avec

Tondeuse à gazon et Balai rotatif

Achat de 1 machine à additionner

Achat de 1 souffleuse à neige

Echange de deux (2) camionnettes

Construction d'une clôture (autour d'une

pataugeuse), Parc des Chenaux

\$ 45,355.00

DEPARTEMENT POLICE ET INCENDIE:

Achat radio portatif

Aménagement d'un Centre de Communication

(Poste de Police)

Achat de boyaux et appareils à incendie

Achat de révolvers, fusils pour policiers \$ 5,396.00

POUR UN TOTAL ESTIME A: \$ 56,361.00

Lequel montant sera remboursé sur une période de cinq (5) ans à compter de l'année 1973.

ADOPTE

Achat
12
pneus
noirs,

d'hiver

72-324

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que la soumission de Imperial Oil Ltd., en date du 16 octobre 1972, pour l'achat de 12 pneus noirs, d'hiver, G78 x 15 x 4 plis et ce, au prix total de \$ 207.96, soit et est acceptée.

Le vote est demandé par M. le conseiller Jean-Paul Lavergne.

POUR : Messieurs les conseillers Lionel Rheault, Sylvio Hénaire et Rodrigue Lepage.

CONTRE: Messieurs les conseillers Jean-Paul Lavergne, Martin Bergeron et Marcel Gervais.

Son honneur le Maire s'abstient de voter et suggère que l'on demande d'autres soumissions.

Motion considérée comme rejetée.

Somme
additionnelle de
\$ 30.00
par
permis
émis

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité, autorisent l'Inspecteur en Bâtiment, M. Jacques Bettez, à percevoir des promoteurs du développement prévu au plan préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 30 mars 1972, et portant le numéro D-3041, une somme additionnelle de \$ 30.00 dollars par permis émis; cette somme tenant lieu de compensation à la cession des espaces verts.

Le tout conformément à l'offre faite par le notaire Robert Carrier dans une lettre en date du 16 octobre 1972. Ce dernier apparaissant comme propriétaire du projet de développement.

ADOPTE

Règlement no. 531

adopté

72-325

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 531 intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT DE \$ 19,000.00 dollars
72-326 POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITES D'AQUEDUC".

soit et est adopté tel que lu par le Greffier de la Municipa-. lité.

ADOPTE

Assemblée publique Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE RE: Règlement 531.

72-327

ET RESOLU: Que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité pour MERCREDI, le ler novembre 1972, entre 7:00 et 9:00 heures P.M., relativement à l'adoption du règlement numéro 531.

ADOPTE

Règlement

no. 532

adopté

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Que le règlement numéro 532 intitulé:

72-328 "REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT DE \$50,000.00 DOLLARS POUR TRAVAUX D'EGOUTS, D'OUVERTURE ET DE MISE EN FORME ET D'ASPHALTA-GE DE RUES"

soit et est adopté tel que lu par le Greffier de la Municipalité.

ADOPTE

Assemblée publique

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

RE: Règlement 532.

72-329

ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables des rues concernées au règlement numéro 532, pour MERCREDI, le ler novembre 1972, entre 7:00 et 9:00 heures P.M., relativement à l'adoption dudit règlement numéro 532.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LASEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue MERCRE-DI, le ler novembre 1972, entre 7:00 et 9:00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 26 octobre 1972, en vue de l'adoption du règlement numéro 531, concernant un emprunt de \$ 19,000.00 dollars pour travaux de construction de conduites d'aqueduc sur la rue Dieppe, entre les rues Beaudry et Patry.

Présidée par M. le conseiller Rodrigue Lepage, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7:00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: Le Greffier de la municipalité, Jean Beaudin, agissant comme secrétaire de l'assemblée, l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, ainsi que UN (1) contribuable propriétaire d'immeubles imposables.

Lecture par le secrétaire, en l'occurrence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A neuf (9) heures p.m. précises, soit exactement deux (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 531 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, le président de l'assemblée déclare que ledit règlement numéro 531 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,

ce 2jeme jour de novembre 1972.

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Rodrigue Lepage

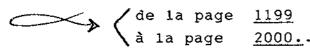
Président de l'Assemblée

Conseiller de la Cité

CAP-DE-LA-MADELEINE 1651-2001

Madame la greffière-

Dans les registres de procès-verbaux dont vous avez la garde, j'y ai retrouvé l'erreur suivante: dans le <u>Livre de minutes</u> # 9, en fait plutôt le # 21 depuis la séance du 5 septembre 1881, l'on passe tout de go, de façon assez surprenante,



Le 13 mai 1999-

François De Lagrage

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la RUE CON-CERNEE au règlement 532, tenue MERCREDI, le ler novembre 1972, entre 7:00 et 9:00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 26 octobre 1972, en vue de l'adoption du règlement numéro 532, concernant un emprunt au montant de \$ 50,000.00 dollars pour travaux d'égouts, d'ouverture et de mise en forme et d'asphaltage de rue, sur la rue Dieppe, entre les rues Beaudry et Patry.

Présidée par M. le conseiller Rodrigue Lepage, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7:00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: Le Greffier de la municipalité, Jean Beaudin, agissant comme secrétaire de l'assemblée, l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, ainsi que UN (1) contribuable propriétaire d'immeubles imposables.

Lecture par le secrétaire, en l'occurrence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A neuf heures (9) p.m. précises, soit exactement deux (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 532 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables de la RUE CONCERNEE audit règlement, le président de l'assemblée déclare que ledit règlement numéro 532 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 2ième jour de novembre 1972.

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Rođrigüe Lepage *

Président de l'Assemblée

Conseiller de la Cité

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 6 novembre 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

> Sylvio Hénaire Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron Rodrigue Lepage Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès verbaux Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

72-330

ET RESOLU: Que les procès verbaux de l'assemblée régulière et l'Assemblée d'ajournement du Conseil tenues le 23 octobre 1972, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 23 octobre 1972

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Lettres de démission

1. Les membres du Conseil prennent connaissance de deux lettres de démission, soit celle de Mlle Marthe Rochefort et celle de M. Hermann Deshaies.

Remboursement exigé Les membres du Conseil autorisent le gérant municipal,
 M. Roland Desaulniers, à faire rembourser le montant de \$ 180.47, aux organisateurs du voyage à Worcester, considérant que ce montant leur appartient de droit.

Engagement M. Raymond Lessard 3. Les membres du Conseil recommandent l'engagement de M. Raymond Lessard au poste de contremaître à la Voirie municipale et ce, à compter du ler décembre 1972, au salaire de \$ 160.00 dollars par semaine.

Ouverture boulevard Des Prairies

4. Les membres du Conseil autorisent l'ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, à préparer un estimé pour l'ouverture du boulevard Des Prairies jusqu'aux limites Ouest de la Municipalité et aussi, avec raccordement au Chemin "Masse".

Offre faite à Mme Médard Duguay

5. Les membres du Conseil recommandent d'offrir à Madame Médard Duguay une somme équivalente aux frais d'arpentage concernant la rue Du Parc et, si refusée, le Greffier est autorisé à entreprendre les procédures suivant l'article 430, de la Loi des Cités Villes.

6. Les membres du Conseil retiennent les services de M. Jean-Marie Services J.-Marie Chastenay, a.g., pour la mise à jour du cadastre dans le secteur Chastenay, a.g. numéro 9, considérant l'engagement du Ministère des Terres et retenus Forêts, dans une lettre du ministre, en date du 16 octobre 1972.

> (Signé) Jean Beaudin, Greffier de la Cité

Adoption rapport

comité

72-331

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 23 octobre 1972, soit et est adopté en corrigeant à l'item 6, le nom de

Georges Gariépy, remplacé par Jean-Marie Chastenay.

ADOPTE

Adoption procès

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

verbal: Assemblée publique Regl. 531

72-332

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le ler novembre 1972, concernant l'adoption du Règlement No. 531, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

verbal: Assemblée publique Reg1. 532

72-333

Que le procès verbal de l'assemblée publique des élec-ET RESOLU: teurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le ler novembre 1972, concernant l'adoption du Réglement No. 532, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption liste comptes 72-334

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Que la liste de comptes portant le numéro comportant des dépenses se totalisant à \$ 100,177.59, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de la Commission de Contrôle des permis d'Alcool du Québec pour un permis de (projet) de Brasserie à 16 rue St-Laurent, Cité, demandé par M. Jean-Marie St-Onge;

- b) Lettre de M. Fernand St-Germain RE: Permis de boisson demandé pour le Club de Hockey Les Barons du Cap-de-la-Madeleine par son Président, M. Jean-Luc Bellemare, Cité;
- c) Demande d'approbation d'un plan par M. Edouard Lair, a.g., 59 rue Fusey, Cité, Lot P-548-5, Plan D-3245;
- d) Requête des membres de l'Age D'Or Affilié St-Odilon demandant l'autorisation de s'incorporer;
- e) Réclamation de Mme Janet Savard, 155 rue Thibeau, Cité, disant que de la terre rouillée avait fait rouiller son auto. Estimé: \$ 200.00:
- d) Deux lettres de Pinsonnault & Pinsonnault, Avocats procureurs de Mme Madeleine Dussault, 3580 Notre-Dame, Ste-Marthe du Cap, et de M. Benoit Therrien, 3578, Notre-Dame, Ste-Marthe du Cap, obligeant la Cité à enlever les puits 110 et 115;
- e) Lettre et requête de Me Jérôme Loranger, notaire, demandant l'autorisation à la formation du "Club de Conditionnement Physique du Cap-de-la-Madeleine Inc.".

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

72-335

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Capde-la-Madeleine ont appris les décès de:

Mme Narcisse Boissonneault, Prop. par cons. Lionel Rheault Léo Lemire, Μ. Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne Mme J.-C. Boudreau, Prop. par cons. Sylvio Hénaire.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Cercle

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

Age D'Or

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Affilié

de

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accordent au soussigné d'une requête en date du 24 oc-St-Odilon tobre 1972, l'autorisation en vertu du Chapître 298 des Statuts Refondus du Québec 1964, de se constituer en Association et de s'incorporer sous le nom de:

72-336

"CERCLE DE L'AGE D'OR AFFILIE DE ST-ODILON" avec place d'affaires en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au 765 rue Berlinguet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Condition-Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

nement ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Physique Madeleine accordent au soussigné d'une requête en date du 4 ocdu tobre 1972, l'autorisation en vertu du Chapître 298 des Statuts Cap-de-Refondus du Québec 1964, de se constituer en Association et de la-Mades'incorporer sous le nom de: leine

"CLUB DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DU CAP-DE-LA-MADELEINE INC." Inc. avec place d'affaires en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au 563-

72-337 5ième Rue.

Contrat entre

Cité et Voirie provinciale RE: Entretien hiver

1972-73

Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent le Maire et le Greffier à signer le contrat 432-0115-2 avec le Ministère de la Voirie provinciale concernant l'entretien d'hiver 1972-73, déneigement et déglaçage d'une section de l'Avenue du Pont, soit à partir du boulevard des Estacades jusqu'à la rue Thibeau, de même que les rampes "F" et "H".

Le tout sur une longueur de 1.42 mille et ce, pour un montant de 72-338 \$ 3,537.37 dollars, devant être versé à la Municipalité par le Ministère de la Voirie. ADOPTE

Félicita-

Proposé par M, le conseiller RODRIGUE LEPAGE

tions à

Appuyé l'unanimité

Claude G. Lajoie

Que Messieurs les Membres du Conseil de la Cité du Cap-ET RESOLU: de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à Monsieur Claude G. Lajoie, nouvellement réélu député fédéral de Trois-Rivières Métropolitain.

72-339

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers lui souhaitent beaucoup de succès et un terme des plus fructueux.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine autorisent le Club des Barons Junior du Cap-de-la-Madeleine Inc. à obtenir de la Régie des Alcools du Québec un permis de vente de boisson au Centre Récréatif municipal et ce, durant les joutes disputées par lesdits Barons et, à la condition que ledit Club trouve l'espace nécessaire sans nuire aux activités dudit Centre Récréatif.

vente de boisson au

Permis

Centre En amendement, il est:

Récréatif

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller

72-340

QUE la présente résolution soit retirée jusqu'à une prochaine séance afin qu'une rencontre ait lieu avec M. Fernand St-Germain, Directeur du Centre Récréatif.

> Amendement rejeté Pas de secondeur

M. le conseiller Lionel Rheault demande le vote sur la motion principale:

POUR MM. les conseillers Sylvio Hénaire, Jean-Paul Lavergne,

Martin Bergeron, Rodrigue Lepage et Marcel Gervais;

CONTRE : M. le conseiller Lionel Rheault.

Motion adoptée sur division

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Rues baptisées: Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

a) DE L'ES-ET RESOLU: a) QUE la rue portant le numéro de cadastre 422-C-29 portera à compter de ce jour, le nom de: "RUE DE L'ESCADRILLE" pour

rappeler l'école d'entraînement des pilotes-aviateurs, au cours de la guerre 1939-1945 et aussi l'escadrille 350 des Cadets de l'Air;

- b) De b) QUE la rue portant le numéro de cadastre 422-C-30 portera, à
 L'Aéro- compter de ce jour, le nom de: "RUE DE L'AEROPORT" pour rappeler
 port l'existence d'un aéroport à cet endroit, de 1929 à l'établissement du Parc Industriel Municipal;
- COMMAN

ADOPTE

Plan Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS D-3245 Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

E. Lair, ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 548-5, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Ciaccepté té) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

72-342

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du ler novembre 1972 et portant le numéro D-3245.

ADOPTE

Achat Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

860' Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

tuyau
onduléonduléarqué

860 pieds de tuyau d'acier ondulé-arqué, intérieur et extérieur
asphaltés, jauge No. 12, dimensions 165 pouces par 40 pouces, le
tout en longueurs de 20 pieds, et l'achat de 40 collets pour le
tuyau ci-haût mentionné, soit et est accepté et ce, pour le prix
total de \$ 10,800.00 dollars.

ADOPTE

Résolutions (Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE 72-238 (P. Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

72-180 ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-laannulées Madeleine annulent à toutes fins que de droit la résolution No.
72-344 72-238 adoptée le 21 août 1972 et la résolution No. 72-180 adoptée à la séance du 27 juin 1972.

ADOPTE

Achat Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE par Cité: Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

par Cité: Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Lot P-549

72-345

et P-548

Madeleine acceptent d'acquérir de Mme Médard Duguay et ce, pour

la somme de DEUX CENTS (\$ 200.00) dollars, une partie du lot No.

Duguay

1, du cadastre 549 et aussi partie du cadastre 548, étant la rue

Du Parc située dans les limites de la Municipalité, partant de la

rue Thibeau jusqu'au lot 547 et ce, sur une largeur de 50 pieds. Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat et le notaire Réjean Giroux, à le préparer.

ADOPTE

Vente

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

par la

Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Cité:

ET RESOLU UNANIMEMENT: 1- QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende, Lots: cède et transporte avec garantie de droit, franc et quitte de tous P-549-1 privilèges, charges ou hypothèques quelconques au Ministère de la

P-416

Voirie de la Province de Québec les immeubles suivants, savoir:-

P-416-768

P-418-670

DESIGNATIONS

P-417-A

P-417-A

à Ministère de la

Voirie

Provincia-

le

72-346

1- Un immeuble situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre d'enregistrement pour la Paroisse (maintenant Cité) comme faisant partie de la subdivision officielle numéro UN du lot originaire numéro CINQ CENT QUARANTE-NEUF (P.549-1), de figure rectangulaire, A-B-E-F-G-A, (rue du Parc), mesurant cinquante (50) pieds de largeur par quatre cent vingt-huit point trois (428.3) pieds de profondeur, équivalant en superficie, à vingt-et-un mille quatre cent quinze (21,415) pieds carrés, mesures anglaises, borné au Nord-Ouest dans sa ligne A-B, par les lots nos. P.549-1, 549-1-3, P.549-1, au Nord-Est, dans sa ligne B-E, par lot no. P-548, au Sud-Est, dans sa ligne E-F-G, par les lots nos. 416-769-1 à 416-769-4 inclusivement et une partie des lots nos. 416-769-5, 416-769 et 416 et au Sud-Ouest dans sa ligne G-A, par une partie de la rue Thibeau (Rte 19).

2- Un immeuble située en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre d'enregistrement pour la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine comme faisant partie du lot originaire numéro QUATRE CENT SEIZE (P.416) en forme de trapèze, F-G-H-I-F, mesurant vingt-sept point soixante-quinze (27.75) pieds dans sa ligne G-F, qui le divise au Nord-Ouest d'une partie du lot No. 549-1 (rue Du Parc); quatre cent quatre-vingt-dix-neuf point neuf (499.9) pieds dans sa ligne G-H, qui le divise au Sud-Ouest de l'emprise de la rue Thibeau (Rte no. 19); onze point neuf (11.9) pieds dans sa ligne H-I, qui le divise au SudfEst d'une partie du lot no. 416-768 (rue de l'Armée) et respectivement deux cent quatre point vingt-cinq (204.25) pieds et deux cent quatre-vingt-seize point vingt-

(296.25) pieds dans sa ligne I-F, qui le divise au Nord-Est des lots nos. 416-779- P.416, 416-775, 416-769-8, 416-769-7 et P.416-769, équivalant en superficie à neuf mille neuf cent vingt-deux (9,922) pieds carrés, mesures anglaises.

3- Un immeuble situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre d'enregistrement pour la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine comme faisant partie de la subdivision officielle numéro SEPT CENT SOIXANTE-HUIT du originaire numéro QUATRE CENT SEIZE (P.416-768) en forme de trapèze, H-I-J-K-L-H (rue de l'Armée), mesurant trois cent soixante point quarante-cinq (360.45) pieds dans sa ligne H-I-J, qui le divise au Nord-

cinq

Ouest des lots nos. 416-779, P.416, 416-770, 416-771 et P.416-772; trente (30) pieds de largeur dans sa ligne J-K, qui le divise au Nord-Est du résidu du lot no. 416-768 (rue de l'Armée) trois cent cinquante-huit point quatre (358.4) pieds dans sa ligne K-L, qui le divise au Sud-Est d'une partie du lot no. 418-670 (rue de l'Armée), borné au Sud-Ouest par l'emprise de la rue Thibeau (Rte 19) équivalant en superficie à dix mille sept cent quatre-vingt-deux point soixante-quinze (10,782.75) pieds carrés, mesures anglaises.

4- Un immeuble situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement pour la Paroisse (maintenant Cité) du Capde-la-Madeleine comme faisant partie de la subdivision officielle numéro SIX CENT SOIXANTE-DIX du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-HUIT (P.418-670) (rue de l'Armée) en forme de trapèze, K-L-M-N-K, mesurant trois cent cinquante-huit point quatre (358.4) pieds dans sa ligne K-L, qui le divise au Nord-Ouest d'une partie du lot no. 416-768 (rue de l'Armée); trente (30) pieds de largeur dans sa ligne K-N, qui le divise au Nord-Est du résidu du lot no. 418-670 (rue de l'Armée); trois cent cinquante-six point trente-quatre (356.34) pieds dans sa ligne M-N, qui le divise au Sud-Est des lots nos. 418-648, 418-649, d'une partie du lot no. 418-650, borné au Sud-Ouest par l'emprise de la rue Thibeau (Rte 19), équivalant en superficie à dix mille sept cent vingt-et-un point un (10,721.1) pieds carrés, mesures -anglaises.

La somme de ces superficies équivaut à cinquante-deux mille huit cent quarante point quatre-vingt-cinq (52,840.85) pieds carrés, le tout à mesures anglaises.

Ces immeubles sont plus amplement démontrés sur un plan préparé par Monsieur Ernest L. Duplessis,
arpenteur-géomètre, en date du 11 février 1971 et dont copie
dudit plan sera annexée au contrat à intervenir entre la Cité
du Cap-de-la-Madeleine et le Ministère de la Voirie de la Province de Québec.

Le propriétaire de la partie des lots situés au Nord-Est des lignes "B-E" et "J-K-N" n'aura pas accès le long de ces lignes, ni aux voies d'accès et de sortie, ni aux voies à circulation rapide des approches du pont sur la rivière St-Maurice.

5- Un immeuble situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enre-gistrement pour la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine comme faisant partie du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-SEPT-A (P.417-A) de figure irrégulière, A-B, B-C-E, E-F, F-D-A, mesurant quatre cent quatre-vingt-neuf point huit

(489.8) pieds dans sa ligne A-B, qui le divise au Nord-Ouest d'une partie du lot no. 417-A, respectivement soixante-cinq (65) pieds dans ses lignes B-C et C-E, quatre cent quatre-vingt-six point neuf (486.9) pieds dans sa ligne E-F, quarante-six point quatre (46.4) pieds dans sa ligne F-D, cent trente-sept point huit (137.8) pieds dans sa ligne D-A, équivalant en superficie, à soixante-seize mille cinq cent quarante-six (76,546) pieds carrés, mesures anglaises.

6- Un immeuble situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistre-ment pour la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine comme faisant partie du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-SEPT-A (P. 417-A) en forme triangulaire, G-H-I-G, mesurant cinq point vingt-cinq (5.25) pieds dans sa ligne G-H, six point cinq (6.5) pieds dans sa ligne H-I, huit point trois (8.3) pieds dans sa ligne I-G, équivalant en superficie à dix-sept (17) pieds carrés, mesures anglaises.

La somme de ces superficies équivaut à soixante-seize mille cinq cent soixante-trois (76,563) pieds carrés, le tout à mesures anglaises.

Le propriétaire des parties du lot no. 417-A, situé au Nord-Ouest de la ligne A-B, et au Sud-Est de la ligne E-F, n'aura pas accès le long de ces lignes, ni aux rampes d'accès et de sortie, ni aux voies à circulation rapide des approches du pont sur la rivière. St-Maurice.

Ces emplacements sont plus amplement démontrés sur un plan préparé par Monsieur Ernest-L. Duplessis, arpenteur-géomètre, en date du 21 avril 1971 et dont copie dudit plan sera annexée au contrat à intervenir entre la Cité du Cap-de-la-Madeleine et le Ministère de la Voirie de la Province de Québec.

2- QUE cette vente soit consentie pour et en considération de la somme de TRENTE-HUIT MILLE UN (\$ 38,001.00) dollars, somme qui devra être payée comptant lors de la signature du contrat de vente à intervenir devant Me REJEAN GIROUX, notaire à Cap-de-la-Madeleine.

3- QUE le maire Monsieur J.-Réal Desrosiers et Monsieur Jean Beaudin soient autorisés à donner quittance dans le contrat de vente à intervenir pour le prix de vente de TRENTE-HUIT MILLE UN (\$ 38,001.00) dollars à être payés comptant.

4- QUE le maire, Monsieur J.-Réal Desrosiers et Monsieur Jean Beaudin, le greffier, soient autorisés à signer tel contrat pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

5- QUE le contrat de vente à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre, y compris toutes les clauses exigées par le Ministère de la Voirie de la Province de Québec.

6- QUE par les présentes, la Cité du Cap-de-la-Madeleine ratifie et s'engage à ratifier tout ce que lesdits J.-Réal Desrosiers et Jean Beaudin pourront faire et signer en exécution de la présente résolution.

Règlement

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

371-21 RE: Zonage

ET RESOLU: Que le règlement numéro 371-21 concernant le zonage dans les limites de la municipalité, soit et est adopté tel que lu.

72-347

ADOPTE

Assemblée publique:

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

Regl. 371-21

Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

RE: zonage

ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique pour JEUDI, le 16 novembre 1972, entre 7:00 et 8:00 heures P.M., relativement à l'adoption du règle-

72-348

ment No. 371-21 concernant le zonage.

ADOPTE

Avis de Motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

72-349.

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN POUR PARC DE LOISIRS, ET L'ACHAT ET LA CONSTRUCTION D'EQUI-PEMENTS DE LOISIRS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 6ième jour de novembre 1972.

(Signé)

MARCEL GERVAIS Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Assermentation par son honneur le Maire de l'Exécutif de la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine.

ET SON LEVE HONNEUR LE MAIRE SEANCE.

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 13 novembre 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal

72-350

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique tenue le 6 novembre 1972, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 6 novembre 1972

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Local Société d'Histoire 1. Les membres du Conseil ratifient la demande de M. J.-Edouard Biron concernant un local pour la Société d'Histoire et ce, au prix de \$ 20.00 par mois et à la condition qu'il défraie le coût des transformations et de l'ameublement.

Centre
Récréatif
loué à
Tournoi 1973
PEE-WEE

2. Les membres du Conseil recommandent au Gérant municipal, M. Roland Desaulniers, de rencontrer M. Fernand St-Germain, Directeur de la Récréation et M. Vic. Desormeaux, organisateur du tournoi PEE-WEE Kiwanis, afin de déterminer le coût de location du Centre Récréatif pour le prochain tournoi 1973.

Achat 12 pneus 3. Suite à l'ouverture de soumissions en date du 23 octobre 1972, pour l'achat de 12 pneus d'hiver, les membres du Con-

d'hiver seil recommandent l'achat de ces pneus du plus bas soumissionnaire s'étant conformé à la demande de soumissions.

Engage- 4. Les membres du Conseil recommandent l'engagement de Pierre ment M. Morrissette au poste de secrétaire au Service de la Récréa-Pierre tion et ce, aux conditions de la Convention Collective de Morrissette Travail en vigueur pour les Employés de Bureau.

Engage- 5. Les membres du Conseil recommandent l'engagement de André ment M. Morin au poste de secrétaire au Service de la Sûreté et ce, andré aux conditions de la Convention Collective de Travail en vigueur pour les Employés de Bureau.

6. Les membres du Conseil nomment M. Gérald Binette au poste M. Gérald de Directeur-Adjoint aux travaux publics et ce, aux salai-Binette: res suivants à compter du ler novembre 1972 au 31 décembre Directeur 1973.

Adjoint Salaire \$ 12,000.00
Allocations 2,500.00

Total: \$ 14,500.00

A compter du ler janvier 1974:

 Salaire
 \$ 13,000.00

 Allocations
 2,500.00

Total: \$ 15,500.00

M. Denis 7. Les membres du Conseil nomment M. Denis Durand au poste Durand: d'Inspecteur-Adjoint en Bâtiment et ce, tout en conser-Inspecteur vant sa fonction de commis au rôle d'évaluation.

Adjoint

8. Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance et rapports suivants:

Correspon-

divers

- a) Rapport sur les cas Therrien et Dussault;
- dance: b
 Sujets
- b) Invitation RE: Bénédiction du Centre Communautaire St-Gabriel;
 - c) Lettre et résolution de la Commission Scolaire RE: Taxe 1972;
 - d) Information des Employés de bureaux RE: Amender la Convention Collective;
 - e) Lettre de M. Edouard Trahan.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS procès Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

verbal
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le
72-351 6 novembre 1972, soit et est adopté avec correction à l'article 6.

ADOPTE

Adoption Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT liste Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

comptes

72-352

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 382-C comportant des dépenses se totalisant à \$ 157,238.25 soit et est adoptée pour paiement. ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Demande d'approbation de un (1) plan par M. Edouard Lair, a.g., 59, rue Fusey, Cité;
- b) Demande d'approbation de deux (2) plans par M. Roger Gélinas, a.g., 3240 De Courval, Trois-Rivières - Ouest;
- c) Demande d'incorporation Age D'Or sous le nom de: "CERCLE DE L'AGE D'OR DE LA PAROISSE DE SAINT-GABRIEL-ARCHANGE", par une requête des membres de la paroisse St-Gabriel, Cité;
- d) Demande d'incorporation Age D'Or sous le nom de: "CERCLE DE L'AGE D'OR STE-BERNADETTE".

par une requête des membres de la paroisse Ste-Bernadette, Cité;

e) Avis de responsabilité de M. Jacques Loranger, ing. jr. de 1775 rue Champlain, Shawinigan, pour dommages à son véhicule, le 28 octobre 1972, entre 9 et 10 heures p.m., face au 233 rue St-Maurice. Estimé: \$ 144.06.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

72-353

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de:

Mme Vve Omer Champoux, Proposé par conseiller Lionel Rheault; Mme Onésiphore Beauchesne, Proposé par conseiller Jean-Paul Lavergne

Richard Carbonneau, Proposé et appuyé à l'unanimité;

M. Rodolphe Paterson, Proposé par conseiller Sylvio Hénaire;

M. Thomas Bailey, Proposé par conseiller Sylvio Hénaire.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Plan D = 3243

Edouard

Lair, a.g.,

accepté

72-354

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 143-29, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 2 novembre 1972 et portant le numéro D-3243.

ADOPTE

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 422-C et 423, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date

du 10 novembre 1972 et portant le numéro D-53.

Plan

D-53 J,-Marie

Chastenay,

a.g.,

accepté

72-355

Plans Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

M. Roger Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Gélinas, ET RESOLU: Que les plans montrant les subdivisions d'une partie des lots 545 et 546, cadastres officiels de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soient et sont acceptés.

72-356

Plans faits et préparés par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 3 novembre 1972.

ADOPTE

Cercle Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS AGE D'OR Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

Ste-Bernadette

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine accordent aux soussignés d'une requête en
date du 8 novembre 1972, l'autorisation en vertu du Chapître

72-357

298, des Statuts Refondus de Québec 1964, de se constituer en
Association et de s'incorporer sous le nom de:

"CERCLE DE L'AGE D'OR STE-BERNADETTE"
avec place d'affaires en la Cité du Cap-de-la-Madeleine.
ADOPTE

Cercle Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE AGE D'OR Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

Archange

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap
de-la-Madeleine accordent aux soussignés d'une requête en

date du 13 novembre 1972, l'autorisation en vertu du Chapî
tre 298, des Statuts Refondus de Québec 1964, de se cons
tituer en Association et de s'incorporer sous le nom de:

"CERCLE DE L'AGE D'OR DE LA PAROISSE DE SAINT-GABRIEL-ARCHANGE"

avec place d'affaires en la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Achat Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS de lots Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

par la

Cité

Cité

G. Lajoie et Emile Grenier, pour la somme de UN (\$ 1.00) dollar les lots suivants: 546-237, 546-254, 546-217,546-218,546219, 546-220 et 545-316.

Le notaire Normand Houde est autorisé à préparer le contrat, le Maire et le Greffier, autorisés à le signer.

ADOPTE

ADOPTE

Rue Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS baptisée: Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

"LANGEVIN" ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre 546-237, 546-254, 546-217, 546-218, 546-219, 546-220 et 545-316 portera, à compter de ce jour, le nom de rue "LANGEVIN" en l'honneur de M. Hector Langevin, Père de la Confédération et

d'une vieille famille de ce secteur, soit la famille Maurice Langevin.

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Amendée: Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

Résolution

72-295

RE: Taxes

fabriques

et

Missionnai-

res

O.M.I.

ET RESOLU: Que la résolution numéro 72-295 adoptée à la séance du 2 octobre 1972 concernant le montant à être imposé aux sept (7) fabriques et aux Missionnaires O.M.I., est amendée pour une nouvelle imposition répartie de la façon suivante:

Chaque fabrique paiera un montant de \$ 1,500.00 dollars par année, et les Missionnaires O.M.I., paieront pour leurs prorpiétés non-imposables, un montant total de \$ 10,500.00 dollars par année.

Ce montant est fixé pour l'année 1972.

En amendement, il est

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

QU' un montant de \$ 0.35¢ par paroissien soit chargé aux fabriques et qu'un montant total de \$ 10,669.40 soit chargé aux Missionnaires O.M.I. pour leurs propriétés non-imposables.

Le vote est demandé sur l'amendement.

POUR : Messieurs les conseillers Sylvio Hénaire et Rodrigue Lepage.

CONTRE: Messieurs les conseillers Lionel Rheault, Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron et Marcel Gervais.

Amendement rejeté

Le vote est demandé sur la motion principale par M. le conseiller Martin Bergeron.

POUR : Messieurs les conseillers Lionel Rheault, Jean-Paul Lavergne, Rodrigue Lepage et Marcel Gervais.

CONTRE: Messieurs les conseillers Sylvio Hénaire et Martin Bergeron.

Motion principale adoptée sur division

Remerciements Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

au ministre

Appuyé à l'unanimité

Goldbloom, à l'U.Q.T-R. et M. Marc Pélissier

ET RESOLU: Que les membres du Conseil remercient l'honorable Victor C. Goldbloom, ministre responsable de la qualité de l'Environnement, pour la publication d'une étude sur la qualité de l'air au Cap-de-la-Madeleine.

72-362

Aussi ces mêmes remerciements sont formulés à l'endroit de l'Université du Québec à Trois-Rivières et tout spécialement à M. Marc Pélissier pour le travail effectué concernant la pollution atmosphérique et ses effets sur la végétation.

ADOPTE

Règl.

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

371-22 Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

adopté

ET RESOLU: Que le règlement numéro 371-22, concernant le zonage

72-363 dans les limites de la municipalité, soit et est adopté, tel que lu.

ADOPTE

Assemblée

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

publique: Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

Règlement 371-22

ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs propriétaires concernés au règle-

RE: Zonage

72-364

ment numéro 371-22, pour jeudi, le 23 novembre 1972, entre 7:00 et 8:00 heures P.M., relativement à l'adoption dudit règlement numéro 371-22.

ADOPTE

Avis de Motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

72-365

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE DANS LES LIMI-TES DE LA MUNICIPALITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce l3ième jour de novembre 1972.

(Signé) MARCEL GERVAIS

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

undin

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables des zones concernées de la Cité, tenue jeudi, le léième jour de novembre 1972, entre 7:00 et 8:00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 9 novembre 1972, en vue de l'adoption du règlement numéro 371-21, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Présidée par Monsieur le conseiller RODRIGUE LEPAGE, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7:00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: Monsieur Jacques Bettez, inspecteur en bâtiment et le Greffier agissant comme secrétaire de l'assemblée, ainsi qu'un contribuable de la municipalité.

Lecture par le secrétaire, en l'occurrence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A huit (8) heures p.m. précises, soit exactement une (1) heure après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 371-21 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 371-21 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour de novembre 1972.

JEAN BEAUDIN

Greffier de la Cité

PODDÍCHE TEDACÉ

Président de l'Assemblée

Conseiller de la Cité

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs prorpiétaires d'immeubles imposables de la Cité, de la zone concernée au Règlement no. 371-22, tenue jeudi, le 23ième jour de novembre 1972, entre 7:00 et 8:00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal " LE NOUVELLISTE ", en date du 16 novembre 1972, en vue de l'adoption du règlement numéro 371-22, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Made-leine.

Présidée par Monsieur le conseiller MARCEL GERVAIS, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7:00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, était aussi présent: Le Greffier, agissant comme secrétaire de l'assemblée. Lecture par le secrétaire, en l'occurrence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A huit (8) heures p.m. précises, soit exactement une (1) heure après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 371-22 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, de la zone concernée, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 371-22 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 24ième jour de novembre 1972.

JEAN BEAUDIN

Greffier de la Cité

MARCÉL GERVAIS

Président de l'Assemblée

Conseiller de la Cité

CANADA Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 27 novembre à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

le maire J.-Réal Desrosiers Son honneur Messieurs les conseillers: Lionel Rheault Sylvio Hénaire Jean-Paul Lavergne

> Martin Bergeron Rodrigue Lepage Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M.

72-366

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 13 novembre 1972, soit et est adopté tel que rédigé dans livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 13 novembre 1972

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault Sylvio Hénaire Jean-Paul Lavergne Martin Bergeron Rodrigue Lepage Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Patinoire: Ecole Pierre-Boucher

1. Les membres du Conseil portent à l'étude la demande de la Commission Scolaire Locale pour une patinoire extérieure à l'Ecole Pierre-Boucher, considérant qu'une rencontre entre le personnel de cadres de ces deux gouvernements est prévue pour bientôt au sujet des Loisirs.

Age D'Or St-Gabriel

Octroi RE: 2. Les membres du Conseil ne recommandent pas d'octroi pour l'année 1972 à l'Age D'Or St-Gabriel mais, s'il y a lieu, pour l'année 1973, de verser de tels octrois aux Associations de l'Age D'Or, leur Association sera sur la liste de cesdits octrois.

Location glace RE: Tournoi 1973 "PEE-WEE"

3. Considérant la générosité du Club Kiwanis Cap-de-la-Madeleine à l'endroit des Loisirs Municipaux, les membres du Conseil acceptent les conditions de location de glace pour le tournoi PEE-WEE 1973, telle que formulée dans la lettre de M. Fernand St-Germain, en date du 6 octobre 1972.

Nouvelles lampes: Rue Vachon

- 4. Les membres du Conseil autorisent l'installation par L'Hydro-Québec de deux nouvelles lampes de 4000 lumens et ce, sur la rue Vachon, conformément au plan préparé par le bureau de l'Ingénieur municipal.
- 5. Rapports et lettres lus à ce Comité:

Correspondance:

Divers

sujets

- a) Trois lettres de la Commission Scolaire:
 - 1) Rencontre
 - 2) Patinoire
 - 3) Contribution (taxes)
- b) Lettre de la Compagnie Bell Canada;
- c) Rapport de l'Estimateur (Terrain sur Thibeau);
- d) Rapport: Conciliation Caisse et Banque.

(Signé)

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Adoption rapport

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

comité ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 13 72-367 novembre 1972, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption liste

comptes

72-368

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro comportant des dépenses se totalisant à \$ 129,468.99 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Assemblée publique:

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

Reg1.371-21 adopté

72-369

Que le procès verbal de l'assemblée publique des ET RESOLU: électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-dela-Madeleine, des zones concernées, tenue le 16ième jour de novembre 1972, pour l'adoption du Règlement No. 371-21, concernant le zonage dans les limites de la municipalité, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Assemblée publique:

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Regl: 371-22 adopté

ET RESOLU:

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-dela-Madeleine, de la zone concernée, tenue le 23ième jour de novembre 1972, pour l'adoption du Règlement No. 371-22, concernant le zonage dans les limites de la municipalité, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la

72-370

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Réclamation de Mme Médéric Bruneau, 129 rue St-Valère, Cité, RE: Dommages par eau d'égouts au plancher frais peinturé du sous-sol; Estimé \$ 10.00;
- b) Avis de réclamation par Me Gilles Gauthier, procureur de Mlle Jeanne Boisvert, du 1333, rue Laviolette Tróis-Rivières, concernant une chute dans un trou situé dans un terrain du côté opposé au numéro civique 292 boul. Ste-Madeleine, Cité. Réclamation \$ 2,200.00 plus frais de \$ 10.00;
- c) Demande de services d'eau et d'égouts sur la rue Langevin par Claude G. Lajoie Ltée;
- d) Demande d'un octroi par le Cercle Age D'Or Affilié St-Odilon;
- e) Demande d'un octroi par le Cercle Age D'Or Ste-Bernadette;
- f) Requête de 850 familles des secteurs de Châteaudun et contribuables de la Cité demandant pour ce secteur: une pătinoire avec glace artificielle, piscine, barbotteuses, terrain de balle, installation électrique et services connexes.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris les décès de:

72-371

Mme Roland Boisvert, Proposé par conseiller Jean-Paul Lavergne; M. James McGee, Proposé par conseiller Jean-Paul Lavergne;

M. Marco Gava, Proposé par conseiller Lionel Rheault;

M. Achille Vallée, Proposé par conseiller Lionel Rheault;

M. Aimé Beaumier, Proposé par conseiller Martin Bergeron.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Opposition aux Requêtes "A" et "B" de Bell Canada

72-372

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé à l'unanimité

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine s'opposent formellement aux Requêtes "A" et "B", telles que présentées par Bell Canada à la Commission Canadienne des Transports, Comité des Télécommunications, concernant leurs demandes de revision des tarifs à être imposés par ladite compagnie Bell Canada.

QUE copie de la présente soit envoyée à la Commission Canadienne des Transports, au Député fédéral du Comté de Trois-Rivières - Métropolitain, ainsi qu'au chef du contentieux de la compagnie Bell Canada.

ADOPTE

Procédures
pour vente
de taxes,
1970 et antérieurement

72-373

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le Trésorier et le Greffier de la Cité soient et sont, par les présentes, autorisés à commencer les procédures en vue de la vente pour taxes dues par des propriétaires d'immeubles imposables qui doivent des taxes pour l'année 1970 et antérieure-

ment; de plus, que la date limite pour le paiement desdites taxes foncières et taxes d'eau de 1970 et des années antérieures, soit et est, par les présentes, fixée au 31 décembre 1972.

ADOPTE

Règlement No. 535 RE: Emprunt, Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

RE: Emprunt, adopté

72-374

ET RESOLU: Que le Règlement numéro 535 autorisant un emprunt de \$ 198,000.00 dollars pour l'achat d'un terrain et l'achat et la construction d'équipements concernant les Loisirs, soit et est adopté tel que lu.

ADOPTE

Assemblée publique RE: Règlement 535 Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

72-375

ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité pour JEUDI, le 7 décembre 1972, entre 7:00 et 9:00 heures P.M., relativement à l'adoption du règlement numéro 535, décrétant un emprunt de \$ 198,000.00 dollars. Le tout conformément à la LOI.

ADOPTE

Avis de Motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un reglement intitulé:

72-376

"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A ASSUJETTIR A UNE COMPENSATION LES IMMEUBLES CONSIDERES COMME ETANT EXEMPTS DE TAXE FONCIERE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour de novembre 1972.

(Signé)

SYLVIO HENAIRE Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Avis de Motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

72-377

"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA MUNICI-PALITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE, pour L'ANNEE 1973. Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour de novembre 1972.

(Signé) SYLVIO HENAIRE

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine.

Avis de Motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

72-378

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITES D'AQUEDUC, SUR LA RUE LANGEVIN".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour de novembre 1972.

(Signé) MARCEL GERVAIS

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine.

Avis de Motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

72-379

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITES D'EGOUTS, D'AQUE-DUC ET DE PAVAGE DE RUES SUR LES RUES LANGEVIN ET FRONTENAC".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour de novembre 1972.

(Signé) MARCEL GERVAIS

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

J. Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine-

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 4 décembre 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil,

Adoption procès verbal

on Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON
Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

72-380

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 27 novembre 1972, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Made-leine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 27 novembre 1972

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Arena "Jean-Guy Talbot" 1. Les membres du Conseil autorisent M. le conseiller Martin Bergeron à organiser la réception et faire les démarches nécessaires concernant l'idée de donner le nom de Arena Jean-Guy Talbot à notre Centre Récréatif et de s'adjoindre les personnes nécessaires pour l'aider dans ce travail.

Brigadiers scolaires 2. Les membres du Conseil ne recommandent pas deux nouveaux brigadiers scolaires aux intersections des rues Toupin et Dorval, et Latreille-St-Irenée, tels que demandés par la Commission Scolaire Locale dans leurs résolutions du 20 novembre 1972. Commission
Canadienne
d'Urbanisme

3. Les membres du Conseil autorisent le Gérant municipal à assister les 7 et 8 décembre 1972, aux journées d'étude de l'Association Canadienne d'Urbanisme, lesquelles seront tenues à Trois-Rivières.

Congé: Noel et Nouvel An

4. Les membres du Conseil acceptent la demande du Directeur de la Récréation, soit de fermer le Centre Récréatif les 25 décembre 1972 et ler janvier 1973, afin de permettre aux employés de bénéficier de ces jours de congé avec leur famille.

Engagement de deux secrétaires 5. Suite à une liste fournie par le Gérant municipal sur des examens pour l'engagement de deux secrétaires pour les bureaux du Directeur de Police et du Greffier, les membres du Conseil recommandent à ces deux officiers de choisir parmi les six éligibles, en tenant compte si possible de l'ordre des résultats. Le Greffier fait part qu'il retient les services de Mme Rita Champoux et ce aux conditions de la Convention Collective de Travail en wigueur.

Affiche: 30 minutes

6. Les membres du Conseil recommandent l'installation d'une affiche de "Stationnement de 30 minutes" sur la rue du Sanctuaire, côte "EST" coin St-Denis.

Stationnement défendu 7. Les membres du Conseil recommandent l'installation d'une affiche "Stationnement défendu" et ce sur la rue Duchesne coin Montplaisir.

Avis aux Stations de Service 8. Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police, M. Guy Blanchet, d'aviser par lettre toutes les stations de service de respecter l'article 15-10 du règlement 495, concernant le dépôt de neige dans les rues, aussi de leur faire parvenir le texte.

9. Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance suivante:

Correspon-dance:

a) Demande d'amendement au zonage (référer à la Commission d'Urbanisme);

Divers sujets

- b) Avis de la Commission Municipale (Commission Scolaire -vs-Cité);
- c) Demande du Cercle Affilié Age d'Or St-Odilon;
- d) Rapport du Gérant RE: Cueillette des vidanges;
- e) Lettre de l'Association des Policiers, nouvel exécutif;
- f) Demande de brigadiers.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 27 novembre 1972, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption liste

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

comptes 72-382

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 384-C, comportant des dépenses se totalisant à \$ 32,043.76 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

Lettre de la Commission de Contrôle des Permis D'Alcool du Québec concernant une demande de permis de Brasserie par M. André Lavoie, du 300 rue Rochefort, Cité, pour opérer la "Brasserie Barocque".

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

72-383

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Monsieur Wilfrid Genest, proposé par cons. Sylvio Hénaire.

ET, profondément touchés par ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Résolutions 72-234 & 150 Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

72-290-31181 annulées

72-384

ET RESOLU: Que la résolution numéro 72-234 adoptée à la séance du 21 août 1972 et la résolution 72-290-3 adoptée à la séance du 2 octobre 1972, soient et sont annulées à toutes fins que de droit.

Aussi, que le Trésorier soit autorisé à rembourser le montant de \$ 1,800.00 reçu en acompte de Michael Weinberg. Le chèque devant être fait au notaire Robert Carrier en fiducie pour Naturaqua Corporation Limited.

ADOPTE

Soumission Cie Dollard

Construction

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

Ltée acceptée ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine acceptent la soumission de la compagnie "La Cie de Construction Dollard Ltée", en date du ler décembre 1972, au montant de \$ 40,389.95 pour des travaux de construction de conduite d'aqueduc et d'égouts. Le tout devant être exécuté conformément aux plans et devis du Bureau de l'Ingénieur de la Municipalité.

72-385

La présente résolution prendra effet après avoir reçu les approbations des règlements numéros 531 et 532.

ADOPTE

Adoption budget

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

1973 ET RESOLU: Que le budget de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,

(\$3,800,000.)

72-386

pour l'année 1973, comportant des dépenses et des revenus équilibrés pour une somme de TROIS MILLIONS HUIT CENT MILLE (\$3,800, 000.00) dollars devant servir pour l'administration municipale, soit et est adopté.

ADOPTE

Autorisation Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE demandée Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

à Commission Municipale de Québec RE: Emprunt

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale et ce, à même les revenus de l'année 1973, un montant de MILLION (\$ 1,000,000.00) de dollars, montant devant servir au financement du service de la dette des premiers mois de l'année 1973 et des dépenses les plus urgentes.

72-387

Cet emprunt sera remboursé lors de la perception des taxes de l'année 1973.

Si l'emprunt est approuvé, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer des billets jusqu'à concurrence du montant de UN MILLION (\$ 1,000,000.00) de dollars.

Cet emprunt sera fait par tranches et au besoin.

ADOPTE

Demande à Banque Nationale avancer argent

SYLVIO HENAIRE Proposé par M. le conseiller Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Canadienne ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent à la Banque Canadienne Nationale d'avancer la somme de UN MILLION (\$1,000,000.00) de dollars, montant devant servir au financement du service de la dette des premiers mois de l'année 1973 et des dépenses les plus urgentes.

72-388

RE: Emprunt

Cet emprunt sera remboursé lors de la perception des taxes 1'année 1973.

Si l'emprunt est approuvé, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer des billets jusqu'à concurrence du montant ci-haut mentionné.

Cet emprunt sera fait par tranches et au besoin.

ADOPTE

ATTENDU QUE notre région possédait un service aérien adéquat de 1963 à 1972;

ATTENDU QUE notre région a une population de 425,000 habitants;

ATTENDU QUE les services en commun offerts au trafic-voyageur vont toujours en diminuant (train-autobus et avion);

ATTENDU QUE les services de transport sous toutes ses formes, y compris le transport aérien, sont des facteurs de localisation industrielle fort importants;

l'aéroport régional de Trois-Rivières est un élément ATTENDU QUE

d'infrastructure important pour notre région et que le pont sur le St-Laurent, l'autoroute 40 (du nord) et l'autoroute 55 (transquébecoise) ont été planifiés en regard d'un carrefour aéroport-industries;

ATTENDU QUE les autres régions canadiennes d'égale importance sont toutes dotées d'un service aérien convenable;

ATTENDU QUE le parc national de la Mauricie créé en 1970 sera situé dans l'axe de la Transquébecoise et amènera une augmentation du nombre de voyageurs nécessitant des services de transport aérien;

ATTENDU QUE la zone de Trois-Rivières fait partie des ententes Canada-Québec sur les zones spéciales;

ATTENDU QUE la région administrative de Trois-Rivières est une région "désignée", en vertu de "la loi des subventions au développement régional";

ATTENDU QUE la rentabilité économique et non la rentabilité financière est le principal motif sur lequel sont basées nos revendications, ce qui n'exclut pas la possibilité d'une rentabilité financière;

ET CONSIDERANT QUE notre région a droit à ce qu'un minimum de services aériens soient maintenus:

IL EST RESOLU UNANIMEMENT:

Résolution No. 72-389 Rétablissement

Service aérien

QUE ce Conseil accorde son entier appui au Conseil Economique Régional et au Comité de l'Aéroport Régional de Trois-Rivières dans leurs démarches auprès de la Commission Canadienne des Transports, en vue du rétablissement d'un service aérien correspondant à nos besoins.

ADOPTE

Adoption règlement

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

536

72-390

ET RESOLU: Que le règlement numéro 536, autorisant le Conseil à assujettir à une compensation pour les services qu'ils bénéficient directement, les immeubles considérés comme nonimposables et exempts de toute taxe foncière, soit et est adopté tel que lu.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE!

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables tenue JEUDI, le 7 décembre 1972, entre 7:00 et 9:00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 30 novembre 1972, en vue de l'adoption du règlement numéro 535, concernant un emprunt au montant de \$ 198,000.00 pour l'achat d'un terrain et l'achat et la construction d'équipements concernant les Loisirs.

Présidée par M. le conseiller MARCEL GERVAIS, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7:00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: M. le conseiller Martin Bergeron, ainsi que le Greffier de la municipalité, Jean Beaudin, agissant comme secrétaire de l'assemblée, ainsi que dix (10) contribuables propriétaires d'immeubles imposables.

Lecture par le secrétaire, en l'occurrence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

Vers huit (8) heures P.M., étaient aussi présents: le Maire J.-Réal Desrosiers ainsi que Messieurs les conseillers Lionel Rheault, Sylvio Hénaire et Rodrigue Lepage, Roland Desaulniers, Gérant de la Cité et Ronald Marcoux, Ingénieur municipal.

A neuf (9) heures p.m. précises, soit exactement deux (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 535 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, le président de l'assemblée déclare que ledit règlement numéro 535 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 8ième jour de décembre 1972.

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Marcel Gervais

Président de l'Assemblée

Conseiller de la Cité

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 18 décembre 1972, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal

72-391

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 4 décembre 1972, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 4 décembre 1972

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Projet
de
piscine
intérieure

- 1. Suite à une rencontre avec le notaire Jérôme Loranger, concernant la construction d'une piscine intérieure par une corporation sans but lucratif, les membres du Conseil autorisent son honneur le Maire à lui donner une lettre d'approbation et ce, aux conditions suivantes:
 - a) QUE les autorités scolaires appuient tel projet et acceptent d'y participer;
 - b) QUE ce ne soit pas préjudiciable aux ententes protocolaires intervenues ou à intervenir entre ces deux organismes;
 - c) QUE les corporations publiques participantes soient invitées à y désigner un représentant pour sié-

ger au Conseil d'Administration de cette Corporation sans but lucratif;

- d) QU' un Comité soit formé afin d'étudier les aspects physiques et sociaux du projet;
- e) QUE le tout devra être approuvé par la Commission et le Ministère des Affaires Municipales.

Soumission: 2. Rapport d'ouverture de soumissions en présence de son honneur le Cie Maire, l'Ingénieur, son adjoint et le soussigné, vendredi, le ler Dollard décembre 1972, à 4 heures P.M.

Construc- SOUMISSIONNAIRES MONTANT SOUMISSION tion, Dollard Construction \$ 40,389.95 acceptée Massicotte & Fils Ltée \$ 41,939.90

Gaston Paillé \$ 43,924.60

De L'Orme Construction N'a pas soumissionné

Les membres du Conseil ont accepté la plus basse soumission, soit celle de la Cie Dollard Construction Ltée.

Taux de 3. Les membres du Conseil recommandent de répondre à la Commission de Formation Professionnelle de la Main-d'Oeuvre de la Région de tion fixé Trois-Rivières, que la municipalité ne peut absolument pas changer le taux de la compensation fixé à \$0.95 sous le cent (\$100.00) dollars d'évaluation.

Charge de 4. Les membres du Conseil recommandent qu'à compter de ce jour, il 75% RE: soit inclus aux règlements de travaux d'égouts et de pavage, le coût des travaux de construction de conduites d'aqueduc et qu'il règle- soit chargé aux riverains 75% du coût réel de tous les travaux ments mentionnés à ces futurs règlements.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE rapport Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

comité ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 4 dé-72-392 cembre 1972, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS procès Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

verbal RE:

assemblée

publique,

Règl. 535

Emprunt

72-393

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 7 décembre 1972, en vue de l'adoption du règlement numéro 535, concernant un emprunt de \$ 198,000.00 dollars pour l'achat d'un terrain et l'achat et la construction d'équipements concernant les Loisirs, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
liste Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

comptes ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro

72-394

385-C comportant des dépenses se totalisant à \$ 224,574.05 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de M. Roland Dubois, 2080 rue Notre-Dame, Ste-Marthe du Cap RE: dommages causés aux logements 349 et 355 par refoulement des égouts. Estimé: \$ 296.40;
- b) Réclamation de M. Wilfrid Shore, 329-A, rue St-Laurent, Cité, RE: dommages par eau. Estimé pour creusage par Loader \$ 36.00; dommages au parterre et arbustes connus au printemps;
- c) Plainte de M. Louis Coupal, 301-C, Loranger, Cité RE: chiens errants;
- d) Plainte de M. Lucien Fafard, 9 rue St-André, Cité RE: neige contenant du calcium envoyée sur son terrain par souffleuse à neige; au printemps, s'il y a dommages, un compte sera envoyé;
- e) Avis de responsabilité de Moreau, Leblanc et Roy, avocats RE: Mathieu Jobin -vs- Cité, RE: accident survenu le 3 décembre 1972 coin rues Barkoff & Vaillancourt par un camion International G-9896, conduit par un employé de la Cité;
- f) Demande de M. Prudent Dargis, président de "Les Entreprises Dargis & Frères Ltée" en vue d'amender le règlement de zonage permettant la construction d'habitation ayant plus de 800' c. de plancher dans la zone B.A. Secteur 16.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

72-395

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Roger Dauphinais, Prop. par conseiller Rodrigue Lepage;

M. Alonzo Trépanier, Prop. par conseiller Sylvio Hénaire;

M. Charles Troy, Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne;

M. Hormidas Crépin, Prop. par cons. Rodrigue Lepage;

M. Henri Delisle, Prop. par conseiller Marcel Gervais;

M. Léo Demers, Prop. par conseiller Lionel Rheault;

M. J.-Auguste Comeau, Prop. par conseiller Lionel Rheault;

Mme Léonidas Inkel, Prop. par conseiller Marcel Gervais;

Mme Edgar Therrien, Prop. par conseiller Lionel Rheault;

Mme Hervé Beaudoin, Prop. et appuyé à l'unanimité.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Achat par Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Cité: Lot S 163-1 C 546

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent d'acquérir de la Fabrique Ste-Bernadette, Cap-de-la-Madeleine, ce qui suit:

et

a) Le lot de subdivision 163-1 du cadastre 546;

P-lot 116-1 C 547

b) Une partie de la subdivision 116-1 du cadastre 547, mesurant mesures anglaises environ 35 pieds de largeur dans les lignes Sud-Est et Nord-Ouest, par une profondeur d'environ 175 pieds dans les lignes Nord-Est et Sud-Ouest.

72-396

Borné de la façon suivante: 🝾

- Du côté Sud-Est par une partie du lot 547-95;
- A la profondeur, dans la ligne Nord-Ouest par une partie du lot 547-116-1;
- D'un côté, vers le Nord-Est par une partie du lot 546-163-1 et
- De l'autre côté, vers le Sud-Ouest par une partie du lot 547-116-1.

Le tout formant une superficie totale d'environ 85,230 pieds car-

Le prix payé sera de \$0.10 sous le pied carré.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tel contrat et le notaire Robert Carrier, autorisé à le préparer.

Ledit contrat devant être signé après l'approbation du règlement numéro 535, par le Ministère des Affaires Municipales.

ADOPTE

Demande de nouvelle étude

ATTENDU QUE: le Comité de revision de la carte électorale fédérale projette une modification importante aux limites du territoire du comté de Trois-Rivières Métropolitain;

électorale fédé-

rale RE:

de carte

ATTENDU QUE: la redistribution projetée aurait pour effet d'exclure la Ville du Cap-de-la-Madeleine du comté de Trois-Rivières Métropolitain et de l'intégrer au nouveau comté de Champlain dont la vocation sera plus rurale que urbaine;

Rivières Métropolitain.

Comté Trois-

> ATTENDU QUE: semblables changements ne peuvent qu'être économiquement préjudiciables à la Ville du Cap-de-la-Madeleines IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

72-397

QUE: le Conseil de la Ville du Cap-de-la-Madeleine s'oppose au projet de redistribution de la carte électorale fédérale du comté de Trois-Rivières Métropolitain tel que proposé, et demande instamment au comité de revision de procéder sans délai à une nouvelle étude, tout en tenant compte des revendications des municipalités concernées et, par la présente, réclame le droit d'être entendu à la séance de la Commission qui sera tenue à Trois-Rivières, le 13 février 1973.

ADOPTE

Cité du Cap appuie

revendi-

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, appuient fortement les revendications de la Ville de

cations de Ville de La Tuque

72-398

La Tuque exprimées dans une résolution en date du 5 décembre 1972, lesquelles concernent:

- a) Un meilleur entretien de la Route 19 La Tuque Lac Bouchette;
- b) Une surveillance adéquate et constante sur cette Route;
- c) Installation de deux postes "Relais-Secours".

Copie de la présente aux honorables Bernard Pinard, ministre de la Voirie, Jérôme Choquette, ministre de la Justice, Gérald Harvey, ministre du Revenu et Normand Toupin, ministre de l'Agriculture et adéputé du comté de Champlain.

ADOPTE

Achat d'une camionnette P.V.B.

72-399

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine acceptent la soumission de Trois-Rivières Chrysler au montant de \$ 3,884.47 pour l'achat d'une camionnette P.B.V., 7,800 lbs minimum, suivant spécifications G-73-1. Ce montant incluant la taxe provinciale.

ADOPTE

Achat d'un fourgon P.V.B.

72-400

Règlement

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine acceptent la soumission de Matte Auto Inc. au montant de \$ 3,639.60 pour l'achat d'un fourgon P.V.B. 4,500 lbs minimum, suivant spécifications F-73. Ce tant incluant la taxe provinciale.

ADOPTE

No. 537 RE: Emprunt,

adopté

72-401

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le règlement No. 537, intitulé:

"REGLEMENT AURORISANT UN EMPRUNT DE \$ 89,000.00 dollars POUR TRAVAUX D'EGOUTS, D'AQUEDUC, d'OUVERTURE ET DE MISE EN FORME ET DE PAVAGE DE RUES",

soit et est adopté, tel que lu.

ADOPTE

Assemblée publique RE: Règl. 537

72-402

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à conyoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur comme propriétaires d'immeubles imposables, des rues concernées au règlement No. 537, pour jeudi le 28 décembre 1972, entre 7:00 et 9:00 heures P.M., relativement à l'adoption dudit règlement numéro 537. ADOPTE

Adoption

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

règlement

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

No. 538

RE: Fonds

ET RESOLU: Que le règlement numéro 538, intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP-DE-LAnécessaires

MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINIS-

72-403

TRATION POUR L'ANNEE 1973",

soit et est adopté tel que lu.

ADOPTE

SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables tenue JEUDI, le 28 décembre 1972, entre 7:00 et 9.00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 21 décembre 1972, en vue de l'adoption du règlement numéro 537, concernant un emprunt au montant de \$ 89,000.00 pour travaux d'égoûts, d'aqueduc, d'ouverture et de mise en forme et de pavage de rues.

Présidée par M. le conseiller MARCEL GERVAIS, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7:00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: M. le conseiller Lionel Rheault, ainsi que le Greffier de la municipalité, Jean Beaudin, agissant comme secrétaire de l'assemblée.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A neuf (9) heures p.m. précises, soit exactement deux (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 537 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, le président de l'assemblée déclare que ledit règlement numéro 537 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 29ième jour de décembre 1972.

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Marcel Gervais

Président de l'Assemblée

Conseiller de la Cité

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 8 janvier 1973, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal

73-1

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 18 décembre 1972 , soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 18 décembre 1972

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron Rodrigue Lepage Marcel Gervais

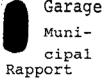
Ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur

M. Ronald Marcoux

Assurance:



Rapport
Commission
d'Urbanisme

- Les membres du Conseil recommandent de porter à \$300,000.00 l'assurance sur la Bâtisse, communément appelée le Garage Municipal.
- 2. Les membres du Conseil acceptent le rapport de la Commission d'Urbanisme, séance du 12 décembre 1972 à l'exception de l'item 2 lequel est porté à l'étude.
- 3. Rapport de soumissions pour l'achat d'un fourgon et d'une camionnette

Achat	SOUMISSIONNAIRES	FOURGON	CAMIONNETTE
Fourgon et	Matte Automobiles	\$ 3,504.60 (6cyl)	\$ 3,991.00
Camionnette	Inc.	et \$ 3,639.60 (8cyl)	(8 cyl)
	Garage Charest	n'a pas soumissionné	\$ 4,266.00 (8 cyl)
	& Frères		
	Sirois Automóbiles	\$ 3,639.60	\$ 3,888.00 (8 cy
	Ltée.		
	Trois-Rivières		
	Chrysler Ltée.	\$ 3,618.75	\$ 3,884.47 (8 cyl)
	Bouchard Automobiles	s \$ 3,753.00 (6cyl)	\$ 4,482.00
	Enr.		
	La taxe de vente pro	ovinciale est incluse da	ans ces prix.

Les membres du Conseil ont accepté la soumission de

Matte Automobiles Inc. pour l'achat d'un fourgon et la

soumission de Trois-Rivières Chrysler pour l'achat d'une

4. Correspondance lue à cette séance:

camionnette.

Correspondance

Sujets

divers.

- a) Mémoire à la Commission Municipale;
- b) Lettre du Directeur Blanchet;
- c) Lettre du Service des Bibliothèques publiques;
- d) Lettre de l'Association des Policiers et Pompiers;
- e) Rapport de la Trésorerie.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 18 décembre 1972, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption liste comptes

73-3

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 386-C comportant des dépenses se totalisant à \$ 367,588.94 soit et est adopté pour paiement.

ADOPTE

Adoption procès verbal RE: assemblée publique Règl. 537

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 28 décembre 1972, concernant l'adoption du Règlement No. 537, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-

73-4

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de Mme Fernande Masson, 33 rue Notre-Dame, Cité RE: dommages causés à sa clôture par chasse-neige de la Cité.
- b) Avis de responsabilité de Mme Cécile Champagne, 100 rue Beauchemin, Cité, RE: dommages causés à son parterre par équipe de déneigement. Dommages connus au printemps.
- c) Avis de responsabilité de M. Claude Sauriol, 691 rue St-Maurice, St-Louis de France, RE: blessure subie en tombant sur le trottoir, Boulevard Ste-Madeleine.
- d) Avis de responsabilité de M. Pierre Duguay, 110 rue St-Alphonse, Cité, RE: dommages causés à son véhicule par un véhicule de déneigement de la Cité.
- e) Avis de responsabilité de M. Aimé Roof, 37 rue St-Henri, Cité, RE: dommages causés à son véhicule, Chevy 11, Nova 1971, par chargeuse (loader) de la Cité.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Narcisse Bouillé, Prop. par conseiller Rodrigue Lepage;
Mme Monique Gilbert, Prop. par conseiller Rodrigue Lepage;
Mme J.-D. Bacon, Prop. et appuyé à l'unanimité;
Mme Vve David Levasseur, Prop. par conseiller Rodrigue Lepage;
Mme Vve Hector Désilets, Prop. par conseiller Martin Bergeron;
ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

ATTENDU QUE: les municipalités de Trois-Rivières, du Capde-la-Madeleine et de Trois-Rivières Ouest
ont exprimé officiellement le désir d'obtenir
la finale provinciale des Jeux du Québec,
Eté 1975 pour le Trois-Rivières Métropolitain;

ATTENDU QUE: elles veulent ainsi aider ensemble à l'éducation et à la formation de la jeunesse et
que, à cette fin, une corporation sera instituée selon la troisième partie à la loi
des compagnies;

ATTENDU QUE: les dites municipalités s'entendent au chapître des modalités qui suivent pour former cette corporation:

En conséquence, il est:

Sympathies

73–5

Jeux du Québec Eté 1975

73-6

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Ou'advenant la nomination du Trois-Rivières Métropolitain, comprenant les villes de Trois-Rivières, du Cap-de-la-Madeleine et de Trois-Rivières Ouest, comme villes hôtesses conjointes des Jeux du Québec, Eté 1975, il est entendu que la ville de CAP-DE-LA-MADELEINE, se joint aux villes de TROIS-RIVIERES et de TROIS-RIVIERES OUEST et qu'elle s'engage à recevoir les dits Jeux selon les modalités suivantes:

- 1. Que chacune des municipalités impliquées, verra à déléguer deux représentants, qui seront appelés à siéger au "Comité Organisateur des Jeux du Québec du Trois-Rivières Métropolitain, Eté 1975"
- 2. Que chacune des municipalités accepte et s'engage à contribuer directement et ensemble aux frais de préparation, d'organisation et d'opération des Jeux pour ún montant de \$75,000.00 dont la participation sera établie au prorata de la population et qui devra être prévue et versée à l'administration des Jeux.
- 3. Que chacune des municipalités s'entend pour mettre à la disposition des Jeux, les sites, installations et équipements sportifs sous sa juridiction en acceptant les dépenses d'immobilisation, d'entretien et de surveillance s'il y a lieu.
- 4. Qu'en plus, chacune des municipalités s'engage à encourir toutes dépenses découlant d'un déficit, le cas échéant, de l'administration des Jeux; déficit à combler par chacune et répartit au prorata de la population.
- Que tous surplus provenant de l'administration des Jeux soient partagés entre chacune des muni- ' cipalités, toujours au prorata des populations.
- 6. Que la résolution présente ait force et effet à condition finale que les trois villes hôtesses s'engagent conjointement à respecter et partager les modalités ci-dessus exprimées.

ADOPTE

HONNEUR LE MAIRE LEVE

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 22 janvier 1973, à 8 heures p.m. et à laquelle etaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron était absent

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais était absent

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption Proces verbal 73-7 Proposé par M. le conseiller Rodrigue Lepage Appuyé par M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 8 janvier 1973, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 8 janvier 1973

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault

> Sylvio Hénaire Jean-Paul Lavergne Martin Bergeron

Rodrigue Lepage Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Approbation: Régie des



Compensation fabriques paroissiales

- Les membres du Conseil autorisent l'ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, à soumettre pour approbation à la Régie des Eaux du Québec, les plans Nos: E-577, E-578, E-579, E-580 et E-581, concernant la pose de conduites d'égoût et d'aqueduc dans le parc industriel.
- Les membres du Conseil maintiennent leur décision concernant la compensation devant être payée par les fabriques paroissiales.
- 3. Les membres du Conseil autorisent l'installation de nouvelles lampes de rues, par la Compagnie Hydro-Québec,

Approbation:

répartie de la façon suivante:

installation

lampes de

rues

Rue de la Barre

Rue de Courcelles

6 nouvelles lampes

4 nouvelles lampes

Rue D'Iberville l nouvelle lampe

Le tout devant être installé conformément au plan préparé par le bureau de l'ingénieur municipal.

4. Les membres du Conseil autorisent le gérant municipal à préparer un cahier de charges, en vue de la demande de soumission pour la cueillette des ordures ménagères, tout en prévoyant une cueillette à deux fois par semaine.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Proposé par M. le conseiller Sylvio Hénaire Appuyé par M. le conseiller Lionel Rheault

ET RESOLU: Que le rapport de la séance du comité tenue le 8 janvier 1973, soit et est adopté.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller Rodrigue Lepage Appuyé par M. le conseiller Lionel Rheault

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 387-C comportant des dépenses se totalisans à \$492,877.69 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

A Company of the Authority of

- a) Avis de responsabilité de M. Maurice Cloutier, 133 rue Thibeau, Cité, RE: Pertes subies lors de l'incendie de sa bâtisse, sise au 131-133 rue Thibeau, Cité.
- b) Avis de responsabilité de M. Jacques Salois, 30 rue St-Pierre, Cité, RE: dommages causés à sa clôture par tracteur de la Cité.
- c) Réclamation de M. Marcel Ayotte, 50 rue Mère Gamelin, Cité, RE: dommages causés à ses arbustes par souffleuse à neige.
- d) Avis de responsabilité de Chartier, Bergeron & Ménard, avocats, 153 rue Laviolette, Trois-Rivières, RE: Blessure subie en tombant sur le trottoir face au 283 Blvd. Ste-Madeleine. Cité. par M. Claude Sauriol.
- e) Lettre de félicitations de Poulin Distribution Enr. 248, rue St-Laurent, Cité, pour l'excellent travail du service des incendies lors de l'incendie de leurs entrepôts le 9 janvier 1973.
- f) Avis de responsabilité de M. Germain Lemoine, 2446 rue Defond, Shawinigan, RE: dommages à son véhicule, Ford Falcon 1966.
- g) Avis de responsabilité de M. Cléophas Charest, 441 rue Thomas Wark, Cité, pour jambe cassée sur trottoir gla-

Cahier de charges cueillette ordures ménagères

Adoption rapport comité 73-8

Adoption liste de comptes

73-9

cé coin des rues Du Sanctuaire et Blvd. Ste-Madeleine.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies: ET RESOLU: Que c'est regret que son honneur le Maire J.-Réal

Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-

la-Madeleine ont appris le décès de: 73-10

> Mme G.A. Boulet, Prop. et appuyé à l'unanimité;

M. Séraphino Thibault, Prop. par conseiller Martin Bergeron;

Mme Vve Marc Robert; Prop. par conseiller Jean-Paul Lavergne;

Prop. par conseiller Jean-Paul Lavergne; M. Idola Gauthier,

Mme Vve Georges Gignac; Prop. par conseiller Marcel Gervais;

M. Roméo Francoeur, Prop. par conseiller Martin Bergeron;

Mme Paul Milette, Prop. par conseiller Rodrigue Lepage;

Mme Paul Robert, Prop. par conseiller Lionel Rheault;

Père Georges Verreault,

o.m.i. Prop. par conseiller Lionel Rheault;

Mme Cléophas Cormier; Prop. par conseiller Lionel Rheault;

Mme Joseph Larivière; Prop. par conseiller Lionel Rheault;

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Règlement

No. 535

Amendement Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le règlement No. 535, de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, adopté à la séance du 27 novembre 1972, est abrogé à l'article Un (1) afin d'y ajouter après le dernier mot (partie) ce qui suit:

73-11 et aux plans et devis préparés par l'ingénieur de la Cité du Cap-

de-la-Madeleine et portant les numéros:

U-42 préparés en date du 20 mars 1970,

D-98 préparés en date du 29 octobre 1969,

U-20 préparés en date du 26 novembre 1965, et

D-70 préparés en date du ler juin 1966.

ADOPTE

Achat

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

pompes Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

submer-ET RESOLU: Que les membres du conseil acceptent la soumission de sibles la Compagnie Crane Canada Ltd. en date du 22 janvier 1973, pour l'achat de huit (8) pompes submersibles, et ce, au prix total de 73-12 \$8,292.00 dollars. Le tout devant être livré conformément aux

spécifications de l'ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux.

ADOPTE

Soumission colmatage

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de de joints la compagnie Underwater Tel-Eye Ltée. en date du 22 janvier 1973 73-13 pour le colmatage de joints de 60 pouces de diamètre et de joints de 54 pouces de diamètre, et ce, au prix de \$168.00 l'unité pour

les joints de 60 pouces et \$160.00 l'unité pour les joints 54 pouces. Le tout devant être exécuté conformément aux spécifications de l'ingénieur municipal M. Ronald Marcoux.

ADOPTE

Salaire brigadiers scolaires

73-14

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU UNANIMEMENT: Que le salaire des brigadiers scolaires pour l'année 1973, soit fixé à \$35.00 dollars par semaine. Le tout rétroactif au ler janvier 1973.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

/ Le Maire

CANADA Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 5 février 1973, à 8 heures p.m. et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption Proces verbal 73-15 Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 22 janvier 1973, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 22 janvier 1973

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Rodrigue Lepage

ainsi que le gérant,

et l'ingénieur,

M. Roland Desaulniers

M. Ronald Marcoux

Engagement d'un dessinateur

- 1. Les membres du Conseil recommandent l'engagement de M. Marcel Desjardins au poste de dessinateur, pour le bureau de l'ingénieur municipal, et ce, conformément aux conditions de la convention collective de travail des employés de bureau, local 265.
- Rapport d'ouverture de soumissions pour l'achat de 8 pompes submersibles.

Présents: M. le Maire J.-Réal Desrosiers
Jean Beaudin, Greffier
Roland Desaulniers, Gérant
Ronald Marcoux, Ingénieur
ainsi que 2 des soumissionnaires.

LES POMPES CARTIER JOLIETTE

5 pompes de 60 gals/min \$4500.00

3 pompes de 90 gals/min \$

Total

\$

Stanley Motor Equipement

5 pompes de 60 gals/min \$4580.16

3 pompes de 90 gals/min \$6187.20

Total

\$10,767.70

ROBERT MORSE CORPORATION LTD

5 pompes 60 gals/min \$5395.00

3 pompes 90 gals/min \$5415.00

Total

\$10,810.00

CRANE CANADA LTD

5 pompes de 60 gals/min \$4245.00

3 pompes de 90 gals/min \$4047.00

Total

\$ 8,292.00

(Signé) RONALD MARCOUX, ING.
Ingénieur de la Cité

Par la résolution No. 73-12, les membres du Conseil ont accepté la soumission de la Compagnie Crane Canada Ltd.

- Soumissions diverses
- Les membres du Conseil autorisent le Greffier de la Cité, à faire la demande de soumissions publiques pour:
- a) Construction d'une piscine et pataugeuse, Règlement No.535
- b) Réfection de l'égout de la rue Notre-Dame, entre Du Moulin et Des Oblats. Règlement No. 533
- c) Travaux d'égout et d'aqueduc sur les rues Langevin et Frontenac. Règlement No. 537
- Pères Oblats (terrain)
- 4. Les membres du Conseil autorisent son honneur le Maire à rencontrer les Pères Oblats (Sanctuaire) concernant le terrain situé coin du Passage et Thibeau.
- Essais puits artésiens
- 5. Les membres du Conseil retiennent les services de la firme R.J. Levesque pour faire des essais, pour la construction de deux futurs puits dans la partie Nord Ouest de la ville et ce, aux conditions suivantes, soit: \$20.00 l'heure avec maximum de \$1,200.00 dollars.
- Pluritec plans et devis
- 6. Les membres du Conseil retiennent les services de la firme d'ingénieurs-conseils "PLURITEC" pour la confection de plans et devis pour l'éclairage d'un terrain baseball, éclairage d'un terrain balle-molle, et l'électricité puits à faible débit. La présente prendra effet après l'approbation du Règlement No. 535

7. Rapport d'ouverture de diverses soumissions.

En date du 22 janvier 1973

étaient présents: M. Roland Desaulniers, gérant

M. Jean-Pierre Roof, Directeur des achats.

Soumission: dégelage

entrée d'eau

ge So

DEGELAGE ENTREE D'EAU

Soumissionnaires . Prix 1973

Aurel Ouellette \$13.00 (\$15.00 par sortie)

Armand Roy & Fils N'a pas soumissionné

Les membres du Conseil acceptent la soumission d'Aurel

Ouellette.

Achat

sacs de calcium

SACS DE CALCIUM

Soumissionnaires Prix 1973

Morin & Frères Ne pouvant soumissionner

Ben Vanasse \$3.90

P.A. Gouin \$4.05

Les membres du Conseil acceptent la soumission de Ben

Vanasse.

Achat

sacs de

ciment

Sacs de CIMENT

Soumissionnaires Prix 1973

Morin & Frères \$1.55 Ben Vanasse \$1.50 P.A. Gouin \$1.58

Les membres du Conseil acceptent la soumission de Morin

& Frères.

Achat

papier

Xérox

Achat

asphalte

bitumineux

PAPIER XEROX

Soumissionnaires Grandeur au mille Prix 1973

Xérox Canada Ltd N'a pas soumissionné

Imprimerie Vallières 8½ X 11" \$3.75

8½ X 14" \$4.80

Imp. Art Graphique $8\frac{1}{2} \times 11$ " \$3.80 $8\frac{1}{2} \times 14$ " \$4.85

Les membres du Conseil acceptent la soumission de l'imp-

primerie Vallières.

ASPHALTE BITUMINEUX

Soumissionnaires Prix 1973

Massicotte & Fils N'a pas soumissionné

Regional Asphalt \$6.80

Les Pavages de Nicolet -\$6.50

Les membres du Conseil recommandent d'acheter l'asphalte bitumineux à part égale chez chacun des soumissionnaires.

Achat	BETON PREPARE				
beton	Soumissionnaires	Prix 1973			
préparé	Laurentide R. Mix	\$16.70			
	Trois-Rivières R. Mix	\$16.90 + \$0.90 (chauffé)			
	A.B. Ready Mix	\$16.80 + \$1.00 (chauffé)			
	Beton Dynamique	\$16.40 + \$1.00 (chauffé)			
	Les Ciments Maski	\$16.50 + \$0.75 (chauffé)			

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la Compagnie Beton Dynamique.

Achat pierre concassée

PIERRE CONCASSEE

Soumissionnaires 1973

Carrière St-Louis		Carrière St-Maurice Inc.
Prix la tonne		Prix la tonne
\$1.20	Poussière	\$1.25
\$1.40	1/4"	\$1.45
\$1.30	1/2"	\$1.35
\$1.30	3/4"	\$1.35
\$1.15	1"	\$1.20
\$1.20	1 1/4"	\$1.25
\$1.20	1 1/2"	\$1.25
\$1.20	0.3/4"	\$1.25
\$0.80	O.M.S.	\$0. 85

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la Carrière St-Maurice Inc.

- Entente
 entre Cité
 et Commission
 Scolaire
- 8. Les membres du Conseil autorisent le Maire et le Greffier à signer l'entente devant intervenir entre la Cité du Cap-de-la-Madeleine et la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine concernant l'utilisation de locaux et terrains appartenant à l'une ou l'autre de ces parties.
- Changement de rue par St-Maurice Transport
- 9. Les membres du Conseil acceptent le changement proposé par la Compagnie de Transport St-Maurice, soit: de faire circuler les autobus par le Boulevard Des Prairies plutôt que par la rue Bilodeau.
- Recommandations au Directeur de Police
- 10. Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police, M. Guy Blanchet, de s'en tenir à l'article 6.01 de la Convention Collective de travail, sinon de faire rapport au Conseil avec les recommandations en conséquence.
- Perception taxe d'affaires
- 11. Les membres du Conseil recommandent au Trésorier municipal de transmettre à notre Conseiller Juridique, les cas de perception de la taxe d'affaires.
- Pépinière des Laurentides réclamation
- 12. Les membres du Conseil ne recommandent pas le paiement d'un compte, réclamé par la Pépinière des Laurentides, considérant les rapports de M. Jos Desaulniers et Philippe Larivière, à

l'effet que ces travaux n'ont jamais été commandés par eux.

Addenda Heures cueillette déchets

13. Les membres du Conseil recommandent au gérant M. Roland Desaulniers, de faire préparer un addenda, à l'effet que le choix des heures de la cueillette des déchets est facultatif, mais que le Conseil se réserve le droit de faire reviser au besoin un tel choix.

Entente service protection incendies

- 14. Les membres du Comité autorisent son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers, à signer l'entente avec la ville de Trois-Rivières concernant l'échange de service de la protection des incendies, en cas d'incendie majeure.
- 15. a) Rapport de l'ingénieur sur la construction de puits à faible débit.
 - b) Rapport de l'ingénieur, sujet: Réserve d'eau, protection incendie.
 - c) Rapport du Greffier, sujet: AVIS PUBLIC, (Le Nouvelliste)
 - d) Rapport du Trésorier. (Decembre 1972)

(Signé) Jean Beaudin

Greffier de la Cité Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 22 janvier1973, soit et est adopté.

ADOPTE

73-17

73-16

Proposé par M. le Conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 388-C comportant des dépenses se totalisant à \$94,282.21 soit et est adopté pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Demande de M. Maurice Cloutier, 131, rue Thibeau, Cité pour installation d'égout et d'aqueduc pour sa maison mobile.
- Avis de responsabilité de Godin, Lacoursière & Lamy, b) avocats, RE: pour Eugène Montplaisir, 95, rue St-Maurice, Cité pour dommages subis à sa haie avec la neige, par employés de la Cité.
- c) Avis de responsabilité de Mme Mariette Montambeault, 154, rue Brunelle, Cité. RE: dommages subis à son véhicule par amoncellement de glace par charrue de la Cité.

publique

taxes non

payées

plan

73-20

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies: ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

73-18 M. Antonio Lahaie, Prop. par conseiller Rodrigue Lepage;
Mme Jennessy Guilbert, Prop. par conseiller Lionel Rheault;
M. Georges H. Guy, Prop. par conseiller Sylvio Hénaire;
Mme Jean Désilets, Prop. par conseiller Jean-Paul Lavergne;
M. Joseph Morrissette, Prop. par conseiller Jean-Paul Lavergne;

Mme Freddy Veillette, Prop. par conseiller Rodrigue Lepage;
M. Aimé Toupin, Prop. par conseiller Jean-Paul Lavergne;

M. Paul Langevin, Prop. par conseiller Jean-Paul Lavergne;

M. Armand Marchand, Prop. par conseiller Jean-Paul Lavergne;
M. Arthur Plante, Prop. par conseiller Jean-Paul Lavergne;

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leur plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

73-19 Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Vente Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

enchère DESCRIPTION CONTRACTOR de Conseil de la

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ordonnent au Greffier municipal de vendre à l'enchère publique, les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées depuis trois ans.

ADOPTE

Adoption Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE d'un Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 544-117 et 544-119, cadastre officiel de la Paroisse (Maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 12 janvier 1973.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, acceptent d'acquérir des Missionnaires O.M.I. ce qui suit:

Cadsatre	Subdivision
409	7
406	309
406	293
629	29
629	25

Achat terrains Missionnaires O.M.I.

Le tout pour une superficie d'environ 166,302 pieds carrés. A distraire de cette superficie la partie sous option en faveur de l'Hydro-Québec, pour une superficie de 7,392 pieds carrés environ, à même le lot 409-7. Le prix d'achat est de \$20,000.00 dollars, payable \$5,000.00 dollars à la signature du contrat et \$5,000.00 dollars par année pour les trois (3) années subséquentes, plus intérêt de 8% sur la partie résiduelle.



73-21

Aussi la Cité entend acquérir par la présente, pour la somme de \$1.00 dollar tous les droits que possèdent les Missionnaires O.M.I. sur le lot de cadastre 629 subdivision 31, étant la rue Père Joyal. Le notaire Robert Carrier est autorisé à préparer le contrat, le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

ADOPTE

Appui parc fami-

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Aménagement Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

lial, Ile St-Quentin

73-22

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, appuient le Conseil de la ville de Trois-Rivières dans leurs demandes auprès des gouvernements supérieurs, en rapport avec le projet d'aménagement d'un parc familial à l'Ile St-Quentin.

ADOPTE

Avis



Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

Motion

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE"

73-23

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce 5ième jour du mois de février 1973.

(Signé)

SYLVIO HENAIRE Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

LEVE HONNEUR $\mathbf{L}\mathbf{E}$ MAIRE LA SEANCE

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 12 février 1973, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès verbal

73-24

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 5 février 1973, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 5 février 1973

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur,

M. Ronald Marcoux

Adoption
proces-verbal
Commission
d'Urbanisme
Installation
lampes de
rues

- Les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme, séance du 23 janvier 1973.
- 2. Les membres du Conseil autorisent l'installation par la Compagnie Hydro-Québec de nouvelles lampes de rues, de 4,000 lumens, répartie de la façon suivante:

Rues

Nombres

Houssart

2

Parent

4

Le tout conformément aux plans préparés par le bureau de l'ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux.

Amélioration

3. Les membres du Conseil autorisent l'ingénieur municipal

éclairage stationnement aréna

Colloque Directeur de Police

machine aiguisage de patins

Autorisation peinturage Récréation

Refus
installation
égout et
aqueduc
M. Cloutier

Cité

cipal.

Vs. Caisse

Location bâtisse (Ecole Père

Richard)

Ouverture soumissions cueillette

déchets

M. R. Marcoux, à faire une étude sur la possibilité d'améliorer l'éclairage du Stationnement de l'aréna.

- 4. Les membres du Conseil autorisent le Directeur de Police, M. Guy Blanchet, à se rendre à un colloque des Directeurs des incendies qui sera tenu à Québec, les 6-7-8 et 9 mars 1973.
- 5. Suite à un rapport sur la rentabilité de l'aiguisage de patins, les membres du Conseil autorisent l'achat d'une nouvelle machine à aiguisage, tel que proposé par le Directeur de la Récréation dans un rapport antérieur.
- 6. Les membres du Conseil autorisent le Directeur de la Récreation à faire procéder au peinturage du bureau du secrétaire et de la salle des journalistes et aussi les murs extérieurs de l'entrée principale.
 Aussi les membres du Conseil recommandent au Directeur des achats, de n'autoriser aucun achat de peinture pour les

propriétés de la Cité, sans autorisation du Conseil muni-

- 7. Considérant la recommandation de la Commission Municipale d'Urbanisme, les membres du Conseil n'autorisent pas l'installation des services d'égout et d'aqueduc, à la maison mobile de M. Maurice Cloutier tel que demandé dans une lettre en date du 24 janvier 1973.
- 8. Les membres du Conseil recommandent de ne prendre aucun engagement signé vis à vis la Caisse Ste-Madeleine, concernant la demande dans le cas de M. Jean-Marie Chastenay.
- 9. Les membres du Conseil acceptent de louer pour le prix du chauffage et le coût de l'électricité, la bâtisse (école Père Richard) à M. Gustave Marchand, et ce, jusqu'au 31 mai 1973, pour un programme d'initiative locale, cependant tous les frais d'entretien seront à la charge de M. Gustave Marchand.
- 10. Rapport d'ouverture de soumissions, ce 5 février 1973, à 3 heures P.M. en présence de son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers, M. le conseiller Sylvio Hénaire, le gérant, l'ingénieur et le greffier.

Soumissionnaires	Prix	Chèque	Lettre	Document
		10%	Banque	
Service Spécial				
de Vidanges Inc.	\$14.17	Oui	En dépot	Acc.
	\$14.47		\$61,405.70	Travail
	\$0.15 M			Cédule
				Résolution
				Liste d'ex-
				périence.

Asbestos Builders

Co. \$11.50 Oui Marge \$12.00 Crédit Cédule \$0.12 M \$25,000.00 Résolution

Refus exemption taxe amu-

sement.

- 11. Les membres du Conseil ne recommandent pas d'exemption de taxe d'amusement, tel que demandé par le K-Club Laferté.
- 12. a) Rapport RE: Direction Générale des Incendies
 - b) Invitation tournoi Pee-Wee
 - c) Changement de secrétaire au Poste de Police
 - d) Rapport sur les négociations Policiers vs. Cité
 - e) Rapport service de la Construction
 - f) Rapport du préposé aux assurances
 - g) Rapport Cour Municipale
 - h) Information RE: Président d'élection.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 5 février 1973, soit et est adopté.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de M. Lucien Grenier, 12 rue Duchesne, Cité, RE: dommages causés par l'eau dans son sous-sol.
- b) Requête de M. Michel Toutant, 398, rue Arcand, Cité, demandant autorisation de former Association Educative et Récréative des Aveugles.
- c) Réclamation de la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine, 41 rue Bellerive, Cité, RE: bris de clôture, par employés de la Cité, à l'école St-Gabriel-Archange, 280 rue Montplaisir, Cité.
- d) Lettre de la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine, par son Vice-Président, M. Michel Carrier, demandant la municipalisation de la cueillette des ordures ménagères.
- e) Lettre de la Banque Canadienne Nationale, 324 rue Des Forges, Trois-Rivières, pour informer que cette institution place à la disposition d'Asbestos Builders Co. Ltée, une marge de crédit de \$50,000.00 pour les douze prochains mois.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité

Sympathies

du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

73-26

M. Jules Montour, Prop. et appuyé à l'unanimité

M. Adélard Vallerand, Prop. par conseiller Jean-Paul Lavergne

M. Roland Rochefort, Prop. par conseiller Sylvio H énaire

M. Arthur Lavoie, Prop. par conseiller Rodrigue Lepage

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Vente Gaston

Filteau

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE
Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

73-27

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, acceptent de vendre à M. Gaston Filteau, la subdivision 12 du lot 422-C, avec bâtisse dessus construite, portant le numéro 490, rue Bertrand et incluant aussi:

6 Draper Authomatic Loon, série No. 3351

4 Draper Authomatic Loon, série No. 3254 incomplets

2 British North Rop, modèle 1950

1 Whiten-Shwiter, série No. 495596, Authomatic Silling Bobbin Winder Modèle MS;

1 Machine à coudre Over Lock, série No.60 KDW

1 Twister

Le prix de vente est de \$16,186.05 dollars, payables au comptant à la signature du contrat. Le contrat à intervenir devra comprendre les clauses normales d'un contrat de ce genre. Les frais d'un tel contrat sont entièrement à la charge de l'acquéreur.

La présente annule la résolution No. 72-188-11, adoptée le 10 juillet 1972.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tel contrat.

ADOPTE

Association des Aveugles

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

73 - 28

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine, accordent au soussigné d'une requête en date du 9 février 1973, l'autorisation en vertu du Chapître 298 des Statuts du Québec 1964, de se constituer en Association et de s'incorporer sous le nom de: "ASSOCIATION EDUCATIVE ET RECREATIVE DES AVEUGLES", avec place d'affaires en la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller Sylvio Hénaire Appuyé par M. le conseiller Rodrigue Lepage 3084

Remise chèque 10% 73-29 ET RESOLU: Que le Greffier soit autorisé à remettre les chèques de dépot de 10% aux deux entrepréneurs qui ont soumissionné pour la cueillette des déchets, considérant qu'aucune des deux soumissions a été jugée acceptable.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

10011

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 19 février 1973, à 8 heures p.m. et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès verbal

73-30

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 12 février 1973, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 12 février 1973

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

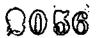
ainsi que le gérant, et l'ingénieur, M. Roland Desaulniers

M. Ronald Marcoux

Refus
demande
brigadier
scolaire par

scolaire par Commission Scolaire

- 1. Suite à une résolution de la Commission Scolaire locale, pour un brigadier scolaire face à l'école Notre-Dame de Lourdes, les membres du Conseil refusent telle demande, considérant que le trafic circulant sur cette rue n'est pas tellement considérable, et aussi que les enfants inadaptés fréquentant telle école, sont en majorité voyagés par autobus et arrivent à l'école une demi-heure avant l'arrivée des professeurs. Les membres du Conseil considérent que ce n'est pas un brigadier qu'ils ont besoin, mais plutôt d'un service spécial de surveillance et que ce problème relève spécifiquement de la Commission Scolaire.
- Réparations 2.
- 2. Les membres du Conseil autorisent l'ingénieur municipal,



Salle de tir Poste Police

Echanger
camions
camionnettes
loader
compresseur.
Achat
bouilloire
dégelage
puisards.
Achat
poutres

M. R. Marcoux, à faire réparer convenablement la salle de tir au Poste de Police.

- 3. Les membres du Conseil prennent connaissance d'un rapport de l'ingénieur M. R. Marcoux, pour l'échange de 5 camions, 3 camionnettes, 1 loader, 1 compresseur; les membres du Conseil recommandent d'étudier la possibilité d'échanger seulement trois (3) camions pour du P.V.B. 33,000 livres, ainsi que les camionnettes, le loader et le compresseur et ajouter l'achat d'une nouvelle bouilloire pour le dégelage des puisards.
- 4. Soumissions pour l'achat de 16 poutres lamellées et de madriers à double rainures, pour le nouveau pavillon des baigneurs.

Soumissions:

madriers

Soumissionnaires Prix

Les Industries T.P.L. \$7,271.64 Taxe fed. & prov. incluses. Les Produits Laminex \$7,182.00 Taxe fed. & prov. incluses. Ltée.

Les membres du Conseil acceptent la soumission de: Les Produits Laminex Ltée.

Engagement dessinateur

Journées

d'étude

inspecteur bâtiments

- 5. Les membres du Conseil recommandent l'engagement de M. Jean Rouette, au poste de dessinateur au bureau de l'ingénieur municipal, et ce, aux conditions de la convention collective de travail, local 265.
- 6. Les membres du Conseil autorisent l'inspecteur des bâtiments M. Jacques Bettez, à se rendre aux journées d'étude sur la Loi de l'Urbanisme, les 1-2 et 3 mars, et ce, à Drummondville.

Correspondance:

- a) Rapport mensuel (Trésorier)
- b) Conciliation Caisse et Banque
- c) Rapport de l'ingénieur (Municipalisation cueillette des déchets)

(Signé)

Je**a**n Beaudin

Greffier de la Cité

Adoption rapport comité 73-31

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue
le 12 février 1973, soit et est adopté.

ADOPTE



Adoption liste comptes 73-32 Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 389-C comportant des dépenses se totalisant à \$290,425.98 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Demande d'octroi par Cercle de l'Age d'Or affilié de St-Odilon.
- b) Résolution du Comité des Affaires Municipales de la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine Inc., relativement à la cueillette des ordures ménagères.
- c) Avis de responsabilité de Mme Jean-Marie Rouette, 410, rue Arcand, Cité. RE: Blessure à un genou en tombant sur trottoir glissant rue Roy, Cité.
- d) Avis de responsabilité de Moreau, Leblanc & Roy, avocats, RE: pour M. Henri Beaumier, 93 c, rue St-Alphonse, Cité, pour blessure subie en tombant sur trottoir de Cité.
- e) Avis de responsabilité de M. Normand Tremblay, 764, rue Jean-Cusson, Cité, pour dommages causés à son véhicule par Pay Loader de Cité.
- f) Avis de responsabilité de Lise Barbeau, 80, rue St-Arnaud, Cité, RE: Blessures subies en tombant dans l'escalier glissant de l'édifice occupé par Service Social, propriété de Cité.
- g) Avis de responsabilité de Godin, Lacoursière & Lamy, Avocats, RE: pour Dame Gilbert Bradley, St-Louis-de-France, pour dommages subies à son véhicule par camion de Cité en jetant pierre concassée.
- h) Demande de services d'égout et d'aqueduc, par M. Maurice Laroche, sur la rue Aubuchon.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

73-33

M. Télesphore Côté, App. à l'unanimité

Mme Claude Paquin, Prop. par conseiller Jean-Paul Lavergne

M. Henri Roberge, Prop. par conseiller Lionel Rheault

Mme Jean-Louis Cossette, Prop. par conseiller Sylvio Hénaire

Mlle Hélène Therrien, Prop. par conseiller Rodrigue Lepage

M. Charles Mirey, Prop. par conseiller Rodrigue Lepage

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent son honneur



Signature contrat cueillette déchèts

73-34

le Maire J.-Réal Desrosiers et le Greffier, à signer avec Service Spécial de Vidanges Inc., le contrat d'enlèvement et la disposition des déchets dans les limites de la municipalité, et ce, au prix annuel de \$12.00 l'unité de logement. Le tout, tel que présenté aux membres du Conseil à la séance du 19 février 1973.

Suite à cette résolution, le Greffier fait lecture du contrat en question.

ADOPTE

Trésorier RE: Vente pour taxes

73-35

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le trésorier de la Cité, M. J.-Edouard Biron, soit et est par la présente, autorisé à enchérir lors de la vente du 19 mars 1973, pour taxes municipales et scolaires dues à date, ainsi que des intérets et déboursés encourus.

ADOPTE

Félicitations organisation tournoi
Pee-Wee

73-36

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON
Appuyé accirunamimité in a

ET RESOLU: Que les membres du Conseil offrent leurs plus sincères félicitaions au Président du Club Kiwanis, au Président du tournoi Pee-Wee, ainsi qu'à toute l'équipe de collaborateurs bénévoles, qui ont contribué au succès du récent tournoi Pee-Wee Kiwanis, tenu du 10 au 18 février 1973, à l'aréna Jean-Guy Talbot, lequel a attiré une foule de tout près de 20,000 spectateurs.

ADOPTE

Proposé Appuyé et UNANIMEMENT RESOLU:

Félicitations nouveaux ministres provinciaux

73-37

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, offrent leurs plus sincères félicitations à Messieurs: Victor-C Goldbloom, Paul Phaneuf, Oswald Parent, Georges Vaillancourt et Robert Quenneville, nouvellement nommés ministres dans le cabinet provincial.

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers leur souhaitent un règne des plus fructueux, et des voeux de bonne santé et de succès.

ADOPTE

ET SQN HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 26 février 1973, à 8 heures p.m. et à laquelle étaient présents:

Le maire suppléant

Martin Bergeron

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Paul Lavergne

Rodrigue Lepage

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Ouvertures de soumissions par le Greffier pour une émission d'obligations au montant de \$775,500.00 dollars.

Sept (7) maisons de courtage ont fait parvenir une soumission dont lecture est faite.

Adoption procès

verbal

73-38

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 19 février 1973, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 19 février 1973

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur,

M. Ronald Marcoux

- Rapport d'ouverture de soumissions.
 - a) Pour l'achat de tuyau de cuivre pour entrées de service. Année 1973.

Soumissionnaires

Prix

Morin & Frères Inc.

\$2,584.63

Plomberie P.H. Poliquin

\$2,365.97

Fred Poliquin Ltée.

\$2,296.95



Entrées service	b)	Saillant Inc. Francis Hankin Co. F.X. Drolet Inc. J.U. Houle Ltée. Albert Viau P.A. Gouin Ltée. Les membres du Conseil acceptent la Maison Fred Poliquin Ltée. Achat de matériel pour entrées de s'Année 1973.	·
Achat matériel entrées service		Soumissionnaires P.A. Gouin Ltée. Albert Viau J.U. Houle Ltée. F.X. Drolet Inc. Francis Hankin & Co. Fred Poliquin Ltée. Morin & Frères Inc. Plomberie P.H. Poliquin Saillant Inc. Les membres du Conseil acceptent la Maison Fred Poliquin Ltée.	Prix \$3,816.18 \$3,022.58 \$3,075.60 \$3,235.85 \$3,104.53 \$2,590.97 \$3,141.73 \$2,668.48 \$2,992.03 a soumission de la
Achat tuyau amiante	c)	Année 1973. Soumissionnaires Morin & Frères Inc.	Prix \$1,643.40 **soumissionner \$1,436.85 \$1,358.80 \$1,452.00 \$1,452.00 \$1,452.00 \$1,456.60
Age d'Or affilié St-Odilon	3.	Les membres du Conseil recommandent seulement, à la lettre de l'Age d'O Les membres du Conseil recommandent des lettres de M. Laroche et M. Kronieur municipal, M. R. Marcoux.	Or affilié de St-Odilon.
Rembour- sement taxe	4.	Les membres du Conseil autorisent : payée en trop par la Caisse Popula: pour l'année 1972, pour la bâtisse	ire Ste-Madeleine, et ce,

Caisse Ste-Madeleine

Recommandation
Directeur

Theatre `Champlain taxe amusement

128-130 rue Rocheleau, laquelle était démolie le ler juillet 1972, le remboursement devra représenter les 6/12 des taxes payées sur la bâtisse.

- 5. Les membres du Conseil ratifient la recommandation du Directeur de Police, M. Guy Blanchet, tel que dans sa lettre du 15 janvier 1973, adressée au gérant municipal, M. Roland Desaulniers.
- 6. Les membres du Conseil recommandent de transmettre à notre conseiller juridique, le cas du théatre Champlain pour la perception de la taxe d'amusement.
- 7. Les membres prennent connaissance de:
 - a) Offres salariales aux employés des bureaux.
 - b) Rapport mensuel du budget.
 - c) Rapport sur le temps supplémentaire RE: Policiers.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 19 février 1973, soit et est adopté.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro
390-C comportant des dépenses se totalisant à \$68,922.49
soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de M. André Lebrun, 1005, rue Cardinal Roy, Cité, pour dommages causés à son véhicule lors d'un accident survenu avec véhicule de Cité.
- b) Avis de responsabilité de M. Bruno Massicotte, 337, rue St-Laurent, Cité, pour dommages causés à sa clôture par employés de la voirie de Cité.
- c) Lettre de remerciement de M. Gustave Marchand, Promoteur du projet P.I.L., pour appui et location de local (école Père Richard). Projet Initiatives locales.
- d) Avis de responsabilité de M. Jacques Salois, 30, rue St-Pierre, Cité, pour dommages causés à sa clôture par tracteur de trottoir de Cité.
- ê) Demande d'approbation d'un plan par M. Jean-Marie Chastenay a.g.

Adoption rapport comité 73-39



2062

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

73-41

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Wilfrid Corbin, Prop. par conseiller Martin Bergeron

M. Rosario Bournival, Prop. par conseiller Sylvio Hénaire

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Soumissions obligations \$775,500.00

73-42

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, acceptent la soumission la plus avantageuse soumise et datée du 22 février 1973, concernant l'émission d'obligations au montant de \$775,500.00 dollars, tel que recommandé par le Ministère des Affaires Municipales, soit celle de la Maison RAYMOND CAMUS INC.

ADOPTE

Emprunt fonds roulement municipal

\$10,000.00

73-43

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que demande soit faite à la Commission municipale d'autoriser un emprunt de \$10,000.00 dollars au fonds de roulement municipal pour payer l'excédent du coût d'une piscine semi-olympique en forme de "L" devant être construite dans les limites de la municipalité. Le tout devant être remboursé sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTE

Maire-suppléant Rodrigue

Lepage

73-44

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que M. Rodrigue Lepage soit et est nommé
" MAIRE-SUPPLEANT " pour le prochain terme de 4 mois, et ce,
à compter du ler mars 1973 au 30 juin de la même année.

ADOPTE

Adoption d'un plan Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 550, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay a.g., en date du 21 janvier 1973, et portant le numéro D-105.

73-45

ADOPTE

ET LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Buudin Matin
Le Greffier Le Ma

Le Maire-Sappléant

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 12 mars 1973, à 8 heures p.m. et à laquelle étaient présents:

Le Maire suppléant : Rodrigue Lepage Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

> Sylvio Hénaire Martin Bergeron Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption procès verbal Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

73-46

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 26 février 1973, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 26 février 1973

PRESENTS:

Le maire-suppléant : Martin Bergeron

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Paul Lavergne

Rodrigue Lepage

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur,

M. Ronald Marcoux

Soumissions construction piscine et barboteuse

1. Rapport d'ouverture de soumissions pour la construction d'une piscine et barboteuse.

Soumissionnaires

Prix

Prix

Piscine en L

Piscine Rect.

Val-Mar

\$86,800.00

\$74,800.00

St-Romuald Const. Ltée. \$70,

\$70,728.00

\$60,794.00

Les membres du Conseil autorisent le Greffier à retourner le chèque de dépot à la compagnie Val-Mar, et recommandent d'attendre la décision de la commission municipale, concernant l'approbation d'un montant de \$10,000.00 dollars, devant être pris au fonds de roulement. Eclairage Motel Penn-Mass

Délégation M. Rheault



rue Dieppe

Installation unités mobiles de radios

Délégation ,M. Binette

Engagement d'un dessinateur



Programmes H-3783 H-6335

Adoption rapport comité

73-47

Adoption Liste comptes

73-48

- 2. Les membres du Conseil ne recommandent pas d'accéder à la demande du Motel Penn-Mass, concernant l'éclairage de la rue face à leurs motels.
- 3. Les membres du Conseil autorisent Monsieur le conseiller Lionel Rheault, à se rendre au congrès de l'Association Canadienne d'Urbanisme, tenu à Drummondville.
- 4. Les membres du Conseil autorisent l'installation par la compagnie Hydro-Québec de 6 nouvelles lampes sur la rue Dieppe.

Le tout devant être exécuté conformément au plan préparé par le bureau de l'ingénieur municipal.

- 5. Les membres du Conseil autorisent l'installation de deux unités mobiles de radios sur les camionnettes No-38 (aqueduc) et No-116 (parcs).
- 6. Les membres du Conseil autorisent M. Gérald Binette à se rendre au congrès de l'A.Q.T.R., tenu à Sherbrooke les 15 et 16 mars prochain.
- 7. Les membres du Conseil autorisent l'engagement de M. Louis Moreau, au poste de dessinateur pour le bureau de l'ingénieur municipal, et ce, aux conditions de la convention collective de travail des employés des bureaux, local 265.
- 8. Les membres du Conseil autorisent le Greffier à faire la demande de soumissions pour la construction de clôtures, et ce, aux endroits suivants:
 - a) Parc Ste-Bernadette (terrain de balle lente)
 - b) Centre Récréatif (terrain baseball)
 - c) Parc des Chenaux (Pataugeuse)
 Aussi de s'informer à la compagnie Reynold's, sur la
 possibilité d'ériger une telle clôture.
- 9. Les membres du Conseil prennent connaissance de deux lettres du Ministère de la Main d'Oeuvre, concernant les programmes H-3783 et H-6335 et autorisent le gérant municipal à faire les démarches nécessaires sur ces sujets.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Proposé par M. le Conseiller MARTIN BERGERON

Appuyé par M. le Conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité,
tenue le 26 février 1973, soit et est adopté.

ADOPTE

Proposé par M. le Conseiller MARCEL GERVAIS

Appuyé par M. le Conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro

2066

391-C comportant des dépenses se totalisant à \$342,081.14 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de M. Marcel Leduc, 227, rue Gouin, Cité, pour dommages causés à sa propriété par souffleuse de la Cité.
- b) Avis de responsabilité de M. Raoul Boisvert, 229, rue Gouin, Cité, pour dommages causés à son terrain par souffleuse de la Cité.
- c) Réclamation de Mme Blanche Grenier, 12, rue Duchesne, Cité RE: dommages à son sous-sol par eau.
- d) Avis de responsabilité de Mme fernande Masson, 33, rue Notre-Dame, Cité, pour dommages causés à sa clôture par tracteur de trottoir de Cité.
- e) Avis de responsabilité de M. Marcel Grimard, 480, 3e Rue, Cité, pour dommages causés à ses arbres et sa clôture, par employés de la Cité.
- f) Réclamation de M. Jean-Paul Carrier, 1560, Chemin des Erables, St-Gérard des Laurentides. RE: dommages subis à son véhicule Ford 1966.
- g) Réclamation de M. Hector Bernier, St-Maurice, Cté Champlain, RE: dommages subis à son véhicule dans un trou de la rue.
- h) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec, pour aviser que M. Gérard Chevalier, 168, rue Rochefort, Cité, Taverne Chez Mon Oncle Enrg. a fait une demande de permis.
- i) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec, pour aviser que M. Réal Buisson, 190, rue Notre-Dame, Cité, "Au Pied Marin", a fait une demande de permis.
- j) Avis de responsabilité de M. Bert Berthelet, 10, rue Sauvageau, Cité, pour dommages causés à ses arbres et sa clôture par souffleuse de Cité.
- k) Avis de responsabilité de M. Louis-Philippe Hamel, 4, rue Jean Talon, Cité, pour dommages causés à sa haie par souffleuse de Cité.
- 1) Lettre de M. Roger Gélinas, Arpenteur-Géomètre, demandant l'adoption d'un plan et autorisant l'annulation des lots 565-18, -19, -20 et de partie du lot 565-21.
- m) Lettre de remerciement de M. Fernand St-Germain pour offrande de fleurs et sympathies lors du déces de sa mère.
- n) Avis de responsabilité de M. Moîse Hébert, 24, rue St-Denis, Cité, pour dommages causés à ses arbustes et sa haie, par les employés de la Cité en jetant du calcium ou sel.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire

Sympathies

73-49

J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris de décès de:

Prop. par conseiller Rodrigue Lepage; Μ. Wilfrid Dumas, Prop. par conseiller Sylvio Hénaire ; Mme Lionel Isabelle, Mme Joseph Lebeuf, Prop. par conseiller Martin Bergeron. Prop. par conseiller Sylvio Hénaire ; Adolphe Roof, Μ. Prop. par conseiller Lionel Rheault; Mme Wilfrid Lizotte, Mme Annette St-Germain, Prop. par conseiller Martin Bergeron. ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, acceptent la soumission de la compagnie Massicotte & Fils Ltée, datée du 21 février 1973, et présentée le 2 mars 1973, au montant de \$55,192.15 dollars pour des travaux d'éxcatvation, remblai et construction d'un collecteur d'égout (rue Notre-Dame).

Le tout devant être exécuté conformément aux plans et devis de l'ingénieur municipal, M. R. Marcoux.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

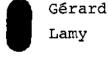
ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Gaston Paillé, daté et présentée le 9 mars 1973, au montant de \$51,027.81 dollars, pour des travaux de construction d'aqueduc et d'égout sur les rues Frontenac et Langevin.

Le tout devant être exécuté conformément aux plans et devis de l'ingénieur municipal, M. R. Marcoux.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat.

ADOPTE

Acquisition de lots



Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, acceptent d'acquérir pour le prix de \$1.00 dollar, de M. Gérard Lamy, les lots suivants:

73-52	Cadastre	Subdivision
	565	21-1
	565	24
	565	28
	565	29

Adoption
soumission
Massicotte
& Fils.
travaux
excavation
remblai

collecteur d'égout

73-50

Adoption
soumission
Gaston Paillé
construction
d'aqueduc et
égout

73-51

Le Maire ou le Maire-Suppléant et le Greffier sont autorisés à signer le contrat, le notaire Robert Carrier est autorisé à le préparer.

ADOPTE

Rétrocession Gérard Lamy Lot 565 Subdiv. 21

73-53

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine, rétrocèdent à M. Gérard Lamy, et ce jour, pour le prix de \$1.00 dollar, le lot numéro 565 subdivision 21. Le Maire ou le Maire-Suppléant et le Greffier sont autorisés à signer le contrat, le notaire Robert Carrier est autorisé à le préparer.

ADOPTE

Emission d'obligations \$775,500.

73-54

ATTENDU que la Cité du Cap-de-la-Madeleine emet des obligations pour un montant total de \$ 775,500.00 en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro	Pour un montant de
518	\$ 250,000.
519	\$ 41,000.
520	\$ 34,500.
521	\$ 21,000.
522	\$ 260.000.
527	\$ 42,000.
529	\$ 16,000.
530	\$ 31,000.
533	80,000.

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

il est par conséquent

Proposé par: SYLVIO HENAIRE Appuyé par: LIONEL RHEAULT

ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements et compris dans l'émission de \$ 775,500.

- 1.- Les obligations seront datées du ler avril 1973
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales dans la Province de Québec de la Banque Canadienne Nationale,

- ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 8 % l'an sera payé semi-annuellement le ler avril et le ler octobre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Adoptée à la séance du 12 mars 1973

(Signé)

Jean Beaudin

Greffier

ADOPTE

Emission d'obligations \$775,500.00

73-55

IL EST PROPOSE PAR SYLVIO HENAIRE
APPUYE PAR: LIONEL RHEAULT
ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE pour l'emprunt par obligations au montant total de \$ 775,500., fait en vertu des règlements numéros 518, 519, 520, 521, 522, 527, 529, 530, 533, demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de dix ans, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années ll et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par chacun desdits règlements, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

Adoptée à la séance du 12 mars 1973.

(signé)

Jean Beaudin

Greffier

ADOPTE

Adoption d'un plan



73-56

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 565, 565-17, 565-21, redivision partie du lot 565, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 2 mars 1973.

ADOPTE

Félicitations

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé Ta 10 UNANIMITE L'EST

M. Jean

Beaudin

73-57

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité, félicitent le Greffier, M. Jean Beaudin, pour sa nouvelle nomination au poste de Président d'Election provincial pour le comté de Champlain.

ADOPTE

Félicitations

Club de

hockey Les Barons

73 - 58

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

a l'UNANIMITE Appuyé

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine, félicitent chaleureusement, les dirigeants, l'instructeur et les joueurs des Barons du Cap-de-la-Madeleine, pour leur performance durant la saison 1972-1973, et créant ainsi une activité suivie par des milliers de spectateurs.

ADOPTE

Demande

d'un

permis boisson

73-59

Proposé par M. le Conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le Conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. Fernand St-Germain, à faire une demande au nom de l'Association du Hockey mineur du Cap-de-la-Madeleine, pour un permis, de vente de boisson pour la soirée Western, laquelle sera tenue le 15 avril 1973.

ADOPTE

règlement

No-371-23

73-60

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Que le règlement No.-371-23, concernant le zonage dans les limites de la municipalité soit et est adopté tel que lu.

En amendement il est proposé par M. le conseiller Lionel Rheault, de remettre l'adoption de ce règlement à la prochaine séance du Conseil municipal.

Pas de secondeur.

MOTION ADOPTE SUR DIVISION

Assemblée publique

Règlement No. 371-23

73-61

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs propriétaires des zones concernées au règlement No.-371-23, jour mercredi le 21 mars 1973, entre 7.00 et 8.00 heures P.M.,@relativement à l'adoption dudit règlement No.-371-23.

ADOPTE

Avis de Motion

73-62

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce l2ième jour du mois de mars 1973.

(Signé) MARCEL GERVAIS

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine.

ET LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire-Suppléant

CANADA

Province de Ouébec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, des zones concernées au Règlement no. 371-23, tenue mercredi, le 21ième jour de mars 1973, entre 7:00 et 8:00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 15 mars 1973, en vue de l'adoption du règlement numéro 371-23, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Présidée par Monsieur Rodrigue Lepage Maire-Suppléant, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7:00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: Le Greffier, agissant comme secrétaire de l'assemblée, et l'inspecteur en Bâtiment M. Jacques Bettez.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A huit (8) heures p.m. précises, soit exactement une (1) heure après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 371-23 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, des zones concernées, leprésident de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 371-23 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la Loi.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 22ième jour de mars 1973.

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Rodrigue Lepage

Président de l'assemblée

Maire-Suppleant

Conseiller de la Cité

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine \

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 26 mars 1973, à 8 heures p.m. et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Martin Bergeron Rodrigue Lepage Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

73-63

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 12 mars 1973, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 12 mars 1973

PRESENTS:

Le maire-suppléant

: Rodrigue Lepage

Messieurs les conseillers: Sylvio Hénaire

Martin Bergeron

Marcel Gervais

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur,

M. Ronald Marcoux

Proces verbaux Commission d'Urbanisme

 Les membres du Conseil acceptent les procès verbaux de la Commission d'Urbanisme des réunions du 12 et 26 février 1973.

Soumissions travaux excavation construction égout collec2. Rapport d'ouverture de soumissions pour des travaux excavation de rue, et construction d'un égout collecteur, rue Notre-Dame

teur, rue Notre-Dame Soumissionnaires Prix

Massicotte & Fils \$55,192.15

Dollard Construction \$55,990.20

Clément Ricard \$64,270.00

Gaston Paillé \$71,782.20

De L'Orme Construction Non remis

J.P. Doyon Ltée. Non remis

Par la résolution No. 73-50, les membres du Conseil ont accepté la plus basse soumission.

Soumissions
travaux
égout et
aqueduc
rues:
Frontenac et
Langevin

3. Rapport d'ouverture de soumissions pour travaux de construction d'égout et d'aqueduc, sur les rues Frontenac et Langevin.

Soumissionnaires	Prix
Massicotte & Fils	\$67,833.85
Dollard Construction	\$60,905.85
Gaston Paillé	\$51,027.81
Clément Ricard	\$55,137.60
Lafarge Beton Ltée.	\$74,296.40
De L'Orme Construction	Non remis

Par la résolution No. 73-51, les membres du Conseil ont accepté la plus basse soumission.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

73-64

Adoption liste comptes

73-65

Adoption procès verbal assemblée publique Règlement No. 371-23

73-66

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 12 mars 1973, soit et est adopté.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 392-C comportant des dépenses se totalisant à \$188,796.21 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 21 mars 1973, concernant l'adoption du Règlement NO. 371-23, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec, pour aviser que M. Réginald Léo Migneault, 971, rue Thibeau, Cité, "Brasserie Châteaudun", a fait une demande de permis.
- b) Avis de réclamation de E.H. Desmarais Inc.- pour Boutique Mademoiselle, 62, rue Fusey, Cité, pour

- bris de deux vitrines, par machinerie de Cité, en projetant des morceaux de glace.
- c) Lettre de M. & Mme Maurice Cloutier, 131, rue Thibeau, Cité, demandant un délai pour laisser la maison-mobile sur les lieux, en attendant le résultat des plans de la construction.
- d) Lettre de M. Roger Gélinas a.g., 3240, rue De Courval, Trois-Rivières, demandant de passer une résolution à l'Honorable Ministre des Terres et Forêts d'enlever le caractère de rue au lot 565-21, et autorisant l'annulation de parties du lot 565-21 et des lots 565-18 à 565-20.
- e) Demande d'approbation d'un plan par M. Edouard Lair, 59 rue Fusey, Cité. RE: Plan de subdivision montrant les lots 125-21-3-1, 125-21-3-2, 125-22-4-1, et 125-22-4-2.
- f) Avis de responsabilité de M. Claude Ayotte, avocat, 618, rue Thibeau, Cité, pour M. Victor Simard, 30, rue Alice, Cité. RE: Accident survenu le 5 mars 1973, coin des rues St-Maurice et Ste-Madeleine, entre son véhicule et camion de Cité, conduit par Roland Lizotte.
- g) Lettre de la compagnie Wabasso Ltée., Trois-Rivières, offrant l'expression de leur reconnaissance, pour l'excellent travail accompli par les membres du Département de Police et des Incendies, lors du sinistre à leurs usines, le 21 mars 1973.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU:

565-18 à 565-20.

Sympathies

73-67

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Lorenzo Thibeault, Prop. par conseiller Marcel Gervais
M. Marcel Noël, Prop. par conseiller Martin Bergeron

Mme. Eugène Surprenant, Prop. par conseiller Sylvio Hénaire

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à L'UNANIMITE

Terres et Forêts, d'enlever le caractère de rue au lot 565-21,

et aussi d'annuler une partie du lot 565-21, et les lots

ADOPTE

Demande Ministre

Terres et Forêts

ADOPTE

Que demande soit faite à l'honorable Ministre des

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

73-68

Vente de terrains Denis Trottier

73-69

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de vendre à Monsieur Denis Trottier, de La Tuque, et ce, pour le prix de dix (\$0.10) cents le pied carré, un terrain ou emplacement situé en front de la rue Dessureault, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, mesurant mesures anglaises cent (100') pieds de front par trois cents (300') pieds de profondeur, connu et désigné comme étant le lot suivant:

- 1)- Une partie du lot de cadastre 426-A, borné en front par la rue Dessureault, (426-A-1);
 - En profondeur, du côté SUD-EST par la balance du 426-A appartenant à la municipalité;
 - D'un côté, vers le SUD-OUEST, par le lot de cadastre 426 subdivision A-3, appartenant à Jules Milette;
 - Et l'autre côté, vers le NORD-EST, par la balance du 426-A, appartenant à la municipalité
 - Le tout formant une superficie d'environ 30,000 pieds carrés.
- 2)- Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, LE Contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
 - a) Que le terrain vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
 - b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu, en partie, à moins d'une permission écrite de la Cité;
 - c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité, en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice, aux frais de l'acquéreur si nécessaire.
 - d) La venderesse déclare être propriétaire du susdit immeuble et ne fournira pas copies de ses titres, non plus que de certificat de recherches.

De plùs, les frais d'arpentage ou de subdivision cadastrale dudit terrain sont obligatoires et seront à la charge de l'acquéreur ainsi que les frais du notaire et la troisième copie dudit contrat.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente et à en recevoir le prix.

ADOPTE

Amendement résolution

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

State of the second

No.73-39-5

ET RESOLU: Que la résolution No. 73-39-5 est amendée afin d'y changer dans le texte le mot "JANVIER" et le remplacer par le mot "FEVRIER".

73-70

ADOPTE

Achat
Camionnettes
Sirois
Automobiles

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité acceptent la soumission du Garage Sirois Automobiles, pour l'achat de quatre (4) camionnettes, année 1973, et ce, au prix soumis, soit \$3,858.84 chacune, incluant taxe provinciale.

73-71

ADOPTE

Adoption d'un plan Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

73-72

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 125-21-3 et 125-22-4, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté. Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 8 mars et portant le numéro D-3307.

ADOPTE

Citoyen Honoraire Jean-Guy Talbot CONSIDERANT QUE Jean-Guy talbot est natif du Cap-de-la-Madeleine. CONSIDERANT que Jean-Guy Talbot a connu une carrière de hockeyeur remplie de succès, et qu'il a atteint les hauts sommets en devenant instructeur d'un club de la Ligue Nationale. CONSIDERANT que Jean-Guy Talbot est un exemple pour notre jeu-

73-73

nesse.

Il est proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON et appuyé à L'UNANIMITE

Que JEAN-GUY TALBOT, soit et est par les présentes, nommé Citoyen Honoraire à vie, de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Aussi, les membres du Conseil dédie à Jean-Guy Talbot, l'aréna local, lequel sera connu et désigné sous le vocable de "ARENA JEAN-GUY TALBOT".

ADOPTE

Adoption d'un plan Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 645, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du

73-74

Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 23 mars 1973.

ADOPTE

Achat de terrains de ABC Placement

Inc.

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité acceptent de la compagnie A.B.C. Placement Inc., et ce, pour le prix de \$1.00 dollar, les lots numéros suivants:

	Cadastre	Subdivision
73-75	645	8
	645	21
	645	24
	645	25
	645	71
	645	72
	645	73
	645	93
	645	94
	645	116
	645	133

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tel contrat et le notaire Robert Carrier autorisé à le préparer.

ADOPTE

Nouveaux Noms de rues. Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre 645-24

645-25, portera le nom de "Aubuchon", étant le prolongement de l'actuelle rue Aubuchon.

73-76

Que la rue portant les numéros de cadastre 645-71

645-72

645-73, portera le nom de "Cossette", en l'honneur de HYacinthe Cossette, Maire de la municipalité de 1860-1870

Que la rue portant les numéros de cadastre

645-94, portera le nom de "Lapointe" en l'honneur de Anselme Lapointe, ex-Maire de la municipalité de 1893-1899

Que la rue portant le numéro de cadastre 645-116, portera le nom de "Courteau" en l'honneur de François Courteau ex-conseiller de la municipalité de 1931-35.

Que la rue portant le numéro de cadastre 645-133, portera le nom de "Labrecque" en l'honneur de Louis N. Labrecque, ex-conseiller de la municipalité de 1923-1929.

ADOPTE

donateurs

Remerciements Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

Appuyé à L'UNANIMITE

Şoirée Jean-Guy

Talbot

73-77

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, remercient bien sincèrement tous les do-

nateurs, qui ont contribué au succès de la Soirée

Jean-Guy Talbot.

ADOPTE

organisateurs

collabora-

teurs, Soirée

Jean-Guy

Talbot

Félicitations Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

Appuyé à L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, offrent leurs plus sincères félicitations à tous les organisateurs et collaborateurs qui ont travaillé au succès et à la préparation de la Soirée Jean-Guy

Talbot.

73-78

ADOPTE

ΕT SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 2 avril 1973, à 8 heures p.m. et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

> Jean-Paul Lavergne Martin Bergeron Rodrigue Lepage Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

73-79 Adoption proces

verbal

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 26 mars 1973, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 26 mars 1973

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Soumissions achat camionnettes

Rapport d'ouverture de soumissions pour l'achat de camionnettes.

Soumissionnaires Prix (taxe Prov. incl.)

Sirois Automobiles \$3,858.84

Matte Auto \$4,428.00

Garage Charest & Frères \$4,212.00

Trois-Rivières Chrysler \$4,079.16

Trois-Rivières Chevrolet \$4,108.82

Bouchard Autos Enr. \$4,455.00

Par la résolution No. 73-71, les membres du Conseil ont accepté la plus basse soumission, pour l'achat de 4 camionnettes.

Rencontre Ministre Normand Toupin

- 2. Les membres du Conseil autorisent son honneur le Maire à demander une rencontre avec le Député du Comté de Champlain et Ministre de l'Agriculture, l'Honorable Normand Toupin, pour discuter certains problèmes du domaine municipal, et si c'est nécessaire, qu'une rencontre ait lieu en présence de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales.
- M. Maurice Cloutier
- 3. Les membres du Conseil autorisent le Greffier à répondre à M. Maurice Cloutier que sa demande est refusée, considérant qu'elle va à l'encontre des règlements municipaux.

Commission d'Urbanisme

4. Les membres du Conseil recommandent de transmettre à la Commission d'Urbanisme les lettres de Mm. Barkoff et Marois.

Annulation comptes taxes d'affaires

5. Les membres du Conseil acceptent d'annuler les comptes de taxes d'affaires de personnes ou sociétés en faillite ou qui, pour diverses raisons, ne peuvent être poursuivies par notre procureur, et ce, pour un montant total de \$5,187.12 pour les années 1968 à 1972 inclusivement.

Soumission piscine en L

6. Les membres du Conseil acceptent la soumission de St-Romuald Construction Ltée., au prix original de \$70,728.00, plus un extra de \$3,768.00 en considération des exigences du Ministère de l'Hygiène du Milieu, et ce, pour la construction d'une piscine en L au parc Ste-Bernadette.



7. Suite à la présentation de soumissions pour l'émondage des arbres dans les limites de la municipalité, les prix suivants ont été soumis:

Emondage des arbres Soumissionnaires Prix

Yvon Fournier Ltée. \$2,786.00

Pierre Beaulac \$3,543.00

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la firme Yvon Fournier Ltée.

- Terrains
 site industriel
 De Repentigny
 et Magny
- 8. Les membres du Conseil acceptent d'offrir pour une période de deux mois, une option sur une partie des terrains du site industriel à Messieurs Jacques De Repentigny et Paul A. Magny, et ce, à \$0.10 cents le pied carré, terrain étant situé sur la rue Des Commandants.

Approbation plans et

9. Les membres du Conseil autorisent l'ingénieur M. R. Marcoux à soumettre pour approbation à la Protection de l'environnement, les plans et devis pour les services d'aqueduc et d'égout sur la rue Aubuchon, entre St-Emile et de la Fonderie, et sur les rues Cossette, Lapointe, Courteau et Labrecque.

devis

10. Les membres du Conseil autorisent le gérant municipal à se rendre à un colloque d'information sur la gestion lequel sera tenu à Québec, les 12, 13 et 14 avril prochain.

Gérant colloque information Ventillation salle de tir

11. Les membres du Conseil portent à l'étude, le projet d'un système de ventillation dans la salle de tir au Poste de Police.

Estimation réservoir d'eau garage municipal

- 12. les membres du Conseil autorisent l'ingénieur municipal M. R. Marcoux, à préparer des estimations, pour la construction de réservoirs d'eau et d'améliorations au garage municipal, considérant que ces travaux sont considérés comme prioritaires, et que le tout devra être soumis pour l'obtention de subventions au programme de prêts pour des investissements 1973-75.
- 13. Rapports lus à cette séance:

Rapport sur la circulation face à la Reynolds. Grief de l'Association des employés extérieurs. Banque de congés en maladie. Rapport sur les permis de construction.

> (Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 26 mars 1973, soit et est adopté.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 393-C comportant des dépenses se totalisant à \$81,426.44 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du Dr. Roger Veilleux, Maire de Nicolet, remerciant le département des Pompiers de la Cité, pour l'aide efficace apportée lors de l'incendie de l'Institut de Police de Nicolet.
- b) Avis de responsabilité de Lupien & Huard, avocats, 929, rue Royale, Trois-Rivières, pour Dame Arthur Brousseau, 6, rue St-Laurent, Cité. RE: Blessures causées en tombant sur le trottoir.
- c) Réclamation de M. Jean Lachapelle, 730, Boul.

 Des Prairies, Cité, RE: dommages causés à un arbuste par tracteur de Cité.
- d) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec, pour aviser que M. Elphège Deshaies,

Adoption rapport comité

73-80

Adoption liste comptes

73-81

- 120, Boul. Ste Madeleine, Cité, "Taverne Madelon" a fait une demande de permis.
- e) Avis de responsabilité de M. René Drolet, 40, rue Gatineau, Cité, RE: dommages causés à sa pelouse par souffleuse de Cité.
- f) Lettre de remerciements des Résidents de Châteaudun, par leur président M. Yvon Grégoire, de Cité, pour la bonne collaboration et les bons services dont la Cité a fait preuve durant la période hivernale, en installant des patinoires dans leur secteur.
- g) Avis de responsabilité de M. Maurice Bolduc, 60, rue Vaillancourt, Cité, RE: dommages causés à sa haie par tracteur de trottoirs de Cité.
- h) Demande de transfert de permis de taxis (No.22 et No. 23) par M. Léo Montambault, 218, rue St-Philippe, Cité, présentement détenus par M. Marcel Francoeur, 195, 5ième Rue, Ste-Marthe du Cap.
- i) Projet de Protocole d'Entente entre la Cité et la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges de Trois-Rivières, en vue d'une utilisation optimale des locaux et des aménagements disponibles à mettre en commun.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Elphège Courteau,

Prop. par conseiller Lionel Rheault

M. Philippe Gagnon,

Prop. par conseiller Sylvio Hénaire

M. Rosaire Marchand,

Prop. par conseiller Martin Bergeron

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à L'UNANIMITE

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité, acceptent la soumission du "Garage Charest & Frères", au montant total de \$50,105.52 dollars, (incluant taxe provinciale), présentée en date du 30 mars 1973, pour l'achat de cinq (5) camions, année 1973, P.V.B., 27,500 lbs. minimum.

Le tout suivant les spécifications demandées par l'ingénieur municipal, M. R. Marcoux.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Sympathies

73~82

Achat
5 camions
P.V.B.
Garage
Charest
& Frères

73-83

Transfert
permis taxis
Montambault
Francoeur

73-84

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, autorisent le transfert des permis de
propriétaire d'autos-taxis (Nos. 22 et 23), enregistrés au
nom de M. Marcel Francoeur, et ce, en faveur de M. Léo
Montambault, du 218, rue St-Philippe, Cap-de-la-Madeleine.
Le tout conformément à la demande et au consentement de Mm.
Montambault et Francoeur dans une lettre du 29 mars 1973,
et aussi, avec l'approbation du Directeur de Police.

ADOPTE

Droit de passage perpétuel Hydro-Québec

73-85

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, acceptent l'offre au montant de \$5,181.36 dollars, de la compagnie Hydro-Québec (direction des Pro-priétés immobilières) pour un droit de passage perpétuel sur lisière de terre traversant les lots P-143, P-143-A, P-143-36, P-134,P-113, P-428-A, et 427-3, appartenant à la municipalité.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Cité.

ADOPTE

Vente
plaques
bicyclettes
par
marchands

73-86

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil recommandent d'offrir à tous les marchands spécialisés dans la vente et la réparation de bicyclettes, faisant affaires dans les limites de la municipalité, la possibilité de vendre les plaques de bicyclettes, au prix de \$2.00 dollars l'unité.

Une commission de 15% leur sera versée pour chaque plaque vendue.

Les intéressés devront acheter les plaques de la municipalité et seront remboursés, si ces dites plaques ne sont pas vendues et sont retournées à la municipalité. Les dits marchands devront exercer le contrôle d'enregistrement de ces dites bicyclettes.

La municipalité se réserve le droit de faire la vente de ces dites plaques.

ADOPTE

Engagement responsable alimentation en Eau

73-87

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité retiennent les services de M. Pierre Richard comme "responsable" de l'alimentation en Eau, au salaire de \$165.00 dollars par semaine. Ledit Pierre Richard devra établir sa résidence dans les limites de la municipalité, dans les prochains six mois.

ADOPTE

Protocole Entente

Régionale Vieilles Forges et Cité

73-88

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que son honneur le Maire et le Greffier sont par la présente, autorisés à signer le protocole d'entente entre La Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges et la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 9 avril 1973, à 8 heures p.m. et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal

73-89

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 2 avril 1973, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 2 avril 1973

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

Insi que le gérant M Roland Desaulnis

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Achat
5 camions
P.V.B.
27,500 lbs.
minimum

1. Rapport d'ouverture de soumissions pour l'achat de cinq (5) camions P.V.B., 27,500 lbs. minimum.

Sirois Automóbiles
Garage Charest & Frères
Bouchard Automobiles
Matte Automobiles

Soumissionnaires

Trois-Rivières Chrysler Trois-Rivières Chevrolet Prix (Incluant taxe prov.)

\$52,245.00 \$50,105.52 \$53,460.00 \$51,003.00

Ne peut soumissionner N'a pas répondu à la

demande

Par la résolution No. 73-83, les membres du Conseil ont accepté la plus basse soumission.

- 2. Les membres du Conseil autorisent l'achat d'un dactylo électrique de marque I.B.M., pour le service du bureau de l'ingénieur, et ce, au prix soumis soit: \$738.00 dollars.
- 3. Les membres du Conseil demandent à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter au fonds de roulement un montant de \$99,483.12 dollars, pour ce qui suit:
 - a) Achat d'une souffleuse à neige \$33,942.24
 - b) Achat de 4 camionnettes (total) \$15,435.36
 - c) Achat 5 camions, 27,500 lbs. (total) \$50,105.52

Ce montant total de \$99,483.12 dollars, sera remboursé sur une période de cinq ans, à compter de l'année 1974.

- 4. Les membres du Conseil prennent connaissance des rapports suivants:
 - a) Utilisation de l'eau pour réfrigération
 - b) Demande de soumissions RE: Clôtures
 - c) Grief des Policiers
 - d) Rapport de construction

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité,

tenue le 2 avril 1973, soit et est adopté.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de M. Jacques Desaulniers, avocat, Place
 Royale, Trois-Rivières, au nom de M. Gabriel J.

 De Banne, demandant à la Cité de débourser les
 frais d'arpentage et de bornage que M. Roger
 Gélinas a.g., évalue à un minimum de \$400.00 dollars.
- b) Plainte de M. Dominique Drolet, 57, rue Radnor, Cité, demandant de ne pas prendre la neige du côté sud-ouest pour la déposer du côté nord-est, sur la quatrième rue à St-Odilon.
- c) Lettre du Dr. Jean-Luc Bellemare, président du club de hockey "Les Barons Jr. du Cap Inc." demandant aux autorités municipales la permission d'opérer le bar à l'aréna pour tous les évènements qui se dérouleront

Achat dactylo bureau ingénieur

Emprunt fonds de roulement \$99,483.12

Adoption rapport comité

73-90

à cet endroit.

- d) Demande d'approbation d'un plan par M. Georges Gariépy, a.g., subdivision d'une partie du lot 123.
- e) Avis de responsabilité de M. Clermont Roy, Route 5, No.28 Cookshire, Comté de Compton. RE: dommages causés à son automobile dans un trou de la rue.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

73-91

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme. Guy Fiset

Prop. par conseiller Lionel Rheault Prop. par conseiller Rodrigue Lepage

Mme. Oscar Bergevin
ET. profondément touchés

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sin-

aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à L'UNANIMITE

ADOPTE

Eclairage
terrain de
Baseball
Stationnement
Centre
Récréatif
Arno

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine, acceptent la soumission de ARNO ELECTRIQUE LTEE., présentée en date du 6 avril 1973, au montant de \$51,495.00 dollars, pour l'éclairage du terrain de BASEBALL et STA-TIONNEMENT AU CENTRE RECREATIF.

Electrique Ltée.

Les travaux devant être exécutés conformément aux plans et devis préparés par la firme d'Ingénieurs Conseils "PLURITEC".

73-92

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les documents en conséquence.

La présente résolution prendra effet à compter de l'approbation du règlement No. 535, par le Ministère des Affaires Municipales.

La Police de garantie devra être fournie conformément aux devis, et ce, par l'entrepreneur avant la signature du contrat.

ADOPTE

Eclairage terrain Softball Pavillon baigneurs Parc Ste-Bernadette Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine, acceptent la soumission de RADISSON ELECTRIC INC., présentée en datedu 6 avril 1973, au montant de \$21,138.00 dollars, pour l'éclairage du terrain de SOFTBALL et PAVILLON DES BAIGNEURS, AU PARC STE-BERNADETTE.

Les travaux devant être exécutés conformément aux plans et devis préparés par la firme d'Ingénieurs Conseils "PLURITEC".

Radisson Electric Inc.

73-93

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les documents en conséquence.

La présente résolution prendra effet à compter de l'approbation du règlement No. 535, par le Ministère des Affaires Municipales.

ADOPTE

Electricité puits à faible débit

Centre Electrique Mauricien

Inc.

73-94

Autorisation M. le Maire



73-95

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine, acceptent la soumission de Centre Electrique Mauricien Inc., présentée en date du 6 avril 1973, au montant de \$6,347.00 dollars pour l'électricité aux puits à faible débit.

Les travaux devront être exécutés conformément aux plans et devis préparés par la firme "PLURITEC".

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les documents en conséquence.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers soit et est par la présente, autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, le plan et livre de renvoi préparé par M. Edouard Lair a.g., en date du 4 septembre 1972, et portant le numéro D-3209.

Les frais de l'arpenteur devront être complètement à la charge de M. Gaston Savignac.

ADOPTE

Echange Valco Metal Inc. vs.

73-96

Cité

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent d'échanger avec la compagnie Valco Metal Inc., ce qui suit:

La Cité cède à la compagnie Valco Metal Inc.

Les lots de cadastre 420, subdivision 304-2 et subdivision 333.

La compagnie Valco Metal Inc., cède à la Cité Le lot de cadastre 420, subdivision 620.

La présente échange est faite sans soulte.

Les frais du notaire seront entièrement à la charge de la compagnie Valco Metal Inc., et une troisième copie du contrat devra parvenir à la municipalité aux frais de la compagnie.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tel contrat.

ADOPTE

Adoption d'un

plan

73-97

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 123, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Georges Gariépy a.g., en date du 4 avril 1973.

ADOPTE

Main levée

M. Charles Brindle

73-98

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer une main levée en faveur de M. Charles Brindle, et ce, contre le lot 29, cadastre Officiel enregistrement de Champlain, paroisse de St-Maurice.

Les frais de ladite main levée seront aux frais de M. Charles Brindle et copie devra être fournie à la municipalité.

ADOPTE

Avis de motion

73-99

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POUR LES SYSTEMES DE CLIMATISATION PAR REFRIGERATION".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 9ième jour du mois d'avril 1973.

> (Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Avis de motion

73-100

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET DE CHAINES DE RUES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 9ième jour du mois d'avril 1973.

(Signé) MARCEL GERVAIS

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 16 avril 1973, à 8 heures p.m. et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

verbal

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 9 avril 1973, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

73-101

RAPPORT DE COMITE Séance du 9 avril 1973

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio H énaire
Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur,

M. Ronald Marcoux

Soumissions
éclairage
terrain
baseball
stationnement
Centre
Récréatif

Soum	issions,	éclairage	terrain	baseb	all,	Stationnement.	
1.	a) Soum	issionnaíre	es	Prix	chacu	ın Prix	total

Chagnon Ltée. Baseball: \$46,284.00 Stationnement:\$10,578.00

Pierre Brossard

Ltée. Baseball: \$47,858.10

Stationnement \$10,522.70 \$58,380.80

\$56,862.00

Centre Electri-

que Mauricien Baseball \$48,677.00

Stationnement \$13,877.00 \$62,554.00

	Centre Electrique Mauricien Enr. 2e soumission (Non conforme)	Baseball Stationnement	\$44,447.00 \$13,347.00	\$57,794.00
	Arno Electri-	Baseball	\$42,750.00	
	que	Stationnement	•	\$51,495.00
	Radission Elec-			
	trique	Baseball	\$48,320.00	
		Stationnement	\$13,124.00	\$61,444.00
	Guimond Elec-			
	trique	Baseball	\$46,140.00	
		Stationnement	\$12,345.00	\$58,485.00
b)	Rapport d'ouvert softball et Pavi			ge du terrain
	Soumissionnaires	Prix chac	un .	Prix total
	Pierre Brossard			
	Ltée.	Softball:	\$20,830.00	
		Pavillon:	\$ 5,460.00	\$26,290.00
	Chagnon Ltée.	Softball:	\$21,561.00	
		Pavillon:	\$ 3,746.00	\$25,247.00
	Radisson Elec-			
	trique	Softball	\$17,496.00	
		Pavillon:	\$ 3,642.00	\$21,138.00
	Guimond Elec-			
	trique	Softball:	\$20,710.00	
		Pavillon:	\$ 2,992.00	\$23,702.00
	Arno Electri-			
	que	Softball:	\$20,595.00	
		Pavillon:	\$ 3,000.00	\$23,585.00
	Centre Electri-			
	que Mauricien	Softball:	\$19,347.00	
	Enr.	Pavillon:	\$ 3,877.00	\$23,224.00
c)	Rapport d'ouvert à faible débit.	ure de soumiss	ions, électri	cité puits
	Soumissionnaires	1	Prix	
	Chagnon Ltée.		\$9,172.00	
	Guimond Electriq	[ue	\$7,393.00	
	Les Entreprises	Moly	\$7,975.00	
	Radisson Electri	que	\$7,029.00	
	Arno Electrique		\$7,200.00	
	Centre Electrique Mauricien		\$6,347.00	

Soumissions électricité puits à

faible

débit

Soumissions

Pavillon des

baigneurs

éclairage terrain softball

Bouchard

		les plus basses soumissi	ons.	
Soumissions achat de	2.	Soumissions pour achat d	le peinture à trafi	ic blanche et
peinture		Soumissionnaires:	Prix total	Marque
à trafic et diluant		Marché Vivier Peinture Bertrand Inc. Morin & Frères Inc. Ben Vanasse Inc.	\$746.00 \$791.75 \$804.70 \$797.75	Mont Royal Laurentide Laurentide
		Les membres du Conseil a soit celle du Marché Viv		basse soumission,
Refus frais d'arpentage G. De Banné	3.	Les membres du Conseil n d'arpentage demandés par mandent de prendre le te trocéder à la Cité s'il	M. G. De Banné, m errain tel quel, si	mais lui recom- inon de le ré-
Autorisation opérer bar Barons Jr. du Cap.(aréna)	4.	Les membres du Conseil a Jr. du Cap-de-la-Madelei Jean-Guy Talbot, au prof seulement lorsqu'ils ser qu'une activité soit org	ne, à opérer le ba it du club de hock ont locataires de	ar à l'aréna key (Les Barons), la bâtisse et
Cancellation emprunt piscine Ste-	5.	Les membres du Conseil a celler la demande d'empr concernant la constructi	unt au fonds de ro	oulement,
Bernadette C.E.R.M.	6.	Les membres du Conseil a montant prévu au budget, Régional de la Mauricie.	concernant le Cor	
Délégation M. le Maire MM.Hénaire et Gervais	7.	Les membres du Conseil d JRéal Desrosiers, au C Economique Régional de l délégué à l'assemblée gé Sylvio Hénaire et Marcel	conseil d'Administr a Mauricie, et est inérale avec Mm. le	cation dù Conseil : aussi nommé
Soumissions pose et four- niture blocs de béton	8.	Les membres du Conseil a pour la pose et la fourn pavillon des baigneurs, ble débit et l'abri des	iture de blocs de une bâtisse pour l	béton, pour le les puits à fai-
Entente Société de Conservation et Cité	9.	Les membres du Conseil a à signer l'entente avec la Région de Québec-Maur contre les incendies.	la Société de Cons	servation de
Soumission Garage	10.	Les membres du Conseil a Bouchard Automobiles Enr	_	-

Dans ces trois cas, les membres du Conseil ont accepté

véhicules automobiles

concernant l'échange de trois véhicules- automobiles.

- 11. CORRESPONDANCE:

- a) DEmande des Jeux du Québec (Rouyn-Noranda) refusée.
- b) Lettre de l'Association des Policiers et Pompiers (refus de la proposition de la Cité).
- c) Rencontre avec MM. Loranger et Lafontaine.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité,

tenue le 9 avril 1973, soit et est adopté.

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ADOPTE

Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro

394-C comportant des dépenses se totalisant à \$132,141.64

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de M. Alfred Gosselin, 3471, rue Pontoise, Trois-Rivières. RE: Dommages à la clôture d'un logement lui appartenant à 92 rue Brunelle, Cité, par tracteur de la Cité.
- b) Lettre de l'Age d'Or St-Odilon, donnant le bilan financier de leur organisation et demandant le renouvellement de leur octroi de l'an dernier.
- c) Avis de responsabilité de M. Ovila Dumont, 500, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à la clôture ceinturant son terrain par payloader de Cité.
- d) Avis de responsabilité de M. Evariste Toupin, 98, rue St-Jean-Baptiste, Cité. RE: Dommages causés à sa palissade par charrue de Cité durant l'hiver.
- e) Lettre de Moreau, Leblanc & Roy, avocats, pour M.
 Lucien Grenier, demandant pourquoi les assureurs de
 la Cité n'ont jamais communiqué avec lui concernant
 sa réclamation du 13 février dernier.
- f) Avis de responsabilité de Mme Ed. Landry, 26, rue Alice, Cité. RE: Dommages causés à sa clôture par employés de déneigement.
- g) Avis de responsabilité de Mme C.E. Guillet, 19, rue Toupin, Cité. RE: Dommages causés à sa clôture par déneigeuse de trottoirs.

Adoption rapport comité

73-102

Adoption liste comptes

73-103

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

73-104

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Jean Lafond, Prop. par conseiller Martin Bergeron

M. Gilles Nadeau, Prop. par conseiller Rodrigue Lepage

Mme. Vve Alphonse Paquin, Prop. par conseiller Martin Ber-

geron

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à L'UNANIMITE

ADOPTE

Acquisition Terrain Fabrique Ste-Bernadette

73-105

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine acceptent d'acquérir de la Fabrique Ste-Bernadette, Cap-de-la-Madeleine, ce qui suit:

a) Le lot de subdivision 163-1 du cadastre 546;

b) Une partie de la subdivision 116-1 du cadastre 547, mesurant mesures anglaises environ 76 peids de largeur dans la ligne Sud-Est par une profondeur d'environ 230 pieds dans la ligne Nord-Est et 100 pieds dans la ligne Sud-Ouest, et 150 pieds dans la ligne Ouest.

Borné de la façon suivante:

- Du côté Sud-Est par une partie du lot 547-95;
- D'un côté, vers le Nord-Est par une partie du lot 546-163-1 et
- De l'autre côté, vers le Sud-Ouest par une partie du lot 547-116-1
- Et du côté Ouest par une partie du lot 547-116-1

Le tout formant une superficie totale d'environ 91,644 pieds carrés.

Le prix payé sera de \$0.10 sous le pied carré.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tel contrat et le notaire Robert Carrier, autorisé à le préparer.

Ledit contrat devant être signé après l'approbation du règlement numéro 535, par le Ministère des Affaires Municipales.

La présente résolution annule la résolution 72-396, adoptée le 18 décembre 1972.

ADOPTE

Amendement résolution 73-21 Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que la résolution No. 73-21 adoptée à la séance du 5 février 1973, soit et est amendée au dernier paragraphe

73-106

de la façon suivante:

Rayer les 4 premiers mots du dernier paragraphe soit: "Le notaire Robert Carrier" et les changer pour les mots suivants: "Le notaire Albert Champagne".

ADOPTE

Acceptation Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

Soumission maison P.A. Gouin

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de la maison P.A. Gouin présentée en date du 13 avril 1973, et ce, pour les items A, B ET D de leur soumission, suivant les plans D-98, U-24 et U-63-A, pour un montant total de \$10,492.94 dollars, pour la fourniture et pose de clôture à maille de chaîne, ainsi que de la charpente et de la broche de l'arrêt balle.

73-107

ADOPTE

Acceptation Soumission Noël St-Louis Inc. Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

73-108

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Noël St-Louis Inc., présentée en date du 13 avril 1973, et ce, pour l'item C de sa soumission, suivant le plan U-63, pour un montant de \$3,819.00 dollars, pour la fourniture et pose de clôture à maille de chaîne.



ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

73-109

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 426-A, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay a.g., en date du 28 mars 1973 et portant le numéro D-135.

ADOPTE

Acquisition terrain Mme Emery Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Normand

ET RESOLU: Que le Conseil accepte de Mme Emery Normand, et ce, pour la somme de \$1.00 dollar, le lot de cadastre 427, subdivision 5.

73-110

Plus précisément l'assiette de rue du rang St-Malo apparaissant au plan de M. Ernest L. Duplessis, préparé en date du 19 février 1973.

Le notaire Réjean Giroux est autorisé à préparer le contrat, le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tel contrat.

ADOPTE

Office
Municipal
d'Habitation
du Cap-dela-Madeleine

73-111

1

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU unanimement ce qui suit:

- l- Ce Conseil prie le lieutenant-gouverneur de l'autoriser à constituer, en vertu de la Loi de la Société d'Habitation du Québec (1966-1967, chapître 55, article 55), une corporation sans but lucratif, pour fins d'acquisition, de construction et d'administration (d'immeubles) de logements à loyer modique pour personnes agées, à être connu sous le nom de "Office Municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine".
- 2- Monsieur J.-Réal Desrosiers, Maire, et Monsieur Jean Beaudin, Greffier, sont autorisés à signer pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ladite résolution et tout autre document nécessaire à la création dudit "Office Municipal d'Habitation".

ADOPTE

Convention collective de travail employés des bureaux

73-112

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité acceptent la convention collective de travail des employés des bureaux, telle que présentée à cette date, et autorisent le Maire et le Greffier à signer telle convention.

ADOPTE

Félicitations
M. Fernand
St-Germain

73-113

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé à L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine, félicitent chaleureusement M. Fernand St-Germain, Directeur de la Récréation, pour sa nomination au poste de "Promoteur de l'année", titre décerné par les membres de la galerie sportive:

Son honneur le Maire et Messieurs les conseillers lui souhaitent beaucoup de succès.

ADOPTE

Félicitations M. Claude Montminy

73-114

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON . Appuyé à L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à M. Claude Montminy, choisi par la galerie sportive, l'athlète masculin par excellence en Mauricie.

Aussi, les membres du Conseil félicitent ledit Claude Montminy pour sa magnifique performance lors des rencontres Canada U.R.S.S., en date du 23 mars 1973.

ADOPTE

Félicitations

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

M. Gilles

Appuyé à L'UNANIMITE

Lajoie

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à M. Gilles Lajoie, choisi l'athlète amateur masculin (1972) par

73-115

les membres de la Galerie Sportive.

ADOPTE

Avis de motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

73-116

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITES D'EGOUTS, D'AQUEDUC, D'OUVERTURE ET DE MISE EN FORME ET DE PAVAGE DE RUES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce l6ième jour du mois d'avril 1973.

> (Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> Alune assembléé régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, le 30 avril 1973, à 8 heures p.m. et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Adoption procès

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

73-117

verbal

Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, ET RESOLU: tenue le 16 avril 1973, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 16 avril 1973

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault Sylvio Hénaire Jean-Paul Lavergne Martin Bergeron Rodrigue Lepage Marcel Gervais

ainsi que le gérant, et l'ingénieur,

M. Roland Desaulniers

Ronald Marcoux Μ.

Soumissions clôture à maille de chaîne

Rapport d'ouverture de soumissions, clôture à maille 1. de chaîne.

Soumissionnaires:

A

В

Clôture Clôture

Maurice Couture

Piscine Deschenaux

\$6,622.00

\$2,692.00

C

D

Clôture

Arrêt

softball

Balle

\$4,010.00

\$1,326.00

Total:

\$14,650.00

Soumissonnaire:	A	. В
Noël St-Louis	Clôture	Clôture
	Baseball	Piscine Deschenaux
	\$7,266.00	\$2,919.00
	С	D
	Clôture	Arrêt
	Softball	Balle
	\$3,819.00	\$1,574.00
	Total	: \$15,578.00
Morin & Frères	A	В
	Clôture	Clôture
	Baseball	Piscine Deschenaux
	\$7,377.85	\$2,961.65
	C	D
	Clôture	Arrêt
	Softball	Balle
	\$4,454.78	\$1,467.01
	Total	: \$16,261.29
P.A. Gouin	А	В
	Clôture	Clôture
	Baseball	Piscine Deschenaux
	\$6,532.80	\$2,654.65
	С	D
	Clôture	Arrêt
	Softball	Balle
	\$3,959.36	\$1,305.49
	Total	: \$14,452.30
Clôture Laval	A	В
	Clôture	Clôture
	Baseball	Piscine Deschenaux
		Piscine Deschenaux \$2,737.28
	Baseball	•
	Baseball \$6,719.83	\$2,737.28
	Baseball \$6,719.83 C	\$2,737.28 D
	Baseball \$6,719.83 C Clôture	\$2,737.28 D Arrêt

Les membres du Conseil ont accepté la soumission de P.A. Gouin pour les items A, B, D, et la soumission de Noël St-Louis pour l'item C.

2. Les membres du Conseil autorisent l'installation d'une affiche "Défence de jeter des déchets", et ce, à l'extrémité "Est" de la rue Père Breton.

Installation d'une affiche

2102

Délegation

M. le Maire
M. Bergeron
acceptation
procès-verbal

- 3. Les membres du Conseil délèguent à Worcester, Mass., pour représenter la Cité, son honneur le Maire et Monsieur le conseiller Martin Bergeron.
- acceptation procès-verbal Commission d'Urbanisme
- 4. Les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme, réunion tenue le 9 avril 1973, les membres recommandent que le plan présenté par M. Barkoff et montré par M. Bettez, qu'il ne soit pas prévu de parc, mais qu'une compensation de 5% de la valeur des terrains soit versée.

Semaine du nettoyage

- 5. Les membres du Conseil décrètent la semaine du 7 au 12 mai, "Semaine du Nettoyage", et autorisent la publication d'avis à cet effet.
- 6. Les membres du Conseil prennent connaissance de ce qui suit:
 - a) Convention des employés des bureaux (acceptée)
 - b) Grief des Policiers
 - c) Rapport de la trésorerie
 - d) Conciliation de caisse et banque (mars 1973)

Soumissions travaux maçonnerie 7. Ouverture de soumissions pour travaux de maçonnerie: Fournir et poser blocs de béton.

Soumissionnaires:	Prix total
Gaston Héon	\$4,501.90
Normand Dessureault	\$5,144.52
Trudel & Pellerin Ltée.	\$5,930.30

Après consultation téléphonique avec les membres du Conseil, en date du 24 avril 1973, la soumission de Gaston Héon est accepté.

(Signé)

Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

73-118

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 16 avril 1973, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

73-119

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 395-C comportant des dépenses se totalisant à \$445,155.04 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de M. Philippe Chaîné, 16, rue Latreille, Cité. RE: dommages causés à sa clôture par tracteur de Cité.
- b) Avis de responsabilité de Mme Hervé Désilets, 17, rue St-Georges, Cité. RE: blessure subie en tombant sur le trottoir, sur le boulevard Ste-Madeleine.
- c) Avis de responsabilité de Mme Elisée Rochefort, 41, rue Duplessis, Cité. RE: dommages causés à son gazon par préposé au déneigement des trottoirs lors de la dernière tempête.
- d) Lettre de M. Roger Gélinas a.g., demandant l'approbation d'un plan montrant la subdivision d'une partie du lot 547.
- e) Avis de responsabilité de Mme Marie-Jeanne Larivière, 13, rue Pépin, Cité. RE: blessure subie au bras droit en tombant à cause d'une défectuosité du trottoir, rue Notre-Dame.
- f) Avis de responsabilité de M. René Toupin, 1060, rue Cardinal Roy, Cité. RE: dommages causés à son parterre par employés de déblayement durant l'hiver.
- g) Avis de responsabilité de Mme Arthur Champagne, 492, rue Milot, Cité. RE: dommages causés à son terrain par payloader de Cité.
- h) Avis de responsabilité de M. Jean-Guy St-Amand, 59, rue Vaillancourt, Cité. RE: dommages causés à sa clôture par préposés à l'entretien des trottoirs lors de la dernière tempête de neige.
- i) Avis de responsabilité de M. Henri Hamel, 675, rue Thibeau, Cité. RE: dommages causés à sa propriété par responsables du déblayement.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

73-120

Mme Vve Joseph Simard, Propo. par conseiller Sylvio Hénaire
M. Roland Hénault, Prop. par conseiller Marcel Gervais
M. Rolland Boulard, Prop. par conseiller Sylvio Hénaire

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à L'UNANIMITE

ADOPTE

Achat terrain 427-4 C.P.R.

73-121

CONSIDERANT QUE le rang St-Malo situé dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine est considéré depuis toujours comme étant un chemin public.

CONSIDERANT QU' une partie de ce chemin est votre propriété telle que désignée comme devant être le lot 427-A du plan ci-joint, et préparé par M. Ernest L. Duplessis a.g., en date du 19 février 1973.

CONSIDERANT QUE le Gouvernement de la Province exécute présentement des travaux de réfection et d'élargissement dans la partie Ste-Marthe du Cap et que la Cité du Cap-de-la-Madeleine est désireuse de faire de même pour la partie qui la concerne.

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET IL EST RESOLU: Que ce Conseil prie les autorités du Canadien Pacifique de lui céder pour la somme de Un (1) dollar, l'emprise nécessaire à l'exécution desdits travaux, soit le lot 427-4.

Si telle demande est acceptée le Maire et le Greffier de la municipalité sont autorisés à signer tel contrat et le notaire Réjean Giroux est autorisé à préparer tel contrat.

ADOPTE

Adoption d'un plan

73-122

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 547, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-MADELEINE, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas a.g., en date du 24 avril 1973 et portant le numéro 16206

ADOPTE

Nomination O.M.H.

73-123 - Envilor por plin 44-5 (517-5 1754) Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine nomment "Messieurs Jean-Paul Lavergne au poste de président, Marcel Trottier, vice-président et Roland Desaulniers, secrétaire-trésorier", membres de l'Office Municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine, et ce, pour une période de trois mois, à compter de la 73-123

constitution en corporation dudit Office Municipal.

ADOPTE

Lecture par le Greffier de la requête pour constitution en corporation de l'Office Municipal d'Habitation.

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et le Greffier de la Cité, soient et sont par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la requête pour constitution en corporation de "l'Office Municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine".

73-124

signature

requête

O.M.H.

Autorisation

/3-124

Demande
projet
de 100
logements
et nomination
coordonna-



J.-Réal Desrosiers

73-125

ADOPTE

CONSIDERANT que les membres du Conseil sont conscients qu'il existe à l'intérieur de la municipalité un besoin de logements pour personnes agées.

CONSIDERANT que suivant les premières démarches préliminaires auprès de la Société d'Habitation du Québec, cette dernière semble disposée à étudier notre demande.

CONSIDERANT que le Conseil a pris connaissance des règles de pratique régissant la proposition de développement (cahier No.2)

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

IL EST RESOLU QUE:

- lo Que le conseil désire se prévaloir de la Loi de la Société d'habitation du Québec (Elisabeth 11 loi 1966-1967 - chapitre 5)
- Que le conseil accepte en totalité les règles de pratique contenues dans le cahier no. 2, où sont spécifiés entre autres:
 - avant-propos
 - demande de proposition de développement
 - proposition offerte par le Promoteur
 - protocole d'ouverture
 - analyse des propositions
 - adjudication du contrat
 - fourniture des plans et devis d'exécution
 - exécution des travaux

et s'engage à les suivre.

- Que le conseil demande à la Société d'habitation du Québec d'étudier la possibilité de réaliser un projet de construction d'environ 100 unités de logement destinées aux personnes agées, et s'engage immédiatement à procéder à toutes démarches utiles et nécessaires dans ce but.
- Que pour réaliser ce programme d'habitation il est proposé que M. J.-Réal Desrosiers, agisse comme coordonnateur municipal et qu'il se tienne en communication constante avec le coordonnateur de la Société d'habitation du Québec.
- Que M. J.-Réal Desrosiers, coordonnateur municipal fasse rapport au conseil de tout développement qui, de l'opinion de ce dernier, nécessitera la tenue d'une assemblée spéciale à cet effet.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, offrent d'acquérir de la Corporation du Foyer Père Frédéric, le terrain nécessaire à la construction de logements pour personnes agées, et ce, adjacent à l'immeuble existant, et ce pour le prix de Un (1) dollar (\$1.00) et autres bonnes et valables considérations. Le terrain étant connu comme une partie du lot No. 2 du cadastre 409.

Si l'offre de la Cité est acceptée le notaire Jérôme Loranger est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine, acceptent l'offre au montant de
\$5,181.36 dollars, de la compagnie Hydro-Québec
(Direction des propriétés immobilières) pour indemnité offerte, et ce, dans une lettre du 26 avril 1973,
plus un montant de \$478.64 dollars, représentant
les intérêts, pour un total de \$5,660.00 dollars;
pour un droit de passage perpétuel sur lisière de
terre traversant les lots P-143, P-143-A, P-143-36,

Achat terrain Foyer Père Frédéric

73-126

Droit de passage Hydo-Québec

73-127

P-134, P-113, P-428-A et 427-3, appartenant à la municipalité.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Cité.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de vendre à la compagnie Delmont Construction Ltée., de Trois-Rivières, et ce, pour le prix de dix (\$0.10) cents le pied carré un terrain ou emplacement situé en front de la rue Des Erables, en la Cité, de forme rectangulaire, mesurant mesure anglaise, cent vingt-cinq (125) pieds de front par environ deux cent quarante (240) pieds de profondeur, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro suivant:

- 1) Un terrain dont la ligne Sud-Est est situé à 235 pieds de la rue Dessureault et étant une partie du lot numéro quatre cent vingt-deux-C (422-C) du cadastre ofciciel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comté Champlain, et borné comme suit:
 - En front, vers le Nord-Est, sur une largeur de cent vingt-cinq (125) pieds par le lot de cadastre quatre cent vingt-deux (422), subdivision C-8, étant la rue Des Erables;
 - En profondeur, vers le Sud-Ouest, sur la même largeur par un terrain portant le numéro vingt-deux (22), du cadastre quatre centuringt-deux-C (422-C)
 - D'un côté, vers le Nord-Ouest, par une partie du lot quatre cent vingt-deux-C (422-C) appartenant à la Cité, et de l'autre côté, vers le Sud-Est, par une autre partie du lot 422-C, appartenant à la Cité.

Le tout formant une superficie d'environ 30,000 pieds carrés.

- Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
 - a) QUE le terrain vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
 - b) QUE ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu, en partie, à moins d'une permission écrite de la

Vente
terrain
Delmont
Construction

73-128

Cité;

DE condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à c) construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité, en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice, aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage ou de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, lequel devra aussi payer une copie du contrat pour la municipalité.

3) Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Acceptation travaux étude hydrogeologique

73-129

RE: Pierre Duguay

Institut de Police

73-130

Engagement nouveaux policiers

73-131

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte les travaux de l'étude hydrogéologique, projet No. 64,413, lesquels travaux ont été subventionnés en entier par le Ministère de l'Expansion Economique Régionale.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que les services du constable Pierre Duguay soient prêtés à l'institut de Police du Québec, et ce, pour une période de deux ans.

Le Maire et le Gérant sont autorisés à signer une entente à cet effet avec l'institut de Police du Québec.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

Que le Directeur de Police, M. Guy Blanchet, soit autorisé à recommander l'engagement de 4 nouveaux policiers cadets, et ce, aux mêmes conditions qu'au dernier engagement de policiers.

ADOPTE

Avis de motion

73-132

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NO. 326 CONCERNANT LE CODE DE CONSTRUCTION".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour du mois d'avril 1973.

(Signé) MARCEL GERVAIS

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT REGLEMENT 478 CONCERNANT LE TARIF DES LICENCES DE CHIENS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour du mois d'avril 1973.

(Signé) MARTIN BERGERON

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement

"REGLEMENT CONCERNANT L'HYGIENE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT".

(Signé) SYLVIO HENAIRE

Fait et signé au Cap-de-la- Conseiller de la Cité du

Madeleine, Cap-de-la-Madeleine
ce 30ième jour du mois d'avril 1973.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Avis de motion

73-133

Avis de motion

73-134

intitulé:

Le Greffier //

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 7 mai 1973, à 8 heures p.m. et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès verbal

73-135

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 30 avril 1973, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 30 avril 1973

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

ainsi que le gérant, et l'ingénieur, M. Roland Desaulniers

M. Ronald Marcoux

Annulation résolution 73-106

 Les membres du Conseil annulent par la présente, la résolution No. 73-106, concernant le changement de notaire dans la vente de terrain Missionnaires O.M.I. vs - Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Système d'alarme 2. Les membres du Conseil ne recommandent pas de suspendre le système d'alarme relié aux établissements commerciaux, et ce, en ce qui concerne les faux appels, les membres étudieront plutôt une certaine règlementation à cet effet en y prévoyant une amende pour tous faux appels. M. La Manna
percepteur
licences
de chiens

3. Les membres du Conseil retiennent les services de M. Roberto La Manna comme préposé à la perception des licences de chiens, et préposé à la cueillette des chiens errants ou morts, et ce, aux conditions lues par le gérant municipal, M. R. Desaulniers.

Le Maire et le Gérant sont autorisés à signer une entente à cet effet pour une année, et ce, à compter du ler mai 1973.

4. Les membres du Conseil recommandent qu'il soit chargé à 75% du coût de construction, les services publics, "égout, aqueduc et pavage de rues" sur toutes rues ouvertes ou non ouvertes.

Les rues où les services d'égout et d'aqueduc sont déjà existants, le pavage sera chargé à l'ensemble des contribuables.

5. Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police de faire installer:

- a) Une affiche "Défense de stationner", et ce, sur la rue Rochefort côté "EST" entre Turmel et De Grandmont.
- b) De faire peinturer des stalles de stationnement sur la rue Rochefort des deux côtés, à partir d'en face du magasin Claude Croteau allant vers la rue Fusey.

Les membres du Conseil autorisent l'inspecteur en bâtiment de prendre des procédures en éviction, contre les fabricants de canots, situés sur la rue Notre-Dame, considérant que des plaintes sont formulées à l'effet que cette compagnie opère à l'encontre du règlement zonage.

7. Les membres du Conseil recommandent à l'inspecteur en bâtiment, M. Bettez, ce qui suit:

- a) Faire nettoyer le terrain vacant sur le Boulevard Ste-Madeleine, situé du côté "EST" de la Commission des liqueurs.
- b) Faire nettoyer les terrains des Garages Dumas Auto Body et Montambeault Débossage, situé ce dernier sur la rue St-Henri.
- c) Faire enlever les vieux meubles et accessoires apparents, chez Beaudet meubles usagés, rue Massicotte.
- d) Faire rapport par écrit au Conseil dans le cas de la compagnie Perfection Woods, concernant le bran de scie qui s'échappe.

Coût Services publics

Procédures en éviction fabricants de canots

Recommandations
inspecteur
en bâtiment

Visite MM R. Marcoux J.J. Tremblay

Peoria, Ill.

Pour tous ces cas, l'inspecteur en bâtiment est autorisé à prendre des procédures, si les concernés ne se conforment pas aux exigences du règlement.

- 8. Les membres du Conseil autorisent Messieurs Ronald Marcoux ingénieur municipal, et J.J. Tremblay de la firme des Services Techniques en Eau souterraine, à visiter des sites de recharge artificielle de nappes d'eau dans la région de Peoria, Illinois.
- 9. a) Rapport annuel 1972 (Directeur de Police)
 - b) Rapport, cueillette de vidanges rue Thibeau
 - c) Rapport, système frigorifique
 - d) Rapport, budget (mars 1973)

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

73-136

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 30 avril 1973, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

73-137

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 396-C comportant des dépenses se totalisant à \$112,793.30 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de M. André Cloutier, 320, rue Thibeau, Cité. RE: Dommages causés à son véhicule dans un trou d'entrée d'eau, mal rempli.
- b) Avis de responsabilité de M. Eddy Bourque, 152, rue St-André, Cité. RE: Dommages causés à un de ses arbres par véhicule de déblaiement de Cité, durant la période hivernale.
- c) Bref d'Assignation, cause: Mlle Jeanne Boisvert vs Cité du Cap-de-la-Madeleine. RE: Accident survenu le ou vers le 13 novembre 1972.
- d) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec, pour aviser que M. Claude Milette, 525, Boul. St-Laurent, Cité, Le Pavillon Mauricien, a fait une demande de permis.

- Lettre de M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, demandant e) l'adoption d'un plan montrant la subdivision d'une partie du lot 422-C.
- f) Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Société d'Habitation du Québec, informant que la Société prend immédiatement les mesures pour faire émettre par le lieutenant-gouverneur les lettres patentes constituant l'Office municipal d'habitation du Cap-de-la-Madeleine.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Donat Brunet, Prop. par conseiller Marcel Gervais Mme Vve Armand St-Pierre, Prop. par conseiller Martin Bergeron ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'UNANIMITE.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Sympathies

73-138

73-139

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 422-C, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas a.g., en date du ler mai 1973 et portant le numéro 19429.

ADOPTE

Caractère de rue, Lot: 420-304-1

73-140

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine, acceptent d'enlever le caractère de rue, au lot 420-304, pour le reporter sur le lot 420-304-1 seulement.

ADOPTE

Pinsonnault et Associés Avocats

73-141

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine, retiennent les services du bureau d'avocats Pinsonnault et Associés de Québec, pour représenter la Cité dans les litiges en cours, au service de la Police.

ADOPTE

Suspension Directeur de Police

73-142

CONSIDERANT que la Commission de Police du Québec, après une étude poussée du service de police de notre ville, a produit un volumineux rapport en date du 18 janvier 1972, recommandant en autre chose, la restructuration du service de police;

CONSIDERANT que cette opération exige la collaboration complète du service de la police et de façon toute particulière celle de son directeur;

CONSIDERANT que le directeur actuel de ce service a refusé cette collaboration et que de plus, il a posé à plusieurs reprises des actes répétés d'insubordination à l'égard de ses supérieurs et particulièrement du Conseil municipal tel qu'en témoignent les articles parus dans le journal Le Nouvelliste en date du 2 mai 1973, et ce, malgré les recommandations répétées des autorités municipales;

CONSIDERANT de plus, que le Directeur maintient dans d'autres domaines une conduite inconciliable avec ses fonctions de directeur du service de police,

Il est proposé par M. le Conseiller RODRIGUE LEPAGE .
Appuyé par M. le Conseiller MARTIN BERGERON
et unanimement résolu:

Que ce Conseil suspend, sans solde jusqu'au 14 mai prochain à minuit, M. Guy Blanchet, directeur du service de police, et désigne pour diriger le Service de police pendant cette période Monsieur Bruno Paquin.

ADOPTE

Règlement No. 326-K Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

73-143

ET RESOLU: Que le règlement No. 326-K, amendant le règlement No. 326, concernant la construction dans les limites de la municipalité, soit et est adopté tel que lu par le Greffier.

ADOPTE

Règlement No. 478-A Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

73-144

ET RESOLU: Que le règlement No. 478-A, soit et est adopté tel que lu par le Greffier.

ADOPTE

Avis de motion

73-145

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE PAVAGE DE RUES DANS LES LIMITES
DE LA MUNICIPALITE ET DES TRAVAUX DE FONDATION ET DE MISE
EN FORME DE RUES.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeléine, ce 7ième jour du mois de mai 1973.

(Signé) MARCEL GERVAIS

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Me Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 22mai 1973, à 8 heures p.m. et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Adoption

procès

verbal

73-146

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 7 mai 1973, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

> RAPPORT DE COMITE Séance du 7 mai 1973

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Cyrvio nemaric

Jean-Paul Lavergne Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur,

M. Ronald Marcoux

Soumissions plomberie chalet piscine

 Soumissions pour achat de matériel requis pour plomberie chalet - piscine

Soumissionnaires:

Prix

Saillant Inc.

\$3,040.83

Fred Poliquin Ltée.

\$3,441.16

P.A. Gouin Ltée.

\$3,342.63

P.H. Poliquin Ltée.

\$3,927.72

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la maison Saillant Inc.

Pied linéaire, Mme P. Robert 2. Les membres du Conseil recommandent de faire rapport au Conseil, concernant la demande de Mme Pierrette D. Robert, alléguant qu'elle a payé en trop, de la taxe au pied linéaire.

Congrès

Greffier Gérant C.O.M.Q.

3. Les membres du Conseil autorisent le Greffier et le Gérant à se rendre au congrès 1973, de la Corporation des Officiers municipaux du Québec, lequel sera tenu au début de juin.

Congrès MM St-Germain et Côté 4. Les membres du Conseil autorisent MM St-Germain et Côté, à assister au congrès des directeurs de Loisirs municipaux, tenu à Trois-Rivières.

Rapport
peinturage
Poste de Police

5. Les membres du Conseil recommandent d'attendre le rapport demandé par le Gérant, concernant le peinturage au Poste de Police.

Galeries du Cap Ltée.

zone verte

6. Les membres du Conseil prennent connaissance des lettres de M. E. Barkoff et M. J. Ain des Galeries du Cap Ltée., concernant l'utilisation d'un terrain comme zone verte, mais recommandent que ces lettres soient étudiées à la Commission d'Urbanisme et que M. Bettez fasse rapport au Conseil sur ce sujet.

Peintu-

rage

aréna Jean-Guv Talbot

7. Les membres du Conseil prennent connaissance d'une demande de M. Fernand St-Germain, concernant le peinturage à l'aréna Jean-Guy Talbot, et Messieurs les Conseillers décident de se rendre visiter les lieux avant d'autoriser ces travaux.

Consolidated Bathurst

- 8. Suite à la lecture d'une lettre de la compagnie Consolidated Bathurst, les membres du Conseil autorisent le Gérant à vérifier en conséquence, et faire rapport à une prochaine séance.
- 9. CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:
 - a) Lettre du C.E.R.M.
 - b) Association des employés (services extérieurs)
 - c) Lettre de Me Pinsonnault (Cause: Les Plateaux vs -Cité)
 - d) Demande de St-Maurice Aéro Club (refusée)
 - e) Service de placements Etudiants
 - f) Exposition équipements d'aréna.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité Adoption rapport comité

73-147

Adoption liste

73-148

comptes

Proposé par M. le Conseiller MARTIN BERGERON

Appuyé par M. le Conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le rapport de la Séance de comité,
tenue le 7 mai 1973, soit et est adopté tel que lu.

ADOPTE

Proposé par M. le Conseiller MARTIN BERGERON

Appuyé par M. le Conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro

397-C comportant des dépenses se totalisant à \$118,526.53

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de réclamation de M. Hervé Ladouceur, 173, rue Des Chenaux, Cité. RE: Dommages causés à son véhicule lors d'un accident avec camion de la Cité No. 116, Licence G-2737.
- b) Avis de responsabilité de Me Gilles Gauthier, avocat, procureur de M. Paul Robert, RE: Dommages subis à son bicycle et blessures subies à sa personne lors d'un accident survenu, le 12 mai 1973, dans un trou sur la rue Duplessis, au Cap-de-la-Madeleine.
- c) Lettre de la Société d'Habitation du Québec, informant qu'ils inscrivent la demande de la Cité, à leur programmation courante et qu'ils réservent les disponibilités nécessaires à la matérialisation de cet objectif. Leur Directeur général, M. Louis Bélanger, prend immédiatement les dispositions nécessaires pour amorcer le processus de la coordination, planification, mise en oeuvre et, ultérieurement, l'exploitation de notre programme.
- d) Lettre de Trépanier et Frères, désirant acquérir un terrain dans le parc industriel, sur la rue Des Erables, pour la construction d'un garage de peinture et débosselage.
- e) Lettre de M. Roger Gélinas a.g., demandant l'approbation d'un plan montrant la subdivision d'une partie du lot 143-38.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité

Sympathies

du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

73-149

Mme Lucien Rochefort, Mme Jean-Léon Trottier,

M. Ivanhoe Pronovost,

M. J-Eugène Dumas,

M. Benoît Massicotte,

M. Yvon Morin,

Mme Georges Fortin,

Prop. par conseiller J-P. Lavergne

Prop. par conseiller Marcel Gervais

Prop. par conseiller Martin Bergeron

Prop. par conseiller Martin Bergeron

Prop. par conseiller Sylvio Hénaire

Prop. et appuyé à l'unanimité.

Prop. par conseiller J.-P. Lavergne

ADOPTE

Adoption d'un plan

lot 631-49

73-150

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 631-49, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 20 avril 1973.

ADOPTE

Adoption d'un plan lot

73-151

550-45

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 550-45, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 27 avril 1973.

ADOPTE

Adoption d'un plan lot 143-38

73-152

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 143-38, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 13 mai 1973 et portant le numéro 19446.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie

lot 562

73-153

-du lot 562, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 18 mai 1973 et portant le numéro D-164.

ADOPTE

Adoption d'un plan lot 562

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

73-154

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 562, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 18 mai 1973 et portant le numéro D-165.

ADOPTE

Adoption d'un plan Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

lot 168-351

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 168-351, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

73-155

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 18 mai 1973 et portant le numéro D-172.

ADOPTE

Quittance Service de Photos N.B.C. Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

73-156

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et le Greffier de la Cité à signer pour et au nom de la municipalité, une quittance en faveur de Service de Photos N.B.C. Ltée., et ce, pour la somme due au 15 mai 1973, soit \$13,652.10 dollars. La quittance finale est pour la somme totale de \$16,000.00 dollars.

ADOPTE

Achat de terrain Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de vendre à Messieurs Luc et Louis-Roch Trépanier, respectivement du Cap-de-la-Madeleine et de Trois-Rivières Ouest,

Trépanier et Frères

73-157

et ce, pour le prix de dix (\$0.10) cents le pièd carré un terrain ou emplacement situé en front de la rue Des Erables, en la Cité, de forme rectangulaire, mesurant mesure anglaise, cent (100) pieds de front par environ deux cent douze (212) pieds de profondeur, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro suivant:

- 1) Un terrain dont la ligne Sud-Est est situé à 260 pieds de la rue Dessureault et étant une partie du lot numéro quatre cent vingt-deux-C (422-C) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comté Champlain, et borné comme suit:
 - En front, vers le Sud-Ouest, sur une largeur de cent (100) pieds par le lot de cadastre quatre cent vingt-deux (422), subdivision C-8, étant la rue Des Erables
 - En profondeur, vers le Nord-Est, sur la même largeur par un terrain portant le numéro de cadastre quatre cent vingt-deux-C (422-C), étant à la Cité.
 - D'un côté, vers le Nord-Ouest, par une partie du lot quatre cent vingt-deux-C (422-C) appartenant à la Cité, et de l'autre côté, vers le Sud-Est, par une autre partie du lot 422-C appartenant à la Cité.

Le tout formant une superficie d'environ 21,200 pieds carrés.

- Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
 - Que le terrain vendu ne serve que pour les éfins industrielles seulement,
 - b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu, en partie, à moins d'une permission écrite de la Cité;
 - De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité, en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice, aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage ou de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, lequel devra payer une copie du contrat pour la municipalité.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Règlement No. 539 \$86,000.00 Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

73-158

ET RESOLU: Que le règlement No. 539, autorisant un emprunt de \$ 86,000.00 dollars, pour travaux de fondation, mise en forme et pavage de rues, soit et est adopté tel que lu par le Greffier.

ADOPTE

Assemblée publique emprunt \$86,000.00 Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

73-159

Que le Greffier soit et est autorisé à convo-ET RESOLU: quer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables, pour jeudi, le 31 mai 1973, entre 7 et 9 heures P.M. relativement à l'adoption du règlement No. 539, décrétant un emprunt de \$ 86,000.00 dollars.

ADOPTE

Avis de motion

73-160

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT ET DECRETANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITES D'EGOUT, D'AQUEDUC, D'OUVERTURE ET DE MISE EN FORME ET DE PAVAGE DE RUES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 22ième jour du mois de mai 1973.

> JEAN-PAUL LAVERGNE (Signé) Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Avis de motion

73-161

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumet-trai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT DECRETANT LA FERMETURE DE LA RUE DUMONT, CONNUE SOUS LE NUMERO DE CADASTRE 422 SUBDIVISION C-9."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 22ième jour du mois de mai 1973.

(Signé) SYLVIO HENAIRE

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine.

Avis de motion

73-162

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumet-trai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT DECRETANT LA FERMETURE DE LA RUE CONNUE SOUS LES NUMEROS DE CADASTRE 553 SUBDIVISION 6 ET 552 SUBDIVISION 7.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 22ième jour du mois de mai 1973.

(Signé) MARCEL GERVAIS

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine.

Avis de motion

73-163

AVIS DE PRESENTATION

D'UN REGLEMENT POURVOYANT A LA MODIFICATION DU REGLEMENT NO. 47 (RESTRUCTURATION) -

Je, soussigné, LIONEL RHEAULT conseiller, donne avis, par les présentes, que je soumettrai lors d'une prochaine assemblée un règlement "POURVOYANT A L'AMENDEMENT DU RE-LEMENT NUMERO 47 ET A LA RESTRUCTURATION DU CORPS DE POLICE CONFORMEMENT AUX RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS LE RAPPORT DE LA COMMISSION DE POLICE DU QUEBEC ET AUX ENTENTES INTER-VENUES AVEC L'ASSOCIATION DES POLICIERS ET POMPIERS DU CAP-DE-LA-MADELEINE."

DONNE AU CAP-DE-LA-MADELEINE CE 221EME JOUR DE MAI 1973.

S/ LIONEL RHEAULT CONSEILLER Ajournement séance à 10.heures 30 minutes P.M.

73-164

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à 10 heures 30 minutes, sur toutes choses inachevées.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE

Le Greffier

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu

et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 22 mai 1973, à 10 heures 30 minutes P.M. et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Suspension Directeur de Police CONSIDERANT que ce Conseil a dû suspendre le Directeur du Service de la Police pour la période s'étendant du 7 au 14 mai 1973;

73-165

CONSIDERANT que le directeur de police a, par l'intermédiaire de son avocat, informé le Conseil, dans une lettre du 10 mai 1973, qu'il collaborera avec les autorités municipales dans la mise en application du rapport de la Commission de Police du Québec, concernant les améliorations à apporter audit service:

Il est proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE et résolu unanimement que:

- Le Conseil prend note des informations contenues dans la lettre du procureur du chef de police en date du 10 mai 1973.
- Le Conseil se déclare heureux de cette promesse et espère qu'elle se concrétisera dans la réalité.
- 3. Le Conseil informe clairement le Directeur du Service de Police que, comme c'est absolument obligatoire pour obtenir une administration saine et efficace au sein du Service de Police dans l'administration générale de la municipalité, il ne tolérera aucun acte d'insubordination quel qu'il soit.

Adopté ce 22ième jour de mai 1973.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que la firme Arno Electric Ltée., soit avisée que si la commande d'achat des lampadaires en acier pour le terrain de baseball et le stationnement de l'aréna, telle que spécifiée et conformément aux projets 3032 et 3036, des Îngénieurs Conseils "Pluritec", n'est pas faite dans les 48 heures suivant la réception de la présente, la résolution No. 73-92, adoptée par le Conseil à la séance du 9 avril 1973, sera résiliée à toutes fins que de droit et leur chèque visé (cautionnement) sera alors confisqué.

Que le conseiller juridique de la Cité fasse parvenir la présente résolution à la firme concernée.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

Firme Arno Electric Ltée.

73-166

lampadaires

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables tenue JEUDI, le 31 mai 1973, entre 7:00 et 9:00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 24 mai 1973, en vue de l'adoption du règlement No. 539, concernant un emprunt au montant de \$ 86,000.00 pour des travaux de pavage de rues.

Présidée par le Maire-Suppléant M. RODRIGUE LEPAGE, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7:00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: M. le conseiller Marcel Gervais, ainsi que le Greffier de la municipalité, Jean Beaudin, agissant comme secrétaire de l'assemblée, ainsi que UN (1) contribuable propriétaire d'immeuble imposable.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A neuf (9) heures p.m. précises, soit exactement deux (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 539 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles impôsables de la Cité, le président de l'assemblée déclare que ledit règlement numéro 539 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce ler jour de juin 1973.

Sean Beaudin

Greffier de la Cité

Rodrigue Lepage

Président de l'Assemblée Maire-Suppléant de la Cité Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, le 4 juin 1973, à 8 heures p.m. et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne Martin Bergeron

Rodrigue Lepage Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès verbal

73-167

Adoption procès verbal Assemblée publique Reg1. 539

73-168

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée régulière du Conseil, tenue le 22 mai 1973, et le procès verbal de l'assemblée d'ajournement, tenue le 22 mai 1973, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique, tenue le 31 mai 1973, relativement à l'adoption du règlement No. 539, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 22 mai 1973

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault Sylvio Hénaire Jean-Paul Lavergne Martin Bergeron Marcel Gervais M. Roland Desaulniers ainsi que le gérant,

et l'ingénieur,

M. Ronald Marcoux

Procès	verbal
Commiss	sion
d'Urbar	nisme

1. Les membres du Conseil acceptent les items du procès verbal de la Commission d'Urbanisme, réunion du 7 mai 1973, à l'exception du 3ième paragraphe de l'item 2.

Installation 8 nouvelles lampes de rues

2. Les membres du Conseil autorisent l'installation par la compagnie Hydro-Québec, de 8 nouvelles lampes de rues, sur les sixième, septième rues et sur Berlinguet, aussi deux nouvelles lampes sur la rue Frontenac.

Le tout devant être installé conformément aux plans préparés par le bureau de l'ingénieur municipal.

Soumissions travaux de toiture

3. Soumissions pour des travaux de toiture, tôlerie et drains de toit, pour le pavillon des baigneurs et une bâtisse de puits.

Soumissionnaires:	Prix (Pavillon)	Prix (Puits)
Benoît Hélie	\$1,490.00	\$218.00
Delphis L'Heureux	\$1,260.00	\$275.00

Les membres du Conseil acceptent la soumission de Delphis L'Heureux pour le pavillon des baigneurs et la soumission de Benoît Hélie pour la bâtisse du puits.

Soumissions recouvrement extérieur

4. Soumissions pour le recouvrement extérieur finition cristalite, du pavillon des baigneurs et de la bâtisse du puits.

Soumissionnaires:	Prix (Pavillon)	Prix (Puits)
Gauthier & Paquin	\$1,100.00	\$290.00
Jacques Garceau	\$1,350.00	\$296.00

Les membres du Conseil acceptent les soumissions de Gauthier & Paquin concernant le recouvrement du pavillon et de la bâtisse du puits.

Demande services trésorier

5. Les membres du Conseil autorisent le gérant M. R. Desaulniers, à faire publier une demande pour les services d'un trésorier, aussi de faire paraître telle demande dans le bulletin de la C.O.M.A.Q.

Paletot (Eisenhower) Policiers

6. Les membres du Conseil acceptent la demande des Policiers, concernant le port d'un paletot (EISENHOWER) échangeables à tous les deux ans, le tout tel que formulé dans une lettre de l'Association et lue par le gérant M. R. Desaulniers.

Compte vérificateur M. J. Tessier

7. Les membres du Conseil acceptent de payer le compte du vérificateur de la municipalité M. Jules Tessier, tel que produit au gérant M. R. Desaulniers. Tableaux de pointage baseball

8. Concernant une demande du Directeur de la Récréation, M. F. St-Germain, au sujet de trois tableaux de pointage pour le baseball, les membres du Conseil recommandent que les commanditaires possibles fassent installer ces tableaux à leurs propres frais, et qu'ils en supportent le coût de l'achat, aussi, que avant d'en installer un, de soumettre le modèle au Conseil pour approbation.

Modification terrain - Ste

Bernadette

9. Concernant le contrat d'achat du terrain de la paroisse Ste-Bernadette, les membres du Conseil recommandent de changer à l'article 4 des conditions prévues, l'expression "l'une ou l'autre" par l'expression "l'une et l'autre".

Comm. Urban.
RE: J.P.
Fournier

10. Les membres du Conseil réfèrent à la Commission Municipale d'Urbanisme, la lettre de M. Jean-Pierre Fournier de Cap Litho Enr.

Demande M. Joseph Pepin 11. Suite à une demande de M. Joseph Pepin, pour le recouvrement de la bâtisse sise au 49/51 rue Montcalm,
les membres du Conseil acceptent de lui donner un délai
de trois mois pour cedit recouvrement, devant être
fait conformément au permis de construire.

Proposition
RE: Filles
de Jésus

12. Les membres du Conseil acceptent la proposition de Me Marcel Beaumier, avocat, concernant les Filles de Jésus, 566, Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine.

Installation
boîte à
rebuts
garage
municipal

13. Les membres du Conseil recommandent l'installation d'une boîte à rebuts, voisin du garage municipal, et ce, par le contracteur chargé de la cueillette des déchets. Cette boîte sera installée pour une période d'essai au prix de \$30.00 dollars par semaine.

Réception bénévoles Ass. Hockey Mineur

14. Les membres du Conseil acceptent de recevoir les principaux bénévoles de l'Association du Hockey Mineur, lesquels ont travaillé au succès de la soirée des Mérites.

M. Pierre Tremblay RE: déboursé \$1,000.00

15. Concernant la demande de M. Pierre Tremblay, Ing., relativement à un projet de maîtrise en hydrogéologie, le Conseil autorise un déboursé de \$1,000.00 dollars pour l'étude de la zone non saturée de l'aquifère du Cap-de-la-Madeleine, à la condition que les résultats de l'étude soient remis aux services techniques à la fin des travaux

16. Correspondance lue:

- a) Rapport de la trésorerie
- b) Conciliation caisse et banque
- c) Rapport de l'inspecteur en bâtiment RE: Perfection Wood

- d) Etat financier 1972
- e) Lettre Me Pinsonnault Incluant Entente, Règlement, Avis de motion.
- f) Lettre Me Jacques Lessard, procureur de M, Guy Blanchet.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

73-169

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 22 mai 1973, soit et est adopté tel que lu par le Greffier.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 28 mai 1973

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur,

M. Ronald Marcoux

Soumissions clôture de maille Soumissions pour l'installation de 435 pieds de clôture de maille, 6 pieds de hauteur, spécification
 No. 2, maille 2 x 2, gauge No. 9.

Soumissionnaires:

Prix

Maurice Couture Ltée.

\$2,416.86

Noël St-Louis Inc.

\$3,248.00

Les membres du Conseil acceptent la soumission de Maurice Couture Ltée.

Trésorier "Projet Récim"

- 2. Les membres du Conseil recommandent de transmettre au trésorier copie de la lettre de "Projet Récim", et faire rapport à ce sujet.
- Comm. Urb.
 M. E. Veillette
- 3. Les membres du Conseil recommandent de transmettre à la Commission d'Urbanisme, copie de la lettre de M. Emmanuel Veillette.

Dr. Nadeau Stationnement Aussi, les membres du Conseil recommandent que soit resoumis le cas Dr. Nadeau, concernant l'espace de stationnement.

Soumissions TERRE diatomée

guito and

4. a) Soumissions pour l'achat de terre diatomée. (54 sacs de 50 lbs. chacun)

Soumissionnaires:	Prix:
Produits Grenier Enr.	\$305.10
Morin & Frères	\$267.30
Ben Vanasse	\$243.00
Labo Choisy Ltée.	\$361.80
Wilmar Inc.	\$297.00
Labo Orléans Inc.	\$313.20

Les membres du Conseil acceptent la soùmission de Ben Vanasse, étant la plus basse.

Soumissions Chlore liquide 12% b) Soumissions pour l'achat de chlore liquide 12%.

Soumissionnaires:	Prix:		
Labo Orléans Inc.	\$0.50	le	gallon
Wilmar Inc.	\$0.90	le	gallon
Ben Vanasse Inc.	\$0.55	le	gallon
Morin & Frères	\$0.44	1e	gallon
Produits Grenier Inc.	\$0.69	1e	gallon

Les membres du Conseil acceptent la soumission de Morin & Frères, étant la plus basse.

Les membres du Conseil autorisent le trésorier, M.

Trésorier Congrès C.O.M.A.Q.

5.

J.E. Biron, à assister au congrès de la C.O.M.A.Q. en juin prochain.6. Les membres du Conseil acceptent la soumission de

Décoration des parcs M. H. Boillet 6. Les membres du Conseil acceptent la soumission de M. Henri Boillet, au montant de \$1,500.00 dollars, pour la décoration des parcs et endroits publics appartenant à la municipalité.

Peinturage à l'aréna par personnel

7. Les membres du Conseil recommandent de faire peinturer par le personnel de l'aréna, les bandes de la patinoire, les estrades, le plafond des chambres des joueurs, ainsi que le restaurant.

Ces travaux devant être exécutés à l'aréna Jean-Guy Talbot.

Peinturage Hôtel de

8. Les membres du Conseil recommandent que soient demandés des prix pour le peinturage intérieur de l'Hôtel de Ville.

Que ces prix soient demandés aux entrepreneurs payant une taxe d'affaires ou licence.

9. Les membres du Conseil recommandent qu'il soit payé

Eclairage route 755

Système air conditionné pour l'éclairage de la route 755, que la partie se trouvant dans les limites de notre municipalité.

- 10. Suite à des prix soumis par le Gérant, M. Desaulniers, pour un système d'air conditionné, les membres du Conseil recommandent de mettre à l'étude ce tel projet, lequel s'avère dispendieux.
- 11. Lettres lues à cette séance:
 - a) Lettre des Breuvages Bégin
 - b) Commande d'achat (Arno Electrique)
 - c) Lettre de la Communauté Régionale de l'Outaouais
 - d) Demande du Club Richelieu (Acceptée)
 - e) Lettre de Central Québec Steel
 - f) Lettre de la Corporation Immobilière Mauricienne (M. le Maire)

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

73-170

Adoption liste de comptes

73-171

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 28 mai 1973, soit et est adopté tel que lu par le Greffier.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 398-C
comportant des dépenses se totalisant à \$ 865,323.10
soit et est adopté pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de réclamation de M. Nelson Nolet, 49, rue St-Joseph, Cité. RE: Dommages causés à son automobile en passant dans un trou de la rue, coin St-Joseph et Loranger.
- b) Lettre de la Société d'Habitation du Québec accompagnée de l'original ainsi que de deux copies des lettres patentes constituant l'Office municipal d'habitation du Cap-de-la-Madeleine.
- c) Avis de responsabilité de Me Gilles Lacoursière, avocat 1185, rue Hart, Trois-Rivières, procureur de M. Paul Vigneault, 73, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages subis lorsqu'il a fait une chute à bicyclette, rue St-Henri.

d) Avis de responsabilité de Me Gérald Grégoire, avocat, 59, rue Fusey, Cité, procureur de M. Pierre Bouchard. RE: Dommages subis à son automobile le 23 mai 1973, sur le terrain de stationnement de l'Aréna Jean-Guy Talbot, dû à un mauvais état d'entretien dudit terrain.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Maurice Hébert Prop. par conseiller Rodrigue Lepage

M. Napoléon Loranger Prop. par conseiller Lionel Rheault
M. Lionel Houle Prop. par conseiller Lionel Rheault

Mme Albert Bergevin Prop. par conseiller Rodrigue Lepage

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'UNANIMITE

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent d'acquérir de M. Alcide Beaumier du Cap-de-la-Madeleine ce qui suit:

- a) Une partie du lot portant le numéro de cadastre 423 subdivision Al pour une superficie de onze et cinq dixièmes (11.5) pieds carrés.
- b) Une partie du lot portant le numéro de cadastre 423 subdivision Bl pour une superficie de huit cent quatre-vingt-huit et soixante-quinze centièmes de pieds carrés. (888.75)

Le tout formant une superficie totale de neuf cents pieds carrés et vingt-cinq centièmes (900.25) et tel que montré sur un plan daté du 21 mai 1973, du bureau de l'ingénieur municipal.

Cet achat est fait pour la somme de \$200.00 dollars. Le notaire Normand Houde est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité acceptent d'acquérir de Mme Rémi Roy du Cap-de-la-Madeleine, ce qui suit:

a) Une partie du lot portant le numéro de cadastre 423 subdivision Cl pour une superficie de UN (1) pied carré.

Sympathies

73-172

Acquisition de terrain de M. Alcide Beaumier

73-173

Acquisition de terrain de Mme Rémi Roy

73-174

b) Une partie du lot portant le numéro de cadastre 423 subdivision A2 formant une superficie de 293 pieds carrés.

Le tout formant une superficie totale de 294 pieds carrés et tel que montré sur un plan daté du 21 mai 1973, du bureau de l'ingénieur municipal.

Cet achat est fait pour la somme de \$200.00 dollars. Le notaire Normand Houde est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

ADOPTE

Passage à niveau rue St-Irenée

73-175

Proposé par M. 1e conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil demande l'établissement d'un passage à niveau à l'extrémité Nord, dans la partie de la rue St-Irenée sur la voie de service conduisant à l'usine Wayagamack pour relier à la rue Des Chenaux, et s'engage à assumer le coût de construction en entier du passage proposé ainsi que les frais d'entretien futur.

Le tout tel que montré au plan R-216, daté du 23 mai 1973. Que copie de la présente résolution et d'un plan montrant les lieux, soient transmis à l'avocat conseil de la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique et à la Commission des Transports du Canada.

ADOPTE

Passages à niveau rues: Des Erables et de l'Aviation

73-176

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Que ce Conseil demande l'établissement de deux ET RESOLU: traverses à niveau dans la partie de la rue Des Erables et dans la partie de la rue de l'Aviation, sur la voie de service conduisant à la compagnie Lamtek (Laminex Products) et s'engage à assumer le coût de construction en entier du passage proposé ainsi que les frais d'entretien futur.

Le tout tel que montré au plan R-217 daté du 23 mai 1973. Que copie de la présente résolution et d'un plan montrant les lieux soient transmis à l'avocat conseil de la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique et à la Commission des Transports du Canada.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que demande soit faite au Canadien Pacifique

conduites égout et aqueduc (Cie Lamtek)

73-177



Acceptation soumission Massicotte & Fils Règl. 533

73-178

pour l'installation de conduites d'égout et d'aqueduc sous la voie de service conduisant à la compagnie Lamtek (Laminex Products) à l'intersection de la rue Des Erables, tel que montré sur le plan E-577-1, en date du ler décembre 1972.

Que copie de la présente résolution et du plan soient transmis à la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent la soumission de la firme Massicotte & Fils Ltée., datée du 25 mai 1973, au montant de \$29,022.00 dollars pour des travaux de fondation, mise en forme et d'asphaltage de rues, prévus au règlement 533.

Le tout devant être exécuté conformément aux plans et devis préparés par l'ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tel contrat.

ADOPTE

Demande
localiser
bureau
d'enregistrement
au Cap-de-laMadeleine

73-179

ATTENDU Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine est la plus importante municipalité faisant affaires au bureau d'enregistrement du district de Champlain et situé à Ste-Geneviève de Batiscan.

ATTENDU Que les nouvelles normes du Ministère de la Justice concernant la facturation ne facilitent pas la réception rapide des mutations, ce qui apporte un retard dans la mise à jour des rôles de perception et d'évaluation.

ATTENDU Que les notaires et les arpenteurs géomètres faisant affaires au bureau d'enregistrement du district de Champlain, ont pour la majorité des bureaux situés dans la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Pour ces motifs et bien d'autres:

Il est proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE appuyé à l'UNANIMITE

ET RESOLU: Que demande soit faite à l'Honorable Ministre de la Justice, d'autoriser le transfert du bureau d'enregistrement du district de Champlain, situé à Ste-Geneviève de Batiscan, et ce, pour le localiser dans les limites de la Cité du Capde-la-Madeleine.

Copie de la présente au Ministre de l'Agriculture et Député du Comté de Champlain. Lecture par le Greffier du règlement No. 47-A

Adoption reglement No. 47-A

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

73-180

ET RESOLU: Que le règlement No. 47-A intitulé: Règlement pourvoyant à l'amendement du Règlement No. 47 et particulièrement à la restructuration du Corps de Police, soit et est adopté tel que lu par le Greffier.

ADOPTE

Avis de motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

73-181

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 4ième jour du mois de juin 1973.

(Signé) MARCEL GERVAIS

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 18 juin 1973, à 8 heures p.m. et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Marcel Gervais

Adoption proces verbal

73-182

Proposé par M. le conseiller SYLVIC HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée régulière du Conseil, tenue le 4 juin 1973, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 4 juin 1973

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Fête Nat.
TroisRivières
Métropolitain

1. Les membres du Conseil autorisent le versement d'un montant de \$600.00 dollars, au comité de la Fête Nationale du Trois-Rivières Métropolitain, ce montant devant servir au déroulement du programme des fêtes du 24 juin.

Règlement zonage 2. Les membres du Conseil recommandent de transmettre à la Commission d'Urbanisme, les demandes d'amendement au

MM.Veillette
et Martin
Surplus
taxe Mme
Pierre D.
Robert

règlement de zonage de Messieurs E. Veillette et R. Martin.

3. Les membres du Conseil autorisent le remboursement de la taxe au pied linéaire payée en surplus par Mme Pierre D. Robert, et ce, pour les années 1970-71 et 72. Le tout tel que confirmé dans un rapport de l'inspecteur en bâtiment.

Congrès Directeur de Police 4. Les membres du Conseil autorisent le Directeur de Police, M. Guy Blanchet, à se rendre au congrès des Chefs de Police, du ler au 5 juillet prochain, lequel congrès sera tenu à Granby.

Congrès Inspecteur Bâtiment Aussi, l'Inspecteur en Bâtiment, M. Jacques Bettez, est autorisé à se rendre au symposium d'urbanisme, du 13 au 16 juin prochain, lequel sera tenu à Amos.

Cie. Fibre de Verre St-Laurent 5. Les membres du Conseil recommandent de retarder de 30 jours les procédures d'éviction prises contre la Compagnie Fibre de Verre St-Laurent Inc.

Intérêts taxes dues propriétés biens nonimposables 6. Les membres du Conseil recommandent de charger les intérêts sur toutes taxes passées dues pour les propriétés considérées comme biens non-imposables, et que si les décisions de la Commission municipale rendent ces intérêts non percevables, les concernés seront remboursés en conséquence.

Affiche rue St-Maurice 7. Les membres du Conseil recommandent l'installation d'une affiche de stationnement "60 minutes" en face du 56-A de la rue St-Maurice.

Fenêtres ouvrantes Poste de Police

8. Les membres du Conseil autorisent l'installation de deux fenêtres ouvrantes, et ce, dans la salle communautaire du Poste de Police, devant être installées par la compagnie Rusco Trois-Rivières Inc., au prix total de \$572.00 dollars.

Trottoirs
rue
Notre-Dame

9. Les membres du Conseil recommandent à l'ingénieur municipal, M. R. Marcoux, de faire rapport au Conseil sur le coût de reconstruction ou de réparation des Trottoirs des deux côtés de la rue Notre-Dame, entre les rues St-Jean-Baptiste et de La Ferté.

Salaires concierges 10. Les membres du Conseil recommandent les salaires suivants pour les deux concierges, de l'Hôtel de Ville et de la Bibliothèque:

Année 1973, \$88.00 dollars par semaine Année 1974, \$95.00 dollars par semaine

Leur salaire étant fixé à la semaine. les concernées

devront considérer qu'aucun extra ou temps supplémentaire ne leur sera payé.

- 11. Correspondance lue à cette séance:
 - a) Lettre de l'Office de planification du Québec.
 - b) Convention Employés extérieurs.

(Signé) Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

73-183

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 4 juin 1973, soit et est adopté, tel que lu par le Greffier.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

73-184

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 399-C comportant des dépenses se totalisant à \$416,069.58 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de réclamation de M. Michel Le Berre, 113, rue St-Maurice, Cité. RE: Dommages causés àux lunettes de son épouse en tombant sur le trottoir, rue Thomas Wark.
 - b) Avis de réclamation de M. Roland Marcil, 72, rue Latreille, Cité. RE: Dommages causés à sa propriété, deux vitres cassées par des jeunes qui jouaient au baseball. (Clubs organisés).
 - c) Avis de réclamation de M. Emile Carier, 124, rue Guillet, cité. RE: Dommages causés à son camion, la perte d'un pneu due à des débris d'acier répandus dans la rue, face au numéro 58, rue De L'Armée.
 - d) Avis de réclamation de Jacques Guilbeault Enrg., 45, rue Fusey, Cité. RE: Dommages causés à son magasin lors de travaux exécutés au 43, rue Fusey, Cité.
 - e) Avis de réclamation de M. Roch Boudreau, 132, rue St-Philippe, Cité. RE: Dommages causés à son automobile par tondeuse à gazon conduite par employé de Cité.
 - F) Demande d'approbation de plans par Messieurs Roger Gélinas et Jean-Marie Chastenay a.g.

- g) Deux lettres de Poulin Distribution Enr., 248, rue St-Laurent Cité. RE: L'une demandant à la Cité de faire transférer un arrêt d'autobus, l'autre offrant de fournir à la Cité de l'équipement de sécutité.
- h) Lettre de M. Emmanuel Veillette, 167, rue Brunelle, Cité, offrant de vendre un terrain à la Cité.
- i) Lettre de M. Clément Tousignant (Tousignant Automobile Ltée), demandant l'achat d'un terrain situé dans le site industriel.
- j) Lettre de M. Gérard Dessureault, 2930, St-Alexis, St-Maurice, demandant d'installer une roulotte.
- k) Lettre de M. Alfred Lafrenière et quelques propriétaires de la rue Vaillancourt, protestant contre le supplément de taxe à payer concernant l'asphaltage de la rue Vaillancourt.
- Avis de responsabilité de Mme Joseph-Edmond Loranger, 623, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages causés à un de ses arbres par employés de la Cité, au cours de l'hiver en jetant du sel ou du calcium.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

73-185

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Lucien Larue, Prop. par conseiller Lionel Rheault
Mme Rosaire Beauvillier, Prop. par conseiller Marcel Gervais
M. Yves Asselin, Prop. par conseiller Sylvio Hénaire
M. J.-A Villeneuve, Notaire, Prop. et Appuyé à l'unanimité
M. Donat Beaulieu, Prop. par conseiller Martin Bergeron

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à L'UNANIMITE

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

73-186

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 562, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'en-registrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 6 juin 1973 et portant le numéro D-186.

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

73-187

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 422-C, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en Date du 9 juin 1973.

ADOPTE

Adoption d'un plan Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

73-188

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 562, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 9 juin 1973.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

73-189

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 548, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 9 juin 1973.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

73-190

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 557-83, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 6 juin 1973 et portant le numéro D-192.

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

73-191

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 563-8 et du lot 563-9, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 4 juin 1973 et portant le numéro 7554.

ADOPTE

Demande
emprunt
temporaire
Commission
Municipale

(\$526,000.00)

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que ce Conseil demande à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement d'une institution bancaire (Banque Canadienne Nationale), par tranches et suivant les besoins, les montants ci-après mentionnés:

73-192

- 1) \$ 60,000.00 en vertu du règlement No. 528 (\$ 66,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 26 juillet 1972.
- 2) \$ 17,000.00 en vertu du règlement No. 531 (\$ 19,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 22 novembre 1972.
- 3) \$ 45,000.00 en vertu du règlement No. 532 (\$ 50,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 4 décembre 1972.
- 4) \$ 144,000.00 en vertu du règlement No. 533 (\$ 160,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 10 octobre 1972.
- 5) \$ 180,000.00 en vertu du règlement No. 535 (\$ 198,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 13 avril 1973.
- 6) \$ 80,000.00 en vertu du règlement No. 537 (\$ 89,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 31 janvier 1973.

Cet emprunt sera remboursé lors d'une prochaine émission d'obligations.

Si approuvé, que le Maire et le Trésorier soient et sont, par les présentes, autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de CINQ CENT VINGT-SIX MILLE (\$ 526,000.00) dollars.

Demande emprunt temporaire Banque Canadienne Nationale

73-193

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine demandent à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir consentir à la Cité du Cap-de-la-Madeleine un emprunt temporaire de \$ 526,000.00 dollars, lequel emprunt (\$526,000.) sera remboursé lors d'une prochaine émission d'obligations.

> Cet emprunt sera effectué par tranches selon les besoins de la municipalité, jusqu'à concurrence du montant de \$ 526,000.00 dollars.

> Que le Maire et le Trésorier soient et sont, par les présentes, autorisés à signer les documents requis.

ADOPTE

Demande emprunt temporaire Comm. Mun. (\$400,000.)

73-194

Demande emprunt temporaire B.C.N.

(\$400,000.)

73-195

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que Messieurs les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation de renouveler un emprunt temporaire au montant de \$ 400,000.00 dollars pour fins d'administration budgétaire en attendant la perception des taxes.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que Messieurs les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent à la Banque Canadienne Nationale l'autorisation de renouveler un emprunt temporaire au montant de \$ 400,000.00 dollars pour fins d'administration budgétaire en attendant la perception des taxes.

ADOPTE

Vente terrain

Clément Tousignant

73-196

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de vendre à Monsieur Clément Tousignant, du Cap-de-la-Madeleine, et ce, pour le prix de dix (\$0.10) cents le pied carré un terrain ou emplacement situé en front de la rue Des Erables, en la Cité, de forme rectangulaire, mesurant mesure anglaise, cent (100) pieds de front par environ deux cent quarante (240) pieds de profondeur, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro suivant:

1) Un terrain connu comme étant une partie du lot numéro quatre cent vingt-deux-C (422-C) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comté Champlain, et borné comme suit:

- En front, vers le Nord-Est, sur une largeur de cent (100) pieds par le lot de cadastre quatre cent vingt-deux (422), subdivision C-8, étant la rue Des Erables
- En profondeur, vers le Sud-Ouest, sur la même largeur par un terrain portant le numéro de cadastre quatre cent vingt-deux-C (422-C), étant à la Cité.
- D'un côté, vers le Nord-Ouest, par une partie du lot quatre cent vingt-deux-C (422-C) appartenant à la Cité, et de l'autre côté, vers le Sud-Est, par le lot 422-C-32 appartenant à Delmont Construction Ltée.

Le tout formant une superficie d'environ 24,000 pieds carrés.

- Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
 - Que le terrain vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement,
 - b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu, en partie, à moins d'une permission écrite de la Cité;
 - c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité, en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice, aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage ou de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, lequel devra aussi payer une copie du contrat pour la municipalité.

3) Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

Félicitations Commissaires réélus Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé à l'UNANIMITE

73-197

ET RESOLU: Que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à:

Mme Rita Fournier pour sa réélection, Prop. par Cons. Martin Bergeron

M. Paul St-Pierre pour sa réélection par acclamation,

Prop. par Cons. Lionel Rheault

Mme G. Fiset Lemay pour sa réélection par acclamation,

Prop. par Cons. Sylvio Hénaire

Mme Thérèse Sévigny pour sa réélection par acclamation

Prop. par Cons. Rodrigue Lepage

M. Robert Rocheleau pour sa réélection par acclamation,

Prop. par Cons. Rodrigue Lepage au poste de commissaire d'Ecole à la Commission Scolaire du Cap-

Les Membres du Conseil vous souhaitent un règne des plus fructueux, sachant que votre élection à ce poste bénéficiera à la population du Cap-de-la-Madeleine et tout particulièrement aux étudiants.

ADOPTE

Plans construction puits lot 560

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé à l'UNANIMITE

de-la-Madeleine.

73-198

ET RESOLU: Que l'ingénieur municipal M. R. Marcoux, soit et est autorisé à présenter au Service de la Protection de l'Environnement, pour approbation, les plans et devis pour la construction d'un futur puits dans les limites de la municipalité du Cap-de-la-Madeleine sur le lot de cadastre 560

ADOPTE

Regl. No.540 Emprunt (\$192,000.) Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le règlement No. 540, intitulé:

73-199

"Règlement autorisant un emprunt de \$192,000.00 dollars, pour travaux d'égouts, d'aqueduc, d'ouverture et de mise en forme et de pavage de rues," soit et est adopté tel que lu par le Greffier.

ADOPTE

Assemblée publique Regl. No.540 Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le Greffier, soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle

73-200

d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables, des rues concernées au règlement No. 540, pour jeudi, le 28 juin 1973, entre 7:00 et 9:00 heures P.M., relativement à l'adoption dudit règlement No. 540.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables tenue JEUDI, le 28 juin 1973, entre 7:00 et 9:00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 21 juin 1973, en vue de l'adoption du règlement numéro 540, concernant un emprunt au montant de \$ 192,000.00 pour travaux d'égouts, d'aqueduc, d'ouverture et de mise en forme et de pavage de rues.

Présidée par M. le conseiller MARCEL GERVAIS, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7:00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: M. le conseiller Lionel Rheault, ainsi que le Greffier de la municipalité, Jean Beaudin, agissant comme secrétaire de l'assemblée.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A neuf (9) heures p.m. précises, soit exactement deux (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 540 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, le président de l'assemblée déclare que ledit règlement numéro 540 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 29ième jour de juin 1973.

(Signé)

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

(Signé)

larcel Gervais

Président de l'Assemblée

Conseiller de la Cité

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 9 juillet 1973, à 8 heures p.m. et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

> Sylvio Hénaire Martin Bergeron Rodrigue Lepage Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès verbal Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

73-201

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée régulière du Conseil, tenue le 18 juin 1973, soithet est adopté tel que rédigé dans le divre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 18 juin 1973

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

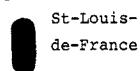
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Procès verb. Comm. Urb.

- 1. Les membres du Conseil acceptent le procès verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme, tenue le 5 juin 1973, mais concernant l'item No. 4, ils recommandent à l'inspecteur en bâtiment de prévoir lors de l'amendement du règlement de zonage, l'obligation pour ce genre de commerce de posséder du stationnement.
- 2. Les membres du Conseil félicitent le Trésorier municipal, M. J.-Edouard Biron, pour sa nomination au poste

de directeur au conseil de la C.O.M.A.Q., et aussi félicitent le Greffier pour son élection au poste de président de la section No. 2, (région de Québec) du même organisme.

Demande intégrer Cour Mun.



Suite à une demande formulée par les autorités de la Pa-3. roisse de St-Louis-de-France, à l'effet d'intégrer la dite paroisse à la cour municipale du Cap-de-la-Madeleine, les membres du Conseil recommandent au Gérant d'évaluer le coût d'un tel projet.

Arrêt Balles sur roulettes

Les membres du Conseil recommandent que des prix soient de-4. mandés pour l'achat d'un arrêt balles sur roulettes devant servir au baseball mineur.

Déplacement poteau rue Dessureault

Les membres du Conseil autorisent le déplacement d'un po-5. teau situé sur la rue Dessureault, afin de permettre l'aménagement du carrefour St-Laurent-Dessureault. Le coût pour ce déplacement est de \$1,700.00 dollars pour l'Hydro-Québec, et de \$950.00 dollars pour Bell Canada.

Rehaussement clôture du tennis La Ferté Déplacement

Les membres du Conseil autorisent le rehaussement de la 6. clôture du tennis De La Ferté, côté nord, et ce, au prix soumis, soit: \$808.52 dollars.

Morin Echange terrains Comm. Scol.

- Les membres du Conseil acceptent en principe le déplace-7. ment de la rue Morin actuelle, telle que montrée sur un plan préparé par l'ingénieur municipal, M. R. Marcoux.
- 8. Les membres du Conseil acceptent en principe l'échange de terrains entre la Commission Scolaire Régionale et les Plateaux De La Ferté Inc., à la condition que la rue Des Ormeaux soit cadastrée et cédée à la municipalité.

Soumissions publiques Règl. No.539

Pl. La Ferté

10. Les membres du Conseil autorisent le Greffier à demander des soumissions publiques pour le pavage de diverses rues, tel que prévu au règlement No. 539.

Subdivision terrains Pl. La Ferté

Les membres du Conseil ont pris connaissance d'un projet 11. de subdivision sur les terrains appartenant à la compagnie Les Plateaux De La Ferté Inc.

Etude géophysique

Les membres du Conseil autorisent l'ingénieur municipal, 12. à retenir les services de la firme "Service Technique en Eau souterraine" pour une étude géophysique dans la partie ouest de la municipalité.

parcs municipaux

- Surveillance 13, Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police de faire surveiller les parcs de la municipalité, utilisés par des conducteurs de motos et minis-trails.
 - 14. Les membres du Conseil recommandent au Gérant municipal, M. Roland Desaulniers, de rencontrer M. Carrier de la compagnie de Transport St-Maurice, concernant la demande de la firme "Entreprise Poulin Distribution Enr.", au sujet du

déplacement d'un arrêt d'autobus sur la rue St-Laurent.
CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de M. Alfred Lafrenière et All (demande refusée)
- b) Lettre de M. Gérard Dessureault Installation d'une roulotte (refusée)
- c) Lettre de M. Emmanuel Veillette.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

73-202

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 18 juin 1973, soit et est adopté, tel que lu par le Greffier, et ce, en biffant l'article 9 dudit rapport.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 27 juin 1973

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionél'Rheaultiers

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Marcel Gervais

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

Engagement d'un trésorier

- 1. Les membres du Conseil retiennent les services de M. Réjean Giguère, présentement comptable à la Cité, pour le poste de trésorier. Cet engagement prendra effet au départ du trésorier actuel, M. J.-Edouard Biron.
- Ententes pour usage des minis-golfs
- Divers
- 2. Les membres du Conseil recommandent la signature des ententes entre le Potteur (mini-golf) en date du 4 juin 1973, et le Jack Putt (mini-golf) en date du 21 juin 1973.
- 3. a) Les membres du Conseil prennent connaissance d'une demande de conciliation faite par l'Association Internationale des Machinistes et des Travailleurs de l'Aéroastronautique, local 2220.
 - b) Manque d'eau dans Ste-Bernadette sur les heures de pointe.
 - c) Offre pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.
- 4. Les membres du Conseil acceptent de vendre à M. André Gauvin un emplacement de 150 pieds par 240 pieds dans

le parc industriel, rue Des Erables, voisin de M. Tousignant.

(Signé) Roland Desaulniers
Gérant Municipal

Adoption rapport comité Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 27 juin 1973, soit et est adopté tel que lu par le Greffier.

ADOPTE

Adoption Procès verb. assemblée publique

73-203

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

73-204

ξ.

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 28 juin 1973, concernant l'adoption du Règlement No. 540, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption liste de comptes Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 400-C comportant des dépenses se totalisant à \$ 187,550.63, soit et est adoptée pour paiement.

73-205

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de M. Roméo Gervais, 65, rue Du Parc, Cité. RE: Dommages causés à sa haie par le calcium utilisé dans la rue.
- b) Lettre de Provigo (Mauricie) Inc., par M. Conrad R. Veillette c.a. désirant porter à l'attention des autorités, le fait que l'usine de la compagnie Perfection Wood Products Ltd., sise au 330, 3e Rue, Cité, laisse répandre du bran de scie en quantité considérable sur les propriétés avoisinantes.
- c) Bref d'Assignation de la Cour provinciale. Lucien Grenier vs Cité du Cap-de-la-Madeleine. Dommages à sa propriété le ou vers le 2 février 1973.
- d) Lettre des Missionnaires Oblats de Marie Imm. par M.

 Marc Bilodeau, o.m.i. recteur, pour confirmer qu'ils ont
 l'intention de céder à la Cité, 1,440 pieds de terrain
 environ, pour la somme nominale de \$1.00 dollar, entre

les rues du Sanctuaire et St-Thomas.

- e) Lettre de M. André Gauvin, 57 rue Des Oblats, Cité, désirant faire l'acquisition d'un terrain dans le parc industriel.

 Numéro de cadastre 422-C, demandant une option valable jusqu'en décembre 1976, sur le terrain faisant partie des numéros de cadastre P-422-C et P-421-E.
- f) Bref d'Assignation de la Cour Supérieure de Trois-Rivières M. Claude Sauriol vs Cité. RE: Chute sur le trottoir face au 283, Boul. Ste-Madeleine, Cité, le ou vers le 4 janvier 1973.
- g) Lettre de Boisclair & Frère Inc., par M. Jean-Louis Boisclair, président, désirant acheter le terrain sur lequel ils avaient pris une option l'an passée et demandant en plus une option sur l'autre terrain à l'arrière de leur entrepot.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies:

73-206

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Me Jérôme Loranger, Notaire, Prop. et Appuyé à L'Unanimite Mme Vve Eddy Arvisais, Prop. par Con. Rodrigue Lepage Mme Vve Isaac Dubé, Prop. par Con. Lionel Rheault Mme Henri Levasseur, Prop. par Con. Rodrigue Lepage Mme Ls-Georges Therreault, Prop. par Con. Rodrigue Lepage Prop. par Con. Marcel Gervais M. Martin Landry, Mme Vve Albert Pitre, Prop. par Con. J-Paul Lavergne M. Lucien Marchand, Prop. par Con. Rodrigue Lepage M. Georges Bulla, Prop. par Con. J-Paul Lavergne Mme Ls-Philippe Tarte, Prop. par Con. Sylvio Hénaire M. Alfred Lafrenière Prop. par Con. J-Paul Lavergne Mlle Alice Lelaidier Prop. par Con. Sylvio Hénaire M. Edouard Briand Prop. par Con. Rodrigue Lepage

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

73-207

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 422-C, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 29 juin 1973 et portant le numéro D-239

Adoption d'un plan Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

73-208

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 550-77 et 550-78, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 29 juin 1973 et portant le numéro D-238

ADOPTE

Adoption d'un plan Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

73-209

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 410-25, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 29 juin 1973 et portant le numéro D-234

ADOPTE

Adoption

d'un plan

73-210

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 550-45, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 13 juin 1973 et portant le numéro D-222

ADOPTE

Amendement Règl. No.539 Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

73-211

ET RESOLU: Que le règlement No. 539 est amendé à l'article UN (1) pour ajouter après les mots: " par l'ingénieur de la Cité" ce qui suit: " conformément au devis préparé par l'ingénieur municipal, portant le numéro P-73-2, en date du 15 mai 1973, et annexé au présent règlement".



Achat uniformes Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

policiers

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Scott Uniform Co., pour l'achat de pantalons pour les policiers au prix soumis, soit: \$1,767.50 dollars.

73-212

Aussi, acceptent la soumission de Poulin Distribution pour l'achat

de képis et cravates, aux prix respectifs de \$307.50 et \$221.40 dollars, et acceptent la soumission de Empire Shirt Co. pour l'achat de chemises, au prix soumis, soit: \$1,114.38 dollars.

Le tout devant être livré conformément à la demande de soumission.

ADOPTE

Acceptation Soumission Massicotte & Fils

73-213

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de la compagnie Massicotte et Fils Ltée., datée du 5 juillet 1973, au montant de \$ 62,828.00 dollars, pour la fondation, mise en forme et pavage de rues.

Le tout devant être exécuté conformément aux conditions préparées par l'ingénieur municipal.

Les travaux devront être exécutés après l'approbation du règlement No. 539, par le Ministère des Affaires Municipales.

ADOPTE

Achat terrain M. André Gauvin

73-214 simendee par rés. 73-246 Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de vendre à Monsieur André Gauvin, du Cap-de-la-Madeleine, et ce, pour le prix de dix (\$0.10) cents le pied carré un terrain ou emplacement situé en front de la rue Des Erables, en la Cité, de forme rectangulaire, mesurant mesures anglaises, cent cinquante (150) pieds de front par environ deux cent quarante (240) pieds de profondeur, connu et désigné comme étant le lot numéro de cadastre 422 subdivision C-35. Formant une superficie d'environ 36,135 pieds carrés.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

- a) Que le terrain vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
- b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu, en partie, à moins d'une permission écrite de la Cité;
- c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité, en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice, aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage ou de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, lequel devra aussi payer une copie du contrat pour la municipalité.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent de donner une option à M. André Gauvin, et ce, pour une période d'une année à compter de ce jour (9 juillet 1973), sur le terrain situé du côté sud-ouest de la rue Des Erables, voisin nord-ouest du terrain acquis ce jour par ledit André Gauvin, pour une largeur de 100 pieds par environ 240 pieds de profondeur.

La valeur est établie au prix en vigueur au moment de la vente, et ce terrain devra faire partie du terrain déja acquis et soumis aux conditions habituelles de vente.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de vendre à Monsieur Jean-Louis Boisclair du Cap-de-la-Madeleine, et ce, pour le prix de dix (\$0.10) cents le pied carré un terrain ou emplacement situé en front de la rue De L'Aviation, en la Cité, de forme rectangulaire, mesurant mesures anglaises, environ cent (100) pieds de front par environ trois cents (300) pieds de profondeur, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro suivant:

- 1) Une partie du lot numéro quatre cent vingt-et-un-E (421-E) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, et borné comme suit:
 - En front, vers le SUD-OUEST, sur une largeur d'environ cent (100) pieds par le lot de cadastre quatre cent vingt-et-un (421), subdivision E-3, étant la rue De l'Aviation;
 - En profondeur, vers le NORD-EST, sur la même largeur par la balance du terrain portant le numéro quatre cent vingt-et-un-E (421-E), appartenant à la Cité;
 - D'un côté, vers le NORD-OUEst, par une partie du lot quatre cent vingt-et-un-E (421-E) appartenant à Jean-Louis Boisclair; de l'autre côté, vers le SUD-EST, par le lot quatre cent vingt-et-un (421) subdivision E-9,

Option terrain André Gauvin

> 73-215 omendel pen 12. 73-247

Achat terrain M. Jean-Louis Boisclair

73-216

appartenant à Monsieur Jean-Jacques Poulin et par partie appartenant à la Cité.

Le tout formant une superficie d'environ 30,000 pieds carrés.

- Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
 - a) Que le terrain vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
 - b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout avec le terrain déja acquis de la Cité par contrat passé devant Me Jérôme Loranger, en date du 11 août 1969, et qu'il ne pourra en aucun temps être vendu, en partie, à moins d'une permission écrite de la Cité;
 - c) L'acquéreur devra faire cadastrer ledit terrain avec celui déja acquis, tel que mentionné ci-haut.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage ou de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, lequel devra aussi payer une copie du contrat pour la municipalité.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente et à en recevoir le prix.

ADOPTE

Option
terrain
M. JeanLouis
Boisclair

73-217

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent de donner une option à M. Jean-Louis Boisclair et ce, pour une période d'une année à compter de ce jour (9 juillet 1973) sur le terrain situé du côté sud-ouest de la rue Des Erables, voisin nord-ouest du terrain optionné en faveur de M. André Gauvin, pour une largeur d'environ 325 pieds par une profondeur d'environ 190 pieds.

La valeur du terrain est établie au prix en vigueur au moment de la vente et devra faire partie des terrains déja acquis par ledit Jean-Louis Boisclair et sera soumis aux conditions habituelles de vente.

ADOPTE

M. Marcel
Gervais
MaireSuppléant

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que Monsieur Marcel Gervais, Conseiller du quartier No. 6, soit et est nommé maire-suppléant pour le prochain terme de quatre (4) mois, soit: du ler juillet 1973 au 31 octobre 1973.

73-218

Cour Municipale St-Louisde-France

73-219

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que les membrés du Conseil acceptent de prêter le local de la cour municipale pour les services de la municipalité de St-Louis-de-France, à la condition que cette municipalité obtienne du Ministère de la Justice, une extention de juridiction concernant le juge municipal.

Tant qu'aux honoraires à être payés au Juge et au Greffier de cette cour, la municipalité de St-Louis-de-France, devra prendre entente avec les concernés.

ADOPTE

Ajournement séance à 9 heures p.m. Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à 9 heures p.m., ce jour, sur toutes choses inachevées.

73-220

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE

Le Greffier

To Maire

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 9 juillet 1973, à 9 heures P.M., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Martin Bergeron

Rodrigue Lepage Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption
Reg1.541
emprunt
\$215,000.00

73-221

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le règlement No. 541, intitulé Règlement décrétant un emprunt de \$ 215,000.00 dollars, pour travaux d'égout, d'aqueduc, d'ouverture, de mise en forme et pavage de rues, soit et est adopté tel que lu par le Greffier.

ADOPTE

Assemblée publique Règl. No.541 emprunt \$215,000.00

73-222

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables, pour jeudi le 19 juillet 1973, entre 7:00 et 9:00 heures P.M., relativement à l'adoption du règlement No. 541, décrétant un emprunt de \$ 215,000.00 dollars.

ADOPTE

Adoption Règl. No. 371-24

73-223

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le règlement No. 371-24, concernant le zonage, soit et est adopté tel que lu par le Greffier.

ADOPTE

Assemblée publique règlement No. 371-24

73-224

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs propriétaires concernés au règlement No. 371-24, pour jeudi le 19 juillet 1973, à compter de 7:00 heures P.M., relativement à l'adoption dudit règlement No. 371-24

ADOPTE

Avis de motion

73-225

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NO. 326 CONCERNANT LE CODE DE CONSTRUCTION".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 9ième jour du mois de juillet 1973.

(Signé) Marcel Gervais

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

73-226

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITES D'AQUEDUC, D'EGOUT, D'OUVERTURE, MISE EN FORME ET PAVAGE DE RUES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 9ième jour du mois de juillet 1973.

(Signé) MARCEL GERVAIS

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET DE CHAINES DE RUES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 9ième jour du mois de juillet 1973.

(Signé) RODRIGUE LEPAGE

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sonne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET ACHAT D'EQUIPEMENTS POUR L'ARENA LOCAL".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 9ième jour du mois de juillet 1973.

(Signé) MARTIN BERGERON

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

73-227



Avis de

motion

73-228

Avis de motion

73-229

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT DECRETANT L'HOMOLOGATION D'UNE PARTIE DE TERRAIN".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 9ième jour du mois de juillet 1973.

(Signé) LIONEL RHEAULT

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 16 juillet 1973, à 8 heures p.m. et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès verbaux

73-230

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée régulière du Conseil, tenue le 9 juillet 1973, et le procès verbal de l'assemblée d'ajournement, tenue le 9 juillet 1973, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 9 juillet 1973

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur,

M. Ronald Marcoux

Nettoyage

des puisards Soumissions pour le nettoyage des puisards:

Soumissionnaires:

Prix:

Emile Roux

\$ 1.40 l'unité

Sanitank Inc.

\$ 1.95 l'unité

Les membres du Conseil acceptent la soumission de M. Emile Roux

Clôtures RE: Tennis parc Ste-Madeleine

2. Soumissions pour la construction de clôtures RE: tennis parc Ste-Madeleine.

Soumissionnaires:

Prix:

Maurice Couture

\$ 4,157.19

P.A. Gouin

\$ 4,025.10

Morin & Frères

\$ 3,891.95 (non conforme)

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la maison P. A. Gouin Inc.

Nettoyage conduites d'égout

Soumissions pour nettoyage de conduites d'égout. 3.

Soumissionnaires:

Prix

Sanitank Inc.

\$ 0.085 le pied

Nettoyeur d'égout du Québec \$ 0.07 le pied

Underwater Tel Eye

\$ 0.09 le pied

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la firme Nettoyeur d'Egout du Québec.

Departement đe la

Police

Soumissions RE: Département de la Police: 4.

Soumissionnaires:

Képis Cravates Pantalons

d'été

Mercerie de Luxe Inc,\$369.00

\$246.00

PRIX TOTAL:

PRIX TOTAL:

\$2,334.00

Poulin Distribution \$307.50

\$2,949.00

\$221.40

Discontinué

Scott Uniform Co.

NIL

\$215.25

\$1,767.50

PRIX TOTAL:

SUJET: Chemises (246)

B.V.D. Co.

Ne peut soumissionner

Empire Shirt Co.

(\$4.53)

\$1,114.38

Les membres du Conseil ont accepté par la résolution No. 73-212 les plus basses soumissions à l'exception des cravates devant être achetées chez Poulin Distribution.

Travaux

5.

Montant total:

Soumissionnaires:

Soumissions pour travaux de pavage:

Non remis

Continental Asphalte Massicotte & Fils

\$ 62,828.00

Régional Asphalte

\$ 65,193.50

Par la résolution No. 73-213 les membres du Conseil ont accepté la plus basse soumission.

de

pavage

choix d'un comptable

6. Les membres du Conseil autorisent le Gérant à faire rapport sur les applications reçues au poste de trésorier, pour le choix d'un nouveau comptable.

Salaire des concierges pour 1973 7. Les membres du Conseil recommandent que le taux horaire pour les concierges de l'Hôtel de Ville et de la Bibliothèque soit fixé à \$ 2.25 l'heure pour l'année 1973, suivant la formule temps fait, temps payé, jusqu'à concurrence de 40 heures.

Concernant la rétroactivité au ler janvier 1973, qu'il leur soit remboursée la somme de \$ 8.00 dollars par semaine travaillée. La présente résolution annule la résolution No. 73-183-10.

Etude soumission RE: condenseurs & deshumidificateurs 8. Les membres du Conseil autorisent l'ingénieur à étudier la soumission de la firme Aubin & Pélissier pour l'achat de deux condenseurs refroidis à l'air, au prix total de \$ 6,250.00 dollars et pour l'achat de deux deshumidificateurs au prix total de \$ 4,990.00 dollars.

Si ces machines s'avèrent conformes aux besoins de l'aréna, autorisation est donnée de les commander.

Achat auto de police

9. Les membres du Conseil autorisent l'achat d'une autre auto de police afin de remplacer celle accidentée et considérée comme rebut.

Rapport
d'examens
futurs
policiers

10. Les membres du Conseil, désireux d'augmenter les effectifs au sein du Corps de Police, recommandent au Directeur M. Guy Blanchet, de faire rapport au Conseil au sujet des examens passés pour l'engagement de nouveaux policiers.

possibilité autre radar

- 11. Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police, de faire rapport au Conseil sur la possibilité d'achat d'un deuxième radar.
- 12. Lettres lues à cette séance:
 - a) Rév. Père M. Bilodeau, o.m.i.
 - b) M. Veillette (Provigo) Copie à M. Bettez
 - c) Lettre de M. Guy Bettez
 - d) Offre de service de M. Eugène Provencher (refusée)
 - e) Lettre de Me Pinsonnault & Ass.
 - f) Rapports mensuels: Evaluation et Construction Trésorerie et Conciliation de Caisse
 - g) Lettre de la Cie de Transport St-Maurice

(Signé) Jean B**e**audin Greffier de la Cité Adoption rapport comité

73-231

Greffier.

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue
le 9 juillet 1973, soit et est adopté tel que lu par le

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 11 juillet 1973

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

Salaires des cadres 1973-1974

Nominations

- Les membres du Conseil recommandent le paiement des salaires 1973-74 pour les employés des cadres de la Cité, tel que proposé ce 11 juillet 1973.
- 2. Conformément à l'organigramme D-107 présenté par l'ingénieur M. Ronald Marcoux, les membres du Conseil recommandent les nominations suivantes:
 - a) Directeur des Travaux Publics, Ronald Marcoux, ingénieur;
 - b) Ingénieur du Service Technique, René Lafontaine, ingénieur;
 - c) Surintendant de la Voirie, Raymond Lessard;
 - d) Contremaître à la Voirie, Donatien Bergeron;
 - e) Responsable de l'entretien des bâtisses, Henri-Paul D'Amours.

Lesdites nominations prendront effet le 30 juillet 1973.

(Signé) Roland Desaulniers
Gérant Municipal

Adoption rapport comité

73-232

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 11 juillet 1973, soit et est adopté tel que lu par le Greffier.

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de la compagnie Bell Canada, RE: dommages subis vers le 26 juin 1973, lorsque les employés de Maurice Couture Ltée., exécutant des travaux d'excavation pour le compte de la Cité, ont endommagé leur installation téléphonique souterraine, dans les limites du Parc Père Breton.
- b) Avis de responsabilité de M. Jules Milette, 460, rue Dessureault, Cité, RE: dommages causés lors d'un accident survenu le 20 juin 1973, rue Thibeau, Cité.
- c) Avis de responsabilité de Chartier, Ménard et Gourdeau, par M. Jean Ménard procureur de M. Laurent Cartier, 765, Boul. Des Prairies, Cité, RE: dommages subis lors d'un accident survenu le 7 juillet 1973, lorsque son véhicule a frappé un véhicule de police de la Cité.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

73-233

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Normand Mongrain, Μ.

Μ. Rosaire Sauvageau,

Μ. René Richard,

Mme Alfred Champoux,

Yves Desjardins, Μ.

Mlle Caroline Laquerre,

Mme Vve Achille Grenier,

Μ. Georges E. Loranger,

Emilien Morin,

Μ.

M. Adélard "Del" Dugré Mlle Louise Beauchesne Prop. par conseiller Martin Bergeron

Prop. et appuyé à l'unanimité

Prop. par conseiller Marcel Gervais

Prop. par conseiller Lionel Rheault

Prop. par conseiller Marcel Gervais

Prop. par conseiller Lionel Rheault Prop. par conseiller Martin Bergeron

Prop. par conseiller Sylvio Hénaire

Prop. par conseiller Lionel Rheault

Mme Geo.-Arthur Francoeur, Prop. par conseiller Marcel Gervais Prop. par conseiller Martin Bergeron

Prop. par conseiller Martin Bergeron

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à L'UNANIMITE

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de la Cie de Construction Dollard Ltée., datée du 12 juillet 1973, au montant de \$ 41,827.45, pour des travaux de construction de conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue Des Erables, entre Dessureault et la voie ferrée.

Le tout devant être exécuté conformément au plan et devis du

Soumission Const. Dollard construction conduites aqueduc et égout

bureau de l'ingénieur municipal.

La présente résolution prendra effet après l'approbation du règlement No. 540, par le Ministère des Affaires Municipales.

ADOPTE

Travaux enfouissement de cables Bell Canada

73-235

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent que les travaux d'enfouissement de cables, demandés par la compagnie Bell Canada, soient exécutés sur la rue Fusey, entre St-Laurent et Rochefort.

Le tout devant être fait conformément au plan No. 401 de ladite compagnie et aux conditions suivantes:

Le trottoir de la rue Fusey côté sud sera refait entièrement par la municipalité, aux frais de la compagnie Bell Canada, et le pavage devra être remis à son état original dans le plus bref délai après la fin des travaux.

ADOPTE

Piscine intérieure 6 corridors Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

73-236

ET RESOLU: Que ce Conseil informe la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges, qu'il est prêt à contribuer sa quote-part pour que se réalise la construction d'une piscine intérieure semi-olympique (6 corridors) à l'école potyvalente du Cap-de-la-Madeleine, et ce, dans le plus bref délai possible.

EN AMENDEMENT

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Que des estimés soient fournis avant de s'engager dans la construction d'une piscine à six corridors, et d'avoir les engagements du Ministère concerné et les coûts d'opération d'une telle piscine.

PAS DE SECONDEUR MOTION PRINCIPALE ADOPTEE SUR DIVISION

Amendement résolution 73-173

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que la résolution No. 73-173 soit amendée afin d'y ajouter l'article C

73-237

C) Une partie du lot 422-A-1, telle que montrée sur le plan préparé par le bureau de l'ingénieur municipal.

ADOPTE

Amendement Regl. No.326 Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

73-238

ET RESOLU: Que le règlement No. 326-L amendant le règlement No. 326, concernant la construction, soit et est adopté tel que lu par le Greffier.

ADOPTE

Ajournement séance à 9 heures p.m.,

73-239

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que la présente séance soit et est ajournée à neuf (9) heures p.m., ce jour, sur toutes choses nouvelles et ou inachevées.

ADOPTE

 ${\tt ET}$ SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LASEANCE

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 16 juillet 1973, à 9 heures P.M., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault Sylvio Hénaire Martin Bergeron Rodrigue Lepage Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine permet et accepte la vente par "Alexander Building Corporation "a l'éventuel acquéreur;

L'immeuble faisant partie des lots 157 et 149 aux Plan et Livre de Renvoi de la paroisse (maintenant Cité) du 🔍 Cap-de-la-Madeleine, avec bâtisses y érigées et tous biens

Vente par Building Corporation

73-240

meubles devenus immeubles par destination à la condition que l'acquéreur demeure responsable pour le remboursement de la balance demeurant impayée de la créance hypothécaire, soit la somme de \$ 267,000.00 et des intérêts, frais et accessoires, aussi responsable des taxes dues et arrérages. Ainsi que pour l'accomplissement et l'exécution de toutes les autres obligations stipulées au contrat de prêt consenti par la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à la Cie Tooke Bros. Ltd., reçu par Me Albéric Roy, notaire, ce 3lième jour du mois d'août 1961 et enregistré au bureau d'enregistrement de Ste-Geneviève de Batiscan, le 19 octobre 1961, sous le numéro 184,272.

Que le Maire et le Greffier soient et sont par la présente autorisés à signer tous les documents et contrats à cet effet.

ADOPTE

Recommandations
Directeur de
Police

73-241

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que suite au grief des Policiers en date du 9 juillet 1973, concernant les droits des policiers de voir leur dossier, ce Conseil recommande au Directeur de Police, M. Guy Blanchet, de se conformer aux exigences de l'article 6-03 de la convention collective de travail entre la Cité et l'Association des Policiers et Pompiers.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, des zones concernées au Règlement No. 371-24, tenue jeudi, le 19ième jour de juillet 1973, à compter de 7 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 12 juillet 1973, en vue de l'adoption du règlement numéro 371-24, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Présidée par Monsieur Rodrigue Lepage Maire-Suppléant, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7:00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents:

Monsieur le Conseiller Lionel Rheault, le Greffier, agissant comme secrétaire de l'assemblée, et l'ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

Exactement une (1) heure après la lecture du règlement No.371-24, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 371-24 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, des zones concernées, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 371-24 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la Loi.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 20ième jour de juillet 1973.

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Redrique Lebage

Président de l'assemblée

Maire-Suppléant

Conseiller de la Cité

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables tenue JEUDI, le 19 juillet 1973, entre 7:00 et 9:00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 12 juillet 1973, en vue de l'adoption du règlement numéro 541, concernant un emprunt au montant de \$ 215,000.00 pour travaux d'égouts, d'aqueduc, d'ouverture, mise ne forme et de pavage de rues.

Présidée par M. le conseiller Rodrigue Lepage, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7:00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: M. le conseiller Lionel Rheault, ainsi que le Greffier de la municipalité, Jean Beaudin, agissant comme sécrétaire de l'assemblée.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A neuf (9) heures p.m. précises, soit exactement deux (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 541 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, le président de l'assemblée déclare que ledit règlement numéro 541 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 20ième jour de juillet 1973.

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Rodrigue Lepage

Président de l'assemblée

Conseiller de la Cité

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale des Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires, à l'Hôtel de ville, lundi, le 30 juillet 1973, à 5:00 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Martin Borgoron

Martin Bergeron Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Nous, soussignés, Conseillers de la municipalité, renonçons par la présente à l'avis de convocation de cette séance spéciale de ce jour.

M. Lionel Rheault, cons. quartier No.1 (Signé) Lionel Rheault

M. Sylvio Hénaire, cons. quartier No.2 (Signé) Sylvio Hénaire

M. Jean-Paul Lavergne, cons. quartier No.3 Absent Cause: maladie

M. Martin Bergeron, cons. quartier No.4 (Signé) Martin Bergeron

M. Rodrigue Lepage, cons. quartier No.5 (Signé) Rodrigue Lepage

M. Marcel Gervais, cons. quartier No.6 (Signé) Marcel Gervais

Signé devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour de juillet 1973.

(Signé)

Jean Beaudin Greffier de la Cité

RAPPORT DE COMITE Séance du 16 juillet 1973

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire Martin Bergeron Rodrigue Lepage Marcel Gervais

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur,

M. Ronald Marcoux

Engagement
constables
spéciaux
surveillance
des parcs

Paiement octroi "Age d'Or"

Soumissions construction conduites egout et aqueduc

- 1. Les membres du Conseil recommandent au gérant municipal d'engager trois (3) constables spéciaux pour la surveillance des parcs municipaux, dont UN par zone (division des loisirs), et ce, de 8 heures p.m., à minuit, s'informer auprès de la firme "La Vigilance".
- 2. Les membres du Conseil autorisent le paiement de l'octroi 1973, aux associations d'Age d'Or suivantes: Ste-Madeleine, St-Lazare, St-Gabriel, Ste-Famille, St-Eugène, Ste-Bernadette et à l'Association "age d'Or" St-Odilon qui fut la première à s'incorporer. l'octroi leur parviendra après réception de leur dernier rapport financier et d'une liste de leurs membres.
- 3. Rapport d'ouverture de soumissions pour construction de conduites d'égout et d'aqueduc.

Règlement No. 540, Phase 1.

 Massicotte & Fils
 \$ 46,358.15

 Dollard Construction
 \$ 41,827.45

 Paillé Excavation
 \$ 45,090.32

 Clément Ricard
 \$ 49,911.25

 (\$ 43,463.75)

Par la résolution 73-234, les membres du Conseil ont accepté la plus basse soumission.

Correspondance lue à cette séance:

2 griefs des Policiers: a) Costume

b) Dossiers

Adoption rapport

comité

73-242

.

Adoption liste de comptes

73-243

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité,
tenue le 16 juillet 1973, soit et est adopté, tel
que lu par le Greffier.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 401-C comportant des déboursés se totalisant

à \$ 417,621.49, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption procès verbal

publique Règl. No.541

73-244

assemblée

Adoption procès verbal assemblée publique Règl. No.371-24

73-245



Amendement Rés.73-214

73-246

73-247

Amendement Rés. 73-215 Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 19 juillet 1973, concernant l'adoption du Règlement No. 541, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Capde-la-Madeleine, et lu par le Greffier.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 19 juillet 1973, concernant l'adoption du Règlement No. 371-24, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Capde-la-Madeleine, et lu par le Greffier.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que la résolution No.73-214 adoptée à la séance du 9 juillet 1973, est amendée de la façon suivante:

Au premier paragraphe, deuxième ligne, rayer les mots "Monsieur André Gauvin," et les remplacer par les mots "La compagnie Matériaux Gauvin Inc."

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller

ET RESOLU: Que la résolution No. 73-215, adoptée à la séance du 9 juillet 1973, est amendée de la façon suivante:

Au premier paragraphe, deuxième ligne, rayer les mots " M. André Gauvin," et les remplacer par les mots "La compagnie Matériaux Gauvin Inc."

Adoption d'un plan

73-248

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 421-E, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas a.g., en date du 9 juillet 1973 et portant le numéro 17193

ADOPTE

Me Bertrand
Lamothe
RE: Alexander
Builder Corp.

73-249

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent Me Bertrand Lamothe, à procéder contre la compagnie Alexander Builder Corp., pour la reprise des terrains et bâtisses, pour les montants dus à la Cité, remboursements et taxes.

ADOPTE

Me François
St-Arnaud
RE: canalisation
ruisseau
Faverel

73-250

CONSIDERANT l'urgence de mettre les travaux en marche, concernant la canalisation du ruisseau Faverel,

Il est proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que demande soit faite à Me François St-Arnaud de bien vouloir procéder dans le dossier ci-haut mentionné, et ce, dans le plus bref délai possible.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de Messieurs Yvon Lebel, Louis Lebel et B.
 Sénéchal portant plainte contre la compagnie Perfection
 Wood pour la suie et le bran de scie qu'elle répend
 sur leur propriété.
- b) Lettre de Messieurs Germain Poirier et Antonius Poirier se plaignant de la situation déplorable sur la rue Beauchemin, face au numéro civique 116-118 et 120. Quelques terrains vacants ont été convertis en cour pour autos usagées et s'est transformée en cour de scrap.

Ruisseau Faverell Maire et Greffier autorisés à signer

73-251

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT ET RESOLU à l'unanimité que:

-La Cité du Cap-de-la-Madeleine comparaisse dans un acte d'établissement de servitude préparé par Me François St-Arnaud, notaire, concernant le Ruisseau Faverell et la corporation accepte l'établissement de cette servitude.

-Que la corporation sera responsable de tout dommage causé aux clôtures et ponceaux durant la construction et l'entretien des émissaires d'égoûts qu'elle s'engage à remettre dans son état normal les terrains dont elle pourra servir.

-Que la corporation sera également responsable des dommages causés aux terrains et aux bâtisses à toutes les personnes accordant la servitude.

-Que la corporation paie le coût du contrat, de l'enregistrement et des frais de copies pour l'obtention des mainlevées réquises.

-Le projet d'acte de servitude ci-dessus mentionné a été soumis à l'assemblée et photocopie fournie par Me St-Arnaud et le tout a été approuvé dans sa totalité, à l'unanimité.

-Que Monsieur J.-Réal Desrosiers, maire et Monsieur Jean Beaudin, greffier, soient et sont par les présentes autorisés à signer cet acte ainsi que tous les documents nécessaires pour l'établissement de cette servitude.

ADOPTE

Avis
de
motion

73-252

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NO. 371 CONCERNANT LE ZONAGE"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour du mois de juillet 1973.

(Signé) LIONEL RHEAULT

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 13 août 1973, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage

formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Marcel Gervais

Adoption proces verbaux Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

73-253

ET RESOLU: Que les procès verbaux des assemblées du Conseil, tenues le 16 juillet et le 30 juillet 1973, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 30 juillet 1973

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur,

M. Ronald Marcoux

Echange de dactylos
J.-E. Biron

 Les membres du Conseil acceptent le changement de dactylos, tel que proposé par M. J.-E. Biron, et acceptent aussi de lui laisser la vieille machine à additionner manuelle.

Recommandations Directeur de Police 2. Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police, M. Guy Blanchet, d'enlever des dossiers des policiers concernés, les lettres d'accusations portées par la personne mentionnée au grief de M. Jacques Cloutier, constable. Boîtes additionnelles mini-dépotoir 3. Les membres du Conseil acceptent de payer les boîtes additionnelles du mini-dépotoir au prix de \$ 25.00 dollars chacune, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Candidats au poste de policier 4. Les membres du Conseil recommandent au gérant municipal, M. Roland Desaulniers, de rencontrer les six (6) premiers condidats au poste de policier, et ce, suivant l'ordre des meilleures notes, et de faire rapport au Conseil à ce sujet.

Recommandations Directeur de Police 5. Les membres du Conseil recommandent, que l'auto No. 5 soit identifiée aux armoiries de la municipalité, et serve aux mêmes fins que les autres autos-patrouilles, et aussi que le Directeur de Police utilise son auto personnelle pour ses déplacements tel que convenu à son engagement.

M. Fernand St-Germain Jeux du Qué. 6. Les membres du Conseil recommandent de porter à l'étude la demande de M. F. St-Germain, à l'effet d'assister aux Jeux du Québec 1973.

Correspondance:

Grief de la Police RE: J. Cloutier

Rapport RE: Taxe de vente

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 30 juillet 1973, soit et est adopté, tel que lu par le Greffier.

73-254

ADOPTE

Adoption listerde comptes Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE
Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON
ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 402-C comportant des déboursés se totalisant à
\$ 369,867.45, soit et est adoptée pour paiement.

73-255

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de réclamation de M. Gaétan Ayotte, 1065 rue Thibeau, Cité. RE: Dommages causés à sa pelouse et l'asphalte de son entrée de cour, par machinerie de la Cité.
- b) Avis de responsabilité de M. Eddy Lafrenière, 762, rue Des Prairies, Cité. RE: Dommages causés à sa propriété par suite d'un refoulement des égouts.

- c) Avis de réclamation de M. Julien Plamondon, 218, rue Gouin, Cité. RE: Dommages causés à son automobile lors de l'accident survenu sur la rue Gouin, le 11 juillet 1973, avec véhicule de la Cité consuit par M. Laurence Fraser.
- d) Avis de responsabilité de M. André St-Arnaud, 91 b, rue St-Georges, Cité. RE: Dommages subis à son automobile en heurtant un appareil de signalisation inopérant, le 27 juillet 1973, rue Dessureault.
- e) Avis de responsabilité de Moreau, Leblanc et Roy, avocats, 399-a, Boul. Ste-Madeleine, Cité, procureurs de Dame Maude Gilbert et M. Léopold Petit. RE: Dommages subis en conséquence du débordement des eaux provenant d'un égoût.
- f) Avis de responsabilité de Godin, Lacoursière et Lamy avocats, par Me Yvan Godin, procureur de M. Simon Landry, 10, rue Ste-Marie, Cité. RE: Dommages subis en trébuchant sur une table non éclairée et dont la présence n'était pas indiquée, sur le terrain Rochefort.
- g) Avis de réclamation de M. A.B. Paterson, 16, rue Brunelle, Cité. RE: Dommages à sa propriété par l'eau empêchée de se rendre au puisard à cause d'un amoncellement de sable.
- h) Lettre de M. Roméo Gervais, 65, rue Du Parc, Cité, pour expliquer comment sa haie a été détruite l'hiver dernier. La compagnie d'assurance ayant pris la décision de ne pas payer les dommages lors de la première demande de M. Gervais.

Sympathies:

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

73-256

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Jean-Louis Poulette, Maire de Berthier-paroisse et Préfet de comté. Proposé et Appuyé à l'unanimité

M Claude Normandin,

M. Donat Houle,

M. Charles Parent,

M. Paul-Emile Lafontaine,

M. Wilfrid Martel,

M. Bruno Beauchesne,

Mme Vve Arthur Roux,

M. René Montplaisir,

Mme Albert Lamarre,

Prop. par Con. Rodrigue Lepage

Prop. par Con. Sylvio Hénaire

Prop. par Con. Sylvio Hénaire

Prop. par Con. Martin Bergeron

Prop. par Con. Martin Bergeron

Prop. par Con. Martin Bergeron

Prop. par Con. Martin Bergeron Prop. par Con. Marcel Gervais

Prop. par Con. Rodrigue Lepage

M. Adolphe Trottier, Prop. par Con. Sylvio Hénaire
M. Pierre Boisvert, Prop. par Con. Marcel Gervais
Soeur Marguerite Maurais, Prop. par Con. Sylvio Hénaire
M. Christian Gervais, Prop. par Con. Marcel Gervais

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption de plan

73-257

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 143-38, 134-404, 134-405, 134-406 et 134-410, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 23 juillet 1973 et portant le numéro D-200.

ADOPTE

Adoption d'un plan

73-258

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 387-242, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 10 juillet 1973 et portant le numéro 19517.

ADOPTE

Vente de terrains à la Cité

73-259

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent pour la somme de \$1.00 dollar, de Messieurs Harold Dumontier, Lorenzo Chartier et Hilarion Chiasson, les lots numéros suivants:

Cadastre:	Subdivision
134	4404-12
134	404-15
134	404-16
1.34	404-17
134	406-3
134	405-3
134	405-6
134	405-7

Le notaire Réjean Giroux est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

ADOPTE

Félicitations M. & Mme E. Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON
Appuyé à l'UNANIMITE

Toupin

73~260

ET RESOLU: Que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, offrent leurs plus sincères félicitations à M. et Mme Ernest Toupin, citoyens du Cap-de-la-Madeleine et famille avantageusement connue, pour la célébration de leur cinquantième anniversaire de mariage.

Les membres du Conseil expriment aux jubilaires des voeux de santé, bonheur et longue vie.

ADOPTE

Désastre

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

St-Casimir

Appuyé à l'UNANIMITE

73-261

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, ont appris avec regret le terrible désastre qui s'est abattu sur la municipalité de St-Casimir.

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers sympathisent avec les autorités municipales de cet endroit et avec toute la population affectée par ce sinistre.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que pour l'année 1973, qu'il soit versé un montant de \$ 150.00 dollars, à l'Age d'Or Affilié (Cercle St-Odilon)

EN AMENDEMENT

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Que les listes des membres soient étudiées et la présente résolution reportée à la prochaine séance.

Monsieur le conseiller Lionel Rheault accepte l'amendement ainsi que tous les autres membres du Conseil.

AMEMDEMENT ADOPTE UNANIMEMENT

Règlement No. 543 \$194,000.

73-263

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le règlement No. 543, intitulé
Règlement décrétant un emprunt de \$ 194,000.00 dollars
pour la construction d'un agrandissement à l'aréna municipal
et la fourniture d'équipements, soit et est adopté.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que l'adoption dudit règlement soit reportée à la prochaine séance, afin d'avoir un rapport du gérant sur l'état des finances des règlements déja adoptés.

VOTE SUR L'AMENDEMENT

POUR: Messieurs les conseillers LIONEL RHEAULT et SYLVIO HENAIRE

CONTRE: Messieurs les conseillers MARTIN BERGERON, RODRIGUE LEPAGE et MARCEL GERVAIS

AMENDEMENT REJETE

Monsieur le conseiller LIONEL RHEAULT demande le vote sur la motion principale.

VOTE SUR LA MOTION PRINCIPALE

POUR: Messieurs les conseillers MARTIN BERGERON, RODRIGUE LEPAGE et MARCEL GERVAIS

CONTRE: Messieurs les conseillers LIONEL RHEAULT et SYLVIO HENAIRE

MOTION PRINCIPALE ADOPTEE SUR DIVISION

Assemblée publique Règl. 543

73-264

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables, pour jeudi, le 23 août 1973, entre 7 et 9 heures P.M., relativement à l'adoption du règlement No. 543, décrétant un emprunt de \$ 194,000.00 dollars, pour l'agrandissement de l'aréna municipal et la fourniture d'équipements.

ADOPTE

Avis de motion

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai 73-265

à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITES D'EGOUT, D'AQUEDUC, OUVERTURE ET MISE EN FORME ET PAVAGE DE RUES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 13ième jour du mois d'août 1973.

(Signé) RODRIGUE LEPAGE

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 20 août 1973, à 8 heures p.m. et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

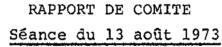
Marcel Gervais

Adoption procès Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

73**-26**6

verbal

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée régulière du Conseil, tenue le 13 août 1973, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.



PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Sylvio Hénaire
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur,

M. Ronald Marcoux

Terres des vétérans 1. Les membres du Conseil acceptent de céder aux acheteurs éventuels, les lots Nos: 134-410-4, 410-5, 410-6, afin de permettre le développement de 26 terrains résidentiels sur les terres appartenant aux vétérans.

Clas- 2
sique
Int. de canots

Les membres du Conseil acceptent de verser la somme de \$100.00 dollars, pour la classique internationale de canots de la Mauricie.

Terrains école Père Richard 3. Les membres du Conseil ne recommandent pas la vente des terrains acquis de la Commission Scolaire, soit de l'ancienne école Père Richard. Comm. Urbn.
Lettre M.
E. Barkoff

4. Les membres du Conseil référent à la Commission municipale d'urbanisme, la lettre de M. E. Barkoff, datée du ler août 1973.

Printemps
peinturage
poutres aréna

5. Les membres du Conseil recommandent d'attendre au printemps 1974, pour le peinturage des poutres d'acier à l'aréna J.-G. Talbot.

Enseignes
dépotoir
St-Maurice.
Fermeture
mini-dépotoir

6. Les membres du Conseil recommandent de prévoir la fabrication d'enseignes, afin d'informer la population sur le site du dépotoir de St-Maurice, aussi les membres recommandent la fermeture du mini-dépotoir situé au garage municipal, le considérant insalubre et non conforme aux normes de l'hygiène et de l'environnement.

Congrès U.M.Q. Gérant Mun. 7. Les membres du Conseil autorisent le gérant municipal M. R. Desaulniers, à se rendre au congrès de l'U.M.Q., lequel sera tenu en septembre 1973.

Conseillers Jeux d'été 8. Les membres du Conseil autorisent Messieurs Hénaire, Bergeron, Lepage et Gervais, à se rendre aux Jeux d'été 1973, à Rouyn-Noranda, et ce, pour une période de trois jours entre les 16 et 26 août de cette année.

Achat d'un tracteur et d'une épandeuse 9. Les membres du Conseil autorisent l'achat d'un tracteur de marque Bombardier de la compagnie Clément & Frères Ltée., modèle FW 48-1973, avec équipements réguliers au prix de \$ 7,188.00 dollars, tel que la soumission du 22 mai 1973, aussi épandeuse de marque Granby, au prix de \$ 1,300.00 dollars, installation comprise. Le tout devant être chargé au fonds de roulement 1974.

Equipements de laboratoire

10. Les membres du Conseil acceptent les prix suivants pour l'installation d'équipements de laboratoire devant servir à l'analyse de l'eau.

Hach Co. 1 turbidimètre \$525.00 Millifore Ltée. Equipements divers \$1,253.00 Furnace Eng. Co.Appareils divers \$1,810.70

Dollard Cons. ruisseau Faverell 11. Les membres du Conseil acceptent pour la canalisation du ruisseau Faverell, l'offre de la compagnie de Construction Dollar, suivant lettre du 8 août 1973.

Congrès M. J. Bettez

- 12. Les membres du Conseil autorisent l'évaluateur M. J. Bettez, à se rendre au congrès des évaluateurs municipaux, du 12 au 15 septembre prochain, à Pointe-au-
- 13. Les membres du Conseil n'acceptent pas la demande de

Demande MM Tessier et St-Arnaud

Taux de she get par 14.
location Mi 13-326
Centre

Culturel

Engagement contrôleur trésorerie

Engagement futurs policiers

Salaires aux policiers

Installation
affiches
"Arrêt"
quatre coins

f) ahoge : 22 ros! 73-504-7 Messieurs Jules Tessier et Fabien St-Arnaud, mais ratifient plutôt la recommandation du Directeur de Police.

Les membres du Conseil ratifient les nouveaux taux de location du Centre Culturel, tels que suggérés par le contrôleur M. Jean-Marc Côté, soit \$ 50.00 pour les évènements non payants et \$ 65.00 pour les évènements payants.

- 15. Les membres du Conseil recommandent l'engagement de M. Frédéric Prescott, au poste de contrôleur à la trésorerie, et ce, au salaire de \$11,500.00 dollars annuellement.
- 16. Les membres du Conseil retiennent les noms de Messieurs Jean-Claude Demontigny, François Corbin, Guy Bérubé, Yves Paquette et Raymond Rochefort, comme futurs policiers de la municipalité à la condition que ceux-ci se rendent à leurs frais, suivre les cours à l'Institut de Police de Nicolet et obtiennent le diplôme nécessaire.
- 17. Les membres du Conseil recommandent d'offrir aux policiers les montants suivants:

Année 1973 \$180.00 dollars par semaine Année 1974 \$195.00 dollars par semaine

18. Les membres du Conseil recommandent l'installation d'affiches indiquant des Arrêts sur les quatre coins, et ce,

- a) Coin Latreille et Gilles
- b) Coin Notre-Dame et Du Sanctuaire
- C) Coin Rochefort et Rousseau
- d) Coin Du Sanctuaire et Loranger
- e) Coin Thibeau et Turmel

Aussi, sur les items b et c, faire des barres jaunes sur la rue indiquant une traverse pour piétons.

19. Soumissions pour achat de gazoline.

Soumissionnaires: Prix Prix Remarques jaune rouge

Texaco Can. Ltd. \$0.4250 \$0.4750 Pas de compteur

(l an) (l an) Prix sujet à la
fluctuation du

marché

Soumissions achat gazoline

Received dans.

- Gulf Oil Can. Ltd.

\$0.4394 \$0.4894

(1 an) (1 an)

Prix sujet à la fluctuation du

marché

Les Pétroles Irving

Inc.

\$0.4390 \$0.4890

(1 an (1 an

ou ou

2 ans) 2 ans) Prix sujet à la

fluctuation du

marché

N.B. Shell Canada Ltd., Imperial Oil Ltd.,-Esso, Petrofina Ltd., n'ont pas soumissionné.

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la compagnie Texaco, tout en se réservant le droit de canceller en tout temps le contrat advenant une hausse des prix de l'essence, et ce, durant l'année du contrat,

20. Correspondance lue à cette séance:

- a) Cession de rues par les vétérans
- b) Lettre de la Direction générale des incendies
- c) Divers rapports.

(Signé) Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

73-267

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue
le 13 août 1973, soit et est adopté, en ajoutant les
items "D" et "E" à l'article 18.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de réclamation de Mme Médéric Lottinville, 13, rue St-Antoine Cité. RE: Dommages causés à son loyer, dans la cave, à la suite d'un orage et d'une réparation mal faite aux tuyaux d'égout au printemps.
- b) Avis de responsabilité de M. René Garneau, 129, rue Toupin, Cité. RE: Dommages causés à sa motocyclette en dérapant dans une trainée d'huile qui mouillait la chaussée.
- c) Lettre de M. Maurice Poulin, 152, rue Mgr. Pelletier, Cité, désirant acheter le lot No. 420-336 pour se bâtir un entrepot.

d) Lettre de M. Georges Gariépy, a.g., 844, rue Des Ursulines,
 Trois-Rivières, projet de subdivision. Propriétaire:
 M. Jean Dubé, 114, rue Brunelle, Cité. Subdivision d'une partie du lot 548, rue Boisvert Cité.

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

73-268

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Antoni Bargiel,
M. Marcel Dumoulin,

Louis Lacroix,

Μ.

Prop. par conseiller Sylvio Hénaire Prop. par conseiller J.-P. Lavergne Prop. par conseiller Sylvio Hénaire

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sinderes condoléances. Appuyé à l'UNANIMITE

ADOPTE

Adoption d'un plan Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

73-269

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 548, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Georges Gariépy, à.g., en date du 14 août 1973 et portant le numéro 73-80.

ADOPTE

Passage pietonnier lot-645-57

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

73-270

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine, acceptent que soit cadastré un passage piétonnier, pris à même le lot 645-57, afin de desservir le secteur montré sur le plan D-134 préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g.

ADOPTE

Autorisation
Maire, Greff.
signer
hlan D-200

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent le Maire et le Greffier à signer le livre de renvoi et le plan No. D-200 préparés par l'arpenteur géomètre M. Jean-Marie Chastenay, sans aucun frais pour la municipalité.

73-271

Rétrocession Cie. Demorigny lot 422 subd. C-20

73-272

Vente par

lot 422

Subd. C-20

à M. André

Dupont de

Inc.

73-273

Andor Novelty

Screen Prints

Cité

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la rétrocession par la Compagnie Demorigny Inc., en faveur de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et ce, pour la somme de \$1.00 dollar, du lot de cadastre 422, subdivision C-20 avec bâtisse dessus construite et portant le numéro civique 495 de l'Aviation.

Le Maire-suppléant et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer le contrat en conséquence.

La présente résolution prendra effet à la signature de l'acte de vente de cette propriété, en faveur de M. André Dupont de Andor Novelty Screen Prints Regd., et ce, aux conditions de la résolution No. 73-273.

Le notaire Robert Carrier est autorisé à préparer le contrat en conséquence.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent de vendre à M. André Dupont de Andor Novelty Screen Prints Regd., et ce, pour la somme de \$0.10 sous le pied carré ce qui suit:

Une partie du lot de cadastre 422, subdivision C-20, mesurant 166.75 pieds des côtés nord-est et sud-ouest, par 130 pieds des côtés nord-ouest et sud-est, avec bâtisse dessus construite et aux conditions pour l'acquéreur de s'engager vis-à-vis la Caisse Populaire Ste-Madeleine aux remboursements des sommes dues par la Compagnie Demorigny Inc.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat et le notaire Robert Carrier est autorisé à le préparer, et ce, aux frais de l'acquéreur.

ADOPTE

Option
M. André
Dupont
lot 422-C-20

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Qu'une option soit donnée à M. André Dupont de Andor Novelty Screen Prints Regd., sur une partie du lot 422-C-20 étant la balance acquise ce jour par ledit A. Dupont.

Cette option est valide pour une période d'une année,

à compter de la signature du contrat prévu à la résolution No. 73-273.

Cette option est donnée au prix en vigueur au moment de l'achat de cedit terrain.

73-274

ADOPTE

Félicitations Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Club de Na- Appuyé à l'UNANIMITE d'Electrice

tation du Cap-Mad. Inc.

73-275

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, offrent leurs plus sincères félicitations, au Club de Natation du Cap-de-la-Madeleine Inc., et à tous les bénévoles, pour le succès remporté lors du marathon de nage et spectacle annuel 1973, tenus à la piscine municipale.

ADOPTE

Félicitations M. J.-Paul

Caron

73-276

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé à l'UNANIMITE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, offrent leurs plus sincères félicitations à M. Jean-Paul Caron et ses collaborateurs, pour le succès remporté lors du tournoi de balle lente tenu au parc Rochefort.

ADOPTE

Felicitations
M. Parfait
Beaudoin

73-277

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé à l'UNANIMITE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, offrent leurs plus sincères félicitations à M. Parfait Beaudoin et à ses collaborateurs, pour le succès remporté lors de la course de bécanes, tenue au Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Soumission
Massicotte &
Fils Ltée.
Règl. No.541
\$110,095.40

· 73-278

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de la compagnie Massicotte & Fils Ltée., datée du 20 août 1973, au montant de \$110,095.40 dollars, pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, le tout conformément aux plans et devis préparés par le bureau de l'ingénieur municipal. La présente résolution prendra effet après l'approbation du règlement No. 541, par le Ministère des Affaires Municipales.

Le Maire et le Greffier sont par la présente autorisés à signer le contrat.

Soumission
Fonderie de
Grand'Mère
Ltée.
cadres,
grilles et
trappes

73-279

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité acceptent la soumission de la Fonderie de Grand'Mère Ltée., pour l'achat de 75 cadres, grilles et trappes de puisards No.2, telle que la soumission du 15 août 1973, au montant total de \$2,985.00 dollars.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Qu'il soit versé à l'Age d'Or Affilié (Cercle St-Odilon), la somme de \$ 150.00 dollars, et ce, pour l'année 1973.

PAS DE SECONDEUR A LA RESOLUTION

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables tenue JEUDI, le 23 août 1973, entre 7:00 et 9:00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 16 août 1973, en vue de l'adoption du règlement numéro 543, concernant un emprunt au montant de \$ 194,000.00 pour travaux d'agrandissement à l'aréna municipal et la fourniture d'équipements.

Présidée par M. le conseiller MARCEL GERVAIS, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7:00 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents:

M. le conseiller Martin Bergeron, ainsi que le Greffier de la municipalité, Jean Beaudin, agissant comme secrétaire de l'assemblée, ainsi que trois propriétaires d'immeubles imposables de la Cité.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A neuf (9) heures p.m. précises, soit exactement deux (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 543 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, leprésident de l'assemblée déclare que ledit règlement numéro 543 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 24ième jour d'août 1973.

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Marcel Gervais

Président de l'assemblée

Maire-suppléant

Conseiller de la Cité

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 4 septembre 1973, à 8 heures p.m. et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès verbal Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

73-280

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 20 août 1973, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

> RAPPORT DE COMITE Séance du 20 août 1973

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire Martin Bergeron Rodrigue Lepage Marcel Gervais

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Massicotte & Fils travaux égout et aqueduc

1. Soumissions travaux égout et aqueduc Règlement No. 541.

Soumissionnaires:

Prix:

Gaston Paillé

\$129,798.16

Dollard Construction

\$147,735.00

Clément Richard

\$129,824.00

Marier & Fils

Non remis

Massicotte & Fils
De l'Orme Construction

\$110,095.40

Non remis

Par la résolution No. 73-278, les membres du Conseil ont accepté la plus basse soumission.

2. Soumissions pour l'achat de 75 cadres, grilles et trappes de puisards No. 2.

Soumissionnaires:

Prix total:

Fonderie La Perle Ltée.

\$3,450.00

Fonderie Grand'Mère Ltée.

\$2,985.00

Par la résolution No. 73-279, les membres du Conseil ont accepté la plus basse soumission.

- 3. Les membres du Conseil recommandent de faire parvenir copie de la lettre de M. Jean A. Roy, des Services de Protection de l'Environnement, à tous les plaignants contre la manufacture Perfection Wood.
- 4. Les membres du Conseil recommandent d'apporter quelques corrections au projet de protection des incendies, reçu par la ville de Trois-Rivières et leur soumettre pour approbation.
- 5. Les membres du Conseil recommandent de verser l'octroi prévu au budget (\$ 250.00 dollars) à la Chambre de Commerce pour le fonctionnement du bureau touristique
- 6. Les membres du Conseil acceptent que soit tenue une exposition de peintures, par la compagnie C.I.L., et ce, au Centre Culturel. Que le Directeur de la Récréation soit autorisé à prévoir telle activité dans sa programmation.
- 7. Les membres du Conseil autorisent l'achat d'un trophée perpétuel pour le tournoi Mini-Putt (activité des loisirs), aussi faire une réplique du trophée ci-haut mentionné pour donner au gagnant dudit tournoi, le tout jusqu'à concurrence de \$35.00 dollars.
- 8. Les membres du Conseil autorisent l'ingénieur M. Ronald Marcoux, à se rendre au congrès des ingénieurs municipaux, lequel sera tenu à Longueuil les 16-17 et 18 septembre prochains.
- 9. Les membres du Conseil recommandent que soit peinte une ligne blanche au centre des rues Père Castonguay et Des Jésuites, et ce, dans le tournant de ce coin de rues.

achat cadres
grilles
et trappes
Fonderie
de Grand'Mère
Ltée.

Copie de la lettre M.Roy Serv. Protec. Environnement

Corrections projet Prot. des incendies

Octroi
Chambre
de Commerce

Exposition peintures
Centre Culturel

Achat trophée tournoi Mini-Putt

Congrès
Ing. Mun.
R. Marcoux

Ligne
blanche
P. Castonguay
Des Jésuites

Achat 4 poteaux acier 16 fixtures incandescentes 10. Les membres du Conseil autorisent l'achat de quatre (4) poteaux d'acier de la maison R. Foisy., et ce, pour le tennis du parc Ste-Madeleine, au prix de \$412.00 dollars chacun, aussi l'achat de 16 fixtures incandescentes de marque G.E., de la compagnie Canadian General Electric Co. Ltée., au prix de \$51.40 dollars chacune.

Ent. Moly Inc. système elec. Parc Ste-Madeleine 11. Les membres du Conseil retiennent les services de "Les Entreprises Moly Inc.", pour procéder à l'installation du système électrique au tennis du Parc Ste-Madeleine, et ce, aux conditions de leur lettre du 10 août 1973.

12. Divers:

Rapport du Gérant (Conciliation avec les Policiers)
Rapport du Gérant (Conciliation avec les services extérieurs).

Rapport RE: Budget au 31 juillet 1973.

(signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

73-281

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 20 août 1973, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption liste de comptes Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

73-282

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 403-C comportant des déboursés se totalisant à \$222,994.03, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption proces verbal assemblée publique

Proposé par M. le Conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Regl. 543

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 23 août 1973, concernant l'adoption du Règlement No. 543, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et lue par le Greffier.

73-283

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de l'Age d'Or Ste-Bernadette, par M. A. St-Pierre, remerciant le Conseil municipal de l'aide apportée aux personnes agées.
- b) Avis de responsabilité de M. Georges Léonard, 5, rue Halley, Cité. RE: dommages causés à son sous-sol par le refoulement des égouts, et ce, à la moindre pluie.
- c) Avis de responsabilité de M. J.-Louis Thiffeault, 66, rue Lahaye, Cité. RE: Dommages causés à sa propriété par le gonflement des égouts le 30 août 1973.
- d) Avis de responsabilité du Dr. Lucien Picotte, 482, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages causés au sous-sol, le 30 août 1973, quand les eaux des conduits souterrains ont refoulé.
- e) Avis de réclamation de M. Nazaire Tremblay, 199, rue Thibeau, Cité. RE: Dommages causés à sa cave, par l'eau lors de l'orage du 30 août 1973.
- f) Bref d'Assignation Victor Simard Vs- Cité RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

73-284

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Aimé Duchaine,

Prop: par conseiller J.-Paul Lavergne

M. Antonio Marcoux,

Prop. par conseiller Marcel Gervais

Mme Léopold Bellemare,

Prop. et Appuyé Unanimement

M. Bernard Poirier,

riop, of appaye onanimement

Mmo Antonio Musinanion

Prop. par conseiller Lionel Rheault

Mme Antonio Trépanier,

Prop. par conseiller Lionel Rheault

Prop. par conseiller J.-Paul Lavergne

Mme Stanislas Cormier,

rrop. par conserrrer mioner kneaurt

M. Hormidas Dubois,

Prop. par conseiller Martin Bergeron

Mlle Nathalie Thibeault,

Prop. par conseiller Sylvio Hénaire

Mme Oliva Martel,
M. Charles Courteau,

Prop. par conseiller Marcel Gervais

Prop. et Appuyé Unanimement.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs

plus sincères condoléances. Appuyé à l'UNANIMITE

ADOPTE

Signature convention collective
Ass. Policiers et Pompiers

73-285

Vs- Cité

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que les membres du Conseil ratifient la signature de la convention collective de travail entre l'Association des Policiers et Pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc., et la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et signé par son honneur le Maire, le Gérant et le Greffier.

Assurance collective employés services extérieurs

73-286

-Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte le projet d'assurance collective pour les employés des services extérieurs de la Cie d'assurance "LE GROUPE PREVOYANTS DU CANADA" présenté par M. Guy Guindon, en date du 30 août 1973, et au taux de \$1.27 par dix dollars (\$10.00) concernant l'assurance salaire.

Le tableau des bénéfices est accepté tel que soumis.

L'épouse de l'assuré devra être couverte dès la mise en vivueur de cette police. Les employés absents par maladie seront également assurés pour tous les bénéfices, sauf l'indemnité de salaire déjà couverte par la Prévoyance Cie. d'assurance-vie.

La Compagnie devra s'engager à fournir, chaque mois, un compte détaillé tel que soumis lors de sa cotation sur les items suivants:

- a) Assurance-vie;
- b) Mutilation ou mort accidentelle;
- c) Indemnité hebdomadaire;
- d) Hospitalisation;
- e) Frais médicaux majeurs.

La police prendra effet à minuit et une minute le premier (ler) septembre 1973.

Que Monsieur Roland Desaulniers, Gérant municipal, soit autorisé à signer le contrat.

ADOPTE

Cadastre 134 rue LEMARIER Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les rues portant les numéros de cadastre 134 subdivisions suivantes:

73-287

a) 134-407-10 134-406-3 134-405-3 134-404-12 134-410-3

soient connues sous le nom de: rue LEMARIER

b) 134-404-15 134-404-17 134-405-6

soient connues sous le nom de: PLACE LEMARIER, et ce, en l'honneur de l'ex-conseiller (échevin) municipal M. Paul Lemarier. (1945-1958)

Autorisation Trésorier signer effets bancaires M. R. Giguère

73-288

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que M. Réjean Giguère, Trésorier, soit autorisé à signer les chèques et autres effets de commerce de cette Cité conjointement avec le Maire J.-Réal Desrosiers et que le Maire-suppléant soit également autorisé à signer les chèques et autres effets de cette Cité à défaut du Maire J.-Réal Desrosiers.

Le Trésorier, M. Réjean Giguère, est autorisé seul à retirer les chèques payés et autres documents bancaires, ainsi qu'à signer les transferts entre les différents comptes de banque de la Cité.

ADOPTE

Projet d'agrandissement aréna municipal Firme Delmont Construction Ltée.

73-289

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, retiennent les services de la firme Delmont Construction Ltée., pour la coordination, surveillance et gérance du projet d'agrandissement de l'aréna municipal, aux conditions et avantages mentionnés dans leur lettre du ler août 1973, à l'exception du taux, lequel est établi à 9% du coût estimé à \$159,000.00 dollars, soit une somme de \$14,310.00 dollars représentant les honoraires maximums et minimums payés par la municipalité.

ADOPTE

Félicitations canotiers du Cap-Madeleine Classique Int. canots

73-290

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé à l'UNANIMITE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine, félicitent tous les canotiers du Cap-de-la-Madeleine, qui ont participé à la Classique Internationale de canots La Tuque-Trois-Rivières.

ADOPTE

Félicitations président course Grand Prix

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé à L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine, félicitent tous les organisateurs de la course Grand Prix (1973), et tout spécialement M. Léon Cadieux, le Président.

73-291

M. Cadieux

Félicitations

exposition

canine

73-292

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Appuyé à l'UNANIMITE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, félicitent les organisateurs de l'exposition canine tenue à l'aréna Jean-Guy Talbot, laquelle

a rapporté un grand succès.

ADOPTE

Félicitations

M. Daniel

Argall

Jeux du

Canada

73-293

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Appuyé à l'UNANIMITE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, félicitent M. Daniel Argall, membre de l'équipe du Québec, pour sa participation aux jeux du Canada, tenus à Winnipeg, et ce, dans la discipline

carabine sportive.

ADOPTE -

SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

CANADA Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 17 septembre 1973, à 8 heures p.m. et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron Rodrigue Lepage Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal

73-294

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée régulière du Conseil, tenue le 4 septembre 1973, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 4 septembre 1973

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire
Jean-Paul Lavergne
Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur,

M. Ronald Marcoux

Augmentation salaires employés services extérieurs

1. Les membres du Conseil offrent aux employés des services extérieurs les augmentations de salaires suivantes:

Année 1973 - \$0.30 l'heure Année 1974 - \$0.27 l'heure

Son honneur le Maire enregistre sa dissidence sur cet item.

Le Maire et le Greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

Les items qui suivent ayant été discutés après l'assemblée publique, M. le conseiller J.-P. Lavergne était absent.

- Adoption proces verb. Comm. Urb.
- 2. Les membres du Conseil acceptent les items l à 15 inclusivement du procès verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme, tenue le 21 août 1973.
- Salaire aux énumérateurs
- 3. Les membres du Conseil recommandent de payer aux énumérateurs pour le recensement électoral, le même tarif que le Provincial soit: \$30.00 dollars de base, plus \$0.15 sous du nom.
- Peindre côté ouest rue Rocheleau 50 pieds
- 4. Les membres du Conseil recommandent que le côté ouest de la rue Rocheleau, coin Ste-Madeleine soit peint sur une longueur de 50 pieds seulement tel que défini au règlement de circulation.
- Machine à additionner trésorerie
- 5. Les membres du Conseil autorisent l'achat d'une machine à additionner pour le bureau de la trésorerie, tel que le tout soumis au gérant M. R. Desaulniers.
- Tableau électronique parc Ste-Bernadette
- 6. Les membres du Conseil acceptent que soit installé un tableau électronique au parc Ste-Bernadette (terrain de balle lente), et ce, aux frais de la Caisse Populaire Chateaudun.
- Achat de verre trempé aréna J.-G.
- 7. Les membres du Conseil autorisent l'achat de verre trempé pour l'aréna J.-Guy Talbot, d'une hauteur de 36 pouces, et ce, de la Vitrerie du Centre, au prix soumis soit: \$4,678.00 dollars, incluant la pose et la taxe fédérale et étant la plus basse soumission.

Draperies peinturage Centre Cul. Patinoire

parc Ste-

Bernadette

arrière

8. Les membres du Conseil autorisent l'achat de draperies et le peinturage intérieur du Centre Culturel.

Masse & Fils ensemencement Aréna J.-G. Talbot. terrain

- 9. Les membres du Conseil recommandent que soit installée une patinoire règlementaire sur le terrain de balles du parc Ste-Bernadette, considérant que l'éclairage est existant et qu'une seule patinoire pour toute la population de ce secteur n'est pas suffisante.
- 10. Suite à deux cotations reçues pour l'ensemencement du terrain de balles situé à l'arrière de l'aréna J.-Guy Talbot, aux prix suivants:

Yvon Fournier Ltée. Masse & Fils Enr. \$1.25 la verge carrée
\$0.35 la verge carrée

Les membres du Conseil acceptent la soumission de Masse & Fils Enr.

Les membres du Conseil recommandent ce qui suit: 11.

Affiche rue Mercier a) D'installer une affiche limitant le stationnement vis-à-vis le 95, rue Mercier, comme les affiches existantes.

Enseigne coin St-Irenée et Latreille

- D'installer une enseigne indiquant "traverse d'écoliers" b) au coin des rues St-Irenée et Latreille avec barre jaune sur l'asphalte.
- Correspondance lue: 12.
 - Lettre de l'Association des Policiers a)
 - **b**) Lettre de la Commission Scolaire (patinoires extérieures)
 - Lettre de la Régie des alcools c)
 - d) Lettre et rapport de l'estimateur M. J. Bettez
 - e) Rapport de M. Larivière RE: Accident 7/7/73
 - f) Rapport du bureau d'audition des plaintes au rôle (copies distribuées)
 - Rencontre avec M. Fernand St-Germain, Directeur de la g) Récréation.

(Signé) 🧼 Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 4 septembre 1973, soit et est adopté. Viele 2, mardé jan, Ev. 13-396

73-295

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE 2,

73-296

Que la liste de comptes portant le numéro 404-C comportant des déboursés se totalisant à \$268,099.20, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de réclamation de M. Jean Beaumier, 153, rue Rocheleau, Cité. RE: Dommages à son sous-sol causés par le refoulement des égouts.
- b) Lettre de M. Gérard Proulx, 581, rue Gingras, Trois-Rivières, demandant l'obtention d'un terrain, rue Dessureault, dans le site industriel.
- Avis de responsabilité de Mme Jeannette Parker, 287, Des c) Erables, Cité. RE: Dommages à son sous-sol par le refoulement des eaux.

- d) Avis de responsabilité de Soeur Marcelle Lavigne s.c.o. Directriceggénérale, Hôpital Cloutier, 155, rue Toupin, Cité. RE: Dommages au sous-sol de l'hôpital suite à une insuffisance du système d'égouts.
- e) Avis de réclamation de Me Gilles Gauthier, avocat, 1240, rue Royale, Trois-Rivières, procureur de Mme Camille De Grandmont. RE: Dommages causés à sa cave par l'eau à cause de tuyaux inadéquats.
- f) Avis de réclamations de Me Gilles Gauthier, avocat, 1240, rue Royale, Trois-Rivières, procureur de Mme Nicole Rivard-Savary. RE: Dommages causés à sa cave par l'eau à cause de tuyaux inadéquats.
- g) Avis de responsabilité de M. Emilien Veilleux, 71, rue Toupin, Cité. RE: Dommages causés à son sous-sol par refoulement des égouts.
- h) Avis de responsabilité de M. Armand Mélançon, 548, Boul. Des Prairies, Cité. RE: Dommages à sa propriété par un éboulement produit par l'accumulation de l'eau venant de la rue.
- i) Lettre de Me Nelson Ward, notaire, annonçant l'ouverture de son étude au 399-a, Boul. Ste-Madeleine et offrant ses services à la municipalité.
- j) Lettre de Mme B. Richard, 215, rue Rochefort, Cité. RE: Demande de faire une montée d'asphalte et poser une affiche "Défence de stationner".
- k) Avis de responsabilité de M. Joseph Vaugeois, 169, rue Fusey, Cité. RE: Dommages causés à sa propriété par le refoulement des égouts.
- 1) Lettre de M. Pierre Lanouette, 30, rue St-Philippe, Cité. RE: Demande un amendement au zonage de son terrain R-20 pour être changé en zone RB.
- m) Lettre de M. Edouard Lair a.g., 59, rue Fusey, Cité. Demande l'approbation d'un plan, lot P-143.
- n) Lettre de M. Roger Gélinas a.g., 3240, rue De Courval, Trois-Rivières demandant & approbation d'un plan, lots 415-1-28 et 415-1-29.
- o) Lettre de M. Roger Gélinas a.g., 3240, rue De Courval, Trois-Rivières, demandant l'approbation d'un plan, lot 409-5.
- p) Avis de réclamation de M. Sylvio Larouche, 1640, rue De Longueuil, Trois-Rivières, RE: Dommages à son véhicule-taxi endommagé par un puisard ouvert au centre de la rue.

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

73-297

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Vve Odor Laroche

Prop. par conseiller Martin Bergeron

M. Donat Damphousse

Prop. et Appuyé unanimement

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'UNANIMITE

ADOPTE

Approbation d'un plan

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

73-298

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 143, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 5 septembre 1973 et portant le numéro D-3329.

ADOPTE

Approbation d'un plan

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

73-299

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 415-1-28 et 415-1-29, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 22 août 1973 et portant le numéro 19605-B.

ADOPTE

Approbation d'un

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Plan

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 409-5, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

73-300

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas a.g., en date du 8 juin 1972 et portant le numéro 19606.

Emission
d'obligations
Dominion
Securities
(Québec) Ltée.

Considérant que la corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, a demandé par l'entremise de la Gazette officielle du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de \$1,175,000.00, avis qui a paru le ler septembre 1973;

73-301

Considérant qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les 7 soumissions ci-dessous détaillées:

Nom du soumissionnaire	Prix offert		Montant	Taux	échéance	Loyer
Dominion Securities (Québec) Ltée.	98.87	\$1,	175,000.	9%	1/10/74- 1983 incl.	
Raymond Camus Inc.	98.73	\$ \$	328,000. 847,000.	9% 9%	1974-1982 1983	9.2195
Greenshields Inc.	98.68	\$1,	175,000.	9%	1/10/74- 1983	9.2282
René T. Leclerc Inc.	98.66	\$	328,000.	98	1/10/74- 1/10/82 in	
		\$	847,000.	9%	1/10/83	
Banque Canadienne Nationale	98.63	\$1,	175,000.	98	1/10/74- 1983 incl.	
Cliche & Associés Ltée.	98.58	\$1,	175,000.	9%	1/10/74- 1983 incl.	9.2457
Crédit-Québec Inc.	98.00	\$	328,000.	9%	1/10/74/82	2
		\$	552,000.	9%	1/10/83	
		\$	295,000.	98	1/10/93	9.3140

Considérant que l'offre ci-haut provenant de Dominion Securities (Québec) Ltée., s'est avérée être la plus avantageuse:

Il est proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Et résolu: Que l'émission d'obligations au montant de \$1,175,000.00, de la corporation de Cap-de-la-Madeleine, soit adjugée à Dominion Securities (Québec) Ltée.

Adoptée à la séance du 17 septembre 1973.

Avis de motion

73-302

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT DECRETANT LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE
"DE CALLIERES" CONNUE SOUS LES NUMEROS DE 553 SUBDIVISION 6
ET 552 SUBDIVISION 7."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour du mois de septembre 1973.

(Signé) MARCEL GERVAIS

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

To Graffian

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le ler octobre 1973, à 8 heures p.m. et à laquelle étaient présents.

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault Sylvio Hénaire

Martin Bergeron Rodrigue Lepage Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Ajournement séance à 9 heures p.m.

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à 9 heures p.m., ce jour, sur toutes choses inachevées.

ADOPTE

Le Maire

 \mathbf{ET} SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE SEANCE

Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le ler octobre 1973, à 9 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Martin Bergeron Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal

73-303

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 17 septembre 1973, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 17 septembre 1973

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur,

M. Ronald Marcoux

Tarifs aux officiers
et employés d'élection

1. Les membres du Conseil acceptent le tarif proposé par le Ministère des Affaires Municipales, en date du 30 août 1973, payable aux officiers d'élection et aux membres du bureau de revision, et ce, suivant l'article 332 de la Loi des Cités et Villes.

Aussi, les membres acceptent que le triage et le coût de dactylographier les cartes de recensement soient payables à \$0.03 sous l'unité.

- 2. Les membres du Conseil recommandent que le prix de location du Centre Culturel à l'Age d'Or du dimanche soir, soit maintenu au prix existant avant l'augmentation, et ce, jusqu'à la fin des activités 1973.
- 3. Soumissions pour l'achat de BUNKER, FUEL DIEZEL, HUILE A CHAUFFAGE, GROS SEL DE VOIRIE, PROPANE GAS, ANTIGEL, FOULARDS, GANTS, MITAINES.

Soumissions Bunker No. 4

Prix de

location

Centre Cult.

Age d'Or du dimanche soir

Item 1. BUNKER No. 4

Soumissionnaires: Prix le gallon:

(l an)

Remarques:

Gulf Oil \$0.195 Sujet à fluctuation

Charbonnerie Champlain \$0.205 Sujet à fluctuation

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la compagnie Gulf Oil, tout en se réservant le droit de canceller le contrat advenant une hausse des prix de la part du fournisseur.

Soumissions	Item 2. FUE	L DIEZEL No.2					
Fuel Diezel No. 2	Soumissionnaires:	Prix le gallon: (1 an)	Remarques:				
	Charbonnerie Champlai	n \$0.5175	Sujet à fluctuation				
	Gulf Oil	\$0.5170	Sujet à fluctuation				
	Pétroles Irving Ltée.	\$0.5240	Sujet à fluctua- tion				
	Champlain Oil Ne peut soumissionner						
	Les membres du Conseil acceptent la soumission de la compagnie Charbonnerie Champlain, tout en se réservant le droit de canceller le contrat advenant une hausse des prix de la part du fournisseur.						
Soumissions	Item 3. HUILE	A CHAUFFAGE No.2					
huile à chauffage	Soumissionnaires:	Prix le gallon (1 an)	Remarques				
No. 2	Pétroles Irving Ltée.	\$0.2690	Sujet à fluctuation				
	Charbonnerie Champlai	n \$0.2375	Sujet à fluctuation				
	Gulf Oil	\$0.2550	Sujet à fluctuation				
	Shell Oil Ne peut soumissionner						
	Les membres du Conseil acceptent la soumission de la compagnie Charbonnerie Champlain, tout en se réservant le droit de canceller le contrat advenant une hausse des prix de la part du fournisseur.						
Soumissions Gros sel	Item 4. GROS SEL DE VOIRIE (En vrac)						
	Soumissionnaires:	Prix la	tonne:				
de voirie	Canadian Salt	\$13.9	\$13.94				
	Sel Iroquois	\$14.5	\$14.50				
	Domtar	\$13.95					
	Les membres du Conseil acceptent la soumission de la compagnie Canadian Salt.						
Soumissions	Item 5.	PROPANE GAS					
propane gas	Soumissionnaires:	Pr	Prix:				
	Supérior Propane	l an	2 ans				
		\$0.25	NIL				
	City Gas	1 an \$0.225	2 ans \$0.22				
	Tes membres du Consei	·					

Les membres du Conseil acceptent la soumission de City Gas, et ce, pour une période de deux ans.

Soumissions
antigel

Item 6.

Soumissionnaires:

Prix:

	gallon	45 gallons
P.A. Gouin	\$2.50	\$2.25
Jacques Auto Acc.	\$2.20	\$2.09

ANTIGEL

Acklands

Ne peut fournir la marchandise

Les membres du Conseil acceptent la soumission de Jacques Auto Acc.

Soumissions foulards, gants, mitaines

Item 7. FOULARDS, GANTS, MITAINES

Soumissionnaires: Prix:

Poulin Distribution \$676.00

Maranda Inc. \$700.00

J.R. Gaunt & Son \$762.00

Les membres du Conseil acceptent la soumission de Poulin Distribution.

(\$150.00) Hockey Mineur

4. Les membres du Conseil acceptent de verser à l'Association du Hockey Mineur du Cap-de-la-Madeleine, une somme de \$150.00, tel que convenu lors du dernier festival Western, tenu à l'aréna J.-Guy Talbot.

Peinturage des bureaux

- 5. Suite à des soumission reçues pour le peinturage des bureaux, les membres du Conseil acceptent la plus basse soumission, soit celle de Bourassa & Dupuis, aux conditions
 mentionnées au Gérant municipal, et ce, tant qu'à l'exécution des travaux.
- Achat de gazoline de Pétroles Irving Inc.
- 6. Suite à la lettre reçue de la compagnie Texaco Canada Ltd., les membres du Conseil annulent à toutes fins que de droit, la résolution No. 73-267-19, accordant à la compagnie cihaut mentionnée le contrat de gazoline.

Par la présente, les membres du Conseil acceptent l'offre de la compagnie "Les Pétroles Irving Inc.", en date du 13 septembre 1973, sans signature de contrat et jusqu'à avis contraire.

Rés.73-267-18-b,7. abrogée

Les membres du Conseil abrogent à toutes fins que de droit la résolution No. 73-267-18-b, concernant l' "Arrêt" au coin Du Sanctuaire et Notre-Dame.

Acceptation rapport Gérant Mun.

- R. Desaulniers, daté du 12 septembre 1973, concernant les salaires des officiers de police et les préposés à l'équipement des loisirs et à l'entretien des bâtisses.
- Acceptation demande
 Juge Mun.
- 9. Les membres du Conseil acceptent, et ce, à compter du ler janvier 1974, la demande du Juge municipal formulée dans une lettre du 11 septembre 1973.

Ouverture dépotoir samedi 10. Les membres du Conseil acceptent de verser au propriétaire du dépotoir municipal, la somme de \$40.00 dollars par semaine, pour l'ouverture dudit dépotoir le samedi.

Programmation
d'hiver
Journal du Cap

11. Les membres du Conseil acceptent la publication dans le journal Hebdo du Cap, la programmation d'hiver du service de la Récréation, et ce, au coût de \$180.00 dollars.

Machines à photocopier "Murrit"

12. Les membres du Conseil acceptent la recommandation du Gérant M. R. Desaulniers, à l'effet de changer les deux machines à photocopier de marque Xerox, pour trois nouvelles machines de marque "Murrit".

Plans instal. conduites eg. aqueduc rue Lemarier

13. Les membres du Conseil autorisent l'Ingénieur municipal à présenter au "Service de Protection de l'Environnement", les plans concernant l'installation de conduites d'égout et d'aqueduc sur la rue "Lemarier".

Peinturage automobile No. 5

- 14. Les membres du Conseil maintiennent leur décision prise en date du 30 juillet 1973, concernant le peinturage de l'automobile No. 5.
- 15. Lettres et rapport lus à cette séance:
 - a) Cas de refoulements d'eau
 - b) Lettre du Kiwanis (octroi)
 - c) Lettre du Service de l'Environnement (5/9/73)
 - d) Association des Handicapés
 - e) Conciliation Caisse et Banque
 - f) Rapport du budget

adoptées pour paiement.

g) Cédule d'opération à l'aréna (1973-1974)

Adoption rapport

(Signé)

Jean Beaudin' · Greffier de la Cité

73-304

comité

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité,
tenue le 17 septembre 1973, soit et est adopté.
Correction à l'item No. 2, rayer le nom de Mme Paré
et annuler le 2ième paragraphe.

ADOPTE

Adoption listes de comptes

Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros 405-C et 406-C, comportant des déboursés se totalisant à \$122,193.14 et \$137,608.34 soient et sont

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

73-305

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de la compagnie Bell Canada, par M. J.R. Boulé, faisant part des dommages subis par la compagnie, lorsque les employés de Massicotte & Fils Ltée., ont endommagé leur installation téléphonique souterraine, rue Chemin du Passage.
- b) Avis de responsabilité de M. L. Perron, 192, rue Dorval, Cité. RE: Accident survenu le 17 septembre 1973, entre son véhicule et camionnette de Cité, conduite par M. Robert Léger.
- c) Lettre de M. Yvon Simard, 20, rue Des Ormeaux, Cité, demandant de prolonger les services sanitaires sur la rue Morin.
- d) Lettre de la Commission des Permis d'alcool du Québec, avisant que M. Claude Gagnon, "Epicerie Claude Gagnon", désire obtenir le permis d'épicerie au 54, rue Thibeau, Cité.
- e) Lettre de la Commission des Permis d'alcool du Québec, avisant que M. Antonios Kyriacakis, "Pizzeria Châteaudun Enr" pour le bénéfice de lui-même et M. Nicolas Kalomiris, désirent obtenir le permis de restaurant (Projet), au 10, rue Tourigny, Cité.
- f) Lettre de Les Plateaux De La Ferté, 1010, rue Ste-Catherine, Montréal, par M. Edward Barkoff, président, soumettant une requête pour créer un zonage multifamilial, tel que le plan soumis.

Sympathies:

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

73-306

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Edgar Dumont,
Mlle Isabelle Mills,
M. Maurice Henley,
Mme vve François Bérubé,
Mme Ovila St-Onge,
M. Roger Breton,
M. W. John Monaghan,
Mme vve Eddy Laroche,
Mme vve Donat Paré,
Mme vve Emilio Dufresne,

Prop. et Appuyé à l'unanimité
Prop. par conseiller J.-P. Lavergne
Prop. par conseiller Sylvio Hénaire
Prop. et Appuyé à l'unanimité
Prop. par conseiller Martin Bergeron
Prop. par conseiller Lionel Rheault
Prop. par conseiller Martin Bergeron
Prop. par conseiller Martin Bergeron
Prop. par conseiller Martin Bergeron

Prop. par conseiller Lionel Rheault

Prop. par conseiller Sylvio Hénaire

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'UNANIMITE

Mur de soutainement rives St-Laurent rue Notre-Dame

73-307

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU; Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, demandent au Gouvernement du Canada,
(Ministère des Travaux publics), qu'une étude sérieuse soit
faite sur la possibilité d'ériger un mur de soutainement,
le long des rives du fleuve St-Laurent, longeant les résidents de la rue Notre-Dame dans les limites de la municipalité du Cap-de-la-Madeleine, considérant que les propriétaires aboutissant au fleuve sont très incommodés.

ADOPTE

Autorisation signer permis

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

73-308

ET RESOLU: Que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et le Greffier Jean Beaudin soient et sont par la présente, autorisés à signer le permis relatif à l'installation d'égout et d'aqueduc, au milliaire 0.13 de la voie d'évitement "Laminex", et au point milliaire 0.64 de la subdivision du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Emission d'obligations \$1,175,000.

ATTENDU que la Cité du Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant total de \$1,175,000. en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

73-309

Règlement numéro	Pour un montant de
526	\$ 100,000.
528	\$ 66,000.
531	\$ 19,000.
532	\$ 50,000.
533	\$ 16 0, 000.
535	\$ 198,000.
537	\$ 89,000.
539	\$ 86,000.
540	\$ 192,000.
541	\$ 215,000.

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent

PROPOSE PAR SYLVIO HENAIRE
APPUYE PAR RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit con-

forme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements et compris dans l'émission de \$1,175,000. :

- 1.- Les obligations seront datées du ler octobre 1973;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales dans la Province de Québec de la Banque Canadienne Nationalé; ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 9% l'an sera payé semi-annuellement le ler avril et le ler octobre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

QUE, de plus, le règlement numéro 526 soit et est amendé pour décréter que le tableau d'amortissement est le suivant:

1\$	2,000.	11\$	4,500.
2\$	2,500.	12\$	4,500.
3\$	2,500.	13\$	5,500.
4\$	3,000.	14\$	6,000.
5\$	3,000.	15\$	7,000.
6\$	2,500.	16\$	6,500.
7\$	3,000.	17\$	7,500.
8\$	3,500.	18\$	8,000.
9\$	4,000.	19\$	9,000.
10\$	5,000.	20\$	10,500.

ADOPTE

Autorisation d'émettre les obliga-

tions

73-310

IL EST PROPOSE PAR: SYLVIO HENAIRE
APPUYE PAR: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE, pour l'emprunt par obligations au montant total de \$1,175,000., fait en vertu des règlements numéros 526, 528, 531, 532, 533, 535, 537, 539, 540, 541, demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de dix ans, en ce qui regarde les amortissements annuels

Adoption

de capital prévus pour les années ll et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par chacun desdits règlements, chaque émission dubséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

ADOPTE

_					
d'un	Appuyé par M. le conseil	ter RODRIGUE	S LEPAGE		
plan	ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une				
73-311	partie du lot 550, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'en- registrement de Champlain, soit et est accepté.				
	Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 20 septembre 1973 et portant le numéro D-276.				
			ADOPTE		
Vente de camions,	Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE				
camionnettes, machineries usagés.	ET RESOLU: Que les membre missions suivantes pour la usagés.		***		
73-312	Hamel Auto, Ste-Marthe,			\$909.00	
	Benoit Paquin, Mont-Carme	•		\$999.78	
	Hamel Auto, Ste-Marthe,	Camion Ford	1 No.61	\$455.00	
	Benoit Giguère, Trois-Rivières,				
		Fourgon 111	L	\$485.00	
	Aimé Lamy, St-Louis-de-France,				
		Camionnette	∍ No.40	\$300.00	
	Henri-Paul Lacroix, Ste-Marthe,				
		Camionnette	a No.36	\$400.00	
	Godon Auto, Trois-Rivière	s,Camionnette	a No.65	\$576.00	
	Godon Auto, Trois-Rivière	s,Camionnette	≥ No.66	\$476.00	
	Godon Auto, Trois-Rivières, Tracteur Oliver				
			No. 73	\$226.00	
	Gérard Beaudet, Cap	Tracteur Ol	liver		

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

Le tout devant être payé comptant, plus taxe provinciale, par la présente le préposé aux assurances est autorisé à faire les transactions nécessaires au bureau des licences.

ADOPTE

No. 74

\$300.00

Aviseur légal règlement No. 326-J

73-313

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil municipal du Cap-dela-Madeleine, demandent à l'aviseur légal, Me Bertrand Lamothe, de prendre immédiatement des procédures contre tout industriel, commerçant ou individu qui cause préjudice à l'environnement et plus spécifiquement contre ceux qui dérogent au règlement 326-J, article 1, qui stipule que:

"Tout propriétaire doit maintenir son terrain en bon état de propreté, exempt de tous débris, d'abattis, de détritus et de mauvaises herbes, susceptibles de se propager, d'être un danger d'incendie et de nuire à l'environnement".

ADOPTE

Achat de pneus d'hiver Sirois Auto. Ltée.

73-314

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que la soumission de Sirois Automobiles soit acceptée pour l'achat de 30 pneus d'hiver noirs, G78-15 de 4 plis au prix soumis, soit \$21.38 chacun.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

Que la soumission de Charles Turcotte & Fils Ltée, soit
acceptée considérant le peu de différence avec la soumission
de Sirois Automobiles.

PAS DE SECONDEUR

MOTION PRINCIPALE ADOPTEE SUR DIVISION

Avis de motion

73-315

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE CON-DUITE D'EGOUT, D'AQUEDUC, D'OUVERTURE ET DE MISE EN FORME ET PAVAGE DE RUES, SUR LA RUE "MORIN"."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce ler jour du mois d'octobre 1973.

(Signé)

LIONEL RHEAULT Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine Avis de motion

73-316

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE CONDUITE D'EGOUT, D'AQUEDUC, D'OUVERTURE ET DE MISE EN FORME ET PAVAGE DE RUES, SUR LA RUE "LEMARIER", ET "PLACE LEMARIER". "

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce ler jour du mois d'octobre 1973.

(Signé)

RODRIGUE LEPAGE Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

73-317

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sonne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UN PUITS DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce ler jour du mois d'octobre 1973.

(Signé)

SYLVIO HENAIRE Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

73-318

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT SONAGE No. 326."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce ler jour du mois d'octobre 1973.

(Signé)

MARCEL GERVAIS

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Son honneur le Maire décide à la demande du Président de la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine, "semaine du recrutement" la semaine du ler au 7 octobre 1973.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

/ Te Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A-une assemblée spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 23 octobre 1973, à 5 heures p.m. et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron
Rodrigue Lepage
Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal

verbal

73-319

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le ler octobre 1973, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du ler octobre 1973

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Fermeture rue Dumont

 Les membres du Conseil recommandent à l'inspecteur en bâtiment de continuer les procédures concernant la fermeture de la rue Dumont.

Firme
Marinex
égout
collecteur

2. Les membres du Conseil retiennent les services de la firme Marinex Inc., pour faire l'inspection de l'émissaire "égout collecteur" Du Sanctuaire, et ce, au prix de \$425.00 dollars. K-Club La Ferté 3. Les membres du Conseil demandent au K-Club La Ferté, de s'adresser à la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges, considérant que la municipalité ne peut s'ingérer dans le domaine de l'éducation.

Dir.Police exposition

4. Suite à une demande du Directeur de Police, M. Guy Blanchet, concernant la possibilité de participer à une exposition au Centre "Les Rivières", les membres du Conseil lui recommandent de tenir cette exposition au Cap-de-la-Madeleine, considérant que la dernière fois elle fut tenue à Trois-Rivières.

Comm. Urb. Lettre M. Barkoff 5. Les membres du Conseil recommandent de transmettre à la Commission d'Urbanisme, la lettre de M. E. Barkoff, concernant une demande d'amender le règlement zonage.

Cédule du Hockey Mineur

6. Les membres du Conseil acceptent la cédule des heures de glace devant être allouées à l'Association du Hockey Mineur, telle que préparée par le Directeur de la Récréation, en date du ler octobre 1973, et soumise aux membres du Conseil à cette même date.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE
Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité,

tenue le ler octobre 1973, soit et est adopté.

73-320

ADOPTE

Adoption liste de comptes Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro
407-C, comportant des déboursés se totalisant à \$172,912.12
soit et est adoptée pour paiement.

73-321

ADOPTE

Adoption liste de comptès

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro
408-C, comportant des déboursés se totalisant à \$285,832.13
soit et est adoptée pour paiement.

73-322

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de M. Fernand Montambeault, 44-A, rue Alice, Cité, demandant le transfert du permis de taxi (No.29) actuellement au nom de Michel Charland, en sa faveur.
- b) Lettre de M. Michel Charland, 215, rue St-Philippe, Cité, demandant le transfert de son permis de taxi en faveur de M. Fernand Montambeault.
- c) Lettre de M. Léo Montambeault, 341, rue St-Maurice, Cité, demandant le transfert du permis de taxi (No.28) actuellement au nom de Michel Charland, en sa faveur.
- d) Lettre de M. Michel Charland, 215, rue St-Philippe, Cité, demandant le transfert de son permis de taxi en faveur de M. Léo Montambeault.
- e) Lettre du Directeur de Police, M. Guy Blanchet, n'ayant aucune objection concernant les permis de taxi de M. Michel Charland (Nos: 28 et 29) transférés aux noms de MM. Fernand et Léo Montambeault.
- f) Requête des citoyens de la rue Des Vétérans, par M.
 Roger Arseneau, 399, rue Des Vétérans, Cité, demandant
 que l'égout collecteur de la rue Du Sanctuaire soit
 prolongé jusqu'à la rue Des Vétérans.

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, autorisent le transfert du permis de propriétaire d'auto-taxi (No.29), enregistré au nom de M. Michel Charland, et ce, en faveur de M. Fernand Montambeault, du 44-A, rue Alice, Cap-de-la-Madeleine.

Le tout conformément à la demande et au consentement de MM. Montambeault et Charland, dans des lettres datées du 19 octobre 1973, et aussi, le tout approuvé par le Directeur de Police dans une lettre à cette même date.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, autorisent le transfert du permis de propriétaire d'auto-taxi (No.28), enregistré au nom de M. Michel Charland, et ce, en faveur de M. Léo Montambeault, du 341, rue St-Maurice, Cap-de-la-Madeleine.

Le tout conformément à la demande et au consentement de MM. Montambeault et Charland, dans des lettres datées du 19 octobre 1973, et aussi, le tout approuvé par le Directeur de Police dans une lettre à cette même date.

Autorisation transfert permis taxi Charland Montambeault

73-323

Autorisation transfert permis taxi Charland L. Montambeault

73-324

Félicitations

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

Père Marc

Appuyé à l'UNANIMITE

Bilodeau O.M.I.

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, offrent leurs plus sincères félicitations au Père Marc Bilodeau O.M.I., à l'occasion de la ratification par le Conseil général de Rome, de sa nomination pour un troisième triennat, comme Recteur du Sanctuaire Notre-Dame

73-325

du Cap.

ADOPTE

Résolution 73-267-14 abrogée Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

73-326

ET RESOLU: Que la résolution No. 73-267-14, concernant les taux du Centre Culturel soit abrogée à toutes fins que de droit.

ac arore.

Que les prix chargés à Sam-Tek soient maintenus au taux actuel soit: \$65.00 dollars.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier /// Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, DESROSIERS, J.-REAL, administrateur, domicilié à 185, rue Lorette, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Maire fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.

Ainsi Dieu me soit en aide!

Signé

Maire

Je, soussigné, BEAUDIN, JEAN, greffier, domicilié à 430, rue Boulard, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office à Cap-de-la-Madeleine, ce 13ième jour de novembre 1973.

Sians

Greffier

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, RHEAULT, LIONEL, fonctionnaire, domicilié à 99, rue Lacroix, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du Quartier No. 1, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection. Ainsi Dieu me soit en aide!

seiller Quartier No. 1

Je, soussigné, BEAUDIN, JEAN, greffier, domicilié à 430 rue Boulard, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine,

ce laième jour de novembre 1973.

Signé

Je, soussigné, BEAUMIER, JEAN-CLAUDE, coordonnateur, domicilié à 248, rue Massicotte, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du Quartier No. 2, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection. Ainsi Dieu me soit en aide!

Conseiller Quartier No. 2

Je, soussigné, BEAUDIN, JEAN, greffier, domicilié à 430 rue Boulard, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine,

ce 13ième jour de novembre 1973.

Signé flan feundin

CANADA Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, LAVERGNE, JEAN-PAUL, marchand, domicilié à 89, rue St-Jean-Baptiste, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du Quartier No. 3, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, Ainsi Dieu me soit en aide! faveur, ni affection.

Je, soussigné, BEAUDIN, JEAN, greffier, domicilié à 430 rue Boulard, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine,

ce 13ième jour de novembre 1973.

Je, soussigné, LAVERGNE, LAURENT, commerçant, domicilié à 223, rue St-Georges, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du Quartier No. 4, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection. Ainsi Dieu me soit en aide!

Je, soussigné, BEAUDIN, JEAN, greffier, domicilié à 430 rue Boulard, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine,

ce 13ième jour de novembre 1973.

Signé leun beworden

Greffier

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, VALLIERES, ONIL, imprimeur, domicilié à 156, rue Mère Gamelin, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du Quartier No. 5, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.

Ainsi Dieu me soit en aide!

Signé

Consèiller Quartier No. 5

Je, soussigné, BEAUDIN, JEAN, greffier, domicilié à 430 rue Boulard, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine,

ce 13ième jour de novembre 1973.

Signé

Greffier

Je, soussigné, CHAMPOUX, CLAUDE, courtier d'assurances, domicilié à 185, rue Desbiens, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du Quartier No. 6, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.

Ainsi Dieu me soit en aide!

Signé

Conseiller Quartier No. 6

Je, soussigné, BEAUDIN, JEAN, greffier, domicilié à 430 rue Boulard, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine,

ce 13ième jour de novembre 1973.

Signé

Greffier

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 19 novembre 1973, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès verbal

73-327

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 23 octobre 1973, soit et est adoptée tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

73-328

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro
409-C, comportant des déboursés se totalisant à \$1,059,631.92
soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de M. Yvon Vallée, 2, Boul. Pie Xll, Cité, demandant un amendement à la loi pour avoir un permis de construire un garage de réparation d'autos au 578, rue Thibeau, Cité.
- b) Lettre et résolution de félicitations du comité exécutif de la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges, à l'endroit du Maire réélu ainsi qu'aux conseillers élus ou réélus.

- c) Résolution adoptée par les Commissaires d'écoles de la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine, adressant des félicitations à chacun des membres du nouveau Conseil Municipal du Cap-de-la-Madeleine.
- D) Lettre du Comité d'école Pierre-Boucher, par Mme Céline Auclair, secrétaire, demandant aux autorités municipales de placer un brigadier scolaire au coin des rues Toupin et Dorval.
- e) Lettre de M. Edouard Lair, a.g., demandant l'approbation d'un plan, sur une partie des lots 122-162 et 122-163.
- f) Demande d'approbation de deux plans par M. Jean-Marie Chastenay a.g.
- g) Lettre de Habitation Mauricienne, par M. René-Paul Lemyre, président, demandant l'installation du système d'aqueduc et d'égout sur la rue Falaise.
- h) Requête signée par des propriétaires et des locataires résidant sur la 2e Rue et 3e Rue, Cité, portant plainte contre la compagnie de Transport Champlain, qui est à leur avis un facteur de pollution de l'environnement.
- i) Lettre de M. Pierre Berlinguet, donnant sa démission comme Président et Membre de la Commission d'Urbanisme.
- j) Avis de responsabilité de Mlle Constance Ricard, 121, rue Des Jésuites, Cité, RE: Dommages causés à son automobile lorsque cette dernière a heurté une roche dans la rue. Rue Des Jésuites.
- k) Lettre de M. Jacques Gill, Case Postale 234, Cap-de-la-Madeleine. RE: Au nom des assureurs de Champlain Sept-Iles Express, mise en demeure concernant un accident survenu au coin de la rue Leduc et du Garage municipal, le ler octobre 1973.
- 1) Lettre de Godin, Lacoursière & Lamy, avocats, 1185, rue Hart, Trois-Rivières, procureurs de M. Gérard Desrosiers 3875, rue Des Chenaux, Trois-Rivières, RE: Réclamation pour dommages subis lors d'un accident survenu le 31 octobre 1973, à l'intersection des rues Thibeau et Des Prairies, Cité.
- m) Avis de réclamation de M. André St-Pierre, 2019, rue Pelletier, Trois-Rivières. RE: Dommages à son automobile accident du 30 octobre 1973, au Cap-de-la-Madeleine.
- n) Avis de responsabilité de Mme Marcelle Provencher, 226, rue Thibeau, Cité. RE: Le 10 octobre 1973, elle est tombée dû au mauvais état du trottoir à 217 rue Thibeau, Cité.

- Q) Bref d'Assignation de la Cour Supérieure. Dame Marie-Jeanne Larivière vs- Cité du Cap-de-la-Madeleine. Chûte sur le trottoir défectueux le ou vers le 19 avril 1973.
- p) Bref d'Assignation de la Cour Provinciale. Dame Maude Gilbert, faisant affaire sous la raison sociale de "Major Cycle Enr." et Léopold Petit vs- Cité du Capde-la-Madeleine. Dommages subis le ou vers le 27 juillet 1973 par le refoulement des eaux.
- q) Avis de responsabilité de Mlle Sylvie Dargis, 35-A, rue St-Irenée, Cité. RE: Chûte fait sur le trottoir défectueux sur la rue Fusey, en face du numéro 82, Cap-de-la-Madeleine.
- r) Lettre de la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec avisant que Epicerie Beaulac Inc., M. Jean-Marie Beaulac, pour le bénéfice de lui-même & Véronique Lauzon Prévost a fait une demande de permis pour une épicerie à 154, rue St- Georges, Cité.
- s) Lettre de résidents du quartier No. 6, demandant que deux glaces extérieures soient installées dans le parc école Mgr. Comtois.
- t) Lettre de M. André Veillette demandant le droit d'opérer un atelier de ferblanterie au No. 304, rue Loranger, Cité.

CONSIDERANT; que dans les 15 jours précédant l'élection municipale dans la Cité du Cap-de-la-Madeleine le 4 novembre 1973, des accusations et allusions malhonnêtes, des propos diffamatoires et libelleux ont été portés ou tenus contre le conseil et contre l'intégrité du maire en particulier.

ATTENDU: que ces accusations et propos se rapportant au patronnage, au favoritisme sans soumissions au tripotage des soumissions, au camouflage et à la dictature, ne sont pas sans laisser de doutes possibles dans l'esprit de la population et des nouveaux élus en particulier.

ATTENDU: Que pour donner à la population une saine, efficace et progressive administration il est nécessaire qu'il existe une confiance réciproque entre le public et les administrateurs tant élus que permanents.

EN CONSEQUENCE: considérant la situation plus haut décrite il est proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE appuyé par M. le conseiller ET RESOLU; Que ce Conseil prie l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu des articles 7 à 17 de la loi du Ministère des Affaires Municipales chapitre 169 S.R. 1964 de nommer un ou des inspecteurs-vérificateurs aux fins de:

- A) procéder aux vérifications qui s'imposent
- B) faire une enquête sur la conduite des officiers municipaux élus ou nommés
- C) faire au Ministre leurs recommandations jugées nécessaires.

PAS DE SECONDEUR MOTION NON ADOPTEE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

73-329

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Denis Boisvert,
Soeur Marie Lapointe,
Mme Frédéric Beaumier,
Mme Vve Eugène Duval,
Mme vve Philibert St-Cyr,
M. Gérard Carignan,
M. J.-Roméo Leclerc,
Mme J.-A Cambray,
M. Michel Toupin,
M. Guy Fortier,
M.Augustin Germain,

Prop. par Conseiller J.-P. Lavergne
Appuyé à l'unanimité
Prop. par Conseiller Lionel Rheault
Prop. par Conseiller Onil Vallières

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Conseiller
L. Rheault
Maire-Supp.

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

73-330

ET RESOLU: Que Monsieur Lionel Rheault, Conseiller du Quartier No. 1, soit et est par la présente, nommé Maire-Suppléant, et ce, pour le prochain terme, soit jusqu'au 28 février 1974.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU; Que les membres du Conseil nomment MM. Lamy et Bettez, au poste de vérificateur de la Municipalité du Cap-de-la-Madeleine.

PAS DE SECONDEUR

M. Jules Tessier Vérificateur Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

73-331

ET RESOLU: Que les membres du Conseil nomment M. Jules Tessier, au poste de Vérificateur de la Municipalité du Cap-de-la-Madeleine.

Son honneur demande le vote sur la présente résolution.

Pour: MM. Lionel Rheault, Jean-Claude Beaumier, Jean-Paul Lavergne, Laurent Lavergne, Onil Vallières, Claude Champoux.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIÈRES

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

73-332

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 546, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 12 novembre 1973 et portant le numéro D-355.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé apr M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

73-333

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 412-36, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 10 novembre 1973 et portant le numéro D-353.

ADOPTE

Adoption d'un plan Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

73-334

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 122-163, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 13 novembre 1973 et portant le numéro D-3336.

ADOPTE

Acquisition lot Cadastre 412 Subd. 36-1 Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acquièrent de M. Joseph Lamarre, 2269 rue Lajoie, Trois-Rivières, et ce, pour la somme de \$1.00 dollar, le lot numéro de cadastre suivant:

73-335

Cadastre

Subdivision

412

36-1

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat et le Notaire Nelson Ward autorisé à préparer ledit contrat.

ADOPTE

Acceptation rapport trésorier et travaux exécutés chemins municipaux

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine approuve le présent rapport fait par le trésorier, relativement à des dépenses pour travaux exécutés aux chemins municipaux et se montant à \$10,945.57 dollars.

Aussi, par la présente, les membres du Conseil acceptent les travaux exécutés.

73-336

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les travaux en cours d'agrandissement de l'aréna municipal cessent immédiatement, et ce, jusqu'à nouvel ordre, afin de connaître le coût actuel des travaux et que le paiement des travaux déja exécutés soit fait, et qu'une demande de soumissions soit aussi faite.

PAS DE SECONDEUR

Rapport
Gérant Mun.
Off. Mun.
d'Habitation

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

73-337

ET RESOLU: Que le Gérant municipal, M. R. Desaulniers, soit et est autorisé à produire pour la prochaine séance, un rapport sur les études faites en date de ce jour, par l'Office Municipal d'Habitation, et ce, pour le bénéfice des houveaux membres élus.

ADOPTE



Procédures vente pour taxes 1971

73-338

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le Trésorier et le Greffier de la Cité soient et sont, par les présentes, autorisés à commencer les procédures en vue de la vente pour taxes dues par des propriétaires d'immeubles imposables, qui doivent des taxes pour l'année 1971

et antérieurement; de plus, que la date limite pour le paiement desdites taxes foncières et taxes d'eau de 1971 et des années antérieures, soit et est, par les présentes, fixée au 21 décembre 1973.

ADOPTE

Conseiller juridique liste de comptes taxe aff.

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé apr M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

72 220

ET RESOLU: Que les membres du Conseil recommandent au Trésorier municipal, M. Réjean Giguère, de faire parvenir à notre Conseiller Juridique la liste des comptes à percevoir concernant la taxe d'affaires, afin qu'il puisse prendre les procédures nécessaires.

73-339

ADOPTE

Opposition fermeture télégraphe CP-CN

CONSIDERANT que le service de télégraphe CN-CP dessert une région économique importante et une population de 135,000 âmes, y inclus celle du Cap-de-la-Madeleine.

73-340

CONSIDERANT qu'un service à distance ne pourrait rendre un service adéquat principalement dans les cas de décès ou de transfert de fonds et dans bien d'autres cas.

CONSIDERANT que le service du CP-CN Télécommunications est considéré comme un service public essentiel et le moyen le plus rapide d'échange de communiqués écrits et qu'il doit demeurer facile d'accès pour toute la population impliquée

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que ce Conseil s'oppose à la fermeture du bureau de Trois-Rivières.

Copie de la présente à l'Honorable Gérard Pelletier aux présidents du CP et du CN copie à M. Claude Lajoie, Député.

ADOPTE

Commissions permanentes

PROPOSE, APPUYE ET RESOLU UNANIMEMENT

73-341

Que les membres du Conseil adoptent la liste des commissions permanentes telles que définies comme suit, avec la nomination suivante des membres pour en faire partie.

1.- FINANCE ET ADMINISTRATION:

Son rôle consistant en une surveillance étroite des opérations financières du département du trésor municipal et des méthodes administratives en général, de façon à pouvoir recommander les améliorations pouvant être ap-

portées, pour obtenir une plus grande efficacité dans nos services administratifs.

Président: JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Membres: LIONEL RHEAULT, ONIL VALLIERES

2.- TRAVAUX PUBLICS:

Son rôle consistant en l'exercice de la surveillance des investissements nécessités par notre croissance rapide et faire les recommandations jugées nécessaires pour une programmation à court et à long termes, en tenant compte de la nécessité d'une planification bien définie dans les domaines de l'hygiène, de l'aqueduc, de la voirie et des autres "items connexes".

Président: ONIL VALLIERES

Membres: JEAN-CLAUDE BEAUMIER, CLAUDE CHAMPOUX

3.- PROTECTION DE LA PERSONNE ET DE LA PROPRIETE:

Dont la juridiction se réfère au département de police et des incendies et autres "items connexes", tel que la circulation, la signalisation, l'éclairage des rues et des autres propriétés publiques, la criminologie, la délinquance juvénile, la brigade scolaire, etc.

Président: JEAN-PAUL LAVERGNE

Membres: JEAN-CLAUDE BEAUMIER, LIONEL RHEAULT

4.- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME:

Avec mission de travailler de concert avec l'évaluateur permanent, les responsables de l'application des règlements d'urbanisme, de zonage et de construction, en vue de recommander les solutions les plus justes et les plus efficaces pour le développement ordonné de notre territoire.

Président: LIONEL RHEAULT

Membres: LAURENT LAVERGNE, ONIL VALLIERES

5.- COMMISSION DES PARCS ET DE RECREATION:

Dont le rôle consiste principalement à la surveillance et à la conservation des équipements de loisirs de tout ordre, et recommander au Conseil les meilleures mesures qu'il jugera nécessaires pour l'amélioration de la programmation à court et à long termes des services inpliqués.

Président: CLAUDE CHAMPOUX

Membres: JEAN-PAUL LAVERGNE, LAURENT LAVERGNE

6.- COMMISSION DE PUBLICITE, DE RENSEIGNEMENTS ET DE PROMOTION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE:

Constituant une espèce d'office de publicité avec mission première d'apporter une attention spéciale aux problèmes d'actualité, qu'affrontent l'industrie et le commerce existant chez-nous, et tâcher de découvrir les moyens les plus efficaces à être pris par le Conseil pour les seconder dans leurs efforts; et comme mission secondaire, celle de renseigner par une publicité bien agencée, les corps intermédiaires, les personnes spécialisées et le public en général, sur les efforts qui sont faits par le Conseil, pour favoriser l'implantation de nouveaux investissements en notre ville, et orienter le Conseil sur les dispositions à prendre pour rendre encore plus efficace notre action dans le domaine de la promotion industrielle et commerciale.

Président: LAURENT LAVERGNE

Membres: CLAUDE CHAMPOUX, JEAN-PAUL LAVERGNE

Le MAIRE fait partie d'office de toutes les commissions et a le droit d'y voter.

Le GERANT assiste à toutes les commissions sans y avoir droit de vote

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que ce Conseil exprime leurs regrets en
l'absence du journaliste du journal "Le Nouvelliste"
pour la séance du Conseil municipal du Cap-de-laMadeleine de ce lundi 19 novembre 1973.

ADOPTE

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE CONDUITE D'EGOUT, D'AQUEDUC, D'OUVERTURE ET DE MISE EN FORME ET PAVAGE DE RUES, SUR LA RUE "MORIN" ".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois de novembre 1973.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Absence journaliste "Le Nouvelliste"

73-342

Avis de motion

73-343

Avis de motion

73-344

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intiutlé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE CONDUITE D'EGOUT, D'AQUEDUC, D'OUVERTURE ET DE MISE EN FORME ET PAVAGE DE RUES, SUR LA RUE"FALAISE" ".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois de novembre 1973.

(Signé)

ONIL VALLIERES

Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

73-345

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE 100 LOGEMENTS POUR PERSONNES AGEES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois de novembre 1973.

(Signé)

LIONEL RHEAULT

Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

73-346

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTERIEURE DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois de novembre 1973.

(Signé)

LIONEL RHEAULT Conseiller d**e** la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion 73-347

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par 'la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE No. 371, DE LA MUNICIPALITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois de novembre 1973.

(Signé) LIONEL RHEAULT

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

73-348 Avis de

motion

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE FORAGE D'UN PUITS, DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE, L'ACHAT D'UN TERRAIN, L'INSTALLATION ET L'ACHAT D'UNE POMPE CENTRIFUGE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois de novembre 1973.

(Signé) ONIL VALLIERES

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le/Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 26 novembre 1973, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal

73-349

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée régulière du Conseil, tenue le 19 novembre 1973, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Capde-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 19 novembre 1973

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

> Jean-Claude Beaumier Jean-Paul Lavergne Laurent Lavergne Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Nouvelles lampes de rues

- Les membres du Conseil autorisent l'installation par la compagnie Hydro-Québec, de nouvelles lampes de rues, 4,000 lumens réparties de la façon suivante:
 - a) Rue Langevin, 10 nouvelles lampes
 - b) Rue Des Erables, 5 nouvelles lampes
 - c) Rue Normand, 2 nouvelles lampes

Le tout conformément aux plans préparés par le bureau de l'ingénieur municipal.

Sentinelles enlevées à l'aréna Mun. Les membres du Conseil autorisent l'Ingénieur municipal à faire exécuter les changements suivants: Enlever les 4 sentinelles à l'aréna municipal et les faire réinstaller aux endroits suivants, soit: Une, au Parc Des Oblats, deux, au Garage municipal, et la dernière au Chemin du Passage.

Déplacement tour rue St-Irenée 3. Les membres du Conseil acceptent le déplacement d'une tour de l'HYdro-Québec sur la rue St-Irenéé, et ce, au coût de \$2,000.00, tel que prévu au règlement No. 533.

Installation appareil radio Dir.-adj. Trav. Publ.

4. Les membres du Conseil autorisent l'installation d'un radio-communication dans l'auto du Directeur-adjoint aux travaux publics, au coût de \$30.00 par mois, et aussi, l'installation d'une extension sur l'appareil de radio du surintendant de l'aqueduc, avec supplément de \$1.80 par mois.

Lettres
Y. Vallée et
A. Veillette
Comm. Urb.

5. Les membres du Conseil recommandent de transmettre à la Commission Municipale d'Urbanisme, les lettres de MM. Yvon Vallée et A. Veillette, concernant les demandes d'amendement du règlement zonage.

Lettre Mme Céline Auclair Dir. Police 6. Les membres du Conseil recommandent de faire parvenir au Directeur de Police, la lettre de Mme Céline Auclair concernant une demande d'un brigadier scolaire et de faire rapport sur ce sujet.

Patinoires écoles Mgr. Comtois Pierre Boucher 7. Les membres du Conseil recommandent la construction de deux patinoires pour les jeunes (bandes basses), soit: Une à l'école Mgr. Comtois et l'autre à l'école Pierre Boucher.

Soumissions achat de licences 8. Soumissions pour l'achat de licences pour l'année 1974, soit: 4,000 licences de bicycles, 1,200 licences de chiens, 40 licences de commerces et 40 licences de camions.

Soumissions:

Prix total:

S.O. Riverin Ltée. \$586.88

Markrite of Canada Inc. \$692.84

Larex Stamp Enr. \$683.42

Les membres du Conseil acceptent la plus basse soumission, soit celle de S.O. Riverin Ltée.

- M. Giguère Comité Fonds Pen.
- 9. Les membres du Conseil nomment M. Réjean Giguère sur le Comité du fonds de pension pour remplacer à ce poste, M. J.-Edouard Biron, maintenant à sa retraite.

Huile Chauf. Charbonnerie Champlain 10. Les membres du Conseil recommandent de continuer l'achat d'huile à chauffage de la compagnie Charbonnerie Champlain, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Tournoi Kiwanis même entente

- 11. Les membres du Conseil recommandent la même entente pour l'année 1974 que pour l'année 1973, au sujet de l'aréna municipal pour la tenue du tournoi Pee Wee Kiwanis.
- 12. Rapports et correspondance:
 - a) Grief du 7 novembre 1973
 - b) Evaluation 1974
 - c) Conciliation caisse et banque
 - d) Lettre de la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges (piscine)
 - e) Rencontre avec les membres de la Société St-Jean-Baptiste, Sujet: Salon du Livre.

(Signé)

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

73-350

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité,

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 19 novembre, soit et est adopté tel que lu par le Greffier.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

73-351

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 410-C, comportant des déboursés se totalisant à \$67,232.97, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de M. Claude Ayotte, avocat, 618, rue Thibeau, Cité, procureur de M. Jean Dessureault, 708, rue Berlinguet, Cité. RE: Blessures et préjudice subis lorsqu'un employé de l'aréna se serait rué sur son client et l'aurait frappé à coups de poings.
- b) Bref d'Assignation de la Cour Supérieure. Laurent Cartier vs Cité du Cap-de-la-Madeleine et André Boisvert. Accident survenu le ou vers le 7 juillet 1973, Boûl. Des Prairies.

- c) Lettre de Les Plateaux De La Ferté Inc., par M.

 Edward Barkoff, Président, demandant la rétrocession
 du lot 415-1-6-1 par la Cité, et que Les Plateaux De
 La Ferté cèderaient pour \$1.00 la rue Morin, Lot
 415-P-13, et l'espace de verdure adjacent, Lot 415-P-1-13.
- d) Requête de propriétaires du Cap-de-la-Madeleine, déposée par M. Johnny Gagnon, 84, rue Rocheleau, Cité. demandant des soumissions publiques sur l'agrandis-sement de l'aréna municipal.

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

73-352

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mgr. Albani Mélançon, Prop. et Appuyé unanimement Μ. Arthur Dargis, Prop. par Conseiller Claude Champoux Mme Jean-Marie Gendron, Prop. par Conseiller J.-P. Lavergne Hormidas Gervais, Μ. Prop. par Con. Claude Champoux Mme Hannah Dickinson, Prop. par Con. Claude Champoux Raymond Lachance, Prop. et Appuyé unanimement

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

MM. L. Rheault et J:-P. Roy Commission Urbanisme

73-353

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil nomment comme membre de la Commission municipale d'Urbanisme, M. Jean-Paul Roy, lequel remplace à ce poste, M. Pierre Berlinguet, membre démissionnaire.

Aussi, les membres du Conseil délèguent sur cette commission M. Lionel Rheault, conseiller municipal, lequel remplace l'ex-conseiller M. Marcel Gervais.

ADOPTE

CONSIDERANT qu'une requête des propriétaires inscrits au rôle d'évaluation, comprenant la signature de 128 noms, requérant que des soumissions publiques soient demandées sur l'agrandissement de l'aréna en cours, et qu'immédiatement que l'on arrête les travaux là où ils en sont actuellement,

il est proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT et appuyé par M. le conseiller

Que les travaux en cours d'agrandissement de l'aréna municipal cessent immédiatement, et ce, jusqu'à nouvel ordre, afin de connaître le coût actuel des travaux et que le paiement des travaux déjà exécutés soit fait, et qu'une demande de soumissions soit aussi faite.

Aussi, que la résolution No. 73-289, adoptée en date du 4 septembre 1973, soit annulée à toutes fins que de droit.

PAS DE SECONDEUR NON ADOPTE

Raymond
Alarie
rétrocession
cadastre 550
subd. 129-130

73-354

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont, par la présente, autorisés à signer l'acte de rétrocession en faveur de M. Raymond Alarie, des lots de subdivisions 129 et 130, du cadastre 550, lesquels ont été acquis par la Cité en vertu d'une vérité pour non paiement de taxes.

La présente rétrocession est faite à la charge par ledit Raymond Alarie, de payer toutes les taxes municipales, scolaires, et toutes autres redevances dues à la municipalité sur lesdits terrains.

Les frais du notaire sont à la charge dudit Raymond Alarie, et copie du contrat devra être fournie à la municipalité.

ADOPTE

Adoption reglement No. 542

73-355

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le règlement No. 542, intitulé: Règlement autorisant un emprunt de \$59,000.00, pour travaux d'égouts, d'aqueduc, d'ouverture et de mise en forme et de pavage de rues, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à cette assemblée.

ADOPTE

Assemblée publique Règl. 542

73-356

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur comme propriétaires d'immeubles imposables, DE LA RUE CONCERNEE au règlement No. 542, pour JEUDI, le 6 décembre 1973, entre 7.00 et 9.00 heures p.m., relativement à l'adoption dudit règlement No. 542, décrétant un emprunt de \$59,000.00, pour travaux d'égouts, d'aqueduc, d'ouverture et de mise en forme et de pavage de rues.

ADOPTE

Adoption Règlement No. 544

73-357

Assemblée publique Règl. 544

73-358

Adoption Règlement No. 545

73-359

Assemblée publique Règl. 545

73-360

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé apr M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement No. 544, intitulé: Règlement autorisant un emprunt de \$40,000.00, pour travaux d'égouts, d'aqueduc, d'ouverture et de mise en forme et de pavage de rues, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à cette assemblée.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur comme propriétaires d'immeubles imposables, DE LA RUE CONCERNEE au règlement No. 544, pour JEUDI, le 6 décembre 1973, entre 7.00 et 9.00 heures p.m., relativement à l'adoption dudit règlement No. 544, décrétant un emprunt de \$40,000.00, pour travaux d'égouts, d'aqueduc, d'ouverture et de mise en forme et de pavage de rues.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé apr M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le règlement No. 545, intitulé:

Règlement autorisant un emprunt de \$29,000.00, pour travaux de forage d'un puits, d'achat et d'installation d'une pompe centrifuge et d'achat d'un terrain, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à cette assemblée.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur comme propriétaires d'immeubles imposables, pour JEUDI, le 6 décembre 1973, entre 7.00 et 9.00 heures p.m., relativement à l'adoption du règlement No. 545, décrétant un emprunt de \$29,000.00, pour des travaux de forage d'un puits, d'achat et d'installation d'une pompe centrifuge et d'achat d'un terrain.

ADOPTE

Adoption Reglement Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

No. 546

ET RESOLU: Que le règlement No. 546, intitulé:

73-361

Règlement autorisant un emprunt de \$70,000.00, pour travaux d'égouts, d'aqueduc, d'ouverture et de mise en forme et de pavage de rues, soit et est adopté tel que lu par le Greffier

à cette assemblée.

ADOPTE

Assemblée publique Règl. 546 Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

73-362

ET RESOLUE Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur comme propriétaires d'immeubles imposables DES RUES CONCERNEES au règlement No.546, pour JEUDI, le 6 décembre 1973, entre 7.00 et 9.00 heures p.m., relativement à l'adoption dudit règlement No.546, décrétant un emprunt de \$70,000.00, pour travaux d'égouts, d'aqueduc, d'ouverture et de mise en forme et de pavage de rues.

ADOPTE

Ajournement

p.m.

séance 10 heures Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à 10.00 heures p.m., ce jour, sur toutes choses inachevées.

73-363

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE

Le Greffier

Le Maire

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 26 novembre 1973, à 10.00 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Acceptation
soumissions
plomberie
maçonnerie
métaux ouvrés
agrandissement
aréna municipal

73-364

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la soumission de Plomberie Antoine St-Onge Inc., pour les travaux de plomberie à l'agrandissement de l'aréna, soit acceptée au prix soumis, soit: \$16,500.00

Que la soumission de Lucien Roy de Cap-de-la-Madeleine, pour les travaux de maçonnerie et isolation à l'agrandissement de l'aréna, soit acceptée au prix soumis, soit: \$23,875.00

Que la soumission de Trottier Métal Inc., pour les travaux de métaux ouvrés à l'agrandissement de l'aréna, soit acceptée au prix soumis, soit: \$2,600.00

ADOPTE

Avis de motion

73-365

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT DECRETANT LA FERMETURE D'UNE PARTIE D'UNE RUE CONNUE SOUS LES NUMEROS DE CADASTRE 552, SUBDIVISION NO. 7, ET 553, SUBDIVISION NO. 6."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 26ième jour du mois de novembre 1973.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

73-366

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A ASSUJETTIR POUR 1973 A UNE COMPENSATION LES IMMEUBLES CONSIDERES COMME ETANT EXEMPTS DE TAXE FONCIERE".

Fait et signéau Cap-de-la-Madeleine, ce 26ième jour du mois de novembre 1973.

(Signé)

JEAN-CLAUDE BEAUMIER Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 3 décembre 1973, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier

> Jean-Paul Lavergne Laurent Lavergne Onil Vallières Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal

73-367

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 26 novembre 1973, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 26 novembre 1973

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le gérant, et l'ingénieur,

M. Roland Desaulniers

M. Ronald Marcoux

Vente moteur usagé à M. Trudel

Achat sableuse à trottoirs

Taux équipements enlèvement

- Les membres du Conseil acceptent de vendre à M. R. Trudel, un moteur usagé de marque Wisconsin, et ce, pour la somme de \$75.00.
- Les membres du Conseil recommandent l'achat d'une sableuse à trottoirs de Clément & Frères, au coût de \$1,300.00.
- 3. Les membres du Conseil acceptent la liste des nouveaux taux, tels que soumis par la Compagnie de Construction Dollard, Massicotte & Fils et Sablière Ste-Marthe,

de la neige

pour la location d'équipements devant servir à l'enlèvement de la neige.

Refus demande étudiantsLes membres du Conseil refusent la demande des cinq étudiants-policiers, considérant que les conditions actuelles leur avaient été mentionnées lors d'une entrevue avec le gérant municipal, M. R. Desaulniers.

policiers

5.

Rapport d'ouverture de soumissions:

Soumissionnaires:

Soumissions plomberie

Soumissions pour plomberie

Soumissionnaires:	Prix:
Harel & Frères Inc.	\$19,095.00
Nova Durocher Inc.	\$16,938.00
J.C. Papillon Ltée.	\$19,601.00
Pl . A. St-Onge Inc.	\$16,500.00

Soumissions maçonnerie et isolation

Soumission maçonnerie et isolation;

Prix:

\$27,980.00
\$28,750.00
\$23,875.00

Soumissions peinture

Soumissions peinture

Soumissionnaires:	Prix:
Jean Masson	\$5,822.00
Robert Frenette Inc.	\$5,175.00
Yvon Couture Inc.	\$5,878.00

Soumissions métaux ouvrés

Soumissions métaux ouvrés;

Soumissionnaires:	Prix:
H. Blanchette Ltée.	\$2,870.00
Trottier Metal Inc.	\$2,600.00

Par la résolution No. 73-364, les membres du Conseil ont accepté les plus basses soumissions, à l'exception de la peinture qui est reportée à plus tard.

Rencontre
Gérant Mun.
avec Champlain
Express

6.

Les membres du Conseil recommandent au gérant municipal, M. R. Desaulniers, de rencontrer le gérant de la compagnie Champlain Express, suite à la requête reçue des résidents de ce secteur.

A l'étude 7. demande Serv. Récréation

Les membres du Conseil portent à l'étude la demande du service de la Récréation de Crabtree, concernant la machine à aiguiser les patins.

Salaire M. 8. Les membres du Conseil recommandent que le salaire de M. Paquette \$40. Marcel Paquette, soit porté à \$40.00 par semaine.

M. J.-G.
Roberge
Conv. F.T.Q.

9. Les membres du Conseil autorisent M. J.-G. Roberge à s'absenter de son travail pour assister à la convention de la F.T.Q., mais sans rémunération de la part de la Cité durant cette absence.

Examen poste officier-commandant

10. Les membres du Conseil maintiennent l'obligation pour les aspirants au poste d'officier-commandant, de passer l'examen concernant la protection des incendies.

Suspensions serv. loisirs

11. Les membres du Conseil recommandent de maintenir les suspensions au service des loisirs, et ce, jusqu'à avis contraire.

Soumissions publiques enlèvement vidanges

12. Les membres du Conseil recommandent que soient demandés des soumissions publiques, pour l'enlèvement des vidanges, et ce, pour l'année 1974, le Gérant est autorisé à préparer un cahier de charges en conséquence.

Signature entente 3-Riv. protection incendies

13. Le Maire et le Gérant, sont par la présente, autorisés à signer une entente avec la ville de Trois-Rivières, concernant la protection des incendies, le tout tel que le projet soumis aux membres du Conseil.

Acceptation procès-verb. Comm. Urb.

14. Les membres du Conseil acceptent les items 1 à 9 inclusivement, et l'article 11 (onze) du procès-verbal de la Commission d'urbanisme, réunion du 11 octobre 1973.

15. Rapports et lettres -Divers.

- a) Rapport sur l'utilisation de la glace à l'aréna.
- b) Rapport sur l'Office d'Habitation.
- c) Lettre de M. J. Bettez.
- d) Rapport sur projet d'un tournoi "Moustique".
- e) Rapport sur activités, service des loisirs.
- f) Rapport sur le nombre de brigadiers scolaires.
- g) Lettre de la Commission Scolaire du Cap, (entretien des trottoirs).

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

73-368

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 26 novembre 1973, soit et est adopté, tel que lu par le Greffier et tel que modifié à l'article 1, soit: changer \$50.00 par \$75.00. Adoption liste de comptes

73-369

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BENUMIER Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 411-C, comportant des déboursés se totalisant à \$71,008.93, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de l'Honorable Gérard Pelletier, Ministre des Communications, par M. Patrick McDonald, Directeur du Cabinet, assurant les membres du Conseil de la Cité, que la fermeture du bureau de télé-communications de Trois-Rivières, est portée à l'attention de M. Pelletier.
- b) Lettre de la Commission des permis d'alcool du Québec, avisant que M. André Déziel, "Restaurant Au Cap Rouge", désire obtenir un permis de cabaret au 1, rue Thibeau, Cité.
- c) Résolution du Club de Moto-neige du Comté de Champlain Inc., demandant une cession de droits de passage sur les terrains de la Cité.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Sympathies:

73-370

M. Rock Dargis,

M. Achille Valade,

M. Eric Audet,

Mme René Cossette,

M. Réal Masson,

M. L.-A. Poulin,

Prop. par conseiller J.-P. Lavergne

Prop. par conseiller Onil Vallières

Prop. par conseiller Laurent Lavergne

Prop. par conseiller Onil Vallières

Prop. par conseiller Onil Vallières

Prop. par conseiller Lionel Rheault

ET, profondément: touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'UNANIMITE

ADOPTE

Entretien autoroute

755 par Cité

73-371

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent le Maire et le Greffier à signer le contrat 432-0115-3, avec le Ministère des Transports du Québec, concernant l'entretien d'hiver 1973-74, déneigement et déglaçage de l'Autoroute 755, soit à partir du boulevard Des Estacades jusqu'à la rue Forget, de même que les rampes "F" "H" "M": "N" "P" et "Q".

Le tout sur une longueur de 2.31 milles, et ce, pour un montant de \$6,849.82, devant être versé à la Municipalité par le Ministère des Transports.

Emprunt temporaire (\$1,200,000.)

73-372

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, et ce, à même les revenus de l'année 1974, un montant de UN MILLION DEUX CENTS MILLES (\$1,200,000.00) dollars, montant devant servir au financement du service de la dette des premiers mois de l'année 1974 et des dépenses les plus urgentes. Cet emprunt sera remboursé lors de la perception des taxes de l'année 1974.

Si l'emprunt est approuvé, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer des billets jusqu'à concurrence du montant de UN MILLION DEUX CENTS MILLES (\$1,200,000.00) dollars.

Cet emprunt sera fait par tranches et au besoin.

ADOPTE

Emprunt temporaire (1,200,000.00) Banque Canadienne Nationale

73÷373

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent à la Banque Canadienne Nationale d'avancer la somme de UN MILLION DEUX CENTS MILLES (\$1,200,000), dollars, montant devant servir au financement du service de la dette des premiers mois de l'année 1974 et des dépenses les plus urgentes. Cet emprunt sera remboursé lors de la perception des taxes de l'année 1974.

Si l'emprunt est approuvé, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer des billets jusqu'à concurrence du montant ci-haut mentionné

Cet emprunt sera fait par tranches et au besoin.

ADOPTE

Emprunt temporaire Comm. Mun. de Québec \$400,000.00)

73-374

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que Messieurs les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation de renouveler l'emprunt temporaire au montant de \$400,000.00 dollars pour fins d'administration budgétaire remboursable au 30 juin 1974, en attendant la perception des taxes de 1974 et des arrérages de taxes.

Emprunt temporaire (\$400,000.00) Banque Canadienne Nationale

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que Messieurs les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent à la Banque Canadienne Nationale, l'autorisation de renouveler un emprunt temporaire au montant de \$400,000.00 dollars pour fins d'administration budgétaire, remboursable au 30 juin 1974, en attendant la perception des taxes de 1974 et des arrérages de taxes.

ADOPTE

Stationnement rue Rochefort

73-375

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

annulation rés.73-136-5-A ET RESOLU: Que la question du stationnement sur la rue Rochefort, entre Turmel et De Grandmont"côté EST", soit soumise au Directeur de Police, M. Guy Blanchet, et que sa recommandation soit appliquée.

La présente résolution annule à toutes fins que de droit la résolution No. 73-136-5-A.

ADOPTE

Adoption

73-376

Reg1.547

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

73-377

ET RESOLU: Que le règlement No. 547, intitulé: "Règlement autorisant le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, à assujettir à une compensation pour les services qu'ils bénéficient directement, les immeubles considérés comme propriétés portées au rôle d'évaluation comme nonimposables et exempts de toute taxe foncière", soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption

Regl. 371-25

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

73-378

ET RESOLU: Que le règlement No. 371-25, intitulé: "Règlement concernant le zonage dans les limites de la municipalité, soit et est adopté, tel que lu par le Greffier.

ADOPTE

Assemblée publique

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Reĝl. No.371-25 ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité, soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs propriétaires des zones concernées au règlement No. 371-25, pour MERCREDI, le 12 décembre 1973, à compter de 7.00 heures p.m., jusqu'à 8.00 heures p.m., relativement à l'adoption dudit règlement No.371-25.

73-379

Avis de motion

73-380

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A ASSUJETTIR POUR 1974, A UNE COMPENSATION LES IMMEUBLES CONSIDERES COMME ETANT EXEMPTS DE TAXE FONCIERE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 3ième jour du mois de décembre 1973.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

73-381

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP-DE-LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINIS-TRATION POUR L'ANNEE 1974.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 3ième jour du mois de décembre 1973.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeléine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la RUE CONCERNEE au règlement 542, tenue JEUDI, le 6 décembre 1973, entre 7.00 et 9.00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 29 novembre 1973, en vue de l'adoption du règlement numéro 542, concernant un emprunt au montant de \$59,000.00 dollars pour travaux d'égouts, d'aqueduc, d'ouverture et de mise en forme et de pavage de rue, sur la rue Falaise, entre les rues Dieppe et Dieppe.

Présidée par M. le conseiller Onil Vallières, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7.00 heures p.m., précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: MM. les Conseillers Jean-Claude Beaumier et Claude Champoux, ainsi que le Greffier de la municipalité, Jean Beaudin, agissant comme secrétaire de l'assemblée.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A neuf (9) heures p.m., précises, soit exactement deux (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que le règlement numéro 542 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables de la RUE CONCERNEE audit règlement, le président de l'assemblée déclare que ledit règlement numéro 542 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour de décembre 1973.

Jéan Beaudin

Greffier de la Cité

Onil Vallières

Président de l'assemblée

CANADA
Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la RUE CONCERNEE au règlement 544, tenue JEUDI, le 6 décembre 1973, entre 7.00 et 9.00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 29 novembre 1973, en vue de l'adoption du règlement numéro 544, concernant un emprunt au montant de \$40,000.00 dollars pour travaux d'égouts, d'aqueduc, d'ouverture et de mise en forme et d'asphaltage de rue, sur la rue Morin, à l'ouest de la rue Barkoff.

Présidée par M. le conseiller Onil Vallières, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7.00 heures p.m., précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: MM. les Conseillers Jean-Claude Beaumier et Claude Champoux, ainsi que le Greffier de la municipalité, Jean Beaudin, agissant comme secrétaire de l'assemblée.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A neuf (9) heures p.m., précises, soit exactement deux (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que le règlement numéro 544 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables de la RUE CONCERNEE audit règlement, le président de l'assemblée déclare que ledit règlement numéro 544 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour de décembre 1973.

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Onil Vallières

Président de l'assemblée

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables tenue JEUDI, le 6 décembre 1973, entre 7.00 et 9.00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 29 novembre 1973, en vue de l'adoption du règlement 545, concernant un emprunt au montant de \$29,000.00 dollars pour travaux de forage d'un puits, achat et installation d'une pompe centrifuge et achat d'un terrain.

Présidée par M. le conseiller Onil Vallières, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7.00 heures p.m., précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: MM. les Conseillers Jean-Claude Beaumier et Claude Champoux, ainsi que le Greffier de la municipalité, Jean Beaudin, agissant comme secrétaire de l'assemblée.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A neuf (9) heures p.m., précises, soit exactement deux (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 545 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, le président de l'assemblée déclare que ledit règlement numéro 545 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour de décembre 1973.

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Onil Vallières

Président de l'assemblée

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables des RUES CONCERNEES au règlement 546, tenue JEUDI, le 6 décembre 1973, entre 7.00 et 9.00 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 29 novembre 1973, en vue de l'adoption du règlement numéro 546, concernant un emprunt au montant de \$70,000.00 dollars pour travaux d'égouts, d'aqueduc, d'ouverture et de mise en forme et d'asphaltage de rues, sur les rues Lemarier et Place Lemarier.

Présidée par M. le conseiller Onil Vallières, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7.00 heures p.m., précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: MM. les Conseillers Jean-Claude Beaumier et Claude Champoux, ainsi que le Greffier de la municipalité, Jean Beaudin, agissant comme secrétaire de l'assemblée.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A neuf (9) heures p.m., précises, soit exactement deux (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que le règlement numéro 546 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables des RUES CONCERNEES audit règlement, le président de l'assemblée déclare que ledit règlement numéro 546 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour de décembre 1973.

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Onil Vallières

Président de l'assemblée

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 10 décembre 1973, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier

> Jean-Paul Lavergne Laurent Lavergne Onil Vallières Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal

73-382

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée régulière du Conseil, tenue le 3 décembre 1973, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 3 décembre 1973

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

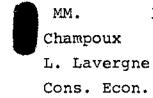
Claude Champoux

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur,

M. Ronald Marcoux



Les membres du Conseil désignent MM. Claude Champoux et Laurent Lavergne , pour siéger à l'assemblée générale du Conseil Economique Régional de la Mauricie.

Fermeture aréna,25/12/73 1/1/74 Les membres du Conseil autorisent la fermeture de l'aréna Jean-Guy Talbot, les 25 décembre et ler janvier prochains. 2258

Lever susp.
M. J.-R.
Giquère

Fonds de roulement

Nouveau ansulée contrat per per les la vec no 74-13 Service Spécial de Vidanges Inc.

- 3. Sur une proposition de M. Laurent Lavergne, appuyé par M. Claude Champoux, il est recommandé de lever la suspension affectant M. J.-René Giguère.
- 4. Les membres du Conseil recommandent de porter à \$300,000.00 le fonds de roulement municipal.
- 5. Les membres du Conseil après étude sérieuse, autorisent le Gérant municipal, à préparer un nouveau contrat afin d'extensionner d'un an avec la compagnie actuelle, "Service Spécial de Vidanges Inc.", la cueillette et le transport des déchets, et ce, aux conditions suivantes:

Prix de base \$14.00 par logement à compter du ler janvier 1974.

Ce taux inclus le prix de l'essence en vigueur au ler janvier 1974, plus une majoration maximum de \$0.05 le gallon.

La Cité s'engage à payer mensuellement la hausse du prix de l'essence dépassant le taux établi au paragraphe précédent, le tout basé sur 2,000 gallons mensuellement.

Les autres clauses du contrat demeurent les mêmes. Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tel contrat.

> (Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 3 décembre 1973, soit et est adopté tel que lu par le Greffier.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro
412-C, comportant des déboursés se totalisant à
\$170,595.50, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption rapport comité

73-383

Adoption liste de comptes

73-384

Assemblée publique Règl. 542

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

73-385

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 6 décembre 1973, concernant l'adoption du Règlement No. 542, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et lu par le Greffier.

ADOPTE

Assemblée publique Règl. 544 Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

73-386

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 6 décembre 1973, concernant l'adoption du Règlement No. 544, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et lu par le Greffier.

ADOPTE

Assemblée publique Règl.545

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

73~387

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 6 décembre 1973, concernant l'adoption du Règlement No. 545, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et lu par le Greffier.

ADOPTE

Assemblée publique Règl. 546 Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

73-388

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 6 décembre 1973, concernant l'adoption du Règlement No. 546, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et lu par le Greffier.

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de M. Gérard Lamy, 767, Boul. Des Prairies, Cap-de-la-Madeleine, demandant de prévoir les services d'aqueduc et d'égout sur la rue Frontenac, pour le printemps de 1974.
- Lettre de la Commission des Permis d'alcool du Québec, b) avisant que M. André Marchand, "Epicerie Marchand" désire obtenir un permis d'épicerie au 13, rue St- Alphonse, Cité

Sympathies:

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

73-389

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Antonio Gagné, Prop. par conseiller J.-P. Lavergne Mme Théodore Bonin, Prop. par conseiller J.-P. Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'UNANIMITE

ADOPTE

Cahier de charges cueillette des déchets

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

73-390

ET RESOLU: Que le Gérant municipal soit autorisé à préparer un nouveau cahier de charges pour le ler juillet 1974, concernant la cueillette des déchets, et aussi, que des soumissions publiques soient demandées le ou vers le ler juillet 1974.

ADOPTE

Droit de passage Club de Motoneige Comté Champlain Inc.

73-391

ET RESOLU:

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

de-la-Madeleine, acceptent de céder un droit de passage au club de Motoneige du Comté Champlain Inc., contre les lots 421-E-1, 421-P-2, 421-P-E, 422-C-9, 422-P-C, 420-542, 420-55, 417, 419, 416, 420-543, appartenant à la municipalité.

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-

Le droit de passage accordé par la présente, prendra fin au 15 avril 1974.

L'érection de refuges sera défendue.

La Cité de dégage de toute responsabilité.

Le Maire et le Greffier sont par la présente autorisé à signer cette cession de droit de passage.

Taux d'intérêt

73-392

9% l'an

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, décrètent que le taux d'intérêt soit porté à neuf pour cent (9%) l'an, sur tout genre de taxes dues à la municipalité.

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Le tout conformément au 3e paragraphe de l'article 517, de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE

Ajournement séance à 10 heures p.m.

73-393

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES ET RESOLU: Que la présente séance soit et est ajournée jusqu'à 10 heures p.m., ce 10 décembre 1973, sur toutes choses inachevées.

ADOPTE

La séance d'ajournement n'ayant pas eu lieu, la séance est considérée comme étant levée.

SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE. ET

Le Maire

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, des zones concernées au Règlement No. 371-25, tenue mercredi, le 12ième jour de décembre 1973, à compter de 7 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "HEBDO DU CAP", en date du 5 décembre 1973, en vue de l'adoption du règlement numéro 371-25, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Présidée par Monsieur le Conseiller Laurent Lavergne, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7.00 heures p.m., précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents:

Monsieur le Conseiller Clàude Champoux, le Greffier, agissant comme secrétaire de l'assemblée, l'Inspecteur en Bâtiment, M. Jacques Bettez et le Gérant municipal, M. Roland Desaulniers.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

Exactement une (1) heure après la lecture du règlement No. 371-25, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 371-25 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, des zones concernées, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 371-25 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la Loi.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 12ième jour de décembre 1973.

Jean Beaudin

Greffier de la Cité

Laurent Lavergne

Président de l'assemblée

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée spéciale des Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires, à l'Hôtel de Ville, mercredi, le 12 décembre à 8.00 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne Laurent Lavergne Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

RAPPORT DE COMITE Séance du 10 décembre 1973

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne Laurent Lavergne Onil Vallières Claude Champoux

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur,

M. Ronald Marcoux

agrand. aréna Centre Elec. Mauricien Inc.

Travaux élec. 1. Les membres du Conseil acceptent la soumission de la compagnie Centre Electrique Mauricien Inc., pour les travaux d'électricité à l'agrandissement de l'aréna, et ce, pour un montant maximal de \$20,150.00.

> Le Gérant du projet est autorisé à négocier avec l'entrepreneur certains changements qui pourraient apporter une diminution du coût.

Soumissions refusées ventilation

2. Suite aux soumissions reçues pour les travaux de ventilation, les membres du Conseil n'acceptent aucune de ces soumissions les considérant trop élevées.

Le Gérant du projet est autorisé à négocier un système de ventilation avec l'entrepreneur Laquerre & Frères, et de soumettre sa proposition au Conseil municipal.

Sableuse de rues ven-

Les membres du Conseil acceptent de vendre à la municipalité de Ste-Marthe, une sableuse de rues détachable, et ce,

Réceptions employés de la Cité 4. Les membres du Conseil recommandent que la réception annuelle des employés des services extérieurs et de la police, soit tenue le 22 décembre 1973, et que la réception des employés des bureaux, le 28 décembre 1973.

Recommandation Dir. Police préposé aux incendies 5. Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police, M. Guy Blanchet, de se conformer à l'article 4, paragraphe A, de l'entente signée entre la municipalité et l'Association des Policiers, concernant la nomination du préposé aux incendies.

Gérant Mun. information cours de recyclage 6. Les membres du Conseil recommandent au Gérant, M. R. Desaulniers, de rencontrer le Directeur de Police concernant sa demande pour les cours de recyclage aux policiers, afin d'avoir plus d'information à ce sujet.

Pavillon
Dagenais
patinoire
Père Breton

7. Suite à une demandé de M. F. Paquet, du Pavillon Dagenais, les membres du Conseil autorisent l'utilisation de la patinoire du parc Père Breton par les enfants de cette institution.

Distributrice liqueurs Poste Police 8. Les membres du Conseil ratifient la demande de l'exécutif de l'Association des Policiers, concernant la distributrice à liqueurs au poste de Police.

Enlever
barre
jaune
rue Rochefort
côté "est"

9. Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police de faire enlever la barre jaune défendant le stationnement sur la rue Rochefort, côté "EST", et ce, jusqu'à 60 pieds de l'intersection De Grandmont, mais d'exiger préalablement du propriétaire de la brasserie "Baroque", la pose d'une affiche indiquant "entrée seulement", pour l'utilisation de son stationnement.

10. Correspondance:

- a) Rapport du Gérant, rencontre avec Champlain Express.
- b) Rapport sur fonds de roulement.
- c) Rapport de la Cour Municipale.

Adoption rapport comité (Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

73-394

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le
10 décembre 1973, soit et est adopté, tel que lu par le

Assemblée publique Règl.371-25

73-395



Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, des zones concernées au règlement 371-25, tenue le 12 décembre 1973, concernant le zonage, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Amender résolution No. 73-295

73-396

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'article 2 du Rapport de Comité, séance tenue le 4 septembre 1973, et adopté le 17 septembre 1973, par la résolution No. 73-295, soit amendée afin d'y annuler l'acceptation par le Conseil, du paragraphe C, de l'article 2, du procès verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme, tenue le 21 août 1973.

ADOPTE

Adoption d'un plan

73-397

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 552, 553 et 554, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 5 décembre 1973 et portant le numéro D-367.

Les membres du Conseil acceptent que soit enlevé le caractère de rue sur les lots 553-6, 552-7, 554-9 et 554-5.

Le Maire est par la présente, autorisé à signer le plan et livre de renvoi, concernant les lots 554-18-1 et 554-19-1, et ce, sans aucun frais pour la municipalité.

ADOPTE

Adoption Regl.

73-398

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le Règlement No. 548, intitulé: "Règlement décrétant la fermeture d'une partie d'une rue connue comme portant les numéros de cadastres 552-7 et 553-6; soit et est adopté.

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du Conseiller M. Lionel Rheault, avisant que pour un certain temps, son docteur lui interdisait toute participation aux séances du Conseil.
- b) Lettre de M. Jean-Guy Roberge, 42-A, rue St-Henri, Cap-de-la-Madeleine, demandant un congé sans solde pour 6 mois, soit du ler janvier 1974 au 30 juin 1974.

Prompt rétablissement Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Conseiller L. Rheault

ET RESOLU: Que les membres du Conseil souhaitent un prompt rétablissement au Conseiller M. Lionel Rheault.

73-399

ADOPTE A L'UNANIMITE

J.-G.Roberge congé sans Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

solde 3 mois

ET RESOLU: Qu'un congé sans solde soit autorisé en faveur de M. Jean-Guy Roberge, et ce, pour une période de trois

73-400

ADOPTE

(3) mois, à compter du ler janvier 1974 jusqu'au 31 mars 1974.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 17 décembre 1973, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne Onil Vallières Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès verbaux

73-401

Adoption liste de comptes

73-402

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les procès verbaux des assemblées du Conseil, tenues les 10 et 12 décembre 1973, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 413-C, comportant des déboursés se totalisant à \$294,052.12, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du bureau de direction du Club de patinage artistique Cendrillon, par M. Jean-Guy Dupuis, président, offrant leurs sincères félicitations au nouveau Conseil municipal.
- b) Lettre de Cap Caravane, 125-194, rue Fusey, Cap-de-la-Madeleine, par M. Raymond Arsenault, propriétaire, demandant de bien vouloir transférer son présent permis de vente à 125, rue Fusey, Cité.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Sympathies

73-402-A

M. Armand Champagne,

Prop. par Conseiller J.-P. Lavergne

M. Joseph Francoeur,

Prop. par Conseiller Lionel Rheault

M. Donat Dudemaine,

Prop. par Conseiller Laurent Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'UNANIMITE.

ADOPTE

Demande
de
soumissions
O.M.H.

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance et accepte le principe de demande de propositions de développement (résolution du 30 avril 1973).

73-403

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance et accepte le contenu du <u>cahier no. l</u> (exigences du Propriétaire) préparé par l'Office municipal d'habitation et approuvé par la Société d'habitation du Québec.

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance et accepte le contenu du cahier no. 2 (Règles de pratique).

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance et accepte le contenu du cahier no. 3 (Contrat type).

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance et accepte le contenu du cahier no. 4 (Annexes).

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance des exigences de la SOCIETE d'habitation. cahier no. 5

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du plan préparé par l'arpenteur-géomètre, M. Jean-Marie Chastenay, ainsi que du devis sommaire des services publics préparés par l'ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux.

En conséquence, il est proposé par Laurent Lavergne et secondé par Jean-Paul Lavergne

Que l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine procède à l'avis d'appel d'offres de propositions de développement selon la formule proposée par la Société d'habitation du Québec.

ADOPTE

Ajournement séance 10.30 heures p.m.

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à
10 heures 30 minutes, p.m., ce jour, et sur toutes choses
inachevées.

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

Bellidin Allasoutho

Le Greffier Le Maire

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 17 décembre 1973, à 10.30 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Claude Champoux

Contrat assurances générales

73-405

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, acceptent la soumission de la compagnie d'assurance "La Prévoyance", présentée en date du 13 décembre 1973, pour le renouvellement de polices d'assurances générales de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, incluant chaudière vaisseaux chauffés ou non, et vol avec violence intérieur-extérieur, maximum \$5,000.00.

Ce renouvellement prendra effet à compter du 31 décembre 1973, à minuit et une minute.

Le partage des primes devra se faire de la façon suivante, soit conformément à la liste des courtiers ayant droit au partage des commissions générales, soit:

J. B. Lanouette Inc.

L. A. Richard Enr.

Donat Beaumier & Fils Ltée.

Lucien Levesque & Fils Enr.

Gaston Filteau

Thibodeau & St-Amant Enr.

Brunet Loiselle & Associés Inc.

Ce dit partage sera fait en huit (8) parts égales, soit 1/8 supplémentaire pour le courtier nommé responsable, en l'occurence pour les trois prochaines années, le bureau de J.-B. Lanouette Inc.

ADOPTE

Adoption budget 1974 Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

73-406

ET RESOLU: Que le budget de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour l'année 1974, comportant des dépenses et des revenus équilibrés pour une somme de quatre millions cinquante milles dollars (\$4,050,000.00), devant servir pour l'administration municipale, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption Règl. 549

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

73-407

ET RESOLU; Que le règlement No. 549, intitulé: "Règlement autorisant le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à prélever les fonds nécessaires à l'administration pour l'année 1974," soit et est adopté tel que lu par le Greffier.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire